
OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Regr No
INDIA.



REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

JANVIER — JUIN 1885



ANGERS. — IMPRIMERIE DE BURDIN ET Cie
4, rue Garnier

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION
DE MM.
ALEX. BERTRAND ET G. PERROT
MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME V
JANVIER — JUIN 1885

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
1885



LE SCEAU DE OBADYAHOU
FONCTIONNAIRE ROYAL ISRAÉLITE



Je viens de recevoir, grâce à l'obligeance de M. J. Lœytved, vice-consul de Danemark en Syrie, les empreintes d'une petite intaille à légende phénicienne qui me paraît présenter un intérêt exceptionnel et mériter d'être placée sans retard sous les yeux des savants.

Si mes renseignements sont exacts, l'original doit appartenir à M. Schrœder, consul général d'Allemagne à Beyrouth. Quant à sa provenance réelle, elle est, et demeurera probablement toujours inconnue, comme celle de la plupart de ces petits monuments recueillis par les fellahs de Syrie et colportés de main en main.

J'ignore la matière de la gemme. Elle affecte la forme d'un ellipsoïde bombé sur ses deux faces. La pierre, percée longitudinalement, devait être traversée par un cordon de suspension.

Sur l'une des faces, dans un encadrement elliptique, sont gravées deux lignes de caractères phéniciens, séparées par un double trait formant le grand axe de l'ellipse. Les caractères très fins, gravés à l'envers, viennent à l'endroit sur l'empreinte. C'est donc bien à un sceau ou cachet que nous avons affaire.

Au premier coup d'œil, l'on est tenté de classer cette intaille dans le groupe, malheureusement bien restreint encore, des intailles israélites archaïques[1]. Tout semble, en effet, nous y inviter: la forme même de la gemme, la disposition matérielle de la légende, l'aspect caractéristique de certaines lettres.

1. Voir mes *Sceaux et cachets israélites, phéniciens et syriens*, *suivis d'épigraphes phéniciennes inédites*, etc., nos 1, 2, 41, 42. — Cf. de Vogüé, *Mélanges d'archéologie orientale;* Levy, *Siegel und Gemmen*, etc...

Comme on va le voir, un examen plus attentif ne fait que confirmer cette première impression.

L'inscription se lit sans aucune difficulté :



לעבדיהו
עבד המלך

A Obadyahou, serviteur du roi[1].

Les lettres sont d'une forme excellente et nous reportent à une haute époque. L'on voit nettement dans le second *hé* la barre supérieure dépasser légèrement, à droite, la hampe de support de la lettre; le *waw* se rattache au type archaïque d'où vient le Y grec; le *mem* a sa queue recourbée en crochet à droite, ainsi que le *beth*, qui est franchement coudé; les détails de construction du *kaph* sont difficiles à distinguer sur l'empreinte, mais la lettre n'est pas douteuse.

Abdyahou, ou *Obadyahou*, est un nom biblique bien connu, qui signifie « serviteur de Jéhovah. » Il va de soi qu'un tel nom n'a pu être porté que par un adorateur de Jéhovah, par un Juif appartenant, soit au royaume de Juda, soit même — car la paléographie du monument nous permet sans peine de remonter au delà de 720 avant notre ère — au royaume d'Israël.

Ce qui fait le prix de cette intaille, c'est la qualification de « *serviteur du roi* » donnée à son possesseur.

Cette qualification apparaît ici pour la première fois, à ma connaissance.

Généralement sur les sceaux phéniciens et israélites, le personnage se borne à inscrire son nom pur et simple, précédé, ou non, du *lamed* d'appartenance : *un tel*, ou *à un tel*; souvent il ajoute son patronymique : *à un tel fils d'un tel*.

Quelquefois, il s'intitule *esclave* ou *serviteur*[2] d'un autre personnage : *un tel, serviteur d'un tel*.

1. Pour faciliter la lecture, j'ai fait agrandir les dimensions de l'original.
2. עבד, *ebed*. L'opinion de Blau qui lisait ce mot *abad*, « a fait », et voulait

J'ai eu l'occasion d'attirer l'attention sur la valeur qu'il convenait d'attribuer aux formules de cette dernière catégorie qui peuvent se ramener au type : *x*, *serviteur de x*. J'ai essayé d'établir que, loin de viser un individu de condition servile et médiocre, suivant nos idées modernes, cette qualification devait appartenir au client, parfois fort important d'un personnage considérable, voire même d'un monarque[1]. J'ai montré, par exemple, que tel était le cas pour le « soken » de Carthage, *serviteur* de Hiram, roi des Sidoniens, qui a dédié le vase de bronze offert au Baal du Liban[2].

Le sceau d'Obadyahou vient éclairer fort à propos les sceaux et épigraphes congénères où un personnage se réclame d'un autre personnage, comme son esclave ou son serviteur.

La traduction de עבדיהו עבד המלך par : *Obadyahou, serviteur du roi*, ne paraît, au premier abord, souffrir aucune difficulté. Cependant, l'on pourrait se demander si, par hasard, le mot *ham-melek* ne jouerait pas ici le rôle de nom propre et s'il me conviendrait pas de traduire : *Obadyahou, serviteur de Ham-melek*. L'épigraphe rentrerait alors tout simplement dans la catégorie de celles déjà connues par d'autres sceaux : *Beerel*, ou *Beyadel, serviteur de Pedael* ; *Pikol, serviteur de Abiram* ; *Halous, serviteur de Molokram* ; *Abiyou, serviteur de Ouzziou*[3] ; *Chebaniaou, serviteur de Ouzziou*[4], etc. ; elle perdrait, dans ce cas, sensiblement de son intérêt.

Je dois faire remarquer que, dans plusieurs passages de la Bible, le mot *Ham-melek* se présente dans des conditions qui pourraient, en effet, lui faire, et lui ont quelquefois fait attribuer le rôle d'un véritable nom propre.

voir dans le nom qui le suivait immédiatement la signature de l'artiste ayant gravé le cachet, est insoutenable archéologiquement et philologiquement. On a essayé de la reprendre dernièrement, mais cette tentative malheureuse doit être considérée comme non avenue.

1. *Sceaux et cachets israélites, phéniciens et syriens*, etc..., pp. 8, 9, 32, 33 (cf. la note 4 de la p. 27).

2. Voir mon article dans l'*Athenæum*, 17 avril 1880. — Cf. *C. I. S.*, t. I, nº 5.

3. Voir p. 9, et les nºs 10, 12, 34 de mes *Sceaux et cachets*.

4. C'est à tort que M. de Longpérier (*Œuvres*, I, 198) lit sur ce scarabée appartenant au Louvre : *Schebeniah, fils* (BAR au lieu de EBED) *d'Ozziah*.

Quatre personnages différents sont dits בן המלך, *ben ham-melek*, « fils du roi », ou *fils de Ham-melek*. L'un est Yoach, à qui Achab, roi d'Israël, envoie le prophète Michée avec ordre de le mettre en prison [1]. Ce Yoach semble être en réalité, un fonctionnaire inférieur ou, tout au plus, égal au gouverneur de la ville (שר העיר), son collègue Amon.

Un autre *ben ham-melek* est Yerahmeel à qui le roi Yehoyakim donne l'ordre d'arrêter Baruch et Jérémie [2].

Un troisième *ben ham-melek* figure encore dans l'histoire de Jérémie ; c'est Malkiyahou, qui semble avoir été un véritable geôlier et dans la fosse duquel le roi Sédécias fait jeter le prophète [3].

Enfin il est encore question d'un *ben ham-melek*, un certain Maaseyahou, mis à mort par Zikri, *gibbor* d'Ephraïm, lors de la victoire du roi d'Israël Pekah sur Achaz, roi de Juda ; deux autres fonctionnaires partagent son sort : Azrikam, *negid hab-bait* « preposé du palais » et Elkanah, *michneh ham-melek* « second du roi » [4].

Les anciennes versions, les traductions et les commentaires modernes ne sont pas d'accord pour rendre ces mots *ben ham-melek*. Pour les uns c'est « fils de Ham-melek » ; pour les autres c'est « fils du roi ».

Je suis d'avis que dans ces passages, le mot *ham-melek* doit être pris dans l'acception de *roi* ; quant au mot *ben*, je soupçonne quelque faute de copiste qui nous cache une désignation de fonction. Dans trois endroits sur quatre, nous voyons le *ben ham-melek* chargé d'attributions bien définies : l'arrestation ou la détention de prisonniers. J'en conclus que l'expression *ben ham-melek*, — que la lecture doive ou non être modifiée — nous représente la définition même de ces attributions, et que le *ben ham-melek* était, non pas véritablement le « fils » du roi, mais un fonctionnaire de son entourage immédiat préposé aux affaires criminelles.

1. I Rois, XXII, 26.
2. Jérémie, XXXVI, 26.
3. Jérémie, XXXVIII, 6.
4. II *Chroniques*, XXVIII, 7.

Par conséquent il faut rayer *Ham-melek* de la liste des noms propres hébreux, et il n'y a certainement pas lieu de traduire sur notre cachet les mots עבד המלך autrement que par « serviteur du roi ».

D'ailleurs, la Bible elle-même, dans d'autres passages, justifie entièrement cette traduction indiquée *a priori* par le bon sens.

Ainsi dans le récit de la mort d'Absalon le titre de *ebed ham-melek*, serviteur du roi, paraît s'appliquer à un des officiers placés sous les ordres de Joab et nommé *Kouchi*, ou, plutôt, surnommé le *Kouchi* « l'Ethiopien »[1].

Un certain Asayah, qualifié de *ebed ham-melek*, figure à côté du scribe appelé Chaphan, parmi les personnages envoyés par le roi Josias pour consulter la prophétesse Houldah[2].

Il serait facile de multiplier ces rapprochements significatifs.

Il est vraiment bien regrettable que notre Obadyahou n'ait pas pris la peine de nommer le roi dont il était le serviteur. La chose, toutefois, n'a rien de surprenant. C'est d'une façon générale qu'il se déclare *serviteur du roi*; la formule est à comparer au titre de *procureur du roi*, par exemple, qui équivaut en réalité à *procureur royal*. Cette tournure est bien conforme au génie de la langue hébraïque, qui est pauvre en adjectifs et les remplace volontiers par des substantifs au génitif.

Il faut considérer la légende de notre sceau comme signifiant, en réalité : *A Obadyahou*, *fonctionnaire* ou *officier royal*. Bien

1. II Samuel, xviii, 29 (comparé au verset 21).

Dans Jérémie nous retrouvons un personnage dont le nom rappelle singulièrement celui de l'officier de Joab; c'est עבד־מלך הכושי, *Ebed-melek hak-kouchi*, l'eunuque qui appartenait à la maison du roi et qui intercède en faveur de Jérémie (Jérémie, xxxviii, 7 et suiv. ; xxxix, 16). L'on traduit ces trois mots hébreux, tantôt par : *Ebed-Molek* (serviteur de Moloch) l'éthiopien; tantôt par : le *serviteur du roi*, le *Kouchi*. L'absence de l'article *ha* devant le mot *melek* semblerait plutôt ici devoir faire considérer *Ebed-Molek* comme un véritable nom propre identique à celui qui se lit sur un sceau phénicien rapporté de Babylone par M. Oppert et publié par M. de Longpérier dans le *Journal asiatique* (1855, II, p. 426; cf. Levy, *Siegel und Gemmen*, nº 14).

2. II Rois, xxii, 12 (cf. II *Chroniques*, xxxiv, 20).

que moins littérale cette traduction se rapproche plus de l'esprit de la légende.

Je reviendrai, avant de terminer cette note, sur le nom même de *Obadyahou*.

Il se présente dans la Bible sous les deux formes עבדיהו, *Obadyahou* et עבדיה, *Obadyah*, celle-ci n'étant que l'abrégé de celle-là. Il est à comparer au nom עבדיאל, *Abdiel*, « serviteur d'El », et semble avoir été aussi répandu que le nom arabe عبد الله, *'Abdallah*, qui lui est étroitement apparenté. La vocalisation massorétique de l'élément *obad*, pour *abd*, n'a pas une origine très claire ; il est bon d'en rapprocher les transcriptions des Septante et de la Vulgate : Ἀβδία, Ἀβδίας, Ὀβδίας, Ὀβδία, Ὀβδίου, Ἀβδαδία, *Obadia*, *Abdias*, etc...

Les deux personnages bibliques les plus remarquables qui aient porté ce nom sont le prophète Abdias et l'officier d'Achab, roi d'Israël, qui joue un rôle important dans les traditions relatives à Elie[1]. Cet officier, que quelques-uns ont voulu identifier avec le prophète, nous est présenté par le récit du livre des Rois, comme un fonctionnaire royal remplissant la charge, parfaitement déterminée par d'autres textes, d'*acher al hab-bait* ou majordome ; son nom est exactement orthographié comme celui du possesseur de notre sceau. Il est certain que, si l'officier d'Achab a jamais eu un sceau gravé à son nom, il avait tout droit à s'y intituler *ebed ham-melek*, « serviteur du roi », et que son sceau devait singulièrement ressembler, à tous égards, à celui qui nous occupe. Il serait assurément téméraire d'en conclure que c'est ce sceau même que nous possédons. Mais l'on ne peut s'empêcher de faire au moins le rapprochement et de signaler ces coïncidences remarquables.

CLERMONT-GANNEAU.

1. I Rois, XVIII, 3 et suiv.

ARCHÉOLOGIE GAULOISE

DEUX STÈLES DE LARAIRE

(*Suite*[1])

II

LA STÈLE DE MONTCEAU (CÔTE-D'OR)

Le nombre des monuments consacrés au Dieu porte-marteau et classés dans nos collections publiques ou privées est aujourd'hui considérable. Ils se rencontrent partout en Gaule et si la vallée du Rhône est jusqu'ici la contrée où on les a plus particulièrement recueillis, c'est que la préoccupation et l'art des fouilles archéologiques y ont toujours été plus en honneur qu'en aucune autre partie du territoire. Il n'est pas de clan, pour ainsi dire, parmi ceux dont se composait l'agglomération nationale à l'arrivée de César, qui n'ait témoigné de sa vénération pour ce Dieu préféré. Les preuves s'en montrent fréquentes et significatives de la Belgique à la Province et du fond de l'Armorique, aux rives du Rhin[2].

1. Voir la *Revue* de novembre-décembre 1884.

2. Le marteau, en Bretagne, a souvent revêtu l'aspect d'une massette claviforme et, avec le temps, cette massette a pris toutes les apparences de la classique massue d'Hercule. Certains artisans du IIIe et du IVe siècle se sont évidemment considérés comme modelant le héros fils d'Alcmène, alors même qu'on leur faisait placer dans sa main droite le vase ollaire caractéristique de la divinité gauloise. Il faut se souvenir, pour s'expliquer le marteau claviforme, que les peuplades armoricaines ont principalement reçu les éléments de leur civilisation par la voie de la mer et des mains des trafiquants-navigateurs phéniciens ou grecs. Or, dans tout l'Orient, en Phénicie, en Assyrie, en Égypte, l'outil que nous appelons marteau était claviforme. On peut s'en assurer en examinant les reproductions de nombreuses peintures et bas-reliefs antiques rencontrés dans ces pays et montrant des escouades de tailleurs de pierre ou de sculpteurs accomplissant leur tâche. (V. notamment dans l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, de MM. G. Perrot et Ch. Chipiez,

Cette fréquence et cette ubiquité dont on ne rencontrerait pas d'autre exemple, sauf peut-être en ce qui concerne Mercure, sont une marque certaine de sa primauté dans l'Olympe gaulois. C'est assurément la grande divinité de la nation, le Dieu primordial et populaire que César a cru devoir identifier à *Dis pater* et « *a quo*, dit-il, *se prognatos* (Galli) *prædicant*[1] ». C'est en lui que s'incarnaient pour nos ancêtres la notion de la puissance suprême et ce sentiment de l'omnipotence, que l'esprit de l'homme conçoit d'autant plus aisément, qu'il sent davantage, en face de l'immensité de ses aspirations, les limites si vite imposées à ses moyens de les réaliser.

Ils étaient fort dévots, comme le dit encore l'auteur des *Commentaires*, à cette divinité très en faveur qu'il assimile à Mercure; mais elle était pour eux la personnification de l'action ingénieuse et féconde, dont les ressources sont intarissables, qui fait face à tout à point nommé, et qui, surmontant toujours toutes les difficultés, obtient sans cesse, en dernière analyse, le résultat effectif le plus avantageux. Ce Mercure représentait ainsi pour les Gaulois la puissance pratique, le pouvoir inséparable de l'acte qui l'affirme. De là ce culte public plus remarqué et plus immédiatement saisissable, dont le texte de César fait foi et qu'expliquent d'ailleurs si naturellement les instincts sociaux qui provoquent l'homme au besoin incessant d'agir et d'aboutir le plus possible. Mais, quoique plus abstrait et plus philosophique

t. I, p. 83, le dessin représentant un sculpteur égyptien ciselant une statue.) Les Armoricains ne se sont donc initiés à l'usage du marteau en métal, qu'en l'employant tel qu'il leur a été apporté. La tradition hiératique ayant consacré cette forme primitive pour la figuration du Dieu au marteau, on y a persévéré, et on est arrivé peu à peu à en transformer la notion primitive qui s'était obscurcie à la longue et n'était plus comprise. — Ces pseudo-Hercules se rencontrent principalement dans les régions voisines de la mer. Le musée de Rouen en possède un sculpté en bas-relief sur une des faces d'un cippe quadrangulaire découvert, en 1846, à Liffremont, commune de Boucherolles-en-Bray. — Le marteau claviforme est encore en usage parmi les forgerons de l'Afrique centrale. (V. les dessins publiés dans le *Tour du Monde*, journal des voyages, édité par la maison Hachette, 1er sem. de 1881, p. 237 et 238.)

1. *Bell. Gall.*, VI, 18.

dans la conception de son essence divine, quoiqu'adoré pour son principe, plus encore peut-être que pour ses manifestations, l'autre dieu ne nous en apparaît pas moins comme occupant un rang supérieur et comme tenant en réalité cet « *imperium cœlestium*, » que le même César attribue à un Jupiter superficiellement aperçu par lui et dans lequel se fût vraisemblablement absorbé son *Dis Pater*, s'il avait eu le temps de le considérer davantage.

Cependant, chose singulière! les monuments du culte de ce dieu parvenus jusqu'à nous sont en général de proportions modestes et leur importance, au point de vue de leur matérialité, semble aussi réduite que possible. J'aurais peine à citer plus de deux ou trois autels susceptibles de figurer dans un temple, ou dans un édifice public[1] : j'en connais cent qui attestent un culte domestique assidu et presqu'universel.

Si je ne m'abuse, le Dieu au marteau a tenu, avec la première place, un rang de prédilection dans les laraires privés. On a demandé son image à toutes les matières aptes à la fournir. Les métaux, les terres figulines, toutes les pierres propres à la taille sculpturaleont été mises en réquisition pour lui et, au soin qu'on prenait de multiplier tout ce qui le rappelait pour s'en entourer, on devine entre ses adorateurs et lui un commerce particulièrement intime et sympathique, que la tradition relatée par César porte à rattacher au sentiment de la piété filiale.

La petite stèle que j'ai à faire connaître rentre dans les données usuelles (v. pl. XX, dernière livraison de 1884). Extraite de substructions gallo-romaines à Montceau, près de Bligny-sur-Ouche, dans la Côte-d'Or, elle a été empruntée, par voie de taille en épargne, à une dalle du calcaire gréseux et jaunâtre qui constitue le sous-sol des environs. Cintrée à sa partie supérieure, sans former niche, elle mesure $0^{m}35$ en hauteur et $0^{m}21$ en largeur. Son épaisseur, à la surface plane de laquelle se détache en demi-

1. Par exemple : l'autel d'Ober-Seebach (v. pl. XII, vol. du 1er sem. 1879, de la *Revue archéologique*) et celui de Soulosse, au musée d'Épinal. (V. dessins insérés par M. Fr. Voulot dans le *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, publié par Raymond Serrure, 3e année, 1883.)

relief l'effigie divine, n'est que de $0^m,05$, mais elle atteint $0^m,12$ à la base, en raison de la saillie qui figure le sol et supporte le dieu.

Il n'est pas vraisemblable qu'elle ait été destinée au laraire d'une maison opulente. A coup sûr, elle a été moins prisée jadis que les deux statuettes en bronze qui lui tiennent aujourd'hui compagnie dans le cabinet du Dr Loydreau de Neuilly et qui, recueillies dans la même région, représentent comme elle le père de la famille gauloise[1]. Elle fut apparemment commandée à quelque lapicide de la localité par un Éduen plus dévot que riche. Nous devons nous en féliciter : si elle ne peut s'associer aux prétentions artistiques de ses rivales, elle a pour nous le précieux mérite d'être moins banale et de porter l'empreinte d'un respect plus sincère de la tradition nationale.

Elle ne manque pas au surplus de caractère et, pour avoir été rudement taillée, elle n'en laisse pas moins l'impression d'une œuvre sentie. L'attitude est vraie, le corps bien posé ; l'expression calme et digne de la figure atteint presqu'à la majesté et, si on peut reprocher au sculpteur, au nom de l'esthétique, de n'avoir pas assez idéalisé le dieu, il faut au moins reconnaître qu'il s'est scrupuleusement attaché à reproduire la personne humaine telle qu'elle se montrait sur place à ses yeux. Quiconque a hanté la vallée supérieure de l'Arroux estimera que le paysan morvandiau, court et trapu, solide sur ses bases et aussi lourd et lent dans sa démarche qu'il a l'esprit fin et subtil, aurait encore, de par la stèle de Montceau, tous les droits du monde à se réclamer de la divine filiation que ses devanciers tenaient en si grand honneur.

Le costume du *Dis Pater*[2] de Montceau est, à coup sûr, l'un des échantillons les plus parfaits que nous possédions du vête-

1. Elles ont été découvertes, l'une à Maligny même, l'autre sur le territoire de cette commune, au quartier de la Cabine. Cette région sud-ouest du département de la Côte-d'Or a fourni d'autres monuments du même culte, notamment la stèle en pierre de Nolay et la statuette en bronze du cabinet de Longvy recueillie à Santenay, quartier des Roches.

2. Il faut bien, jusqu'à nouvel ordre, et pour simplifier, utiliser ce nom, quelque doute qu'il faille garder sur la justesse de son emploi par César.

ment jadis en usage dans les régions montagneuses de la Gaule centrale. Rien n'y manque : ni le célèbre sagum ou plaid, qu'une fibule massive fixait sur l'épaule droite, ni la robe courte et ample, qu'une ceinture serrait à la taille et dont la *biaude* de nos paysans bourguignons continue à s'inspirer d'assez près. Sous cette robe, dont les manches flottantes s'arrêtaient un peu au-dessous du coude, afin de ne gêner en rien la liberté des mouvements, apparaît la tunique en contact direct avec le corps et s'adaptant étroitement à lui, ainsi qu'en témoigne le faible bourrelet qu'elle dessine au bas du poignet, à la naissance même de la main. Puis, viennent pour la protection des jambes, les braies collantes dont la tradition, après s'être maintenue chez nous, sous des aspects divers, dans le vêtement ajusté qui a si longtemps couvert la partie inférieure de la jambe, s'est rapidement effacée en notre siècle devant la vogue du pantalon adopté par les modes anglaises. Enfin, avec les braies et en conjonction avec elles, le brodequin, ou plutôt la petite botte montant jusqu'au mollet et qui répond si bien au besoin pour lequel elle a été créée, qu'elle revêt encore sous la main des cordonniers de village, dans les Cévennes, l'Auvergne et le Morvan, tous les caractères du spécimen antique qu'en fournit la stèle de Montceau.

Mais c'est moins par l'intérêt réaliste de son vêtement que par les attributs destinés à le faire reconnaître que le dieu doit arrêter notre attention.

La barbe et la chevelure me semblent devoir être mentionnées, en ce qui le concerne, parmi les attributs proprement dits. Les données de l'art classique justifient déjà cette manière de voir, par voie d'analogie. J'ai dit qu'il convient de reconnaître en lui le dieu suprême de la religion gauloise. Or, la disposition des cheveux et de la barbe a été pour les statuaires de la Grèce et de Rome, l'un des éléments typiques de la face auguste du maître de l'Olympe. La barbe a été ainsi proclamée insigne de la toute-puissance bien longtemps avant la déclaration célèbre que Molière a placée dans la bouche d'Arnolphe. Presque toutes les fois que nos ancêtres ont représenté *Dis Pater* dans les conditions où il

nous apparait sur la stèle de Montceau, une grande opulence du système capillaire a été jugée indispensable à la caractérisation de sa personnalité divine. On estimait sans doute qu'une chevelure épaisse, qu'une barbe touffue affirmaient davantage la masculinité puissante qu'il était logique de lui attribuer. On est souvent allé dans cette voie jusqu'à l'exagération; aussi convient-il de remarquer tout particulièrement cette fois la sobriété dont le sculpteur éduen a usé. Le sommet du crâne est pourvu de boucles abondantes, mais courtes. Quant aux lèvres et au menton, il n'y subsiste que tout juste ce qu'il faut de végétation pileuse pour attester le sexe. Une certaine attention est même nécessaire pour reconnaître l'existence de moustaches ténues et quelques dispositions que montre la barbe à devenir plantureuse; elle est coupée si court, que le cou et la naissance de la poitrine apparaissent entièrement dégagés.

On pourrait en tirer argument pour vanter la véracité de Diodore affirmant que les nobles Gaulois rendent leurs joues lisses et douces à l'aide du rasoir, qu'ils réduisent leur barbe à une faible longueur et qu'ils ne conservent à la lèvre supérieure que deux touffes de poils tombant de chaque côté de la bouche [1]. Je crois plus simple et raisonnable de rattacher le fait un peu anormal que j'ai sujet de relever [2] à la préoccupation réaliste qui a été dominante dans l'exécution de la stèle. Si le dieu a la physionomie que nous lui voyons, c'est surtout parce que c'était celle du modèle dont s'est inspiré le lapicide : pour un peu, je proposerais de voir en lui comme un portrait du temps.

L'olla que tient la main droite est le plus constant, comme le moins variable des attributs de *Dis Pater*. Les autres peuvent faire quelquefois défaut, ou se transformer dans des conditions plus ou moins embarrassantes pour l'antiquaire, mais, lorsque le temps en a suffisamment respecté la conformation, l'olla acquiert la valeur d'une pierre de touche et dissipe les hésitations.

1. Diod. Sicul., *Hist.*, V, 28.

2. Il est encore plus sensible sur la petite stèle de Nolay; le visage parait y être imberbe.

Certains inclinent à n'y voir qu'un vase à boire. Le mouvement du bras semble ici leur donner raison ; mais ce mouvement, conséquence de la conformation plane de la stèle, n'est pas celui qu'on remarque ordinairement. Presque toujours le bras droit se porte en avant et la main, dans un geste plein de bienveillance, tend le vase à l'adorateur, comme pour l'inviter à y puiser. C'est qu'en effet ce vase est un emblème de fécondité [1]. Il est le sym-

1. A ce titre, il serait l'équivalent de l'idéogramme connu sous le nom de *signe en S*, dont neuf reproductions en fil de bronze ont été adaptées à la célèbre statuette de *Dis Pater* découverte, vers le milieu du siècle dernier, au Châtelet, près de Wassy. On semble n'y avoir fait intervenir cet accessoire, que parce que le vase traditionnel ne pouvait plus être placé dans la main droite du dieu déjà chargée du foudre. J'ai exposé à la Société des Antiquaires de France (séances des 11 mars et 24 décembre 1884) les considérations qui me font rattacher le signe en S à l'idée de la lumière vivifiante provoquant la fermentation du germe. L'intervention de ce signe dans la conception d'ensemble de la curieuse statuette du Châtelet n'a pas eu d'autre cause que le parallélisme existant entre l'olla et lui, sous le rapport de la valeur symbolique. Le modeleur qui exécuta la statuette, ayant eu sujet d'insister sur le caractère de dieu tonnant de son *Dis Pater* et ayant voulu rendre sensible l'évolution complète du phénomène météréologique, a placé le foudre à éclairs dans la main droite et, dans la gauche, la roue allégorique du bruit prolongé qui succède au sillon de feu ayant déchiré la nue. Mais, tout en satisfaisant à ce point essentiel de son programme, il n'a pas voulu, vis à vis de Gaulois proclamant ce dieu l'auteur de leur race, oublier pour lui sa qualité si haut prisée de Dieu générateur. Ne pouvant plus utiliser pour cette donnée le vase traditionnel dont la place était prise, il l'a rationnellement remplacé par le faisceau de signes en S qu'il a suspendu à l'épaule droite. Que le lecteur curieux d'apprécier les raisons justificatives de cette substitution, me permette, afin de ne pas allonger cette note outre mesure, de le renvoyer au *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour l'année 1884.



STATUETTE EN BRONZE
recueillie au Châtelet (Haute-Marne).

bole de l'eau, facteur si important dans les mystérieuses opérations de la constitution du monde. C'est le récipient du principe de l'humidité génératrice qui occupe une place de premier ordre dans les conceptions théogoniques des vieilles religions de l'Orient. Il était malaisé de trouver une forme sensible qui fût exactement représentative de l'élément fluide, insaisissable dans son essence et indéfiniment variable par nature ; on a tourné la difficulté en recourant à un procédé analogue à la métonymie oratoire : on a figuré le contenant usuel pour rappeler le contenu.

La consécration du vase à ce mystique usage remonte à de très lointaines époques et peut avoir été imaginée au cœur de ces régions asiatiques, où, comme par une tradition ininterrompue, certaines statues de Bouddha en portent encore témoignage [1]. La donnée s'en est d'ailleurs assez accréditée pour qu'on en reconnaisse l'influence dans les pratiques inspirées par plusieurs religions de souche aryenne. C'est ainsi que l'offrande de vases a rencontré, pendant toute l'antiquité, une faveur marquée auprès de ceux qui avaient à déposer un ex-voto dans le temple d'une grande divinité. Un vase figure souvent au revers des monnaies gauloises à côté d'autres emblèmes particuliers à *Dis Pater* [2]. Une légende celtique a conservé, chez les Bretons gallois, le souvenir d'un dieu tenant le vase du savoir qui permet de pouvoir et, peut-être, ainsi que l'a déjà fait remarquer M. Hucher [3], ne serait-il pas excessif de considérer comme un dernier écho du sentiment antique à cet égard la vénération témoignée par les chansons de geste au merveilleux Graal des cycles mérovingiens et carlovingiens. N'est-il pas avéré en effet que certaines idées et traditions gauloises y ont eu comme un renouveau et ont exercé une influence appréciable sur les choses du temps?

Mais c'est insister peut-être plus qu'il n'est besoin sur le ca-

1. V. *Rev. arch.*, 2me sem., 1880, p. 2, la reproduction dans le mémoire de M. Al. Bertrand sur l'*Autel de Saintes et les Triades gauloises* d'une figure de Bouddha, tirée de l'atlas du Creuzer-Guigniaut, t. I, pl. 2, n° 14.

2. Avec le marteau notamment, chez les Baiocasses. (V. l'article inaugural du 1er vol. de la *Rev. celtique*, de M. H. Gaidoz, 1871, par M. A. de Barthélemy.)

3. V. l'*Art gaulois*, IIme partie, p. 2 et 3.

ractère et la signification du vase ollaire. Il est temps de considérer un autre attribut dont la valeur est égale à la sienne.

Le maillet ou marteau à double tête se montre presque aussi fréquemment que l'olla sur les petits monuments sculptés pour les laraires. On en a fait le plus souvent un véritable sceptre, en donnant à son manche, dont l'extrémité repose sur le sol, une longueur démesurée. Témoin notamment : l'autel inédit de Nîmes, dont j'ai pu faire parvenir une reproduction fidèle au musée de Saint-Germain, celui d'Ober-Seebach, si malheureusement détruit en 1870, lors du bombardement de Strasbourg [1] et la statuette en bronze de Premeaux (Côte-d'Or), qui a permis à M. A. de Barthélemy de restituer cet insigne de l'*imperium* à tant d'autres statuettes de même type, que les vicissitudes des temps en avaient dépossédées [2].

Quelquefois, tout en conservant son caractère de sceptre, le maillet est simplement tenu de la main gauche, s'appuyant le long du corps, contre la poitrine et le bras, et élevant plus ou moins sa tête au-dessus de l'épaule. Il remplit beaucoup plus rarement l'office d'un simple point d'appui dans les conditions où nous le présente la stèle de Montceau. La statue qui a été découverte à Escles, dans l'arrondissement de Mirecourt, et qui mérite, par plusieurs côtés, d'en être rapprochée, fournit cependant un second exemple de cette disposition exceptionnelle [3]. On ne saurait toutefois y voir autre chose qu'une anomalie sans grande portée : la manière d'être du marteau et surtout la position qu'il peut occuper, importent assurément moins que la signification à lui reconnaître.

M. An. de Barthélemy, dont les patientes recherches sur le Dieu gaulois au marteau ont procuré une bonne part des notions

1. V. dans la *Rev. arch.*, 1er juin 1879, une photogravure représentant cet autel et publiée par les soins de M. An. de Barthélemy.

2. V. la reproduction de cette statuette, déposée au musée de Beaune, dans le 1er vol., 1870, de la *Rev. celtique* de M. H. Gaidoz, p. 2.

3. Elle est conservée au musée d'Épinal. V. un dessin publié par M. F. Voulot, dans le *Bul. mensuel de num. et d'arch.*, publié par Raymond Serrure, 3e année, 1883.

déjà acquises, a fait voir qu'une véritable équivalence s'est établie, à un moment donné, entre cet instrument et le foudre dont la mythologie classique arme la main de Zeus ou de Jupiter. Les carreaux ou dards dont la réunion en faisceau constitue ce foudre, allaient, de par la croyance universelle de l'antiquité, frapper instantanément le point qu'avait visé le souverain des dieux. L'idée de cette atteinte immédiate, de ce choc irrésistible et subit, a aisément paru pouvoir trouver sa traduction au regard des yeux, dans la figuration d'un marteau à deux têtes. De là l'équivalence mise en relief par M. de Barthélemy à l'aide de textes judicieusement groupés, de remarques linguistiques s'appuyant sur des inscriptions[1] et de la scène mythologique figurée au revers de deux statères du pays des Baiocasses[2].

J'incline à voir dans cette scène le dieu protecteur du clan auquel se rapporte la monnaie, chargeant avec son tonnerre les ennemis de celui-ci et combattant furieusement avec lui et pour lui. Il est bien, dans ces conditions, le *Taranis* que nous révèle M. de Barthélemy. Il se comporte absolument comme ces divinités guerrières de l'Assyrie figurées sur tant de bas-reliefs des palais de Nimroud et de Khorsabad. L'élément matériel de cette représentation procède sans doute du bige typique des statères macédoniens, mais l'élément intentionnel que les détails accusent ne m'en semble pas moins probable. Et si l'on s'étonnait de me voir argumenter des sculptures assyriennes à propos d'une monnaie gauloise, je rappellerais, non, je suppose, sans quelqu'utilité, les indices multiples et frappants, quoiqu'insuffisamment expliqués encore, qui portent à admettre quelque lien entre la race gauloise et les races belliqueuses qui ont prospéré, longtemps avant notre ère, à l'orient du Taurus.

La donnée du marteau-foudre s'est d'ailleurs étendue à de vastes territoires. Tout le monde connait la vertu redoutable

1. V. *Le Dieu Taranis*, par A. de Barthélemy, dans la 1re livraison du IIe vol., 1877, du *Musée archéologique*, de M. de Caix de Saint-Aymour.

2. V. *De la divinité gauloise assimilée à Dis pater à l'époque gallo-romaine*, par A. de Barthélemy, article inaugural de la 1re livraison de la *Revue celtique*, publiée par M. H. Gaidoz, en mai 1870.

prêtée par les Scandinaves au marteau de leur dieu Thor. On sait moins que leurs érudits appelaient ce marteau *Malleus Jovialis* et qu'ils expliquaient son intervention symbolique par ce souci des peuples anciens de rendre plus intelligibles les manifestations de la puissance divine, en les assimilant, par voie de comparaison, à des faits usuels et connus. Or, ajoutaient-ils, il était jadis de convention communément reçue que les explosions géminées du tonnerre provenaient de la mise en mouvement d'immenses marteaux d'airain[1].

C'est un sentiment de même ordre qui, s'attachant au roulement prolongé du tonnerre plus qu'à ses éclats intermittents, a fait placer une roue, comme symbole tonnant, dans la main du dieu suprême de l'Olympe gaulois. Les dessins illustrant le savant travail déjà cité de M. Gaidoz en fournissent plusieurs exemples. L'auteur rattache, il est vrai, ces roues au culte du soleil et voit généralement une divinité purement solaire dans le dieu qui les tient; mais, quelque nombreuses et concluantes que soient ses preuves pour établir que la roue a été, durant de longs siècles, un emblème très en faveur dans les rites du culte solaire, il n'en demeure pas moins positif qu'elle a été également concédée au Jupiter tonnant. Les dédicaces si explicites : *Jovi, Optimo, Maximo*, de la statuette en bronze de Landouzy-la-Ville et des autels de Collias, de Tresque, de Marsillargues, de Saint-Privat-du-Gard, de Jublains (sans parler de ceux d'Angleterre)[2], ne laissent place à aucune incertitude. L'impression qui les a dictées procède d'une donnée d'harmonie imitative qui ne manque pas de justesse : nos enfants, lorsqu'il tonne, disent encore que *le bon Dieu se promène en voiture*, et il y a bien longtemps déjà que le Psalmiste a comparé de son côté le roulement des chars au bruit du tonnerre : *Vox tonitrui tui in rota*[3].

1. V. un texte de Saxo Grammaticus, historien danois du XIIe siècle, cité par M. de Barthélemy dans le *Dieu Taranis* (ut sup.) d'après le *Priscæ veterum borealium mythologiæ lexicon*, de Magnusen.

2. V. *Note sur un bronze découvert à Landouzy-la-Ville* (*Aisne*), par M. A.-H de Villefosse, *Rev. arch.*, janvier 1881.

3. Psal. LXXVI, 19.

Le marteau en forme de maillet a donc certainement, jadis, caractérisé chez nous le dieu qui commandait au ciel et disposait de la foudre. Mais a-t-il toujours eu cette signification? Ce symbolisme spécial y a-t-il été attaché du jour où on l'a placé dans la main du dieu, ou bien n'a-t-il fait qu'intervenir par substitution ou superposition d'idée, au cours de l'évolution des croyances relatives à sa divinité?

L'admission du second terme de cette alternative pourrait être justifiée par de bonnes raisons. S'il est exact que la tendance instinctive de l'esprit humain l'a porté à considérer le pouvoir divin par ses côtés bienveillants et secourables, avant de le supposer irrité et vengeur, il sera logique de penser que le marteau a eu à l'origine, une destination différente de celle qui l'a réduit plus tard au rôle d'agent dévastateur. Tout ce que nous savons, tout ce que nous pouvons augurer de l'auteur divin de la nation gauloise rend (surtout pour les époques anciennes) la confiance en sa bonté et en son appui beaucoup plus vraisemblable, de la part de sa descendance, que la crainte de sa colère. La fécondité florissante, l'expansion débordante et intarissable de la vitalité apparaissent comme les manifestations essentielles de son pouvoir. Il est, par excellence, producteur. Or, le marteau n'est-il pas le premier et indispensable instrument de l'*opifex*, de celui *qui fait?* N'intervient-il pas aussitôt qu'il s'agit d'arracher la matière à la brutalité de son état de nature? N'est-ce pas lui qui la dégrossit tout d'abord, qui lui imprime une forme, qui la rend utile et la prépare à occuper la place où elle doit servir? Pourquoi, dès lors, le marteau de la stèle de Monceau n'aurait-il pas eu, dans cet ordre d'idées, une valeur parallèle à celle du vase? Qu'y aurait-il eu de déraisonnable à faire de lui, à titre d'instrument d'action féconde, un emblème propice, au lieu de lui assigner, dès le début, une mission diamétralement opposée à celle de l'olla bienfaisante? Serait-il aisément admissible qu'on a voulu rappeler, par la coexistence des deux attributs, qu'il est loisible au dieu d'anéantir d'une main ce qu'il procure de l'autre et, en soi, une telle antithèse ne semblerait-elle pas bien irrationnelle?

Ce n'est point dans la période de développement où elles étaient soumises aux influences théocratiques que les nations primitives ont prêté à leurs dieux des passions violentes et des rancunes implacables. Elles n'ont commencé à croire à leur colère et à supposer un usage rigoureux de leur puissance que lorsqu'il a fallu les solidariser aux divisions de la famille humaine, afin de procurer à chaque contendant le prestige d'une égale protection divine. C'est peut-être seulement à l'époque où le renom et l'influence du Zeus hellénique, ou du Jupiter défenseur du Capitole romain commencèrent à pénétrer en Gaule que le marteau du Jupiter gaulois devint un équivalent de leur foudre. Jusque-là, si, comme nous le verrons bientôt, le *Dis Pater* s'est étroitement rattaché à la conception philosophique de la terre, en tant que matière inerte par elle-même, mais susceptible d'être animée par l'action céleste, il semble plus conforme à la logique des choses de considérer le marteau comme instrument de mise en œuvre et outil créateur.

C'est à ce titre qu'il apparaît, avec la même forme, dans la main de Vulcain, le divin artiste, fabricateur émérite de tant d'œuvres accomplies. Et vraiment, quand on songe au rang si considérable que l'art hiératique de la métallurgie a tenu au sein de la grande famille celtique, quand on se rappelle avec Tacite que les Celtes d'outre-Rhin nommaient le Feu bienfaisant du nom de Vulcain et que, dans les théories primordiales se rattachant au fonctionnement du monde tellurique, ce dieu joue parfois un rôle qui fait de lui comme un second Pluton, on se demande s'il n'y a pas un lien de parenté entre le marteau à double tête du dieu des forges souterraines et celui du dieu à qui César attribue, sous le nom de *Dis Pater*, l'antique procréation des Gaulois.

Apparemment, c'est afin de rendre plus sensible le caractère infernal [1] de ce dieu que nos stèles lui donnent fréquemment un

1. Il faut prendre ici le mot *infernal* dans le sens qui s'y attache par opposition à ce qui concerne la voûte éthérée. L'empire de *Dis pater* comprenait, d'après Pythagore, le globe terrestre et son atmosphère à partir de la voie lactée. V. Macrobe., *Sat.*, I, 2.

chien pour acolyte. Ce chien se montre ordinairement du côté droit, à la partie inférieure du monument, lorsqu'aucune divinité parèdre n'est associée à *Dis Pater*. Il est naturel de se souvenir, à son occasion, de Cerbère, gardien de l'Hadès. Les autels d'Ober-Seebach et de Sulzbach, avec la triple tête que les savants par qui ils ont été étudiés ont reconnue au chien compagnon de Dis et d'Œrecura, justifient bien ce rapprochement. Il est toutefois à remarquer que s'il présente assez ordinairement la physionomie rébarbative qui convient à son emploi, ce chien, custode de l'empire infernal, n'a habituellement, en Gaule, qu'une seule tête et s'écarte ainsi de la pure tradition mythologique. Je sais bien qu'il peut y avoir à cela une raison de pratique industrielle : la difficulté est grande pour adapter convenablement trois têtes à un seul corps. Nos lapicides indigènes se sont déjà trouvés assez embarrassés de remplir leur programme (témoin celui de Montceau), quand ils ont borné leur prétention à la simple figuration d'un chien ordinaire. Néanmoins, il me paraît bon de relever cette particularité depuis que de récents travaux laissent supposer que certains dieux, dans les rôles primordiaux que les croyances populaires leur avaient attribués, ont eu des chiens pour ministres et collaborateurs spéciaux [1]. Il n'y aurait rien de surprenant à ce que les explorations archéologiques qui se multiplient dans l'Asie occidentale nous apportassent quelqu'indice nouveau, dans cet ordre d'idées, sur le chien de *Dis Pater*.

Quoi qu'il en soit, l'opinion qu'il a une signification infernale me semble devoir dominer jusqu'à nouvel ordre et je confesse ici ne pouvoir souscrire à la thèse émise à son sujet par M. Mowat [2]. Dans une dissertation très étudiée et portant à un haut degré l'empreinte de l'érudition et de l'esprit d'analyse qui se font remarquer dans tous ses écrits, le laborieux épigraphiste ne voit

1. V. les articles publiés à ce sujet par MM. Salomon Reinach et Gaidoz, dans la *Rev. arch.* Livraisons de sept. et octob. 1884.
2. V. *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris, avec des considérations nouvelles sur la mythologie gauloise*, par M. Robert Mowat, Paris, 1884, Champion, libraire-éditeur.

en lui qu'un chien de berger et identifie le dieu qu'il accompagne à l'agreste Silvain des poèmes bucoliques. Il prête à ce dieu des champs la serpe d'Esus sur l'autel des nautes parisiens; le vase ollaire devient pour lui le *scyphus faginus*, l'écuelle de bois rustique; le maillet dont la masse contondante serait parfois une simple nodosité ligneuse se recourbant à la manière du pédum pastoral, rappelle, à son avis, que le dieu préside aux forêts d'où les ouvriers qui façonnent le bois tirent la matière de leur industrie. Enfin, comme un dieu à longue barbe du musée d'Avignon tient un syrinx d'une main et de l'autre un maillet cylindrique, rien ne manque (c'est du moins la conclusion que je tire de son exposé), pour qu'il nous faille reconnaître dans le Dieu gaulois au marteau le Bonhomme Silvain que la dixième églogue nous montre dans sa parure champêtre, s'empressant d'apporter ses condoléances à l'amant trahi de la volage Lycoris[1].

Les Romains établis en Gaule ont, il est vrai, appelé Silvain le Dieu gaulois au marteau, et nombreuses sont les inscriptions lapidaires qui en rendent témoignage. C'est même, à mon avis, un des exemples les plus frappants de cette étrange expropriation des idées religieuses que j'ai tenté de mettre en relief au début de cette note. La facilité avec laquelle on y procédait ne s'est peut-être jamais trahie avec une désinvolture plus insoucieuse de la réalité des choses, et cette unification par à peu près resterait vraiment inconcevable, si d'anciens textes n'affirmaient pas l'existence de plusieurs Silvains dans le panthéon latin.

Le Silvain essentiellement champêtre auquel a songé M. Mowat, n'a eu un peu d'importance que pendant une période fort courte, et encore cette importance s'est-elle limitée à une petite portion du territoire italien. La mode mit en faveur ce dieu des troupeaux et des bocages lorsque, saturée de guerres et de victoires et enfin délivrée de sa vieille terreur des Gaulois, Rome s'éprit, avec Horace et Virgile, d'un poétique amour de la villégia-

1. *Venit et agresti capitis Silvanus honore*
Florentes ferulas et grandia lilia quassans.
Virg., *Eg.*, X, v. 24.

ture et du repos. Ce fut le temps des aspirations idylliques et des invocations sentimentales à la nature agreste. Tous les Romains se piquant d'être du monde et de posséder quelque savoir-vivre répétaient à l'envi les vers célèbres :

— O Fortunatos nimium, sua si bona norint
Agricolas !
— O rus quando te aspiciam !
— Felix qui procul negotiis,
. . . .
Paterna rura bobus exercet suis !

et pour rendre honneur à Silvain, on lui dressa des autels dans les vignes de l'Aventin et du Quirinal, dans les champs transtiberins, dans les riantes campagnes de Tibur, sur les voies Appienne et Tusculane, etc.[1]. Mais bientôt les façons de faire de Tibère et de Néron ayant apporté quelque trouble à toutes ces innocentes bergeries, Silvain dut reprendre, avec son rang modeste, le rôle un peu effacé que lui ménageait son office subalterne et absolument rural.

Serait-ce donc une divinité de situation si secondaire et humble que les Romains ont prétendu reconnaître dans le grand dieu qu'adorait la Gaule entière ? Ce débonnaire compagnon des nymphes folâtres serait-il donc le procréateur puissant à qui la Gaule se vantait de devoir son origine ? Et si c'est là le Silvain qu'ont honoré les autels de la vallée du Rhône, comment expliquer que les nouveaux maîtres du pays lui aient concédé si aisément chez nous un rang qu'assurément ils lui refusaient chez eux ? Que faire d'ailleurs, en ce cas, de cette *dea Silvana*, qu'un autel du musée d'Avignon lui associe en termes explicites et dont on chercherait vainement le nom et la trace dans les temples de Rome ? La lettre, même en épigraphie, a besoin du vivifiant commentaire de l'esprit ; ne s'arrêtant pas aveuglément à sa matérialité, il lui demande, avec ce qu'elle montre, tout ce qu'elle peut cacher dans ses linéaments.

Cherchons donc s'il n'existe pas un autre Silvain et tournons-

1. Henzen, vol. VI, *pars prima* ; p. 109 à 123.

nous, par exemple, vers celui de qui Noël, dans son *Dictionnaire de la Fable*, rapporte qu'il a pris naissance en *Orient*, que les initiés de son culte le considéraient comme le *Dieu terre* et que, bien qu'inconnu du plus grand nombre, *il était proprement Silvain*[1].

Ce Silvain, d'une physionomie si sérieuse et plus haute, me semble répondre mieux que l'autre à ce qu'il est naturel pour nous d'attendre de lui. Il est évidemment de souche plus ancienne et plus noble et il avait été appelé à une mission plus vaste.

Il est assurément le Silvain mystérieux et redouté que Tite-Live fait venir au secours des Romains contre Tarquin détrôné et qui mit les Sabins en fuite par les bruits terrifiants qu'il fit sortir des profondeurs de la forêt d'Arsia[2].

C'est encore lui sans doute qu'adoraient déjà les antiques Pélasges, lorsqu'à leur arrivée en Italie, ils lui dédièrent aux environs de Céré ce bois immense

. . . .
. . . *Relligione patrum late sacer*,

où Virgile conduit le pieux Énée[3] et qui est probablement le même que celui dont Tite-Live a fait mention.

Enfin, et sans sortir du territoire étrusque, on ne peut douter qu'il ne soit également le Veiovis infernal dont les épouvantables tonnerres frappaient de stupeur et assourdissaient, au dire d'Ammien Marcellin, ceux contre qui ils allaient être dirigés, avant même de s'être échappés de sa main[4].

Ce Silvain d'une antiquité vénérable, d'une figure imposante et d'une puissance si bien accréditée, ce dieu venu de l'Orient, ce *Dieu terre*, personnification manifeste des forces telluriques et dispensateur de leurs bienfaits, présente, on en convien-

1. Noël prétend tenir ces données de Macrobe, mais il me paraît avoir été trahi par sa mémoire. Je n'ai trouvé trace des textes qui les fournissent que dans les recueils des *Agrimensores*, où ils sont attribués tantôt à Hygin, sans qu'on distingue entre C. Jul. Hyginus et Hyginus Gromaticus, tantôt à Dolabella.

2. *Hist.*, II, 7.

3. *Œn.*, VIII, v. 597 et seq.

4. *Hist.*, XVII, 10.

dra, des traits de ressemblance bien autrement accusés que ceux du Silvain champêtre avec le *Dis Pater* signalé par César. Tout en nous expliquant l'intervention plus ou moins arbitraire du nom qu'emploie le grand historien, il conserve au dieu de la stèle de Monteeau et au chien qui l'assiste le caractère chthonien que leur assigne la mention des *Commentaires*. Il explique, en la rendant honorable, la légende dont les Druides se faisaient les propagateurs et, en lisant le nom de Silvain sur nos autels de Gaule, nous pouvons ne plus estimer aussi inadmissible l'identification qu'il atteste, parce qu'il est loisible d'avoir une intelligence plus large et plus haute de la déité véritable à laquelle il se rapporte.

J'aurai terminé l'examen des attributs groupés sur la stèle de Monteeau, lorsque j'aurai dit un mot du petit objet cylindrique qui en occupe la partie inférieure, à gauche, et que le manche superposé du marteau partage en deux sections.

On songe, à première vue, à une sorte de barillet; mais, après examen, on écarte cette impression. La supposition raisonnée d'un récipient de cette nature exigerait un volume beaucoup plus considérable, afin que la loi des proportions, assez bien respectée partout ailleurs, fût également sauvegardée en ce point. On devrait y reconnaître aussi une symétrie appréciable dans ce qu'il faudrait considérer comme la série des cercles compresseurs des douves. Or, si l'on voit nettement, au côté droit, deux sillons constitutifs de deux anneaux, il n'en est plus de même au côté gauche; la surface du cylindre y est parfaitement lisse et il est manifeste que le sculpteur a tenu à la laisser en cet état. Quelle interprétation d'ailleurs pourrait-on plausiblement donner d'un barillet minuscule faisant probablement double emploi avec le vase tenu de la main droite et qui, étant donnée la similitude constante des nombreuses stèles de même type aujourd'hui connues, deviendrait ici une nouveauté absolument étrange?

Au risque de m'exposer au reproche de trop céder aux suggestions d'une imagination téméraire, j'avouerai qu'en étudiant de près ce coin de la stèle j'ai fini par avoir l'impression d'un ser-

pent qui sortirait en s'enroulant d'un tronçon de bois dans l'intérieur duquel la partie postérieure de son corps resterait engagée. Je conviendrai toutefois sans difficulté que, si telle a été l'intention du sculpteur, il a été on ne peut plus mal servi par son art et que, bien plus encore que pour le chien si misérablement rendu, il a prouvé qu'il aurait eu tout à apprendre, avant de pouvoir compter parmi les animaliers de son temps. On me permettra de faire remarquer que l'hypothèse d'un serpent ne serait plus, en principe, aussi contestable que celle d'un barillet et ne serait pas d'ailleurs en désaccord avec la logique de la situation. Le serpent, *fils de la terre*, pour toutes les théogonies antiques, serait ici comme un doublement de l'expression chthonienne du chien. Il est peu de dieux primitifs à qui il n'ait pu se juxtaposer; on le rencontre sans cesse dans les monuments religieux de l'Orient : il est loin d'être rare en Gaule, il a su même s'y faire une place jusqu'auprès de Jupiter lui-même.

La belle statue de Seguret, conservée au musée d'Avignon, s'appuie, par derrière, sur un vaste tronc d'arbre, aux branches multiples et courtes, des profondeurs duquel se dresse un énorme serpent, dont la tête devait apparaître au-dessus de celle de l'aigle posé aux pieds du dieu. Cet aigle est, avec la roue tonnante placée dans la main gauche, tout à fait démonstratif de la consécration du monument au souverain de l'Olympe [1].

Je me trouve ainsi ramené à l'idée que la stèle de Montceau présente l'image du dieu suprême de la religion gauloise. L'analogie persistante me conduit à penser que ce dieu était véritablement en Gaule l'émule du Zeus hellénique et du Jupiter latin, dans toute l'ampleur du rôle que leur assigne la mythologie

1. La *Revue archéologique* a donné, il y a quelques semaines, à l'appui du mémoire de M. Gaidoz sur *le Dieu gaulois du soleil*, un dessin fidèle de cette grande et précieuse statue vue de face. Bien qu'elle n'ait trait qu'accessoirement à mon sujet, l'éditeur de la *Revue* a bien voulu en prescrire une reproduction de profil, afin de permettre à ses lecteurs de se rendre entièrement compte de l'intérêt du monument (p. 29). Une restauration moderne a rendu une tête au serpent qui avait été décapité, comme le dieu et comme son aigle, par les destructeurs du temple de Séguret. La tête originale du reptile était d'un caractère tout différent.

classique. Et cependant César l'appelle *Dis Pater* et le distingue d'un Jupiter indigène à qui il concède le gouvernement des intérêts célestes. Certes, je ne méconnais pas que nos découvertes successives donnent habituellement raison aux dires du conquérant, et je crois être de ceux qui ont mis le plus souvent en relief l'exactitude ordinaire de ses indications. Je me demande néanmoins s'il n'a pas été cette fois trop affirmatif.

Plus curieux, plus soucieux surtout des choses administratives et militaires de la Gaule que de ses mythes religieux, ne se serait-il pas trop aisément contenté, sur ce point, des formules moins savantes que commodément concrètes ayant cours dans le peuple? Une vue trop rapide ne lui a-t-elle pas suggéré la pensée d'une distinction fondamentale d'essence, là où il n'existait peut-être qu'une répartition systématique d'attributs ayant une égale portée, mais présentant déjà trop de diversité pour que la concentration, au regard du vulgaire, pût en être faite dans la même main? Les Gaulois, avec lesquels il a été le plus assidûment en rapports, et le druide Divitiac lui-même, étaient surtout des politiques qui ne recherchaient assurément pas son commerce pour l'entretenir de la nature de leurs dieux. J'imagine que, s'il avait eu le loisir de consulter ce collège des druides que la fatalité de sa situation rangeait parmi ses adversaires les plus irréconciliables, les croyances religieuses de la nation gauloise ne lui eussent pas semblé aussi simples qu'il les a crues, ni aussi aptes à entrer *de plano* en concordance parfaite avec les notions qu'il apportait de Rome.

La religion gauloise plongeait directement ses racines dans le vaste fonds des conceptions aryennes. Or, ainsi que l'a humoristiquement dit M. Darmesteter : « Les dieux aryens ne sont pas organisés en république : ils ont *un roi*[1]. » Les dieux gravitant au-dessous de ce dieu suprême sont ses officiers; on peut dire aussi ses enfants, car c'est de lui qu'ils tiennent les éléments premiers de la spécialisation fonctionnelle dont ils ont progres-

1. *Essais Orientaux : Le dieu suprême dans la mythologie aryenne*, in-8. Paris, 1883, A. Lévy, éditeur.

sivement bénéficié. J'ai indiqué au début de ce travail l'origine, le caractère et l'extensibilité indéfinie de cette génération céleste par fissiparité. Elle avait atteint les proportions les plus vastes dans le monde romain, vers la fin de l'ère républicaine. Le principe même du paganisme poussait les masses au panthéisme pratique. Une civilisation assez avancée et raffinée pour ménager à chacun une individualité appréciable, quel que fût son rang dans l'échelle sociale, devait naturellement porter ces masses à diviser et à subdiviser à l'infini dans le domaine des manifestations de l'action divine à l'égard de l'humanité. Les dieux communs à tous ayant cessé de suffire, on en était arrivé, par l'adoption du culte des génies, à constituer en quelque sorte au profit de chaque mortel le droit d'être servi à part dans la répartition des bienfaits divins et par un ministre à lui.

Les choses avaient marché infiniment moins vite en Gaule, et cette évolution des idées religieuses s'y trouvait, lorsque César y pénétra, bien moins éloignée du point de départ. Si l'on y distinguait nettement des fonctions diverses dans l'exercice du pouvoir divin, on ne répugnait pas encore à en confier plusieurs à la même divinité et à en condenser dans sa main les insignes symboliques. L'affirmation de Macrobe[1]: *Dei unius plurima numina*, y était encore une vérité, et c'est ainsi que le Dieu au marteau nous apparaît successivement sous plusieurs aspects, suivant le point de vue auquel nous l'envisageons.

Sa tête vénérable, sa majestueuse allure, son attitude si pleine de sérénité sont celles de Jupiter olympien. Son sceptre malléiforme complète la ressemblance.

Avec le vase ollaire qu'il tient des mythes orientaux, avec son marteau semblable à celui de Vulcain, l'artisan créateur, marteau qu'a placé en sa main une nation tenant en singulier honneur les œuvres réputées saintes de la métallurgie, il devient pour nous la personnification de la force créatrice, le promoteur de la vie, le soutien de son intensité permanente dans la nature. Aussi comprenons-nous sans peine que la race gauloise, si fière

1. *Sat.*, I, 17.

de sa sève et si prompte à la jactance, ait tenu à se rattacher directement à lui.

A un moment donné, son marteau n'est plus seulement l'instrument qui met en œuvre et anime en quelque sorte ce qui est inerte, c'est encore l'élément percuteur de la foudre. Il nous met alors en face du maître du tonnerre, modérateur des influences météorologiques. Ce symbolisme adventif est certain, mais peut-être n'a-t-il eu pour cause que le désir de ne pas dépouiller le dieu d'un attribut essentiellement cher au respect populaire. Peut-être n'a-t-il été admis que par ceux qui hésitaient à substituer à cet attribut la roue de trépidation imitative, laquelle d'ailleurs semble encore associer le dieu aux prérogatives de la divinité solaire.

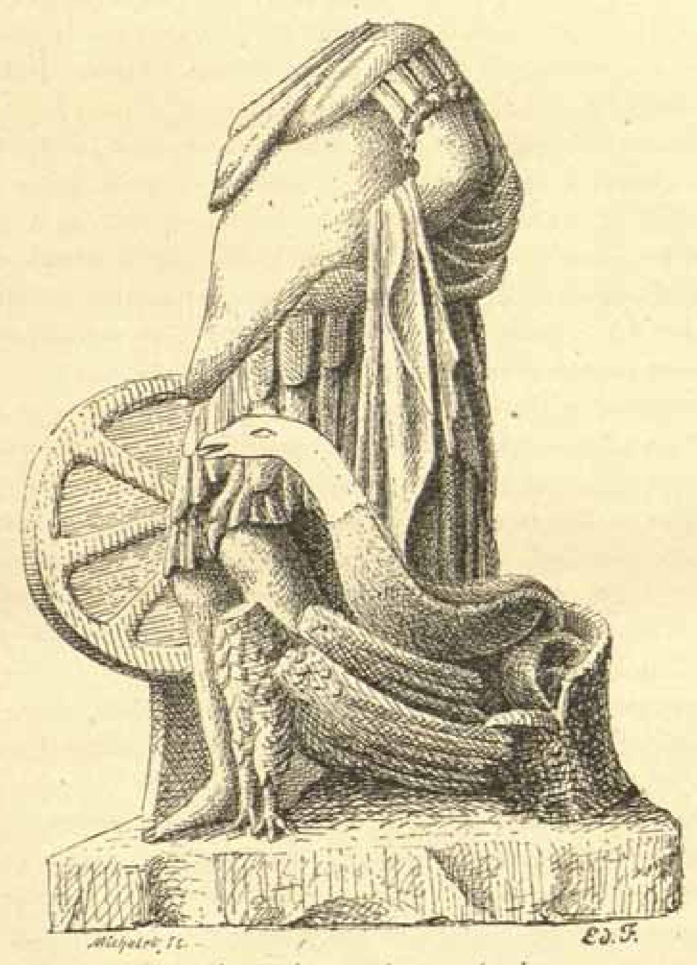
Enfin la matière terrestre, le globe qui nous porte, et sur lequel la vie animale évolue en se perpétuant sans cesse, a toujours occupé un rang de premier ordre dans les spéculations des théogonies primitives. Elles lui ont reconnu une existence propre, une vitalité indépendante et *sui generis*, à qui elles se sont attachées à donner un caractère imposant. Ici encore, avec son chien infernal, avec le serpent et même avec sa masse de forgeron, le dieu s'offre à nous comme l'incarnation la plus significative et la plus haute de cette puissance tellurique de qui l'homme tient, dans l'ordre matériel, tout ce qui fait sa richesse et sa force.

César n'a-t-il rien aperçu de tout cela, ou bien convenait-il à sa politique, pour la direction à donner aux impressions de ses lecteurs, de n'envisager les choses qu'au point de vue auquel on les considérait communément à Rome?

Combien cependant la conception synthétique et vraie de cette grande divinité gauloise lui eut été facile! Littérateur érudit, familier des philosophes, scrutateur curieux des vieilles annales du grand peuple dont déjà peut-être il songeait à devenir le maître, il n'ignorait assurément rien de ce qui avait marqué les temps primordiaux de sa patrie. L'analogie aurait dû l'éclairer.

Dis a été le premier nom de Jupiter, souverain ordonnateur du

monde[1], et le retentissement de ce vocable initial s'était étendu de la ville égyptienne qui s'appela *Diospolis* à l'Argolide d'Ina-



STATUE DE SÉGURET (VAUCLUSE) AU MUSÉE D'AVIGNON

chus[2]. Hérodote et Plutarque affirment l'identité d'Ammon et de Dis[3] et il n'y a pas à s'étonner, dans ces conditions, que Claudien

1. Emeric David, *Jupiter, Recherches sur ce dieu et son culte*, 2 vol. in-8, F. Didot, Paris, 1833.
2. Diod. Sic., *Hist.*, I, 15.
3. Hérod., *Hist.*, II, 42, Plutarch. *De Isi. et Osiri.*

fasse invoquer *Dis Pater*, comme l'arbitre des destinées humaines, comme le maître de la fertilisation et de la reproduction des germes[1]. Lorsque l'onomatologie sacrée distingua entre Dis et Iovis nominatif originaire de Jupiter[2], les notions accréditées ne s'obscurcirent pas à la faveur de ce nom nouveau de Iovis, et s'il désigna désormais le dieu de l'Éther, il n'en continua pas moins à être également utilisé pour le dieu tellurique. La confusion devenait cependant possible ; on y para au moyen d'un préfixe péjoratif et le Iovis infernal devint plus particulièrement Veiovis[3]. Du reste, lorsque l'appellation de Jupiter eut relégué celle de Iovis parmi les archaïsmes, n'y eut-il pas un Jupiter *Stygius*[4], perpétuant la tradition et affirmant encore, pour Rome, cette antique communauté d'essence chthonienne dont l'influence a été plus vivace en Gaule et plus résistante?

Il y a donc de bonnes raisons pour ne pas prendre absolument au pied de la lettre toutes les indications de la nomenclature si brièvement consacrée par César aux divinités gauloises. Il me semble permis de considérer ces divinités de plus haut et d'en prendre une idée plus large. S'autoriser du texte des *Commentaires* pour les systématiser dans les conditions étroites qui ne feraient d'elles que de pâles doublures des divinités romaines, ne me paraît ni conforme aux vraisemblances que favorisent les données historiques, ni digne du grand culte dont elles étaient l'objet. Je ne sais ce que l'avenir réserve à l'ardeur de la curiosité pieuse qui nous fait poursuivre sans relâche l'explication de tout ce qui a trait à nos ancêtres; mais je crois, jusqu'à nouvel ordre, qu'ils se sont efforcés avec un soin jaloux de soustraire leurs dieux et leurs mystères aux profanations possibles du vainqueur et, eu égard aux besoins de nos études, je crains qu'ils n'y aient que trop réussi.

Ed. Flouest.

1. Claudian., *Raptus Proserpinæ*, v. 57 et s.
2. Aulu Gel., *Noct. Att.*, III, 10.
3. Macrobe, *Sat.*, III, 9. — V. aussi la savante étude de M. Bréal sur *La plus ancienne inscription latine*. *Rev. arch.*, août 1882.
4. Macrobe, *Sat.*, III, 2 et Orelli, nos 1265 et 1266.

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

PAR A.-F. LIÈVRE

CANTONS DE SAINT-AMANT-DE-BOIXE, MANSLE ET AIGRE

« Explorer le département de la Charente, commune par commune, faire une enquête sur ce que le passé a pu y laisser à voir et à étudier; se transporter partout où un vestige quelconque est signalé, visiter les endroits auxquels s'attache un souvenir et ceux dont la topographie attire l'attention ou dont le nom même est un indice; revoir, au besoin, ce que presque toujours on a insuffisamment vu une première fois, revenir sur les lieux, s'il le faut; et aussi souvent qu'il le faut, fouiller, quand des fouilles sont nécessaires et possibles, ne rien avancer sans contrôle; constater, dessiner, mesurer, décrire, tel est notre programme; bien entendu, ajoute l'auteur, « avec le complément « d'informations que procure l'étude des archives. »

L'exploration des cantons de Saint-Amant-de-Boixe, de Mansle et Aigre montre que M. Lièvre n'avait pas trop présumé de ses forces. Il a suivi et rempli son programme avec succès. Le volume qu'il donne aujourd'hui au public est rempli de renseignements intéressants concernant les diverses communes de ces trois cantons. Rien ne semble lui avoir échappé. Trois cartes archéologiques, de nombreux dessins et photographies ne formant pas moins de quarante-cinq planches viennent en aide aux descriptions. Nos planches I et II (église de Saint-Amant : façade et détails d'architecture) sont un spécimen de ces reproductions.

Le relevé des chapitres dont se compose l'article Saint Amant donnera une idée de la méthode de l'auteur et de la richesse de ses informations : *SAINT-AMANT* p. 50-87. — *Tumulus.* — *Voies*

romaines. — L'abbaye. — L'ermite Amant. — Un luc ou bois sacré dans la Boixe. — Saint Pierre y succède à Apollon. — Résistance du génie du lieu. — Fondation de l'abbaye. — Son déplacement en 1025. — Prospérité. — Reconstruction de l'église au XIIe *siècle. — Description. — Translation des restes de saint Amant. — Modifications importantes apportées à l'architecture de l'église. — Dédicace. — Le cloître. — Le cimetière. — Suprématie de l'abbé d'Aurillac. — Restauration de l'église en 1405. — La crypte. — Reconstruction du cloître. — Misère générale. — Contre-coup sur l'abbaye. — Le fief. — Juridiction. — Nouvelles réparations à l'église à la fin du* XVe *siècle. — Ces travaux considérables et maladroits en altèrent le caractère primitif. — L'abbaye mise en commende. — État de l'abbaye au* XVIe *siècle. — Droits et charges. — Hebdomades et mesages. — Possessions du monastère. — Revenus. — Le cartulaire. — Mœurs des moines. — Le frère lai. — Suppression de la mense conventuelle et de la mense abbatiale. — Liste des abbés. — L'AUMONERIE.*

Toutes les communes sont étudiées avec ce soin.

M. Lièvre s'était promis de provoquer des fouilles sur les points où des problèmes archéologiques restaient à résoudre. Il n'a pas manqué à ce côté du programme. A son instigation la Société archéologique de la Charente a fait fouiller une série de tumulus situés sur la commune de Vervant (en Boixe). Les résultats obtenus ont été des plus satisfaisants. Neuf tumulus ont été explorés, dont le plus gros mesurait 90 mètres de circonférence sur 3 mètres de hauteur ; le plus petit 12 mètres de tour sur à peine $0^m,50$ de haut. « A l'intérieur du premier, sous deux larges et épaisses tables de calcaire jurassique se trouvèrent deux caveaux communiquant entre eux par une porte évidée sur deux pierres debout et juxtaposées qui servaient à la fois de paroi mitoyenne aux chambres et de piliers communs aux deux blocs de la toiture. Les autres côtés étaient également formés par des dalles dressées, mais équarries et se rapprochant exactement.

« Les huit tertres plus petits contenaient des enceintes bâties à pierres sèches. Quatre de ces cavités étaient circulaires ; deux

avaient des espèces d'appendices et de couloirs dirigés l'un au sud, l'autre à l'est. Les chambres sépulcrales étaient remplies de pierrailles et de terre noirâtre, au milieu desquelles se trouvaient des ossements en désordre, le plus souvent brisés et à demi pourris, des fragments de poteries grossières, des hachettes, dont une en chloromélanite, les autres en silex ou diorite, des flèches finement taillées à ailerons et à tranchant transversal, des lances, des grattoirs, des lames, des poinçons et quelques ornements. »

Ces constatations de tumulus renfermant des sépultures analogues aux sépultures mégalithiques avec un mobilier funéraire de même nature dans une contrée jusque-là à peu près inexplorée, est un véritable service rendu à la science. M. Lièvre est sobre de réflexions, comme cela doit être dans un travail qui a plutôt le caractère d'un inventaire que d'une étude; mais les courtes observations qu'il se permet sont toujours marquées d'un sens droit et ne sortent jamais des limites d'une prudente réserve. « Rien de ce qui a été recueilli dans ces sépultures, dit-il, ne peut aider à en déterminer l'âge approximatif. Dans le dolmen double que recouvre le principal tertre on a découvert une sorte de couteau ou de poignard en fer portant encore les deux rivets qui le fixaient au manche. On peut supposer, mais il serait téméraire de l'affirmer, qu'il y a été introduit postérieurement au dépôt funéraire. Des idées préconçues ont en effet empêché d'admettre jusqu'ici l'existence du fer dans les dolmens, même quand on l'y rencontrait dans des conditions qui auraient dû écarter le doute. Aujourd'hui, la présence des métaux dans les sépultures de cet âge commence à n'être plus une exception fort rare, et le temps n'est peut-être pas éloigné où cette circonstance paraîtra moins extraordinaire que l'invariable explication qu'on en a donnée, à savoir qu'un précédent explorateur du monument y aurait, comme tout exprès, laissé les objets qui nous déroutent. A moins de ne tenir aucun compte de faits déjà nombreux et qui, sans doute, le seraient bien plus encore si les chercheurs, moins influencés par l'opinion admise, avaient tou-

jours su voir ce qui leur passait sous les yeux, il faut actuellement ou reculer fort loin la connaissance des métaux en Occident ou admettre que les dolmens sont en grande partie moins anciens qu'on ne l'a cru. »

Les dernières fouilles faites par le colonel Edgar Pothier dans les Hautes-Pyrénées, par M. Paul du Chatellier dans le Finistère, viennent à l'appui des réflexions de M. Lièvre et montrent, en effet, que l'usage d'élever des monuments mégalithiques et d'y enfermer un mobilier funéraire exclusivement composé d'objets en pierre et en os, continuait d'exister à une époque où déjà des armes et des parures de bronze dans le Finistère, des armes et des outils de fer dans les Hautes-Pyrénées, étaient entre les mains de populations fidèles à des rites funéraires différents. Gardons-nous, comme M. Lièvre, des doctrines absolues et prématurées.

L'entreprise de M. Lièvre est donc très louable; elle est bien conduite et nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'elle soit menée à bonne fin. Il serait à désirer que le même travail fût fait dans tous les départements.

H. Y.

SOUVENIRS DU CAUCASE

FOUILLES SUR LA GRANDE CHAINE

RAPPORT AU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission archéologique que M. le président du conseil, votre prédécesseur au département de l'instruction publique, m'avait confiée par arrêté du 7 avril 1883.

Grâce à l'accueil du gouvernement russe, j'ai pu exécuter quelques fouilles dans la grande chaîne du Caucase, notamment dans le Daghestan occidental (district de Dido), dans la Touchétie, dans la Kewfsourie et dans le Pcharwel, pays qui, à l'exception des Russes, n'avaient pas encore été parcourus par des Européens.

Ces fouilles ont eu pour résultat de mettre au jour un certain nombre d'objets, et en même temps de donner quelques indications sur les peuples de ces contrées montagneuses dont l'histoire, tant au point de vue politique qu'au point de vue ethnologique, est encore inconnue. Malheureusement, en raison des difficultés du pays qui proviennent de la nature des montagnes, et de la différence considérable des dialectes, souvent dissemblables d'un village à l'autre, ces fouilles n'ont pu être aussi nombreuses ni aussi productives que nous l'aurions voulu.

Ce fut à Quittiro que j'ouvris les premiers tombeaux. (Quittiro, chef-lieu d'un naïbat du Dido. Voir sur la carte d'état-major russe de cinq verstes, planche G, 6.)

Ce petit village est appuyé au sud à la grande chaîne d'Andi

et séparé au nord-est du district de Tindi par des contreforts de cette chaîne qui, dans les parties les plus basses, mesurent encore plus de 3,500 mètres et dont les chemins, détruits annuellement par les neiges, sont impraticables pendant neuf mois.

Lorsque nous passâmes le dernier contrefort situé en avant de Quittiro le 6 juillet, le chemin n'avait pas encore été franchi depuis l'été précédent, et pour nous faire traverser la montagne, le naïb de Tindi avait dû faire mettre sur pieds deux cents hommes de son district pour tracer un chemin praticable. A Quittiro, il s'agissait de fouiller un ancien cimetière; ce naïb l'avait déjà exploré en partie pour le compte d'un ancien vice-gouverneur du Daghestan, le général lieutenant Komaroff, archéologue distingué qui a fait toute sa carrière au Caucase, et y a recueilli ou fait recueillir par ses subordonnés tous les objets qui lui ont paru de quelque intérêt. Il possède aujourd'hui la collection la plus intéressante ou en tout cas la mieux classée des antiquités caucasiennes, après celle du musée de Tiflis.

Grâce à la connaissance que le naïb avait du cimetière, nous fûmes en peu de temps en présence d'un certain nombre de tombes alignées les unes à côté des autres ; la suite de ces tombeaux partait d'un ravin qui se trouvait dans le fond de la vallée, et s'élevait perpendiculairement au torrent jusqu'au premier contrefort de la montagne.

Après avoir ouvert un certain nombre de tombeaux, il nous fut facile de constater que les corps avaient été placés à même le sol, la tête tournée du côté du sud, du moins pour les hommes; il fut également facile de se convaincre que ces derniers avaient été inhumés avec une ou plusieurs armes dont les débris se trouvaient souvent au milieu du corps, à la ceinture. Au contraire, les femmes avaient été incinérées, et leur cendres, enfermées dans des sacs de toile avec leurs bijoux, étaient déposées dans une tombe beaucoup plus petite que celle des hommes.

Les corps des hommes, mis à même le sol, étaient dans une fosse rectangulaire de deux mètres de long sur quatre-vingts centimètres de largeur et de hauteur. Au-dessus du corps était un

tombeau également rectangulaire, formé de dalles en parois sur les quatre côtés et en plafond à peu près comme les dolmens. En général, les tombes que nous avons ouvertes en cet endroit étaient actuellement enfouies à deux mètres dans le sol; elles étaient en tout point semblables à celles découvertes à Mzket par M. Bayern et qu'on retrouve dans toute la chaîne du Caucase depuis Tiflis jusqu'à la mer Caspienne.

Les tombeaux des femmes étaient beaucoup plus petits, construits de même et ne mesurant guère qu'un mètre sur cinquante centimètres de largeur et autant de hauteur.

Le sac contenant les cendres était en tissu très épais; certaines parties de ce tissu existaient encore, l'extrémité et l'ouverture du sac étaient garnies de bandes de cuir que nous avons retrouvées à peu près intactes dans une des tombes; dans les autres les morceaux d'étoffe et de cuir tombaient et se décomposaient à mesure qu'on les touchait.

Les bijoux que nous avons retrouvés étaient mélangés avec des cendres et des morceaux de charbons dans ce qui restait des sacs d'étoffes.

C'étaient des bracelets cordés en bronze, des anneaux également en bronze formant cercle, le tout sans aucun art.

Les squelettes n'existaient plus qu'à l'état de très grande décomposition : les crânes avaient complètement disparu et l'on ne trouvait intactes que les mâchoires.

Quelquefois l'on voyait des débris peu importants d'étoffes dont nous avons pu néanmoins conserver un léger spécimen.

A l'emplacement que devait occuper le centre du corps, on apercevait quelques parcelles de fer que les Nukers, qui ouvraient les tombes, appelaient kandjars; dans une seule nous avons retrouvé une armature en bronze qui formait la partie supérieure du fourreau de cette arme.

Malgré l'appellation de kandjars donnée à ces couteaux, nous n'avons pu, après avoir reconstitué aussi bien que possible deux de ces instruments, y retrouver la forme de cette arme nationale du Caucase dont la véritable origine est tcherkesse; la lame de

ces couteaux paraît être beaucoup plus étroite sans toutefois être plus longue.

Autant que nous avons pu nous en convaincre, ces tombeaux étaient ceux d'une population qui pourrait être encore celle du village de Quittiro, distant de ce cimetière d'à peu près sept à huit cents mètres; en tous cas, les quelques objets trouvés par nous permettent d'affirmer que la population ensevelie en cet endroit était excessivement pauvre; en second lieu, sans connaître aucunement la date de ces inhumations ou de ces incinérations, on peut affirmer qu'elles remontent à une époque antérieure à l'introduction de l'islamisme au Daghestan, c'est-à-dire à environ mille ans d'existence.

Ce fait ne nous paraît point douteux; le mollah du village nous expliqua, en effet, que ces cadavres n'avaient point été ensevelis suivant le rite musulman, sans quoi les têtes eussent été tournées vers l'Orient et les femmes n'eussent point été incinérées; le naïb et lui n'auraient point laissé fouiller le cimetière, s'ils n'avaient eu la certitude qu'il ne contenait que des chiens de païens.

L'ouverture d'une vingtaine de tombes de ce cimetière n'avait donc à peu près rien produit; le naïb qui commandait notre escorte et nous accompagnait, nous promit alors de nous mener avant la fin du jour sur le haut d'une montagne où nous trouverions, nous dit-il, des petites figures d'hommes en bronze.

En effet, arrivés au village de Retlo, presque sur la limite de la Touchétie, il nous montra un pic escarpé qui dominait tout le panorama des montagnes que nous avions devant nous.

Nous nous dirigeâmes alors immédiatement avec nos Cosaques sur la cime indiquée; nous mîmes à peu près quatre heures pour la gravir jusqu'à une espèce de contrefort au delà duquel nos chevaux ne pouvaient plus monter.

Une partie des Noukers établit le camp, tandis que l'autre partie, armée de pelles et de pioches, gravit avec nous les escarpements du rocher, jusqu'à ce que nous fussions arrivés sur le sommet qui présentait un léger mamelon de terre végétale au-

dessus d'une masse de roches blanchâtres, semblable à l'albâtre, et dont la superficie pouvait bien avoir quatre mètres de diamètre à son point culminant.

Le naïb nous expliqua qu'un des bergers du village ayant amené son troupeau dans les environs, s'était aperçu, en remuant la terre, de l'existence de ces petites figures de bronze.

Il en avait aussitôt prévenu le starchina du village : ce détail était ensuite parvenu par voie hiérarchique à la connaissance du général Komaroff; ce dernier avait alors chargé le naïb de Quittiro de faire des fouilles en cet endroit et de lui en faire parvenir le résultat.

Le naïb avait déjà trouvé, nous disait-il, plus de deux cents statuettes que le général possédait actuellement ; il était convaincu que nous en retrouverions encore.

Aux premiers coups de pioche des Noukers, nous trouvâmes quelques-uns de ces bronzes; et au bout de deux heures de fouille, comme la nuit commençait à tomber, nous abandonnâmes le mamelon pour retourner au bivouac qui était établi un peu en dessous.

Nous avions trouvé trente-trois petites figures qui, à l'exception d'une seule à laquelle il est impossible de reconnaître une signification quelconque, représentent toutes des hommes avec les bras appuyés sur le ventre ou bien avec les mains écartées et les pouces enfoncés dans les oreilles. (Seul le n° 12 est dans une position différente, voir planche I.)

L'une d'elles, le n° 22, peut se rapporter au type le plus parfait de ce genre de statuettes, la forme humaine y a encore quelques côtés de vraisemblance et l'on peut suivre la progression de la décadence qui nous amène enfin à cet assemblage de lignes géométriques qui ne ressemblent plus à rien (n°s 11 à 7).

Nous aurons l'occasion de revoir deux autres petits bronzes du même genre et avec la même pose que le n° 12, mais plus caractéristiques, que nous avons trouvés un peu plus tard dans la Kewfsourie. Nous expliquerons alors les rapports ou les dissemblances de ces deux espèces de figures.

A côté de ces statuettes, nous trouvâmes une épingle de bronze terminée par trois branches tressées et couronnées à leur extrémité par un bouton (voir figure 34); une autre semblable a été trouvée au Kasbeck par M. Bayern; elle est au musée de Tiflis. (Cette dernière est brisée.)

Les figures que nous avons trouvées sur le pic de Retlo semblaient avoir été jetées indifféremment sur le sol; malgré le soin avec lequel nous remarquions la place de chacun de ces objets, nous n'avons pu rien découvrir indiquant une position commune occupée par chacun d'eux.

L'une de ces petites figures (nº 19), est terminée par une espèce de base percée d'un clou qui permet de supposer qu'elle était destinée à être fixée sur un autre objet; une autre, le nº 29, nous a plus vivement frappés que les autres, parce qu'elle offre un détail assez intéressant.

Le personnage qu'elle représente porte, marqués d'une façon très visible, une ceinture et un baudrier tous deux fort larges.

Toutes les populations de races différentes du Caucase ont actuellement, et depuis un temps que nous ne saurions définir, abandonné leurs costumes particuliers pour prendre le costume des Tcherkesses, qui est devenu par cefait le costume national du Caucase; or, l'on sait que le Tcherkesse porte en effet une ceinture supportant le kandjar et un baudrier supportant le sabre, mais le tout est formé d'une courroie des plus étroites qui ne peut se rapporter au détail de costume indiqué sur la statuette en question.

Par conséquent, ce fait, à notre avis, n'est intéressant que comme constatation, il ne peut amener à une induction parce que l'existence des objets qu'il indique et la façon de les porter sont presque universelles.

Il serait désirable de pouvoir rapporter les deux attitudes que nous retrouvons sur ces figures à une pratique ou à une habitude quelconque d'une des populations qui habitent ou ont habité le Daghestan.

Les deux positions des mains sur le ventre ou de chaque côté

de la tête paraissent avoir une certaine analogie, car dans une des figures, le n° 27, elles sont confondues et ne forment pour ainsi dire qu'une.

Il est inutile d'insister sur les côtés érotiques de ces bronzes, les détails en sont visibles de prime abord.

En premier lieu, on est tenté de rechercher si nos musées contiennent quelques pièces se rapprochant du genre de celles que nous avons découvertes.

Je n'ai jamais vu de statuettes pareilles à celles-ci[1]; du reste, il n'y aurait pas lieu, si l'on trouvait des pièces similaires, d'en conclure que les deux peuples qui les ont produites aient des points de corrélation.

La grossièreté du dessin a pu seule les rapprocher; chaque peuplade barbare a donné des figures avec la même difformité, et a interprété la nature humaine avec la même insuffisance, sans qu'il y ait jamais eu de rapports entre ces peuplades; l'ignorance et par conséquent la grossièreté de leurs productions sont leurs seuls points communs.

Pour notre part, nous croirions nous hasarder en tirant une conclusion quelconque de l'existence de ces différents objets.

Notre seul rôle est de les présenter au public en attendant que de nouvelles découvertes viennent donner un intérêt d'un genre tout à fait différent à ces fouilles exécutées dans un pays aussi peu fréquenté.

Retlo est le point extrême du Daghestan occidental, et pour arriver au premier village des Touches, il fallait franchir plusieurs vallées et plusieurs montagnes sur un espace d'à peu près cent kilomètres.

Une de nos premières haltes eut lieu à Parsma, village pareil à tous ceux des Touches, dont les maisons semblent être des forteresses en pierre de taille. En avant des maisons, est un monument religieux (il s'en trouve également dans tous les

1. On les a comparées aux statuettes de Sardaigne, auxquelles elles ne ressemblent nullement; une statuette du Musée archéologique de Vienne se rapprocherait plutôt de celles de Retlo.

villages touches). Ces monuments, d'un aspect bizarre et d'une architecture originale, n'ont jamais été décrits ni reproduits nulle part; à l'entour du monument et sur ses murailles on trouve toujours des cornes de différents animaux; mouflons, cerfs ou autres que les populations ont offerts en sacrifice à je ne sais quelles divinités, derniers vestiges du paganisme. D'après les renseignements que nous obtînmes d'un prêtre géorgien, qui exerçait son ministère depuis longtemps dans le pays, différents animaux en bronze étaient enfouis à l'entour de ces monuments, et c'était eux que l'on adorait en arrosant la terre qui les couvrait du sang des victimes dont on voyait les cornes.

Il fallait agir avec beaucoup de précautions afin de ne pas exciter les populations, aussi nous ne pûmes faire qu'une fouille assez restreinte : nous ne trouvâmes rien, forcés que nous fûmes de nous arrêter devant l'excitation croissante des indigènes.

A l'extrémité du territoire des Touches, presque sur la limite de la Kewfsourie, à Phonstio, nous trouvâmes au milieu du village, en travers d'un sentier, trois ou quatre dalles qui émergeaient du sol. Un de nos Noukers nous fit observer que ce devait être des tombeaux fort anciens, puisqu'ils étaient sous un chemin.

Immédiatement une partie de notre escorte se mettait à fouiller et nous fûmes bientôt, à deux mètres au-dessous du sol, en présence d'un certain nombre de tombeaux absolument construits de la même façon que ceux que nous avons décrits au Daghestan. A l'exception d'un seul, ils ne contenaient absolument rien que des vestiges de squelettes très mal conservés.

Le tombeau où nous trouvâmes un certain nombre d'objets était placé au centre de l'espace occupé par les autres; c'était celui d'une femme ; le corps était entièrement décomposé ainsi que le crâne, tandis que certaines parties d'étoffes étaient à peu près intactes; à l'emplacement du cou, se trouvait un certain nombre de boules en argent percées qui avaient dû évidemment faire partie d'un collier (voir planche IV); les fils qui réunissaient ces boules s'étaient décomposés; autour du bras et des mains un grand nombre de bracelets en bronze de différentes formes,

les uns plats, formés d'une lame contournée non soudée, les autres en bronze coulé avec des dessins géométriques de lignes droites faites au burin, également non soudés à leurs extrémités ; au milieu du corps une grande plaque de bronze qui devait servir d'attache de ceinture. Au-dessous, trois chaînes fort curieuses d'une très belle patine verte, réunies à leurs extrémités par deux grands crochets en bronze et maintenant à l'un des bouts cinq dés à coudre, également en bronze.

Sur le devant de la poitrine en lignes verticales étaient des boules en argent à peu près semblables à celles que portent encore les femmes dans ce pays les jours de fêtes ; au-dessous du collier, entre les deux lignes de boules qui se portaient sur la poitrine, se trouvaient quatre anneaux de bronze qui devaient être attachés à la robe comme ornement.

A ces anneaux étaient enfilés un certain nombre d'objets dont nous ne pouvons indiquer exactement la matière, mais qui pourraient être des dents ou encore des phosphates de chaux, des turquoises par exemple. Dans le tombeau se trouvait une dent très longue ainsi que plusieurs boules de verre telles qu'on en retrouve dans nombre de tombeaux de peuples très différents.

Quelle peut être l'époque de cette inhumation ? C'est un fait sur lequel nous n'oserions point nous prononcer, l'état des étoffes nous faisant supposer l'existence relativement peu ancienne de cette tombe ; d'un autre côté, les différents indices recueillis dans le pays, l'existence du chemin au-dessus d'elle, l'ignorance où étaient les habitants du pays relativement à ces tombeaux, tout est de nature, en dehors de la conservation des étoffes, à nous faire croire cette sépulture ancienne.

Ces peuples d'origine probablement géorgienne, mélangés de Tchetchanes, n'ont pas eu depuis bien longtemps de changement dans leur religion (chrétien géorgien mélangé de rites païens). Leurs mœurs et leur histoire sont inconnus, par ce fait qu'ils sont pour ainsi dire isolés du reste du monde, et vivent dans leurs montagnes sans avoir jamais de relations avec aucune peuplade. Leur langage étant différent de celui de toutes les

populations qui les entourent, cette ignorance s'accroît encore : rien ne peut donc venir aider l'archéologue dans ses recherches sur ces antiquités.

Phonstio est le point extrême de la Touchétie ; pour passer de là en Kewfsourie, nous franchîmes le Téboulos, à quatorze mille pieds d'élévation, dans la matinée qui suivit ; le passage ne s'effectua pas sans difficultés ; nous n'arrivâmes sur le versant opposé qu'après avoir laissé deux chevaux au fond d'un ravin et nous vînmes coucher à Ardot, en pleine Kewfsourie.

Le Kewfsoure est sauvage ; il se couvre d'un casque et d'une cotte de mailles avec une croix de drap rouge sur la poitrine et ne sort jamais sans son bouclier ; on l'a appelé souvent le Fils des croisés.

Les caractères saillants de cette population sont à coup sûr la saleté et l'amour des couleurs criardes.

Le village kewfsoure où nous nous arrêtons est Ardot, espèce de nid d'aigle situé sur une montagne à pic, entourée de tous côtés de ravins et d'autres montagnes ; dans toute la Kewfsourie, lorsque l'on aperçoit une certaine quantité de pics, on les voit couronnés par un monument en pierres sèches ayant la forme d'un obélisque ; ces monuments ont un caractère religieux qu'il nous a été impossible de définir devant le mutisme absolu des populations. Nous résolûmes, aux environs d'Ardot, de faire quelques fouilles autour de l'un de ces monuments ; après une tranchée assez profonde, nous trouvâmes deux petites figures en bronze un peu différentes des précédentes, mais ressemblant dans leur position au n° 12 de la trouvaille de Retlo ; l'une a les jambes écartées, tandis que l'autre les a réunies. (Voir pl, V.) Elles brandissent de la main droite une lame et de la main gauche elles semblent parer un coup en la portant en avant ; leur tête rappelle un peu le caractère des figures grecques des vases archaïques. On pourrait croire que ces types ont quelques ressemblances avec un des bronzes phéniciens du Musée Napoléon III décrits par M. de Longpérier, mais il est facile de voir plusieurs traits de dissemblance entre les deux objets ; dans le

bronze du Musée Napoléon III, les yeux sont marqués en creux tandis que dans nos figures, ils sont simulés par deux boules en relief. Ces statuettes ne nous ont pas paru très anciennes : les habitants du pays avaient évidemment connaissance de leur existence au sommet de la montagne [1].

Le temps nous manquait malheureusement pour continuer nos fouilles dans la Kewfsourie. Nous fûmes obligés de nous en tenir là.

La Kewfsourie est séparée du Pcharwel par la grande chaîne du Caucase; nous la franchîmes non loin des sources de l'Aragwa, un des principaux affluents de la Koura; nous côtoyions depuis un certain temps cette rivière pour passer dans une autre vallée et atteindre Thionet lorsque, par suite de l'éboulement d'une partie du chemin, nous fûmes contraints de continuer notre expédition par le passage d'une montagne en forme de mamelon. Au sommet se trouvait un monument en pierres à moitié détruit, autour duquel on voyait d'autres pierres indiquant suffisamment des tombeaux; notre escorte put facilement en mettre quelques-uns à jour et nous découvrîmes des squelettes presque aussi décomposés que ceux que nous avions déjà rencontrés, et dans plusieurs de ces tombeaux nous trouvâmes des bracelets en verre; malheureusement quelques-uns se brisèrent d'une telle façon qu'il fut impossible de les reconstituer.

Trois de ces bracelets sont arrivés intacts à Paris et peuvent démontrer suffisamment l'état dans lequel étaient ceux que nous avions découverts; en effet l'un des deux est irisé d'une couleur argent doré, le second ne l'est que dans certaines parties. Le troisième est en verre noir et n'a aucune espèce d'irisation.

En dehors des fouilles et des études archéologiques que j'ai pu faire dans ce voyage, j'ai rapporté un certain nombre d'objets, (environ deux cents) beaucoup plus modernes et destinés à figurer

1. Nous avons vu à Tiflis un grand nombre de statuettes du même genre que fabriquent des Arméniens pour les vendre à des archéologues, un certain nombre de ces statuettes auraient même été rapportées en France par un missionnaire du Ministre de l'Instruction publique.

au musée des arts décoratifs; ce sont les types de presque toutes les industries et les arts même grossiers des populations du Caucase et de la Russie.

En outre, j'ai commencé l'enlèvement d'un monument considérable de l'art oriental dont j'espère en très peu de temps voir certaines parties à Paris ; dès que cette entreprise aura un résultat, j'aurai l'honneur de vous communiquer une note sur cette seconde partie de ma mission et sur l'état de ce monument qui serait unique dans les musées d'Europe.

Germain Bapst.

TIMBRES D'AMPHORE

TROUVÉS A MYTILÈNE

De tous les fragments de terre cuite que l'on trouve à Kastro, l'ancienne Mytilène, les plus abondants, parmi ceux qui peuvent intéresser l'antiquaire, ce sont les anses d'amphore à timbre éponymique. J'ai pu réunir toute une série de ces anses provenant de Mételin et portant l'empreinte de dix-neuf cachets différents.

Le nombre des timbres éponymiques publiés jusqu'ici est assez considérable. Stoddart [1], Neroutsos bey [2] et M. E. Miller [3] en ont fait connaître un grand nombre recueillis à Alexandrie d'Égypte. M. Al. Dumont en a décrit plus de quinze cents trouvés, tant par lui que par M. Koumanoudis, dans l'Attique et dans les îles d'Amorgos, de Milo et de Santorin [4]. Divers savants, enfin, ont publié quelques timbres provenant de la Sicile et de la Crimée; mais personne jusqu'ici, du moins à notre connaissance, n'a parlé des inscriptions amphoriques de l'île de Lesbos; c'est ce qui m'engage à communiquer ces dix-neuf sceaux dont la provenance est certaine. Ils fournissent peu de documents nouveaux à l'épigraphie; il n'y a que huit noms qui ne se trouvent pas dans le grand recueil formé par M. Al. Dumont. Les noms de mois ne sont qu'au nombre de sept. Le seul intérêt que présente cette note, c'est de fournir quelques documents nouveaux pour l'histoire de la géographie commerciale. Toutes ces anses d'amphore sont rhodiennes, et par l'aspect de la terre

1. Transact. of the R. Society of literature: *On the inscrib. pottery of Rhodes* (June and novemb. 1847), II séries, vol. III, 1850.
2. *Bull. de l'Inst. d'Egypte*, n° 12; *Rev. archéol.*
3. *Rev. arch.*, juin 1875, pp. 374 et suiv.
4. *Archiv. des miss. scientif.*, 2e série, vol. VI, Paris, 1871.

et par les inscriptions qu'elles portent. Dans cette collection formée à Métélin, il n'y a ni timbre thasien, ni timbre cnidien. Le n° 8 seul pourrait faire exception; le timbre ΙΚΕΣΙΟΥ était considéré comme cnidien par M. Al. Dumont[1], mais l'analyse chimique de l'argile portant ce cachet donne les mêmes proportions de silice, d'oxyde de fer, de chaux et d'alumine que l'argile portant le timbre n° 14 qui est essentiellement rhodien. Les n°s 10, 11, 12, 15, 19 et surtout le n° 16 avec son nom féminin, que je n'ai pas trouvés dans les recueils de timbres rhodiens, pourraient être considérés comme lesbiens. J'en ai analysé l'argile après l'avoir fait fondre avec du carbonate de soude; toutes ces analyses m'ont donné à peu de chose près la même composition que pour l'argile des anses purement rhodiennes, le n° 18 excepté, car l'argile de ce dernier contient cinq fois plus d'oxyde de fer que les autres.

Cette absence de toute marque lesbienne, dans une collection formée au hasard à Métélin, est fort remarquable. Lesbos fournissait cependant un vin aussi célèbre et aussi recherché que celui de Thasos et celui de Rhodes[2].

N° 1. Sceau rectang.; lég. en deux lignes.

ΕΠΙΑΙΣ
/ΥΛΙΝΟΥ — Ἐπὶ Αἰσχυλίνου.

Dumont, 24; Miller, 11.

N° 2. Sceau rectang.; lég. en deux lignes.

ΕΠΙ//ΕΞΙΑΔΑ — Ἐπὶ Ἀλεξιάδα.
ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΟΥ — Θεσμοφορίου.

Dumont, 27. 28, Ὑακινθίου; Miller, 14, Ὑακινθίου; Stoddart, 12, Πανάμου; Sicile, 5751,5752, Ἀρταμιτίου.

N° 3. Sceau rectang.; lég. en deux lignes.

ΕΠΙΑΛΕΞΙΜΑ — ἐπὶ Ἀλεξιμά(χου).
ΥΑ///ΘΙΟΥ — Ὑακινθίου.

1. Ouv. cité, p. 317, n° 126.

2. M. Pappadopoulo Kerameus m'a affirmé avoir vu, chez un maître d'école de l'île de Lesbos, une anse d'amphore avec le timbre ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ.

Dumont, 29, Πανάμου; Stoddart, 13 Δαλίου; Sicile, 5751-3 Ἀγριανίου 5377 c, 5508 Ἀρταμιτίου; 5655 Βαδρομίου, 5377 c, Ὑακινθίου.

N° 4. Sceau rectang.

ΑΝΤΙΜΑΧΟΥ Ἀντιμάχου.

Caducée.

Dumont, 37. Neroutsos, 29, B. 11; Miller 17.

N° 5. Sceau rectang.

ΑΡΙϹΤΟΓΕΙΤΟΥ Ἀριστογείτου.

Stoddart, 71-73.

N° 6. Lég. dans un double cercle concent.; au centre rose.

ΕΠΙ ΓΟΡΓΩΝΟΣ ΣΜΙΝΘΙΟΥ

Ἐπὶ Γόργωνος. Σμινθίου.

Dumont, 82, Ὑακινθίου; Stoddart, 152, Πανάμου.

N° 7. Sceau rectang.; lég. en trois lignes.

ΕΠΙΔΑΜΑΙΝΕ
ΤΟΥ Ἐπὶ Δαμαινέτου. Πανάμου.
ΠΑΝΑΜΟΥ

Dumont, 83; Stoddart, 124 Ἀρταμιτίου; Olbia, Πεδαγειτνύου; Sicile, 5492 b, Δαλίου. 5661,5661 b, 5751,35, Πανάμου.

N° 8. Sceau rectang.

ΙΚΕΣΙΟΥ.

Marque rangée parmi les cnidiennes, par M. Al. Dumont.

N° 9. Sceau rectang.

ΙΠΠΤΟΚΡΑΕΥΣ Ἱπποκράτευς.

Sur la même anse, autre sceau rectang. ΙϹ.

Dumont, 156; Stoddart, Sicile.

Exemple remarquable de lettre transposée. Cf. Al. Dumont, pp. 45 et 395.

N° 10. Sceau rectang.

ΜΑ//ΕΥΣ Μακαρέως?

Caract. épais, empreinte mal venue par suite du glissement de la matrice.

N° 11. Sceau rectang.

ΜΕΝΩΝΟΣ Μένωνος.

N° 12. Sceau rectang.; lég. en deux lignes.

ΝΙΚΟ
ΣΤΡΑΤΟΥ Νικοστράτου.

N° 13. Sceau rectang.; lég. en trois lignes.

ΕΠΙΠΕΙΣΙ
ΣΤΡΑΤΟΥ Ἐπὶ Πεισιστράτου.
ΠΑΝΑΜΟΥ Πανάμου.

N° 14. Lég. circul. dans un double cercle concentrique; au centre rose.

///ΠΥΘΟΓΕΝΕΥΣ///ΕΡΟ///
[ἐπὶ] Πυθογένευς... ερο...

Dumont, 234, Βαδρομίου; Stoddart, 232, Ἀγριανίου; 234, Πανάμου; Sicile 5383, Δαλίου, 5619 i, Πεδαγειτνύου.

N° 15. Sceau oval.; lég. en deux lignes.

ΤΙ
ΜΑΡ Τιμάρχου?

N° 16. Sceau rect.

ΤΙΜΟΥΣ Τιμοῦς

Nom féminin.

N° 17. Sceau rect. Inscript. en trois lignes.

Ε/////
ΡΑ Ἐπὶ///ρα βαδρομίου.
ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ

N° 18. Inscript. circul. dans un double; cercle concentrique au centre rose.

///ΕΝΟ///ΑΤΟΥ ΣΜΙΝΘΙΟΥ
///Σμινθίου

N° 19. Lég. circul. Pas de signe de séparation entre les lettres.

ΟΗΛΚΟΛΙΦ Φιλοκλῆος.

AL. SORLIN-DORIGNY.

Constantinople, avril 1884.

NOTE
SUR LA CROSSE ET SUR L'ANNEAU

DE

JEAN II DE LA COUR D'AUBERGENVILLE

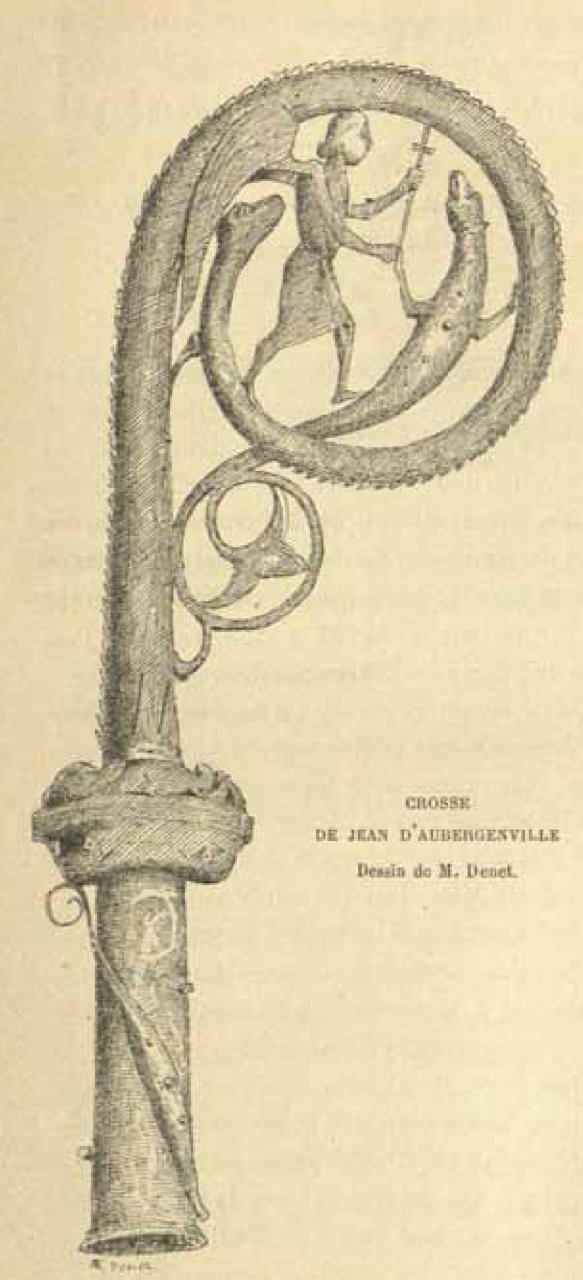
ÉVÊQUE D'ÉVREUX (1244-1256)

La crosse et l'anneau dessinés par M. Denet ont été trouvés le 13 octobre dernier dans la partie méridionale du transept de la cathédrale d'Evreux. Ces deux objets étaient contenus dans un cercueil en chêne, qui renfermait en outre des débris informes de vêtements, des restes de galons d'or ou d'*orfrois* et quelques fragments minuscules d'ossements. Le cercueil était placé dans une auge en pierres taillées et maçonnées, de forme rectangulaire, mesurant à l'intérieur 1 m. 98 centimètres de longueur, 48 centimètres de largeur et 55 centimètres de hauteur.

L'emplacement de cette sépulture située à 2 m. 40 centimètres du mur oriental du transept, à une profondeur de 54 centimètres au-dessous du dallage, concordant avec les renseignements très précis fournis par les historiens locaux et par les notes de Gaignières, il a été facile d'établir que l'évêque dont les restes ont été trouvés le 13 octobre est Jean II de la Cour d'Aubergenville, ancien chancelier du roi saint Louis, évêque d'Evreux en 1244, décédé le 1er juin 1256. Une attribution et une date certaines peuvent ainsi être données à la crosse et à l'anneau retrouvés dans le cercueil.

La crosse est en cuivre doré, émaillé d'arabesques bleues dans la partie inférieure et de petits losanges bruns dans la volute. Des turquoises ornent le corps du dragon principal et celui d'un autre dragon, dont la tête a été brisée, fixé sur la partie à emmanchement. D'autres dragons plus petits courent en se poursuivant autour de l'anneau renflé qui sépare cette dernière partie

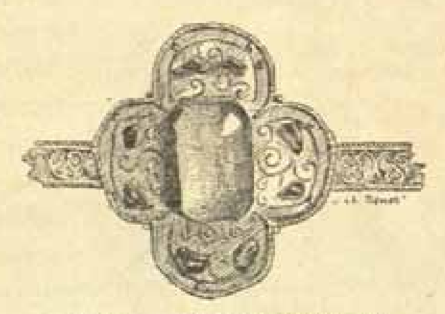
de la volute. Cette crosse, dont l'attribution non douteuse et le remarquable état de conservation font le principal mérite, appartient à un type connu. Le sujet traité par l'artiste qui en a composé le modèle est celui qu'on retrouve fréquemment sur les crosses épiscopales du XIIIe siècle, l'*Archange saint Michel terrassant le dragon.*



CROSSE
DE JEAN D'AUBERGENVILLE
Dessin de M. Denet.

Au point de vue artistique, l'anneau de Jean II de la Cour d'Aubergenville, présente une toute autre valeur que la crosse. En or massif, il se compose de l'anneau proprement dit, finement guilloché (dont le dessin donne le développement) et d'une large plaque à quatre lobes, qui recouvrait une partie du doigt et de la main. Cette plaque est richement décorée d'ornements fili-

granés figurant des fleurs et des feuillages. Une grosse topaze, montée en cabochon, en occupe la partie centrale. Huit petits cabochons, répartis sur les quatre lobes, contiennent des pierres



ANNEAU DE JEAN D'AUBERGENVILLE
Dessin de M. Denet.

précieuses (dont une a disparu), un grenat alternant avec un saphir. En dehors même de son intérêt archéologique, l'anneau de Jean d'Aubergenville est une œuvre remarquable d'orfèvrerie.

GEORGES BOURBON.

DEUX MOULES ASIATIQUES

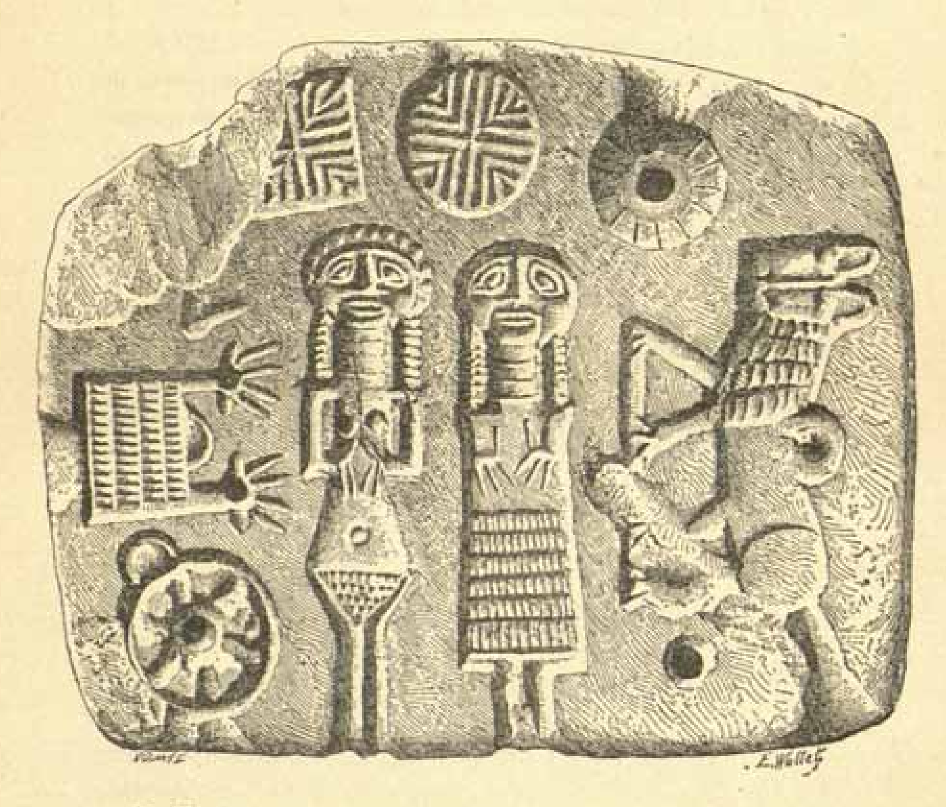
EN SERPENTINE

(Musée du Louvre et Cabinet des Médailles.)

Au mois de septembre 1882, je rencontrai à Ali-Aga, près de Myrina en Éolide, un fonctionnaire supérieur de la police ottomane, chargé de donner la chasse aux brigands qui infestaient les environs de Magnésie. C'était un homme instruit, parlant couramment le grec, qui menait de front la poursuite des brigands et celle des antiquités. Au cours de notre conversation, il me fit voir le curieux objet que reproduit notre première vignette. Il l'avait acquis, me dit-il, d'un cultivateur des environs de Selendj, à l'est de Thiatyr (Ak-Hissar) en Méonie. Comme il n'y attachait pas d'importance, il en fit cadeau, quelque temps après, à un habitant de Smyrne. Je fus assez heureux pour ressaisir la piste de cette plaque, et, grâce à l'intérêt qu'elle inspira à M. Heuzey, je pus la faire entrer, en 1883, au musée du Louvre. M. Perrot la fit dessiner pour l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* et voulut bien me permettre de présenter ce dessin très exact aux lecteurs de la *Revue archéologique*. M. Sayce, professeur à Oxford, auquel j'en communiquai une épreuve, la mentionna brièvement dans l'introduction du dernier volume de M. Schliemann (*Troja*, 1884, p. xxii). Un fragment détaché que je portai à M. Bonnier, maître de conférences à l'École normale supérieure, permit au savant professeur de le soumettre à une analyse microscopique dont il a eu l'obligeance de me faire connaître la conclusion : « La roche en question, m'écrivit-il, est une serpentine, avec altération partielle de certains des minéraux qu'elle contient. L'examen microscopique montre qu'il y a surtout du pyroxène et du péridot altérés par des phénomènes postérieurs au dépôt de la roche. Il

résulte des expériences que nous avons faites qu'elle résiste suffisamment à la fusion pour avoir pu servir de moule à un orfèvre, même pour le moulage du bronze ou du cuivre. C'est la grande quantité de talc qu'elle contient qui rend cette roche si douce au toucher, si molle, si facile à travailler. »

Notre plaque, de couleur noire lustrée, ayant 0^{m},09 de hauteur, 0^{m},114 de largeur et 0^{m},015 d'épaisseur, est évidemment un



moule d'orfèvre. Les rigoles qu'elle présente, destinées à l'écoulement du métal, ne laissent aucun doute à cet égard. On a publié, d'ailleurs, un certain nombre d'objets analogues, appartenant à l'art assyrien, et généralement en calcaire ou en serpentine [1]. Ils

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. II, fig. 436, 437; Layard, *Discoveries*, 1853, p. 597.

présentent des rosaces semblables à celles que l'on voit sur notre plaque, mais on n'en connaissait pas une qui offrit des figures humaines si remarquables par leur attitude et leur caractère.

Il en existait une, pourtant, et bien près de nous, exposée à tous les regards au Cabinet des médailles, celle peut-être des grandes collections de l'Europe qui renferme encore le plus d'objets inédits. Nous l'avons fait reproduire ici, comme le moule du musée du Louvre, à la grandeur de l'original.

Elle a été décrite par M. Chabouillet, sous le n° 2255 de son *Catalogue des camées*. « Dans le procès fait aux Templiers, qui aboutit à la destruction de cet ordre célèbre, on accusa les chevaliers d'adorer une idole *en forme de Baphomet*... C'est à ces sectaires que l'on attribue le curieux monument que je viens de décrire. *On peut le faire remonter au* XIIe *siècle* Ce moule a dû servir à reproduire des figures baphométiques. »

Nous ne savons à qui remonte l'idée de cette attribution singulière dont M. Chabouillet s'est fait l'écho. Il y a vingt ans, lorsque ce savant publia le *Catalogue des camées*, l'art asiatique était encore très peu connu : une erreur, bien excusable à cette époque, peut être rappelée pour mémoire, mais n'a plus besoin d'être discutée ni réfutée aujourd'hui.

Le moule de la Bibliothèque Nationale est également en serpentine; les deux rainures, formant la moitié d'une croix de saint André, que l'on voit à droite et à gauche du personnage féminin, s'expliquent peut-être par les nécessités pratiques du moulage. Cet objet présente, avec celui du Musée du Louvre, des analogies et des différences que l'on constatera au premier coup d'œil. Le travail du premier rappelle celui de la pierre, tandis que le second, d'une exécution plus sèche, semble trahir l'habitude de la gravure sur métal.

Dans le moule du Louvre, on voit un personnage féminin, les mains ramenées sur les seins, suivant un geste fréquent dans les œuvres d'art babyloniennes [1], placé à la droite d'un personnage masculin de taille inférieure. Il n'est pas douteux que l'un et

1. Ménant, *Recherches sur la glyptique*, fig. 112 et suiv.

l'autre ne représentent des divinités. La déesse est entièrement nue; l'indication réaliste du nombril et du *pelvis* sont des traits caractéristiques qui se retrouvent dans les plus anciens monuments chaldéo-babyloniens [1]. M. Schliemann a découvert dans les ruines de la seconde ville d'Hissarlik, c'est-à-dire au-dessous de la cité qu'il identifie à la Troie d'Homère, une petite figure en plomb dont la ressemblance avec la nôtre est extrêmement frappante [2]. La disposition des cheveux est la même; les divisions horizontales du cou sont indiquées avec une précision analogue; le *pelvis,* également triangulaire et d'une dimension exagérée, présente au milieu le symbole de la croix gammée (*swastika*). Malgré l'imperfection de nos connaissances en ce qui touche la mythologie babylonienne, on peut reconnaître dans notre figure, comme dans celle de M. Schliemann, une représentation de l'Aphrodite asiatique, Istar ou Nana, un des prototypes de la Grande Déesse des Grecs. La nudité de cette déesse rappelle le célèbre texte assyrien de la *Descente aux enfers* où Istar, malgré sa résistance, est obligée de se dépouiller de ses vêtements pour forcer l'entrée de la demeure infernale [3]. L'art assyrien répugne à la représentation de la nudité féminine [4]; elle est au contraire fréquente dans l'art babylonien archaïque, qui en a transmis le modèle aux arts indigènes de l'Asie Mineure.

Le personnage à la gauche d'Istar est probablement le dieu Bel-Nabou. Vêtu comme un prêtre babylonien, il porte une espèce de tablier à six franges orné de plissés verticaux et symétriques [5]. Le lion, gravé sur la droite du moule, tenant une

1. Cf. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques du Louvre*, p. 33; Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, II, fig. 16, 228, 229, 231, 232; Ménant, *Rech. sur la glyptique*, p. 170; Cesnola-Stern, *Cyprus*, p. 414.

2. Schliemann, *Ilios*, p. 380, fig. 226 de l'édition allemande.

3. Voyez la traduction de ce conte donnée par M. Oppert à la suite de l'*Histoire d'Israël* de M. Ledrain.

4. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, II, p. 515. La seule figure de femme nue que nous connaissions de la sculpture assyrienne est une statue d'Istar, dédiée par Assourbilkala, fils de Teglathphalasar.

5. Ces plissés verticaux sont fréquents sur les cylindres. Cf. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, II, fig. 17, 20, 230, 290, 296.

branche d'arbre entre ses pattes, rappelle les lions servant de poids que l'on a découverts à Ninive[1]; comme eux, il porte sur le dos un anneau, dont la présence, justifiée dans un poids, témoigne ici de l'imitation d'un modèle en ronde bosse qui devait être très répandu. En face du lion, de l'autre côté d'Istar, est un autel ou tabernacle à quatre étages, surmonté d'une coupole et flanqué de deux espèces de tours ou de montants décorés à leur sommet[2]. Les trois rondelles et l'ornement quadrangulaire qui occupent le champ méritent une attention particulière[3]. M. Sayce a déjà rapproché celles de droite des nombreux pesons circulaires découverts par M. Schliemann dans les couches inférieures d'Hissarlik[4]. Il y reconnaît non sans vraisemblance, l'image d'un ex-voto offert à la Grande Déesse asiatique.

En somme, le caractère de ce monument nouveau n'est ni assyrien ni babylonien, mais se rapproche beaucoup de certaines œuvres de l'art babylonien archaïque en même temps qu'il présente des analogies frappantes avec des monuments découverts dans la partie occidentale de l'Asie Mineure. Il faut donc y reconnaître le produit d'un des arts indigènes encore mal connus qui naquirent sous l'influence de l'art de la Chaldée avant l'époque de l'art assyrien proprement dit. Le lieu de sa découverte, la Méonie, permettrait de le rapporter à cet art lydo-phrygien dont MM. Texier et Perrot ont révélé l'existence. Pour M. Sayce, c'est une œuvre hittite, c'est-à-dire un monument de

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, II, pl. XI.

2. Comme le lion fait face à gauche, la symétrie demanderait que l'objet opposé fît face à droite; cet autel serait alors un trône avec des pieds en forme de griffes. Mais il serait difficile alors d'expliquer le renflement circulaire que l'on voit distinctement entre les pieds. Un certain nombre de monuments nous ont conservé l'image d'autels ou de tabernacles fort analogues à celui de notre plaque si on le considère comme posé sur la surface plane de gauche. Cf. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, II, fig. 67, 68, 79, 218, 233, 300. Dans le même ouvrage, on trouve la représentation d'un autel à pieds en forme de griffes, fig. 108.

3. *Troja*, introduction, p. XXII. Pour les pesons ou *Spinnwirtel*, voy. *Troja*, fig. 49-52; *Ilios*, fig. 1821, 1823, 1824, 1829, 1849, 1850-52, etc.

4. Pour des exemples analogues, v. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, II, fig. 10; Ménant, *Recherches*, fig. 166, 167, pl. V.

l'art des Khétas, qui répandirent en Anatolie le culte et les images de la Grande Déesse asiatique. Nous pensons que la désignation *d'art lydo-phrygien* est préférable, puisqu'elle se fonde, dans l'espèce, sur un fait géographique bien constaté et n'implique aucune théorie sur l'ethnographie primitive de l'Asie Mineure. Les Hittites, depuis quelques années, occupent un peu, dans l'histoire de l'art, la place que les Touraniens de M. Max Müller tenaient, il y a vingt ans, dans l'histoire du langage : on leur attribue volontiers tout ce qui ne rentre pas dans une série connue et leur nom est devenu la désignation collective des nouveautés qu'on ne peut classer ailleurs[1]. Ce qui nous frappe dans l'art indigène de l'Asie Mineure, c'est, à côté de ressemblances générales, des divergences et comme des dialectes très marqués ; la tendance actuelle à considérer ces monuments comme l'œuvre d'une même civilisation et d'une même race est certainement contraire à la méthode scientifique qui a pour devise μέμνασ' ἀπιστεῖν.

Le moule de la Bibliothèque Nationale a été décrit fort exac-



tement par M. Chabouillet : « Deux personnages, un homme et

1. Il est amusant, par exemple, de voir les Grecs d'Asie-Mineure, en pré-

une femme, debout l'un à côté de l'autre. L'homme est coiffé d'une sorte de casque pointu; sa barbe, longue et large, est disposée à la mode assyrienne : il est revêtu d'une sorte de robe courte qui laisse la poitrine nue et s'arrête à mi-cuisses. Cette robe est disposée comme une cotte de mailles; sur le bras gauche, une épaulière paraissant également de mailles. Ce personnage a les deux mains placées sur la poitrine, dans un geste qui doit avoir une signification mystique, car les mains de sa compagne sont placées de la même manière. Celle-ci est coiffée d'un disque sur lequel sont tracées des figures géométriques ; sa robe, qui laisse comme celle de l'homme la poitrine entièrement nue, descend beaucoup plus bas; ses cheveux pendent en grosses boucles le long des joues. »

La coiffure du dieu est remarquable, car elle n'est pas assyrienne et se retrouve dans d'autres monuments de l'art indigène de l'Asie. « Prenez garde, écrivait M. Kiepert en 1843[1], aux grands bonnets coniques et n'oubliez pas le passage dans lequel Hérodote signale les tiares terminées en pointes, κυρβασίας ἐς ὀξὺ ἀπηγμένας ὀρθάς[2], que portaient les Saces ou Scythes Cimmériens, car cette race domina en Asie jusqu'au temps d'Alyatte et de Cyaxare. » On trouve le même casque pointu dans une figure de bronze lydo-phrygienne publiée par M. Perrot[3], ainsi que dans le bas-relief de Nymphi et d'autres œuvres congénères[4]. Les deux appendices en forme de cornes qui sont placés de chaque côté du casque ressemblent à l'espèce *d'ureus* qui orne le bonnet des personnages dans les bas-reliefs de Nymphi, de Ghiaour-Kalé et de Boghaz-Keui[5]. Enfin, au-dessous du casque, on voit de part et d'autres une saillie percée d'un trou qui se re-

sence d'une inscription byzantine ou basilidienne qu'ils ne peuvent pas lire, déclarer bravement que « c'est du hittite. » Pareille mésaventure est arrivée à M. Carolidès. (Τὰ Κόμανα, 1882, p. 61.)

1. *Archæologische Zeitung*, 1843, p. 44.
2. Hérodote, VII, 64.
3. *Revue archéologique*, nouv. série, t. XIX; *Mémoires d'archéologie*, p. 25.
4. Perrot, *Mémoires*, p. 9; *Revue archéologique*, nouv. série, t. XIII; *Exploration de la Galatie*, pl. IX et X, p. 156-163.
5. Perrot, *Mémoires*, p. 13. Cf. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, II, fig. 17, 21.

trouve par une analogie frappante dans le bronze anatolien dont il a déjà été question[1].

Le moule de la Bibliothèque nationale se rapproche bien plus que celui du Louvre du style des cylindres assyriens. C'est encore l'œuvre d'un art qui n'est ni assyrien ni babylonien, mais plus voisin de ses modèles ou qui s'en inspirait avec moins de liberté. Il est évidemment impossible de fixer, même approximativement, la date de ces objets : nous avons seulement voulu attirer l'attention sur eux, dans l'espoir que quelques collections privées ou publiques, comme cela est arrivé pour le cabinet des Médailles, contiennent des monuments inédits du même genre que notre publication fera sortir de l'oubli.

SALOMON REINACH.

1. Perrot, *Mémoires d'archéologie*, pl. II.

INSCRIPTIONS GRECQUES INÉDITES

DU HAURAN

ET DES RÉGIONS ADJACENTES

(*Suite*[1])

OBSERVATIONS DIVERSES

N° 4. — Je croirais plutôt que le mot διοδεύοντας s'applique aux voyageurs, aux caravanes ; les nomades sont expressément désignés dans l'épigraphie du Hauran par le mot νομάδες : στρατηγὸς νομάδων[2], στρατηγοῦ νομάδων[3], οἱ ἀπὸ ἔθνους νομάδων[4].

N° 5. — Le nom de la ville de Κάνατα (Kerak) était déjà connu par une inscription d'El-Afinè[5], dans la Batanée.

N° 6. — A propos de l'ère de Damas, comparer mes *Notes d'archéologie orientale*, n° XIX[6] et ce que j'ai dit à propos de l'ère des Séleucides appelée *ère des Romains* dans une inscription nabatéenne de D'meir. Il se pourrait qu'on dût entendre dans cette inscription par le *comput des Romains* l'ère des Séleucides *calculée à la romaine*, selon le *style romain*, c'est-à-dire faisant partir l'année du solstice d'hiver, au lieu du 22 mars (usage arabe et damasquin), ou du 1er octobre (usage général syro-macédonien).

N° 9. — Les noms Ἄνομος, Ἄναμος, peuvent correspondre aux formes nabatéennes אנעם[7] ou ענמו[8].

N° 12. — Le nom sémitique ΑΟϹΙΔΟϹ est peut-être à restituer

1. Voir la *Revue* de novembre-décembre 1884 (p. 260 et suiv.).
2, 3, 4. Waddington, *op. cit.*, nos 2112 ; 2196 ; 2203.
5. Id., *id.*, nos 2296-2297.
6. *Revue Critique*, 2 février 1885.
7. De Vogüé, *Syrie centrale*, inscriptions, p. 122, n° 10.
8. Doughty, *Docum. épigr.*, etc., n° 8.

en ΑΟΥΙΔΟϹ (עוידא), pour lequel l'épigraphie du Hauran fournit des analogues.

N° 20. — Si l'on admet que la copie n'a pas omis une lettre dans le vide qui est au commencement de la dernière ligne, le patronymique serait Ἄβδαλγος, qui me semble correspondre exactement au nom עבדאלגא, *Abdalga*. Abdalga, qui revient plusieurs fois dans les inscriptions nabatéennes[1], veut dire *serviteur* du dieu *Alga* ou *Elga* (?); c'est un nom théophore, ou peut-être bien l'un de ces noms *pseudo-théophores* nabatéens dont j'aurai occasion de reparler.

N° 36. — Une inscription métrique copiée à Breiké (Trachonite) par M. Waddington (n° 2414), vient nous apporter quelque lumière pour la restitution des deux derniers vers; elle se termine ainsi :

> ὃς τόδε σῆμα ποιήσας ἀρετῆς μνήμην ἀνεγίρας
> αὐτῷ καὶ γενετῆρι, etc...

Il faut donc corriger ainsi la copie pour l'avant-dernier vers :

> . . . . ἀρετῆς μνήμην ἀ[νε]γείρας

Peut-être au second vers y avait-il Παλμυρηνῆς?

N° 44. — Pour le nom sémitique Σαφαρα, comparer le nom propre d'homme צפרא = Σεφφερᾶ, dans deux inscriptions bilingues de Palmyre[2].

Le nom Βηλίαβος que j'ai déjà rapproché de Βελίαβος se retrouve dans une autre inscription inédite du Hauran, que je donnerai plus loin (n° 46), sous la forme Βεελίαβος. Je reviendrai, à cette occasion, sur sa signification.

CLERMONT-GANNEAU.

1. De Vogüé, *op. cit.*, p. 202, n° 3. — Voyez aussi la première nabatéenne de Pouzzoles (Renan, *Journal Asiatique*, avril 1873, p. 313 et suiv.).
2. Id., *id.*, p. 15, n°s 10 et 11.

LA POTERIE DES NURAGHES

ET DES

TOMBES DES GÉANTS EN SARDAIGNE

Dans un travail précédent, nous avons essayé d'apporter notre contingent à l'étude des nuraghes et des bronzes de Sardaigne[1]. Nous pensons qu'il y a quelque enseignement à tirer de l'étude des débris de poteries qu'on s'est jusqu'ici borné à signaler dans ces fouilles, sans rechercher si les formes, les couleurs, le travail plus ou moins parfait ne pouvaient pas fournir quelques indications précieuses.

Les débris de poterie que nous possédons appartiennent à cinq localités différentes; c'est peu, sans doute, en présence de la quantité considérable de localités qui pourraient fournir un contrôle à nos observations; nous n'avons donc pas la prétention de les généraliser, mais d'indiquer le parti qu'on peut tirer de l'étude de la céramique des nuraghes.

Nous avons sous les yeux trois séries de débris appartenant à trois nuraghes: celui de Losa dont les pierres sont taillées, celui d'Angiola Lepori, construit en pierres brutes non taillées et presque entièrement en ruine.

Les poteries de ces deux localités sont identiques de forme, de couleur et de composition de la pâte. Devons-nous voir, dans cette similitude complète, une justification de l'idée émise par nous que les nuraghes taillés et ceux en pierres non taillées sont de la même époque?

Nous posons la question en engageant les chercheurs à vérifier notre hypothèse. Une troisième série, la plus nombreuse, appartient à la localité d'Interroga, voisine d'Abini. Nous igno-

1. *Essai sur les nuraghes et les bronzes de Sardaigne* par Alphonse Baux et Léon Gouin (*Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, 3e série, t. I, 1884, avril).

rons si les pierres des nuraghes de cette localité sont taillées ou non, mais là encore nous retrouvons similitude complète entre nos trois séries appartenant aux nuraghes.

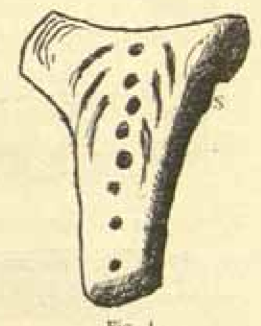
Nous possédons deux *tombes de géants*. L'une des pièces qui proviennent de Sa Molas nous donne encore des débris de poterie pareils à ceux des nuraghes.

Ce serait une confirmation de l'opinion que ces nuraghes et les tombes des géants sont contemporaines. Une seconde tombe, celle de Planu, nous a donné quelques fragments de poterie. Cette tombe ne peut guère fournir d'autres indications que la preuve que les tombes des géants ont été utilisées à plusieurs reprises dans la suite des âges. De plus, elle avait été déjà fouillée. Nous y avons trouvé un éclat de silex noir avec patine blanche (ce silex n'appartient pas à la localité), un bracelet de bronze très oxydé, de même forme que ceux d'Abini, et des débris de poteries, évidemment plus récentes que la tombe; la terre rouge très fine en est couverte d'un vernis noir sans dessins. En Sardaigne, on qualifie d'Étrusques ce genre de vases.

Il résulte de ces détails deux points à vérifier et contrôler dans les fouilles futures, savoir :

Les nuraghes de pierres taillées et ceux de pierres non taillées sont de la même époque;

Les tombes des géants sont contemporaines des nuraghes.



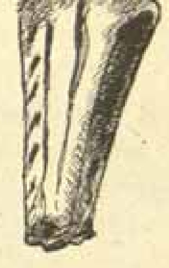




Fig. 1. Fig. 2.

Le caractère général des poteries est l'absence presque absolue de toute ornementation, nous disons presque, parce que deux

anses seulement sur trente-six débris d'Interroga ont présenté un rudiment d'ornementation (fig. 1 et 2);

Deux morceaux seulement portent une moulure vers le bord du vase (fig. 6 et 7).

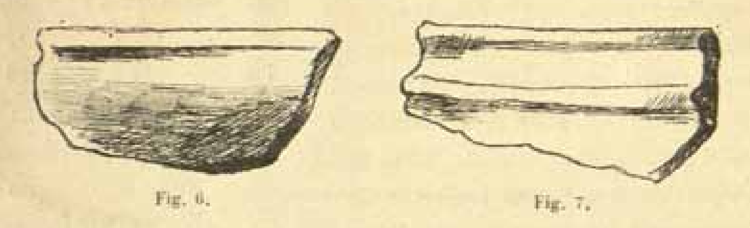


Fig. 6. Fig. 7.

Les formes les plus communes sont des espèces de vases plats, peu profonds, avec anses d'une forme particulière assez gracieuse, les bords inclinés en dehors, ou le plus souvent arrondis au dedans. Sur trente-six morceaux, dix-sept appartenaient à des vases de ce genre (fig. 3, 4, 5). Deux anses ont la forme or-

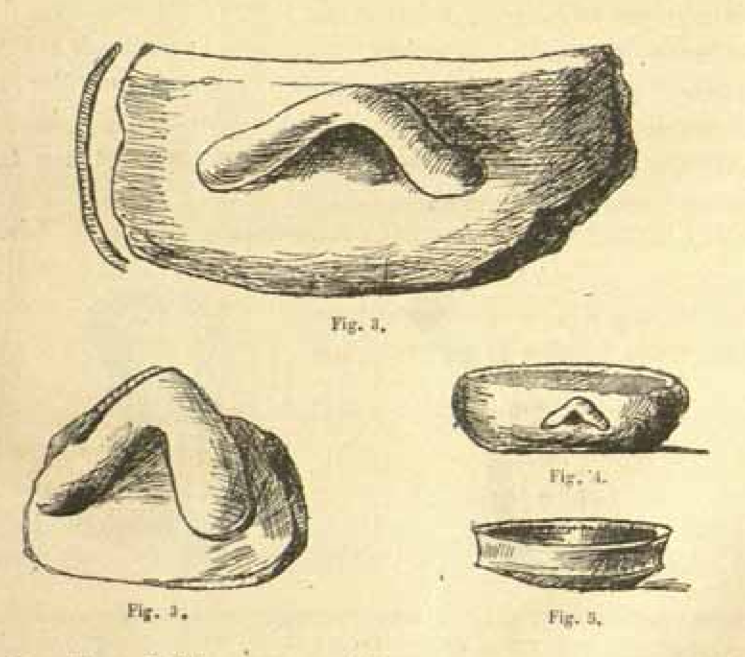


Fig. 3.

Fig. 2. Fig. 4. Fig. 5.

dinaire, l'une d'elles appartenait à un vase presque plat comme

les précédents (fig. 11). D'après la courbure du bord des débris, on peut estimer que quelques-uns de ces plats atteignaient des dimensions pouvant aller jusqu'à vingt ou vingt-cinq centimètres de diamètre. La pâte est généralement assez fine, mieux cuite que celle des vases de l'âge du bronze des lacs suisses, avec quelques grains de silex dans la pâte. La couleur varie du noir au brun clair. Quelques vases portent à l'intérieur une sorte de vernis noir luisant alors que l'extérieur est rougeâtre. Ils ne paraissent pas avoir été faits au tour, bien que d'un travail soigné; on distingue bien, sur la plupart, la trace du polissoir. Nous avons de Teti et de Losa deux morceaux ayant appartenu à des vases de grande dimension, à parois très épaisses, terre grossière. Les fouilles d'Interroga nous ont fourni quelques morceaux que nous hésitons à admettre comme de la même époque que les précédents. Leur couleur est rouge, la pâte plus dure, le travaij plus fin semble révéler l'emploi du tour. Nous y retrouvons la même forme que dans la fig. 5, mais surtout une ornementation qui tranche avec la simplicité de tout ce que nous possédons. Les cercles concentriques qui distinguent la fig. 8 ont été faits avec

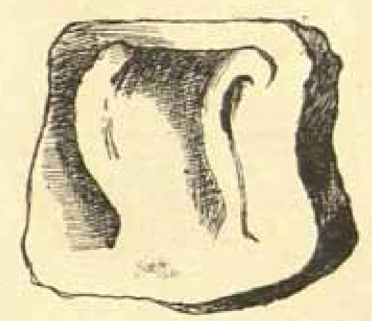


Fig. 11.

Fig. 9.

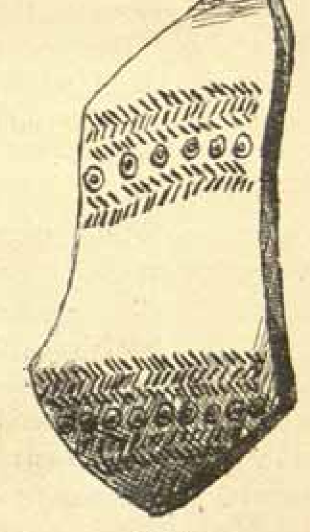


Fig. 8.

un instrument appliqué sur le vase dont la forme est sphérique (voir la fig. 9). Nous avons une partie du goulot d'un vase semblable.

La fig. 10 représente l'anse d'un vase de cette série, dont le dessin est absolument différent de celui de tout ce que nous possédons des nuraghes et des tombes. N'ayant pas assisté aux fouilles d'Interroga, nous ignorons dans quelle relation de gisement se trouvaient ces débris rouges avec les précédents ; mais tout nous fait présumer qu'ils sont d'une autre époque et qu'ils ont dû être retirés des couches supérieures du terrain dont les poteries noires, seules contemporaines des nuraghes, occupaient les couches plus profondes ; ou faudrait-il conclure de ces détails que, de même que dans les bronzes nous avons admis deux fabrications différentes, il faut aussi admettre la même chose pour les poteries ? Espérons que les recherches à venir éclairciront cette question. En résumé, rien dans la céramique des nuraghes ne peut indiquer une influence, même lointaine, de l'art phénicien ou carthaginois.

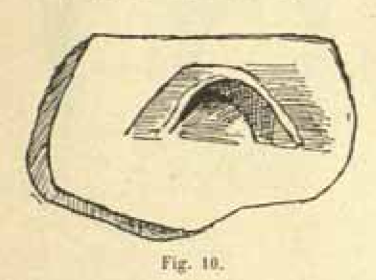


Fig. 10.

Dans ces conditions, nous ne voyons que deux hypothèses : ou les poteries des nuraghes sont antérieures aux vases les plus archaïques des Phéniciens ; ou elles démontrent qu'aucune influence de la civilisation phénicienne n'avait pénétré dans le centre de la Sardaigne dans la région des nuraghes.

Si nous devions chercher une assimilation aux poteries d'Interroga, nous la trouverions dans celles des cavernes néolitiques de Sardaigne, de Tamara et de S'Oreri ; c'est la même terre, même degré de cuisson ; seulement à Interroga le travail est plus soigné, les formes sont plus gracieuses ; la céramique a fait des progrès.

A. Baux.

CHRONIQUE D'ORIENT

Avant de nous occuper des découvertes archéologiques faites dans l'Orient grec au cours des derniers mois de 1884, nous voudrions appeler l'attention sur deux bas-reliefs d'une haute importance, signalés à Thasos en 1866, qui ont disparu depuis sans avoir été reproduits dans aucun recueil, mais qu'on réussira sans doute à retrouver le jour où l'on instituera, sur les lieux mêmes et à Constantinople, une enquête sérieuse à leur sujet. La chose en vaut la peine; il s'agit d'œuvres grecques archaïques, provenant d'une île qui a déjà fourni à l'histoire de l'art les beaux reliefs du ve siècle découverts en 1864 par M. Miller.

Dans l'été de 1866, des officiers turcs chargés de construire des fortifications à Thasos vinrent chercher des matériaux pour leur travail au port de Liménas et, suivant l'usage, enlevèrent des ruines antiques tous les blocs de marbre qu'ils purent en retirer. Le chemin de Liménas à Panagia, la capitale actuelle de l'île, traverse une porte monumentale bien conservée à laquelle font suite les murs de la ville ancienne[1]. C'est dans les murs en question, au sud du port, que furent trouvés alors trois blocs de marbre de grandes dimensions : à gauche de l'entrée de la porte, un bas-relief représentant une procession bachique, en marbre de Thasos (h. 1^m,50, l. 1^m,10) ; à droite, un bas-relief avec Hercule tirant de l'arc, en marbre de Paros (h. 0^m,75; l. 0^m,60), et une inscription de douze lignes, sur marbre de Paros également. D'après les dessins que je possède, le bas-relief d'Hercule et l'inscription étaient séparés par un troisième bloc de marbre dans lequel était sculptée une de ces niches que l'on constate également au centre du bas-relief d'Apollon et Hermès au Louvre[2]. L'inscription fut copiée par M. Christidis, qui dessina rapidement les deux bas-reliefs et envoya copie et dessins, en double exemplaire, à ses deux savants amis M. Miller et M. Conze. M. Miller

1. Voyez le plan des ruines de Thasos donné par M. Perrot, *Archives des Missions*, 1864, pl. II. La porte est indiquée sous le n° 1 avec la mention : *Porte bien conservée où ne manque que le linteau*. Cf. Conze, *Reise auf den Inseln*, 1860, pl. II.

2. Cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*. 1866, p. 324; Frœhner, *Catalogue des Inscriptions du Louvre*, p. 32 et note 1; Michaëlis, *Archaeol. Zeitung*, 1867, pl. CCXVII, n° 217.

décrivit sommairement ces monuments dans la séance du 14 septembre 1866, à l'Académie des Inscriptions, en exprimant le vœu que les sculptures fussent photographiées à Constantinople où elles avaient été envoyées. M. de Longpérier insista sur l'intérêt qu'offrait la nouvelle découverte; il fit remarquer le rapport frappant qui existe entre les deux bas-reliefs et le type des monnaies d'argent de Thasos émises au ve siècle avant J.-C. Sur ces pièces, on voit, au droit, une belle tête de Bacchus barbu, couronné de lierre; au revers, un Hercule agenouillé tirant de l'arc[1]. « L'attitude et l'ajustement du dieu, la pose particulière de ses bras, tous deux étendus en avant, se retrouvent identiquement sur les monnaies et sur le marbre. Les deux divinités se voient encore associées sur les grands tétradrachmes post-alexandrins qui ont pour type une tête de Bacchus imberbe et un Hercule debout accompagné de la légende ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΘΑΣΙΩΝ..... M. de Longpérier espère que l'étude des deux nouveaux marbres pourra peut-être fournir quelque lumière sur la destination encore inexpliquée de la petite niche entourée d'un chambranle pratiquée dans l'un des bas-reliefs apportés au Louvre[2]. »

En Allemagne, la découverte faite à Thasos fut annoncée par M. Bergmann (*Hermès*, 1866, p. 233), auquel M. Conze communiqua la lettre qu'il avait reçue de M. Christidis. M. Bergmann publia le premier l'inscription, qui a été reproduite depuis dans le *Delectus inscriptionum græcarum* de M. Cauer[3]. Elle est relative à la location d'un terrain sacré, le jardin d'Hercule, attenant à l'enceinte du temple d'Asclépios. Le jardin est affermé à la condition que le fermier (ὁ ἀναιραιρημένος τὸν κῆπον) maintiendra la propreté dans le territoire du temple et ne permettra pas que l'on y jette des ordures. Le texte est loin d'être parfaitement établi et demanderait à être contrôlé par l'étude directe de l'inscription. Dans une copie que j'ai prise en 1882, à Thasos, d'après la copie originale de M. Christidis, les lacunes au milieu des lignes sont beaucoup moins considérables que ne l'ont indiqué M. Bergmann et les autres éditeurs d'après lui. Le savant allemand insista, après MM. Miller et Longpérier, sur l'importance des deux bas-reliefs. Le plus grand représente une procession de fidèles venant offrir un sacrifice à Dionysos. Le motif du second, Hercule agenouillé tirant de l'arc, se retrouve non seulement sur les monnaies d'argent thasiennes, mais sur des anses d'amphore de même provenance[4].

1. Mionnet, *Description des médailles antiques*, 1808, pl. LV, n° 5; t. I, p. 433, n. 13, 17, 24; Duruy, *Histoire des Romains*, II, 38; III, 136.
2. Desjardins, *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1866, p. 325; Bertrand, *Revue archéologique*, 1866, p. 359.
3. N° 137 de la 1re édition, 527 de la seconde.
4. Sabatier, *Souvenirs de Kertch*, Saint-Pétersbourg, 1849; Becker, *Mélanges*

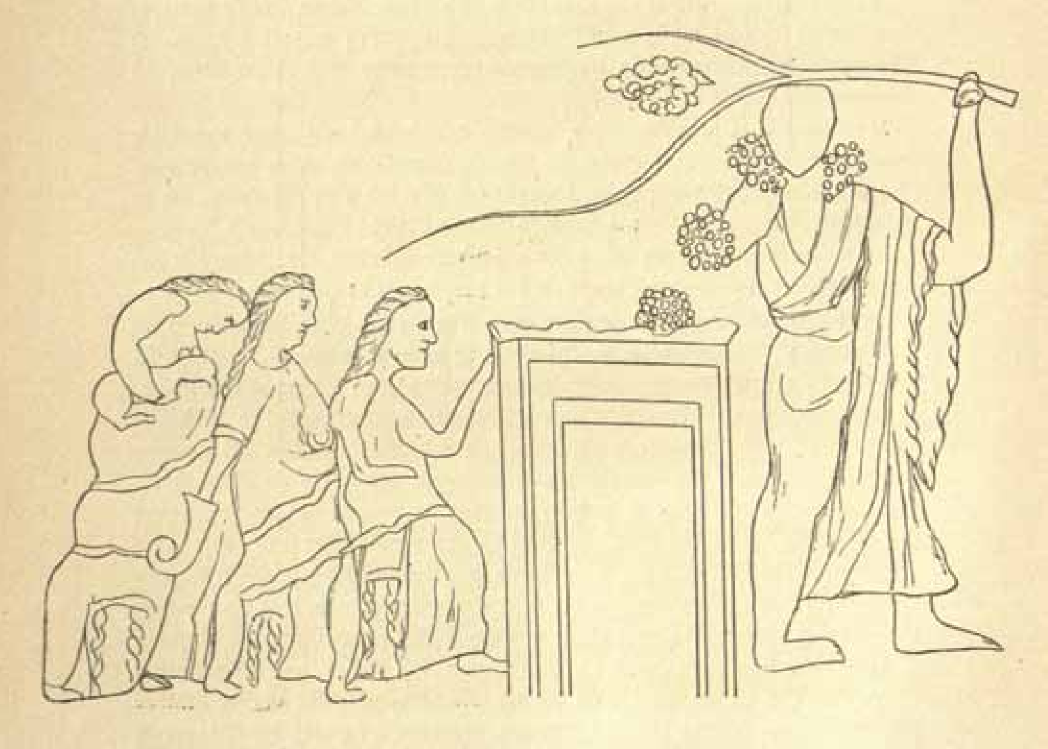
Depuis 1866, il n'a été question nulle part, à notre connaissance du moins, des bas-reliefs et de l'inscription découverts à Thasos. Dans la dernière édition de son *Delectus* (1883), M. Cauer se contente de dire que l'inscription a été transportée à Constantinople : elle n'existe certainement pas au musée de Tchinli-Kiosk. En 1882, j'eus l'occasion d'aller à Thasos et d'interroger M. Christidis sur le sort de ces objets qu'il avait été le premier à décrire. Ses souvenirs, à cet égard, étaient fort précis. Un bâtiment de guerre turc, commandé par un nègre du nom de Selim, vint, peu de temps après la découverte (août 1866) embarquer les marbres à destination de Constantinople. *On dit* que le khédive Ismaïl, auquel l'île de Thasos appartenait comme fief de la vice-royauté d'Égypte, réclama ces objets et qu'ils furent transportés en Égypte. Ce qui donnerait une certaine vraisemblance à cette version, c'est qu'un grand aigle en marbre, découvert vers la même époque à Thasos dans le ruisseau de Liménas, a été transporté à Alexandrie, où il existe encore.

M. Christidis me donna les dessins originaux qu'il avait exécutés, avec plus de bon vouloir que de succès, d'après les deux bas-reliefs; j'en pris immédiatement des calques et les envoyai à M. Maspéro, en le priant de s'assurer si les marbres de Thasos étaient conservés à Alexandrie ou au Caire. Après de minutieuses recherches, M. Maspéro me répondit qu'il n'y avait pas trace de ces bas-reliefs et que personne ne se souvenait de les avoir vus. D'autre part, j'ai pu me convaincre qu'ils ne se trouvaient à Constantinople ni dans le musée impérial, ni dans la collection du syllogue grec. Seraient-ils restés dans l'arsenal maritime, comme les grands bas-reliefs de Salonique actuellement à Tchinli-Kiosk[1], qui furent retrouvés par hasard, il y a peu d'années, à la douane de Stamboul, avec des inscriptions provenant des murs de Salonique? Seraient-ils égarés dans le palais de quelque prince égyptien, auquel Ismaïl-Pacha les aura cédés? Ce sont là des possibilités que nous nous contentons d'indiquer, avec la certitude que des marbres de cette importance, une fois embarqués sur un navire de guerre turc, n'ont pu servir à faire de la chaux. Il serait facile à Hamdi-Bey d'instituer une enquête au ministère de la marine à Constantinople, où Sélim, qui commandait l'aviso, ou du moins quelqu'un de ses officiers, peuvent encore figurer dans les cadres de l'amirauté ottomane. Quoi qu'il en soit, les dessins de M. Christidis sont actuellement le seul document sur deux œuvres d'art égarées ou disparues, et nous avons pensé qu'en dépit de leur imperfec-

gréco-romains, I, p. 434 et *Jahrbücher für class. Philol. Supplém.*, IV, p. 458; Dumont, *Archives des Missions*, 1871, pl. V, n° 24.

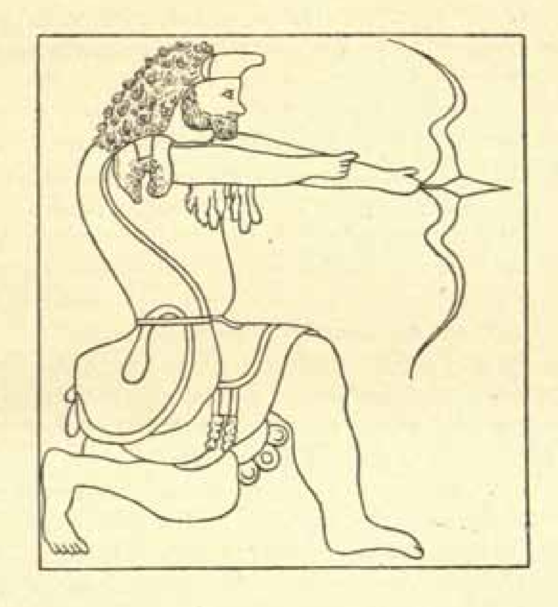
1. *Catalogue du musée impérial*, n° 122.

tion elles méritaient d'être reproduites en fac-similé, ne fût-ce que pour éveiller l'attention de nos lecteurs de Grèce et de Turquie sur un problème archéologique qu'ils peuvent se proposer de résoudre. Nous leur serons particulièrement reconnaissant de toute communication relative à ces marbres ou à l'inscription qui a été découverte en même temps. Les dessins sont assez précis pour que nous puissions nous dispenser de les décrire : on remarquera que le grand bas-relief présente aussi une niche à chambranle, comme celle que nous avons signalée, d'après un autre croquis de M. Christidis, entre l'Hercule (à droite) et l'inscription (à gauche). M. de Longpérier a rapproché le Bacchus vêtu et tenant un long cep de vigne de représentations analogues sur les vases peints à figures noires.



Nous voudrions mentionner, à la même occasion, un autre monument d'un vif intérêt qui, découvert il y a vingt ans, a été vainement recherché depuis, et sur lequel nous possédons seulement le témoignage d'un homme tout à fait étranger à l'archéologie. Il s'agit d'un grand bas-relief sculpté dans le roc, à *Ouzoun-Hassanli* près de Myrina, sur la route

qui conduit de Myrina à Magnésie, bas-relief qui doit avoir été analogue au célèbre pseudo-Sésostris de Nymphi près de Smyrne, et appartenir, comme le dernier et ses congénères[1], à l'art hittite ou lydophrygien. MM. Sayce, Dennis, Démosthène Baltazzi et moi, nous avons passé toute une journée, au mois de février 1881, à chercher ce bas-relief rupestre à l'endroit où il m'avait été signalé ; je suis revenu plusieurs fois à Ouzoun-Hassanli et j'ai exploré les collines avoisinantes sans plus de succès. Comme le témoignage de l'officier de marine fran-



çais qui a vu ce monument est au-dessus de toute suspicion, je suis obligé de croire qu'un éboulement de terrain a dissimulé ou détruit ce bas-relief que le hasard seul pourra faire retrouver un jour. Voici la lettre que M. le commandant Guichon, autrefois attaché à l'exploitation du domaine d'Ali-aga, m'a écrite à ce sujet le 23 mars 1881 ; j'ajoute en note quelques indications complémentaires qui pourront servir aux voyageurs.

« J'appelle *rivière de Cayalan*[2] le cours d'eau qui a son embouchure

1. *Archaeologische Zeitung*, 1843, 33, 135; 1846, 271; Texier, *Asie Mineure*, II, 302, pl. 132; Moustier, *Tour du Monde*, IX, 266: Perrot, *Mémoires*, 1875, p. 9; Weber, *le Sipylos*, 1880, p. 41; Curtius, *Archaeologische Zeitung*, 1875, 56; Sayce, *Academy*, 18 octobre 1879.

2. C'est le Pithyeus, qui se jette dans la mer à Myrina, aujourd'hui Kodja-Tchaï.

près de Kato-tépé[1], colline en pain de sucre située près de la ferme de Kalabassary[2]. A sept kilomètres en amont de cette embouchure, en suivant la rivière de Cayalan, est l'affluent désigné comme la rivière de Guzel-Hissar[3]. Au confluent de ces deux cours d'eau, et en aval, sont les ruines d'un pont. On voit de là, à faible distance, et sur la rive droite de la rivière de Cayalan, la ferme d'Ouzoun-Bouroun. Toujours sur cette rive droite et au bas de la petite hauteur où sont les bâtiments de la ferme, il existe un sentier que l'on doit suivre en tournant le dos à Kalabassary. A trois kilomètres de distance, on arrivera à une roche coupée de main d'homme. Cette roche est sur la rive droite et touche à la rivière de Cayalan[4]. Une fois arrivé à cette roche, qui a été coupée pour établir une prise d'eau en vue de l'établissement de deux moulins dont les ruines se voient encore, il suffit de regarder sur la droite : la colline de la grotte est à petite distance sur la rive gauche. Deux minutes d'ascension sans trop de fatigue conduisent au sommet de la colline, qui est garni de gros rochers séparés par des crevasses pleines d'eau. Dans la partie du sud et à quelques mètres plus bas que le sommet, on trouvera la grotte en question. *Y étant entré, j'y ai vu une sculpture grossière à la paroi extérieure qui m'a paru représenter un Assyrien factionnaire gardant une chambre sépulcrale.* »

La colline signalée par M. Guichon présente des vestiges d'une acropole très ancienne, avec des citernes et une grande porte cyclopéenne dont un des montants est encore debout. M. Sayce a décrit ce site dans une lettre adressée à l'*Academy* (9 avril 1881), où il a reproduit les mesures que nous avons prises sur place. Une seconde colline, un peu plus loin, porte également des traces de constructions ; dans les rochers abrupts qui la couronnent, on voit deux chambres sépulcrales taillées en forme de parallélipipèdes surmontés d'un angle dièdre, sans aucun ornement architectural ; à l'entrée, deux grands trous indiquent la place des pièces en métal qui fixaient les battants de la porte. M. Sayce a pensé que la Myrina primitive a pu occuper l'emplacement de la colline d'Ouzoun-Hassanli ; la colline voisine aurait servi de nécropole. L'existence à cet endroit d'une figure rupestre semblable à celle de

1. Voyez la carte de Myrina publiée par M. Pottier et moi dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique*, VI, pl. IX.

2. Myrina.

3. Peut-être le Titanus de Pline (V, 30, 32), nommé TITNAIOC sur les monnaies d'Aegae (*Nimroud-Kalessi*). L'hydrographie de cette région, dont il n'existe pas de carte digne de foi, est encore très confuse.

4. Nous avons retrouvé cette roche, et M. Sayce a cru y reconnaître une tête de taureau sculptée en relief qu'il a signalée dans l'*Academy*. La coupure a certainement été faite de main d'homme à une époque très ancienne.

Nymphio est un fait très important et que je crois établi avec certitude, bien que nos efforts pour la retrouver n'aient pas abouti.

Asie Mineure. — M. Sterrett, actuellement secrétaire de l'Ecole américaine d'Athènes, est reparti pour l'Asie Mineure au commencement du mois de juin [1]. Le 21 juin, il écrivait d'Ak Sheher pour annoncer la découverte de nombreuses inscriptions. « J'ai définitivement fixé le site d'Heracleia, découvert que le lac Egerdir est la source du Cestrus, étudié pour la première fois le grand passage de Sultan Dagh, point où les cartes sont toutes défectueuses, corrigé la nomenclature de bien des villages et ajouté beaucoup d'autres noms à la carte. » M. Sterrett visita ensuite les ruines d'Antioche, où il signale « plusieurs frises avec des reliefs d'un excellent travail » et où on lui offrit « à pleines mains » des monnaies romaines. A Antioche, il copia plus de soixante inscriptions, dont quarante environ sont latines; toutes seraient inédites, sauf trois ou quatre. M. Sterrett ajoutait : « Je renonce à mon plan primitif qui consistait à gagner directement Césarée par Iconium, et je me propose de passer sur l'autre versant de la montagne (du côté d'Antioche) et d'aller à Iconium par cette route, qui n'a pas été souvent explorée comme l'autre. » A ce moment, il avait déjà recueilli cent quarante-cinq inscriptions. MM. Ramsay et Sterrett ont conclu l'arrangement suivant : le premier doit publier les découvertes géographiques faites en commun, le second toutes les inscriptions. Les inscriptions découvertes à Assos seront bientôt publiées par M. Sterrett dans un volume imprimé aux frais de l'Institut archéologique des Etats-Unis [2].

M. Ramsay a publié, dans l'*Athenæum* des 20 et 27 décembre 1884, deux articles pleins d'intérêt sur ses dernières découvertes en Anatolie. Dans le premier (p. 812 et suiv.) il raconte une excursion qu'il fit avec M. A.-H. Smith aux mois de mai et de juin 1884. Les voyageurs quittèrent la voie ferrée près d'Antioche sur le Méandre, le 28 mai, et la rejoignirent le 4 juillet, près de Laodicée sur le Lycus, après avoir traversé la Carie, la Pisidie, la Pamphylie et la Phrygie. Cette contrée a déjà été l'objet d'un certain nombre de travaux. Spratt et Forbes y découvrirent Cibyra et Termessos, Schönborn identifia Olbasa, M. Waddington détermina Themissonium et Lagbon, M. Kiepert reconnut que Foulla est l'ancienne Pogla, MM. Duchesne et Collignon retrouvèrent Ormelion, mais se trompèrent, comme l'a prouvé M. Hirschfeld, au sujet de Sanaos et d'Elouza [3].

1. Les résultats de la mission de M. Sterrett en 1883, accomplie par lui en compagnie de M. Ramsay, ont été publiés dans le *Times* de Londres (21 mars 1884) et le *Daily Advertiser* de Boston (8 avril).

2. *The Nation*, New-York, 21 août 1884, p. 158.

3. Cf. *Bull. de Corresp. hellén.*, III, p. 481.

Quant aux autres villes, sauf Cremna et Sagalassus, leur emplacement restait à fixer. M. Ramsay a découvert la Colonia Julia Augusta Fida Comama, au sud-ouest du lac Kestel. Trois inscriptions latines en marquaient le site : l'une élevée en 149 par Voconius Saxa, légat de Lycie-Pamphylie; une autre donnant le nom entier de la colonie; la troisième est une pierre milliaire, élevée en 6 avant J.-C. par Cornelius Aquila, légat de Galatie, à la distance de 122 milles d'Antioche de Pisidie. Cette colonie, inconnue jusqu'à ce jour, était une des colonies pisidiennes d'Auguste. Comama a frappé des pièces de monnaie qui ont été attribuées jusqu'à présent à Comana en Cappadoce; Ptolémée l'appelle Κόμμακον (corruption de Κόμαμα Κολ).

Dans la plaine à l'ouest du lac Bouldour (Ascania), M. Ramsay signale une pierre terminale très intéressante, élevée sous Néron par le légat Petronius Umber et le procurateur de Galatie Pupius Praesens, entre le territoire de Sagalassus et un domaine impérial (ὡροθέτησαν τὰ μὲν ἐν δεξίᾳ εἶναι Σαγαλασσέων, τὰ δὲ ἐν ἀριστέρᾳ κ. τ. λ.). Nous savons maintenant que tout le pays sur les rives sud et ouest du lac Bouldour relevait de Sagalassus au moins jusqu'à l'époque de Dioclétien. Cette découverte jette une lumière nouvelle sur la marche de Manlius, qui traversa le territoire de Sagalassus sans pénétrer dans cette ville. Il est facile de prouver que le lac mentionné par Polybe dans un fragment où il raconte cette marche n'est pas le Kestel Göl, mais le lac Bouldour.

Nos inscriptions, remarque M. Ramsay, font connaître des faits intéressants touchant les frontières provinciales. Les colonies pisidiennes d'Auguste, probablement les vallées entières de Gebren Tchai (Lysis) et Istanoz Tchai (Taurus), ainsi que les vallées supérieures du Cestros, de l'Eurymédon et du Mélas, appartenaient à la Galatie au premier siècle après J.-C. Avant le milieu du second siècle, une partie de la Pisidie fut rattachée à la Lycie-Pamphylie, et Ptolémée a probablement indiqué exactement les limites entre la Galatie et la Lycie-Pamphylie. Le transfert en question a peut-être été opéré par Vespasien.

Le géographe de Ravenne mentionne, sous le nom de Tagina, une ville dont le nom exact, *Takina*, se lit dans une inscription d'Yarischli. Dans la même localité, une pierre milliaire au nom de M'. Aquillius porte l'indication de la distance CCXXIII (à partir d'Ephèse). Nous savons que dans les six premières années qui suivirent la réduction de l'Asie en province romaine, les Romains construisirent tout un réseau de routes partant d'Éphèse et atteignant d'un côté l'Hellespont, de l'autre Takina, en passant par Tralles, Laodicée, Apamée, puis le long de la rive droite du lac Bouldour par Elles (Phylakaion). Une route secondaire se détachait de la précédente un peu au sud-est de Phylakaion,

passait par Colbasa, Comama et Cretopolis (au nord de Padam Agatch) jusqu'à Perga. Une autre route courait de Laodicée sur le Lycus à Perga par Themissonium (Karayuk Bazar), Cibyra, Lagbon (Ali Fachreddin Yaila), Isinda (Istanoz) et Termessos. Cibyra était un centre routier important : une route partant de là traversait la vallée du Gebren par Tefeny (Ormelion ou Maximianopolis), et Olbasa (Belenly) jusqu'à Colbasa.

Dans la vallée où M. Kiepert a reconnu l'ancienne Pogla, la Pougla byzantine (*Foulla*), MM. Ramsay et Smith, se fondant sur des témoignages épigraphiques, ont placé deux autres cités, Andeda et Ouerbis ou Berbe. Andeda s'appelle encore Andya ; Berbe est mentionnée dans les *Notitiae* et l'ethnique Οὐερβιανῶν est déjà connu par des monnaies.

Isinda, près de l'Istanoz moderne, est mentionnée plusieurs fois par Ptolémée sous le nom de Pisinda, par Hiéroclès sous celui de Sinda, par Tite Live et Polybe sous celui d'Isionda; Strabon la nomme Isinda. C'était une ville importante, dans une situation très forte. Il y avait une petite ville nommée Sinda près de Cibyra (Alan Keui.) L'Isinda mentionnée par une inscription de Lycie (Le Bas, n° 1290) est, comme l'a vu M. Waddington, distincte des précédentes. Cretopolis, que M. Ramsay identifie au Panemou Teichos des auteurs byzantins, est la place forte qui garde le défilé au sud de Padam Agatch.

La frontière entre les deux Pamphylies traverse les montagnes qui séparent les vallées du Cestros et de l'Eurymédon. Maximianopolis était probablement à Tefeny; suivant M. Ramsay, c'est l'ancienne Ormelion qui reçut ce nom de l'empereur Maximien. Lysinia a été placée jusqu'à présent sur le lac Kestel, opinion que M. Ramsay n'admet pas; il l'identifie à Enesh, ou à quelque localité entre Enesh et Colbasa. Trebenna (la Tresena d'Hiéroclès) doit être près de la limite de la Lycie et de la Pamphylie, dans le territoire encore inexploré entre Elmaly et Istanoz. Isba est sur la frontière des deux Pamphylies, Codroula et Pednelissos dans la partie orientale de la Pamphylie *secunda*.

Olbasa n'est mentionnée dans aucune liste byzantine, excepté dans Hiéroclès. Le nom donné à cette ville est Adriane. Ainsi, nous savons maintenant par des témoignages épigraphiques que l'empereur Hadrien, dans son voyage à travers l'Asie Mineure (automne et hiver de 129), passa par Éphèse, Tralles, Laodicée ad Lycum, Cibyra et Olbasa.

Deux inscriptions mentionnent le δῆμος Περμινοδέων dont le nom a été corrompu en Μενδενίω dans les manuscrits d'Hiéroclès.

En Phrygie, MM. Ramsay et Smith ont placé Phylakaion à Elles et Takina à Yarishli. Sanaos est probablement l'Ἄναυα d'Hérodote et doit être identifié à Sari Kavak, sur le lac salé Adji Tuz Göl, où M. Ramsay

plaçait à tort Ceretapa. Kaṛajuk Bazar est certainement Themissonium, et Ceretapa paraît devoir se trouver à Kayadibi, où l'on a découvert beaucoup d'inscriptions.

« Pendant nos trente-huit jours de voyage, écrit M. Ramsay en terminant, nous pouvons dire que nous avons identifié pour la première fois quarante villes antiques ; trois noms au moins sont nouveaux, étant corrompus dans tous les textes publiés. Il reste d'ailleurs beaucoup à faire dans cette même région pour un voyageur attentif ; nous avons laissé autour de nous bien des villages inexplorés. » M. Smith a pris tout le long du chemin des observations sur l'altitude et la latitude, et les données ainsi recueillies seront faciles à combiner avec celles de l'exploration autrichienne de 1881 à 1882, puisque les deux missions ont également passé par Lagbon. Malheureusement ce voyage si fructueux pour la topographie n'a donné aucun résultat pour l'histoire de l'art. Quelques bas-reliefs romains sur des rochers ou sur marbre ne présentent pas d'intérêt. M. Ramsay devait se dédommager à cet égard dans un second voyage, dont il a exposé les résultats dans une autre lettre à l'*Athenæum* (1884, p. 864 et suiv.).

Au mois de juillet dernier, M. Ramsay quitta Smyrne avec M[me] Ramsay, qui devait se charger de la partie photographique de la mission. C'était la seconde fois que M[me] Ramsay partait pour la Phrygie, contrée qui n'avait été visitée par aucune européenne avant elle. Le malheur voulut que l'appareil photographique de M[me] Ramsay fût démonté dès le début par un coup de vent, comme l'avait été celui de M. Perrot, il y a vingt ans, devant la tombe de Midas. Mais M. Ramsay a eu l'occasion d'étudier en détail tous les monuments antérieurement découverts par lui, ce qui lui a permis de présenter en quelques pages un tableau général de l'art phrygien que nous allons analyser brièvement.

La race dite phrygienne habitait autrefois sinon toute la région occidentale de l'Asie Mineure, du moins les parties de ce pays qui sont adjacentes au nord de la mer Égée et à la Propontide. A cette période se placent les rapports de la Phrygie avec le Péloponnèse, et les faits historiques qui ont été travestis dans les mythes des Atrides, de Priam et de l'Ἰλίου Πέρσις. L'invasion de tribus barbares de l'Europe, les Bithyniens, les Mariandynes, etc., qu'Abel place vers 900 av. J.-C., obligea les Phrygiens à se concentrer sur les hauts plateaux du Sangarius. Les rois phrygiens y régnèrent jusque vers 670, époque à laquelle leur royaume fut détruit par les Cimmériens. Pendant cette période, de fréquents rapports existaient entre la Phrygie et les Grecs de Cyme, Phocée et Smyrne. La fille d'un roi de Cyme épousa, vers 700 av. J.-C., un roi de Phrygie. C'est par Cyme et non par Sinope, comme l'a soutenu autrefois M. Ramsay,

que l'alphabet grec pénétra en Phrygie. A cette période aussi, qui est celle des faits historiques et sociaux connus par les poèmes d'Homère et les plus anciens hymnes, appartiennent les grands monuments de la Phrygie. C'est un art essentiellement décoratif, analogue à celui des bronzes grecs découverts dans les couches profondes à Olympie. Une variété de pilastre très simple, assez semblable à la colonne ionique, est commune dans les monuments de cette époque, mais sert seulement d'ornement et non de support. Le plus magnifique monument de la Phrygie doit avoir été le tombeau aujourd'hui brisé dont les fragments ont été publiés dans le *Journal of Hellenic Studies* (1882, pl. 18-19; p. 21-23). Il se composait d'une chambre sépulcrale, dont la seule entrée était une très petite porte carrée creusée à une grande hauteur dans le roc, avec des sculptures sur les murs extérieurs. La chambre avait dix-huit pieds de large. A l'ouest, une galerie supportée par des colonnes courait tout le long de la chambre. Sur le milieu du mur de l'ouest étaient sculptés deux lions *rampants*, chacun levant une patte de devant qui s'appuie sur la patte de devant de l'autre (*Journal of Hellenic Studies*, 1882, p. 22). A l'extrémité nord-ouest était le magnifique lion dont on a reproduit par la gravure la tête et l'épaule (*ibid.*, pl. 18). C'est là, suivant M. Ramsay, la plus belle représentation d'un animal dans l'art archaïque ; le dessin un peu vague de M. Blunt, publié par le *Journal of Hellenic Studies*, nous oblige à croire M. Ramsay sur parole[1].

Dans le voisinage de ce monument est un grand tumulus, entouré d'un cercle de grandes pierres carrées. D'après les renseignements d'un indigène, qui prétendait avoir vu des lettres sur l'une d'elles, M. Ramsay la fit dégager et y trouva une inscription en caractères cappadociens. Nous pouvons maintenant suivre la trace de ces caractères depuis la Niobé du Sipyle jusqu'à Pterium, en passant par la route royale de Phrygie (cf. *Journal of the Royal asiatic Society*, 1883). Nous avons la preuve que la civilisation et la langue cappadociennes dominèrent jadis dans le pays même que l'art phrygien couvrit plus tard de ses monuments. M. Ramsay estime aujourd'hui que la figure gravée dans le *Journal of Hellenic Studies*, 1881, p. 9, n'appartient pas à l'art phrygien, et que les symboles sur le devant de cette figure sont des hiéroglyphes cappadociens.

Que faut-il penser de la séduisante hypothèse d'une conquête de l'Asie

1. Ceux qui voudront se faire une idée de l'inexpérience vraiment étonnante des dessinateurs anglais n'ont qu'à regarder les gravures publiées par M. Murray dans le second volume de son excellente *History of greek sculpture ;* quelques-unes, comme celle qui prétend représenter la *Vénus de Milo,* pourraient passer pour des caricatures bien *réussies*, si le graveur avait voulu faire des caricatures.

Mineure par une race de la Syrie du nord, par les Hittites de la Bible? Cette hypothèse repose uniquement sur la ressemblance de style entre les monuments cappadociens de l'Asie Mineure et les monuments hittites de Syrie, ainsi que sur l'emploi d'hiéroglyphes analogues dans les inscriptions qui sont gravées sur ces monuments. Mais ces inscriptions n'ont encore été ni lues ni traduites, et il n'est pas plus certain qu'elles soient écrites dans une seule langue que cela n'est certain pour toutes les inscriptions cunéiformes. D'autre part, dit M. Ramsay, certains faits paraissent s'opposer à l'hypothèse d'une conquête de l'Asie Mineure par les Hittites de Syrie. La situation géographique des monuments de l'époque cappadocienne semble indiquer un centre de civilisation sur les bords du Pont, et non pas dans la Syrie du nord. L'extension de la civilisation cappadocienne vers l'ouest peut être le résultat soit d'une conquête, soit des progrès pacifiques d'une religion. « La théorie hittite est certainement séduisante ; elle simplifierait beaucoup les problèmes de l'histoire ancienne... Mais je pense que dans l'état présent de nos connaissances, cette théorie n'est pas d'accord avec les faits, et qu'elle exigera pour le moins des modifications considérables avant de pouvoir être acceptée. » Nous ne saurions trop approuver ces réserves de M. Ramsay, et nous espérons qu'il les formulera bientôt avec plus de détail.

Complètement dévastée par les Cimmériens, la Phrygie retrouva jusqu'à un certain point son ancienne prospérité sous la domination lydienne et persane ; mais elle fut ravagée d'une manière plus terrible encore par l'invasion gauloise, qui occupa une partie du pays à titre permanent. Les monuments inspirés par l'art grec présentent souvent l'image du Gorgoneium, analogue à celle que l'on rencontre dans les monuments de l'art grec au IVe siècle. A l'époque de Strabon, la Phrygie était presque dépeuplée et n'était habitée que par des paysans. Aussi l'art gréco-romain n'y a-t-il laissé que des vestiges sans importance.

TROIE. — Une polémique au sujet des découvertes troyennes de M. Schliemann s'est récemment engagée en Allemagne entre le capitaine E. Bœtticher et M. Dœrpfeld. Nous la résumons ici d'après le n° du 15 novembre de la *Berliner Wochenschrift* (p. 1458 et suiv.).

M. Bœtticher dans l'*Ausland* de 1883 (nos 51 et 52) a prétendu que la colline d'Hissarlik est une nécropole à incinération préhistorique et que les constructions découvertes sur cette colline ne sont pas des habitations humaines, mais les restes d'un vaste établissement de crémation [1]. M. Virchow a répondu dans les *Verhandlungen der Berliner anthro-*

1. M. Bœtticher a soutenu la même thèse avec plus de détails dans la *Zeitschrift für Museologie und Antiquitätenkunde*, 1884, n° 21 (*Tiryns und Hissarlik als Feuernecropolen von terrasiertem Aufbau*).

pologischen Gesellschaft de 1884 (p. 161) et M. Dœrpfeld dans l'*Allgemeine Zeitung* (1884, n° 294). M. Dœrpfeld insiste sur ce fait que l'ancienne Troie n'est pas la troisième ville, avec ses misérables huttes, mais la seconde. Ses murs sont construits, il est vrai, en briques séchées au soleil et qui n'ont pas subi de cuisson ; un pareil mode de construction semblera d'abord bien indigne de la célèbre ville de Troie, mais il ne faut pas oublier qu'on le retrouve dans bien des grandes cités de la Mésopotamie, de l'Egypte et même de la Grèce, et que Vitruve compte les briques cuites à l'air au nombre des meilleurs matériaux de construction. Un mur composé de ces briques et recouvert d'un enduit pouvait subsister pendant des siècles. En second lieu, M. Dœrpfeld combat l'assertion de M. Bœtticher « que la colline d'Hissarlik ne serait qu'une masse uniforme de décombres. » Bien au contraire, on y distingue quatre couches tout à fait différentes : dans le bas, un établissement primitif; au-dessus, les constructions plus riches des habitants de la seconde époque ; plus haut de misérables huttes, et au-dessus encore des restes d'édifices en marbre gréco-macédoniens. De la ville inférieure, nous savons très peu de chose ; nous n'en connaissons que quelques lignes de murs assez minces et trois murs d'enceinte plus considérables. Çà et là, on a rencontré dans les débris des restes carbonisés, mais il n'y a aucune trace d'une action étendue du feu comme on la constaterait dans une nécropole à incinération, et les murs ne présentent aucun vestige de combustion. La seconde ville nous est beaucoup mieux connue. La colline est entourée d'un mur d'enceinte épais de plusieurs mètres, construit à la partie inférieure en blocs de pierre non travaillés et plus haut en briques cuites à l'air. A l'extérieur, le mur est protégé, à des intervalles réguliers, par des tours faisant saillie. Trois portes conduisent à l'intérieur de la ville, où l'on reconnaît distinctement les traces de plusieurs édifices. Vers le milieu de la citadelle on voit une grande salle, large de dix mètres et longue de vingt environ, entourée de murs épais d'un mètre et demi. Au sud-est de cette construction est un vestibule carré large de dix mètres, uni à la salle par une large porte. Tout auprès est un autre édifice plus petit et disposé d'une manière analogue ; on traverse encore un vestibule carré pour entrer dans une grande chambre qui donne accès par derrière à un autre appartement. Devant les deux édifices est une place libre, où l'on arrive par un petit propylée situé vis-à-vis de la grande construction. La disposition des autres édifices ne peut être exactement déterminée.

Il n'est pas besoin d'être bien perspicace, dit M. Dœrpfeld, pour reconnaître dans cette seconde ville une citadelle, demeure du souverain du pays environnant, et qui dominait une ville inférieure plus considérable.

Hissarlik, à l'époque la plus ancienne, était, comme Mycènes et Tirynthe en Grèce, une demeure royale bien fortifiée. Il est remarquable que le palais récemment exhumé à Tirynthe ressemble à bien des égards aux constructions de la seconde ville d'Hissarlik. On ne saurait donc admettre avec M. Bœtticher qu'une pareille citadelle soit une nécropole à incinération. Il faudrait soutenir alors (ce que M. Bœtticher a déjà fait pour Tirynthe) que les citadelles de Mycènes et de Tirynthe, qui ont également été détruites par le feu, sont également de vastes sépultures à incinération. Si l'action du feu a été si puissante à Tirynthe et à Troie, où les briques ont été cuites par l'incendie et les vases calcinés, cela tient aux grandes traverses de bois qui couvraient les édifices. En effet, les traces du feu sont plus vives dans les espaces autrefois couverts que dans les espaces libres.

M. Bœtticher a encore avancé qu'au cours des fouilles pratiquées dans la seconde couche « on a *fabriqué* de prétendus temples en détruisant les petits murs de séparation[1] ». Naturellement, M. Dœrpfeld s'élève vivement contre cette accusation, qui sort du domaine de la discussion archéologique. Mais la bonne foi de M. Bœtticher ne peut, à notre avis, être mise en doute. Ce qu'il a imprimé à ce sujet nous a été affirmé aux Dardanelles, en 1882, par une personne qui avait assisté aux travaux, et c'est sans doute à la même source que M. Bœtticher a emprunté ses informations. Si elles sont fausses de tout point, c'est une raison de plus pour regretter que l'heureux explorateur d'Hissarlik ne se soit pas fait assister, dès l'origine, par un architecte de profession. La science sera bien embarrassée le jour où il faudra faire le *bilan* des fouilles de Troie à l'aide de documents aussi peu concordants que les *Antiquités troyennes*, *Ilios* et *Troja*.

« Je ne puis espérer, conclut M. Dœrpfeld, que M. Bœtticher vienne à partager ma propre conviction, à savoir que la seconde ville est en réalité la Pergame de la Troie homérique; mais j'ai la confiance que lui et ses partisans attribueront plus de valeur aux opinions d'un architecte, qui a étudié presque journellement pendant cinq mois les constructions d'Hissarlik, qu'à des idées personnelles nées d'une connaissance insuffisante des ruines, et qu'ils s'assureront du moins qu'Hissarlik n'a jamais été une nécropole à incinération. »

1. M. Bœtticher a développé cette accusation dans le *Korrespondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts-und Alterthumsvereine*, 1884, nº 7, p. 45, en comparant les plans donnés par M. Schliemann dans *Ilios* à ceux qu'il a publiés postérieurement dans *Troja*. Mais on peut véritablement faire abstraction des plans donnés dans le premier de ces ouvrages, que M. Schliemann a dessinés sans le secours de M. Dœrpfeld et dont il a lui-même reconnu l'inexactitude. M. Dœrpfeld n'a collaboré aux fouilles que dans la dernière campagne (1882), dont le volume intitulé *Troja* expose les résultats.

PERGAME. — Au mois de novembre 1884, les fouilles de Pergame continuaient, mais sans donner de grands résultats. L'agora, nous écrivait-on à cette date, est complètement déblayée; on travaille au théâtre où l'on a trouvé des bases de statues, des fragments d'inscriptions et un bas de jambe en bronze. A la fin de l'année, on aura fini de nettoyer le théâtre. Du mois de janvier au 1er mars, les travaux seront interrompus à cause des pluies; on commencera ensuite à déblayer le haut de l'acropole.

« Il y a quelques jours, écrit M. Belger dans la *Berliner Wochenschrift* (4 octobre 1884), quelques-unes des sculptures découvertes dans la nouvelle campagne de Pergame sont arrivées à Berlin. Ce sont précisément les fragments qui ont le plus d'intérêt pour nous, à savoir de nombreux morceaux qui serviront à compléter la grande et la petite frise. Dans la rotonde, on peut voir une tête bien conservée nouvellement adaptée à un torse que le musée possédait déjà. C'est un guerrier coiffé d'un casque, le regard dirigé en haut, qui, d'après une combinaison évidente du sculpteur Frère, auquel on doit en partie la reconstitution de la frise, appartient au groupe de Sélèné, où il précédait la déesse. Une seconde tête casquée, d'un grand intérêt, est encore dans l'atelier; elle appartient au géant tombé, étendu aux pieds d'Apollon. Le visage, dont l'œil gauche a été percé d'une flèche, exprime une cruelle souffrance. Une troisième tête, où les yeux portent des traces de couleur, est encore à Pergame. Un fragment de tête, la partie supérieure du crâne d'un géant cornu, est arrivé à Berlin. Un bon nombre de petits fragments, qui doivent servir à compléter des épaules, des mains et des pieds, ont déjà été rajustés à leurs places respectives. Signalons encore un grand torse de divinité luttant contre un géant dont la queue de poisson l'a enveloppée. On possède des fragments d'aigles, de sabots de chevaux, des têtes de serpents et une série de morceaux de la petite frise ainsi que de la frise des trophées. »

TAVIUM. — Nous avons parlé, dans notre dernière *Chronique* (*Revue Archéologique*, 1884, II, p. 98) d'une controverse engagée à l'Académie de Berlin entre MM. Hirschfeld et Kiepert sur la position de Tavium, la capitale des Galates Trocmiens. M. Ramsay a bien voulu nous écrire à ce sujet la lettre suivante, dont nous sommes heureux d'offrir la traduction à nos lecteurs.

« J'avais l'intention, dit M. Ramsay, à l'époque où MM. Hirschfeld et Kiepert abordèrent la question, de publier une courte note pour déclarer que je ne voyais aucune forte raison contre l'identification de Tavium avec Nefez-Keui, mais que j'en voyais de très fortes contre l'identification

de cette ville avec Iskelib ou Alaja. Mon témoignage sur le site ancien de Nefez-Keui a été mal compris par les deux professeurs; je parlais d'une *petite cité*, et ils ont cru qu'il s'agissait d'un village. En anglais, le mot *city* implique que l'endroit désigné est de quelque importance et il diffère, à cet égard, du mot *town* (ville). La seule difficulté en ce qui concerne l'identification de Tavium et de Nefez-Keui, consistait pour moi en ce que Tavium était un centre routier important, alors que Nefez-Keui convient fort peu comme point de jonction de routes, surtout de routes se dirigeant vers l'est.

« Je n'eus pas le temps, à cette époque, d'écrire pour établir ma manière de voir. Bientôt après, préparant à Smyrne mon voyage de cette année, je fis une étude attentive de la géographie de la Cappadoce, de la Galatie orientale et des frontières du Pont. Je trouvai que mes autres identifications m'obligeaient absolument à placer Tavium à Nefez-Keui, et en même temps qu'elles supprimaient la difficulté soulevée par le croisement des routes. Les routes de Tavium à Sébastée, Zela, Sebastopolis et Comana, doivent toutes passer par le village moderne de Geuneh, l'Aegonne ou Eugonia de la Table de Peutinger. La carte de Cappadoce de Ptolémée est singulièrement défectueuse : il attribue aux Stratégies des positions si éloignées de la vérité que l'on peut à peine comprendre comment il a pu se tromper si complètement. D'autre part, ce que Strabon dit des Stratégies est remarquablement clair et exact et peut être confirmé par l'identification de bien des villes dans les listes de Ptolémée. La description du cours de la rivière Carmalas est excellente : personne, à ce que je sache, n'a remarqué que le Carmalas est identique au Zamantia Sou, bien que la description de Strabon soit tellement claire et détaillée que cette identification incontestable devient un des points cardinaux de la topographie cappadocienne.

« Pour ces raisons, je n'éprouve pas la moindre hésitation à soutenir l'opinion de MM. Texier et Perrot, à savoir que Tavium était située à Nefez-Keui. Je vous prie de mentionner ceci dans votre *Chronique*, ne voulant pas être considéré comme partisan d'une opinion que je conteste absolument. J'ajoute que la situation de Tavium est l'une des plus importantes de toute la partie orientale de l'Anatolie. »

Odemisch. — Il est question d'une statue en bronze découverte dans cette localité; les doigts du pied seraient entre les mains d'un fonctionnaire du musée de Constantinople. Nous reviendrons sur cette découverte quand nous aurons reçu des renseignements plus précis.

Constantinople. — M. Mühlmann, directeur de l'École allemande-

suisse de cette ville, a découvert dans les environs de Mal-tépé une église byzantine souterraine très bien conservée qu'il a décrite dans un article publié par l'*Archiv für Kirchliche Kunst* de 1884.

A Tchinli-Kiosk, le classement établi lors de la rédaction de notre catalogue a subi de nombreuses modifications. Les inscriptions ont été transportées dans un sous-sol, où elles doivent être presque inaccessibles, d'autant plus que la lumière y fait défaut. On n'a laissé dans les salles que la célèbre inscription de Crète et un décret sur bronze découvert à Assos par l'expédition américaine. M. Macrides a été chargé de classer les séries numismatiques, qui seront exposées dans la salle égyptienne. Une statue en bronze représentant Neptune debout, découverte récemment près de Janina, a été transportée au musée et sera publiée prochainement en héliogravure. La statue, fort bien conservée à l'exception du bras droit, a 0m,60 de haut. En même temps, on a découvert un bœuf de bronze, haut de 0m,27 et large de 0m,36, qui serait, à ce que l'on nous écrit, d'un excellent travail.

Le gouvernement turc a, dit-on, accordé à Hamdi-Bey un subside annuel de deux mille livres turques (quarante-six mille francs), pour entreprendre des fouilles. Si l'on a le désir de faire quelque chose de sérieux, il ne manque pas d'emplacements où le travail serait fructueux et facile : celui du temple de Bacchus à Téos aurait grand besoin d'une nouvelle exploration, et celui de Colophon, si vanté par les anciens, n'a pas même été sérieusement visité.

Athènes. — M. Stamatakis, le nouvel éphore général des antiquités, a donné une vigoureuse impulsion aux travaux de déblaiement sur l'Acropole[1]. Au mois d'août 1884, on avait découvert quinze fragments d'inscriptions, dont deux antérieurs à Euclide; huit petits morceaux de la balustrade du temple de la Victoire aptère; un bas-relief surmontant un décret, où l'on voit Athéné d'une part et le Démos de l'autre couronnant un personnage; une petite statue en marbre d'Athéné, sans tête, tenant son bouclier auprès du pied gauche, et de la main gauche, appuyée sur le bouclier, une corne d'abondance; enfin, d'intéressants fragments d'architecture. La muraille turque voisine des Propylées a été jetée à bas, ce qui contribue beaucoup à embellir l'aspect extérieur de l'Acropole. L'*Allgemeine Zeitung* a donné le texte d'une inscription découverte au

1. C'est ce que M. E. Freeman appelle « la destruction de l'Acropole », dans un article à sensation publié par l'*Academy* du 3 janvier 1885 sous le titre de *Destruction at Athens*. Autant vaudrait parler de l'œuvre de vandalisme accomplie par l'Allemagne à Olympie et à Pergame, où l'on a détruit sans remords bon nombre de murs byzantins qui ne méritaient pas mieux.

cours de cette fouille sur une base cylindrique; c'est celle d'une statue élevée par Athènes au peuple des Lacédémoniens.

Ο ΔΗΜΟΣ ΤΩΝ ΑΘΗΝΑΙΩΝ
ΤΟΝ ΔΗΜΟΝ ΤΩΝ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝ
ΕΥΝΟΙΑΣ ΕΝΕΚΑ
//////////ΥΛΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕ

La direction technique des travaux a été confiée par le gouvernement grec à M. Dœrpfeld. On sait que ce jeune architecte est attaché à titre permanent à l'Institut allemand d'Athènes, excellente mesure qu'il nous serait bien facile d'imiter. Les pensionnaires de la Villa Médicis viennent seulement passer quelques mois en Grèce à tour de rôle, et n'ont pas le temps de se familiariser avec la langue et les usages du pays. L'archéologie, aujourd'hui, est si étroitement liée à l'architecture, que l'on ne devrait jamais entreprendre une fouille sans le concours d'un architecte, dont les connaissances techniques épargneraient bien des tâtonnements. La magnifique forteresse grecque de Nimroud-Kalessi, que j'ai visitée en 1881 et où M. Clerc a pratiqué des fouilles, n'a encore été ni dessinée ni relevée, parce que l'École d'Athènes, au moment des travaux, ne disposait pas d'un architecte qu'elle pût envoyer sur les lieux.

D'après les dernières nouvelles publiées par la *Wochenschrift* de Berlin, on a démoli presque complètement la grande citerne qui occupait l'angle nord-est des Propylées; elle datait d'une très basse époque et des inscriptions romaines ainsi que des fragments de sculptures étaient encastrés dans ses murs. On suppose que lors de la construction des Propylées il aurait été question d'élever à cette place un grand portique qui ne fut jamais exécuté. Plus tard, on y établit une citerne ouverte qui fut recouverte à une époque postérieure. Au sud-ouest des Propylées, près du temple de la Victoire, M Stamatakis a fait détruire quelques murs de basse époque et constaté ainsi que l'aile sud des Propylées, ou du moins le mur occidental, s'étendait plus loin vers le sud qu'on ne le pensait jusqu'à présent. Ainsi les questions que l'on croyait tranchées par la monographie de M. Bohn sur les *Propylées* reviennent de nouveau à l'ordre du jour et se recommandent à l'étude de nos architectes.

— M. Joannis Dimitriou de Lemnos, qui a déjà donné aux musées d'Athènes l'admirable collection d'antiquités égyptiennes conservée au Polytechnicon, vient de faire preuve d'une nouvelle libéralité envers la Société archéologique. Il lui a envoyé d'Égypte dix momies de l'époque

gréco-romaine qu'il a acquises, suivant l'Ἐφήμερις, sur le conseil de M. Maspéro : elles proviennent de la vaste nécropole de Panopolis découverte l'an dernier dans la haute Égypte [1]. M. Joannis a envoyé en outre une table à offrandes en marbre. Un autre Grec établi en Égypte, Dranet-Pacha, a donné à la Société archéologique une belle statue de femme, peut-être la Fortune, haute d'un mètre et de style gréco-romain [2].

Eleusis. — M. Philios continue les fouilles au temple de Déméter. Devant la façade orientale du temple, il a découvert, à huit mètres de profondeur au-dessous du sol, des tombeaux d'une haute antiquité. Dans l'intérieur du temple, on a trouvé aussi à une grande profondeur des murs d'appareil polygonal en pierre calcaire et en briques séchées au soleil, que l'on suppose avoir appartenu à l'ancien sanctuaire détruit par les Perses. Parmi les objets exhumés, on mentionne quelques vases peints d'un excellent travail. Le volume des Πρακτικά, qui vient de paraître, contient un rapport détaillé sur les fouilles d'Éleusis (p. 51-67).

Pirée. — Au cours des sondages pratiqués au mois de juin 1884 par la Société archéologique, dans le voisinage de l'usine à gaz (route du Pirée à Athènes), on a trouvé un certain nombre de stèles funéraires, deux hydries de marbre, avec bas-reliefs et inscriptions, des fragments de terre-cuite et de bronze et les restes d'un coffret en bois à l'intérieur d'un sarcophage. On mentionne aussi un morceau d'étoffe assez bien conservé contenant des ossements. Les résultats de ces fouilles seront exposés dans le prochain fascicule des Πρακτικά [3].

Au commencement du mois d'avril, au cours des travaux exécutés pour la construction d'un théâtre sur la place Coraï au Pirée, on a mis au jour les restes d'une ancienne construction en blocs de tuf ; d'importantes inscriptions, découvertes à l'ouest de cet édifice, ont été publiées dans l'Ἐφήμερις (1884, p. 39). La première est une liste d'orgéons suivie d'un décret des Dionysiastes en l'honneur de leur *tamias* Dionysios, fils d'Agathoclès de Marathon. Elle date de l'époque macédonnienne et de l'archontat d'Eupolemos [4]. La seconde est un décret des mêmes orgéons conférant le sacerdoce de Dionysios à Agathocle, fils de Dionysios, en récompense des services rendus à la confrérie par

1. *Revue archéologique*, 1884, II, p. 174.
2. Ἐφήμερις, 1884, p. 100.
3. Ἐφήμερις, 1884, p. 90.
4. Cf. Dumont, *Fastes éponymiques d'Athènes*, p. 10, et *Essai sur la chronologie des archontes athéniens*, p. 121.

son père défunt. Ce texte est daté par la mention de l'archonte Hippacos, dont le nom se trouve ici pour la première fois. La troisième inscription avait été publiée d'abord par la Σφαῖρα; nous l'avons reproduite dans notre *Chronique* du mois d'août dernier.

Le ministère de l'instruction publique continua les fouilles en les étendant aux rues voisines d'Athéna et de Kolokotroni. On découvrit les fondements d'un grand édifice quadrangulaire, qui paraît avoir subi des remaniements à une époque postérieure. Le plan en fut relevé avec soin et le terrain abandonné de nouveau aux constructeurs du théâtre. C'est l'éphore du musée du Pirée, M. Dragatsis, qui a conduit les fouilles et qui en fera connaître les résultats [1].

Sunium. — L'Institut allemand d'Athènes a pratiqué des fouilles au temple de Sunium, à l'effet d'en relever exactement le plan et de retrouver quelques-unes des plaques sculptées de la frise, dont plusieurs ont déjà été signalées et reproduites. On a découvert, en effet, un bon nombre de ces plaques, formant une frise au-dessus des colonnes, du pronaos et des longs côtés; malheureusement, les reliefs sont en général très mal conservés. La partie architecturale de l'exploration, confiée à M. Dœrpfeld, a parfaitement réussi. On a établi que le temple avait treize colonnes sur les longs côtés, ce qui infirme la restitution publiée par l'expédition de Morée, où l'on admettait douze colonnes seulement. Les fouilles ont prouvé que le temple de marbre, dont on place la construction à l'époque de Périclès, a été élevé au-dessus d'un temple plus ancien et presque de même grandeur en tuf. Sur les anciens degrés de pierre on a posé les nouvelles marches en marbre et le temple s'est trouvé ainsi exhaussé et élargi sans que le dessin en fût modifié. Comme il fallut, par suite, élargir les anciennes fondations, on se servit à cet effet des débris du temple en tuf, entre autres de tambours de colonnes et d'architraves. Le temple primitif avait six colonnes de façade et treize de côté; le diamètre des colonnes et l'entrecolonnement étaient légèrement moindres que dans le temple postérieur. C'est là un nouvel exemple de ce fait, déjà attesté entre autres par le temple de Rhamnus, que les Grecs, dans la seconde moitié du v[e] siècle, rebâtirent en marbre plusieurs de leurs anciens temples en tuf, détruits par les Perses ou dégradés par le temps [2].

Eubée. — On écrit d'Athènes à l'*Allgemeine Zeitung* que le docteur Lampakis a découvert des catacombes à Chalcis, et que deux de ces

1. Ἐφήμερις, 1884, p. 91.
2. *Berliner Wochenschrift*, 1884, p. 1240.

catacombes ont dû servir d'églises chrétiennes. Le correspondant ajoute que des catacombes semblables ont été trouvées au pied de l'Acropole d'Athènes, assertion qui ne repose d'ailleurs sur aucun fondement[1].

Tirynthe. — On annonce pour les premiers mois de 1885 la publication d'un livre de M. Schliemann sur ses fouilles récentes à Tirynthe, que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs[2]. M. Philios, éphore du gouvernement grec, chargé de surveiller les travaux, se propose de publier aussi le résultat de ces observations. L'Ἐφήμερις a donné un résumé succinct, dû sans doute à M. Philios lui-même, des découvertes faites en cet endroit. M. Schliemann a exposé les résultats de ses fouilles dans la séance du congrès anthropologique de Breslau (5 août 1884)[3], et divers journaux étrangers leur ont consacré des récits plus ou moins exacts. La publication prochaine de *Tiryntk* nous dispense d'entrer, pour le moment, dans des détails qui risqueraient d'être insuffisants ou entachés d'erreurs. On a déjà transporté à Athènes les fragments de vases archaïques les plus importants, qui appartiennent au type connu de Mycènes. Les peintures murales ont été copiées par M. Dœrpfeld, l'architecte de l'Institut allemand d'Athènes[4].

Il parait qu'à côté de résultats positifs très remarquables, les fouilles de Tirynthe ont aussi produit quelques déceptions. Dans un article de l'*Athenaeum* (1884, p. 511), M. Mahaffy, rendant compte des fouilles, exprimait des doutes sur l'authenticité d'un petit vase très oxydé que M. Schliemann prenait pour un vase d'argent. D'après une communication anonyme à la *Berliner Wochenschrift*, ce petit vase, qui a été précieusement déposé au ministère des cultes à Athènes, ne serait qu'un récipient moderne en fer-blanc, perdu dans les fouilles par quelque ouvrier. « Parmi les objets envoyés à Athènes comme antiques, ajoute la *Wochenschrift*, se trouvaient aussi des boutons en métal d'uniformes grecs.... Le ministère se plaint que les travaux de M. Schliemann lui imposent de lourds sacrifices. En effet, M. Schliemann fouille à ses frais, mais ne s'occupe pas de faire enlever les terres de déblais, tâche qui incombe ensuite au ministère et coûte aussi cher que les fouilles elles-mêmes. Le budget des fouilles, qui atteint 300,000 drachmes, est surchargé depuis plusieurs années par suite des travaux de M. Schliemann. »

1. *Berliner Wochenschrift*, 25 octobre 1884.

2. *Revue archéologique*, 1884, II, p. 83.

3. La *Berliner Wochenschrift* du 30 août a publié un résumé de cette communication, reproduite en partie dans les *addenda* de notre *Manuel de Philologie*, t. II, p. 274.

4. L'Ἐφήμερις fait observer que des fragments de peintures semblables ont été découverts, mais en petit nombre, à Mycènes : M. Schliemann les attribua d'abord à l'époque macédonienne. (*Catalogue des trésors de Mycènes*, nos 426-428.)

Il nous semble que ces récriminations, dont l'origine officielle est évidente, trahissent simplement une défectuosité dans la législation grecque sur les fouilles. L'éphorie pourrait aisément imposer aux chercheurs l'obligation de faire transporter les déblais assez loin pour qu'elle n'eût à supporter aucune dépense de ce chef. Il lui serait facile d'acquérir un matériel de rails et de wagonnets, comme celui qui a fonctionné à Olympie et dans les fouilles de l'Acropole en 1876, qu'elle mettait gratuitement à la disposition du directeur des fouilles pour qu'il pût faire transporter les terres dans un endroit désigné. Quant à la présence d'objets modernes parmi les objets découverts, c'est là un accident sans gravité et d'ailleurs presque inévitable; nous en avons fait récemment l'expérience à Carthage, où un ouvrier italien nous a apporté, en prétendant l'avoir trouvée à six mètres de profondeur, une statuette en plâtre qu'il avait achetée la veille à la Goulette.

Signalons enfin une longue lettre de M. le docteur Deffner, bibliothécaire en chef de l'Université d'Athènes, publiée dans une revue de New-York, le 23 octobre dernier[1]. M. Deffner a visité à plusieurs reprises les fouilles de Tirynthe, ce qui donne une autorité particulière à son témoignage. Il commence par réclamer pour Thiersch et M. Rangabé (Ἱστορία τῆς Ἑλληνικῆς καλλιτεχνίας, Athènes, 1865, p. 63) la priorité de la découverte du palais de Tirynthe; cette priorité avait déjà été revendiquée pour Thiersch par M. Christian Belger, et nous l'avions reconnue d'après lui dans notre dernière *Chronique* (*Revue Archéologique*, 1884, II, p. 84, note 1). Dans sa description des ruines, M. Deffner signale quelques détails intéressants. Ainsi l'on a trouvé des bases et des chapiteaux de colonnes, mais pas de fûts, ce qui prouve que ces derniers doivent avoir été en bois. Parmi les fragments de stuc ornés de peintures, il cite « un taureau courant avec un acrobate accroché à son cou » (*a running bull with a clown clinging to its neck*). Le sol de la grande salle paraît avoir été formé de plaques d'albâtre larges de 0m,75 sur 0m,45, avec des dessins gravés en creux remplis d'une substance bleue vitrifiée. Selon M. Deffner, la citadelle de Tirynthe n'est pas située sur un rocher, mais en plaine, et les fondations de l'enceinte cyclopéenne sont presque de niveau avec les champs qui les entourent. La lettre se termine par des récriminations amères contre « l'ami Schliemann », qui se serait rendu la besogne facile en jetant simplement les terres de déblai sur les murs cyclopéens, lesquels se trouvent ainsi cachés à la vue, malgré l'admiration que M. Schliemann exprimait pour eux dans son ouvrage sur Mycènes. M. Deffner se dit « fort affligé de cette impiété, qui touche au vandalisme, et qui excitait une indignation générale à Argos et à Nauplie. »

1. *The Nation*, 23 octobre 1884, p. 351.

Nous n'avons pas à exprimer d'opinion sur des reproches dont nous ne pouvons contrôler personnellement l'exactitude, mais nous sommes sûr que le représentant de l'éphorie grecque, M. Philios, n'aura pas donné son assentiment à des recherches poursuivies, au nom de la science, avec une pareille insouciance du lendemain.

Epidaure. — M. Cavvadias a publié dans l' Ἐφήμερις (1884, pl. 3 et 4) seize fragments de statues provenant des frontons du temple d'Esculape à Epidaure. Malgré l'insuffisance des reproductions, on peut déjà se faire une idée du style de ces œuvres, qui appartiennent à la meilleure époque de l'art hellénique. Nous souhaitons vivement qu'on ne tarde pas à les faire connaître par des photographies; il est assurément regrettable qu'on n'ait pas encore publié une seule héliogravure d'après les statues découvertes à Epidaure depuis trois ans.

A l'ouest et non loin de la tholos de Polyclète, les fouilles ont dégagé les soubassements d'un temple dorique long de 24m,70 sur 13m,20 de large. C'est au cours de ces travaux que l'on a découvert les fragments des statues qui faisaient partie des sculptures des frontons. Comme le temple d'Esculape, au dire de Pausanias, était voisin de la tholos, M. Cavvadias a conclu avec vraisemblance que le temple découvert par lui était celui du dieu d'Epidaure. L'époque où cet édifice a été construit peut être déterminée assez exactement par le fait que les marques d'appareillage des pierres sont des lettres de l'alphabet antérieur à Euclide; M. Cavvadias pense qu'il a été commencé peu après l'achèvement du Parthénon, en même temps que les temples de Sunium, de Rhamnus et de Phigalie.

D'après les fragments recueillis par M. Cavvadias, il est facile de reconnaître que le fronton ouest représentait une bataille d'Amazones et le fronton est la lutte des Centaures et des Lapithes. Malheureusement, ces sculptures sont fort mutilées et effritées par le temps. Au moyen âge, le temple d'Esculape avait été converti en une maison particulière et l'on avait construit un four à chaux entre le temple et la tholos de Polyclète. Seuls, les morceaux détachés des frontons et recouverts de terre ont échappé à la destruction. Les trois figures les mieux conservées représentent une amazone à cheval, le bras droit levé comme si elle se défendait contre un assaillant, et deux femmes vêtues de longues draperies assises sur des chevaux à la façon des Néréides, c'est-à-dire κατὰ πλευρὰν, tandis que l'amazone, suivant l'usage, chevauche περιβάδην. Les deux dernières figures étaient vraisemblablement placées aux angles du fronton, en spectatrices paisibles de la bataille [1]. De la centau-

1. Un fragment de la tête d'une amazone mourante paraît, d'après la lithogra-

romachie du fronton ouest, il ne reste guère qu'un torse de femme agenouillée et une tête de centaure; les autres fragments sont trop mutilés pour qu'on puisse tenter de reconstituer la scène. Le style de ces sculptures est très remarquable et rappelle les bas-reliefs du temple de Phigalie; M. Cavvadias les croit tout au moins exécutées sous la direction de Thrasymède de Paros, l'auteur de la statue chryséléphantine d'Esculape, que l'on considère comme un élève de Phidias.

Les fouilles ont recommencé à Epidaure dans les premières semaines de l'été dernier. Comme par le passé, elles ont donné des résultats fort intéressants, que nous résumerons ici en combinant les renseignements parfois bien vagues qui ont été portés à la connaissance du public. On a découvert un fragment d'inscription de 0m,35, sur 0m,30, s'adaptant à la seconde stèle des guérisons miraculeuses, une dédicace en vers de 78 lignes et d'autres textes épigraphiques. Le temple d'Artémis, comme l'appelle M. Cavvadias, a été entièrement déblayé[1] : on a retrouvé assez de fragments d'architecture pour qu'une restitution intégrale en soit possible. Espérons qu'elle tentera bientôt l'un des pensionnaires de notre Villa Médicis[2]. Parmi les sculptures, on signale une très jolie statuette d'Esculape, deux torses d'adolescents d'excellent travail, la partie inférieure d'un bas-relief représentant Athéné, et surtout trois Victoires qui formaient les acrotères du temple d'Esculape. Toutes ces découvertes doivent être publiées dans les prochains fascicules de l'Ἐφήμερις.

La Νέα Ἡμέρα du 25 octobre annonce les trouvailles suivantes faites à l'est du temple d'Esculape : une tête du jeune Télesphore, identique à celle que l'on voit sur les médailles de Pergame; une tête barbue colossale, excellent portrait de l'épidaurien Euanthes, dont le nom a été lu sur une base de statue voisine; le corps de ce même personnage, portant la courte toge des statues d'époque romaine. Depuis, M. Cavvadias a encore découvert une tête colossale barbue, d'époque alexandrine; une tablette de marbre, ornée de deux têtes humaines en relief, surmontées d'un distique latin d'après lequel cette tablette serait une offrande d'un certain Gallus à Esculape, qui l'avait guéri d'une maladie d'yeux; une statuette bien conservée d'Esculape assis; la tête d'une statue colossale du même dieu; une statue de cuivre avec une inscription votive archaïque : enfin, une colonne de marbre portant une inscription

phie de l'Ἐφήμερις, pouvoir se comparer aux plus beaux produits de l'art grec. Nous en dirons autant de la partie supérieure du torse d'une Victoire ailée.

1. C'est le cinquième édifice d'Épidaure déblayé depuis le commencement des fouilles : les autres sont le théâtre, le temple d'Esculape, l'*Abaton* ou dortoir des malades et la tholos de Polyclète.

2. Un essai de restauration de la Tholos, par M. Dœrpfeld, vient d'être publié dans les Πρακτικά, 1884, πιν. γ'.

du VIᵉ siècle av. J.-C. C'est le second texte antérieur à Euclide que l'on trouve à Epidaure.

Au sujet de la grande stèle des guérisons d'Esculape, que nous avons traduite dans notre dernière chronique, nous devons faire observer que l'on possédait déjà un document analogue du temps d'Antonin le Pieux, découvert à Rome dans l'île du Tibre, sur l'emplacement du temple d'Esculape (*C. I. G.*, 5980). On y trouve le récit de quatre guérisons, celle de deux aveugles, d'un pleurétique et d'un homme affecté de crachements de sang. Les remèdes indiqués par le dieu sont assez compliqués et rappellent les détails de l'inscription de Julius Apellas, dont nous avons reproduit ici les premières lignes (p. 82).

M. Clermont-Ganneau a présenté, dans la *Revue critique* du 15 décembre 1884 (p. 502) des observations nouvelles sur le rôle du chien dans le culte d'Esculape, que nous avons étudié ici même d'après la stèle des guérisons d'Épidaure (*Revue Archéologique*, 1884, II, p. 129). Le savant orientaliste a signalé trois passages qui m'avaient échappé et qui sont fort instructifs. *Canes adhibentur ejus* (*Æsculapii*) *templo*, dit Festus, *quod is uberibus canis sit nutritus*. La tradition suivant laquelle Esculape aurait été nourri par une chienne est également rapportée par Lactance (*de falsa Religione*, I, 10), d'après Tarquitius : *Ait incertis parentibus natum, expositum et a venatoribus inventum*. Élien parle de mille chiens sacrés nourris dans le sanctuaire de la divinité sicilienne Adranos (*Nat. Anim.*, XI, 20). Or, Adranos paraît être un dieu d'origine syrienne, Hadran. Quant à l'étymologie d'Esculape proposée par Bochart et rappelée par M. Clermont-Ganneau, אישכלבי *ich-kalbi* « l'homme chien », elle m'était naturellement venue à l'esprit, mais je n'avais pas osé la mentionner. J'aurais peut-être été moins réservé si je m'étais souvenu d'une très curieuse inscription corinthienne du VIᵉ siècle, où l'on trouve la forme jusqu'à présent unique Αἰσχλαβιός (*Rœhl, Inscriptiones antiquissimae*, n° 549), qui se rapproche bien plus du prototype sémitique admis par Bochart que la forme Ἀσκληπιός de la grécité classique.

Enfin, M. Hartwig Derenbourg a bien voulu m'écrire au sujet des chiens sacrés la lettre suivante, qu'il m'a autorisé à reproduire ici :

« En relisant la comptabilité manuscrite du temple de Citium, je crois toujours que les *Kelabim* mentionnés sur les tablettes n'étaient pas des chiens, mais des hommes. Mais je ne veux pas rentrer dans le débat autrement qu'en vous envoyant les quelques documents dont je vous ai parlé.

« 1° Le nom propre כלבאלם se trouve dans l'inscription 49 du *Corpus inscript. semitic.* (p. 70 et suiv.). Comme M. Renan le remarque très justement, il est synonyme de עבדאלם (voir *Corpus*, p. 30, deux

exemples). Où nous différons, c'est que je traduirais *canis Dei*, ou *canis Elimi* d'une part, *servus Dei* ou *servus Elimi* d'autre part, mais non *canis Deorum* ou *servus Deorum*. P. 30, M. Renan signale la transcription grecque du second nom : 'Αβδηλιμός.

« 2° Dans l'inscription 52 du *Corpus* (p. 72 et suiv.), un personnage est appelé כלבא, nom que porte également son grand-père. Sans admettre le *Canis ejus*, je suis convaincu de la parfaite identité entre כלבא et כלבאלם.

« 3° C'est dans cette série qu'il faut également placer l'explorateur biblique כָּלֵב. Ce qui est très curieux, c'est que les Septante traduisent l'ethnique כָּלִבִּי (I Samuel, xxv, 3) par ἄνθρωπος κυνικός (cf. Gesenius, *Thesaurus*, s. v. כלב ; Schleussner, *Lexicon*, s. v. κυνικός). Les כלבם me paraissent précisément des ἄνθρωποι κυνικοί. »

La question des *kelabim* a été encore abordée par M. Merriam dans *The Nation*, 1885, p. 34. Le savant Américain se rencontre sur plusieurs points avec M. Clermont-Ganneau, dont l'article a paru presque en même temps que le sien. Il nous signale en outre les *chiens sacrés* du temple d'Héphaestos à Aetna en Sicile (Élien, *Hist. anim.*, XI, 3). Cet Héphaestos sicilien se rattacherait au Talos créto-phénicien représenté avec un chien sur certaines monnaies de Phaestos en Crète. Adranus est également accompagné d'un chien sur les monnaies des Mamertins. Philostrate, dans sa *Vie d'Apollonius de Tyane*, mentionne des chiens sacrés attachés au temple de Dictynna en Crète; pour M. Merriam, Hécate a pu être, à l'origine, une divinité à tête de chien. On sait que M. Schliemann, et bien avant lui B. Constant, ont soutenu que l'Athéné et la Héra primitives avaient été représentées avec des têtes de chouette et de génisse; M. Milchhœfer et d'autres ne paraissent pas loin d'accepter la théorie d'après laquelle les animaux-attributs seraient comme les *résidus* d'images zoomorphiques primitives, transformées plus tard par les progrès de l'anthropomorphisme. M. Merriam ajoute en terminant : « Il est permis de se demander si les anciens interprètes juifs des *Rois*, II, xvii, 31, n'avaient pas raison d'attribuer une figure de chien à Nibhaz, l'idole des Avites, rattachant le mot à la racine « aboyer », comme *Anubis latrator*. »

Élatée. — C'est à l'Ἐφημερὶς que nous devons emprunter quelques détails sur les fouilles de l'École française à Élatée, au sujet desquelles le *Bulletin de Correspondance Hellénique* observe un silence où nous nous permettons de trouver trop de modestie. Les travaux, commencés au mois de novembre par M. Paris, membre de l'École, sur l'emplacement du temple d'Athéné Kranaia, ont été interrompus par l'hiver pour reprendre le 7 mai 1884 et durer jusqu'au mois de juillet

de cette année. On a d'abord fouillé en dehors et au nord du temple, à la profondeur de deux mètres; cette recherche a mis au jour, vers l'angle nord-est de l'édifice, des fragments d'architecture en tuf avec des traces de couleurs et des poteries portant des ornements en relief. On y a trouvé aussi la moitié de droite d'une tête de bon style et une base de statue avec le nom d'Athéné Kranaia. A l'intérieur du temple, on a découvert de nombreux fragments de statues en marbre dont quelques-unes paraissent avoir appartenu à une statue colossale d'Athéné; deux bases avec inscriptions, où l'on a lu les noms des artistes *Ergophile* et *Polyclès*; un décret d'une longueur considérable et d'autres inscriptions. A l'ouest, on a découvert un pavé en mosaïque plus élevé que la base des colonnes. Des recherches pratiquées au nord du temple dans les terres de déblai anciennes ont fourni une quantité de terres-cuites brisées, vases, figurines, têtes de lions, poteries épigraphes, etc. Enfin, l'on a recueilli beaucoup de petits objets en bronze et environ cent soixante-dix monnaies.

Olympie. — M. Dimitriadis, chargé par la Société archéologique de continuer les fouilles de la mission allemande, a pratiqué une tranchée d'essai à 64 mètres au nord de l'angle nord-est du stade. Cette tranchée n'a fait découvrir aucune construction. A une profondeur d'un mètre, on a rencontré un tombeau en terre cuite contenant un crâne humain. Dans la palestre, que les Allemands n'ont pas entièrement déblayée, M. Dimitriadis a découvert, à 2m,70 de profondeur, un mur de mauvaise époque composé de pierres calcaires et de fragments de marbre, provenant en partie du toit du temple de Jupiter. A la profondeur de quatre mètres, on a commencé à trouver des fragments de métal et des monnaies byzantines. Jusqu'à présent, on a retiré de la Palestre et du lit du Cladéos trois cent cinquante-huit monnaies, parmi lesquelles de belles pièces en argent d'Élis. Les bronzes sont au nombre de quarante-huit : on signale la partie inférieure d'une statuette vêtue, avec des ailes étendues, une petite tête d'un bon travail archaïque et un trépied, archaïque également. Un plomb circulaire percé d'un trou porte, en petites lettres, l'inscription Προξενίδα. Les trouvailles les plus importantes sont trois fragments de marbre, dont l'un provient d'une métope du temple de Jupiter et les deux autres du fronton occidental du même temple[1].

Orope. — Au mois de juin 1885, M. Phinticlis, vice-président de la Société Archéologique, a commencé des fouilles sur l'emplacement du sanctuaire d'Amphiaraüs. Les résultats ont été dès l'abord très satis-

1. Ἐφημερίς, 1884, p. 95.

exemples). Où nous différons, c'est que je traduirais *canis Dei*, ou *canis Elimi* d'une part, *servus Dei* ou *servus Elimi* d'autre part, mais non *canis Deorum* ou *servus Deorum*. P. 30, M. Renan signale la transcription grecque du second nom : Ἀβδηλιμός.

« 2° Dans l'inscription 52 du *Corpus* (p. 72 et suiv.), un personnage est appelé כלבא, nom que porte également son grand-père. Sans admettre le *Canis ejus*, je suis convaincu de la parfaite identité entre כלבא et כלבאלם.

« 3° C'est dans cette série qu'il faut également placer l'explorateur biblique כָּלֵב. Ce qui est très curieux, c'est que les Septante traduisent l'ethnique כָּלִבִּי (I Samuel, xxv, 3) par ἄνθρωπος κυνικός (cf. Gesenius, *Thesaurus*, s. v. כלב; Schleussner, *Lexicon*, s. v. κυνικός). Les כלבם me paraissent précisément des ἄνθρωποι κυνικοί. »

La question des *kelabim* a été encore abordée par M. Merriam dans *The Nation*, 1885, p. 34. Le savant Américain se rencontre sur plusieurs points avec M. Clermont-Ganneau, dont l'article a paru presque en même temps que le sien. Il nous signale en outre les *chiens sacrés* du temple d'Héphaestos à Aetna en Sicile (Élien, *Hist. anim.*, XI, 3). Cet Héphaestos sicilien se rattacherait au Talos créto-phénicien représenté avec un chien sur certaines monnaies de Phaestos en Crète. Adranus est également accompagné d'un chien sur les monnaies des Mamertins. Philostrate, dans sa *Vie d'Apollonius de Tyane*, mentionne des chiens sacrés attachés au temple de Dictynna en Crète; pour M. Merriam, Hécate a pu être, à l'origine, une divinité à tête de chien. On sait que M. Schliemann, et bien avant lui B. Constant, ont soutenu que l'Athéné et la Héra primitives avaient été représentées avec des têtes de chouette et de génisse; M. Milchhœfer et d'autres ne paraissent pas loin d'accepter la théorie d'après laquelle les animaux-attributs seraient comme les *résidus* d'images zoomorphiques primitives, transformées plus tard par les progrès de l'anthropomorphisme. M. Merriam ajoute en terminant : « Il est permis de se demander si les anciens interprètes juifs des *Rois*, II, xvii, 31, n'avaient pas raison d'attribuer une figure de chien à Nibhaz, l'idole des Avites, rattachant le mot à la racine « aboyer », comme *Anubis latrator*. »

Élatée. — C'est à l'Ἐφημερίς que nous devons emprunter quelques détails sur les fouilles de l'École française à Élatée, au sujet desquelles le *Bulletin de Correspondance Hellénique* observe un silence où nous nous permettons de trouver trop de modestie. Les travaux, commencés au mois de novembre par M. Paris, membre de l'École, sur l'emplacement du temple d'Athéné Kranaia, ont été interrompus par l'hiver pour reprendre le 7 mai 1884 et durer jusqu'au mois de juillet

de cette année. On a d'abord fouillé en dehors et au nord du temple, à la profondeur de deux mètres; cette recherche a mis au jour, vers l'angle nord-est de l'édifice, des fragments d'architecture en tuf avec des traces de couleurs et des poteries portant des ornements en relief. On y a trouvé aussi la moitié de droite d'une tête de bon style et une base de statue avec le nom d'Athéné Kranaia. A l'intérieur du temple, on a découvert de nombreux fragments de statues en marbre dont quelques-unes paraissent avoir appartenu à une statue colossale d'Athéné; deux bases avec inscriptions, où l'on a lu les noms des artistes *Ergophile* et *Polyclès*; un décret d'une longueur considérable et d'autres inscriptions. A l'ouest, on a découvert un pavé en mosaïque plus élevé que la base des colonnes. Des recherches pratiquées au nord du temple dans les terres de déblai anciennes ont fourni une quantité de terres-cuites brisées, vases, figurines, têtes de lions, poteries épigraphes, etc. Enfin, l'on a recueilli beaucoup de petits objets en bronze et environ cent soixante-dix monnaies.

Olympie. — M. Dimitriadis, chargé par la Société archéologique de continuer les fouilles de la mission allemande, a pratiqué une tranchée d'essai à 64 mètres au nord de l'angle nord-est du stade. Cette tranchée n'a fait découvrir aucune construction. A une profondeur d'un mètre, on a rencontré un tombeau en terre cuite contenant un crâne humain. Dans la palestre, que les Allemands n'ont pas entièrement déblayée, M. Dimitriadis a découvert, à $2^m,70$ de profondeur, un mur de mauvaise époque composé de pierres calcaires et de fragments de marbre, provenant en partie du toit du temple de Jupiter. A la profondeur de quatre mètres, on a commencé à trouver des fragments de métal et des monnaies byzantines. Jusqu'à présent, on a retiré de la Palestre et du lit du Cladéos trois cent cinquante-huit monnaies, parmi lesquelles de belles pièces en argent d'Élis. Les bronzes sont au nombre de quarante-huit : on signale la partie inférieure d'une statuette vêtue, avec des ailes étendues, une petite tête d'un bon travail archaïque et un trépied, archaïque également. Un plomb circulaire percé d'un trou porte, en petites lettres, l'inscription Προξενίδα. Les trouvailles les plus importantes sont trois fragments de marbre, dont l'un provient d'une métope du temple de Jupiter et les deux autres du fronton occidental du même temple [1].

Orope. — Au mois de juin 1885, M. Phinticlis, vice-président de la Société Archéologique, a commencé des fouilles sur l'emplacement du sanctuaire d'Amphiaraüs. Les résultats ont été dès l'abord très satis-

1. Ἐφήμερις, 1884, p. 95.

faisants. On a trouvé un grand nombre de décrets de proxénie, inscrits à une époque postérieure sur des marbres portant des dédicaces à Amphiaraüs, et deux textes agonistiques intéressants. Mais le document le plus important que l'on ait mis au jour est un sénatus-consulte du temps de Sylla, parfaitement conservé, que l'Ἐφήμερις doit faire connaître sous peu [1]. Ce texte, dit-on, présente une étroite analogie avec le sénatus-consulte de Thisbé, si heureusement commenté par M. Foucart [2]. Comme tous les documents du même genre, il est remarquable par les latinismes de la rédaction, qui est une traduction littérale du texte latin faite vraisemblablement à Rome même. Plusieurs inscriptions trouvées au même endroit donnent des noms d'artistes nouveaux, Simalos, Dionysios fils d'Ariston, Agatharchos fils de Dionysios, Thoinias fils de Teisicratès de Sicyone [3], Teisicratès fils de Thoinias, Naxias fils de Lysimaque d'Athènes. On a encore découvert un théâtre d'une forme singulière, construit en tuf, et un portique adjacent au théâtre. Les abords de ce dernier édifice ont fourni une jolie statue en marbre représentant Hercule au repos, qui a été transportée à Athènes. Les fragments d'architecture et les chapiteaux, d'ordre dorique et ionique, sont en tuf calcaire et présentent des traces de couleurs. Sur le piédestal d'une statue colossale se lit l'inscription ΔΗΜΟΣ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Une autre base supportait des statues de Ptolémée et d'Arsinoé, comme le prouve une inscription trouvée tout auprès. On a pu reconstituer un monument de grande dimension dont l'inscription est ainsi conçue : ὁ δῆμος Ὠρωπίων Λεύκιον Κορνήλιον Λευκίου υἱὸν Σύλλαν Ἐπαφρόδιτον τὸν ἑαυτοῦ σωτῆρα καὶ εὐεργέτην Ἀμφιαράῳ, ἐπὶ ἱερέως Φρυνίχου· Τεισικράτης Θοινίου ἐποίησε. Il s'agit, comme on le voit, d'une statue élevée au dictateur Sylla par le peuple d'Orope, et consacrée à Amphiaraüs. Plus tard, les Oropiens ont gravé des décrets de proxénie sur les plaques de ce monument [4].

Gudion. — En construisant une route à Gudion, des terrassiers grecs découvrirent deux tombeaux contenant de beaux vases, des feuilles d'or, une bague et une statuette en bronze. L'éphorie envoya sur les lieux M. Tzuntas, qui fit ouvrir d'autres tombeaux : dans l'un, celui d'un enfant, on trouva une boucle d'oreille et une amulette en or [5].

1. On n'en a encore publié que cette seule phrase : Μὴ τελεῖν πρόσοδον τᾶς ἱερᾶς χώρας τοῦ Ἀμφιαράου τῷ δημοσιώνῃ.

2. *Archives des Missions*, 2e série, t. VII ; cf. Mommsen, *Ephemeris épigraphica*, 1873, p. 278 ; Schmidt, *Mittheilungen*, IV, p. 235. Le sénatus-consulte de Thisbé était le septième ; on en a découvert depuis un à Adramyttium (*Bull. de Corr. Hellén.*, t. II, p. 128) et un à Narthakion (*ibid.*, t. VI, p. 358).

3. Cf. Homolle, *Revue Archéologique*, 1884, II, p. 215.

4. Ἐφήμερις, 1884, p. 100.

5. *Berliner Wochenschrift*, 16 août 1884.

Céphallénie. — Des sondages exécutés à Samé (Céphallénie), sous la direction de M. Cavvadias, ont fait reparaître une porte de l'Acropole, de style cyclopéen et rappelant celle de Mycènes, A l'intérieur de l'Acropole, on a trouvé plusieurs édifices d'une excellente construction. Dans la ville basse, on a découvert deux mosaïques appartenant à une maison romaine. La décoration en est purement géométrique[1].

Égypte. — L'*Allgemeine Zeitung* donne des renseignements nouveaux sur les papyrus du Fayûm, qui complètent ceux que nous avons réunis dans notre dernière *Chronique*. On travaille à installer la collection au musée de Vienne; deux cents papyrus ont déjà été déroulés et placés entre des plaques de verre. Parmi les papyrus grecs, on a trouvé récemment des fragments considérables de la dissertation esthétique dont nous avons déjà fait mention; on pense qu'elle dérive de l'enseignement d'Aristote. A la série des papyrus impériaux s'ajoutent des documents émanés de Marc-Aurèle, Alexandre Sévère, Gordien, Philippe l'Arabe, Carus et Licinius. Un papyrus donne la date, qui restait encore à fixer, de l'avènement de l'empereur Maximinus Thrax (fin de mars 235). Deux papyrus latins, quittances de l'actuaire Sergius, sont les plus anciens documents datés de ce genre (398 ap. J.-C). Un autre texte bien conservé de la même série, datant du v[e] siècle, contient un permis du gouverneur de la province autorisant quatre soldats de la V[e] légion à se rendre à Arsinoé (El-Fayûm), pour assister aux fêtes de Pâques. Un papyrus bilingue (gréco-latin) de la même époque se rapporte aussi à une décision du praefectus Augustalis.

L'étude des papyrus arabes a fait découvrir une proclamation révolutionnaire de 867 ap. J-C., qui montre sous sa forme originale le système ancien en usage pour désigner les voyelles; la notation actuelle ne date que du viii[e] siècle. Dans dix petites lettres écrites en arabe, de 812 ap. J-C., dont quelques-unes sont encore pourvues de leurs cachets en argile, un fonctionnaire préposé au recouvrement des impôts adresse une commande de rouleaux de papyrus. Cette matière, à laquelle le papier de coton et de lin faisait déjà une forte concurrence, était devenue rare et coûteuse; d'après les lettres en question, un rouleau de papyrus de deux mètres de longueur et soixante centimètres de hauteur coûtait environ trois francs.

Russie méridionale. — Le gouvernement russe a confié à un jeune archéologue, M. Latischew, le soin de réunir les inscriptions grecques et latines découvertes sur la rive septentrionale de la mer

1. Ἐφήμερις, 1884, p. 93.

Noire. La dispersion de ces documents à travers un grand nombre de recueils, dont quelques uns ne sortent guère de Russie, rendait l'exécution d'un pareil travail très désirable. M. Latischew a fait connaître ses recherches préliminaires au Congrès archéologique d'Odessa, dans la séance du 28 août 1884[1]. La commission de publication, dont il fait partie, comprend encore les professeurs Pomjaloswky et Sokolow. Il a été décidé que toutes les inscriptions seraient revues sur les originaux ou du moins comparées à des copies plus anciennes. Le *Corpus* doit publier ou rééditer les textes antérieurs au christianisme découverts entre le Danube et le royaume du Bosphore inclusivement; on laissera de côté les inscriptions du Caucase, qui ont récemment été réunies en un volume par M. Pomjalowsky, ainsi que les légendes des monétaires et celles des inscriptions céramiques, qui sont dans un rapport étroit avec les sujets représentés au point de ne pouvoir être publiées séparément. Nous regrettons cette dernière restriction, qui n'a heureusement pas arrêté les éditeurs du IV[e] volume du *Corpus* de Bœckh. La collection entière comprendra trois parties : 1° les inscriptions de Tyras, Olbia, Chersonnesos et d'autres localités depuis le Danube jusqu'au royaume du Bosphore; 2° les inscriptions du royaume du Bosphore; 3° les inscriptions céramiques et la *varia supellex*. M. Latischew a déjà recopié les inscriptions conservées à l'Ermitage et dans les bibliothèques impériales de Saint-Pétersbourg. Dans l'automne de 1883, il a fait une longue excursion dans la Russie méridionale, pour copier les inscriptions de Moscou, Charkow, Kertsch, la presqu'île de Taman, Theodosia, Sébastopol, Odessa, Cherson, Kichinew et Kiew. La quantité des documents recueillis par lui est déjà très considérable : il compte cent cinquante inscriptions d'Olbia, trente de Chersonnèse, etc. A l'époque du Congrès, six feuilles du *Corpus* étaient déjà imprimées.

Dans une autre séance du Congrès (29 août), le professeur Jurgewitch d'Odessa s'est prononcé pour l'identification d'Eupatorion avec Inkermann. M. Pomjalowsky a lu un mémoire (4 septembre) sur des collèges de l'ancienne Tanaïs que l'on connaît par des textes épigraphiques découverts en 1869 et 1870 à Nedwigovka. Tanaïs, dans les premiers siècles de notre ère, possédait un collège semblable aux *Collegia funeraticia*, et un thiase auquel se rattachait une association éphébique. Le collège et le thiase avaient en commun le culte de la « divinité suprême », que les textes ne désignent jamais par un autre nom.

SALOMON REINACH.

1. *Berliner Wochenschrift*, 1884, p. 1558.

LE SCHOLIE DU MOINE NÉOPHYTOS

SUR LES CHIFFRES HINDOUS

PAR PAUL TANNERY

---

1. La « question de Boèce », comme on l'a appelée, me paraît aujourd'hui tranchée; il est difficile de croire désormais à l'authenticité de la *Géométrie* qui porte son nom; il est plus difficile encore de la soutenir par des arguments valables [1]. Ainsi est tombée la seule preuve qu'on put mettre en avant pour affirmer l'usage, dans l'antiquité gréco-romaine, de caractères qui auraient donné naissance à nos chiffres modernes; avec cette preuve, s'écroule l'échafaudage des ingénieuses conjectures émises, par exemple, par Wœpcke et Th.-H. Martin, pour expliquer la ressemblance de nos chiffres avec ceux des Arabes, soit d'Occident, soit d'Orient, sans admettre que ce soit précisément des Arabes que ces chiffres nous viennent [2].

Les partisans de l'origine exclusivement hindoue-arabe n'ont pas cependant complètement gagné leur cause; il leur reste à répondre à une grave objection. Il est clair que l'avantage capital des chiffres modernes ne consiste pas dans leur forme, mais bien dans le système de numération de position auquel ils se trouvent liés historiquement; c'est le mode d'emploi du zéro qui fait tout, en somme. Comment se fait-il donc que nous rencontrions tout d'abord, dans l'Occident latin, ces chiffres employés seulement pour marquer les jetons sur l'abacus, c'est-à-dire avec un système de numération essentiellement différent, où le zéro est inutile, et avec des pratiques de calcul qui sont absolument étrangères aux Hindous et aux Arabes? Si l'on prétend que la substitution de chiffres aux caractères numériques des Romains présentait déjà, comme abréviation, un avantage notable, comment se fait-il que cette substitution, à l'origine, se rencontre précisément là où elle n'a aucun intérêt d'abréviation, sur les jetons marqués de l'abacus, et non pas dans l'écriture courante, au moins là où elle

1. Je me contente de signaler : *Die Boetius-frage* de Weissenborn (*Abhandlungen zur Geschichte der Mathematik*, II, 1879, p. 185-240) : et les pages consacrées à cette question par J.-L. Heiberg dans les *Jahresberichte* du *Philologus* (XLIII, p. 506-522).

2. Je rappelle pour mémoire l'hypothèse récemment émise ici même par M. Charles Henry (*Revue archéologique*, juin-juillet 1879), d'après laquelle nos chiffres représenteraient simplement les *sigles* des noms de nombres latins; cette hypothèse ne permet d'expliquer aucune des difficultés de la question ; elle ne tient pas compte non plus de ce que les ressemblances partielles entre les *apices* du pseudo-Boèce et les sigles en question s'expliquent d'elles-mêmes par la tendance naturelle qu'ont eue tous les peuples qui ont adopté les chiffres venus de l'Inde, d'en rapprocher la forme de celle des caractères de leur écriture ; cette tendance est très nettement accusée chez les Arabes et chez les Byzantins ; elle doit s'être fait également sentir chez nos ancêtres du moyen âge.

pouvait se faire sans l'emploi du zéro, en admettant que cet emploi n'ait pas été compris de prime abord?

Voilà, à mon sens du moins, la difficulté capitale, qui est tout à fait indépendante de la question de Boèce, et qui mériterait une étude approfondie; malheureusement la découverte de documents décisifs sur ce point ne peut plus guères, ce semble, être espérée désormais que d'un heureux hasard; je n'ai pas, en tout cas, la prétention de résoudre le problème; mon but est seulement d'apporter un nouvel élément pour sa solution.

S'il était établi, par exemple, que les Byzantins, eux aussi, avant Maxime Planude, ont connu les chiffres arabes, mais que, semblables sur ce point aux Occidentaux, ils ont connu ces chiffres sans posséder l'emploi du zéro, avec un système de numération d'ailleurs distinct de celui de l'abacus, et ne présentant aucun avantage capital sur le mode de numération alphabétique de l'antiquité grecque, la difficulté que j'ai fait ressortir, en ce qui concerne les Occidentaux, ne perdrait-elle pas la majeure partie de l'importance qu'elle semble avoir à première vue?

2. La démonstration du fait que je viens d'indiquer, me paraît possible, grâce à un scholie du moine Néophytos qui occupe la dernière page du manuscrit fonds grec n° 2350 de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit, à la vérité, est moderne (XVI[e] siècle) et, d'autre part, il y a eu, dans le Bas-Empire, trop de moines portant le nom de Néophytos [1] et ayant plus ou moins écrit, pour que l'on puisse tenter une identification incertaine; il ne me semble toutefois pas probable que l'on puisse regarder le scholie en question comme postérieur à Maxime Planude.

Nous trouvons tout d'abord, au haut de la page, sous l'intitulé : Ἀριθμοὶ ἰνδικοί, cinq séries de nombres, écrits en gros caractères. La première série donne les neuf chiffres; je crois inutile d'en reproduire le fac-similé, car il y a déjà, à mon sens, trop de reproductions de ce genre; les formes des chiffres devraient, en effet, moins être étudiées sur les spécimens analogues que sur les calculs qui se rencontrent dans le courant des textes. Il me suffira donc de dire que les chiffres de Néophytos sont analogues à ceux de Planude, tout en se rapprochant plus sensiblement des modèles arabes ou persans; une seule particularité est à signaler : le 5 est figuré par un grand cercle, comme notre zéro, ce en quoi Néophytos suit l'usage depuis longtemps adopté par les Persans.

La seconde série figure la suite des nombres de 10 à 21 inclusivement; le zéro n'est pas employé comme il l'est par nous, mais au-dessus de tous les chiffres des dizaines se trouve figuré un petit cercle, qui indique la valeur à donner à ces chiffres, qu'ils soient isolés ou accolés à un autre.

La troisième série donne les chiffres de 3 à 9 inclusivement, chacun avec un petit cercle au-dessus; elle représente donc les dizaines de 30 à 90.

La quatrième série donne les centaines, de 100 à 900, figurées de même chacune par le chiffre correspondant surmonté de deux petits cercles juxtaposés sur une ligne horizontale.

1. De ceux antérieurs au XIV[e] siècle, l'âge d'un seul est déterminé aux environs de l'an 1200.

Dans la cinquième série nous trouvons enfin les mille, c'est-à-dire les neuf chiffres surmontés chacun de trois cercles, posés un et deux et formant triangle, puis pour finir, la myriade figurée par l'unité avec quatre cercles au-dessus en rectangle.

A côté de chacun des nombres des cinq séries, se trouve, en petits caractères, sa figuration dans la notation alphabétique grecque ; la myriade y est figurée par l'α surmonté de deux points sur la même ligne horizontale.

Enfin une main, qui est peut-être celle du copiste lui-même, a inscrit au minium la rubrique : ἀριθμοὶ περσικοί, comme à substituer à celle ἀριθμοὶ ἰνδικοί, et d'autre part elle a rempli de minium tous les petits cercles au-dessus des chiffres, de manière à transformer ces cercles en gros points.

En somme, on se trouve en présence d'un système de numération méthodique, non pas de position comme le nôtre, mais bien *élévatoire*, suivant la nomenclature de Hankel. Ce sytème a d'ailleurs été étudié comme ayant été employé par les Arabes d'Occident avec les chiffres dits *gobâr*, et jusqu'aux travaux de Wœpeke, on lui a donné le même nom qu'à ces chiffres ; le savant orientaliste a établi, comme on sait, que ce système n'a jamais été employé effectivement, ni par les Arabes d'Occident, ni par ceux d'Orient, mais que la notation en question se rencontre chez les uns comme chez les autres, dans certains manuscrits où l'emploi moderne du zéro (ou du point qui le remplace en Orient) est d'ailleurs bien enseigné, où cette notation, par suite, ne peut être considérée que comme destinée à faciliter aux commençants la lecture des nombres. Ce fait explique dans une certaine mesure comment Néophytos (ou l'auteur qu'il suivait) a vu à tort, dans cette notation accessoire, l'essence même du système de numération dont il parle.

3. Voici maintenant le texte grec qui accompagne les chiffres dont j'ai parlé, et que je reproduis avec ses particularités d'orthographe et d'accentuation, mais en ajoutant les *iota* souscrits.

Νεοφύτου μοναχοῦ σχόλιον.

Τζύφρα ἐστὶ καὶ λέγεται τὸ ἐπάνω ἑκάστου τῶν στοιχείων ἀπὸ τοῦ δέκα καὶ τῶν καθεξῆς ἀριθμῶν κείμενον ὡς ο̅ μικρόν · σημαίνει δὲ διὰ ταύτης τῆς Ἰνδικῆς φωνῆς τὸ τοιοῦτον τὴν ἀναλογίαν τῶν ἀριθμῶν · ἔνθα οὖν κεῖται ὅμοιον μὲν τοῦ πρώτου στοιχείου ἄλφα, κείμενον δὲ ἀντὶ ἓν ἀριθμοῦ, καὶ ὑπερκείμενον ἔχον ἢ στιγμὴν ἢ ὡς ο̅ μικρόν, ἔχον δὲ συγκείμενον αὐτῷ καὶ ἕτερον σχῆμα στοιχείου Ἰνδικοῦ, τὴν διαφορὰν καὶ αὔξησιν τῶν ἀριθμῶν δηλοῖ · οἷον, ἀντὶ τοῦ καθ' Ἕλληνας πρώτου ἀριθμοῦ α̅, κείμενον παρ' Ἰνδοῖς ι̅, — ἤγουν γραμμή τις εὐθεῖα κατὰ κάθετον φερομένη —, ἐπειδὴ οὐχ ἔχει ὑπὲρ αὐτὸν ἢ στιγμὴν ἢ ο̅ μικρόν, αὐτὸ τοῦτο δηλοῖ ἕνα ἀριθμόν · εἰ δὲ τεθῇ ἐπάνω ἡ στιγμή, προστεθῇ καὶ ἕτερον στοιχεῖον, εἰ μὲν ὅμοιον κατὰ σχῆμά ἐστι τοῦ α^ου, δηλοῖ ι̅α̅, διὰ τὴν προσθήκην τοῦ ὁμοίου στοιχείου καὶ τῆς ὑπερκειμένης μιᾶς στιγμῆς · ὁμοίως καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων στοιχείων, ὡς καὶ ἡ αἴσθησις δηλοῖ · εἰ δὲ πλείονας ἔχει στιγμάς, πλείονα δήλοι · γνῶθι οὖν ὁ ἀναγινώσκων καὶ ἀναλόγιζε ἕκαστον αὐτῶν.

Traduction.

« Scholie du moine Néophytos.

« Le *tzyphra* est, comme on l'appelle, ce signe semblable à l'*omicron* qui est

au-dessus de chacun des caractères à partir de dix et des nombres suivants; il indique, d'après le sens de ce mot hindou, la progression proportionnelle des nombres; ainsi, si l'on a le caractère analogue à la première lettre *alpha*, et pris pour le nombre *un*, s'il est surmonté d'un point ou de cette sorte d'*omicron*, et qu'il ait à côté de lui un autre des caractères hindous, la différence et la progression des nombres se trouvent indiquées. Par exemple, quand les Hellènes prennent $\overline{\alpha}$, pour le premier nombre, les Hindous posent ι — ou une ligne droite verticale —; s'il n'est pas surmonté d'un point ou de l'*omicron*, il signifiera bien le nombre *un*; mais si on le surmonte d'un point, et qu'on place à côté un autre caractère, si c'est par exemple un pareil au premier, cela signifiera *onze*, par suite de l'addition du caractère pareil, et du point unique superposé. De même pour les autres signes, comme cela se sent. S'il y a plusieurs points, la valeur sera d'autant augmentée. Le lecteur en sait assez pour compter chacun des nombres ci-dessus. »

Il ne paraît pas, en somme, que le moine Néophytos se soit proposé d'introduire chez ses compatriotes le système de numération arabe; il aura voulu simplement l'expliquer comme intéressant à connaître. L'erreur dans laquelle il est tombé sur le principe fondamental de ce système n'en reste pas moins singulière.

P. S. Cette note était déjà à l'impression, lorsque j'ai constaté que le Scholie du moine Néophytos se trouve également (sans être d'ailleurs indiqué par l'*index* du catalogue), au bas du fol. 15 recto du manuscrit fonds grec n° 1928 de la Bibliothèque Nationale ; ce manuscrit, du XV[e] siècle, est d'ailleurs certainement la source utilisée par le copiste du n° 2350. Les corrections, faites au minium sur ce dernier, et que j'ai signalées, ne se trouvent pas sur l'original.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE

Le dieu favori d'Alexandre. — Lysippe, nous disent les anciens auteurs, avait sculpté pour Alexandre une statuette d'Hercule, destinée à occuper le milieu d'une table, et que pour cela on nomme l'*Hercule Epitrapezios*. La statuette, haute d'un pied, représentait le fils d'Alcmène assis sur un rocher, recouvert de la peau du lion de Némée; sa main droite élevait une coupe, sa gauche tenait la massue; son regard dirigé vers le ciel semblait attendre le breuvage d'immortalité, récompense de ses travaux.

Le héros macédonien, raconte Stace, aimait la statuette de Lysippe; il se plaisait à la toucher de ces mains qui gagnaient les batailles et distribuaient les couronnes; il lui demandait des inspirations dans les circonstances périlleuses; et, dans le secret de sa tente, il lui racontait les exploits de la veille ou lui demandait des conseils pour le lendemain. Hercule était le dieu favori de Philippe et d'Alexandre; il figure avec les deux princes sur les plus belles monnaies macédoniennes; on sait enfin que le conquérant rêva toujours d'imiter ou d'égaler le demi-dieu, dont le mythe célébrait les bienfaits rendus à la civilisation et à l'humanité opprimée.

L'Hercule Epitrapezios de Lysippe vint plus tard en la possession d'Annibal, puis de Sylla; au second siècle de notre ère, il se trouvait à Rome parmi les richesses artistiques de Nonius Vindex. A partir de là, on perd sa trace.

Ce qui est plus regrettable encore, c'est que dans les œuvres de la statuaire antique qui nous sont parvenues, rien n'a été recueilli qu'on ait pu jusqu'à ce jour attribuer, en toute certitude, à Lysippe. Pourtant les anciens nous parlent avec une vive admiration de cet incomparable artiste; ils disent de lui qu'il porta la statuaire à un degré de perfection qui ne fut jamais dépassé; le trait caractérisque de ses ouvrages était une sveltesse surprenante, hardie, qui n'excluait ni la noblesse, ni la puissance, ni la grandeur. M. Ravaisson, conservateur des antiques au musée du Louvre, recueille, dans un mémoire communiqué à l'Académie, toutes les indications laissées par les écrivains sur le « faire » et la manière de Lysippe; il les rapproche, les combine et réussit à en tirer un ensemble de renseignements précis, qui permettront désormais de reconnaître les œuvres sorties des mains de Lysippe ou de ses successeurs.

Appliquant aussitôt ses données, M. Ravaisson place sous les yeux de ses confrères la photographie d'un plâtre, provenant du Louvre, conservé aujourd'hui à l'École des beaux-arts, et publié naguère par M. de Clarac. C'est la reproduction d'une statuette antique représentant Hercule assis, la tête levée vers le ciel, tenant de la main gauche la massue, et ayant dans la paume de la main droite des pommes, symbole de victoire et de félicité. Il paraît probable que

cette main et le bras sont des restaurations et rien n'empêche d'admettre que le demi-dieu tenait la coupe traditionnelle. Quoi qu'il en soit, M. Ravaisson incline fortement à reconnaître dans cette statuette une répétition de l'Hercule Epitrapezios, dont la célébrité et la beauté furent telles que les sculpteurs grecs durent en reproduire le type à l'envi.

M. Ravaisson signale, en effet, dans les collections du Musée britannique, une autre statuette d'Hercule, analogue au plâtre de l'École des beaux-arts. Enfin, il annonce qu'il a découvert dans les magasins du Louvre deux statuettes de marbre qui, malgré leur état de mutilation, laissent reconnaître le type de l'Hercule Epitrapezios et dont le beau travail décèle la manière lysippéenne.

Cette manière apparaît encore dans le buste colossal trouvé à Délos, qui ne serait autre que l'image d'Alexandre, dans le torse du Belvédère, dans deux statues colossales d'Hercule au Louvre, dans l'Hercule Farnèse, dans une tête d'Hercule au Musée britannique, dans le faux Xénophon au Louvre, dans le faux Bacchus couronné de lierre au Louvre. Ces deux ouvrages, suivant M. Ravaisson, représentent Hercule. L'auteur du mémoire cite enfin parmi les pièces que l'on peut attribuer à Lysippe ou à son école un prétendu Commode, le Faune à l'enfant (Silène portant Bacchus enfant), le Marsyas et le Mercure du Louvre, etc.

— Après lecture du décret présidentiel approuvant l'élection en qualité de membre libre de M. A. de Boislisle, le nouvel élu a été introduit et admis aux honneurs de la séance.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE

Les artistes dionysiens. — M. Maspero, au cours de ses récentes investigations dans la vallée du Nil égyptien, a découvert quelques inscriptions grecques inédites. Il les a transmises à M. Miller, qui communique aujourd'hui sommairement le résultat de son étude à l'Académie. M. Miller, étant retenu chez lui par une indisposition, a prié son confrère M. H. Weil de faire la communication à sa place.

Une de ces inscriptions provient d'un de ces collèges dont M. Foucart a retracé l'histoire dans un livre aussi curieux qu'érudit. L'inscription est un décret adopté par la phratrie des artistes de Dionysos (Bacchus), et décernant, suivant l'usage, à un ancien dignitaire de l'association une couronne de lierre, en témoignage des services rendus. Le décret ajoute que le portrait en peinture de ce dignitaire, nommé Lysimaque, sera placé avec honneur dans le vestibule du prytanée. Suivent les signatures des membres du collège, parmi lesquelles nous remarquons celle d'un dignitaire sacerdotal, chargé de présider aux rites (*o prôtos en tois hieroïs*) du sacrifice solennel en l'honneur de Dionysos, le patron de l'association ; puis celles des poètes épiques, des citharistes, des danseurs, d'un acteur tragique et de cinq synagônistes (auxiliaires) tragiques, de six poètes comiques, de trompettes, de costumiers, etc.

A cette liste viennent s'ajouter, sans doute en qualité de membres extraordinaires, les noms des *proxènes*, c'est-à-dire de ceux qui ont donné l'hospitalité

aux artistes et des amis des artistes (*philotechnitæ*), c'est-à-dire ceux qui, à un titre quelconque, ont manifesté leur sympathie à la corporation.

Nous nous trouvons ici en présence d'une association vouée à la célébration des fêtes de Bacchus, fêtes à la fois religieuses et artistiques et qui comportaient un grand déploiement de pompe et de spectacles variés. L'éclat de ces réjouissances ne fut jamais plus vif que sous les Lagides, qui prétendaient tirer leur origine de Bacchus du côté maternel, par Déjanire. Le décret fait mention des Ptolémées sous l'appellation des « Dieux frères » (*Theoi adelphoi*). M. Miller pense qu'il faut l'attribuer soit aux dernières années du règne de Ptolémée Philadelphe, soit aux premières du règne d'Evergète.

L'envoi de M. Maspero contient encore une autre inscription analogue, mais plus courte et moins intéressante. Un autre texte nomme le prêtre Hypalus, déjà connu par des documents démotiques. Enfin il y a une inscription métrique, du temps des Ptolémées, dont M. Henri Weil a essayé la restitution.

Le président a prié M. Weil de transmettre à M. Miller les remerciments de l'Académie et l'expression de l'intérêt qu'elle prend à sa santé.

Elections diverses. — L'Académie décide par voie de scrutin qu'il y a lieu de remplacer M. Quicherat, membre ordinaire, décédé depuis plus d'un mois. Elle fixe au 23 janvier l'exposition des titres des candidats et au 30 janvier suivant l'élection.

L'Académie procède à l'élection de deux correspondants nationaux.

Pour la première place, la commission spéciale présentait les candidats dans l'ordre suivant :

MM. Blancard, Chabonneau, R. Kerviler.

M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, a été élu par 25 voix contre 6 données à M. Chabonneau.

Les candidats pour la seconde place étaient, suivant l'ordre de la commission, MM. Delattre de Nadaillac, Champoiseau.

A cette liste avaient été ajoutés, sur la demande de plusieurs académiciens, MM. de Sainte-Marie et le docteur Reboud.

Au premier tour de scrutin, M. de Nadaillac a obtenu 14 voix contre 9 données à M. Chabonneau, 7 au Père Delattre, 1 à M. Champoiseau, 1 à M. Reboud.

Au deuxième tour de scrutin, M. de Nadaillac, auteur d'ouvrages sur l'homme préhistorique, a été élu par 17 voix contre 11 données à M. Chabonneau et 3 au Père Delattre.

Sont élus membres de la commission du prix Gobert pour l'année 1885 : MM. Jourdain, d'Arbois de Jubainville, A. de Boislisle et G. Schlumberger.

SÉANCE DU 2 JANVIER

Renouvellement du bureau. — Aussitôt après la lecture du procès-verbal et l'introduction de l'un des nouveaux élus, M. Benoist, l'Académie procède aux scrutins nécessaires pour le renouvellement de son bureau.

Le vice-président, M. Ernest Desjardins, est élu président pour 1885, à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Gaston Paris est élu vice-président, également à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. G. Perrot, président sortant, dans une courte allocution, remercie la compagnie de l'honneur qu'elle lui a décerné et dont le souvenir lui restera précieux. En participant aux travaux de toutes les commissions, il a pu mieux pénétrer dans la vie intime de l'Académie et connaître la judicieuse sagesse, l'esprit éminemment critique et le désintéressement zélé qu'elle apporte dans la rédaction des programmes, dans la distribution des récompenses et des encouragements, enfin dans la direction qu'elle sait imprimer à l'érudition française. Cette année, les morts ont été nombreuses et cruelles au sein de l'Académie. M. Perrot exprime l'espoir que son successeur dans le fauteuil présidentiel sera mis à une moins rude épreuve que lui-même. Il invite MM. Desjardins et Gaston Paris à prendre leurs places au bureau.

M. E. Desjardins, président, remercie ses confrères du nouveau témoignage de sympathie et de bienveillance qu'ils viennent de lui donner. Il fait de son prédécesseur un vif éloge : « Dans les circonstances les plus douloureuses, nous savons, ajoute-t-il, avec quel dévouement affectueux il a représenté l'Académie, avec quelle dignité, avec quelle vérité, avec quel tact il a parlé en son nom. Tout à l'heure, en vous parlant de nos commissions, il oubliait de vous dire que son assiduité à en suivre les travaux leur avait procuré un excellent concours et que c'était, par exemple, sur ses conseils et son initiative que telle de ces commissions venait de décider une publication importante. Ce n'est pas un remerciement banal que je propose à l'Académie d'adresser au président sortant... »

La proposition est adoptée aussitôt, et le secrétaire perpétuel la consigne au procès-verbal.

« ... Il me reste une tâche pénible à remplir. Un de nos confrères, M. Frédéric Baudry, est décédé ce matin. Ce n'est pas l'heure de parler de sa carrière scientifique et de louer ses travaux comme ils le méritent ; tout entier à la douleur de cette perte, je vous propose de lever la séance.

« Notre éminent confrère, M. Alfred Maury, dont vous avez sans doute remarqué l'absence, a été victime d'un accident de voiture, il y a quelques jours. Grâce aux soins dévoués qui lui sont prodigués, nous espérons le revoir bientôt parmi nous. »

Par suite de la mort de M. Baudry, la séance est levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1885

M. Ernest Desjardins, président, prononce une allocution dans laquelle il rend hommage à la mémoire de M. Frédéric Baudry et rappelle les travaux variés par lesquels il s'est fait connaître.

Les commissions annuelles de l'Académie sont ainsi composées pour l'année 1885 :

Commission des travaux littéraires : MM. Ravaisson, Egger, Renan, Maury, Delisle, Miller, Hauréau, de Rozière ;

Commission des antiquités de la France : MM. Renier, Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, de Rozière, Alexandre Bertrand, Schlumberger;

Commission des écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Ravaisson, Egger, Léon Renier, Delisle, Miller, Jules Girard, Heuzey, Georges Perrot;

Commission du nord de l'Afrique : MM. Renan, Léon Renier, Pavet de Courteille, Duruy, Georges Perrot, Barbier de Meynard, Schefer, Maspéro;

Commission administrative : MM. Jourdain, Deloche.

Sont aussi membres de toutes ces commissions les membres du bureau de l'Académie : MM. Ernest Desjardins, président, Gaston Paris, vice-président, et Wallon, secrétaire perpétuel.

M. Gaston Paris est élu membre de la commission du prix Volney, en remplacement de M. Adolphe Regnier.

L'Académie, après délibération en comité secret, procède à l'élection d'un correspondant étranger, en remplacement de M. Lepsius. M. Domenico Comparetti est élu.

Ouvrages présentés : — par M. Delisle : 1° Fournier (Paul), *Le royaume d'Arles et de Vienne sous les premiers empereurs de la maison de Souabe*; 2° Beaurepaire (Eug. de), *Variétés archéologiques* et *Promenade de la Société française d'archéologie dans la ville de Caen*; 3° *Mémoires de* (sic) *Eustache Piémond, notaire royal delphinal de la ville de Saint-Antoine en Dauphiné*, publiés par A. Brun-Durand; par M. Alexandre Bertrand : Adam (Lucien), *la langue des Esquimaux; les Idiomes négro-aryen et maléo-aryen; les Langues américaines; les Langues ouralo-altaïques; Du parler des hommes et du parler des femmes en langue caraïbe; Du genre dans les diverses langues*; — Par M. Georges Perrot : Tissot (Ch.), *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, tome 1er.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1885

Les commissions chargées d'examiner les ouvrages envoyés au concours pour les divers prix sont ainsi composées :

Prix ordinaire : « Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques qui ont été faites au moyen âge d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins. » MM. Renan, Derembourg, Schefer, Weil.

Prix ordinaire : « Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge, etc. » MM. Delisle, Jourdain, Hauréau, Paul Meyer.

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne). MM. P.-Ch. Robert, de Vogüé, Georges Perrot, Schlumberger.

Prix Bordin : « Etude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque, etc. » MM. Duruy, Heuzey, Georges Perrot, Bréal.

Prix Bordin : « Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la république jusqu'à la fin du règne de Septime Sévère. » MM. Egger, Léon Renier, de Rozière, Duruy.

Prix Brunet : « Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe inti-

tulé *Fihrst*, toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe, etc. » MM. Renan, Derembourg, Barbier de Meynard, Schefer.

Prix Stanislas Julien (pour le meilleur ouvrage relatif à la Chine). MM. Maury, Pavet de Courteille, d'Hervey de Saint-Denys, Oppert.

Prix La Grange (pour la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France). MM. Delisle, Siméon Luce, Paul Meyer, d'Arbois de Jubainville.

M. le comte de Lasteyrie communique la photographie d'une croix-reliquaire d'orfèvrerie, à double traverse, ornée de filigranes, de cabochons, de perles et de pierres gravées, conservée aujourd'hui dans l'église de Gorre (Haute-Vienne). Cette croix provient du trésor de l'abbaye de Grandmont, au diocèse de Limoges, supprimée au siècle dernier. On la trouve mentionnée sur les divers inventaires du trésor de l'abbaye depuis le xve siècle. M. de Lasteyrie pense qu'il faut attribuer ce travail à l'orfèvrerie limousine du moyen âge. Il s'écarte en cela d'une opinion généralement reçue parmi les archéologues, qui veut qu'il n'ait été fait de croix à double traverse qu'en Orient. Il est vrai que l'usage de ces croix a commencé en Orient, où elles ont toujours été employées à renfermer une même espèce de reliques, les fragments du bois de la Vraie Croix. Mais quelques-uns de ces reliquaires byzantins ont été apportés en Occident par les croisés, et les orfèvres de nos pays les ont imités, en les employant au même usage : les reliquaires en forme de croix à double traverse renferment toujours des fragments de bois considérés comme provenant de la Vraie Croix. M. de Lasteyrie cite des croix de cette forme qu'on ne peut attribuer qu'à des orfèvres de l'Occident : celle de Clairmarais, où l'on voit des nielles de style gothique et des légendes latines ; celle d'Aubazine, où il a déchiffré lui-même les noms de saint Grégoire et de saint Martin, en latin. La croix de Gorre étant conservée depuis le moyen âge dans une abbaye du Limousin, pays renommé de tout temps pour son orfèvrerie, il est naturel de l'attribuer aux artisans de ce pays.

Mais, si la croix même ne vient pas d'Orient, plusieurs des pierres dont elle est ornée en viennent. M. de Lasteyrie signale notamment deux pierres gravées qui appartiennent évidemment à l'art sassanide. L'une, de travail assez barbare, représente un lion dévorant un taureau ou une antilope, et au-dessous un chien poursuivant un lièvre. L'autre est une fort belle améthyste, un chef-d'œuvre de la glyptique orientale. On y voit un cavalier combattant des lions. Le chasseur est vêtu d'un costume très ajusté et sa tête est surmontée d'une aigrette ; le cheval porte aussi une aigrette et une housse à la persane. Cette pierre paraît être du vi^e siècle de notre ère ou environ.

M. Georges Perrot annonce qu'il a reçu des nouvelles des travaux que poursuit M. Maspéro en Égypte. On s'occupe activement du déblaiement du temple de Louqsor. Un grand nombre d'indigènes qui avaient établi leurs habitations sur les ruines du temple ont été expropriés. On espère qu'une grande partie de l'édifice pourra être mis à découvert dès cette année.

M. Schlumberger fait connaître la liste des ouvrages envoyés cette année au concours pour le prix Gobert :

Hanotaux (Gabriel), *Origine de l'institution des intendants de province ;*

Touflet (G.), *Onomastique de la Gaule sceltane, etc.*;

Luchaire (A.), *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, et *Études sur les actes de Louis VII;*

Maulde (R. de), *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berny*, et *Procédures politiques du règne de Louis XII*;

Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, suite;

Giry (A.), *les Établissements de Rouen*, t. II;

Bruel (A.), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. III.

M. Désiré Charnay commence la lecture d'un mémoire sur la civilisation toltèque.

Ouvrages présentés, de la part des auteurs ou éditeurs : — Par M. Gaston Paris : *Lettere di P. Champollion ad Ippolito Rosellini ed a Leopoldo II di Toscana*, per cura del prof. E. Teza (extrait des *Atti del R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti;* — par M. Oppert : Revillout (Eugène), *Un poème satirique, composé à l'occasion de la maladie du poète-musicien, hérault d'insurrection, Hor-ut'a* ('Αρυώθης) *(papyrus de Vienne)*; — par M. Weil : *Aeschyli Tragœdiæ*, edidit Henricus Weil (dans la *Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana);* — par M. Delisle : 1° Bengesco (Georges), *Bibliographie des œuvres de Voltaire*, t. II; 2° Picot (Emile), *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I.

(Extrait de la *Revue critique d'histoire et de littérature.*)

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE

M. le Président annonce que deux membres de la Société, MM. de Boislisle et Schlumberger viennent d'être élus, le premier, membre libre, le second, membre titulaire de l'Académie des Inscriptions.

De nouvelles adhésions arrivent à la Société pour sa pétition, en vue de la conservation des monuments historiques dans les colonies et possessions françaises.

Ce sont celles des Sociétés suivantes, Académie des sciences, etc., de Dijon, Société du Borda à Dax, Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran, Société bibliographique Société archéologique d'Avesne (Nord), Commission archéologique de Narbonne, Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

A propos de l'inscription de Sainte-Énimie, M. Mowat cite un exemple du mot *aula*, un vers de chapelle au XIᵉ siècle.

M. Mowat dépose l'estampage de briques prétendues antiques du musée de

Vendôme; il en constate la fausseté et les rapproche des briques de Neuvy-sur-Barangon. MM. de Villefosse, Bertrand et Gaidoz font remarquer que ces falsifications ne trompent plus aucun archéologue.

M. Bertrand lit une note de M. Nicaise sur une nouvelle sépulture gauloise découverte à l'Épine-Marne.

M. Gaidoz présente, de la part de M. L. Morel, un fragment de lampe en terre rouge, représentant un buste du soleil, radié et enfermé dans un cercle que M. Morel suppose figurer une roue. A ce propos M. de Villefosse déclare que ce type est commun.

M. Gaidoz lit ensuite une note sur un nouvel exemplaire du dieu gaulois assis les jambes croisées, et découvert en Auvergne.

M. Flouest présente le dessin de divers objets en fer et notamment un hipposandale. MM. Mowat et Nicard pensent que les hipposandales n'ont pu servir que passagèrement et pour des chevaux malades.

M. Héron de Villefosse lit au nom de M. Kerkhelé un mémoire sur l'église de Gourgé, près Parthenay. Le chœur de cette église remonte aux dix dernières années du IXe siècle, il fait partie d'une catégorie d'édifices dont les spécimens sont excessivement rares en France. M. de Lasteyrie conteste cette attribution.

M. Héron de Villefosse communique ensuite de la part de M. Guigue une inscription découverte dans le Rhône, qui mentionne pour la première fois les corporations des négociants transalpins et cisalpins.

Le personnage auquel l'inscription a été élevée et qui fut préfet de cette corporation, est originaire de Trèves.

M. Héron de Villefosse lit enfin une lettre de M. Rochetin contenant d'importantes remarques sur le texte et le sens d'une inscription celtique en caractères grecs, découverte à la source du Groseau (Vaucluse).

M. Muntz communique la photographie d'un plan inédit de la ville de Rome, inséré dans le livre d'heures du duc de Bury, qui appartient à Mgr le duc d'Aumale; ce plan est antérieur à 1416 et M. Muntz en fait valoir l'intérêt pour l'histoire de la ville de Rome.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE

La Société reçoit de nouvelles adhésions à la pétition pour la conservation des monuments historiques dans les colonies et possessions françaises. Ce sont celles des Sociétés suivantes :

Société historique littéraire, etc., du Cher; Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Société d'agriculture, industrie, etc., etc., de la Lozère; Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Commission des antiquités de la ville de Castres.

M. Palustre fait connaître un monument funéraire de la famille d'Alesso, retrouvé au château d'Ussé (Indre-et-Loire). Il communique ensuite les photo-

graphies de remarquables objets d'orfèvrerie ancienne faisant partie du trésor de la cathédrale de Trèves.

M. Courajod lit un mémoire intitulé *Germain Pilon et les monuments de la chapelle de Birague à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers*, dans lequel il démontre, à l'aide de gravures et de dessins anciens, que deux écussons de marbre blanc d'un goût charmant et d'une très belle exécution, entrés récemment au Louvre, proviennent du célèbre tombeau de Valentine Balbiani, femme du chancelier de Birague.

M. Héron de Villefosse annonce à la compagnie que le R. P. Camille de la Croix vient de commencer des fouilles à Antigny (Vienne), dans un ancien cimetière mérovingien et que ces fouilles, qui promettent d'être très fructueuses, ont donné déjà des résultats importants; il présente l'estampage d'une inscription romaine qui avait été employée pour faire un sarcophage et qui renferme des noms gaulois intéressants. Une note de M. Ernault, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, accompagne l'envoi du P. de la Croix. Plusieurs inscriptions funéraires mérovingiennes ont été découvertes; l'une contient une formule nouvelle relative au respect dû à la sépulture.

M. Héron de Villefosse présente ensuite de la part de M. Loustan divers objets trouvés à Orléansville (Algérie), une matrice de sceau en terre cuite portant trois noms romains, et un charmant petit médaillon en pâte de verre muni d'une bélière; on y voit deux têtes romaines, un homme et une femme de l'époque des Antonins, mais qu'il est impossible d'identifier d'une manière plus précise.

M. Flouest donne de nouveaux détails sur l'idéogramme en forme d'S dont il a déjà parlé précédemment.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Notre collaborateur, M. Héron de Villefosse, nous communique la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Rochetin, membre de l'Académie de Vaucluse, à l'occasion de l'inscription celtique du Groseau :

« 13 décembre 1884.

« Puisque vous vous êtes occupé de l'inscription celtique du Groseau et que vous en avez donné une lecture, permettez-moi de vous faire part de la restitution partielle mais cependant importante que je viens d'y faire. Adoptant pour la troisième ligne la lecture par vous proposée, je reconnais un P dans la première lettre de cette ligne et suppléant la précédente qui a disparu et qui a été indubitablement un Γ, je lis le mot ainsi restitué ΓΡΑCΕΛΟΥ qui est le génitif du mot grec ΓΡΑCΕΛΟΝ, lequel correspond exactement au mot latin *Grasello* ou *Grasellum*, par lequel la source du Groseau est désignée dans de très anciennes chartes du moyen âge. C'est donc la paléographie qui m'a puis-

samment aidé et m'a donné la signification de cette ligne. Ce mot ΓΡΑСΕΛΟΥ occupe suivant moi, toute cette troisième ligne et le Β de *bratoude* que vous supposiez la terminer se trouvait au commencement de la ligne suivante au-dessous du Γ disparu; en ceci, j'adopte la lecture de M. Allmer, elle ne me paraît pas douteuse [1].

« J'ai donc aujourd'hui acquis la certitude que l'inscription du Groseau est votive et dédiée par un dévot gaulois à la belle source, la plus belle du département du Vaucluse après celle qui lui a donné son nom et qui, comme elle, a été divinisée à l'époque celtique d'abord, à l'époque romaine ensuite. Le *bratoude kantena* qui termine aussi celle de Colias, trouvée également près d'une source anciennement divinisée, et d'autres également connues, doit être une formule d'inscription votive et correspondre au *votum solvit* des Latins; seulement comme cela se produit d'ordinaire dans la phrase celtique, l'inversion latine n'existe pas et le verbe précède le régime.

Je crois donc ne pas me tromper beaucoup en donnant à l'inscription du Groseau la physionomie et le sens général suivants :

1re ligne :	*Un tel* (le nom du dévot illisible)	
2e »	*aux nymphes* ou *aux génies* (illisible)	
3e »	ΓΡΑСΕΛΟΥ	(*du Groseau*)
4e »	ΒΡΑΤΟΥΔΕ	(*solvit*)
5e »	ΚΑΝΤΕΝΑ	(*votum*)

« M. Deloye croit aussi avoir reconnu le nom du dieu topique (selon moi la source divinisée) de l'ermitage de Notre-Dame de Laval, dans l'inscription celtique en caractères grecs trouvée en cet endroit et publiée récemment par M. F. Germer-Durand. Ce nom de divinité topique serait le même que celui du village voisin *Colias*. On lit en effet au commencement de ce texte épigraphique ΚΟΛΙΟ ou peut-être ΚΟΛΙΟΣ, en y comprenant le Σ de la seconde ligne. Il faut reconnaître, si la lecture de M. F. Germer-Durand est exacte, que ce mot a la plus grande ressemblance avec le nom de *Colias*, en admettant, ce qui se présente souvent en philologie, que l'Ο soit changé en Α.

« Je prépare en ce moment une note dans laquelle je rapproche les deux inscriptions de Colias et du Groseau et les lieux où elles ont été trouvées. Les sites ont la plus grande analogie par la source qui les arrose et les débris d'antiquités et de *sacellum* qui y ont été trouvés. Je n'ai pas voulu attendre d'avoir fini mon travail pour vous communiquer le résultat de mes études et je vous serais reconnaissant de le faire connaître à vos confrères de la Société des Antiquaires et particulièrement aux celtologues tels que MM. d'Arbois de Jubainville et Gaidoz. »

1. En écrivant ces lignes M. Rochetin s'appuyait sur une lecture fautive, donnée sous mon nom, dans le compte rendu de la Société des Antiquaires (voir *Bulletin épigraphique*, t. IV, p. 141). Un moulage meilleur communiqué par l'abbé Saurel m'a permis d'établir le texte de l'inscription du Groseau d'une manière à peu près certaine; j'ai publié ce texte avec un fac-similé dans le *Bulletin des Antiquaires*, mai 1884 [A. H. de V.].

— Nous avons reçu une intéressante note de M. Adolphe Klitsche de La Grange, intitulée *Sulla tecnologia del vasellame nero degli antichi*, lettera a... W. Helbig, in-8, Rome, 1884. L'auteur, connu par les fouilles qu'il a faites à plusieurs reprises dans le territoire des Allumiere, achève d'y établir un fait qui avait été déjà, si nous ne nous trompons, signalé par M. Fr. Lenormant. Se fondant sur le résultat des expériences qu'il a faites avec le concours d'un chimiste, il démontre que la belle teinte noire des vases de *Chiusi* qui sont connus en Italie sous le nom de *buchero nero* n'est pas due, comme on l'a cru quelquefois, soit à un oxyde métallique mélangé à l'argile, soit à un vernis appliqué sur la surface. Ces vases, fabriqués avec la même argile que tous les autres, ont été seulement enfumés, après la cuisson, dans un récipient clos. La fumée a déposé dans les pores de l'argile une poussière de charbon qui s'est incorporée à la pâte et que l'analyse chimique dégage des autres éléments. M. Klitsche a tenu à employer le procédé; il a obtenu des résultats pareils.

— Une très intéressante dissertation d'Al. Conze, publiée dans les *Sitzungsberichte*, de l'Académie de Berlin (1884, 18 décembre), annonce une découverte curieuse. Les travaux allemands, dans l'acropole de Pergame, paraissent avoir dégagé les salles qui renfermaient la célèbre bibliothèque formée par les Eumène et les Attale. On verra dans le mémoire de M. C., quelles raisons le décident à reconnaître l'emplacement de cette bibliothèque dans plusieurs pièces situées sur deux des côtés d'un portique qui entourait le temple d'Athéné-Polias.

— On nous écrit de Rome, en date du 29 décembre :

Des fouilles pratiquées sur une parcelle de terrain ayant appartenu au prince Bonaparte et récemment acquise par la *Banca Italiana*, ont amené une découverte du plus grand intérêt et destinée sans doute à mettre en émoi le monde des savants.

En creusant les fondations d'une maison à construire, la pioche des ouvriers rencontra quelque chose de résistant: c'était une voûte assez solide, mais dont *on aurait eu bientôt raison*, du train dont on y allait, si le directeur des travaux, M. l'ingénieur Maraini, n'était heureusement arrivé tout juste à temps pour arrêter une œuvre inconsciente de vandalisme. M. Maraini fit dégager les abords de cette construction souterraine et ne tarda pas à reconnaître qu'il était en présence d'un véritable hypogée, remontant à une haute antiquité. D'après quelques inscriptions sur des dalles de marbre, il ne s'agissait de rien moins que des tombeaux de quatre membres de la famille de Licinius Crassus, personnages mentionnés par Tacite, Senèque et Pline le Jeune, à savoir Cneius Pompeius Magnus, neveu du grand Pompée et assassiné par ordre de Claude; Licinius Crassus, victime de Néron, et Lucius Calpurnius Licinianus, choisi par Galba comme son successeur à l'Empire et tué quelques jours après par des prétoriens partisans d'Othon, et enfin l'épouse de Licinianus, Verania Gemina, fille du consul Quinctius Veranus.

Les archéologues assurent que, depuis la mise au jour du tombeau des Scipions, en 1780, il n'y aurait jamais eu une découverte d'une aussi grande impor-

tance que celle à laquelle M. Maraini vient d'attacher son nom. Les fouilles continuent dans le but d'isoler l'hypogée. A bientôt d'autres détails. — P. »

(Journal de Genève.)

SÉPULTURES PARISIENNES. — L'INCINÉRATION.

Ier OU IIe SIÈCLE. — L'incinération était pratiquée dès la plus haute antiquité chez les Grecs et les Romains. Cet usage se continua en partie à Lutèce, pendant la domination romaine.

Les corps incinérés, les restes des ossements, étaient pieusement recueillis. On les conservait, soit dans des urnes qui devenaient sacrées pour la famille, soit dans des chambres mortuaires; mais souvent, à Lutèce, les urnes étaient inhumées dans le champ de sépulture commun, ainsi que nous l'avons souvent constaté. Celle que nous allons décrire a été trouvée pleine de terre, d'ossements humains accompagnés d'ossements de mouton; nous pouvons supposer que cet animal avait été offert en sacrifice et incinéré sur le bûcher du mort, si on en juge par la destruction presque complète des ossements et leur pêle-mêle dans l'urne avec les restes humains. Il y avait aussi quelques fragments de vases en terre et en verre, peut-être des vases votifs exposés sur le bûcher; ces derniers, brisés par le feu, se trouvaient mêlés aux restes recueillis et placés dans l'urne cinéraire. Voici l'inventaire de ces objets :

Un fragment de crâne et sa suture; une petite canine; trois vertèbres dorsales; deux têtes de fémur; deux têtes d'humérus; une cavité cotyloïde; fragments de côtes; fragments de péroné; un fragment du grand trochanter; un demi-litre environ d'ossements humains indéterminés; osselets et ossements de mouton; fragments de vases en terre et en verre irisé.

Comme on le voit par cette énumération, nous pouvons affirmer que les moindres restes provenant des corps incinérés étaient recueillis avec le plus grand soin, ainsi que les objets offerts en sacrifice.

SÉPULTURES DU IIIe OU IVe SIÈCLE. — Le 13 juin 1880, en explorant le sol occupé aujourd'hui par la maison qui porte le no 16 de l'avenue des Gobelins, je priai M. Chapeau, chef ouvrier, d'ouvrir une tranchée en un point où le sol me semblait avoir été remué; après un travail de quinze minutes, nous vîmes que nous étions sur une fosse à même le sol. Sachant que les objets curieux se trouvent presque toujours à la droite du mort, au-dessus de la clavicule, le travail continua plus lentement afin de ne rien briser; on ne tarda pas à rencontrer la tête du squelette et à la dégager avec le plus grand soin. Durant ce travail, notre couteau de bois rencontra le col d'une charmante ampulla ou bouteille en terre rouge, à anse, de 0m,16 cent. de hauteur sur 0m,13 cent. de largeur[1]. La tête nous apparut admirablement conservée : les maxillaires pos-

1. Sur cette poterie, nous constatons les premiers essais de la peinture céramique. C'est une décoration en blanc sur les vases en terre rouge et grise; elle se compose généralement de filets concentriques disposés autour du vase et exécutés au moyen de la tournette; parfois quelques rinceaux sont disposés entre les cercles de même couleur. Ce type se rencontre dans le champ de sépultures de l'Arbalète, découvert et exploré par moi. Nous pouvons donc affirmer que nous sommes en présence des premiers essais de peinture céramique à Paris, et que cette découverte remonte aux premiers siècles de notre ère.

sédaient toutes leurs dents. En retirant l'occipital du sol, où il semblait scellé, notre couteau rencontra une résistance due à la présence d'une coupe d'un mètre de circonférence, dans laquelle la tête du mort avait été déposée. La conservation du squelette était parfaite; il reposait dans un diluvium rouge très sec, les condyles du fémur avaient seuls souffert de l'humidité ; malgré leur fragilité, les petits os du carpe et du métacarpe, du tarse et du métatarse étaient en bon état. Ce fait paraît extraordinaire, quand on songe que ces débris étaient dans le sol depuis 1,500 ans; on peut l'attribuer à la nature du sol qui, très perméable en ce point, permettait facilement l'écoulement des eaux et l'évaporation des gaz. Depuis plusieurs années que nous explorons Paris, jamais nous n'avons trouvé dans un sarcophage des restes aussi bien conservés que ceux qu'on rencontre à même le sol, et qui ont été inhumés dans des cercueils en bois de chêne ou de châtaigner. Cela doit tenir à la concentration des gaz et de l'humidité dans les cercueils de pierre.

Non loin de cette sépulture, nous avons découvert la tombe d'une femme dont les restes étaient aussi beaux que les précédents. Auprès d'elle était un gobelet en verre irisé; elle portait encore un bracelet de bronze doré à l'avant-bras gauche, et dans la bouche se trouvait une monnaie de naulage à l'effigie de Constantin.

Fin de l'époque mérovingienne. — A gauche de l'église de Saint-Marcel, dans l'épaisseur du mur de fondation et à sa base, nous rencontrâmes, à notre grande surprise, un sarcophage en pierre admirablement taillé à angles vifs, et dont l'intérieur était dressé et poli avec le plus grand soin. Un petit vase en verre mince comme du papier, très irisé, s'écrasa sous les doigts imprudents d'un ouvrier; sa forme était celle d'une petite bouteille concave d'un côté et convexe de l'autre, à col court, et dont les flancs étaient munis d'une anse. Tous les os du squelette semblaient couverts d'une couche de phosphate de magnésie en efflorescence, d'une belle teinte violacée.

Suivant certains avis, ce phénomène ne serait dû qu'au mode d'embaumement pratiqué à cette époque. Malheureusement, l'obscurité la plus complète règne sur cet art à la fin de l'époque mérovingienne, et s'oppose à ce que nous puissions déterminer à quelle cause artificielle est due cette coloration des ossements. Si nous exceptons l'embaumement pratiqué chez les Égyptiens, nous ne possédons pas, je crois, de renseignements antérieurs au seizième ou au dix-septième siècle. Galien est à peu près muet sur les moyens employés à cette époque pour la conservation des corps ou des organes. Pour moi, je me borne à exposer le produit de mes recherches et laisse à messieurs les anatomistes le soin de trancher ces questions difficiles.

M. Combarieu, pharmacien de première classe, a bien voulu examiner ces os, et nous remettre la note suivante :

« Les os colorés en violet, soumis à l'analyse, ont donné les résultats suivants :

« 1° Soumis à la calcination sur une feuille de platine, ils se décolorent; la couleur n'est donc pas minérale;

« 2° Traités par l'acide chlorhydrique, ils sont privés de leur phosphate de

chaux : la matière restant sur le filtre, soumise aux réactifs suivants, donne :

« Par l'acide chlorhydrique, du rouge; par l'ammoniaque, du bleu; par l'alun, du rouge; par le cyanure de potassium, du bleu.

« La couleur est de l'*orseille* ou tournesol.

« Le squelette que vous avez trouvé coloré en violet a été probablement imprégné de cette couleur par infiltration dans les terres d'une fabrique de teinturerie; si vous avez trouvé le corps dans le quartier des Gobelins, je crois que l'explication est rationnelle par la quantité de teinturiers habitant ce quartier.

« Je vous laisse le soin d'une meilleure explication. »

L'idée ingénieuse contenue dans cette note serait irréfutable, si la pierre d'un grain fin et blanc qui compose le sarcophage avait la même teinte que les os. Nous nous expliquons difficilement que la teinture ait pénétré au travers du couvercle sans laisser celui-ci imprégné de la même couleur.

IXe OU Xe SIÈCLE. — Dans le champ de sépulture situé derrière l'ancienne église Saint-Hippolyte (boulevard Arago, 5), nous rencontrâmes dans la fosse 16 un sarcophage à rainures recevant couvercle, remarquable par ses proportions colossales. Il ne mesurait pas moins de 2m,20 de longueur sur 0m,41 de largeur et 0m,55 de hauteur; le couvercle avait 0m,35 d'épaisseur; enfin la hauteur totale du monument était de 0m,90, proportions rares dans nos monuments funéraires parisiens.

Le vide de ce sarcophage en pierre était occupé en partie par un cercueil de plomb, dont le couvercle était affaissé sous le poids des terres qui avaient pénétré dans le sarcophage. Les os de la tête n'étaient pas bien conservés. Les condyles tombaient en poussière au moindre contact. Un fémur seul était en parfait état, mais taché d'une multitude de points noirs plus petits qu'une tête d'épingle; c'étaient des trous presque imperceptibles. Impossible de dire à quoi nous devons attribuer cette conservation remarquable d'un fémur.

Déjà, lors des fouilles de la rue Nicole, semblable phénomène avait été constaté par moi et étudié par Broca. Sur cette sépulture avait été inhumé postérieurement un second individu dans un cercueil en planches de chêne reliées par des clous de 0m,15 de longueur. Le squelette ne mesurait pas moins de 2m,20 [1] et appartenait à un sujet devant dépasser 50 ans. L'ossature était très faible, et plus grêle que de coutume. Les saillies osseuses étaient moins accusées que chez l'homme de taille moyenne. les épaules très étroites, le radius et le cubitus très minces, le poignet d'une finesse extraordinaire. Le fémur, malgré sa longueur, n'avait que le diamètre ordinaire chez un homme de taille moyenne. L'extrémité inférieure du tibia était aussi d'une grande faiblesse.

J'ai exploré à Paris plus de huit cents sépultures appartenant à diverses époques. D'après ce que j'ai pu voir, la taille humaine ne dépasse pas la moyenne de 1m,66 à 1m,67; il y a loin de cette taille à la stature exagérée que l'on attribuait aux Gaulois et aux Romains. J'ai remarqué aussi le nombre considérable de sépultures d'enfants; témoins les chiffres suivants que j'ai relevés sur un

1. Quinze personnes ont été témoins de cette découverte : MM. Mague, Marfaing, Renneson, Delavaux, etc.

total de soixante-dix-sept sépultures : adultes, 19; enfants de 1 à 12 mois, 4; de 13 mois à 5 ans, 13; de 5 à 10 ans, 22; de 10 à 15 ans, 19.

(Union médicale.) E. Toulouze.

CURIOSITÉS GALLO-ROMAINES. — BRONZE ET LAMPE.

Dans un sondage exécuté, en novembre dernier, aux environs du périmètre de l'ancien clos de Cuvron [1] (quartier du Val-de-Grâce), afin d'étudier la couche géologique du sol, nous avons fait la rencontre de quelques débris appartenant à l'époque gallo-romaine, dans le diluvium formé d'un amas de cailloux roulés et de sable grossier; à ce dernier était mêlée une argile sablonneuse, d'un jaune pâle, provenant de la partie inférieure du sol, et une quantité notable de terre rougeâtre appartenant à la partie supérieure. Ce mélange était un indice certain que nous étions sur un remblai recouvrant peut-être une ancienne tranchée ouverte pour une plantation d'arbres; de plus, dans ce mélange, nous recueillîmes quelques fragments de poteries brisées et des parcelles d'ossements humains incinérés qui nous indiquèrent la présence d'une ancienne sépulture bousculée par un travail de terrassement ou de plantation.

Les curiosités qui s'y trouvaient et qui avaient offert une certaine résistance avaient été brisées par les ouvriers sans pour cela attirer leur attention, ainsi qu'on va le voir par les objets recueillis sur ce point.

Nous mentionnerons un petit couteau ou poignard, sorte de secespita, de vingt-deux centimètres de longueur, dont la lame de fer s'effrite sous nos doigts au moment où nous le découvrons; impossible d'en conserver une parcelle; fort heureusement la poignée de bronze est bien conservée et nous offre l'image d'un buste fort curieux.

On se demande d'abord si elle représente un homme ou une femme. Les traits du visage sont gracieux, délicats et virils; ils pourraient convenir à Minerve. La tête imberbe, jeune et grave, est encadrée par une abondante chevelure bouclée s'échappant du casque.

Le cimier est garni de plumes et est assez semblable à ceux qui se trouvent sur la colonne Trajane. Au centre, et à la partie basse de la visière, se voit une saillie ayant la forme du nez ainsi que cela se rencontre souvent sur les casques grecs. Les plis d'un vêtement, sorte de toga, couvrent la poitrine.

La figure de Minerve convenait bien, en effet, comme poignée de poignard; pourtant nous devons ajouter que l'attitude est peu guerrière et que l'absence de l'égide et de la lance nous fait supposer qu'elle remplit ici le rôle de Minerve protectrice de l'industrie ou des arts.

Nous croyons voir, dans le cimier élevé du casque et de l'aigrette (*crista*), un de ses attributs le plus fidèle. On a dit que la chouette, dédiée à cette déesse, a la faculté de distinguer les objets dans les ténèbres (cette dernière ne figure pas dans la décoration de cette coiffure guerrière). Minerve avait aussi ce pouvoir.

1. Lieu où était situé le champ de sépulture de Lutèce pendant l'occupation romaine.

Le petit bronze que nous décrivons la représente avec le regard grave, fixe et pénétrant, tout à la fois.

Athènes la considérait comme la divinité tutélaire de la ville; et lorsqu'on voulait indiquer une affaire qui s'annonçait bien, on disait en manière de proverbe : « La Chouette vole! »

Suivant Plutarque, une chouette vue avant la bataille de Salamine avait présagé la victoire.

Les soldats seuls n'avaient pas d'aigrettes. Il n'en était pas de même des centurions dont la coiffure guerrière ressemblait à celle de notre petit bronze, c'est-à-dire qu'elle portait des plumes qui s'élevaient à une hauteur considérable, de façon à ce qu'elles retombassent autour du cimier.

— Une de nos lampes monolychnes sans anses, et à peu près pareille, comme forme, à celle que nous publions plus loin, représente un gladiateur, ce qui semble nous indiquer que nous sommes en présence d'une lampe sépulcrale. Dans l'antiquité, cette croyance atroce que le sang humain avait le pouvoir de satisfaire les dieux et les mânes des morts, était cause qu'on immolait sur les tombeaux des guerriers les prisonniers de guerre; les combats de gladiateurs étaient souvent donnés comme jeux funèbres, et souvent ordonnés par testament. D'après cela, nous pensons que notre petit monument représente un gladiateur et que cette fiction tenait lieu de la réalité.

Le disque de cette lampe représente un gladiateur blessé, agenouillé sur la jambe droite; il appuie sa tête sur la main gauche dont le coude repose sur la jambe du même côté, la tête nue, le bras pendant est désarmé de l'épée (*gladium*). « Il en tient, » comme disaient les spectateurs attentifs à juger les coups que se portaient les combattants. Sauf une jupe courte [1], serrée à la taille et descendant au-dessus des genoux, notre gladiateur est nu, les bras seuls sont couverts d'armes défensives.

Notre petit monument est en terre grise, fort légère et de bonne conservation.

Notre deuxième lampe monolychne, avec anse de suspension, est décorée à sa circonférence d'une guirlande de feuilles de laurier, alternées avec fruits et rubans; elle représente au centre un taureau ou auroch combattant avec un ours; ce dernier saisit dans sa puissante étreinte son adversaire qui semble lui plonger ses cornes dans la poitrine. Cette sorte de tauromachie nous rappelle que ces spectacles étaient souvent représentés à Rome. Le taureau en furie, la queue ondulant et relevée, est couvert d'une étoffe (*dorsualia*), qui lui tombe sur les flancs; l'ours porte une sorte de lanière qui lui enveloppe la poitrine et passe sous le col; nous pensons qu'elle servait à le tenir en captivité lorsqu'il était au repos. Le dessous de la lampe porte au centre de trois cercles concentriques le sigillum suivant LCAESAE. Ce petit monument est en terre grise jaunâtre, de fort belle conservation.

Notre troisième lampe monolychne sans anse est en terre rouge et fort belle.

1. *Cinctus*, était porté par les hommes dont les travaux étaient rudes et exigeaient une grande activité, forgerons, gladiateurs, etc., etc.

Elle représente au centre du disque mouluré une scène de la vie champêtre; le calme et la paix, chose rare à cette époque où la décoration en général rappelle des combats, des sacrifices, des animaux furieux se combattant ou combattus par les hommes.

Une femme au torse et aux bras nus, enveloppée dans une draperie, est assise, et contemple une biche allaitant son petit et cherchant à le lécher, ainsi que l'indique le mouvement de la laitière tournant la tête vers son petit et levant la jambe droite de derrière. Cette scène si calme repose l'esprit de ces combats si chers aux anciens.

Enfin notre quatrième lampe monolychne, avec anse en terre jaunâtre, est munie de deux trous par où on versait l'huile vers le centre du disque ; ce dernier est décoré d'une sorte de grènetis en creux enveloppant la partie supérieure du monument qui est d'une légèreté remarquable.

Les quatre lampes publiées appartiennent à un type fort connu, mais la cinquième appartient à une fabrication plus commune, en terre rouge brique; elle est sans anse et sans disque; exécutée tout d'abord en forme de coupe, elle possède un bec obtenu par la pression de la terre avant la cuisson entre le pouce et l'index; ce petit monument semble être un produit de l'industrie parisienne; les premières ont été obtenues au moyen du moulage; cette dernière a été exécutée au tour, et ne porte aucune décoration extérieure.

Ces lampes, dont les anciens se servaient, reposaient sur un support très bas, lequel se plaçait sur une table, afin d'être à hauteur convenable pour celui qui en faisait usage ; une mèche de lin tordu éclairait, non sans produire une fumée qui devait être désastreuse pour la poitrine.

Dans une de nos fouilles de Saint-Marcel, qui eut lieu il y a quelques années et qui a déjà été citée dans ce journal, nous trouvions une lampe qui possédait encore quelques fils conservés par l'oxyde de cuivre; cette conservation ne devra pas surprendre le lecteur lorsque nous lui aurons dit que certains corps, très fragiles, se conservent fort bien au contact du bronze. C'est ainsi que plusieurs lances gauloises de notre collection possèdent encore le bois de la hampe admirablement conservé dans la douille; de même, nous trouvâmes des restes de tissus du IIIe siècle conservés dans une bouilloire de bronze faisant partie d'une trousse appartenant au temps de Galien.

Il résulte de cette découverte que ces lampes peuvent être sépulcrales et indiquer qu'il y avait là un tombeau ; de plus, que cet endroit était bien affecté aux sépultures à l'époque gallo-romaine.

(*Ville de Paris*, du 25 décembre.) E. Toulouse.

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, 1884-1885, n° 48. — Le Page Renouf, *Sur quelques textes religieux de la période égyptienne primitive conservés dans les papyrus hiératiques du musée* (courte analyse). — E. A. Wallis Budge, *Note sur des stèles égyptiennes, pour la plupart de la* XVIIIe *dynastie*. — Sayce, *Ostraca grecs d'Erment et de Karnak* (ce sont surtout des pièces de la comptabilité publique). — Ainsworth, *Lettre à M. Rylands sur le site où s'est livré la bataille de Cunaxa*. — Wright, *Reproduction et interprétation d'une stèle carthaginoise dédiée à Tanit*. (Le dédicant s'appelle Bod-Astoret.) —

Pinches, *Documents relatifs au commerce des esclaves en Babylonie dans l'antiquité.* — Sayce, *Les graffiti cypriotes d'Abydos.* — Le Page Renouf, *Le cheval dans le Livre des morts.*

— *Archæologische Zeitung*, 47e année, 1884, 1er cahier : P. Wolters, *Eros et Psyché.* (Pl. I et II, vignettes dans le texte.) — R. Engelmann, *Trois bronzes du musée britannique et du musée d'Édimbourg.* (Pl. II.) — F. Kœpp, *Héraclès et Alkyoneus.* (Pl. III et IV.) — C. Robert, *Les métopes orientales du Parthénon.* — O. Rossbach, *La treizième métope du côté sud du Parthénon.* — Mélanges. O. Von Sallet, *Sur l'Athéné Parthénos.* — Nouvelles : *Acquisitions du musée royal de Berlin pendant l'année* 1883 : 1. Collection des sculptures et des plâtres. (A. Conze.) — 2. Antiquarium (A. Furtwængler). *Séance solennelle de l'Institut de correspondance archéologique à Rome.* — *Séances de la société archéologique à Berlin, de janvier à mai. Rapport sur les publications faites par l'Institut de correspondance archéologique depuis le* 1er *avril* 1883 *jusqu'au* 1er *avril* 1884. (Conze). — Errata.

— *Archæologische Zeitung* 1884, 2e cahier : G. Kœrte, *Cratère étrusque provenant de Cære.* (Pl. V. VI.) — A. Conze, *Parure d'or découverte en Asie-Mineure.* (Pl. VII et deux vignettes dans le texte.) — G. Hœschke, Τράπεζαι (deux vignettes dans le texte.) — A. Furtwængler, *Parures d'or archaïques.* (Pl. VIII, IX et X et deux vignettes dans le texte.) — K. K. Müller, *Fragment de bas-relief avec des représentations empruntées au πίναξ de Cébès* (une figure dans le texte), avec un *appendice* de C. Robert. — K. Lange, *Sur l'Athéné Parthénos.* — Mélanges : H. Blümner, *Encore une fois la Monocnémos d'Apelle.* — C. Robert, *Sur la figure 2 de la planche II.* — M. Frænkel, *Le coq sur les stèles funéraires.* — W. Helbig, *Sur l'amphore de Paris décrite dans l'Archæologische Zeitung*, 1883, pl. XV. — Nouvelles : *Acquisitions du Musée Britannique dans l'année* 1883. — *Séances de la société archéologique de Berlin, juin et juillet.*

— *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, publié sous la direction de MM. Jullien Poinssot et Louis Demaeght, 3e année, fascicule VIII, avril 1884 : L. Demæght, *Portus magnus.* — L. Rebora, *Tabarca.* — J. Poinssot, *Inscriptions de Chemtou.* — J. P. *Aïn Tounga, Maatria, Guelaa, description de ces ruines et inscriptions recueillies par M. le Dr Darré.* — J. Poinssot, *La vallée du Merguelli.* — H. Ferrero, *La marine militaire de l'Afrique romaine.* — E. Desjardins, *L'inscription géographique de Coptos et l'article de M. Mommsen dans l'Ephemeris epigraphica. La nouvelle liste des centurions de Lambèse.* — J. Poinssot, *Inscriptions inédites de Lambèse.* — J. Demæght, *Musée archéologique.* — J. Poinssot, *Chronique. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Correspondance. Bibliographie. — *Gravures*, La mosaïque des luttes. Les deux mosaïques de Tabarca. Ksar Ksiba. Aqueduc de Cherichira. Le port romain de Cherchel. Le prætorium de Lambèse. *Cartes.* Tabarca. Aïn Fouga.

— *Bulletin de correspondance africaine*, 3e année, 1884. Fascicule 3 : O. Houdas et René Basset, *Mission scientifique en Tunisie*, 2e partie. — O. Broussais, *Recherches sur les transformations du Berber.* — E. Masqueray,

Quelques inscriptions du Bellezma, de Ngaous, de Tobna et de Mdoukal. — V. Waille, *Bibliographie des ouvrages concernant la Cyrénaïque et la Tripolitaine.* — Thédenat, *Académie des inscriptions et Belles-Lettres.* — *Chronique :* Fouilles de Carthage; inscription inédite. Vandalisme. — Bibliographie africaine. — Analyse des périodiques.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, huitième année, juin 1884. — Mondry Beaudouin, *Décret de Karpathos.* — R. Dareste, *Sur la συγγραφή en droit grec et en droit romain.* — Pierre Paris, *Inscriptions de Lydie.* — A. Dumont, *Un miroir grec.* (Pl. XV et XVI.) — Max Collignon, *Fragment d'une applique de miroir trouvé à Mantinée.* (Pl. XXII.) — P. Foucart, *Inscriptions de Béotie.*

— *Bullettino d'archeologia cristiana* del commendatore Giovanni Battista de Rossi. 4e série, 3e année, no III et IV : séances de la société des *cultori della cristiana archeologia in Roma.* — *Les monuments antiques de l'époque chrétienne et leur distribution géographique dans le territoire de Capènes :* § I. Lucoferonia ; § II. Cimetières chrétiens dans le territoire de Lucoferonia ; § III. Sapernates ; § IV. Capena ; § V. Le cimetière de Teodora près de Rignano ; § VI. Inscription remarquable du sépulcre d'Abbondio, prêtre et martyr.

— *Bullettino dell' instituto di corrispondenza archeologica*, no V, Mai 1884, 2 feuilles : *Séances* des 21 et 28 mars, des 4, 18 et 25 avril. — Jordan, l'*Atrium de Vesta*, lecture faite dans la séance solennelle du 25 avril, suivie d'un *appendice* de Dressel sur les marques de briquetiers que fournissent les matériaux employés dans la construction de l'édifice. — A. Mau, *Les fouilles de Pompéi*, (suite.) — A. Klitsche de La Grange, *Tombes archaïques trouvées dans le territoire des Allumiere.*

No VI, juin 1884, 2 feuilles : O. Richter, *Fouilles des rostres du forum romain.* — W. Helbig, *Fouilles de Corneto.* — A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). — A Silveri Gentiloni, *Dépôt de monnaies d'Ascoli dans le Picénum*, lettre à M. Helbig. — Dressel, *Monuments figurés qui existent à Terano.*

No VII, juillet 1884, 1 feuille : R. Lanciani, *L'atrium de Vesta*, lettre au professeur Jordan. — Vernarecci, *Inscription de Fossombrone.* — H. Dessau, *Inscription d'un hymnologus matris deum.* — G. Oddi, *Inscription d'un pont antique, près de Viterbe.* — P. Meier, *Sur les monuments antiques qui représentent des gladiateurs.*

No X, octobre 1884 : W. Helbig, *Voyage en Étrurie.* — A. Mau, *Fouilles de Pompéi.* — A. Klitsche de La Grange, *Nouvelles découvertes de tombes archaïques dans le territoire des Allumiere.*

— *Bulletin épigraphique* dirigé par Robert Mowat et faisant suite au *Bulletin épigraphique de la Gaule*, fondé par feu Florian Vallentin. 4e année : no 1, janvier-février 1884 : C. Jullian, *La carrière d'un soldat au IVe siècle.* — R. Cagnat, *A Larcius Priscus, proconsul de Gaule Narbonnaise.* — Lebègue, *Inscription sur un vase de plomb.* — L. Lafaye, *Inscriptions inédites de la Corse* (suite). — F. Loustau, *Inscription d'une mosaïque trouvée à Orléansville.* — R. Mowat, *Estampilles de tuiles légionnaires à Mirebeau et à Andilly.* —

A. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (1875-1882). — R. Mowat, *Marques de bronziers sur objets trouvés ou apportés en France.* — R. Mowat, *Déchiffrements rectifiés* (suite). — Aurès, *Inscriptions nimoises* (suite). — Bibliographie, Académies et corps suivants, revues et journaux périodiques, chronique.

N° 2 : W. Thomson Watkin, *Autels romains découverts à Housesteads* (Angleterre). — R. Mowat, *Le tombeau d'un légat propréteur d'Afrique à Arles.* — A. Schmitter, *Inscriptions inédites de Cherchell* (suite). — R. Mowat, *Nouvelles tuiles légionnaires et autres inscriptions de Mirabeau.* — Lebègue, *Q. Trebellius Rufus, de Toulouse.* — R. Mowat, *Le diplôme militaire trouvé près de Carnuntum.* — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine.* Correspondance, bibliographie, etc.

N° 3 : A. Schmitter, *Inscriptions inédites de Cherchell* (suite). — A. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (suite). — R. Cagnat, *Supplément à l'épigraphie du Kef* (suite). — R. Mowat, *Marques de bronziers sur objets trouvés ou apportés en France.* — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — R. Mowat, *Sigles et autres abréviations.* — Correspondance, etc.

N° 4 : A. Héron de Villefosse, *Remarques sur des inscriptions d'Afrique.* — Mispoulet, *Des Spurii.* — C. Jullian, *Inscriptions funéraires de Thenæ.* — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — Correspondance, etc.

N° 5, septembre-octobre 1884 : A. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (suite). — E. Bourciez, *Observations phonétiques et orthographiques sur les inscriptions sépulcrales de Rome.* — A. Schmitter, *Inscriptions inédites de Cherchell.* — R. Cagnat, *Supplément à l'épigraphie du Kef* (Tunisie). — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — Correspondance : *Légions palatines* (C. Jullian) ; *Domus divina* (C. Jullian) ; *Inscription gauloise* (F. Germer-Durand). — R. Mowat. *Bibliographie.* — R. Mowat. *Académies et corps savants.* — R. Mowat et R. Cagnat, *Revues et journaux périodiques.* — R. Mowat, *Chronique.*

— École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, IVᵉ année, Fascicules III-IV, juillet 1881 : Lécrivain, *Remarques sur les formules du Curator et du Defensor civitatis dans Cassiodore.* — P. de Nolhac. *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini.* — L. Duchesne, *L'historiographie pontificale au* VIIIᵉ *siècle.* — E. Muntz, *Les arts à la cour des papes. Nouvelles recherches sur les pontificats de Martin V, d'Eugène IV, de Nicolas V, de Calixte II, de Pie II et de Paul II.* — Planche IV, tombeau de B. Caraffa, à Sta Maria del Priorato, par maître Paulus.

— *Mitheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen*, 1884, t. IX, cahier 2 : H. G. Lolling, *Communications sur la Thessalie.* I. Ormenion et Aisoneia (avec un appendice). — U. Kœhler, *Décret attique du* VIᵉ *siècle.* — M. Ohnefalsch Richter, *Communications sur Chypre.* III. Un sanctuaire d'Apollon à Voni. (Pl. IV et V.) — Fr. Hultsch, *Défense de ses opinions contre le mémoire de Dœrpfeld intitulé « Beitræge zur Antiken metrologie. »* — U. Kœhler, *Monuments préhistoriques provenant des îles grecques.* (Pl. VI.) — E. Fabricius, *Antiquités de l'île de Samos.* I. L'aqueduc d'Eupalinos (avec une esquisse topo-

graphique de la ville de Samos, pl. VII.) — 2. *Inscriptions.* — W. Dœrpfeld, *Réponse à la défense de Hultsch.* — Mélanges : U. Kœhler, *Note sur une inscription du tome III du Corpus inscriptionum atticarum.* — St. Dragoumis, *Notes sur quelques textes du Tome II.* — J. H. Mordtmann, *Un buste iconique cappadocien.* — Bibliographie et découvertes. — Séances de l'institut allemand d'Athènes.

— *Gazette archéologique*, 1884, nos 6 et 7. — L. Heuzey, *La stèle des vautours* (pl. XXVI, suite et fin). — E. Babelon, *Tête de nègre de la collection Janzé, au cabinet des médailles* (pl. XXVII). — S. Reinach, *Marbres romains du musée de Constantinople* (pl. XXVIII). — Anthyme Saint-Paul, *Notre-Dame d'Étampes* (pl. XXIX, XXX et XXXI). — J. Piloy, *Coupe gravée en verre* (pl. XXXII et XXXIII). — H. Thédenat et A. Héron de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule* (à suivre). — *Chronique.* Académie des inscriptions. Société des antiquaires de France. Nouvelles diverses. Vente Castellani. Sommaires des recueils périodiques. Bibliographie.

Nos 8 et 9. — J. de Witte, *Munatius Plancus et le génie de la ville de Lyon* (pl. XXXIV). — H. Thédenat et A. Héron de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule. Le trésor de Montcornet, Aisne* (suite, pl. XXXVII). — Paul Monceaux, *Fouilles et recherches archéologiques au sanctuaire des jeux isthmiques* (pl. XXXVIII). — Ruprich-Robert, *Le chapiteau normand aux XIe et XIIe siècles* (pl. XXXIX). — R. de Lasteyrie, *Vierge en ivoire de la collection Bligny.* — *Chronique :* Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Société nationale des antiquaires de France. Nouvelles diverses. Sommaires des recueils périodiques. Bibliographie.

Nos 9-12. — R. de Lasteyrie, *Vierge en bois sculpté provenant de Saint-Martin-des-Champs* (pl. XLII). — E. Babelon, *Terres-cuites grecques de la collection Bellon* (pl. XLIII). — H. Thédenat et Héron de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule* (suite). — E. Molinier, *Quelques calices en filigrane de fabrication hongroise* (pl. XLVII, XLVIII). — De Witte, l'*Expiation ou la purification de Thésée* (pl. XLIV, XLV, XLVI). — Monceaux, *Fouilles et recherches archéologiques au sanctuaire des jeux isthmiques* (fin). — E. Molinier, *Bas-relief de Luca della Robbia, à Peretola* (pl. XLIX, L). — *Chronique.* Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Société nationale des antiquaires de France. Nouvelles diverses. Sommaires des recueils périodiques. Bibliographie.

— *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, XIIe année, no 3, juillet-septembre. — Gatti, *Appendice à l'article sur les poids du musée du Capitole qui portent des inscriptions* (une lettre du professeur Fabretti démontre que les inscriptions de deux de ces poids sont l'œuvre de faussaires. — Orazio Marucchi, *Une inscription égyptienne du roi Siphtah* (pl. IX). — C. L. Visconti, *Un ossuaire de marbre déterré dans la nécropole de l'Esquilin* (pl. X-XIII).

BIBLIOGRAPHIE

A. von Wussow, **die Erhaltung der Denkmæler in den Kulturstaaten der Gegenwart** (la Conservation des monuments dans les États contemporains), ouvrage publié par ordre du ministre de l'Instruction publique de Prusse. Berlin, 1885. Carl. Heymann, éditeur, 2 vol. gr. in-8.

Nous avons signalé plus d'une fois, dans cette *Revue*, les délicates et difficiles questions relatives à la conservation des monuments antiques, particulièrement en Grèce et dans l'empire ottoman. Depuis que l'attention de l'Institut et du gouvernement a été attirée sur les ravages du vandalisme en Algérie et en Tunisie, ravages également constatés et déplorés par des savants français et étrangers[1], l'opinion publique attend avec impatience qu'un règlement sanctionné par des peines sévères protège les intérêts du passé dans l'Afrique française, sans toutefois porter atteinte à ceux de la civilisation matérielle et de la culture dans le présent. Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à ce problème trouveront d'amples matériaux dans le récent ouvrage de M. de Wussow, qui a réuni tous les documents officiels réglant, dans les différents pays, la protection et la conservation des antiquités. Il n'est pas jusqu'au Japon qui n'ait protégé par une loi, datée du 5 juillet 1877, les antiquités conservées dans les temples, telles que cloches, armes, monnaies, instruments de musique, livres, joyaux, etc. Les règlements adoptés par la Suède et le Danemark sont très bien conçus et pourraient servir de modèles à nos législateurs. M. de Wussow consacre dix pages (tome I, p. 150-160) à exposer l'état de la législation en France et le fonctionnement de la commission des monuments historiques. Il n'y est pas question de l'Algérie et de la Tunisie, qui ont l'une et l'autre besoin d'une loi spéciale. La première chose à faire, dans ces deux pays, c'est d'instituer des commissions locales — dont les officiers des points occupés fourniraient les éléments — destinées à dresser un inventaire des richesses archéologiques éparses à la surface du sol; quelques-unes d'entre elles devraient être *classées* et mises à l'abri du vandalisme, d'autres pourraient, sans inconvénient, être abandonnées à leur sort, pourvu que l'on assurât la conservation des fragments intéressants provenant de leur démolition. Il est nécessaire, en effet, de faire, comme l'on dit, la part du feu; si l'on voulait tout conserver, on édicterait des règlements impraticables et l'on ne conserverait même pas ce qui mérite le plus d'être conservé.

Salomon Reinach.

1. Villefosse, *Bulletin critique*, 1882, p. 443; *Corpus inscriptionum latinarum* t. VIII, préface; Friedlænder, *Deutsche Rundschau*, janvier 1883; Schmidt, *Rapport à l'Académie de Berlin*, 1883; Masqueray, préface du *Bulletin de correspondance africaine*, 1882; *Revue des Sociétés Savantes*, 1878, p. 13; 1880, p. 48; *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*, 20 juin 1884; *Bulletin des Antiquités Africaines*, 1883, p. 186; 1884, p. 241, 312 et 316; p. 387 et 394; *Archives des Missions*, 1875, p. 409; *Revue archéologique*, 1884, II, p. 167.

Histoire du culte des divinités d'Alexandrie, Sérapis, Isis, Harpocrate et Anubis, hors de l'Égypte, depuis les origines jusqu'à la naissance de l'école néo-platonicienne, par G. Lafaye, ancien élève de l'École Normale, ancien membre de l'École Française de Rome, chargé de cours à la Faculté des lettres d'Aix. Paris, Thorin, 1884; 342 p. et 5 pl. Thèse pour le doctorat ès-lettres.

M. Lafaye vient d'ajouter un chapitre fort intéressant à l'histoire religieuse de l'antiquité. Entre le paganisme grec qui s'éteignait et le christianisme qui naissait, il y eut place pour des religions de transition qui essayèrent de rajeunir le polythéisme veilli en le retrempant à sa source et en ressuscitant les cultes antiques de l'Orient. Parmi toutes ces religions, la plus vénérable et la plus pure était celle de l'Égypte qui, dès l'origine, avait fourni à la Grèce, non seulement ses procédés d'industrie et d'art, mais beaucoup d'idées morales et de traditions religieuses. Aussi le mouvement qui agite les esprits, depuis le règne d'Alexandre jusqu'aux empereurs romains, se porte-t-il de préférence vers la religion égyptienne, comme si le monde vieilli avait la suprême espérance de retrouver en elle les impressions fraîches et naïves de son enfance. De là est sorti le culte alexandrin. C'est ce culte que M. Lafaye étudie avec soin, en nous montrant l'influence qu'il exerça sur le monde gréco-romain et comment, par sa nature, il devait préparer et faciliter l'avènement du christianisme.

Le premier chapitre est consacré aux origines sur lesquelles l'auteur passe rapidement, car il n'est pas égyptologue de profession. Nous entrons dans le vif de la question avec le chapitre II, sur l'état d'âme du monde grec, au moment où les cultes orientaux y pénètrent triomphants. Cette partie nous paraît être, dans l'ouvrage, la plus juste et la plus solidement écrite; on sent que l'auteur, helléniste et latiniste, se retrouve à l'aise dans son sujet. La diversité des systèmes philosophiques avait incliné les lettrés vers le septicisme; la foule, sans faire table rase de ses croyances, n'en retenait que la meilleure partie et, sous l'amas prodigieux de ses idoles, entrevoyait vaguement le dieu unique dont ses poètes lui parlaient. Nulle époque n'était plus favorable à l'éclosion d'une religion nouvelle. Le monothéisme, qui est au fond de la religion égyptienne, devait, en satisfaisant ces aspirations vagues, contribuer puissamment au triomphe du culte alexandrin. La conquête ne se fit pas cependant sans résistance. Les Grecs d'Asie et des îles, déjà imbus des traditions orientales, cédèrent les premiers; puis la religion nouvelle eut ses temples en Thrace, en Béotie au IIIe siècle, même au Pirée dès le IVe. Mais Athènes, avec son esprit sceptique et raffiné, se montre d'abord choquée des rites extérieurs du culte alexandrin; ses comiques n'eurent pas assez de railleries pour les adorateurs des chats et des oignons; on toléra seulement son existence au IIIe siècle et peut-être la victoire définitive n'eut-elle lieu que sous l'administration romaine; mais alors Sérapis eut son temple dans l'enceinte même de la ville, au pied du rocher sacré de l'Acropole. En Italie, le triomphe final n'est acquis aussi qu'au prix de mille efforts. Dès la fin du IIIe siècle, le culte égypto-grec existe dans l'Italie méridionale; mais la ville sainte, Rome, ne se rend qu'après deux siècles. En 186, le sénat condamne en général l'introduction des cultes étran-

gers par l'interdiction des Bacchanales; en 80, Osiris et Isis avaient déjà leurs adorateurs et leurs statues dans Rome même; mais en 58 on détruit leurs autels et leurs idoles. La foule les réédifie; nouvelle proscription en 54. En 50, un consul plante lui-même la hache dans la porte du temple d'Isis; en 48, les augures font démolir de nouveau les sanctuaires d'Isis et de Sérapis. Rien n'y fit : la piété des particuliers lassa la rigueur des magistrats, et nous voyons en 43 les adorateurs d'Isis se livrer paisiblement à leurs démonstrations publiques dans les rues de Rome. La cause était gagnée; dans la même année 43, les triumvirs décrétaient des temples à Sérapis et à Isis, cinq ans à peine après que le sénat avait fait démolir ceux qui existaient. Dès lors, le culte alexandrin eut droit de cité et le conserva sous les empereurs avec plus ou moins de faveur. Auguste, soucieux de relever la religion nationale, relègue au delà du Pomoerium les cultes nouveaux; Tibère déporte leurs adeptes en Sardaigne; mais Caligula les protège, Claude les tolère et Néron les reconnaît officiellement. Othon, Vespasien et Titus sont des adorateurs zélés d'Isis; Hadrien, Commode et surtout Caracalla mettent le comble aux honneurs dont jouissent les dieux égyptiens.

Après cette étude historique des débuts et du triomphe définitif du culte alexandrin dans le monde gréco-romain, M. L. se demande en quoi consiste en somme cette doctrine et ce qu'elle apportait de nouveau au paganisme. Les auteurs à consulter sont Ovide, Lucien, Plutarque dont le traité sur Isis et Osiris est le plus important; Apulée, dont le héros se fait initier aux mystères d'Isis; Ælius Aristide, dont la dévotion attribue à Sérapis une de ses guérisons. Ce qui séduisit les esprits, c'est l'aspiration au monothéisme qui dégageait la foi païenne des innombrables légendes de ses dieux. On respira, en apprenant que cet amas de divinités personnifiait en somme les actes d'un pouvoir unique et suprême. Il y avait pourtant à craindre qu'on ne tombât dans le panthéisme, à considérer la nature comme Dieu en acte. Mais les plus sérieux interprètes de la doctrine, Plutarque et Apulée, évitent l'écueil et montrent un Dieu séparé du monde qu'il crée et qu'il gouverne, en un mot une Providence. A cette conception s'en ajoutent d'autres qui expliquent à l'homme le but de la vie, en lui prêchant la charité pour ses semblables, l'abnégation de soi-même, en lui révélant au delà de la vie terrestre une résurrection immortelle et un jugement des bonnes et des mauvaises actions. En un mot, la religion nouvelle apportait avec elle toutes les idées principales qui devaient faire la fortune du christianisme, et peut-être sur ce point intéressant trouvera-t-on que l'auteur a usé d'une discrétion trop grande : on voit d'ailleurs qu'elle est voulue. Mais il fait remarquer, avec beaucoup d'à-propos, que le nouveau culte n'avait pas encore assez innové pour réussir complètement. Attaché par des liens étroits à la plus vieille religion du monde, le culte alexandrin ne pouvait pas, comme le christianisme, faire table rase du passé. Il se superposait, pour ainsi dire, aux anciennes croyances; il ne simplifiait pas, il compliquait. Religion d'Isis et de Sérapis, mystères de Delphes et d'Éleusis, traditions sacrées des Juifs, des Assyriens, des Persans, des Hindous, spéculations des philosophes, tout venait se mêler dans ce prodigieux ensemble où l'humanité cherchait son Dieu avec

angoisse et où les érudits eux-mêmes, comme Plutarque, avaient peine à se débrouiller. De plus, l'idée d'une Providence, gouvernant à son gré les choses humaines, donnait une nouvelle impulsion à d'anciennes superstitions païennes; jamais on ne pratiqua tant la magie, l'astrologie, la nécromancie, l'oniromancie, etc. En somme, ce n'était qu'une religion de transition.

Tel qu'il est, cependant, le culte alexandrin nous intéresse comme une première ébauche que l'humanité non satisfaite a rejetée, mais où l'on trouve déjà les traits essentiels de l'idéal rêvé. Il n'est pas jusqu'aux minutieuses pratiques du culte, où nous ne retrouvions quelque rapprochement curieux avec le christianisme. A ce titre, les chapitres sur le culte et le sacerdoce sont fort intéressants. La journée religieuse se divise pour le dévot isiaque en deux parties, ou plutôt en deux « offices », comme le dit lui-même l'auteur, qui s'est un peu départi ici de sa prudente réserve. Le service du matin consiste en une adoration de la statue de la divinité, offerte à la contemplation des fidèles, et en sacrifices; celui du soir comprend l'adoration des objets sacrés et une sorte de représentation, où le prêtre mimait et jouait quelque scène de la vie du dieu, par exemple la Passion d'Osiris, mis à mort et déchiré par Set. Les grandes fêtes de l'année se rapportent aux principaux épisodes de cette existence : la naissance, la mort et la résurrection d'Osiris. Cette dernière était la plus importante; elle avait lieu du 12 au 14 novembre. Dix jours auparavant, on commençait à jeûner. Pendant deux jours, on pleurait le dieu mort avec des lamentations et des hurlements; le troisième jour, on fêtait sa résurrection par des réjouissances publiques et des festins. — Le service et l'entretien des temples exige un personnel nombreux que dirige un grand-prêtre entouré de stolistes, de scribes, de chanteurs dont Apulée nous a conservé une litanie sous forme de cantique rimé, de zacores ou néocores, de cistophores, canéphores, etc. Toutes ces fonctions peuvent être remplies par des femmes, aussi bien que par des hommes, et il n'est pas rare de voir mentionnées des prêtresses d'Isis qui occupaient dans la hiérarchie un poste considérable.

En dehors des prêtres, il y a les fidèles qui se réunissent en collège ou en thiase pour rendre un culte particulier à telle divinité; ce sont les *Isiaques*, les *Anubiaques*, associations présidées par un homme qu'on appelle *le Père* ou par une femme, *la Mère*.

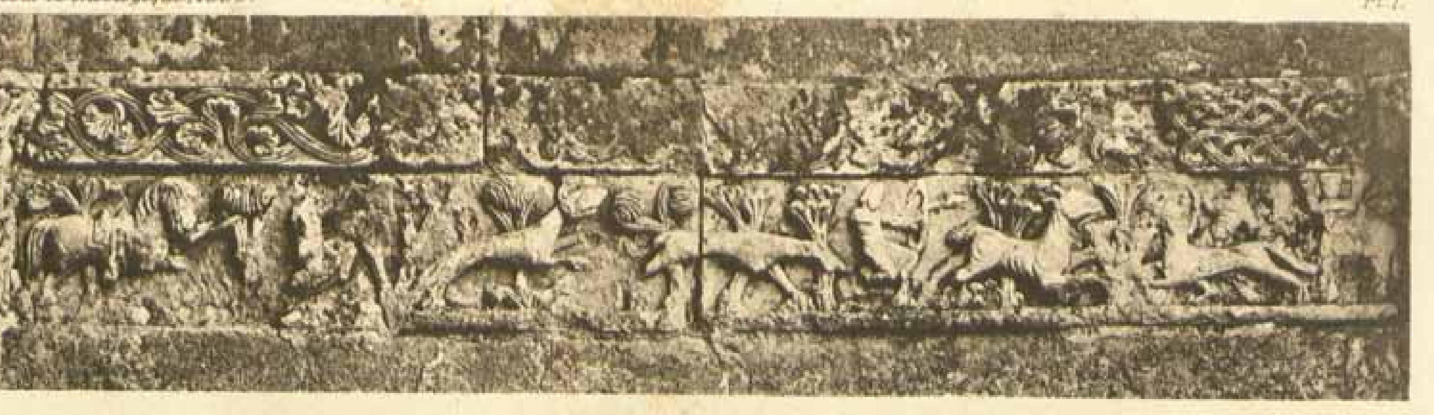
En somme, malgré quelques détails nouveaux, le culte alexandrin diffère peu comme organisation des cultes grecs. Deux choses empêchèrent les prêtres alexandrins de constituer un véritable clergé et de former une puissance dans l'État. D'abord, malgré un penchant marqué pour l'ascétisme, malgré les abstinences et les vœux de chasteté, ces prêtres ne se condamnèrent pas d'une façon absolue à vivre hors du monde; leurs fonctions n'étaient pas, en principe, incompatibles avec d'autres charges publiques. Ils restaient citoyens de l'État qui, par conséquent, avait prise sur eux. En second lieu, tous ces collèges de prêtres n'étaient pas subordonnés à une même et suprême autorité, qui les aurait unis en un faisceau; chaque sanctuaire s'administrait à sa guise, suivant la mode païenne.

Ce fut là le côté faible de la religion nouvelle. Grâce à la ferveur de ses néo-

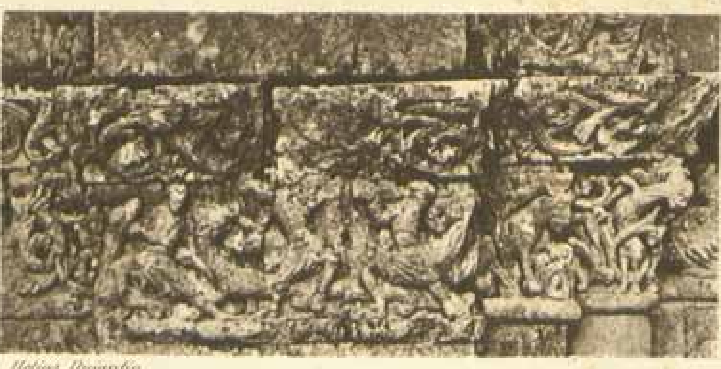
phytes, elle put s'étendre dans tout le monde ancien; après Rome, elle envahit l'Occident, l'Espagne, la Gaule, la Grande-Bretagne, même la Germanie. Mais elle s'écroula avec la même rapidité qu'elle était née. Ici l'auteur aborde franchement la comparaison avec le christianisme et se demande s'il n'a pas exercé quelque influence sur le culte alexandrin. Ce serait, en effet, une explication toute naturelle des rapprochements curieux que nous avons signalés. Mais sa réponse est négative. Jusqu'à la fin du IIe siècle, il pense que les deux religions restèrent étrangères l'une à l'autre et quand elles se rencontrèrent, ce fut pour se combattre. Toutes deux apportaient au monde des concepts analogues; mais celle qui venait d'Égypte avait trop d'attaches avec le passé païen pour ne pas périr avec lui. Elle servit seulement « à préparer et à faciliter » l'avènement de l'autre.

Ici se termine seulement la première partie de l'ouvrage de M. Lafaye. La seconde ne se prête pas à une analyse aussi détaillée que celle que nous venons de faire. Elle traite des différents monuments que les fouilles ont fait connaître et qui se rapportent au culte alexandrin. En premier lieu, il faut placer les temples dont le plus important est l'Isium de Pompéi; M. Lafaye en donne une description minutieuse avec un plan; d'autres sanctuaires alexandrins ont été retrouvés dans divers quartiers de Rome, parmi lesquels le Sérapéum du Champ de Mars, qui est également l'objet d'une étude détaillée avec plan. Par les inscriptions, on constate encore l'existence de temples aujourd'hui disparus dans plusieurs localités d'Italie. Enfin, les monuments figurés, qui se répartissent entre le IIIe siècle av. J.-C. et la fin du IVe, fournissent une ample matière à l'archéologue pour déterminer les attributs et la forme plastique de ces divinités. Les plus importants sont les statues trouvées dans l'Isium même de Pompéi; les pierres gravées forment la classe la plus nombreuse; puis viennent les monnaies, qui donnent des dates précieuses pour la chronologie; enfin, quelques peintures et des timbres estampillés sur des briques. Les vases peints, les miroirs, les sarcophages ne fournissent rien. Parmi ces objets, on peut distinguer trois styles différents : 1° un style grec qui date de l'époque d'Alexandre; 2° un style romain d'imitation, qui cherche à se rapprocher des types égyptiens; 3° un style purement égyptien qui caractérise des monuments très anciens, importés d'Egypte comme objets sacrés ou amulettes. Tous ces objets permettent de définir assez nettement les attributs et l'attitude des principales divinités, de Sérapis, d'Isis, d'Harpocrate et d'Anubis. Un catalogue descriptif, qui contient 234 objets, termine l'ouvrage.

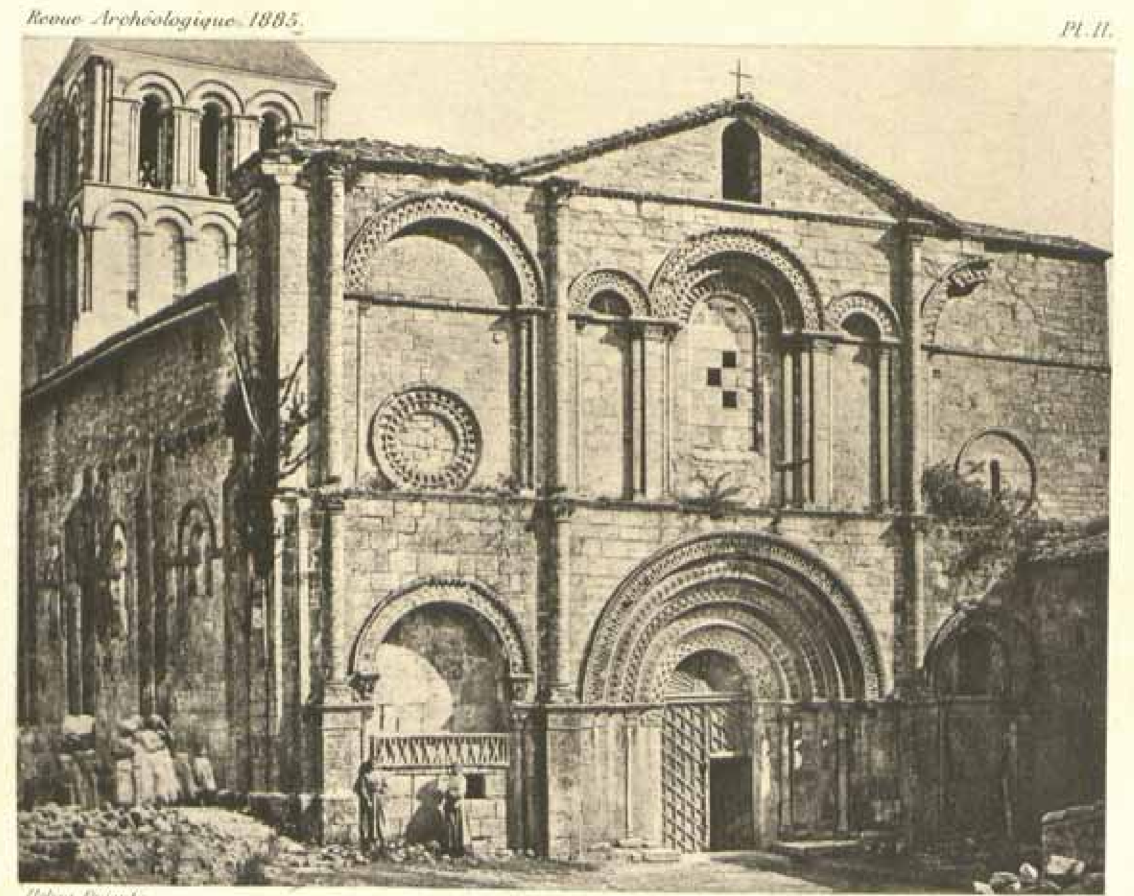
E. Pottier.



ÉGLISE DE S^T AMANT

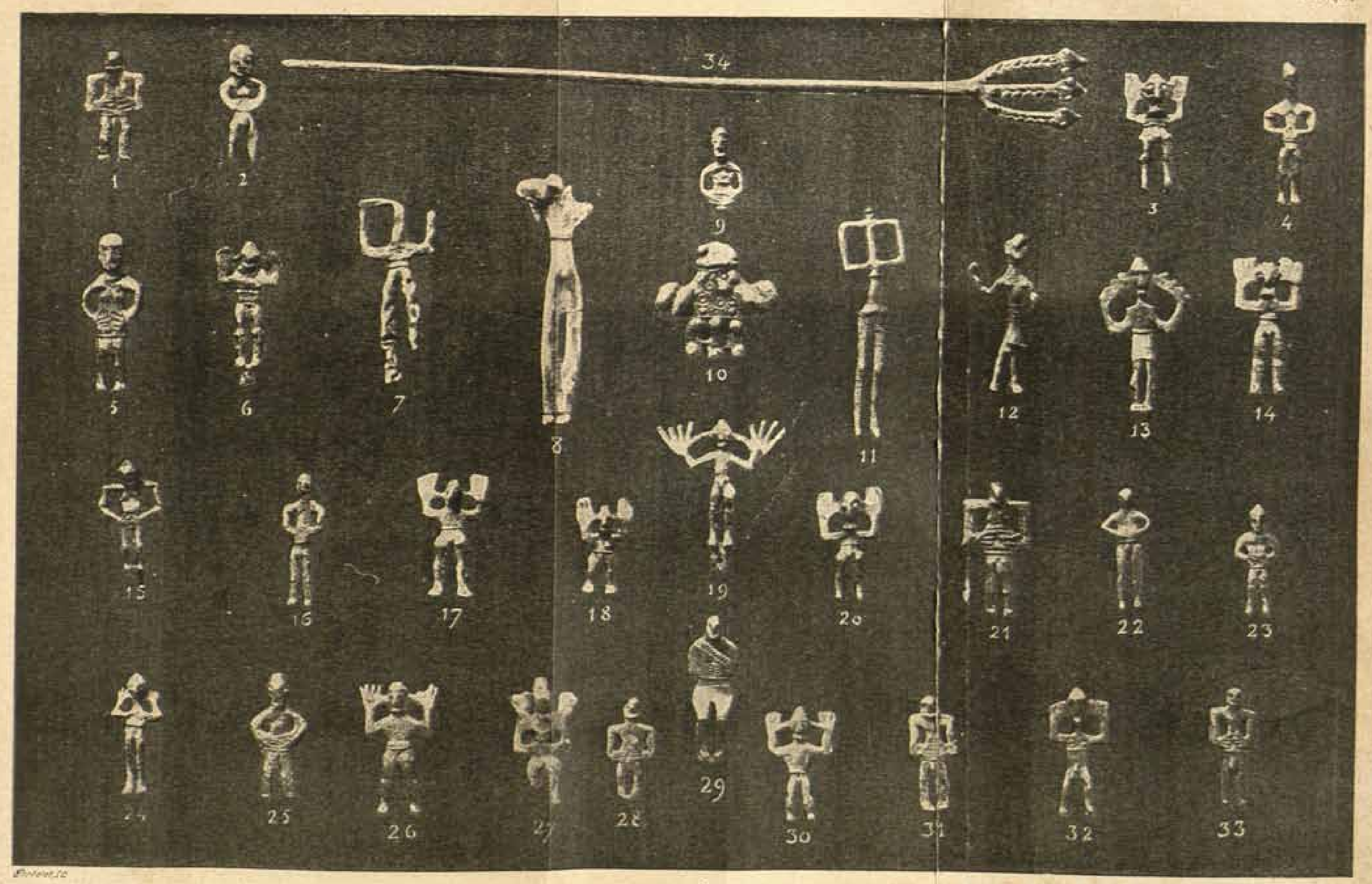


Héliog. Dujardin *Eudes, imp.*



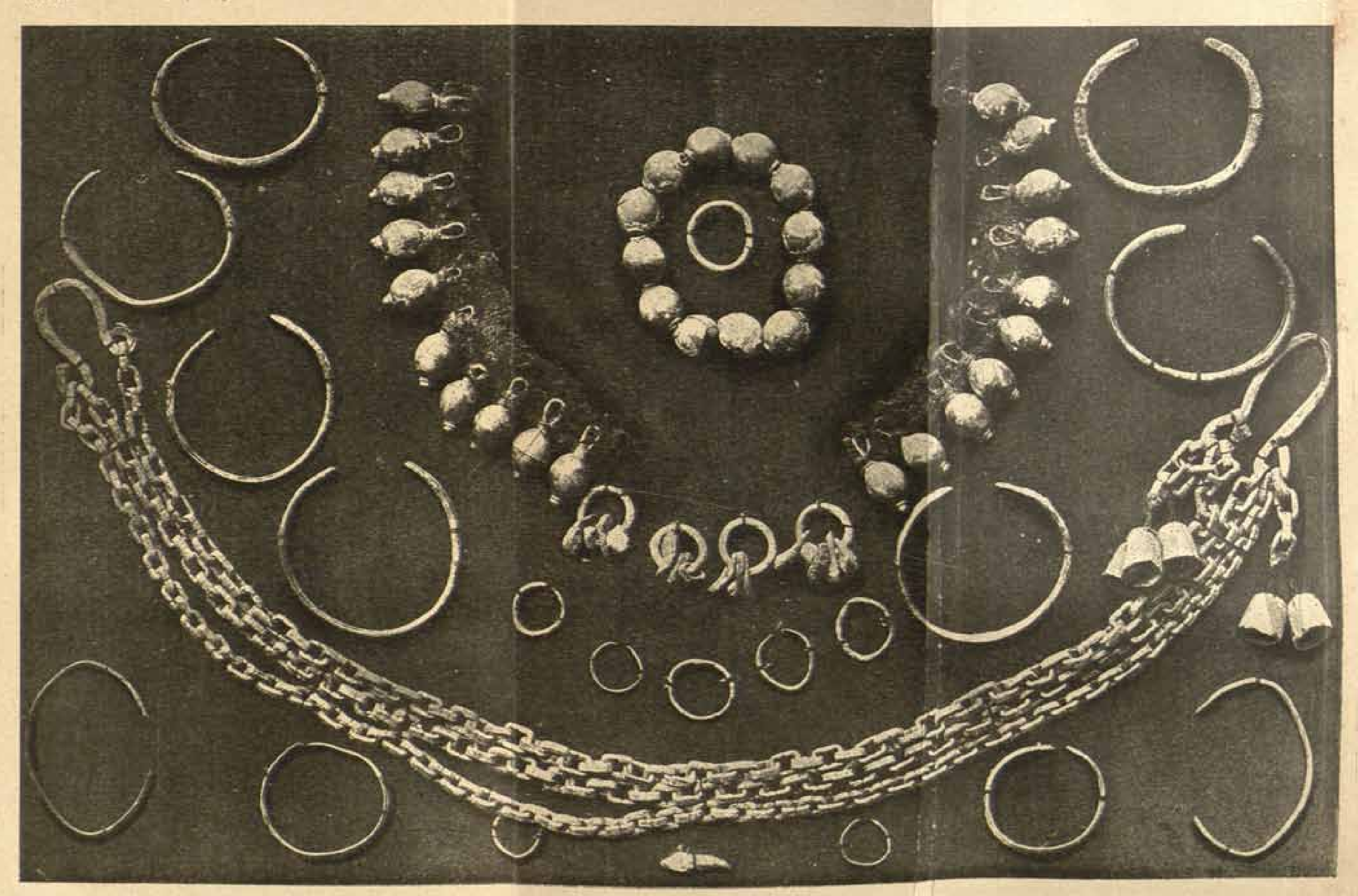
Héliog Dujardin *Eudes imp.*

SAINT-AMANT



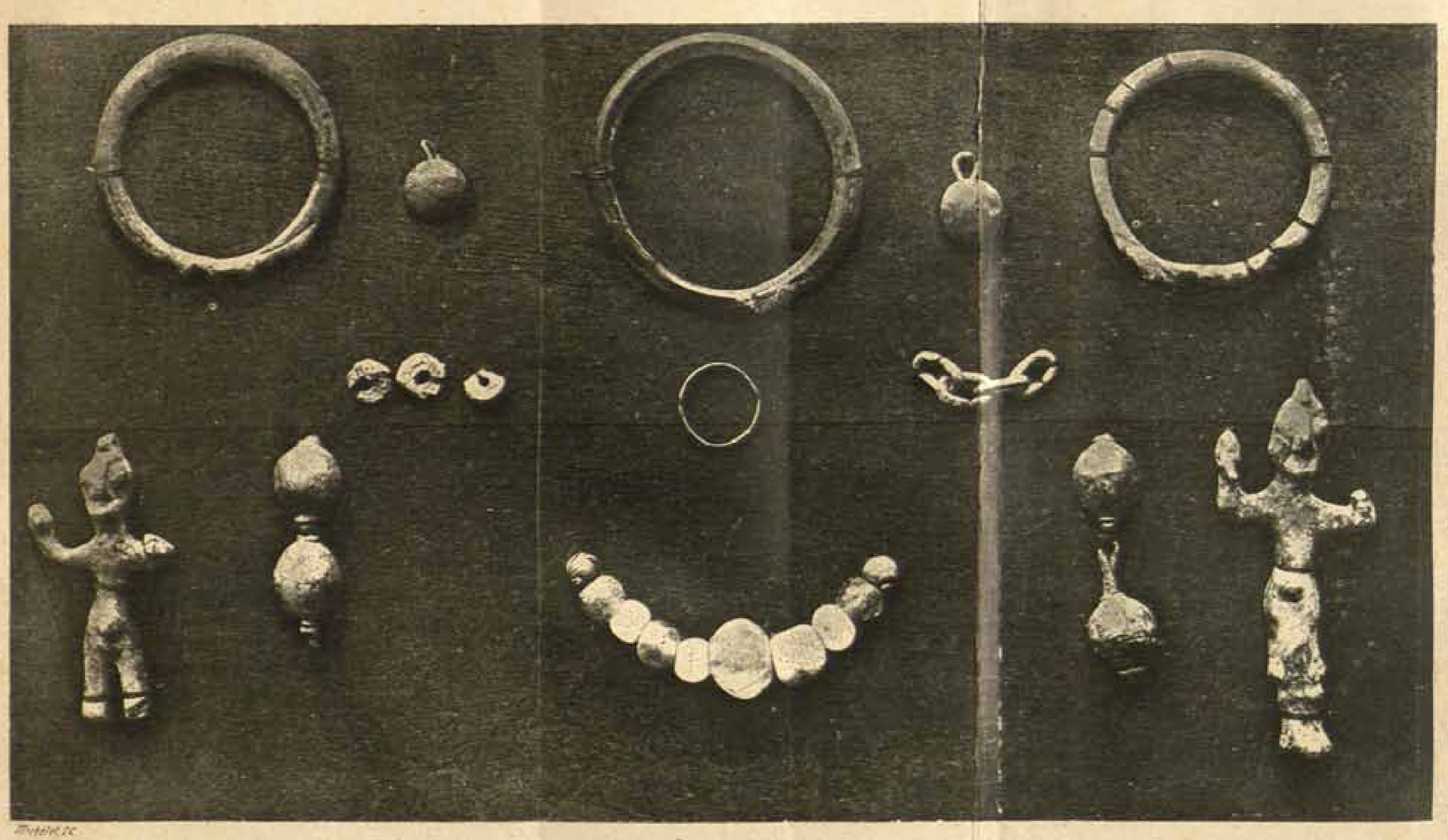
Fouilles de M. Bapst dans le Caucase.

FIGURINES DE BRONZE.



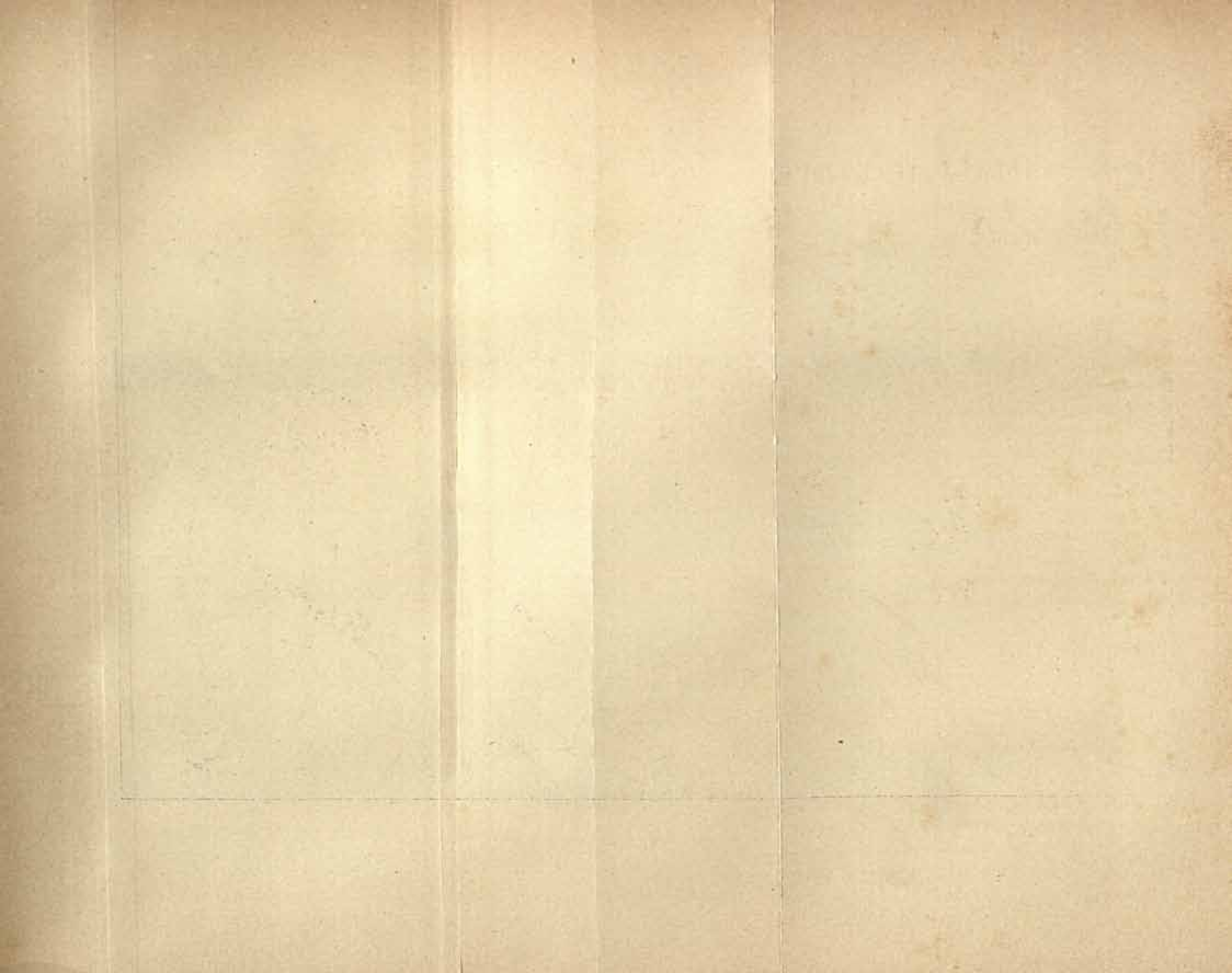
Fouilles de M. Bapst dans le Caucase.

BIJOUX.



Fouilles de M. Bapst dans le Caucase.

BIJOUX.



TROIS TOMBEAUX ARCHAÏQUES
DE PHOCÉE

LETTRE DE M. G. WEBER A M. G. PERROT.

En attendant que je vous envoie l'article sur le prétendu tombeau de saint Luc à Éphèse, avec planches bien entendu, auquel vous voulez bien accorder l'hospitalité dans la *Revue archéologique*, je prends la liberté de vous soumettre les plans des trois tombeaux suivants qui me paraissent appartenir à une époque antérieure à l'occupation hellénique en Asie-Mineure, et qui, partant, pourraient bien être de quelque intérêt dans votre exposé des monuments laissés par les anciens peuples de la contrée.

I. — Le premier se trouve tout près de Phocée. Les Grecs l'appellent λουτρός, les Turcs *Chéïtan Hamam* ou « bain du Diable ». Il est creusé dans le flanc septentrional des collines qui composent la presqu'île de Phocée, à une cinquantaine de mètres au-dessus de la mer, dans une couche de calcaire assez dure qui fait saillie sur le trachyte du massif entier. L'entrée (fig. 1)

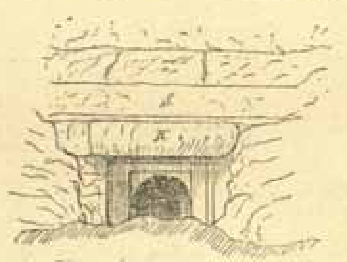


Fig. 1. Élévation de l'entrée.

affecte quelques lignes architecturales; la baie elle-même n'est pas en plein cintre, mais plutôt elliptique. Au-dessus de cette porte le rocher a été grossièrement taillé en forme de grandes marches (fig. 2 et fig. 1, R, S, T). Après avoir franchi cette

porte, on entre dans une première chambre (B, fig. 2 et 3), aux parois très lisses et aux angles nettement dessinés; le plafond est en forme de toit comme le montrent les figures 3 et 4. Le sol est couvert d'une petite couche de terre qui y est entrée par dehors. — Dans la paroi *a b* s'ouvre une seconde porte, P, fig. 2, 3, 4, dans l'axe de la première, voûtée comme celle-ci et surmontée d'un fronton en creux. Elle conduit dans la seconde chambre, un peu moins large que la première, autrement de la même forme, si ce n'est que la façade intérieure de la porte est sans ornement (fig. 5) et que, dans la moitié à gauche en entrant, se trouve un tombeau en forme d'auge dans le sol même de la chambre; celui-ci est un peu plus haut que le sol de la première chambre (fig. 3). Le travail dans ce tombeau est très soigné; les parois sont bien unies et le rocher lui-même ne présente aucune fente. Je l'ai visité pendant les dernières vacances et, il faut le dire, j'ai été fort surpris de trouver un pareil monument

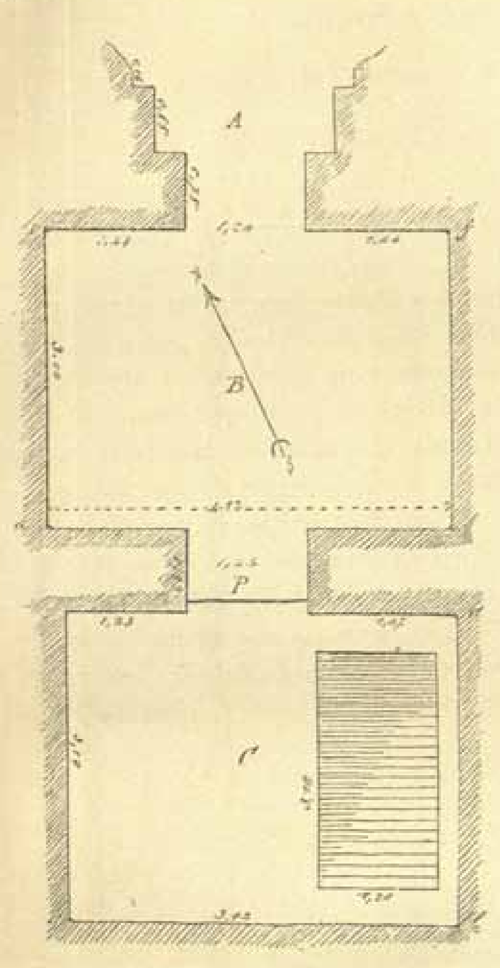


Fig. 2. Tombeau creusé dans le roc. — Plan.

à Phocée ; car sur la foi de Pausanias, je croyais que la place n'avait jamais été occupée avant la colonisation grecque. La nécropole hellénique était située du côté opposé, vers le nord-est,

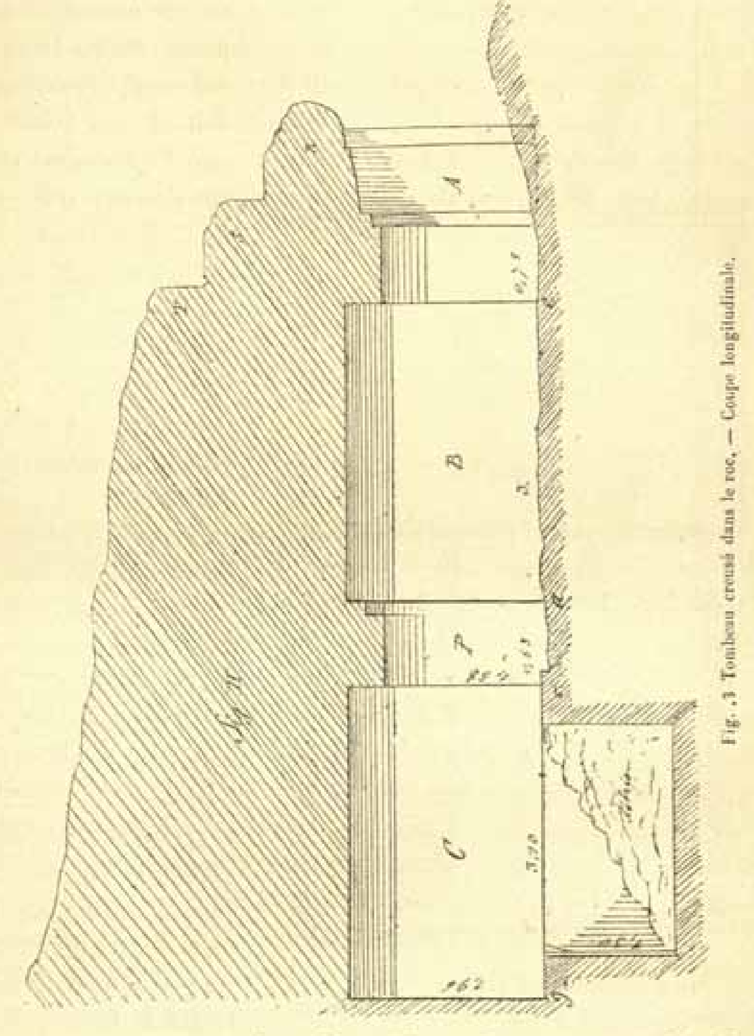


Fig. 3 Tombeau creusé dans le roc. — Coupe longitudinale.

sur les derniers contreforts des collines de trachyte qui bordent la petite plaine où s'élevait la ville antique ; des centaines de tombeaux en forme d'auges sont creusés dans la surface du roc ; on distingue clairement la rainure destinée à recevoir le cou-

vercle de la même forme que ceux des sarcophages ordinaires; j'en ai trouvé un renversé qui servait de pont sur un ruisseau près de la ville moderne. L'antique Phocée occupait une étendue bien plus considérable; elle renfermait dans son enceinte trois collines isolées, comme le prouvent les nombreuses niches taillées dans les roches de tuf trachytique qui les composent, et les fragments de briques qui jonchent le terrain autour de leurs bases. — Sur le sommet le plus élevé j'ai trouvé un fort antique qui pourrait bien avoir été l'acropole de l'ancienne Phocée; malheu-

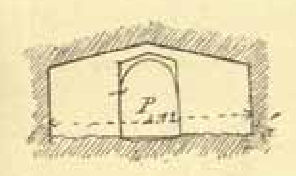


Fig. 4. Tombeau creusé dans le roc
Coupe partielle.

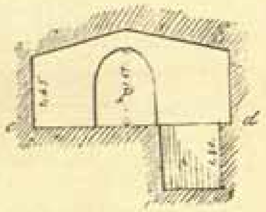


Fig. 5. Tombeau creusé dans le roc.
Coupe partielle.

reusement les traces mêmes du fameux mur d'enceinte dont parle Hérodote ont presque complètement disparu. — M. Ramsay a aussi visité Phocée; peut-être vous a-t-il parlé de ces restes intéressants; en tout cas, jusqu'à présent, ils sont inédits.

II. — Le second tombeau, beaucoup plus remarquable encore que le premier, est situé à une heure trois quarts à l'est de Phocée, près de la route qui conduit de cette ville à Ménimen, sur les dernières hauteurs qui bordent la plaine de l'Hermus ou Quédize-Tchaï. Sur la carte de l'amirauté anglaise, n° 1523. Golfe de Smyrne, son emplacement est marqué *ruin*. Il a été publié il y a quelques années dans le Μουσεῖον καὶ Βιβλιοθήκη τῆς εὐ. Σχολ. (année 1876, p. 101), et moi-même j'ai fait les planches sur des indications qu'on m'avait données alors. Curieux de voir le monument, j'ai profité de mon excursion à Phocée pour visiter la Πελεκητή (c'est ainsi qu'il est nommé dans le pays) et en relever un plan exact. — A première vue il fait l'impression d'une petite église de village avec sa tour carrée (fig. 6); en effet, au-dessus d'un parallélipipède de 8m,80 de long, 6m,25 de large et 2m,40 de

haut, s'élèvent, sur la moitié orientale, d'abord une pyramide de quatre marches, puis un dé de 1^m,90 de hauteur, surmonté lui-

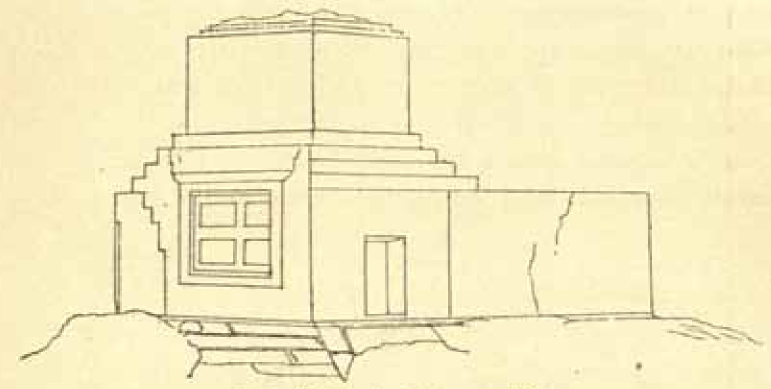


Fig. 6. Élévation du tombeau monolithe.

même de deux marches plus petites, le tout taillé dans un seul

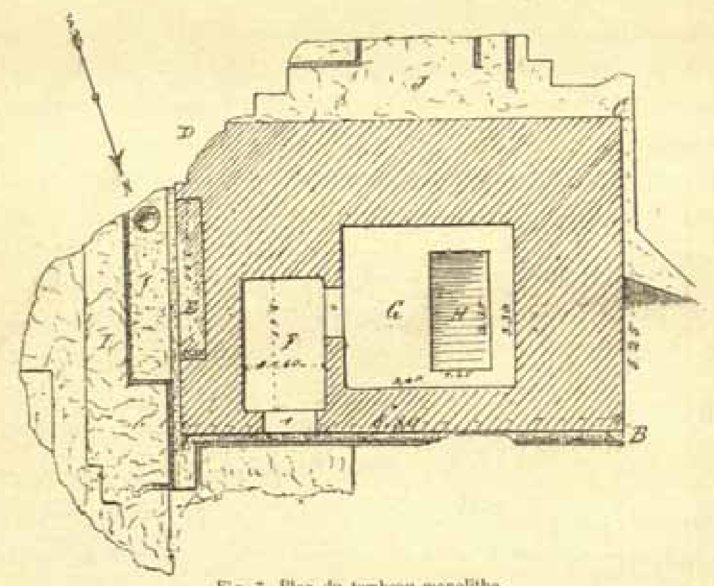


Fig. 7. Plan du tombeau monolithe.

roc, ou plutôt le roc ayant reçu cette forme imposante. Dans la paroi du nord s'ouvre une porte (fig. 7 et 6) qui conduit

dans une espèce d'antichambre peu étendue. Au fond, à droite, une seconde porte permet de pénétrer dans la chambre sépulcrale proprement dite (fig. 7, G). Ici les plafonds sont partout horizontaux, les angles un peu arrondis, en général le travail n'est pas si soigné que dans le tombeau précédent. De même que là, une tombe, en forme d'auge, a été creusée dans le sol même de la chambre (H, fig. 7 et 8). Il est à remarquer que ces tombes ont

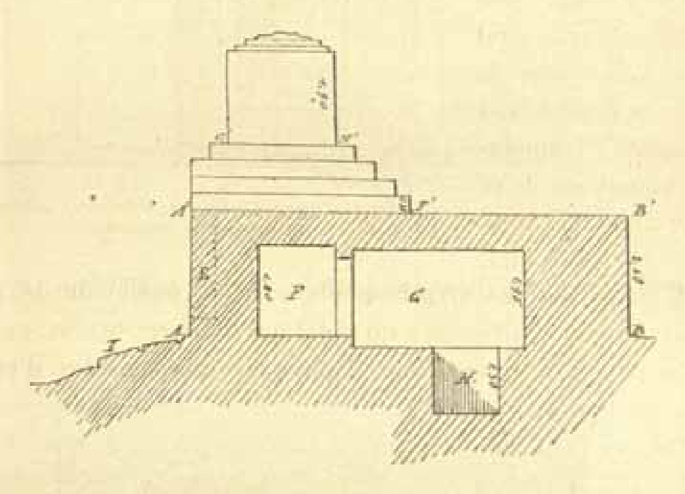


Fig. 8. Coupe du tombeau monolithe.

des dimensions très fortes, 2^m,35 sur 1^m,25 et 1^m,30 de profondeur. Le niveau des deux pièces n'est pas le même; si la première est au niveau du sol extérieur, la seconde est un peu plus basse, sans doute pour obtenir un plafond plus solide. L'extérieur du monument est beaucoup plus soigné; tout autour de la base le rocher a été aplani et, sur les côtés nord et sud on a ménagé de petites rigoles pour l'écoulement de l'eau. Les trois façades nord, ouest et sud sont tout unies; la première montre une fente vers la droite (fig. 6); le coin sud-ouest a été brisé par le haut (fig. 9), sans doute pour en faciliter l'escalade; l'angle sud-est était défectueux dès l'origine; en effet, pour faire disparaître les lignes irrégulières du rocher, on l'a taillé en forme de marches renversées (fig. 10). Les deux autres angles sont bien conservés.

La façade orientale, par contre, est très ornée ; une niche allongée, en forme de fenêtre, en occupe le centre ; elle est partagée en quatre compartiments (fig. 10). Le cadre de la niche est surmonté d'une corniche avec acrotères dessinée (son relief est en effet très faible) sur la face du rocher. Les marches pyramidales manquent de ce côté comme le montrent les fig. 8 et 7.

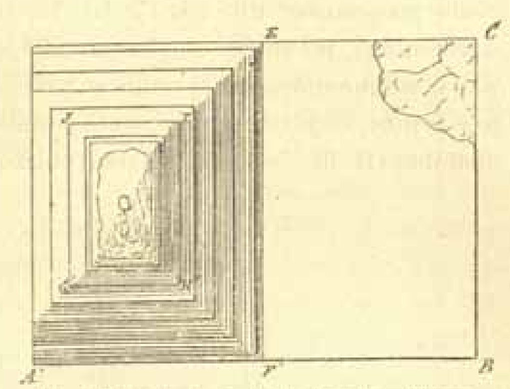
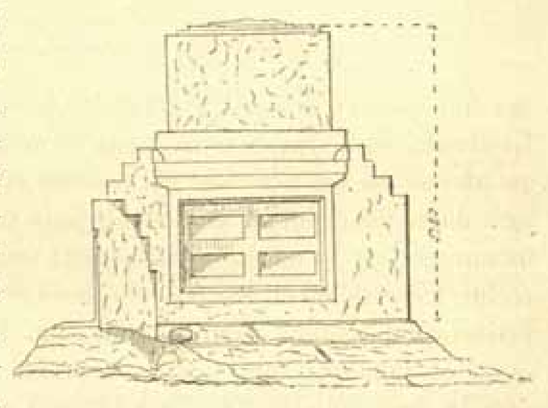


Fig. 9. Projection horizontale de la partie supérieure du tombeau monolithe.

A juger par les arrachements sur le sommet du dé, il faut croire qu'il y avait encore un objet qui dominait le tout ; malheureusement il est impossible, d'après les traces laissées, d'en indiquer la nature.

Devant la façade orientale, le rocher à fleur de terre a été travaillé ; à gauche, on distingue une petite citerne ronde ; puis ce sont des rigoles et des compartiments taillés dans le roc (fig. 7, I, I, J) qui sembleraient indiquer la célébration de liturgies sacrées.


Fig. 10.
Élévation de la façade orientale du tombeau monolithe.

L'orientation de ce tombeau monolithe, sa position en face de la plaine de l'Hermus, non loin de Larisse, aujourd'hui Bou-

roundjik, l'antique cité pélasgique, l'analogie des décorations avec des tombeaux phrygiens, tout nous porte à le rattacher à l'époque préhellénique.

III. — Le troisième tombeau, dont je vous envoie les plans, est celui-là même que je décris dans le *Sipylos*, p. 119, sous le nom de sainte Charalampe. Stewarts le premier en a donné un dessin, mais bien défectueux. En 1881, M. Humann en publia une description avec plans dans les *Illustrirten Deutschen Monatsheften* de G. Westermann. Cependant je me flatte de croire que mes plans sont plus conformes à l'état des lieux.

A la description donnée dans le *Sipylos* j'ajouterai les observations suivantes :

Les deux portes ne sont pas dans le même axe; celle de l'intérieur est située un peu à l'ouest par rapport à la première. Toutes les deux sont plus larges à l'extérieur qu'à l'intérieur.

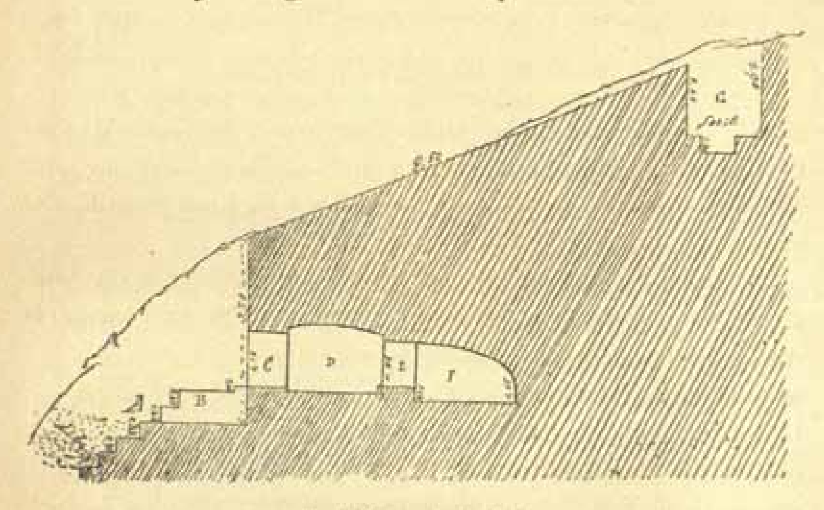


Fig. 11. Coupe longitudinale.

Dans la première chambre, à droite et à gauche, on a laissé subsister des recoins saillants de $0^m,50$ de hauteur, en forme de bancs. Le plafond de cette chambre est légèrement voûté (fig. 13, *a*) et incliné vers le fond (fig. 11, D).

Le seuil de la deuxième porte est à $0^m,12$ au-dessus du niveau

de la première chambre et à $0^{m},25$ au-dessus de celui de la seconde. Le plafond de celle-ci s'incline encore plus fortement vers le fond, de sorte qu'elle a toute l'apparence d'un four (fig. 11, F).

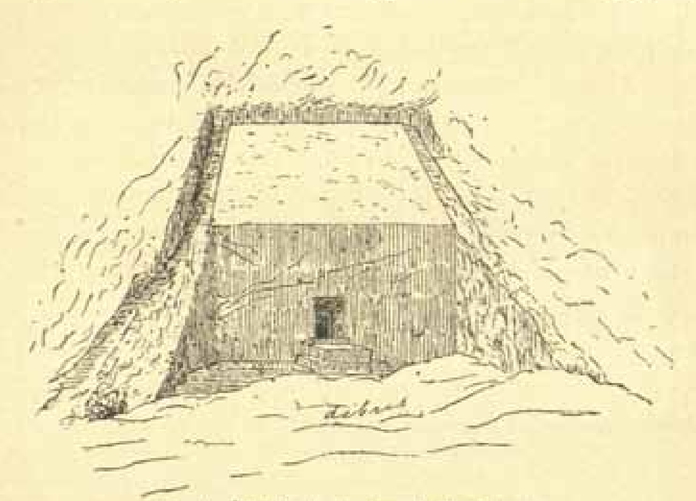


Fig. 12. Élévation du tombeau de Charalampos.

Ici il n'y a point de tombe creusée dans le sol; par contre il règne tout autour du bord occidental un double bourrelet comme pour servir de coussin à la tête des morts; il n'y en a pas trace du côté opposé.

Ici, comme à la πελεκητή, le travail intérieur est assez sommaire, tandis que tous les soins semblent avoir été concentrés sur l'extérieur pour lui donner un caractère monumental par des moyens très simples. Le rocher naturel, légèrement aplati, donnait la plaque grandiose de $9^{m},50$ de long sur $6^{m},21$ de large et incliné sous un angle d'une trentaine de degrés (fig. 11 et 12). Le canal taillé tout autour, avec le vestibule qui le précède, le font distinguer de bien loin. La fig. 14 donne le plan de l'hypogée et la fig. 15 celui du terrain en avant du caveau.

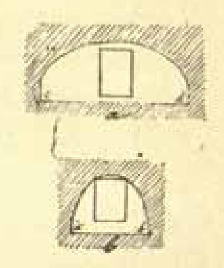


Fig. 13. Coupes partielles du tombeau de Charalampos.

Ces trois monuments ont-ils réellement appartenu à la haute

époque à laquelle je les attribue plus haut? c'est là un point que personne mieux que vous, honoré monsieur, qui connaissez si

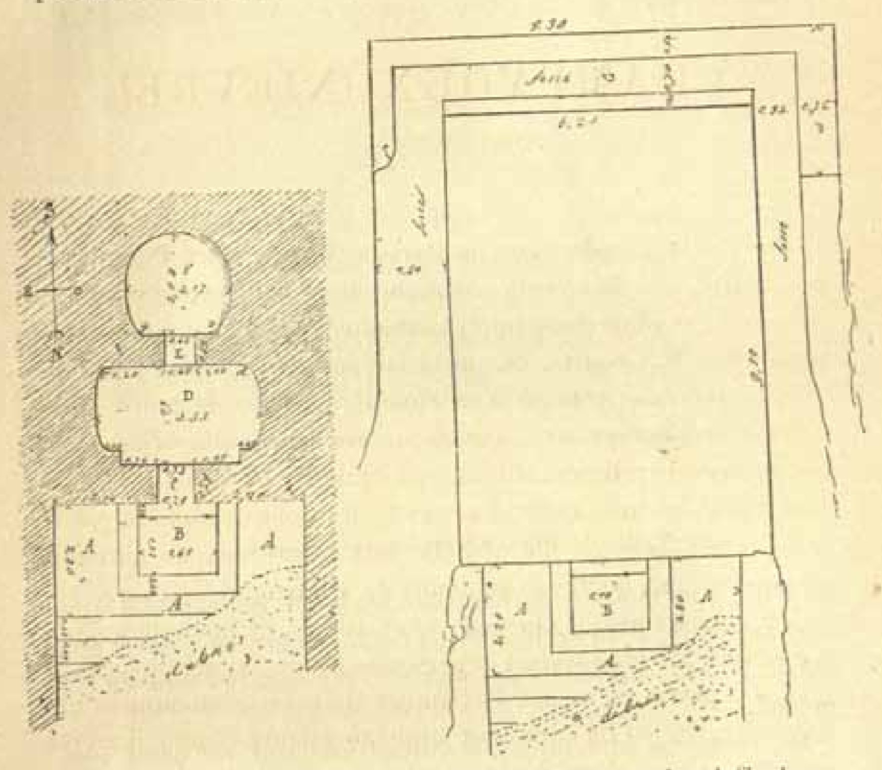


Fig. 14. Plan du tombeau de Charalampos. Fig. 15. Plan des abords du tombeau de Charalampos.

bien l'Asie-Mineure, êtes à même de décider. Je regrette qu'aucune nouvelle découverte dans nos environs ne soit venue enrichir le peu qui nous reste de cette antique époque. A Sardes tout est muet pour le moment.

G. Weber.

L'ÉGLISE PRIEURALE

DE

CHAMPVOUX (NIÈVRE)

Près de la grande ligne de Paris à Nevers, entre Pougues et la Charité, non loin de la commune de Chaulgnes, le voyageur découvre, perdue dans une charmante vallée, une église sans apparence, fort courte, ce qui la fait paraître d'autant plus élevée, et précédée comme d'un cimetière enclos de murs. C'est l'église de Champvoux [1], ancien prieuré bénédictin, édifice dont les guerres de religion, dit-on, ont ruiné la nef entière, et dont il ne reste debout aujourd'hui que le transept et toute la partie postérieure. Telle qu'elle est, elle sert encore comme autrefois de paroisse aux quelques habitants du village qui l'entoure.

Nous dirons peu de chose de son histoire : ce modeste prieuré n'a jamais fait grand bruit et personne n'a eu la curiosité d'étudier son passé, ni même d'examiner de près le monument qui nous en reste. — La cure était jointe au prieuré comme il arrive souvent, et tous deux dépendaient de la grande maison de Souvigny dans le Bourbonnais. Le diocèse de Nevers percevait les bénéfices, et l'on voit dans un pouillé imprimé en 1648 [2] que « le prieuré de Champvou » valait 600 livres. — L'endroit n'était pas entièrement la propriété des religieux, car, si l'on en croit un cartulaire de la Charité, il existait au XIIIe siècle un sieur Philippe de Champvoux [3].

1. M. de Soultrait, *Dict. topogr. de la Nièvre*, 1865, cite les noms de Campus Votus (1287), villa de Champvo (1392), Champvol, Champus, etc. (XVe siècle.)

2. Avec les diocèses de Sens, Troyes et Auxerre.

3. *Le Nivernois*, album histor. et pittor. par Morellet, Barat, E. Bussière, Nevers, 1838, 2 vol. in-4, t. I, p. 177.

I

Occupons-nous de l'église, qui a au moins l'avantage d'offrir encore un certain intérêt comme l'une des plus anciennes assurément parmi celles du département. L'abbé Bourassé, dans une *Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers*[1], consacre une page à Champvoux, et n'hésite pas à déclarer que si l'église était en son entier, « elle mériterait d'être comptée au nombre des plus curieuses églises romano-byzantines de France. » Nous n'insisterons pas sur ce que ce jugement présente d'exagéré. Ce qui reste ne peut en aucune façon justifier une pareille admiration, et quant à la nef, elle était certainement plus récente que le transept et le chœur. Ruinée depuis plusieurs siècles, nous l'avons dit, cette nef était restée encombrée de débris, et n'a été débarrassée que de nos jours, pour l'installation du cimetière de la paroisse. Le chevet de l'église a été entièrement bouché du sol aux voûtes, à la hauteur du transept, avant la croisée. On y pénètre par une petite porte carrée sous l'arc triomphal de la nef.

Ce qui reste encore debout des anciens murs sur les côtés et sur la façade nous a permis de reconstituer tant bien que mal le plan par terre de l'église (pl. VI) : nous y renvoyons ceux qui veulent bien lire ces lignes, et nous espérons pouvoir donner ainsi une idée du monument, qui avait certainement plus d'importance qu'il ne semble aujourd'hui.

L'église actuelle comprend donc : un transept dont les bras font saillie, un chœur communiquant par des arcades avec les bas côtés qui le flanquent, et trois absides contiguës. Le carré du transept, qui mesure 5m,50 d'axe en axe, et 3m,25 entre piles, est voûté d'une coupole octogone très déprimée, reposant sur des trompes coniques mal faites : elle est ouverte, et fermée simplement d'un plancher[2]. Les bras, de 4m,80, ne semblent pas avoir

1. Nevers, 1844, in-8, p. 41.

2. L'abbé Bourassé continue son jugement, qui nous parait inexplicable, en trouvant cette coupole « bien construite et plus remarquable que celle de Saint-Etienne de Nevers. »

jamais été voûtés : ils sont actuellement plafonnés en bois, et il n'y a pas trace, au-dessus ou au-dessous, des arrachements d'une voûte. Une petite baie plein cintre éclaire les façades de ces bras. Le transept, comme le chœur et l'abside, est d'une élévation singulière eu égard à l'étroitesse des travées ; et cette proportion est plus sensible encore quand on s'aperçoit que le sol primitif était plus bas et que les bases des piédroits sont enfoncées à 1 mètre environ de profondeur sous le sol actuel : certaines parties du chœur, restées plus intactes, ont dû être et sont encore planchéiées. Les quatre grands arcs du carré sont en plein cintre un peu surhaussé et reposent sur de larges pilastres carrés, non doublés et marqués seulement d'une moulure aux impostes.

Le chœur comprend un espace qui peut compter pour deux travées, car deux petites baies plein cintre fortement ébrasées l'éclairent latéralement. La voûte est en berceau plein cintre sans doubleau, et presque aussi élevée que la coupole du transept ; l'abside qui suit, fort courte, est aussi très élevée, bien que voûtée en cul-de-four : elle se rattache au berceau du chœur par un ressaut de 1^{m},15, un peu plus élevé que le cul-de-four. Une fenêtre plein cintre, assez large, mais bouchée jusqu'à mi-hauteur, éclaire l'abside. Le chœur est ouvert sur les bas côtés, et c'est la partie la plus remarquable de l'édifice, par deux arcades plein-cintre géminées, toujours un peu surhaussées, de 2 mètres de large, qui reposent au centre sur une colonne monolithe, et aux deux extrémités sur les piles du transept et des absides. Ces deux colonnes isolées, de 0^{m},50 de diamètre, ont conservé un large et beau chapiteau, bien travaillé et de plan classique, moins barbare que ceux de la nef dont nous parlerons tout à l'heure. Les bas côtés du chœur lui sont parallèles et fort étroits. Deux fenêtres plein-cintre sont percées vis-à-vis des deux arcades géminées. La voûte est en berceau plein cintre, comme au chœur ; l'abside à l'extrémité est voûtée par un cul-de-four presque aussi élevé que le berceau, elle est éclairée par une baie étroite. Une arcade plein cintre, reposant sur des piles carrées, non doublées et ornées seulement aux impostes d'un

rang de billettes, fait communiquer les nefs latérales avec les bras du transept. Il y aurait eu sans doute une arcade correspondante sur les bas côtés de la nef, si cette dernière avait été faite d'après le plan de la partie postérieure de l'église, ce qui n'est pas.

Tel est l'aspect intérieur de ce qui subsiste du monument : on peut sans crainte le faire remonter au XI[e] siècle, à une époque où aucune formule d'école ne s'était encore imposée aux architectes. En somme, sauf les deux colonnes du chœur, et quelques impostes moulurées, l'ensemble est nu et barbare. Aucune trace de sculpture, pas de saillies ornées pour marquer les voûtes, et à l'extérieur pas même de corniches à la naissance du toit. Il n'y a aucun contrefort de ce côté, on remarque seulement que la base des absides est légèrement plus épaisse et marquée par un ressaut à peine sensible, à un mètre du sol. Le clocher sur le transept est carré, très lourd et informe. Il a été refait au XVI[e] siècle et remanié au XVII[e]. Deux petites baies plein cintre géminées, à peu près bouchées aujourd'hui, s'ouvrent au milieu de trois des faces. On remarque une cloche, qui porte une inscription de 1787 ; on n'a d'autres moyens d'y parvenir qu'une longue échelle pénétrant dans le plafond des bras du transept et qui permet d'accéder dans les combles et dans la tour.

II

Passons maintenant à la nef aujourd'hui détruite et essayons de nous faire une idée de ce qu'elle devait être. Il en reste les quatre murs, jusqu'à trois ou quatre mètres du sol, et bien que les pieds-droits du milieu aient disparu sous le terrain exhaussé du cimetière, il est possible d'en tracer le plan avec quelque vraisemblance. D'abord, la distribution intérieure a été conçue plus largement que dans le chœur[1] ; aussi les divisions longitudinales ne cor-

1. La largeur totale est de 15 m. ; la longueur, de 29 ; les travées ont 6[m],25 d'axe en axe. La nef présente 6[m],60 de large et les bas côtés 3[m],25.

respondent-elles pas, et le transept n'est-il plus saillant que de $0^m,50$ environ. Tout, dans le peu de décoration qui nous reste de cette partie importante de l'église, témoigne d'une époque plus récente. Cela est surtout sensible en ce que nous avons là des pieds-droits doublés et des demi-colonnes. La partie des piles du carré du transept qui est vis-à-vis de la nef forme un contraste complet avec l'autre; deux fois plus large, elle est marquée par trois ressauts carrés et deux fortes colonnes. Si nous rapprochons ceci des pieds-droits qui sont restés attachés à la paroi intérieure de la façade, à l'autre extrémité de la nef, et qui se compose d'un pilastre carré doublé d'une colonne, nous pouvons affirmer que les grandes arcades de la nef étaient doublées, ou au moins reposaient sur des demi-colonnes. Il en était très probablement de même des doubleaux de la nef, ce que nous ne pouvons constater, et quant à ceux des bas côtés, bien qu'il ne reste plus de demi-colonne, mais seulement des pilastres, ceux-ci sont trop larges et trop semblables à ceux des grandes arcades pour n'avoir pas été appuyés de pareilles colonnes; il y a du reste des traces qui peuvent faire croire à leur détachement postérieur. On aurait de la sorte pour les pieds-droits de la nef le plan cruciforme, si usité à l'époque romane, dans le centre de la France en particulier. Un emmarchement assez élevé paraît avoir servi de base continue aux piles du bas côté, ou au moins celles-ci étaient-elles élevées sur un socle important. La nef avait quatre travées, et devait présenter un aspect assez vaste. Les bas côtés étaient moitié moins larges. On ne peut rien affirmer, naturellement, quant à la forme des arcades, des voûtes ni des fenêtres; mais il est probable que les unes et les autres étaient encore en plein cintre et les voûtes au moins en berceau; de larges contreforts appuyaient les côtés de la nef.

La porte offre, elle aussi, des caractères curieux à étudier[1]; elle est restée debout et à peu près intacte jusqu'à la hauteur du linteau, qui n'existe plus. Elle présente trois ressauts carrés et

1. Elle mesure $2^m,90$ d'ouverture et $4^m,50$ y compris les ressauts.

deux colonnettes, plus le pilastre de support du tympan de la baie. Des restes de sculptures attachées à ce pilastre et au corbeau sur lequel reposait le tympan, donnent l'idée d'une décoration riche et finement travaillée : il y a des feuillages et des animaux, et aussi de vrais petits bas-reliefs, peut-être une Fuite en Égypte et une église, et comme toujours l'emploi des billettes en échiqueté. Du reste quelques chapiteaux et quelques bases ont survécu dans la nef même. Par exemple, une des bases des colonnes des grandes arcades, du côté de la façade, présente deux larges rangs de torsades dirigés en sens contraire et séparés par de grosses baguettes ; au transept les deux colonnes sur la nef, correspondant aussi aux grandes arcades, ont conservé leur chapiteau, très large, qui représente soit des feuilles rangées en écailles, avec têtes barbares aux angles, soit de larges palmettes et des feuilles cannelées en éventail. On trouve encore dans le chœur deux chapiteaux analogues, provenant sans doute de la nef : ils supportent, l'un, le bénitier en fonte, du XVI[e] siècle, l'autre la cuve des fonts baptismaux.

En résumé, nous croyons pouvoir attribuer cette nef au commencement du XII[e] siècle, et si elle paraît plus ancienne par quelques caractères, c'est qu'il faut faire la part du retard parfois considérable que présentent les églises du centre de la France sur les systèmes de construction consacrés dans le Nord.

III

Un dernier mot sur l'origine de l'église de Champvoux et sur le plan qu'affecte son chevet. Nous ne faisons état que de cette partie la plus ancienne de l'édifice, et elle est trop anormale, surtout dans ce pays, pour que nous ne pensions pas à la rapprocher de types analogues. Nous n'avons du reste pas à chercher bien loin : le système de plan dont il s'agit est rare parce qu'il est très ancien, mais il paraît avoir été employé plus spécialement,

au XI[e] siècle, dans une province voisine, dans le Berry[1]. On trouve en effet à Saint-Outrille près Graçay (Cher), une petite église collégiale que l'on peut faire remonter aux premières années du XI[e] siècle[2]. La partie postérieure de l'église est ici encore la seule de cette époque. Trois absides parallèles la terminent, mais elles sont précédées de trois travées. Ainsi le carré du transept, à bras saillants, est suivi de trois arcades reposant sur deux colonnes de chaque côté, au lieu d'une seule. L'église est du reste beaucoup plus soignée que celle de Champvoux ; l'abside à l'extérieur a reçu d'élégantes décorations. Ajoutons qu'il y a une crypte.

De ce type évidemment bien primitif, car il rappelle les dispositions des basiliques antiques, les dérivés sont rares et ont très promptement apporté des modifications radicales au plan[3]. Celles-ci consistent surtout à supprimer la disposition à trois nefs semblables du chœur, et à détacher l'abside centrale, en la reculant ou en réduisant les absides latérales à la hauteur des bras du transept. Quelquefois on ajoute une ou deux absides intermédiaires, qui s'étagent en élargissant l'entrée du chœur sur le transept. Cette vaste disposition présente son plus bel effet dans l'église de Château-Meillant. Mais nous sommes là bien loin de notre modeste prieuré de Champvoux.

H. DE CURZON.

1. Cf. un *Essai sur l'architecture en Berry*, par A. Buhot de Kersers. *Soc. des antiq. du Centre*, t. III.

2. Un chapitre régulier de chanoines de l'ordre de Saint-Augustin s'établit en cet endroit peu avant 1014.

3. Les églises qui présentent le plus d'analogies avec Saint-Outrille sont entre autres *Blet* (Cher), puis *Saint-Genou* (Indre); plus tard même, l'abbaye augustine de *Plaimpied*, de l'époque du gothique primitif.

LE REMPART-LIMITE DES ROMAINS

EN ALLEMAGNE

D'après M. de Cohausen

M. de Cohausen a publié [1], il y a quelques mois, en Allemagne, une étude très complète sur le rempart-limite élevé par les Romains entre le Rhin et le Danube, étude dont nous croyons utile de faire connaître les conclusions.

M. de Cohausen a parcouru pas à pas la portion la plus étendue et la plus intéressante de cette ligne frontière, celle qui, de Lorch en Wurtemberg, s'étend jusqu'à Reinbrohl sur le Rhin. Les fouilles qu'il a exécutées, les profils qu'il a relevés et les vestiges très nombreux qu'il a mesurés, jettent une lumière précieuse sur la fortification romaine, et en particulier sur le mode de construction des castella. Malheureusement nous ne pouvons le suivre dans les détails pourtant si intéressants de son étude : il nous faudrait traduire tout son livre qui ne compte pas moins de 360 pages in-4°, et reproduire les 52 planches qui l'accompagnent.

Nous nous bornerons à reproduire, à peu près in-extenso, le chapitre où se trouvent résumées ses observations, qui suffit d'ailleurs pour donner une vue assez nette de l'ensemble de la ligne frontière, sauf à remédier par quelques notes à l'insuffisance des détails. Nous analyserons en outre les chapitres relatifs aux lignes de défenses analogues élevées en Angleterre par les Romains. Les lecteurs trouveront ainsi réuni, sous une forme un peu trop concise, il est vrai, tout ce qui concerne cette branche curieuse de la fortification romaine : mais ceux d'entre eux qu'intéresse spécialement l'étude de la fortification antique devront se reporter aux ouvrages originaux.

1. *Der Ræmische Grenzwall in Deutschland*, von Cohausen. Wiesbaden, 1884.

LE REMPART-LIMITE DU DANUBE AU RHIN

Etymologie du nom. — Faire dériver le nom de *Pfahlgraben* (fossé palissadé) donné au rempart-limite, du mot *Pfhal* (pieu) parce que le vallum ou le fossé aurait été garni tout le long d'une rangée de pieux, est au point de vue militaire, comme au point de vue technique, une opinion inacceptable.

Pfahlgraben dérive certainement du mot allemand *pfahl*; mais si ce dernier entre dans la composition du nom donné à la ligne frontière, c'est parce que des poteaux se dressaient aux endroits où, à l'exclusion de tout autre et muni d'ailleurs d'une autorisation, chacun devait franchir la limite. Ces poteaux, symboles de la domination romaine, servaient à marquer les points de passage.

Peut-être, ainsi qu'on en rencontre des exemples dans le langage figuré du peuple, trouvait-on quelque ressemblance entre cette ligne frontière qui, sur plusieurs milles de longueur, se développait en ligne droite, sans se détourner de sa direction, et l'aspect d'un poteau droit, ferme et sans rameaux.

Spartien dit, il est vrai, dans la *Vie d'Hadrien* (chap. XII), que cet empereur avait fait élever comme un mur, à l'aide de gros pieux enfoncés en terre et reliés entre eux, aux points de la frontière où n'existait aucune limite naturelle; mais il ne faut voir dans ce travail que la réparation de courtes brèches, en certains endroits probablement où le rempart s'était éboulé.

Tracé général de la frontière germano-romaine. (Voir pl. VII, fig. 1.) — La frontière germano-romaine, longue d'environ 542 kilomètres, était formée tantôt par des cours d'eau, tantôt par un rempart. Elle se divisait en frontière danubienne, *limes rœticus*, au nord des provinces Rhétiques, et frontière transrhénane, à l'est des deux Germanies.

Frontière danubienne. — La frontière danubienne commençait à Passau, suivait en la remontant jusqu'au delà de l'embouchure de l'Atlmuhl, la rive droite du Danube, sans autres défenses que quelques castella, puis se continuait, parallèlement au Da-

nube, sous la forme d'un mur en pierres sans fossé (V. Pl. VIII, fig. 3), pour se terminer à Lorch en même temps que la province rhétique.

Le long du Danube elle était surveillée par des castella et probablement aussi par des tours. Cependant nous ne connaissons l'emplacement d'aucune de ces dernières et les castella retrouvés sont en petit nombre; ce sont ceux de Passau (Boïodurum), de Quintana (Kunzig près Vilzhofen, rectangle de 45 mètres sur 39), d'Augustaast (Art près Straubing, 80 mètres sur 110), de Castra regina (Regensburg, 522 mètres sur 425), de Gemling près d'Abbach (Weltenburg et Einnming, 124 mètres sur 150). On doit admettre que leur nombre était plus grand parce que leur existence était nécessaire au maintien des nombreux établissements de la Basse-Bavière.

Le long de la partie qui, parallèlement au Danube, s'étend jusqu'à Lorch, on n'a, jusqu'à présent, découvert aucune trace de castella et cependant il existait en arrière, entre le rempart et le Danube, de nombreuses colonies dont on a retrouvé les emplacements, sans y remarquer le moindre vestige de fortifications.

Bien que nous ne connaissions encore dans cette partie de la frontière que quatre tours[1] qui ressemblent à celles de la limite rhénane, il est permis d'admettre qu'il en existait tout le long de la ligne; mais en ce qui concerne les castella nous devons reconnaître que les preuves de leur existence font absolument défaut. Cette absence est d'autant plus étonnante que le rempart d'Hadrien, dans le Northumberland, qui consiste, comme celui qui nous occupe, en un mur, à la vérité beaucoup plus haut, était renforcé de distance en distance par des castella placés en moyenne à 6 kilomètres l'un de l'autre, et qu'on en a

1. On a retrouvé le long de la limite bavaroise de petites enceintes circulaires en terre de 12, 18 ou 20 mètres de diamètre, d'un très faible profil, dont le centre, situé le plus souvent au milieu du mur, est occupé par un cône de débris, restes d'une tour en maçonnerie. Cette tour était elle-même entourée d'un fossé. Sur l'enceinte circulaire devait être plantée une palissade.

Les quatre tours dont il a été possible de mesurer les dimensions avaient à la base 3m,70 sur 3m,70, 2m,10 sur 2m,90 (dans œuvre probablement), 4m,06 sur 4m,06 et 4m,04 sur 4,93.

rencontré également, tout le long de la limite rhénane, à des intervalles variant de 6 à 16 kilomètres[1].

Frontière transrhénane. — Dans cette partie du tracé le rempart limite se dirigeait du sud au nord, presque parallèlement au Rhin. Il était divisé en deux tronçons par le cours du Mein qui dans l'intervalle formait seul la frontière. Le premier allait de Lorch à Mittenberg, le second de Gross-Krotzenburg à Rheinbrohl sur le Rhin.

Ces deux tronçons se ressemblaient; mais ils différaient totalement du rempart limite de la frontière danubienne. Ils étaient formés d'un fossé et d'un vallum en terre, derrière lesquels étaient répartis des castella et des tours.

La rive gauche du Mein, comme du reste celle du Rhin, de Remagen à Nimwegen, était également munie de castella plus nombreux et plus régulièrement distribués que celle du Danube.

1. M. de Cohausen passe rapidement, dans ce chapitre, sur la description de cette partie de la frontière dont il n'a visité qu'un tronçon. Il est plus explicite dans le chapitre III de son livre, dont nous allons extraire quelques détails.

Du Danube à Lorch le rempart-limite consiste en un mur sans fossé, mais sa construction n'est pas tout à fait la même en Bavière et en Wurtemberg.

En Bavière, sous la masse des décombres on a trouvé le mur conservé sur une largeur de 2m,90 et 1m,03 de hauteur. Les pierres qui le composaient étaient entassées sans ordre et n'étaient réunies par aucun mortier. La première assise reposait directement sur le terrain naturel. (Pl. IX, fig. 3.)

A l'aide des données fournies par les fouilles, M. de Cohausen calcule que la hauteur totale du mur, en admettant un recouvrement en gazon, devait être de 2m,50. Il explique d'ailleurs l'absence du fossé par son inutilité pour la construction du mur dont les matériaux avaient été fournis par les pierres des environs.

En Wurtemberg, le rempart-limite s'est présenté sous la forme d'une véritable chaussée. Les pierres qui le composent étaient noyées dans un bain de mortier, tandis qu'on n'en a retrouvé aucune trace dans le tronçon bavarois. Cependant on ne peut admettre que le rempart servit de chaussée ; son tracé s'y oppose, car il se dirige en ligne droite, montant et descendant les pentes raides, sans dévier de sa direction.

Les petites enceintes circulaires, munies de tours au centre, qui, le long du mur bavarois, sont généralement établies sur le mur lui-même, étaient toutes, ici, placés en dedans.

On appelle quelquefois mur du Diable, *Teufelsmauer*, le rempart de la frontière danubienne, bien qu'en réalité les gens de la contrée ne donnent ce nom qu'à deux tronçons, dont l'un, de 20 kilomètres, va d'Almanstein aux environs de Kipfenberg en Bavière et l'autre, de 5 kilomètres, est situé entre Treppach et Sixkof en Wurtemberg.

Les castella du Main se succédaient à des distances de huit à dix kilomètres, tandis que les castella et les villes fortifiées du Rhin inférieur, Remagen, Bonn, Wesseling, Cologne, Dormagen, Burgel, Neuss, Gellep, Asberg, Kaldenhausen, le castellum construit sur la lande de Milling, Druipt, Furstenberg, Xanten, Op den Born, Quallenburg, Rindern? et Nimwegen, étaient éloignés l'un de l'autre de dix-huit kilomètres en moyenne. En avant de cette ligne, le castellum de Deutz, tête de pont de Cologne, était le seul établissement romain établi sur la rive droite du Rhin.

Tracé du Pfahlgraben. — Le tracé du Pfahlgraben ne ressemble aucunement à celui d'une limite de frontière telle qu'on l'établirait aujourd'hui entre deux États ou telle qu'on les traçait au moyen âge, le long des cours d'eau, des lignes de partage des eaux, des anciennes voies, etc... Seul le tronçon wurtenbergeois qui se dirigeait en ligne droite sur une longueur de quatre-vingts kilomètres pourrait être comparé sous ce rapport avec la frontière vingt-cinq fois plus longue, également en ligne droite, qui sépare les possessions britanniques de celles des États-Unis dans le nord de l'Amérique.

On peut encore moins attribuer au Pfahlgraben un rôle militaire dans la défense de la frontière; car il est très mal placé pour cela : c'est ainsi qu'il laisse des défilés en avant de lui et des marais en arrière.

D'autres raisons donc ont présidé à son tracé : on peut les deviner dans certains cas : c'était, par exemple, le désir d'englober les régions fertiles de la Wetteravie et du bassin de Neuwieder, les sources salées de Trais-Horloff et de Nauheim, les eaux chaudes d'Ems, etc.

Autant que possible il se dirigeait en ligne droite : tel le tronçon de quatre-vingts kilomètres situé dans le Wurtemberg, tel celui de vingt kilomètres en Bavière, entre Altmannstein et Kipfenberg, et d'autres presque rectilignes entre Gunzenhausen et Duhren, Weiltingen et Dalkingen, qui se raccordent entre eux par un tracé en baïonnette destiné à réparer la faute commise

sur l'orientation primitive. On trouve encore dans la Wetteravie des tronçons en ligne droite de onze, seize et dix-sept kilomètres; mais au delà, sur le Taunus et dans la région du Rhin, on n'en rencontre plus et l'on y semble avoir eu pour but uniquement de faire suivre le mieux possible au tracé une même horizontale de la montagne en contournant les vallées au lieu de les couper transversalement.

Nulle part, sauf peut-être dans la vallée de l'Aar, il n'a été possible de voir comment se comportait le Pfahlgraben à la traversée des vallées. Peut-être le vallum et le fossé atteignaient-ils la rive du cours d'eau; mais la pluie et les fontes de neige ont pu depuis longtemps en effacer la trace.

On constate que certains tronçons se dirigent sur des sommets élevés; mais ces alignements doivent être regardés comme accidentels.

Les Romains durent construire d'abord les castella, pour lesquels ils choisirent les emplacements les plus favorables; puis ils tracèrent le Pfahlgraben par la condition de le tenir à une faible distance en avant. Ce dernier se trouvait établi tantôt sur les versants en pente du côté de l'ennemi, auquel cas il était bien placé pour surveiller ses mouvements, tantôt sur les versants opposés et par conséquent en vue des castella, sans qu'il soit possible de dire que les Romains avaient une préférence pour l'un ou l'autre tracé. Il serait cependant intéressant de connaître la loi d'après laquelle ils agissaient, eux, si méthodiques d'ordinaire. N'attachaient-ils donc aucune importance à cette surveillance de l'ennemi? ou bien consultèrent-ils pour leur tracé les intérêts des peuplades limitrophes avec lesquelles ils s'étaient mis d'accord au préalable? Cela paraît vraisemblable.

On trouve, en général, des deux côtés du Pfahlgraben, et plus souvent en dehors, un chemin ou un sentier; mais jamais ce qu'on pourrait appeler une route militaire. Rien n'indique qu'on ait eu l'intention, pourtant si naturelle, de s'assurer, en dedans du rempart, une route destinée à mettre les castella en communication.

Profil du Pfahlgraben. — La crête du rempart est si étroite qu'elle suffit à peine à un seul piéton. Elle devait être encore plus aiguë autrefois avant que le temps n'en eût effacé les arêtes.

Sur la frontière rhétique, en Bavière, où le vallum en terre était remplacé par un mur de 2m,50 de largeur, deux hommes de front pouvaient le parcourir et il servait peut-être, du moins par portions, à la circulation de petits détachements qui, naturellement, là où le mur était interrompu, au passage des vallées par exemple, ou dans les parties trop raides, devaient faire un détour.

S'il est possible de donner un profil moyen du mur rhétique en lui attribuant 2m,50 de hauteur sur 2m,90 de large, il n'en est pas de même pour la limite rhénane. Celle-ci est formée, en principe, par un vallum en terre du côté des Romains, bordé, du côté opposé, d'un fossé dont la terre a servi à sa construction (Pl. IX, fig. 4, *b*). Cependant, dans les régions pierreuses, il a été élevé à l'aide de pierres ramassées çà et là, sur le sol, ou extraites en parties d'un fossé peu profond, qu'on a entassées pêle-mêle ou peut-être posées à sec, par assises, l'une sur l'autre (Pl. IX, fig. 4, *a*). Jamais, lorsque le vallum est en terre, on ne rencontre à l'intérieur un noyau de pierres maçonnées ou garnies de terre : cette disposition se rencontre seulement dans le rempart de la frontière rhétique.

Cependant le rempart limite se présente assez souvent sous la forme d'un simple gradin ou mieux d'une terrasse terminée, vers l'extérieur, par un talus raide : dans ce cas, ou le fossé manque, ou le vallum, parfois même l'un et l'autre (Pl. IX, fig. 4, *c*, *d*, *e*, *f*). Lorsque la pente du terrain est montante vers le territoire ennemi, le talus raide est placé à l'intérieur (Pl. IX, fig. 4, *g*, *h*, *i*) et pour reconnaître encore la trace du rempart il faut s'aider du prolongement de ceux des tronçons voisins qui avaient été construits avec le profil normal.

D'autres dispositions se présentent encore : vallum en terre avec fossé des deux côtés, deux remparts alternant avec trois fossés, quelquefois même trois remparts et trois fossés. Mais ce

renforcement du rempart-limite doit être attribué au moyen âge ; seules les parties où il se présente sous la forme d'un vallum précédé d'un fossé[1], ou encore d'un gradin disposé comme nous venons de le dire, doivent être regardées comme romaines.

Il est de règle, quand on élève un ouvrage de fortification, de donner au fossé et au parapet des dimensions telles qu'il y ait équilibre entre le remblai de l'un et le déblai de l'autre. Mais à la longue, sous l'action des agents atmosphériques, le relief s'abaisse et le fossé se comble en partie. Cependant, même après cette dévastation, il est possible de retrouver par le calcul le profil primitif. Si on fait cette recherche pour le Pfahlgraben, on constate d'énormes différences entre les volumes du remblai et du déblai : en sorte que l'on est forcé d'admettre que le fossé n'a pas fourni seul tous les matériaux qui entraient dans la composition du parapet. M. de Cohausen explique cette dérogation au principe par la difficulté de creuser un fossé profond dans un sol rempli de racines d'arbres, surtout avec des outils mal appropriés à cet objet, et il admet que souvent on a dû se borner, pour cette raison, à déblayer seulement la superficie du terrain, en recourant pour le reste aux matériaux ramassés çà et là sur le sol environnant.

Les dimensions du vallum et du fossé sont souvent si faibles qu'on ne reconnaît guère le rempart qu'à sa direction probable ; et cependant rien n'indique que le parapet ait pu être réduit de la sorte par un affaissement naturel des terres ou par quelque autre cause de destruction. La raison de ce minimum paraît être que, la limite traversant des forêts dans les parties correspondantes, on se servait, pour la former, des arbres abattus que l'on recouvrait d'un peu de terre, prise aux alentours ou extraite d'un fossé peu profond, pour les garantir contre l'incendie : les bois ont pourri et il n'est plus resté qu'un faible monceau de débris.

1. Dans aucun des profils de cette espèce relevés par M. de Cohausen, le relief du rempart, au-dessus du sol naturel, ne dépasse 2^{m},50. Il est même, en général, beaucoup moindre. La profondeur du fossé, comblé en partie, il est vrai, n'est jamais que de quelques décimètres : rarement elle dépasse un mètre.

Sur certains points même, où l'on estimait sans doute qu'une violation de la frontière était trop difficile, on put se contenter de pratiquer une simple coupure à travers la forêt. C'est ainsi que s'explique l'absence de toute trace dans l'angle profondément rentrant formé par la frontière aux environs de Kemel.

Les talus du rempart sont le plus souvent très doux. Leur base est parfois égale à 8 et même à 12 fois leur hauteur. Les pentes les plus fréquentes sont celles du cinquième et du sixième. On trouve cependant quelques talus raides ; mais il faut les attribuer au moyen âge ou à des fouilles récentes.

Parmi les nombreux profils relevés il ne s'en trouve pas deux non seulement semblables mais encore dont on puisse dire qu'ils l'ont été autrefois. Il est certainement étonnant qu'une œuvre aussi considérable que le Pfahlgraben, et qui a été exécutée d'un seul jet, ne présente pas plus d'unité. Cette diversité se retrouve du reste dans la forme et dans les dimensions des castella et des tours.

Enfin rien n'a permis de constater l'emploi de haies ou de palissades : ni souches dans le parapet, ni inégalités dans les talus qui puissent faire croire à leur existence.

Les castella. — Les principes généraux qui ont présidé au choix des emplacements et au tracé des castella peuvent se résumer de la façon suivante :

1° Les castella étaient tous placés sur une route conduisant vers le territoire ennemi.

2° Leur espacement était de 8 kilomètres en moyenne, et, dans tous les cas, assez faible pour que la garnison de l'un puisse facilement, en une demi-journée de marche, se rendre au plus voisin et en revenir (22 k. 5).

3° Ils étaient établis à proximité de l'eau potable.

4° Ils étaient accessibles sur toutes leurs faces : jamais les Romains ne cherchaient à tirer quelque avantage des obstacles du terrain pour en défendre les abords : aucun castellum, en effet, ne s'appuyait aux rochers ou aux abrupts de la montagne, non plus qu'aux marais ni aux cours d'eau, comme le firent les villes et les châteaux forts du moyen âge.

5° Les routes ne traversent jamais les castella ; mais elles les longent. L'ennemi n'était donc pas contraint, pour passer, de s'emparer de ces derniers, ce qui était avantageux pour une faible garnison qui demeurait libre d'agir en tombant sur le flanc de l'adversaire ou de demeurer dans l'expectative. Certaines positions dominantes, voisines des castella, ont été cependant négligées, malgré les avantages qu'elles présentaient au point de vue de la défense ou de la surveillance. Il y a là une différence très caractéristique entre la fortification romaine et celle du moyen âge dont les châteaux forts couronnent les hauteurs : aussi faut-il en conclure que jamais un *burg* n'a remplacé un castellum. Ceux qui voient l'œuvre des Romains dans une enceinte située sur le sommet d'une montagne ne connaissent pas les castella.

Végèce recommande, il est vrai, d'établir ces derniers sur les hauteurs ou sur les crêtes rocheuses, et de les faire triangulaires ou demi-circulaires en adaptant leur tracé à la forme du terrain ; mais il parle en professeur. Ses préceptes ont pu être suivis plus tard par les Byzantins, mais nous n'en rencontrons aucune application soit en France, soit en Angleterre, soit en Allemagne. Les castella du rempart-limite, en particulier, sauf un, qui encore est un trapèze, sont tous des rectangles aux angles arrondis.

La distance des castella au Pfahlgraben variait considérablement. Tandis que ceux du rempart d'Hadrien, en Angleterre, étaient placés contre la muraille et faisaient même parfois légèrement saillie à l'extérieur, seul le Gross-Krotzenburg, le long du rempart-limite rhénan, se trouve en contact immédiat avec lui. Des autres, neuf en sont éloignés de 100 mètres environ, neuf autres sont à des distances variant entre 100 et 600 mètres, deux enfin à 1,200 et à 2,000 mètres. Des conditions énoncées plus haut, celle relative à la proximité de l'eau potable avait certainement ici une influence prépondérante.

Contrairement encore aux préceptes de Végèce, on rencontre plusieurs castella dominés à de faibles distances par des sommets, dont quelques-uns d'ailleurs sont couronnés d'enceintes d'une autre époque.

Les Romains avaient pour principe d'asseoir leurs ouvrages sur un terrain légèrement en pente du côté de l'ennemi. Quelques-uns de leurs castella présentent la disposition contraire, sans qu'on puisse se rendre compte des raisons qui les ont empêchés de les placer plus loin pour satisfaire au principe : la pratique n'était donc pas toujours d'accord avec la théorie.

Quelques archéologues ont admis que le Prétorium avait une enceinte propre qui en faisait une citadelle. C'est une erreur qui provient d'une ignorance complète de la véritable organisation des castella, car on n'a jamais rien constaté de pareil.

De la garnison. — La grandeur d'un ouvrage de fortification est déterminée par le nombre d'hommes qui doit composer sa garnison, celle-ci résultant d'ailleurs du prix qu'on attache à sa conservation.

D'autre part il est de règle de ne pas placer toutes ses forces sur la ligne de défense, mais d'en conserver au contraire une partie en réserve. Nous savons, par la relation que César nous donne de certaines défenses, que les Romains observaient ce principe ; mais nous ignorons dans quelle mesure. Nous supposerons que leur réserve était égale au quart de l'effectif total.

Avec cette donnée, en admettant d'ailleurs que chaque homme occupait une longueur de crête de $1^{m},87$ (2 pas 1/2) qui paraît nécessaire pour lancer le pilum, et que le rempart était garni de deux rangs de défenseurs, on pourrait calculer quel devait être le développement total d'une enceinte défendue par une garnison donnée.

Mais il faut aussi satisfaire à une autre condition : l'espace intérieur de l'ouvrage doit être suffisant pour l'installation de la garnison sous la tente ou dans des baraques. De là deux équations. Quand on cherche à les résoudre, en prenant pour inconnues le développement de l'enceinte et l'effectif de la garnison, on obtient deux valeurs qui correspondent à *l'ouvrage le plus petit* qui satisfasse *exactement* aux deux conditions posées. C'est un carré de 15 mètres de côté, comportant une garnison de 86 hommes, dont 22 forment la réserve. Sur la limite rhénane un

seul castellum a présenté des dimensions aussi restreintes : c'est celui de Schlossbuch, près Gunzenhausen, qui avait 18 mètres de côté.

Dans tous les castella d'un plus grand développement, l'espace intérieur était donc plus grand que ne l'exigeait le campement des hommes.

L'application du calcul au cas d'un castellum d'une cohorte donne un rectangle de 70 mètres sur 56 mètres.

Les divers castella retrouvés le long de la limite rhénane différaient tous par leurs dimensions : le développement de leurs crêtes variait de 72 à 920 mètres suivant une progression assez continue et leurs garnisons d'après le calcul précédent, de 1 manipule à 11 manipules ; soit, dans ce dernier cas, 3 cohortes 2/3.

Comme on a retrouvé les vestiges de 36 castella, on peut calculer le chiffre de leurs garnisons : Si on y ajoute celui des hommes nécessaires à la défense des 26 autres dont l'existence doit être regardée comme certaine, en admettant pour chacun d'eux une garnison moyenne de deux cohortes, on arrive à un total de 38,000 hommes qu'il faut augmenter de 1,500, au moins, pour tenir compte des défenseurs placés dans les castella inconnus et dans les tours, dont le nombre peut être évalué à 500 de Lorch à Rheinbrohl et sur la ligne de l'Odenwald[1].

L'occupation militaire de la frontière, le long du Rhin supérieur, exigeait donc 40,000 hommes. Or l'effectif des légions,

1. La ligne de l'Odenwald, dont M. de Cohausen parle à peine dans son résumé, est décrite dans le chapitre VI de son ouvrage.

Elle était parallèle, à 20 kilomètres de distance en arrière (v. Pl. VII, fig. 1) à la partie du Pfahlgraben qui s'étendait de Lorch à Miltenberg. Elle commençait au confluent du Remset du Neckar qu'elle suivait jusqu'à Gundelsheim ; de là, gravissant les hauteurs, elle se dirigeait sur Neckarburken, où elle traversait l'Elz près du castellum de Burg, puis suivait de là, jusqu'au Mein, la ligne de partage des eaux.

Sur toute la longueur de 50 kilomètres comprise entre Neckarburken et le Mein, la ligne de défense était formée uniquement par des castella et des tours.

M. de Cohausen admet que cette ligne a été établie aux époques d'Hadrien et d'Antonin (117-161) et qu'elle a été occupée en même temps que le Pfahlgraben : Établie au milieu d'une population dangereuse elle procurait des gîtes d'étapes nécessaires pour la sécurité des communications et des postes intermédiaires pour la transmission des signaux d'alarme.

dont quatre seulement occupaient, au temps de Trajan, la Germanie supérieure, était bien inférieur à ce chiffre. On devait donc avoir recours aux cohortes auxiliaires. Ces dernières, d'après les inscriptions recueillies, étaient, avec les cohortes de volontaires, au moins au nombre de 130 ; elles comprenaient par conséquent 46,800 hommes. Elles étaient vraisemblablement chargées de la défense des Castella et des tours, tandis que les légions constituaient, en dehors, une force mobile toujours à la disposition des généraux d'armée.

Enfin on doit admettre que les cohortes de volontaires se composaient de préférence d'indigènes, lesquels avaient surtout intérêt à ce que leurs frères Germains ne dépassassent pas la frontière pour venir les piller.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer, l'espace intérieur des castella était partout supérieur à celui nécessaire pour le campement des hommes. La place disponible servait, partie à la construction des magasins et de certains bâtiments d'une utilité générale, partie à l'installation des vétérans et des indigènes que la guerre forçait à se réfugier dans les enceintes fortifiées.

Constructions accessoires. (Pl. VIII, fig. 7.) — On a quelquefois admis l'existence, devant les portes des castella, d'un petit ouvrage défensif, d'un *titulus*. Nulle part cependant on n'en a retrouvé la trace : le fossé était au contraire interrompu devant les entrées et la communication entre la campagne et l'ouvrage se faisait de plain-pied.

On n'a pas trouvé davantage d'ouvrages avancés, de forts détachés, ainsi qu'on les appellerait aujourd'hui. Les Romains n'en faisaient point usage. Il n'existe même pas de castella au delà du Pfahlgraben.

Presqu'au milieu du castellum était placé le prétorium, composé d'une suite de constructions groupées autour d'une ou de deux cours intérieures. Jamais, ainsi que nous l'avons déjà dit, cet édifice n'était entouré d'un rempart ou d'un fossé.

Dans aucun des castella ne s'est rencontré quelque reste de maçonneries qu'on puisse rapporter à la construction d'une ca-

serne. Au contraire, de nombreux emplacements de foyers, régulièrement distribués, permettent de conclure que les hommes étaient installés sous des tentes ou des baraques. En revanche on a retrouvé des restes de cuisine, de bains et de latrines.

Les angles des castella étaient toujours arrondis pour diminuer l'angle mort du saillant.

Nulle part les murs ne se sont montrés dans leur hauteur primitive ni munis de leurs créneaux. Mais en tenant compte du volumes des débris et des dimensions des parties maçonnées qui subsistent à l'intérieur, on peut les reconstituer (Pl. VIII, fig. 8 et 9). On trouve ainsi que leur hauteur depuis la berme jusqu'à la banquette devait être comprise entre $2^m,30$ et $2^m,70$. Au-dessus, s'élevait le parapet proprement dit de $0^m,83$ de hauteur vis-à-vis de l'ouverture des créneaux et de $1^m,60$ dans l'intervalle. La hauteur totale du mur, depuis la berme jusqu'à l'orifice des créneaux, était donc de $3^m,13$ à $3^m,53$, et de $3^m,90$ à $4^m,30$ jusqu'au sommet.

Un vallum en terre, placé contre la paroi intérieure du mur, formait tout autour une banquette de 3 mètres de largeur sur laquelle on montait facilement par un talus incliné à un demi.

La largeur des créneaux était variable ; d'après les pierres de recouvrement qu'on a retrouvées, elle aurait été dans certains cas de $0^m,61$, de $1^m,15$ dans un autre.

La plus grande largeur du fossé était de 24 pas (18 mètres), même quand il existait un double fossé : si on lui avait donné davantage, le bord extérieur se serait trouvé en dehors de la portée efficace du pilum. Le but du double fossé était de diviser les colonnes d'assaut et d'obliger les assaillants à se découvrir au moment où ils escaladaient la digue en terre, terminée au sommet par une arête, qui existait au milieu [1].

1. La découverte d'un double (ou triple) fossé dans plusieurs castella est certainement un fait intéressant et nouveau. Nous ne croyons pas que les Romains y eussent recours dans la fortification de campagne ; mais dans les castella que nous considérons ici, lesquels appartiennent à la fortification permanente, les raisons que nous pourrions invoquer contre ne sont pas applicables. Dans ces derniers, en effet, la banquette en terre soutenue par le mur

Aucune palissade ne devait exister, ni sur le bord du fossé, ni sur la digue de séparation des deux fossés, parce qu'elle aurait procuré un couvert à l'ennemi.

En revanche on élevait à l'intérieur de l'enceinte des galeries et des tours en bois, comme celles qui sont représentées sur la colonne Trajane : elles s'appuyaient sur les ressauts que l'on remarque à la base de la face extérieure des murs et sur les tours en maçonneries qui faisaient saillie à l'intérieur[1]. Elles servaient, suivant toute vraisemblance, à placer les catapultes et aussi les centurions qui, de cette position élevée, surveillaient mieux les mouvements de l'ennemi et dirigeaient plus à propos ceux de leurs soldats.

Pour la facilité de la surveillance et la sûreté de la défense, les abords des castella étaient dégarnis de forêts.

Enfin, l'eau potable était fournie, soit par des puits, soit par des sources, soit par les cours d'eau placés à proximité.

Les tours de guet. — On sait que les Romains faisaient usage de signaux de feu. Les tours nombreuses répandues le long du

d'enceinte avait peu de hauteur : un faible fossé suffisait donc pour sa construction. Cependant il importait d'éloigner du mur le bord extérieur de ce fossé, de façon à maintenir l'ennemi à une distance assez grande pour que des traits lancés de bas en haut n'atteignissent pas facilement la muraille. Pour satisfaire à ces conditions diverses la disposition adoptée par les Romains était certainement la plus convenable, parce que deux (ou trois) fossés triangulaires parallèles, séparés par une digue étroite de terre, fournissaient le déblai minimum avec la largeur totale la plus grande.

1. Il est à remarquer que les tours des castella faisaient généralement saillie à l'intérieur (Pl. VIII, fig. 7) et non à l'extérieur de l'enceinte, ainsi que le recommandaient Vitruve et Végèce *pour les oppida*. M. de Cohausen en conclut que les Romains attachaient peu d'importance au flanquement, du moins dans la défense des castella. Même lorsque, ce qui se présente rarement, les tours faisaient saillie au dehors, elles n'avaient pas pour but de flanquer le mur. Dans l'un et l'autre cas elles étaient destinées à donner une position dominante aux machines de jet pour lesquelles il aurait fallu sans cela élever des terrassements dont les talus forcément très développés auraient occupé trop de place.

Ces tours étaient carrées et de dimensions très restreintes. Ainsi, dans le castellum de Wiesbaden, celles placées de chaque côté des portes avaient $1^m,88$ et $1^m,57$ de côté ; celles des angles étaient plus larges ; elles avaient 5 mètres de côté en moyenne parallèlement à l'enceinte (on sait que les angles étaient arrondis) et $2^m,50$ environ perpendiculairement ; enfin celles placées entre les portes et les angles présentaient $2^m,51$ de longueur et de largeur.

Pfahlgraben avaient surtout pour but leur établissement. Cependant toutes n'étaient pas placées d'une façon favorable pour cela : d'où l'on doit conclure qu'elles avaient encore une autre destination. En effet, on les retrouve surtout aux endroits où les chemins traversaient le rempart ; là elles servaient de logement aux gardiens chargés de tenir fermées les barrières, pour ne les ouvrir qu'aux voyageurs munis d'une autorisation. On sait en effet, que les barbares ne pouvaient sans cela franchir la frontière.

Les signaux de feu servaient à prévenir les castella voisins de l'arrivée de l'ennemi et à donner l'alarme aux populations qui se réfugiaient alors dans le castellum le plus proche[1].

But du Pfahlgraben. — Le Pfahlgraben avait pour but de dessiner le long de la frontière une limite palpable qui ne prêtât à aucune incertitude. Il parlait une langue que comprenaient les intelligences les plus bornées. Les points de passage étaient marqués par des poteaux et fermés au besoin par une barrière en bois dont la surveillance était confiée à des gardiens installés dans les tours.

Nulle part le Pfahlgraben n'était disposé pour la défense : il était un obstacle matériel pour les chariots et le bétail. Là où il traversait les forêts, la difficulté du passage était encore augmentée par l'impossibilité de passer au travers des taillis épais et des branches entrelacées ; aux points où existaient des chemins, les tours venaient s'ajouter à l'obstacle matériel.

Le Pfahlgraben avait encore pour but de protéger les populations établies à l'intérieur. Sans doute il ne procurait pas une sécurité absolue, mais il rendait du moins très difficile le pillage par la difficulté de franchir, au retour, le rempart, avec des chariots chargés de butin ou avec le bétail dérobé. D'un autre côté, si, par surprise, et de nuit par exemple, l'ennemi avait franchi la frontière, les gardiens, prévenus dès le matin par les traces qu'il

1. Les tours de guet (*Wachsturm*) étaient semblables par leurs dimensions à celles de la frontière rhétique. On rencontre quelquefois auprès de petits tertres en terre, dans lesquels M. de Cohausen voit l'emplacement des bûchers qui servaient à remplacer les signaux que l'on faisait, sur d'autres points, avec des torches, probablement lorsque les distances étaient trop grandes pour ces dernières.

avait laissées, donnaient l'éveil au castellum le plus proche qui envoyait des hommes à la poursuite des pillards et cherchait à leur couper la retraite. En rendant ainsi très incertaine la réussite des tentatives de pillage, on les empêchait par le fait de se produire. Le Pfahlgraben était donc le théâtre continuel d'une petite guerre qui n'était pas sans analogie avec celle que se font les douaniers et les contrebandiers sur nos frontières.

Au point de vue de la grande guerre, le Pfahlgraben n'avait qu'une signification symbolique : il constatait le fait monstrueux d'une atteinte à la majesté de l'empire romain. Puis, les castella, qui barraient les routes principales dirigées vers l'intérieur, servaient à retenir quelque temps l'assaillant et à donner ainsi le temps aux légions d'accourir, à la résistance de s'organiser, aux populations de fuir avec tous leurs biens. Mais, encore une fois, le Pfahlgraben n'était pas un obstacle défensif.

Conclusion. — 1. Tacite nous parle d'un rempart-limite commencé par Tibère (14-37) sur le Rhin inférieur; mais nous n'en retrouvons aucune trace. De tous les remparts et fossés qui se rencontrent dans cette région et dont on ne connaît pas l'origine, aucun ne peut être attribué avec quelque vraisemblance aux Romains. Il n'existe ni castella, ni villes, où l'on puisse reconnaître leur ouvrage. Le rempart de la basse Germanie était le Rhin. Seul le castellum de Deutz, en avant de Cologne, fournissait aux Romains une tête de pont et un point d'appui solide sur la rive droite.

2. Il en était autrement dans la haute Germanie. Frontin nous apprend que Domitien (81-96) y avait tracé une limite de cent vingt milles (178 kilomètres) de longueur. S'il faut attribuer aux empereurs suivants les tronçons que nous mentionnerons plus bas, on doit en revanche admettre que celui construit par Domitien, bien placé pour sa lutte contre les Cattes, commençait à Rheinbrohl et, en contournant les hauteurs du Taunus, enveloppait la Wetteravie pour venir se terminer au Mein près de Gross Krotzenburg. Sans doute cette ligne diffère de vingt-deux milles (33 kilomètres) de celle de Frontin, mais il faut

expliquer cette différence par une erreur de mesure ou de copie.

La preuve que le tronçon considéré n'a pas été construit à une époque antérieure résulte de ce fait que l'estampille de la XIVe légion qui, sauf pendant une période très courte, s'est tenue sur le Rhin pendant toute la durée du Ier siècle, ne s'est rencontrée dans aucun des castella de cette partie de la frontière, tandis qu'on l'a trouvée fréquemment sur les briques recueillies dans les castella et dans les établissements des vallées du Mein et de la Nidda, ainsi que tout le long de la voie qui du Mein conduit à Butzbach. De plus, dans les castella de la région qui nous occupe, on n'a recueilli d'autres estampilles que celles de la XXIIe et de la VIIIe légions. Or la première a occupé le Rhin moyen pendant les trois cents années de l'occupation romaine; elle ne peut donc fournir aucune donnée sur la date de la construction; mais la VIIIe légion n'a commencé à y tenir garnison qu'en l'an 70 : c'est là une indication précise.

Enfin les briques à l'estampille des cohortes auxiliaires sont très nombreuses dans les castella : ce qui vient à l'appui de l'opinion que nous avons émise sur la composition de leurs garnisons.

3. Les inscriptions nous manquent pour dater la construction des castella situés au sud du Mein; mais nous savons que ce fut Trajan qui ajouta (98-117) les champs Décumates au territoire romain, c'est-à-dire qu'il les engloba par la construction du Pfahlgraben. Il est également certain que le rempart qu'il éleva s'arrêtait à Lorch et qu'il le construisit sur le modèle de celui de Domitien, avec des castella et des tours. Il n'existe, en effet, aucune différence entre les deux tronçons.

4. Le rempart-limite élevé au nord de la Rhétie, à partir de Lorch, diffère complètement des précédents : il ressemble par son mode de construction à celui construit par Hadrien (117-138) dans le Northumberland. C'est un mur, il est vrai; mais un mur sans castella. Comme il diffère essentiellement du rempart rhénan et ressemble à celui élevé dans la Grande Bretagne par Hadrien, on peut admettre qu'il a été élevé par cet empereur[1].

1. La conclusion de M. de Cohausen nous paraît bien prompte. Les deux

5. Enfin, la ligne qui traverse l'Odenwald[1], dont toutes les inscriptions qu'on y a recueillies appartiennent aux temps d'Hadrien et d'Antonin, était formée d'une suite de castella et n'était précédée d'aucun rempart. On peut y voir ces ouvrages de fortification que Spartien attribue à l'empereur Hadrien. (*Vie d'Hadrien*, ch. XII.)

LES REMPARTS-LIMITES ROMAINS EN ANGLETERRE (V. Pl. VII, fig. 2.)

César s'était borné à deux descentes dans la Grande-Bretagne, ce fut Claude qui en entreprit l'occupation permanente. Après lui Agricola (78-81) augmenta vers le nord le territoire soumis à la domination romaine; mais Hadrien (117-138) ramena la frontière à cent trente kilomètres en arrière, entre Carlisle et Newcastle sur la Tyne, et éleva pour sa défense le rempart qui porte son nom et qu'on appelle aussi quelquefois le mur des Pictes.

Cependant Antonin le Pieux (138-161) s'avança de nouveau jusqu'à l'ancienne limite d'Agricola et y construisit une ligne de défense. Celle-ci fut abandonnée à son tour par Septime Sévère (193-210), qui restreignit l'occupation à la région limitée par le mur d'Hadrien.

Le mur d'Hadrien. — La conquête du territoire situé au sud de la Grande Bretagne n'avait pas présenté de grandes difficultés aux Romains, mais elle les obligea à de grands efforts pour se maintenir contre les entreprises des Scots (Pictes et Calédoniens). Dans ce but ils élevèrent une ligne de défense de 110 kilomètres environ entre l'embouchure de la Tyne et le Frith de Solway.

Elle consistait en un mur avec fossé, protégé contre les attaques à revers par deux retranchements en terre élevés de part et d'autre d'un même fossé.

Le mur est aujourd'hui détruit en grande partie : ses débris

remparts se ressemblent en ce qu'ils sont composés d'un mur; mais en Angleterre ce mur est construit en maçonnerie, en Bavière il est en pierre sèche (seul le tronçon wurtembergeois renferme un béton de mortier). Enfin, en Angleterre, il est renforcé d'un fossé et muni de castella qui manquent en Wurtemberg et en Bavière.

1. V. ci-dessus, note 1 de la page 157.

ont servi en 1746 à la construction d'une route militaire : aussi n'est-il plus possible de retrouver ses dimensions primitives. D'après un témoin oculaire il était encore, en 1599, haut de 4^{m},57 en certains points. Ce n'est que sur quelques sommets sans culture qu'il a conservé une partie de son revêtement sur une hauteur de sept à neuf pieds.

Une berme de cinq à sept pieds séparait le mur du fossé. (Pl. IX, fig. 5.) Celui-ci, creusé tantôt dans le roc, tantôt dans la terre meuble, avait une largeur moyenne de 11 mètres et 4^{m},50 de profondeur; il est encore large de 7 mètres et profond de 2^{m},50.

La ligne de défense en terre est tantôt à 1,000, tantôt à 10 pas seulement de distance du mur. La largeur à la base du premier retranchement est de 8 à 14 mètres et sa hauteur de 2^{m},80 à 4 mètres. Une berme de 4 à 7 mètres le sépare du fossé qui est large de 4 à 7 mètres et profond de 2^{m},50 à 3^{m},75. Au delà du fossé enfin s'élève une espèce de caponnière double formée par deux bourrelets de terre, l'un, le plus rapproché du fossé, de 8^{m},75 de largeur sur 1^{m},50 de hauteur, l'autre de 6 mètres de largeur sur 2 mètres de hauteur, comprenant entre eux une sorte de chemin de ronde large de 3 à 4 mètres.

Le mur d'Hadrien était certainement plus élevé que le mur Bavarois ; il l'emportait encore sur lui par sa construction en maçonnerie de mortier et par son fossé. Il formait donc un obstacle très sérieux.

Il est dificile d'expliquer les retranchements intérieurs. Le plus rapproché du mur peut avoir eu pour but de résister aux attaques à revers. Mais pour le second il faudrait admettre que, après le départ des Romains, les Bretons, abandonnés à leurs propres forces, au lieu de relever les murailles qui étaient tombées peu à peu en ruines, préférèrent utiliser le fossé sud et élevèrent pour le remplacer le double parapet en terre qui existe sur son bord méridional. Ils accumulèrent ainsi des obstacles qui, bien que passifs, n'en rendaient pas moins difficile le prompt enlèvement des bestiaux et des récoltes.

Le long du mur étaient répartis des castella distants les uns

des autres de 6,500 mètres en moyenne, moins par conséquent que ceux du Pfahlgraben rhénan. Comme ces derniers, ils étaient de grandeurs très diverses ; mais leurs dimensions extrêmes étaient les mêmes. Ils étaient tous appliqués contre la muraille ; quelques-uns même faisaient légèrement saillie au dehors ; dans ce cas, on remarque que la face opposée au mur touchait le retranchement en terre, si bien que leur saillie semble avoir été nécessitée précisément par l'exiguïté de l'espace resté libre entre les deux lignes de défense.

Toutes les routes qui traversent le mur d'Hadrien passaient auprès d'un castellum ; elles étaient d'ailleurs en petit nombre ; ce qui fait ressortir le caractère passif de cette fortification.

Les castella avaient la forme de rectangles arrondis aux angles : leurs murs, de $1^{m},50$ d'épaisseur, soutenaient à l'intérieur une banquette en terre et étaient entourés d'un fossé. Ils étaient bâtis en pierres d'assises.

L'eau potable se rencontre souvent dans le voisinage, quelquefois elle était amenée par des conduites spéciales qui allaient la chercher jusque sur le territoire ennemi.

Entre les castella on en avait élevé d'autres, plus petits, à un mille environ l'un de l'autre. Bien qu'ils fussent de grandeurs très diverses, on peut fixer à $24^{m},50$ en moyenne la longueur du côté commun avec le mur, qui, dans cette partie, lui tenait lieu d'enceinte, et à $15^{m},25$ celle des faces perpendiculaires. Ils étaient établis dans les vallées et dans les défilés des montagnes. Une seule porte y donnait accès, elle était ménagée sur la face qui tournait le dos à l'ennemi. Enfin une banquette en terre devait également régner le long de l'enceinte, à l'intérieur.

Il existait probablement des tours entre les petits castella, cependant une seule subsiste ; quant aux autres, on n'a retrouvé jusqu'à ce jour que quelques traces de cinq d'entre elles. Leurs fondations dessinent un carré de $4^{m},25$ à $4^{m},90$ hors œuvre, avec mur de $0^{m},91$ d'épaisseur.

Un chemin qui traversait la plupart des castella, régnait tout le long de la frontière entre le mur et le rempart en terre.

Le rempart d'Antonin. — Le rempart d'Antonin, élevé plus au nord, par Antonin le Pieux, ou sous son règne, est aussi appelé rempart de Graham [1]. Il relie les Friths de la Clyde et du Forth entre Glascow et Edimbourg.

Il consistait, en 1755, en un fossé de grande dimension, soit de 11m,75 à l'orifice et de 3m,75 au fond, sur une profondeur de 5 mètres. Une berme de 5m,50 le séparait du rempart, lequel n'avait que 6 mètres de largeur à la base et 1m,25 de haut. (Pl. IX, fig. 6.)

Comme on le voit, le déblai du fossé était beaucoup plus considérable que le remblai du vallum ; aussi l'excédent avait-il servi à former en avant du fossé un glacis à pente raide.

Le fossé devait former ici l'obstacle principal. C'était le contraire dans le rempart-limite établi en Allemagne.

Le rempart d'Antonin s'étend de l'ouest à l'est entre Kilpatrick et Caridden sur une longueur de 43 kil. 1/2. Il était renforcé par dix-neuf castella distants en moyenne de 2,400 mètres, à en juger du moins par ceux qui subsistent. Cependant leur distance a pu être quelquefois portée à 3,000 et même à 4,000 mètres.

Dans leurs intervalles s'élevaient aussi des tours de guet, dont deux ou trois cependant étaient seules reconnaissables en 1755.

Tous les castella avaient des dimensions comprises entre 60 mètres sur 90 mètres et 150 mètres sur 150 mètres. Leur enceinte était formée d'un vallum en terre revêtue, avec fossé à l'extérieur. Ils étaient placés contre le rempart et de préférence aux angles du tracé.

Une route militaire les traversait d'un bout à l'autre de la frontière.

Il ne semble pas qu'ils fussent munis d'une porte prétorienne conduisant à l'ennemi à travers le rempart. En revanche ils devaient avoir une porte décumane outre les deux portes latérales.

Enfin on a signalé sur certains points la présence de deux ou trois retranchements parallèles avec fossés.

G. DE LA NOË.

1. Du nom, dit Walter Scott, de celui qui le franchit le premier.

ÉTUDES

SUR QUELQUES CACHETS

ET

ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

V

ANNEAU-CACHET D'AUTUN



L'anneau qui figure en tête de cette notice est en bronze, d'une conservation presque parfaite, car il n'a subi de cassure que dans une faible partie du chaton.

Ce bijou inédit, dont l'existence m'a été signalée par un de mes savants confrères de la Société des Antiquaires de France, M. Héron de Villefosse, a été trouvé à Autun et appartient à la collection de M. Bulliot, archéologue distingué du département de Saône-et-Loire, qui m'en a fort obligeamment donné communication.

Il a 2 centimètres d'ouverture, et le pourtour, qui est arrondi, a une épaisseur de 3 millimètres. Un chaton ovale, de 15 millimètres de longueur sur 12 millimètres de hauteur, a été ménagé à même le métal : il est orné d'un monogramme gravé en creux et entouré d'un filet également gravé en creux.

Par le mode de fabrication, comme par la forme et les caractères du monogramme, ce petit monument me paraît remonter

1. Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141-146, et t. II, p. 1-6, 193-196, et 257-259.

à l'époque gallo-franque; et tel est aussi le sentiment de M. de Villefosse.

Les deux lettres extrêmes du monogramme sont un E rétrograde et un D, ou bien un D rétrograde et un E. J'ai été déterminé à adopter le premier de ces deux modes de lecture, c'est-à-dire celui qui place en tête l'E rétrograde, non seulement par le motif qu'il offre un aspect général beaucoup plus normal que la lecture en sens inverse, mais par la considération suivante. Il est à remarquer qu'en formant l'E rétrograde, le graveur a pris tout l'espace nécessaire pour donner aux trois barres horizontales de cette lettre la longueur voulue; le D, au contraire, a une panse étroite et aplatie comme si l'ouvrier avait manqué, en terminant son travail, d'un espace suffisant pour l'arrondir. D'où la conséquence que l'ouvrier aurait commencé par la lettre E, laquelle était, dès lors, la première du monogramme.

J'y trouve le nom de ENDEVS[1] qui fut celui d'un saint abbé du monastère d'Aran en Irlande, mort vers l'an 540[2] et que, dans les listes françaises, on appelle Endée[3].

M. Deloche.

1. L'E rétrograde est suivi de l'N et du D, après lequel revient l'E initial, puis un V, formé par le deuxième angle du N, et, pour finir, le S posé en travers sur la barre centrale du N.

2. *Acta SS. Bolland.*, mens. mart., t. III, p. 267-269.

3. *Annuaires historiques*, publiés par la Société de l'Histoire de France; année 1857, p. 118; année 1860, p. 62.

LES NOMS ROYAUX NABATÉENS

EMPLOYÉS COMME NOMS DIVINS

Les diverses langues de la famille sémitique présentent un grand nombre de noms propres d'hommes formés du mot *abd* ou *ebed*, « serviteur, esclave », en combinaison avec un autre élément variable où l'on était généralement d'accord pour reconnaître un élément divin, un nom de dieu ou de déesse :

$x +$ עבד, $abd + x =$ « serviteur-de-x. »

Ces noms propres, dits noms théophores, du type *Abd-Baal*, « serviteur-de-Baal, » *Abd-Astoret*, « serviteur-d'Astarté, » etc., sont même une ressource précieuse pour la critique. C'est grâce à eux qu'on a pu déterminer l'identité de plus d'une divinité inconnue et enrichir d'autant ce panthéon sémitique qui va s'élargissant chaque jour.

Or, les inscriptions nabatéennes viennent nous révéler un fait embarrassant qui semble, au premier abord, en contradiction avec cette donnée admise jusqu'ici sans contestation comme une vérité fondamentale.

L'on trouve, en effet, en nabatéen un certain nombre de noms de personnes d'apparence théophore, du type $abd + x$, où l'élément x est notoirement un *nom d'homme*. Par exemple, *Abdmalkou*, qui veut dire serviteur de *Malkou*, à côté de *Malkou* qui est, non pas un nom de dieu, mais un nom d'homme.

L'explication de cette apparente anomalie n'a pas encore été donnée. Elle peut être obtenue, je crois, par la simple comparaison des noms nabatéens appartenant à cette catégorie. Voici ceux que j'ai relevés dans les inscriptions publiées jusqu'ici :

עבדמלכו, *Abdmalkou*, serviteur de-*Malkou*
עבדעבדת, *Abdobodat*, serviteur-de-*Obodat*
עבדחרתת, *Abdhartat*, serviteur-de-*Hartat*
עבדחדינת, *Abdhodeinat*, serviteur-de-*Hodeinat*

Je laisse provisoirement de côté le dernier, *Abdhodeinat*, pour ne m'occuper que des trois premiers.

Malkou, Obodat et Hartat, qui tiennent dans ces composés la place de l'élément théophore, ne sont pas des noms de *dieux*; ce sont des noms propres *d'hommes*. Mais, ils offrent tous trois une particularité, à mon avis lumineuse, celle d'avoir été portés par des *rois* de la dynastie nabatéenne, qui nous sont connus par les témoignages des auteurs anciens, par la numismatique et par l'épigraphie.

J'en conclus que c'est à titre de *noms royaux* qu'ils sont substitués à l'élément divin dans la composition de ces noms d'apparence théophore, et que le *nom du roi* joue dans cette combinaison onomastique exactement le même rôle que le *nom d'un dieu*.

Cette conjecture implique l'existence d'un véritable culte rendu aux rois nabatéens par leurs sujets.

Cela n'aurait rien de bien surprenant pour quiconque connaît les pratiques de l'Orient ancien.

L'Égypte ptolémaïque nous fournit à cet égard des analogies voisines.

Dans les inscriptions nabatéennes elles-mêmes, nous voyons le roi mis à peu près sur le même pied que le dieu en ce qui concerne les amendes à payer par ceux qui violeraient les stipulation des concessions funéraires. L'un et l'autre reçoivent dans ces formules l'épithète commune de מראנא, « notre Seigneur. » Ainsi à côté de :

לדושרא אלה מראנא, « *au dieu Dousara*[1], *notre Seigneur*[2]. »

Nous avons fréquemment :

למראנא חרתת, « *à notre Seigneur Hartat*[3]. »
למראנא דבאל, « *à notre Seigneur Dabel*[4]. »

1. Dusarès.
2. Doughty, *Documents épigraphiques recueillis dans le nord de l'Arabie*, nos 4, 7.
3. *id.*, nos 7, 13, 28, 30.
4. *id.*, no 10. A Palmyre également, le souverain reçoit le titre de מרן, *notre seigneur* (de Vogüé, *Syrie centrale*, *Inscr. Palm.*, nos 23, 25, 28), et la souveraine celui de מרת qui lui fait pendant (*id. id.*, no 29).

Une fois même l'on rencontre l'expression isolée למראנא, « *à notre Seigneur*[1], » d'une façon absolue, de telle sorte que l'on ne sait au juste s'il s'agit du roi ou du dieu, bien que la première hypothèse soit plus probable.

Voilà le roi et le dieu déjà bien singulièrement rapprochés par le protocole. On peut comparer le titre de אדן, « Seigneur », κύριος, qui chez les Phéniciens de l'époque ptolémaïque s'appliquait indistinctement au dieu et au roi.

Il est à supposer que la mort venait faciliter cette consécration du roi, objet d'une véritable apothéose. C'est le cas de rappeler à ce propos le texte bien connu du IV[e] livre des *Arabiques* d'Uranius cité par Etienne de Byzance[2] :

Ὄβοδα, χωρίον Ναβαταίων, Οὐράνιος Ἀραβικῶν τετάρτῳ, ὅπου Ὀβόδης ὁ βασιλεύς, ὃν θεοποιοῦσι, τέθαπται.

Il y avait donc chez les Nabatéens une localité du nom d'Oboda, où était enseveli un roi Obodès ou Obodas que *l'on adorait comme un dieu*.

Il est inutile de vouloir chercher dans ce mystérieux Obodas un véritable dieu nabatéen qui aurait ultérieurement prêté son nom au roi et à la localité. Quant à moi, je n'hésite pas à prendre au pied de la lettre le passage si clair d'Uranius et à en conclure que les Nabatéens avaient l'habitude de rendre à leurs rois défunts les honneurs divins. Le monarque qui, déjà de son vivant, était traité à l'égal des dieux passait après sa mort à l'état de *divus* définitif.

Il n'y a là rien qui ait répugné à l'esprit des Sémites. Un peu plus tard, ne constatons-nous pas, en effet, chez les Palmyréniens, c'est-à-dire sur le terrain araméen où nous sommes placés, que les empereurs romains recevaient la qualification de *dieu*, אלה?

אלהא אלכסנדרוס קסר, *le dieu Alexandre César*[3]
הדרי[נוס] אלהא, *Adrien le dieu*[4]

1. Doughty, *op. cit.*, n° 33.
2. S. v. Ὄβοδα. *Fragm. hist. gr.*, IV, p. 525, n° 23.
3. De Vogüé, *Syrie centrale. Inscr. palmyr*, n° 15. La partie grecque de l'inscription donne, comme équivalent, θεοῦ Ἀλεξάνδρου. Il s'agit d'Alexandre Sévère.
4. *Id.*, n° 16. Le grec a θεοῦ Ἁδριανοῦ. M. de Vogüé inclinerait à admettre que l'inscription a été gravée du vivant même de Hadrien ; il rappelle qu'on

Dès lors, si les rois nabatéens entraient dans le Panthéon après leur mort et devenaient de véritables dieux, rien de plus naturel que leurs noms mêmes en vinssent à être utilisés comme éléments divins onomastiques dans la formation de noms propres théophores.

Il faut donc admettre qu'il y avait chez les Nabatéens une série de מלכו אלהא, עבדת אלהא, הרתת אלהא, et il convient, par suite, d'entendre les noms *Abdmalkou*, *Abdobodat*, *Abdhartat* au sens de *adorateur du roi-dieu Malkou*, *adorateur du roi-dieu Obodas*, *adorateur du roi-dieu Abdhartat*. Il faut se garder d'attribuer comme origine à ces noms des fonctions réelles qu'auraient remplies certains personnages attachés à la personne du roi et comme tels, qualifiés de *serviteurs du roi*.

Les noms de *Hartat* (Aretas), *Malkou* (Malchus) et *Obodat* (Obodas), reviennent fréquemment dans la dynastie nabatéenne dont voici la liste d'après les données combinées de l'histoire, de la numismatique et de l'épigraphie, données qui ont été savamment discutées par MM. de Vogüé et de Saulcy[1].

Aretas I, cité en 170 av. J.-C.

* Malchus I, en 145[2] av. J.-C.

Aretas II? mort en 97 av. J.-C.

* Obodas I, roi en 97 av. J.-C.

* Aretas III, Philhellène, cité en 85 et 62 av. J.-C., et associé à une reine dont le nom est illisible. La grande inscription de Pouzzoles est datée de l'an 17, 18 ou 19 de son règne, correspondant à l'an 73, 72 ou 71 avant J.-C.

Malchus II? mentionné en l'an 31 av. J.-C.

* Obodas II, cité en 7 av. J.-C., au moment de sa mort. Monnaies datées de l'an 10 et de l'an 26 de son règne.

a des exemples de l'épithète de θεός donnée à des empereurs romains vivants, par les habitants de certaines villes de l'Orient.

1. Cf. *Lettre de M. de Saulcy à M. Chabouillet sur la numismatique des rois nabatéens de Petra* (*Annuaire de la Société de Numismatique*). Les astérisques indiquent les rois dont on a retrouvé des monnaies.

2. L'unique monnaie connue du roi Malchus I, la plus ancienne jusqu'à ce jour de la numismatique nabatéenne, a été rapportée par moi de Palestine. Elle provient de Karak, dans la Moabitide.

* Hartat IV, Philodème, cité en 7 av. J.-C. et en 39 après J.-C. associé aux reines Haldou et Seqilat. Nous avons plusieurs monnaies datées des années de son règne, une, entr'autres, de l'année 44. Les inscriptions nous donnent les dates 4, 9, 11, 13, 17, 23, 24, 32, 35, 40, 44 et 48 des années de son règne.

* Malchus III, fils du précédent, cité en 67 et 62 après J.-C., associé à la reine Seqilat (sa sœur et sa femme?). Nous avons des monnaies datées des années de son règne 11 et 83 et des inscriptions datées des années 1, 9, 11, 17, 21.

* Dabel ou Rabel, associé aux reines Seqilat et Gemilat, dernier roi nabatéen. Nous avons une monnaie datée de son règne (année 11 ou 22), et des inscriptions datées des années 2, 4, 24, 25. L'an 24 du règne de Dabel est mis en concordance par l'inscription de D'meir avec l'an 410 des Séleucides, correspondant à l'an 99 de J.-C.[1].

En consultant cette liste qui peut, d'ailleurs, être modifiée par de nouvelles découvertes et que je ne donne que sous réserve, l'on voit qu'il y a eu dans la dynastie nabatéenne au moins quatre rois du nom de *Hartat*, deux du nom de *Obodat*, et trois du nom de *Malkou*

Il est difficile par conséquent de deviner lequel de ces rois homonymes a pu fournir aux noms théophores étudiés par nous l'élément onomastique divin qui y est inclus.

Il est seulement à remarquer que ce petit tableau chronologique nous fournit un recul suffisant, et nous permet de chercher assez haut dans le passé le point de départ de l'apothéose qui a donné naissance à cette curieuse catégorie de noms propres d'hommes apparaissant dans des textes du commencement de notre ère.

L'on notera également que, parmi ces noms royaux nabatéens, il n'y en a qu'un seul qui n'ait pas fourni de dérivés onomastiques d'apparence théophore. C'est celui du dernier roi de la dynastie, de Dabel. Nous n'avons pas encore rencontré de *Abd-dabel*. Il se peut qu'un jour cette lacune soit comblée et qu'une

1. Voir, plus loin, l'étude sur le cippe nabatéen de D'meir.

nouvelle inscription nous révèle l'existence de ce nom propre que je détermine par pure induction. Ce serait pour ma théorie une confirmation décisive.

Une considération d'ordre historique peut, en tous cas, servir à expliquer la non-existence, ou tout au moins la rareté de ce nom pseudo-théophore hypothétique, *Abddabel*. Avec Dabel la dynastie et le royaume des Nabatéens prennent fin. L'an 25 de son règne nous fait descendre à l'an 100 de notre ère. Cinq années plus tard Cornelius Palma réduisait ce royaume en province romaine. Il y a des chances, par conséquent, pour que le roi Dabel, qui n'a pas dû avoir de successeur, n'ait pas reçu les honneurs de l'apothéose, honneurs qui, vraisemblablement, devaient être décernés par le successeur à son prédécesseur. Tout au moins, à supposer même que Dabel ait pris place dans le panthéon à côté des autres rois nabatéens, est-il loisible d'admettre que son nom n'a pas eu le temps de faire souche dans l'onomastique théophore nabatéenne.

J'ai laissé à dessein de côté, dans l'étude qui précède, le nom nabatéen, d'apparence théophore, *Abdhodeinat*, qui appartient visiblement au groupe caractéristique des noms *Abdmalkou*, *Abdobodat*, *Abdhartat*.

Le moment est venu de nous en occuper. Au premier aspect ce nom, qui ne se rencontre qu'une fois, dans une des inscriptions nabatéennes de Medâïn Sâleh [1], paraît fort étrange.

Entraîné par la logique de ma théorie, je me demandai tout d'abord si ce nom bizarre n'avait pas été mal déchiffré, et s'il n'y avait pas, en réalité, sur la pierre עבדחרתת, *Abdhartat*, au lieu de עבדהדינת *Abdhodeinat*, qu'on avait cru lire sur l'estampage. Je communiquai cette supposition à quelques savants [2], et je soumis mes doutes à M. Ph. Berger en le priant de vérifier l'estampage et de voir s'il ne comporterait pas cette lecture.

1. Ph. Berger, *Nouvelles inscriptions nabatéennes*, etc..., n° 34, à la fin. Cet Abdhodeinat est fils d'un Abdobodat.

2. Notamment à M. Sachau, dans une lettre en date du 6 janvier.

A la rigueur, en admettant que la lecture *Abdoheinat* dût être tenue pour certaine, l'on pouvait s'en accommoder. Il nous restait toujours la ressource de considérer l'élément théophore *Hodeinat*, comme un nom royal nabatéen inconnu. Nous sommes loin, en effet, de connaître tous les rois de la dynastie nabatéenne. C'est même là une des conséquences les plus importantes de ma théorie ; à savoir qu'elle est susceptible de nous révéler indirectement l'existence de rois nabatéens sur lesquels l'histoire et les monuments sont complètement muets : si nous rencontrons, par exemple, un jour, dans une inscription nabatéenne, un simple nom d'homme quelconque tenant dans le composé $abd + x$, la place x de l'élément divin, nous pouvons affirmer *à priori* qu'il y a eu un roi nabatéen de ce nom[1]. Dans l'espèce, *Hodeinat*, avec sa physionomie féminine, aurait pu être considéré comme un nom de reine. Nous savons par les monnaies, qui portent leurs noms et leurs effigies, que les reines de Nabatène étaient associées officiellement à leurs époux[2] ; il est à supposer qu'elles devaient jouir des mêmes prérogatives qu'eux ; c'est-à-dire recevoir après leur mort, sinon de leur vivant même, les honneurs divins accordés en Egypte aux Arsinoé et aux Bérénice. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que leurs noms, comme ceux de leurs époux, eussent fourni leur contingent à l'onomastique pseudo-théophore nabatéenne. Des découvertes ultérieures nous fixeront peut-être sur ce point.

Mais, nous n'avons pas besoin ici de recourir à cette échappa-

1. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ce principe est également applicable aux noms pseudo-théophores qui pourraient se rencontrer dans d'autres branches de la famille sémitique.

2. De même dans les dédicaces d'ordre religieux, comme le montre la deuxième inscription de Pouzzoles : *pour le salut du roi Hartat* (Aretas Philhellène) *et de la reine sa femme*. Malheureusement, le nom de cette reine est fruste sur le monument. Nous avons bien une monnaie frappée au nom et à l'effigie de cet Aretas et de sa femme, qui pourrait suppléer à cette lacune ; mais, ici encore, sur l'unique exemplaire qu'en possède le Cabinet des Antiques, le nom de la reine a, par une sorte de fatalité, aussi disparu. L'on peut espérer à bon droit que la découverte d'un exemplaire mieux conservé de cette rarissime monnaie viendra quelque jour nous apporter la solution de ce problème historique.

toire. M. Berger ayant bien voulu, sur ma demande, examiner attentivement l'estampage, a constaté que le nom en question était bien *Abdhartat*, comme je l'avais originairement supposé pour des raisons théoriques qui se trouvent ainsi confirmées matériellement de la façon la plus heureuse. Le nom *Abdhodeinat* est donc purement et simplement à supprimer. L'erreur de lecture s'explique, d'ailleurs, facilement par le mauvais état de l'estampage et la ressemblance des caractères entrant dans la composition des noms עבדחרתת עבדהדינת.

Abdhartat, veut dire « serviteur du roi divinisé Aretas ». Le nom s'était déjà rencontré une fois dans les inscriptions du Sinaï[1]. Il est intéressant pour nous de le relever, dans des conditions d'entière certitude, sur un monument incontestablement nabatéen.

Une dernière remarque pour en finir avec cette question.

Les inscriptions de Medâïn Sâleh nous montrent que ces noms pseudo-théophores semblent avoir été portés de préférence par une certaine catégorie de personnes : les artistes qui ont sculpté les remarquables tombeaux de la nécropole nabatéenne. Tel est le cas pour *Abdobodat* (nos 7, 23), pour *Abdmalkou* (no 24). pour *Abdhartat* (no 34). Je n'ignore pas que ces noms ont été portés aussi par des personnes qui n'appartenaient pas nécessairement à cette catégorie ; par exemple, l'Abdobodat du no 33 ; l'Abdmalkou de l'inscription d'Oumm er-resâs[2], qui était fils de stratège, celui de l'inscription de D'meir, qui était lui-même stratège. Néanmoins je ne puis m'empêcher d'être frappé de cette coïncidence, et je me demande si nous n'avons pas là une indication sur l'origine de ces noms pseudo-théophores et, en même temps, sur celle des artistes nabatéens qui les portaient. Ces artistes n'étaient-ils pas, par hasard, des affranchis à qui l'on avait accordé la liberté à l'occasion de l'apothéose du monarque défunt

1. *Zeitschrift der deutschen morgenl. Gesellsch.* 22, p. 267.

2. Publiée par MM. Renan et de Vogüé, d'après les estampages que j'en avais pris et que j'ai offerts à la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum.*

dont, en reconnaissance, ils portaient le nom engagé comme élément divin dans une combinaison théophore? Nous savons par l'inscription de D'meir[1] que la pratique de l'affranchissement existait chez les Nabatéens. Nous savons, d'autre part, qu'une des formes les plus usitées de l'affranchissement dans l'antiquité, était le transfert simulé de l'esclave à un dieu ou bien l'ἀνάθεσις. J'ai, autrefois, traité ce point justement à propos des noms grecs théophores du type x + δωρος (δῶρον), ou x + ιος, correspondant aux noms sémitiques *abd* + x[2]. Un esclave attaché au service du roi, affranchi après la mort de celui-ci, pouvait continuer, par son nom de signification servile, à se réclamer de son maître passé à l'état de dieu.

La condition servile qu'impliquerait, au moins pour certains cas, dans cette supposition, l'adoption de nos noms pseudo-théophores, tend assez naturellement à faire attribuer à ceux qui les portaient une origine étrangère. Je n'ai pas besoin d'insister sur la portée de cette conclusion en ce qui touche les origines mêmes de l'art si remarquable, dont nous trouvons des échantillons nombreux chez les Nabatéens et dont il est assez difficile, historiquement, de leur attribuer la paternité. Là est peut-être la réponse à la question si judicieusement posée par M. Renan[2] : « Il est remarquable que dans cette liste (des artistes nabatéens mentionnés par les inscriptions), on ne trouve aucun nom grec bien caractérisé. La civilisation nabatéenne avait cependant été pénétrée par la civilisation grecque, comme le prouvent certains noms propres, des mots tels que στρατηγός, ἔπαρχος, et plus encore le style des monuments[3] ».

Ces artistes, ces affranchis, pouvaient être des Grecs.

CLERMONT-GANNEAU.

1. Voir : mon *Etude sur le cippe de D'meir*.
2. *Revue critique*, 6 sept. 1879.
3. Doughty, *op. cit.*, p. 53.

LE DIEU GAULOIS DU SOLEIL

ET

LE SYMBOLISME DE LA ROUE

(Suite [1])

XIII

LA ROUE DANS L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE ; LA ROUE D'IXION.

Nous voudrions pouvoir commencer par l'Égypte cette revue de l'antiquité, d'autant que nous croyons y retrouver l'ancêtre des roues de fortune suspendues dans nos églises. C'est aux égyptologues qu'il appartient d'apporter des faits précis et l'explication du rite; peut-être même une de ces roues se retrouve-t-elle dans les musées. Mais l'usage nous est connu, au moins pour l'époque grecque de l'histoire égyptienne, et plusieurs écrivains grecs parlent de roues symboliques suspendues dans les temples égyptiens [2]. Un de ces écrivains même, ne comprenant pas l'usage et lui cherchant une explication allégorique, y voit un symbole de l'instabilité des choses humaines [3].

La rouelle est l'image diminutive de la roue. L'Asie Antérieure en fournit-elle des exemples dans ses pratiques religieuses? nous l'ignorons, mais nous la trouvons en Grèce comme amulette, employée dans les enchantements et dans les mystères [4]. D'autres

1. Voyez la *Revue* de juillet-août-septembre 1884.
2. Voir les textes réunis par Lobeck, *Aglaophamus*, p. 903. — Lobeck rattachait ces roues égyptiennes aux « Iynges Magorum. »
3. Plutarque, *Numa*, XIV.
4. « La roue (τρόχος, κύκλος, ῥόμβος) jouait également un rôle important dans les mystères. Arnobe, *Adv. gentes*, V, 19. Cf. Lobeck, *Aglaopham.*, p. 905 sq.; Clem. Alex., *Strom.*, V, p. 672; éd. Potter. Les petites roues en bronze dont on faisait usage dans les mystères (Hero *ap.* Lobeck, *loc. cit.*),

exemples pourraient s'ajouter encore à ceux de notre note. La roue figure souvent sur des boucliers[1] et il est évident qu'elle a là une signification religieuse et joue le rôle d'amulette. Des boucliers de cavaliers romains la portent encore sur la colonne Trajane[2]; et c'est également à titre de « porte-bonheur » que nous la trouvons sur un casque (étrusque?) trouvé à Canosa[3].

Peut-être faut-il ajouter ici une rouelle en bronze conservée au Musée Britannique. M. de Villefosse a bien voulu nous la signaler par la note suivante : « Elle a été trouvée près d'Argos, et porte l'inscription suivante :

TOIFANAKOI : EMI : EVV[...]ξ : ANEΘEKE

Elle mesure environ 0m,105 de diamètre. Sa forme est celle d'une roue de char grec à quatre rais formant croix. Elle est dessinée dans le recueil de Rœhl, *Inscriptiones graecae antiquissimae*, p. 173, addenda, n° 43 *a*. — Cf. *Greek Inscr. in Brit. Museum*, n. CXXXVIII. » — Elle est reproduite en grandeur naturelle dans l'ouvrage de Rœhl qui lit ainsi l'inscription : « Τοῖ(ν) ϝανάκοι(ν) εἰμι. Εὐδ.....ς ἀνέθηκε, *forsitan pro victoria curuli*. » N'en sachant pas davantage, nous n'oserions dire que cette rouelle appartienne à notre sujet, mais il est bon de la citer comme document.

L'antiquité grecque nous offre de nombreux exemples de la

rappellent celles qu'on employait pour les enchantements et sur lesquelles on attachait l'oiseau Ἴυγξ ou bien les entrailles de cet oiseau. Schol. *ad* Pindar., *Pyth.*, IV, 380; Tzetz. *ad* Lycophr. *Cassandr.*, 310; Schol. *ad* Theocrit., *Idyll.*, II, 17. Ces roues portaient elles-mêmes le nom d'ἴυγγες, comme nous l'apprend le scholiaste de Pindare ». De Witte, *Catalogue Beugnot*, p. 26. Voir aussi sur ce sujet : Gladisch, *Das mystische vierspeichige Rad bei den alten Aegyptern und Hellenen* dans le t. XV (p. 406-409) de la *Zeitschrift der deutschen Morgenl. Ges.* Aux exemples cités par M. de Witte, il faut sans doute joindre le cercle magique (*turbo*) que chez les Romains on faisait tourner à rebours dans les enchantements, et dont il est question dans Horace, *Epodes*, XVII, 7, et dans Ovide *Fastes*, II, 575.

1. Cf. Wieseler, *De scala symbolo apud Græcos aliosque populos veteres*, Goettingæ, 1843, p. 8.

2. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VII, p. 42.

3. Lindenschmidt: *Alterthümer*, I, hft. III; pl. II, n° 1. C'est une petite roue à quatre rais inscrite sur le côté d'un casque à deux cornes. Ces casques à cornes étaient communs aux Étrusques et aux Gaulois, au témoignage de Diodore de Sicile, V, 30.

roue, mais dans des cas où il est malaisé d'en découvrir l'origine et d'en comprendre le symbolisme. M. de Witte en a réuni de nombreux cas[1]; mais les archéologues ne nous paraissent pas avoir élucidé la question. Nous ne leur en faisons pas un reproche, car un symbole une fois créé, rendu populaire comme amulette, et adopté par l'art, subit tant d'appropriations diverses et de transformations d'application que le sens original disparaît : on n'a plus qu'un ornement ou un simple objet de piété. Nous avons un exemple de ce phénomène transformiste par le fait, si souvent constaté, des statuettes d'un dieu offertes en hommage à un autre dieu : le fait est rendu certain par des inscriptions sur des objets votifs qui ne laissent place à aucun doute. Le dévot offrait ce qu'il possédait ou ce qu'il avait sous la main.

Revenons aux roues signalées par M. de Witte. On les trouve figurées par exemple, d'après cet auteur, à côté du dieu des morts Hadès ou Pluton, comme attribut de Némésis, une fois même avec Minerve. Pourtant, comme nous n'avons pas vu nous-même ces monuments, nous ne donnons ces exemples que sous toute réserve. En effet, lorsque les personnages représentés sur les vases antiques n'ont pas leur nom écrit au-dessus de leur tête, leur identification est affaire d'opinion et de discussion, et là où un archéologue voit Hadès ou Proserpine, un autre archéologue voit d'autres personnages de la légende.

En feuilletant l'*Élite des monuments céramographiques* de MM. Ch. Lenormant et de Witte, nous avons remarqué dans deux planches (t. IV, pl. XV et LXVIII) deux roues que les savants auteurs n'expliquent pas (du moins dans le texte relatif à ces deux planches) et qui pour nous ont un sens parfaitement net. Il s'agit de peintures sur fond noir, et dans le haut du tableau il se détache en clair un cercle avec quatre larges rayons. C'est évidemment (pour nous) l'image du soleil qui éclaire la scène. Nous ignorons s'il en est de même dans les exemples que nous allons citer ; et nous laissons à M. de Witte la responsabilité de ses

1. *Description de la collection d'antiquités de M. Beugnot*, par M. de Witte, Paris, 1840, p. 23-28.

descriptions; mais si ces descriptions sont exactes et si nous avons bien là des roues suspendues, et non des images du soleil dues à un art naïf ou à une convention traditionnelle (comme chez nous les figures qui représentent si souvent le soleil et la lune), ces exemples appartiendraient à la catégorie des « roues de fortune » et seraient les prototypes des roues suspendues dans nos églises.

« On voit encore, dit M. de Witte, des roues suspendues :

« 1° Dans le temple peint au-dessus du lit funèbre d'Archémoros (Gerhard, *Archemoros und die Hesperiden*, p. 6, et *Mon. inéd. publiés par la section française de l'Institut archéologique*, pl. v);

« 2° Dans le palais d'Hadès, sur un grand vase publié par M. Raoul-Rochette (*Mon. inédits*, pl. XLV);

« 3° Au-dessus de la tête d'Œdipe aveugle (*Mon. Inéd. de l'Inst. arch.*, II, pl. XII; Dubois-Maisonneuve, *Introd. à l'étude des vases*, pl. LXXXIX);

« 4° Dans le temple d'Apollon, à Delphes, sur un très beau vase sur lequel est représenté Oreste réfugié près de l'*omphalos* (O. Jahn, *Vasenbilder*, pl. I);

« 5° Dans une peinture qui représente un combat dans un temple (Passeri, *Pict. in vasc.*, tab. CCLX; Dubois-Maisonneuve, *Introd. à l'étude des vases*, pl. XIV, n° 1).

« Aucun écrivain de l'antiquité n'a parlé de l'usage de suspendre des roues dans les temples ou dans les palais[1] ».

1. De Witte, *op. cit.*, p. 24-25.

Voici une citation de Raoul-Rochette qui complète celle de M. de Witte : « Les monuments sur lesquels on voit une roue aux pieds d'une des Parques, tels que le célèbre cippe de Cæcilius Ferox (Zoega, *Bassir.* I, XV) ou les sarcophages de la mort de Méléagre (ibid. I, XLVI), sont pareillement d'époque romaine; et sur ces monuments mêmes, le symbole en question se rapporte à Tyché, considérée comme la destinée ou la nécessité suprême. C'est à ce titre sans doute que sur un rare monument de l'art grec, sur un vase peint représentant Perséphoné enlevée par Hadès, le génie mythique, qui vole au-dessus du groupe principal, porte suspendue à l'une de ses mains, par une bandelette, une roue, symbole de cette inévitable divinité (Tischbein, *Vases d'Hamilton*, III, 1). » Raoul-Rochette. *Monuments inédits d'antiquité figurée*. Paris, 1833, p. 214, n. 1.

Des textes cités par M. de Witte (p. 27) montrent le symbole de la roue en relation avec le culte d'Apollon, surtout à Delphes. Des monuments figurés nous la montrent sur le trépied même du dieu, sous la forme d'une roue à quatre rais, en d'autres termes un X inscrit dans un cercle[1]. C'est cette roue que nous retrouvons sur un médaillon en argent, trouvé à Allençon, et qui représente Apollon[2]. Dans le culte d'Apollon, on ne peut nier que la roue ne puisse être considérée comme un symbole solaire[3]. Il est difficile aussi d'attribuer un autre sens à la roue d'Ixion[4]; mais le mythe d'Ixion n'est déjà plus un mythe primaire; c'est une légende qui roule autour d'un mythe solaire oublié ou transformé[5]. Ixion figure souvent sur les monuments figurés, enchaîné à la roue en mouvement qui l'entraîne. Sur l'un d'eux pourtant[6], Ixion est

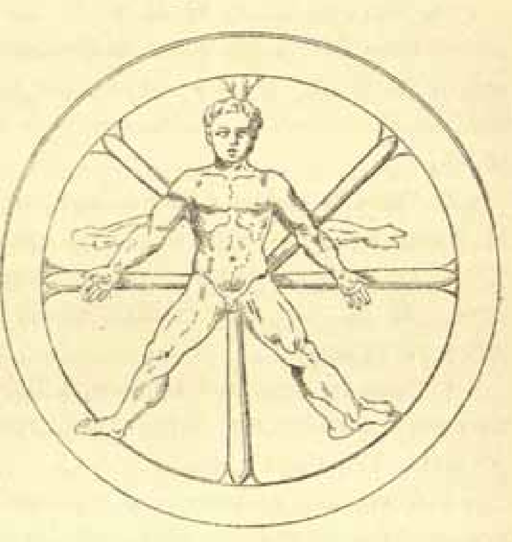


Fig. 8. Ixion sur la roue, d'après un monument antique.

1. Voir les gravures qui accompagnent le travail de Wieseler, *Der Delphische Dreifuss*.

2. Longpérier, *Notice des bronzes antiques du musée du Louvre*, 1re partie, p. 122. — Ce médaillon est aujourd'hui au musée du Louvre. Notons pourtant que la roue figurée près du dieu dans ce médaillon a dix rais et non quatre, comme c'est ordinairement le cas de la roue figurée sur le trépied de Delphes.

3. Nous avouons ne pouvoir expliquer la présence de la roue à côté d'Hadès ou de Pluton. Mais — à supposer qu'il s'agisse bien de ces dieux dans les vases en question, — il ne faut pas oublier qu'un symbole, une fois créé, est souvent détourné par les artistes de son emploi primitif.

4. Notons au passage que Rhodes adorait un Apollon Ixios.

5. Le mythe d'Ixion qui, trompé par Jupiter, n'étreint dans ses bras que la nuée, pourrait s'appliquer comme symbole à certaine école mythologique moderne qui voit partout la nuée d'orage.

6. Publié par O. Jahn dans les *Berichte der kœn. Sæchs. Ges. der Wissensch.*

représenté debout et sans lien apparent ; il est simplement inscrit dans la roue, mais sans que rien indique un supplicié. Une image analogue se rencontre-t-elle dans l'art asiatique? Si tel était le cas, on pourrait penser que la fable d'Ixion et de son supplice serait née d'une image mal comprise, et cette image aurait simplement été une représentation du soleil sur sa roue[1].

XIV

LE DIEU ASSYRIEN DANS LA ROUE ; LE DISQUE AILÉ ; LE SCARABÉE.

Ce n'est pas là une hypothèse gratuite. Aujourd'hui que l'Asie entre dans la lumière de l'histoire et que ses monuments tous les jours mieux connus élargissent le cercle de nos comparaisons, nous voyons qu'un des types le plus fréquemment reproduits par l'art assyrien est un type, certainement divin, formé par un personnage masculin, tantôt dressé sur une roue et semblant marcher avec elle, tantôt le corps engagé dans la roue et en émergeant, pour ainsi dire, comme Brâhma émerge du lotus dans des peintures indoues. Grâce au beau livre de M. Perrot, ni l'Asie Antérieure, ni l'Égypte ne sont plus le domaine exclusif des orientalistes, et de simples profanes peuvent y pénétrer et ravir leurs yeux, comme dans les jardins enchantés des vieux contes. Nous avons choisi pour nos lecteurs le plus bel exemple que nous a fourni, entre tant d'autres, le volume assyrien de

(*Phil. Hist. Classe*). Décembre 1856 (t. VIII), pl. II, B, a. Le monument d'où provient cette figure que nous reproduisons sous notre n° 8 est perdu, et n'est connu que par un dessin du *Codex Pighianus* de Berlin. Voir Jahn, *loc. cit.*, p. 267.

1. Quoique le mythe d'Ixion nous paraisse bien avoir une origine figurée, nous devons signaler au passage l'interprétation de Mannhardt. Prenant pour point de départ un texte grec qui représente Ixion comme emporté par un tourbillon (Asclep. *Fragm.* 3 ; *Schol. Pind. Pyth.* II, 39) et rappelant que dans les croyances populaires, il y a dans un tourbillon un sorcier ou un diable, Mannhardt veut en faire la personnification du Tourbillon (dans ses *Antike Wald-und-Feldkulte*, p. 84 et dans la *Zeits. f. Deutsches Alterthum* nouv. sér., t. X, p. 5. Mais le texte grec nous paraît représenter un développement *secondaire* du mythe d'Ixion déjà créé.

l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*. Il a été emprunté aux flancs mêmes d'un monument, et M. Perrot le décrit dans les termes suivants. On nous pardonnera une citation un peu longue; il s'agit d'un dieu à la roue et d'un des plus anciens que connaisse l'histoire.

C'est surtout Assour qui paraît avoir été près de conquérir la situation d'un dieu « sans compagnon », d'un vrai monarque de l'empyrée; or nous ne savons même pas bien sous quels traits la plastique le représentait. On propose de le reconnaître dans un groupe que nous offrent assez souvent les bas-reliefs historiques et les cylindres, ici planant au-dessus du champ de bataille, là mêlé à des scènes d'adoration. Tout d'abord, vous sentez dans ce groupe l'imitation d'un symbole égyptien; vous y retrouvez ce globe ailé qui orne les corniches de tous les temples dans la vallée du Nil. Bien avant d'avoir visité en conquérants Thèbes et Memphis, les Assyriens avaient pu trouver ce motif, mille fois répété comme élément de décoration, sur ces ivoires, sur ces bijoux, sur ces objets de luxe qui, des villes du Delta, se répandaient, par l'intermédiaire des Phéniciens, chez tous les peuples voisins. Les Assyriens s'en emparèrent; quelquefois ils le reproduisirent à peu près tel que l'avait dessiné l'Egypte

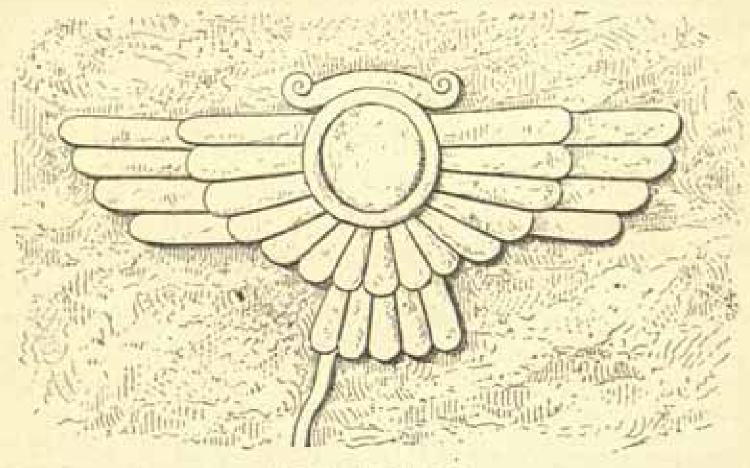


Fig. 9. Le globe ailé.
(Layard, *Monuments*, 1re série, pl. 39.)

(fig. 9); mais le plus souvent ils y firent un changement qui a son importance. Au centre de cette grande paire d'ailes, largement étendue, ils placèrent, dans une sorte d'anneau, non plus le disque solaire couronné

d'uréus, mais une figure humaine, vêtue d'une longue robe et coiffée d'une tiare. Ce personnage est debout; tantôt il a la main droite levée dans l'attitude de la prière ou de la bénédiction, tandis que sa main gauche soutient l'arc détendu (fig. 10); quelquefois, au contraire, il bande



Fig. 11. Le globe ailé avec figure humaine.
(Layard, *Monuments*, 1re série, pl. 21.)

cet arc pour lancer contre les ennemis de son peuple un dard à trois pointes, qui doit être la foudre.

Ce qui surtout nous révèle le cas que l'Assyrie attachait à ce groupe, c'est la valeur que lui attribuèrent, dans leur imagerie religieuse, les Aryens de la Médie et de la Perse. Ces peuples, les derniers nés du vieux monde asiatique, ont emprunté à leurs prédécesseurs à peu près toutes les formes que leur art a mises en œuvre; ils n'en ont modifié la signification que dans la mesure où l'exigeait la différence des idées qu'ils voulaient traduire. Or, sur les rochers de Behistoun et de Persépolis, ce même symbole se rencontre; là, comme en témoignent des textes dont la lecture n'est pas douteuse, c'est Ahura-Mazda qu'il représente. Le nom du dieu n'est plus le même; mais il est permis de croire que l'intention et l'idée n'ont pas changé. En Mésopotamie comme sur le plateau de l'Iran, l'idée que ce groupe éveillait dans l'esprit, c'était celle du maître suprême de l'univers, clément et fidèle protecteur de la race élue qui multipliait partout ses images [1].

Ce dieu assyrien du soleil, dans l'attitude du guerrier invincible, nous rappelle de beaux vers dans lesquels des poètes de

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, t. II, p. 88 et suiv. — Nous devons à l'obligeance des éditeurs de ce beau livre de pouvoir reproduire les deux gravures intercalées dans cette citation. Nos figures nos 11 et 23 proviennent également du même ouvrage.

notre siècle ont célébré le soleil. Les poètes, qui voient la nature à travers le prisme de l'imagination, retrouvent souvent sans peine l'impression première des anciens âges.

> Roi du monde et du jour, guerrier aux cheveux d'or,

disait Baour-Lormian. Et Lamartine à son tour :

> Tu règnes en vainqueur sur toute la nature,
> O Soleil...
> L'univers tout entier te reconnait pour roi...

Il serait facile de citer d'autres exemples de ce type si répandu dans l'art assyrien. Les cylindres le répètent à l'infini et le personnage est tantôt debout contre la roue, tantôt (et plus souvent ce nous semble) la roue lui sert en quelque sorte de gaîne[1]. Dans tous ces exemples, la roue déifère (si je puis risquer ce mot) plane dans la partie la plus supérieure du tableau, pour indiquer qu'elle appartient à la région la plus élevée de l'empyrée.

Le lecteur constate au premier coup d'œil la différence entre le symbole égyptien — un disque, et le symbole assyrien — une roue. Ce qui est commun à l'un et à l'autre, ce sont les ailes; et si le personnage qui surgit de la roue est réellement une création assyrienne, l'ensemble indique bien, comme le remarque M. Perrot, une influence plastique égyptienne. C'est l'adaptation d'un type matériel étranger à une pensée indigène et nationale. Pour nous, il nous paraît bien difficile de ne pas voir là le dieu assyrien du Soleil, et de ne pas penser que c'est le prototype plastique de l'Ixion grec.

Puisque le fonds de notre étude est la mythologie du soleil,

1. Voir, par exemple, les cylindres figurés dans l'ouvrage de MM. Perrot et Chipiez, t. II, p. 204 et 685. — Dans un cône en améthyste (p. 690), le dieu qu'invoquent deux orants semble entouré, à mi-corps, d'un cerceau d'où s'échappent des rayons. — Dans d'autres objets on voit le disque ailé (sans personnage infixé) occuper encore la partie supérieure du tableau (p. 673 et 772). Dans l'obélisque de Salmanasar II (p. 525) on est étonné de voir le disque ailé et une rouelle figurés l'un à côté de l'autre : pourquoi cette répétition de ce qui paraît deux formes diverses du même symbole? Faut-il voir dans la rouelle le symbole indigène, et dans le disque ailé le symbole d'importation étrangère?

qu'on nous permette de nous arrêter un instant sur le disque ailé de l'Égypte. Il n'y a pas de doute possible sur sa signification solaire, et nous avons là-dessus le témoignage des égyptologues[1]. Mais ce n'est pas la seule représentation figurée du soleil en Égypte. On trouve aussi le soleil sous la figure d'un scarabée volant, et cette figure est, nous dit M. Brugsch, un des hiéroglyphes du soleil[2]. *Les ailes sont disposées de la même façon* des deux côtés du scarabée et du disque ; il ne nous paraît donc pas téméraire de penser que le disque ailé a eu pour prototype l'image du scarabée. L'idée de la boule de fiente que (suivant la croyance populaire) le scarabée fécondait pour se reproduire, a facilité cette transformation, et peut-être même l'a suggérée[3].

Un écho de cette signification divine et solaire du scarabée ou escarbot se rencontre même dans la littérature grecque, et des vers de Pamphos, qui se trouvent dans les *Héroïques* de Philostrate (p. 98, éd. Boissonnade) personnifient Jupiter dans le scarabée :

> Ζεῦ κύδιστε, μέγιστε θεῶν, εἰλεύμενε κόπρῳ
> Μηλείῃ τε καὶ ἱππείῃ καὶ ἡμιονείῃ...

« Jupiter, toi le plus grand des dieux, enveloppé dans la fiente des brebis, des chevaux et des mulets. » C'est pour cette raison, sans doute, que le scarabée se trouve associé à Jupiter et à l'aigle dans un conte que connaissait la Grèce, auquel Aristophane fait plusieurs fois allusion et qui en passant de main en main est devenu une fable de Lafontaine, *l'Aigle et l'Escarbot*. Mais Lafontaine, qui n'avait lu ni Aristote ni Pline sur les mœurs de l'escarbot, fait de la boule traditionnelle (σφαῖρα) une *crotte* que le héros de l'aventure fait tomber « sur la robe du dieu[4]. »

1. Voir Brugsch, *Die Sage von der geflügellen Sonnenscheibe nach altægyptischen Quellen* dans les *Abhandl. der Kœn. Ges. der Wiss. zu Gœttingen*, t. XIV (1868-69), p. 173-236.

2. Voir Brugsch : *Religion und Mythologie der alten Ægypter*, p. 213 et 249.

3. Ces croyances ont été combinées avec des théories astronomiques; mais ce n'est pas le lieu de discuter ces vastes questions.

4. Lafontaine, *Fables*, II, VIII. — Nous empruntons la citation de Pam-

On sait comme les scarabées, en matières plus ou moins précieuses, étaient des amulettes et des bijoux fréquents chez les Égyptiens. Les musées et les collections particulières en sont remplis. Le scarabée aux ailes épandues se rencontre aussi dans les peintures et dans les monuments. On en peut voir un exemple caractéristique dans la peinture d'un cartonnage de momie reproduite dans l'*Histoire de l'Art*, t. I, p. 812, et M. Perrot dit à ce propos : « Ailleurs, sur les cartonnages funéraires, il (le scarabée) remplace le disque couronné de serpents, au centre d'une grande paire d'ailes largement étendues; ... l'effet est à peu près le même que celui du globe ailé qui décore les corniches. » Ne sont-ce pas en effet des *doublets*, à la fois au point de vue de l'art et au point de vue du symbole?

Et cette représentation du soleil par le scarabée nous permet de remonter encore plus haut, à une période de cosmologie thériomorphique. Dussions-nous paraître téméraire à quelques lecteurs, c'est, à notre avis, la trace et le témoignage matériel d'une antique conception du soleil comme animal, animal *luisant*[1]. Cette conception ne paraît, du reste, pas particulière aux anciens Égyptiens, car il y a, croyons-nous, aujourd'hui plusieurs peuples sauvages pour qui le soleil est un animal.

XV

LE DISQUE SOLAIRE DES CHALDÉENS

La roue, seule et sans le personnage qu'on a vu soudé à elle, se rencontre comme symbole solaire dans les monuments anciens de la Chaldée. On en voit de nombreux spécimens dans les planches qui accompagnent le *Culte de Mithra* de Lajard. Par exemple, dans la figure 6 de la pl. XXXIX, on voit une roue

phos au commentaire qui accompagne l'excellente édition de Lafontaine de M. Henri Régnier.

1. Nous employons à dessein le terme de *luisant*, par allusion au nom d'un animal qui dégage de la lumière, le ver-luisant.

à six rais placée sur un haut piédestal ; et devant elle un personnage qui semble un orant. A gauche, une demi-lune est figurée sur un piédestal analogue. C'est évidemment le soleil et la lune. Voici une image analogue que nous reproduisons (fig. 11)

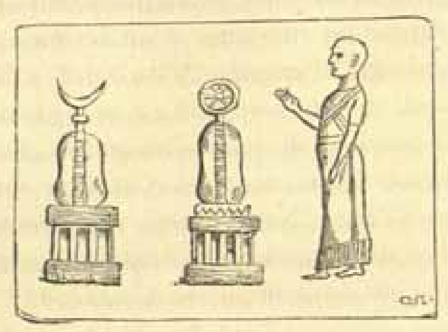


Fig. 11. Cylindre chaldéen du second empire.
Jaspe noir. Musée Britannique.

d'après l'*Histoire de l'Art*, t. II, p. 686. C'est, nous dit M. Perrot, un objet chaldéen, et M. Perrot nous apprend que le type du globe ailé ne se rencontre pas dans la Chaldée primitive. — Un autre monument de la Chaldée, une tablette en pierre trouvée sur l'emplacement de l'ancienne Sippara, offre un tableau plus précis et où une inscription confirme l'impression de la scène. Elle est reproduite de grandeur naturelle dans l'*Histoire de l'Art*, t. II, p. 211. « Ce bas-relief représente l'hommage rendu au dieu Soleil par un roi appelé Nabou-Abla-Idin, que l'on place vers l'an 900. » Un personnage de grandeur surhumaine (dieu ou roi?) est assis dans un édicule ou sous un dais. Devant cet édicule, sur une table, est dressé un large disque. La table et le disque semblent soutenus par deux câbles que tiennent deux personnages barbus, des dieux sans doute, qui émergent de l'espace au-dessus du dais : c'est comme une *machina ex diis*; à côté d'eux court une inscription en caractères cunéiformes dont M. Perrot ne nous dit pas le sens. Un personnage barbu, que M. Perrot pense être un prêtre, saisit la table d'une main, et de l'autre amène ou présente au dieu deux orants. La signification du disque n'est pas douteuse, car dans le champ, au-dessus des

trois personnages humains, se trouve une inscription en caractères cunéiformes que MM. Oppert et Ménant traduisent ainsi : « Image du soleil, le Seigneur grand, qui demeure dans le temple de Bil-para, lequel est dans Sippara. »

C'est une scène chaldéenne, et les Chaldéens paraissent s'en être tenus au disque ou roue sans y infixer un personnage anthropomorphe, ni sans le flanquer d'ailes. Ici, c'est bien un disque : d'un cercle central se détachent huit rayons ; quatre ont la forme de fers de lance ou plutôt de feuilles lancéolées ; les quatre autres sont formés de trois lignes ondulées. Ces deux sortes de rayons alternent l'un avec l'autre. Nous n'avons point trouvé dans le livre de M. Perrot d'explication de cette disposition singulière qui a certainement un sens symbolique (soleil *et* foudre ?).

XVI

LA ROUE DE TYCHÊ, NÉMÉSIS, FORTUNE.

Mais maintenant nous rencontrons la Fortune dont la roue est devenue le symbole ordinaire et célèbre, et où la roue a perdu son sens de symbole solaire. La roue est alors l'emblème de la mobilité, de la volubilité des choses humaines. Mais il faut noter que comme emblème de la Fortune la roue a un doublet ou un substitut : quand la Fortune n'a pas la roue, elle a le globe. Roue et globe alternent l'un avec l'autre ; ce sont évidemment les transformations divergentes, les *doublets* d'un même symbole. Roue, boule et disque ont même signification.

C'est de Rome que nous est venue la « Roue de la Fortune » ; le seul fait que Rome nous l'a transmise montre comme cette croyance était entrée dans les idées et dans les pratiques de la vie quotidienne. Les documents anciens confirment cette constatation ; on y voit que Rome a donné un développement et une importance considérables au culte de la Fortune, surtout au temps de l'Empire. La Fortune devient alors la divinité de la Destinée par excellence, la divinité d'une époque où bon nombre

d'esprits cherchaient à donner une forme philosophique et abstraite aux conceptions religieuses.

Mais si Rome a donné tant d'importance à la Fortune et à sa roue, ne la tenait-elle pas de la Grèce ? En Grèce, Fortuna nous apparaît à la fois comme Tyché et comme Némésis. Nous n'avons pas à nous préoccuper de cet apparent dualisme ; ce sont des dédoublements de la même idée et Némésis comme déesse n'apparaît pas encore au temps d'Homère. Ce sont des allégories personnifiées sous l'influence du langage, et sans doute aussi de l'art, quand elles ont été représentées aux yeux d'une façon matérielle.

D'où vient le type plastique de la Déesse à la Roue ? Nous serions heureux d'avoir sur ce point l'avis des archéologues, nous voulons dire des archéologues qui ne se bornent pas à classer et à décrire les monuments, mais qui en établissent l'histoire et en cherchent l'origine. A une époque où l'on n'avait pas encore démontré, comme on l'a fait aujourd'hui, l'influence de l'Asie sur l'art, la civilisation et la religion de la Grèce, Wieseler pensait que la roue de la Fortune et de Némésis leur venait d'une Vénus asiatique[1]. Ce serait donc un symbole que la Grèce a reçu tout fait de l'Asie *par les représentations figurées*, et, comme il arrive le plus souvent dans ce cas, elle a cherché un sens à l'image qu'elle ne comprenait pas. Elle a fait du symbolisme rationaliste, et ce symbolisme est entré à son tour dans les croyances, et notre civilisation occidentale devait en hériter[2].

« *Vénus* asiatique, » nous disait M. Wieseler. Traduisons cette expression en langage objectif : cela veut dire une représentation féminine avec la roue comme attribut. Comment expliquer ce type? Pour nous il y a deux interprétations possibles ; et nous les indiquons en laissant aux assyriologues le soin de décider

1. Wieseler, *De Scala*, p. 16-17. Cf. p. 10 : Deam quæ Græce appellabatur Τύχη a Venere origine non fuisse diversam, statuunt gravissimarum rerum arbitri.

2. Nous croyons aussi que c'est du même type que dérive la Victoire qu'on représente si souvent les pieds posés sur un globe dans les monuments romains de l'époque impériale.

lequelle des deux se concilie avec les faits connus de la mythologie et de l'art des Assyriens. De quel sexe était le dieu du soleil dans l'Asie Antérieure? S'il était femme, car le soleil est du genre féminin chez plusieurs peuples, la déesse asiatique à la roue serait le soleil lui-même; s'il était homme, comme il paraît établi par les monuments que nous venons de reproduire, elle est sa parèdre, c'est-à-dire son dédoublement. Ce dédoublement est une conséquence de l'anthropomorphisme. Dès que le dieu est compris comme homme, l'esprit humain ne conçoit pas qu'il soit seul; on lui donne une épouse, et cette épouse est le reflet de sa nature, de sa puissance et de ses attributs. Nous ne prétendons pas que cette explication s'applique à tous les ménages divins, mais elle s'applique à un certain nombre.

La Fortune nous paraît donc sortir, par l'intermédiaire d'une image, d'une divinité du soleil; et, à ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de nous souvenir que chez les Romains la fête de la *Fors Fortuna* était fixée au 24 juin, c'est-à-dire placée au solstice d'été. La *Fors Fortuna* était une des plus anciennes divinités de Rome, bien plus ancienne que ces Fortunes aux noms si nombreux où s'égarait à l'infini le type divin que l'on adorait à Rome. Le temple de la *Fors Fortuna* avait été élevé par Servius Tullius et sa fête était une des plus populaires et des plus joyeuses de Rome[1].

Cette création d'un dieu féminin, dédoublement du grand dieu du ciel, peut aussi trouver son explication philosophique : nous la prenons à saint Augustin, quand il dit « qu'on peut bien attribuer à la Fortune les événements du monde, pourvu qu'on appelle de ce nom la volonté même et la puissance de Dieu[2] ».

La Fortune avec ses noms divers devint dans le monde romain une des divinités le plus souvent invoquées : c'était comme une Providence invoquée par ceux qui interrogeaient avec anxiété leur destinée et l'avenir. L'homme qui partait en voyage s'adressait à elle sous le nom de Fortune du retour, *For-*

1. Preller, *Rœmische Mythologie*, 2e éd. p. 552-553.
2. *De Civ. Dei*, V, 1.

tuna redux; de nombreux ex-voto lui étaient consacrés *pro salute, itu et reditu* et les inscriptions en font foi. Les attributs spécifiques de la *Fortuna redux* étaient soit le gouvernail, quand il s'agissait de voyages en mer, soit la roue, quand il s'agissait de voyager sur terre; la roue ici représentait en même temps l'idée du char avec lequel s'accomplissait le voyage [1]. C'est une nouvelle idée de symbolisme rationaliste ajoutée à celle que nous citons plus haut. Quelquefois on représentait la déesse avec les deux attributs pour indiquer les voyages faits sur les deux éléments. Comme nous l'avons dit déjà, le globe remplace souvent la roue : dans ce cas la Fortune est représentée d'ordinaire debout sur le globe.

La Fortune n'est pas la seule divinité qui paraisse dans les inscriptions avec l'épithète de *redux*, et on comprend aisément que des personnes particulièrement dévotes à tel ou tel dieu se soient adressées de préférence à lui pour la réussite de leur voyage. De là les vœux à *Diana redux* et surtout à *Jupiter redux* [2]. Il se rencontre même en Gaule, à Dijon, une inscription curieuse en ce qu'elle associe Jupiter et la Fortune dans le même vœu pour la sécurité d'un voyage : I· O· M || ET· FORTVNAE· REDVCI || PRO· SALVTE· ITV· ET· REDITV... [3]. Nous nous expliquons cette association par une assimilation qui se présentait instinctivement à l'esprit des Gallo-Romains. Habitués à adorer un dieu à la roue qu'ils identifiaient avec Jupiter, ils furent naturellement tentés, quand ils firent connaissance avec la Fortune, symbolisée également par la roue, d'en faire la parèdre de leur dieu. Et cette fois au moins — si l'on admet notre explication de l'origine de Fortuna, Tyché, Némésis — Jupiter se trouvait uni à sa compagne de circonstance par des liens bien légitimes.

1. A propos des représentations de la Fortune, signalons aux archéologues qu'il y a au musée de Verdun la partie inférieure d'une statue de la Fortune, reconnaissable à la roue.

2. Peut être aussi à *Mercurius redux* ; voir Orelli nº 1413. Henzen, dans sa table, déclare que cette inscription lui est suspecte.

3. Gruter, Spon et Reinesius, cités dans le *Bulletin Épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 58.

La Fortune est souvent représentée sur les monnaies impériales. Le plus souvent c'est une femme assise, tenant un gouvernail et une corne d'abondance : près de son siège, ou sous son siège, une roue, le plus souvent à quatre rais[1]. De la Fortune, le symbole passa même à la divinité allégorique de Rome. La ville de Rome paraît représentée comme une Fortune, et par conséquent avec la roue (ici à huit rais) dans une médaille d'Hadrien, commémorative du neuvième centenaire de la fondation de Rome[2]. Mais de toutes ces monnaies la plus caractéristique, au point de vue du type de la roue, est une monnaie de Trajan, où la Fortune comme *Dea viarum* est représentée par une femme à demi couchée, la main droite posée sur une roue à six rais[3]. Cette roue est absolument semblable aux rouelles qui ont le même nombre de rais. C'est le type qui par sa popularité préparait les voies au Labarum, celui qu'imitera le monogramme célèbre du nom du Christ.

XVII

LES ROUELLES CELTIQUES ÉTAIENT DES AMULETTES

Parmi les objets de provenance gauloise qui ont attiré l'attention des archéologues de notre siècle depuis que la vaine curiosité de l'antique a fait place à l'histoire de l'antiquité, il n'en est pas à l'occasion desquels les écrivains de notre pays aient le plus bataillé que les rouelles. C'est en effet en Gaule que ces objets ont été découverts en plus grand nombre ou du moins qu'on s'est le plus occupé de les recueillir.

On nomme rouelles de petits morceaux en métal, le plus

1. On peut voir par exemple celle qui figure sur une monnaie de Postume dans Cohen : *Descr. hist. des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. V, p. 19, et pl. II, n° 42 ; et de Witte, *Empereurs des Gaules*, pl. V, n° 65 et p. 21.

2. Elle est figurée dans Duruy, *Histoire des Romains*, t. V, p. 57.

3. Cette figure de la Fortune a été reproduite dans les Mémoires (*Abhandlungen*) de l'Académie de Berlin, 1853, pl. III, n° 4.

souvent de la grandeur d'une monnaie, arrondis et évidés, de façon à présenter la forme d'une petite roue à quatre, à six, à huit, à dix rayons. On en a trouvé dans tous les métaux connus de l'antiquité gauloise, en bronze, en plomb, en argent, en or; on en a trouvé en terre cuite[1].

Quelques-unes de ces rouelles sont de véritables bijoux, celle par exemple que décrit ainsi M. Hucher : « Un jour, il m'arrive une charmante rouelle d'or à huit rayons, de travail filigranique, frêle comme la boucle d'oreille d'une Mexicaine, quelque chose d'aérien comme la trame d'Arachné, du reste de l'or le plus pur; les raies[2], épaisses d'un dixième de millimètre, sont guillochées sur un tour sans doute microscopique; la jante est composée de trois cercles d'or concentriques, celui du milieu également tourné et guilloché; le moyeu est saillant, évidé et composé de deux petites bandes d'or contournées en cercle et soudées de chaque côté de la roue à une âme pleine, de sorte que ce moyeu, quoiqu'évidé, n'est pas percé à jour[3]. » Une autre rouelle en or, aussi petite et d'un travail presque aussi délicat, du poids de deux grammes, se trouve au musée d'Epinal. Une en argent pèse 1gr.70. Ces petits bijoux forment une antithèse aux rouelles en bronze qui ont parfois jusqu'à douze centimètres de diamètre, avec un moyeu plein dont l'épaisseur totale est de six centimètres environ[4].

1. Une roue en terre cuite a été trouvée dans une mare (Tudot, *Figurines gauloises*, texte de la pl. 67), mais le monument n'est pas conservé. Tudot dit à cette occasion qu'il a trouvé plusieurs fois à Toulon-sur-Allier des fragments de roue en terre cuite. Une rouelle en bois a été trouvée dans une des fosses gallo-romaines de Troussepoil en Vendée (Baudry et Ballereau, *Puits Funéraires*, p. 13, 36 et 314). Mais ce que l'abbé Baudry appelle de ce nom est plus exactement une rondelle, et il conjecture qu'elle provenait d'une quenouille.

Sur des rouelles en plomb trouvées à Reims et faisant partie de la collection Duquenelle, voir *Rev. Num.*, t. XV, p. 299.

2. *Sic*. M. Hucher a sans doute voulu parler ici des *rais*.

3. Hucher, *Revue Numismatique*, nouv. sér. t. VII (1862), p. 157.

4. Hucher, *ibid*. Pour des exemples de rouelles d'or avec chaînettes destinées à être portées comme bijoux, voir H. de Longpérier, *Rev. Arch.*, 1867, t. II, p. 358, de Villefosse, *ibid.* XLI (1881), p. 12; et *Archaeological Journal*, t. VII, p. 174 et t. VIII, planche de la p. 38.

Pour ne pas parler seulement de la Gaule, nous reproduisons (nº 12) une rouelle en bronze trouvée à Colchester en Angleterre[1]. Elle appartient à un des types les plus fréquents chez nous, le type qu'on pourrait appeler celui de la croix, car ici roue et croix se confondent. M. Franks a décrit deux autres rouelles identiques, et aussi en bronze, trouvées également en Angleterre. L'une d'elles, trouvée à Hounslow, avec des figures en bronze de sangliers et d'autres animaux, est aujourd'hui conservée au musée Britannique[2].

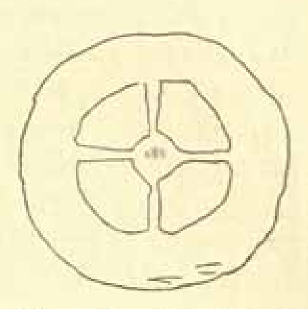


Fig. 12. Rouelle en bronze. Colchester (Angleterre).

Les premiers archéologues qui se sont occupés de ces rouelles ont voulu y voir des monnaies et, à première vue, cette opinion était d'autant plus soutenable que les rouelles se trouvent souvent avec les monnaies[3]; un autre a voulu y voir des attaches, des boutons de vêtement, des boucles de ceinturon[4]. Mais dès qu'on trouve des rouelles que leurs dimensions ou leur délicatesse[5] empêche de servir de monnaies, il est bien évident que les rouelles étaient originairement autre chose, et qu'elles avaient une signification indépendante; ce qui n'empêche pas, qu'accessoirement, elles aient pu servir de valeur d'échange, ou d'objet de toilette ou de parure[6].

1. Nous la reproduisons d'après la gravure de l'*Archaeologia*, t. XXXIX, pl. XXIV, nº 5 ; cf. p. 509.

2. *Proceedings of the Society of Antiquaries*, t. III, p. 92.

3. Citons M. de Saulcy dans la *Revue Numismatique*, t. II (1837) ; M. Dufresne dans l'*Austrasie*, t. IV (1839), p. 265 ; M. Bégin, *Histoire des rues de Metz*, 1844 ; de Widranges, *des Anneaux et des Rouelles, antique monnaie des Gaulois*, Bar-le-Duc, 1861 (traduit en anglais dans l'*Archaeologia Cambrensis*, 3e sér., t. VII, 1861, p. 213-230); M. de Widranges donne une série de belles planches qui représentent des rouelles de tout genre; Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, 1864.

4. Ch. Cournault, *De l'Usage des rouelles chez les Gaulois*, dans le *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, 1865.

5. Quelques-unes des rouelles de bronze sont également si frêles qu'elles se briseraient en morceaux à circuler de main en main comme une monnaie.

6. Peut-être faut-il voir des roues d'ex-voto dans des roues en bronze de

Nous y voyons donc un amulette, et en cela nous ne faisons que nous ranger à l'opinion de Grivaud de la Vincelle, de M. Victor Simon, de M. Hucher, de M. de Barthélemy, et de M. Maxe-Werly[1], sans parler de l'Anglais Akerman dans son Essai sur le monnayage des anciens Bretons, en 1837[2]. A ce sujet M. Victor Simon citait déjà, et avec beaucoup d'à-propos, un monument découvert à Metz en 1749. C'est une stèle funéraire représentant un personnage qui porte autour du cou un collier composé de grains, puis un second collier auquel est suspendue une roue à six rayons, et enfin au-dessous une bulle en forme de

la grandeur des roues de chariot, conservées au musée de Toulouse. « Ces roues, dit le *Catalogue du Musée*, éd. de 1865, p. 181 (bronzes n° 516) sont coulées en bronze; elles mesurent 55 cent. de diamètre et portent cinq rayons cylindriques, disposés en étoile et fondus en même temps que les jantes. » Ces deux roues ont été découvertes au XVIIIe siècle à Fa (Aude). M. Mowat (*Bull. Épigr.*, I, 59) est d'avis que ces roues n'ont jamais pu « servir d'instruments de locomotion ». Notons pourtant que dans un village voisin de Fa on a trouvé un timon en bronze, long de 44 cent. avec un diamètre de 8 cent. (catalogue de Toulouse, p. 182; bronzes, n° 518; cf. n° 517). Peut-être s'agissait-il d'un char emblématique, faisant partie d'un monument ou destiné à être placé dans un temple.

M. Mowat (*Bull. Épigr.*, I, p. 59) veut voir un ex-voto dans la roue de bronze conservée au Cabinet des Médailles de Paris. Nous ne croyons pas que ce soit une roue de char et encore moins une roue votive, car le moyeu ressort de chaque côté d'une longueur de 20 ou 25 cent. Si elle avait un caractère religieux, il faudrait supposer qu'elle a servi à une cérémonie semblable à celle de la Basse-Kontz. Il est plus vraisemblable, comme me le suggérait M. Babelon en me la faisant voir, qu'elle a dû servir à une poulie, et en effet une charnière est creusée tout autour de la jante.

1. Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, Paris, 1819, pl. CXIV, et texte y relatif (Grivaud de la Vincelle rapprochait déjà ces rouelles de la roue du Jupiter du Châtelet, aujourd'hui au musée du Louvre, et de celle du cavalier de Luxeuil); Victor Simon dans l'*Austrasie*, t. IV (1839), p. 352-359 (M. Simon y voyait des représentations du soleil); Hucher, dans la *Revue Numismatique*, nouv. sér., t. VII (1862); A. de Barthélemy, *Numismatique ancienne*, Paris, 1866, p. 93; Maxe-Werly, dans la *Revue Archéologique*, t. XXXI, (1876), p. 405.

2. Akerman y voyait aussi des images du soleil, dans son *Essai sur le monnayage des anciens Bretons*, Londres, 1837 (en anglais). Cet ouvrage ne se trouve pas à la Bibliothèque Nationale et nous ne le connaissons que par la notice de M. Ch. Abel dans les *Mémoires* de l'Académie de Metz. « Pour lui, dit M. Abel, ces rouelles étaient l'image du soleil, et par suite, elles servaient d'amulettes préservatrices, se portant suspendues au cou, ainsi que cela se voit sur des statues grecques. » N'ayant pu consulter Akerman, nous ne savons pas de quelles statues grecques il est question ici.

cœur. Ce personnage devait être fort dévot pour porter tant d'amulettes. La démonstration ici est péremptoire[1].

M. V. Simon citait encore à ce propos une statue de Luxeuil, connue seulement par un dessin de Caylus[2], car elle est aujourd'hui perdue. Elle représente un cavalier ayant auprès de lui une femme qu'il protège pendant que son cheval foule aux pieds un ennemi vaincu dont on ne voit que la tête. Le bras droit du cavalier passait dans une roue à six rais[3]. L'authenticité du





Fig. 13. Stèle funéraire. Metz.

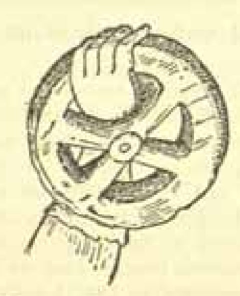


Fig. 15. Fragment en pierre.

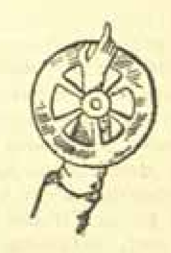


Fig. 14. Main du cavalier de Luxeuil.

monument a été contestée, mais la particularité de la roue est trop originale pour qu'on voie là l'œuvre d'un faussaire. On n'a pas essayé d'expliquer cette roue ; il nous semble que l'on pourrait y voir un hommage au Dieu qui aurait protégé le héros à la guerre ; *in hoc signo vicerit*. Ce trait et cette attitude ne sont pas isolés, car M. Maxe-Werly a cité un objet analogue trouvé dans le département de la Meuse, c'est « une rouelle en pierre formée de quatre rayons, à travers lesquels est passée une main brisée au poignet[4]. » Cette main (peut-être une main

1. Ce monument a été reproduit dans l'*Histoire de Metz*, des Bénédictins, t. I, pl. 17, fig. 3, et les Bénédictins regardaient avec raison cette rouelle comme un signe symbolique. La gravure que nous donnons sous notre n° 13 est empruntée à l'article de M. Maxe-Werly précité.

2. Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t. III, pl. 99.

3. Nous figurons ce bras sous notre n° 14 d'après une gravure empruntée à M. Maxe-Werly.

4. Nous figurons cette rouelle sous notre n° 15; sa dimension est de 14 cent. et elle est aujourd'hui déposée au musée de Bar-le-Duc. M. Maxe-Werly nous écrit à ce sujet : « Je l'ai retirée du puits des Ronchers telle,

divine) passée dans une roue, nous rappelle involontairement, quoique peut-être à tort, ces monuments de l'archéologie chrétienne qui représentent la main de Dieu appliquée sur un nimbe crucifère, c'est-à-dire sur une véritable roue. Cette image chrétienne, dont nous donnons un exemple plus loin, dériverait-elle, comme tant d'autres, d'une image de l'antiquité païenne ?

Il ne faut pas oublier de noter que ces rouelles sont trouvées en grand nombre dans les rivières et surtout près d'anciens gués. La grande rouelle de bronze de douze centimètres de diamètre que nous citions plus haut d'après M. Hucher a été trouvée dans la Saône. On a trouvé également des rouelles dans la Mayenne au gué Saint-Léonard et dans la traversée de la Vilaine à Rennes [1]. Ces rouelles étaient jetées là en offrande au génie du fleuve ou de la rivière comme l'ont été plus tard des monnaies ou des armes, ou des objets précieux. Pour être moins célèbre que le Clitumnus, chaque fleuve avait son dieu [2]. Traverser le fleuve, c'était pénétrer sur le domaine de ce dieu, et il fallait se le rendre favorable par un acte pieux dont l'offrande était le gage. Aujourd'hui, chez les Cafres, avant de profaner les eaux d'un fleuve en le traversant, on demande la permission au fleuve. Ce culte, aussi ancien certainement que l'humanité, explique pourquoi l'établissement d'un pont devait être accompagné d'une cérémonie religieuse, j'ai presque dit d'une expiation. Quand Virgile parlait de l'Araxe s'indignant d'un pont qu'on établissait sur ses ondes (*pontem indignatus Araxes*), ce n'était pas pour lui comme pour nous une simple figure de rhétorique ; l'image reposait sur une croyance religieuse. Ainsi à Rome, lorsqu'on reconstruisait le

c'est-à-dire ayant encore une partie de la main fixée à la circonférence, et je suis porté à croire qu'elle faisait partie d'une statue ; en raison de sa forme il serait difficile d'y voir un ex-voto destiné à être suspendu. »

1. M. Mowat, dans le *Bull. Épigr. de la Gaule*, t. I, p. 59. Dans un article du *Bulletin monumental*, t. XXXVIII (1872), p. 196, M. l'abbé Desnoyers parle de 500 rouelles en plomb et d'une en fer trouvées dans le draguage de la Loire à Orléans ; mais, p. 198, il ajoute que ces rouelles étaient dépourvues de tout rayon. Ce n'étaient donc pas des rouelles, mais simplement des anneaux.

2. Ergo et flumina et fontes sunt dii. Cicéron, *De Nat. Deorum*, III, 20.

fameux *pons Sublicius*, c'était avec un accompagnement de cérémonies religieuses ; et le nom que les Romains donnaient à leurs prêtres, *pontifex*, ne signifie très probablement que « faiseur de ponts »: le rite étant indispensable à l'établissement du pont, le sobriquet de « faiseur de pont » s'appliqua vite à ceux qui étaient regardés comme les intermédiaires entre la divinité et l'homme.

Les rouelles en bronze trouvées dans le curage de la source sacrée de Bourbonne-les-Bains étaient des offrandes analogues [1].

Une fois ce fait acquis (que la rouelle était une amulette) nous

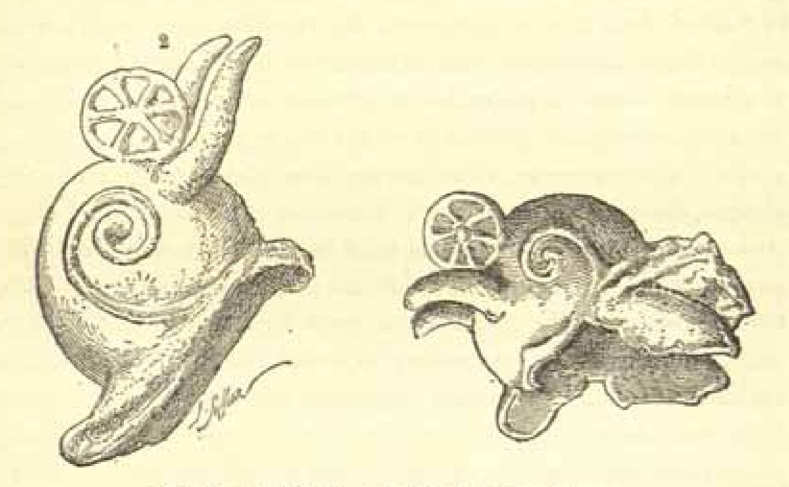


Fig. 16 et 17. Casques gaulois de l'Arc d'Orange.

ne nous étonnerons pas de la voir employée comme parure, et même comme objet de toilette. La transition est aisée entre ces diverses conceptions, et parmi les femmes que nous voyons aujourd'hui porter une croix au cou, il en est certainement qui sont peu ou point chrétiennes ; c'est du symbole religieux qu'elles se préoccupent le moins, surtout si la croix est un bijou de prix, d'or où brillent des perles ou des diamants. On portait ces rouelles sur les armes ou sur les vêtements comme on porta plus

1. Chabouillet, *Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains*, dans la *Revue Archéologique*, de 1880 et 1881, p. 15 du tirage à part.

tard la croix. Deux casques de guerriers gaulois que l'on voit sur le célèbre Arc d'Orange portent la rouelle en cimier[1]. M. Hucher explique très justement cet emploi des rouelles dans l'ornement et dans l'habillement : « Dans cet ordre d'idées religieuses et militaires tout s'explique : et le disparate de ces monuments [c'est-à-dire des rouelles et de leurs différents formats] dont l'usage devient dès lors multiple, et la complexion délicate de quelques-uns d'entre eux qui peuvent, étant cousus à la coiffure ou à l'habit, acquérir une certaine consistance à la manière des amulettes de plomb ajourées, que les pèlerins du moyen âge attachaient à leurs personnes et aux tentures de leurs appartements[2]. » Le moyen âge a eu ses *croisés*, c'est-à-dire des chevaliers ou des pèlerins portant la croix sur leurs vêtements; l'antiquité gauloise peut avoir eu ses *roués*.

Ainsi s'explique que des rouelles aient pu être employées comme objets de toilette, voire comme fibules; c'était donner un caractère utilitaire à un « porte-bonheur », c'est-à-dire l'employer à une double fin. Tel est le cas d'une rouelle-fibule, sorte de broche analogue à celle que les femmes emploient dans leur toilette, qui a été trouvée à Metz en 1865[3]. C'est le seul exemple que nous en ayons rencontré dans nos lectures, mais nous serions étonné qu'il fût isolé.

Nous n'avons étudié sous le nom de rouelles que des objets circulaires *avec moyeu et rais*, c'est-à-dire des images bien caractéristiques de la roue. Nous n'avons pas étendu ce nom, comme on l'a fait quelquefois, aux rondelles découpées et divisées en compartiments qui forment aussi une série de petits antiques très fréquents. Ces rondelles ont été étudiées avec soin par M. Henri de Longpérier[4] qui voit dans la plupart d'entre elles des instruments

1. Nous les reproduisons ici d'après une gravure de l'*Histoire des Romains*, de M. Duruy, t. III, p. 103, dont nous devons la communication à l'obligeance de MM. Hachette. Ce sont nos n°s 16 et 17.

2. Hucher, *Rev. Num.*, nouv. sér., t. VII (1862).

3. Ce petit objet a été décrit par M. Ch. Abel dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, XLVII° année (1865-1866), p. 302 et suiv., avec planche.

4. Henri de Longpérier, *Note sur les Rouelles de bronze*, dans le *Bulletin de a Société des Antiquaires*, 1867, p. 92-103; le même, *des Rouelles et des*

de suspension, des sortes de porte-trousseau. La question est hors du cadre de notre étude et nous n'avons pas à nous en occuper; il nous semble pourtant que bon nombre de ces rondelles ont pu être des plaques d'ornementation ou des phalères de chevaux. Plusieurs de ces rondelles[2] rappellent la roue et en dérivent certainement; mais ce n'est plus de la mythologie, c'est le développement artistique et industriel d'un type tombé dans l'usage et incessament modifié par le goût des artistes ou par la mode.

Anneaux antiques considérés comme agents de suspension dans la *Revue Archéologique*, de 1867, t. II.

2. Voir les planches XXIV et XXV de l'article de M. Henri de Longpérier dans la *Revue Archéologique*.

H. Gaidoz.

(*La suite au prochain numéro.*)

OBSERVATIONS

SUR

LES MONNAIES A LÉGENDES EN PEHLVI

ET PEHLVI-ARABE

(*Suite* [1])

XXII. Avec les Sassanides [2], nous sommes en pleine culture avestique, c'est le mazdéisme qui est la religion d'État. Ici plus de doute. Quelle que soit l'époque des premières recompilations des livres de Zoroastre, et de leur traduction en langue vulgaire, il est certain que la rédaction définitive, telle qu'elle est conservée par les manuscrits dont ceux que nous avons ne sont que des copies, est l'œuvre des rois sassanides. On a vu ci-dessus (§ 10) que Khosroes Parviz est le vrai restaurateur de la littérature avestique et que d'après le Dînkart « il chargea les plus intelligents et les plus capables des prêtres de faire une nouvelle explication de l'Avesta [3]. » Cet événement littéraire, qui coïncide avec la révolution religieuse, est en quelque sorte le premier acte et le point de départ de la nouvelle civilisation iranienne. La période sassanide est le moyen âge de la Perse, l'époque intermédiaire entre l'ancien monde et l'invasion arabe qui change ici, comme partout, la face des choses. Avec la domination musulmane le vieil Irân entre dans une ère nouvelle, la religion, les mœurs, la culture intellectuelle sont totalement changées; il n' est pas jusqu'à la langue elle-même qui ne subisse l'influence du vainqueur et de son livre, le Coran.

1. V. *Revue Archéologique*, 3e série. t. IV, p. 150, 223.
2. La vraie orthographe du nom patronymique est Sâsân, ساسان.
3. La traduction littérale du texte pehlvi est celle-ci : « Nous ordonnons d'abord aux Mobeds les plus perspicaces et les mieux doués, de faire une refonte (*Navak*) générale des principes de l'Avesta et du Zend. » V. le texte dans Haug, *Essay on Pahlevi*, p. 147.

Nous allons passer en revue les monuments et les légendes pehlvies de l'époque sassanide.

XXIII. Les premières monnaies d'Ardéchir Bâbekân, celles des premières années de son règne, représentent tout à fait le type parthe. Le roi a la haute tiare perlée des Arsacides, les cheveux cachés par les oreillettes et les fanons. Le pyrée est seul figuré sur le revers, sans les deux assistants. Cette période monétaire est celle de la lutte avec les derniers rois parthes Artaban V et ses fils (225 à 232 de J.-C). A partir de cette dernière date le type change par l'introduction de la couronne crénelée ou murale surmontée de la sphère étoilée qui se maintient tant que durent le monnayage sassanide ou ses imitations dans l'Inde et sous les Arabes. La couronne pourtant se modifie, et devient radiée, ailée, perlée. Les deux personnages à droite et à gauche du pyrée n'apparaissent que sur les monnaies de Sapor Ier, fils et successeur d'Ardéchir mais, à partir de cette époque, le type du pyrée accosté des deux mobeds (dont l'un est généralement le roi en pontife et officiant) devient également le type invariable et constant du revers; le dessin et les détails d'exécution changent seulement et varient en dégénérant d'une époque à l'autre.

Les légendes sont en caractères pehlvi-sassanides, écriture monétaire, offrant une différence sensible avec l'écriture monumentale ainsi que je l'ai déjà fait remarquer; je reviendrai du reste plus loin sur ce point.

M. Mordtmann a relevé avec le plus grand soin les variétés de l'alphabet monétaire sur les nombreuses pièces qu'il a eues en sa possession à Constantinople et pour chacun des rois sassanides; il en a dressé un tableau qui se trouve annexé au dernier mémoire qu'a publié ce savant sur la numismatique pehlvie et qui a paru après sa mort[1]. Ce tableau a le mérite de ne comprendre que les

1. Dans le *ZDMG*, tome XXXIV (1880). M. A.-D. Mordtmann, né à Hambourg en 1809 est décédé à Constantinople où il avait passé la majeure partie de sa vie scientifique, le 30 décembre 1879. C'est à lui et à Ed. Thomas, que l'on doit les plus beaux travaux sur l'épigraphie pehlvie (monnaies et intailles).

caractères relevés sur les originaux eux-mêmes et non sur des gravures ou des pièces en mauvais état de conservation; il ne comprend pas non plus l'écriture des intailles, sceaux et gemmes à légendes pehlvies, contemporains des monnaies, car cette écriture offre quelques variantes dont plusieurs, il est vrai, sont dues plutôt à la fantaisie du graveur qu'à la nature même de l'écriture officielle. Le travail de M. Mordtmann offre donc, ainsi que je l'ai vérifié du reste à plusieurs reprises, un état synoptique très complet (sauf quelques petites lacunes), de toutes les variétés de l'alphabet des monnaies pehlvies, depuis Ardéchir I[er] Bâbekân jusqu'à l'époque arabe[1].

XXIV. En examinant avec attention ce tableau synoptique, on voit que l'histoire de l'écriture monétaire peut se partager en deux époques : l'une qui s'étend jusqu'à la fin de Hormuzd II (vers 300 de J.-C.); les caractères sont à peu près les mêmes que ceux des dernières monnaies persépolitaines; et la seconde qui part du règne de Sapor II et dure jusqu'à la conquête arabe, ou tout au moins jusqu'à Chosroès II (590 de J.-C.) car c'est la pièce de Chosroès II qui a servi comme nous le verrons, de type, et comme dessin et comme légendes, aux diverses monnaies arabes et indo-sassanides des VI[e] VII[e] et VIII[e] siècles de notre ère.

La forme des caractères et l'aspect général de l'écriture varient d'une époque à l'autre pour un œil exercé; l'ensemble de la pièce et la finesse de l'exécution présentent également des différences. Ainsi, à l'avènement des Sassanides, l'influence grecque était encore considérable en Asie, l'hellénisme régnait partout, dans les arts, dans les mœurs comme dans la religion, que ce fût le catholicisme plus ou moins orthodoxe ou le magisme. Ardéchir Bâbekân à son avènement au pouvoir, eut à lutter et à réagir[2], non-seulement contre l'élément étranger gréco-parthe qui formait

1. On trouvera aussi dans le *Manuel du pehlevi* de M. de Harlez (planche finale) un tableau des formes des lettres rangées par ordre chronologique.

2. « L'histoire religieuse de l'Iran, dit quelque part M. J. Darmesteter, n'est autre que l'histoire de l'usurpation lente de la caste sacerdotale mède, qui devient souveraine avec les Sassanides. »

le fond de la civilisation à laquelle succédaient les Sassanides, mais aussi contre l'hellénisme religieux. Il s'efforça, sous l'impulsion de la caste sacerdotale des mages, de rétablir le zoroastrisme dans toute sa pureté, et c'est ainsi que lui et ses successeurs durent persécuter les chrétiens; mais l'influence de l'art grec subsista encore pendant longtemps ainsi qu'en témoignent les monnaies de la première époque. Ce sont en effet des Grecs qui ont gravé les premières monnaies sassanides; on s'en aperçoit, à la fois, à la beauté de l'exécution du dessin, et à l'incorrection relative des légendes, celles-ci étant écrites dans une langue et avec des caractères peu connus des artistes grecs[1].

XXV. Cet état de choses dure jusque sous Sapor II, époque à laquelle les relations politiques entre Byzance et Ctésiphon[2] s'altèrent.

Pendant son long règne de soixante-dix ans (309-379) le roi de Perse fut presque constamment en guerre avec les Romains sous les empereurs Julien, Jovien et Valens. Les Grecs sont chassés définitivement de toutes les fonctions, et les Perses prennent la direction de la fabrication monétaire. Cet événement se fait de suite sentir sur les monnaies : la partie artistique de la pièce est moins fine, mais les légendes sont plus correctes; les monnaies de Bahram IV par exemple et déjà celles de Sapor III sont, comme le dit avec raison Mordtmann, des modèles d'écriture pehlvie. Plus tard, à la fin du règne de Chosroès II on peut signaler une sorte de renaissance artistique qu'il est facile de constater par l'examen des monnaies dites du second type, principalement celles qui commencent à l'année onze du règne avec le mot *afid* « louange »[3].

1. V. Mordtmann, *ZDMG*, 1865, p. 467 et sq.
2. Ctésiphon (arab. Tisafûn) sur la rive gauche du Tigre et Beh-Ardéchir, l'ancienne Séleucie sur la rive droite, formaient un ensemble que les historiens arabes appellent *El-Madâïn* (les villes). Le mot *Madâïn* que l'on rencontre constamment dans l'histoire perse, principalement dans les rapports avec l'empire grec, désigne donc la capitale politique des Sassanides.
3. V. même recueil 1880 p. 132. La cause de ce mouvement artistique est inconnue et elle est d'autant plus inexplicable que cet événement coïncide

Ce sont ces monnaies chosroéennes, dont quelques-unes sont d'une beauté remarquable d'exécution, que les Arabes ont copiées pendant toute la période de leur monnayage du premier siècle de l'hégire, après la conquête de la Perse.

XXVI. Les légendes sont en perse sassanide et varient peu pendant l'espace de quatre cents ans que dure la dynastie d'Ardéchir. La lecture est généralement facile quand on a surmonté les premières difficultés graphiques, mais il y a certains mots, tels que les dates et les noms des ateliers monétaires, qui sont et seront probablement toujours incertains, comme le sont les groupes que l'on trouve si fréquemment dans les manuscrits[1] et sur l'interprétation desquels les parsis modernes ne sont point d'accord. Cette incertitude tient à l'absence de points diacritiques et précisément à ce système de groupage des caractères en forme de monogrammes que l'on rencontre également sur les monnaies. Ainsi sous les premiers Sassanides un même caractère désigne à la fois *a*, *s*, *sch*, et quelquefois *kh*; le [illegible] et le *tch* sont souvent confondus; de même pour les trois lettres *i*, *g*, *z*, etc.; d'une époque à l'autre les caractères se déforment beaucoup, par exemple le *t* (ת ט) qui a d'abord sa forme propre et qui, à la fin des Sassanides finit par se confondre quelquefois avec l'*m*. On sait que les points diacritiques étaient également inconnus à l'arabe dans les premiers temps de l'hégire, ce qui a donné lieu à des méprises célèbres dans l'histoire et à des erreurs grossières dans les transcriptions des noms propres ou des noms géographiques. Le même inconvénient existe pour le pehlvi.

XXVII. Les difficultés de lecture portent donc principalement

précisément avec la longue et sanglante guerre que l'empire perse eut à soutenir contre les Romains sous les empereurs byzantins Phocas et Héraclius. — Sous Chosroès II, l'empire sassanide était arrivé à son apogée, quoique bien près de sa fin; d'après Ibn Khordadbeh, l'impôt total s'élevait chaque année à environ treize cent millions de francs (V. *Journ. asiat.*, avril 1865.)

1. Les livres spéciaux contiennent la liste des principaux groupes usités dans les manuscrits; v. notamment le *Manuel du pehlevi* de M. de Harlez, p. 4 à 8.

sur les noms de nombre et sur les noms des villes où les monnaies ont été frappées. Il y a cela de remarquable dans la numismatique sassanide que les dates et les ateliers monétaires au lieu d'être indiqués, comme chez les Arsacides et les Grecs, par un chiffre ou un monogramme le plus souvent inintelligible, sont exprimés en toutes lettres, pour les années de règne, et avec quelques abréviations ou monogrammes pour les lieux d'émission. On a vu ci-dessus que les rois Parthes avaient adopté l'ère des Séleucides et qu'ils rendaient l'année au moyen de lettres grecques suivant l'usage. Ce mode de comput n'a pas été suivi par les Sassanides qui sont même restés plus de deux siècles sans nous laisser trace de leur système chronologique. Il est probable qu'ils comptaient, comme la plupart des peuples de l'Orient qui n'employaient pas l'ère grecque, par les années de règne de tel ou tel souverain. Les inscriptions cunéiformes notamment ne sont pas datées autrement, quand elles le sont. Mais c'est seulement sous Piruz ou Feroèz (457-483) qu'apparaissent les premières dates, non en chiffres mais en nombres cardinaux et par conséquent en toutes lettres. La plus ancienne monnaie datée est de l'an « trois » *telat* du règne, qui correspond à 460 de J.-C. A partir de cette époque toutes les monnaies sassanides portent, pour chaque prince, le nombre indiquant l'année de l'émission, en même temps que l'atelier monétaire. C'est ainsi par exemple que nous possédons des pièces datées de chacune des quarante-trois années de règne de Kobad Ier; des quarante-huit années de règne de Chosroès Ier, des trente-huit années de Chosroès II et des vingt-une années de règne de Yezdegerd III le dernier des Sassanides (631-652). Nous verrons plus tard dans la troisième partie de ce travail, qu'à partir de la conquête arabe les monnaies frappées en Perse par les gouverneurs, au type de Chosroès II, sont datées de l'ère dite de Yezdegerd, remontant à 631, la première année du règne de ce monarque[1].

1. Cette ère est usitée chez les gouverneurs arabes de la Perse, et même chez les premiers Khalifes, bien après l'adoption de l'hégire. La plus ancienne

Sur les monnaies sassanides, la date se trouve toujours au revers à gauche du lecteur, pendant que le nom de l'atelier monétaire est à droite.

XXVIII. Ainsi que je l'ai fait remarquer précédemment, le pehlvi, parmi les éléments sémitiques qui le composent, tout en restant langue iranienne, se sert pour désigner les dix premiers nombres, à la fois de termes sémitiques et de leurs équivalents iraniens; mais sur les monnaies sassanides comme sur celles de l'époque pehlvi-arabe, on ne trouve que la forme sémitique. Ces nombres sémitiques sont : *akhad*, *terîn*, *telat*, *arbâ*, *khomsha*, *shatâ*, *shebâ*, *tômenâ*, *tishâ* et *asrâ*. A partir de « onze » on emploie la numération persane : iadjdeh, duadjdeh, persan mod. يازده, دوازده, (dont le sens est un de dix, deux de dix, *duo ultra decem*) etc. A partir de vingt, on met, en pehlvi, le plus petit nombre le premier : *iadj vist*, *duadj vist*, *si tchehel*, *shash pantcha*, etc., tandis qu'en persan moderne on dit comme en francais : *bist ou doû* (22), *tchehil ou se* (43), *pendjâh ou shash* (56).

XXIX. Les légendes monétaires se composent : 1° des titres royaux, sorte de protocoles, qui se trouvent sur l'avers de la pièce autour du buste, dans le champ et quelquefois (dans les basses époques) sur la marge; 2° et d'épithètes ou formules exclamatoires en l'honneur du roi.

Le titre royal que l'on trouve le plus généralement est par exemple : *Mazdaiasn Bagi Schahpuri Malkan malka iran* « l'adorateur d'Ormuzd (mazdéen) le divin Sapor, roi des rois de l'Iran »; ou : *Mazdaiasn vohia Ohramazdi malkan malka iran v Aniran minotchetri men Jezdan* « le mazdéen l'excellent Hormuzd roi des rois de l'Iran et de l'Aniran, germe céleste des dieux[1]. » C'est le protocole le plus complet, on le rencontre assez rarement dans son entier vu sa longueur.

monnaie datée de l'ère de Yezdegerd est de l'an 20 (651 de J.-C.) et la plus récente, de l'an 65 (690 de J.-C.) avec la légende arabe *bism-illah*.

1. Mazdéen (mazdi-esn) signifie adorateur d'Ormuzd. Anquetil Duperron et de Sacy avaient proposé l'adjectif « mazdiesnan ».

Tous ces mots ont été lus et expliqués pour la première fois par M. S. de Sacy dans ses *Mémoires sur les antiquités de la Perse*[1], et l'illustre savant s'était servi non des médailles, mais de l'inscription trilingue de Nakshi Rustam, dont le texte grec servit de base à l'interprétation. La langue est du perse, sauf les deux mots *malkân malkâ* et la particule *men* qui sont sémitiques.

Les mots *malkân malkâ* מלכאן מלכא « roi des rois » sont la traduction du Βασιλεὺς βασιλέων que l'on trouve sur toutes les monnaies Arsacides et sur un certain nombre de monnaies de l'Asie mineure[2]. C'est un titre éminemment oriental. Dans les anciennes inscriptions cunéiformes[3] on voit le souverain prendre le titre de « roi puissant, *sarru dannu*, roi des quatres régions, *sar kibrativ arbaiv*; mâle puissant, *us danga* (v. F. Lenormant, *Rev. Archéol.*, 1873, p. 77 et *Etud. Accad.*, 1874, II, p. 316). Plus tard à l'époque de Sargon (721 av. J.-C.) apparaissent les mots *sar-sari*, *sarru-rabu* « roi des rois, le roi grand » expression qui se trouve également dans les inscriptions cunéiformes de Van (v. *Journ. Asiat.*, juin 1884, p. 499).

Lorsque les Perses, adoptant l'écriture et le style assyro-babylonien[4], élevèrent des monuments à leurs souverains, ils leur donnèrent naturellement ces épithètes pompeuses; c'est ainsi qu'on lit dans l'inscription de Behistoun : « Adam Darayavus khsâyathiya vazraka khsâyathiya khsâyathiyânâm, moi Darius

1. Un vol. in-4, Paris, 1793, p. 76 à 97.

2. Ce titre se rencontre même sur des monnaies et sur les inscriptions monumentales de petits princes comme Odenat II, roi de Palmyre, (v. de Vogüé, *Syrie centrale* f° 1868-1877 p. 28), Obodat et Malkou rois Nabatéens (v. de Saulcy, *Annuaire de la Soc. de Num.*, etc., 1873, p. 18 et 21) qui se donnent le titre de מלך מלכא *melek melkâ*, forme araméenne ; v. infrà.

3. Dans les plus anciens textes que nous connaissons, ceux de Tello (Chaldée), Gudea et Likbagus se donnaient le simple titre de *patesi* (gouverneur ?) sans épithète, c'est le Dieu invoqué, Ninsah ou Mulsezida, qui est le vrai roi — v. Oppert, Acad. des Inscr., 1882, p. 28 sq.

4. Telle est l'opinion générale. V. sur l'origine de l'alphabet perse, Oppert dans *Journal Asiatiq.* mars 1874. D'après Deecke, *ZDMG*, 1879, p. 289, les Perses auraient tiré leur alphabet directement du cunéiforme anaryen ancien et non de l'assyrien moderne.— Je ne cite que pour mémoire cette opinion bien peu admissible.

le roi grand, roi des rois, etc. » Les Arsacides qui se prétendaient les successeurs des Akhéménides se donnèrent de même le titre de rois des rois, βασιλεύς μέγας, βασιλεύς βασιλέων titre importé par eux en Baktriane ; la légende *mâhârâjasa aparajitasa* (au génitif) qui n'est que la traduction du grec μεγάλου βασιλέως ἀνικήτου, se trouve en effet sur un bronze de Démétrius fils d'Euthydème, roi de Baktriane qui régnait vers 170 av. J.-C[1]. Cette même épithète se rencontre ensuite avec des variantes, sur presque toutes les inscriptions et dans presque toutes les légendes monétaires de l'Inde.

XXX. Grammaticalement la forme *malkân malkâ* des inscriptions sassanides, est une construction calquée sur le protocole perse et sur le *shâhân-shâh* qui était peut-être déjà usité dans le peuple pour désigner le souverain, s'il faut en croire Ammien Marcelin[2]. *Malkâ* est sémitique comme étymologie et comme forme, c'est l'araméen מלכא à l'état dit emphatique « le roi », qui est devenu la forme générale ordinaire du mot *melek* dans toute l'Asie à cette époque ; *malkân* (pour malkâ-ân מלכאאן des manuscrits) est un pluriel iranien en *ân*, אן pehlvi sassanide et pehlvi avestique ; ان persan. L'ancien perse aurait dit *malkâ malkânâm* comme Khsâyatiya Khsâyatiyânâm (avec *n* épenthétique, V. Spiegel, *Altpers. Keilinschrift*. 1862, p. 156) ; mais déjà à l'époque pehlvie la tournure : malkân malkâ, Shâhân shâh, Djehân shâh, darvandân rûban (l'âme des méchants) s'était introduite dans la langue et pouvait aussi bien se dire que la forme avec la construction par l'izafet : malkâ-i malkân, shâh-i djehân, shâh-i

1. V. de Sallet, *Die Nachfolger Alexanders*, etc., p. 91.

2. V. J. Darmesteter, *Études iraniennes* I, p. 33 — Noeldeke dans *ZDMG*, 1879, p. 687, croit qu'on lisait ce groupe, non pas *malkân malkâ*, mais *shâhân shâh*. De même la légende royale « Bagi A. malkâ barman bagi P. malkâ, » devait se prononcer « bag A. shâh pusi bag P. shâh, le divin A. roi fils du divin P. roi » M. Schlottmann (*ZDMG*, 1856 p. 412) traduit « notre roi מלכאן, le roi de l'iran. » Mordtmann (même recueil, 1865, p. 405, a réfuté cette lecture fantaisiste. — La forme מלכתאן מלכתא *malkatân malkatâ* « reine des reines » que l'on trouve sur la belle intaille de la reine Dineki, épouse de Yezdegerd I (v. Z., 1877, p. 583) est une construction grammaticale du même genre.

shâhân, rûbân-i darvandân. En syriaque on dirait *malka d malké* (avec le *d* relatif) ; en babylonien *malka d malkaïa* ; en hébreu מלך מלכים, *melek malekim*[1]. La version chaldeo-pehlvie de l'inscription d'Hadjiâbâd donne *malkîn malkâ*, מלכין מלכא. M. Ed. Thomas a cru lire les mêmes mots sur une des pièces qu'il appelle *partho-persian coins* (v. suprà, § V) ; mais sur l'exemplaire dont il donne le dessin (*Early sassan. coins*, p. 128 et pl., fig. 3) cette lecture n'est pas justifiable. Elle est du reste impossible historiquement comme au point de vue linguistique, la langue des rois sassanides et des monnaies royales étant du pelvi-perse et non du chaldéo-pehlvi.

L'on sait ce qu'il faut entendre par ces mots « roi de l'Iran et de l'Aniran ». Les expressions correspondantes dans les inscriptions monumentales sont en grec, αριανων και αναριανων, et en chaldeo-pehlvi Aryân û Anâryân. De Sacy avait traduit : « roi des rois de l'Iran et du Touran, » c'est-à-dire « de toute la terre », le mot *Touran* étant pris dans le sens de tous les peuples étrangers à la Perse ; mais, à raison de l'acception particulière qu'a prise ce mot avec le sens spécial de tartare, je préfère traduire « roi de l'Aniran », entendant désigner par là toutes les populations sémitiques et touraniennes de l'empire sassanide[2].

XXXI. L'expression *minotchetri men Iezdân* « germe céleste des dieux » qui est le complément de l'épithète *bagi* (divin) précédant le nom du roi, correspond au grec ἔκγονος θεῶν, de même que *bagi* est la traduction de θεός, épithète que les rois parthes avaient empruntée aux Séleucides. Tous les souverains de l'Orient ont aimé du reste à se prétendre descendants des Dieux, et, encore aujourd'hui, en parlant de la Chine on dit : le Céleste Empire, le Fils du ciel, les Célestiaux, *the Celestials*. Dans son mémoire précité, M. de Sacy rappelle les paroles que Sapor

1. On voit dans Esdras (VII, 12) ארתחשסתא מלך מלכיא « Artakhshasta, roi des rois ».

2. M. Quatremère traduisait « roi des rois des Mèdes et des Perses, » et M. Eugène Boré : « roi des rois des Aris et des Anaris ». V. Dubeux, *Journal Asiatiq.*, févr. 1843.

adressait aux chrétiens qui refusaient de l'adorer : « Ne savez-vous pas que je suis de la race des dieux ? » et le protocole d'une lettre adressée par Chosroès à Varam, Βαρὰμ στρατηγῷ Περσῶν, et dont la traduction grecque a été conservée par l'historien byzantin contemporain, Théophylacte [1]. Voici ce curieux protocole : « Chosroès, roi des rois, maître des souverains, seigneur des nations, prince de la paix, sauveur des hommes, qui par rapport aux dieux n'est qu'un homme bon et éternel, mais par rapport aux hommes est un dieu très illustre, vainqueur très glorieux, qui se lève avec le soleil et donne à la nuit ses étoiles (ἡλίῳ συνανατέλλων καὶ τῇ νυκτὶ χαριζόμενος ὄμματα, c'est-à-dire maître du levant et du couchant). » Comme on le voit, les Sassanides avaient renchéri sur leurs prédécesseurs, au point de vue de l'emphase épistolaire, mais ils sont plus modestes sur leurs monuments et sur leurs monnaies.

Les deux mots *men iezdân* ou *iestân* qui suivent minotchetri ont le sens de ex diis, *men* étant la particule sémitique מן, *min*, et *iestân* le pluriel de *iazata* (part. passé de *iaz*, le mot est avestique). En persan moderne iazdân یزدان, « les dieux » est un pluriel invariable qui a pris le sens de divin appliqué aux souverains, au singulier comme au pluriel, suivant l'habitude du néo-persan de confondre les deux nombres. En pehlvi sassanide et dans l'Avesta *l'ized* est un des noms de *dieu*, correspondant parfaitement au Θεός. On le trouve quelquefois à la suite du nom royal : « mazdaiasn bagi schahpuhri ized malkân malkâ, etc. [2]. »

XXXII. Outre cette appellation générale « d'adorateur d'Ormuzd, rejeton de la race céleste des dieux » les monarques sassanides se donnaient encore d'autres épithètes que l'on trouve le plus souvent sur le revers des monnaies, telles sont : raba rûschan, « très éclatant » ; rûschni-farza, « blancheur éclatante » ;

1. Théophylacte Simocatta, *Historiæ*, lib. IV, c. 8, p. 175 de l'édition Bekker, Bonn, 1834, dans le *Corpus Scriptor. histor. byzantinæ*.

2. Sur une pierre gravée de Bahram I, il existe la variante *Iezdi-tchetri* qui a le même sens « d'origine divine. » V. *ZDMG*, XXXI (1877), p. 594.

iezdani, malki, « le divin, le royal » ; tchetri iezdan, « semence divine » ; pirudj, rast, « le victorieux, l'honnête » ; kavan, navaki, « le royal, le pur » ; nuvazi, נוזי, et nuvahi, נואחי, et par abréviation nuva, « l'adorateur [1] ». D'après M. Noeldeke (*ZDMG.*, 1877, p. 148 et 1879, p. 690) il faudrait lire *nura zi* נורא זי en deux mots, *nûra* ayant le sens de « feu » comme אתור *atûr* des monnaies et des livres (pers. mod. adhar, آذر), et *zi* étant la particule araméenne (palmyrénien et nabatéen) exprimant le relatif. Cette lecture n'est possible que lorsque ces mots sont suivis d'un nom propre, par exemple, נורא זי ארתחשתר « le feu d'Ardechir » groupe qui d'après le savant allemand était prononcé idéographiquement, avec l'izâfet : *atûr i Ardechîr*, de même que le מלכאן מלכא était lu par les Perses : shâhân shah, شاهان شاه. M. Mordtmann (*ZDMG.*, 1880, p. 7) maintient sa lecture *nuvazi*. Je crois qu'il est dans le vrai, tout au moins quand ce mot se présente seul, ce qui arrive fréquemment sur le revers des monnaies.

Je citerai encore les mots *bagi*, « divin » ; *bagân*, « fils de Dieu » (comme Varahranân fils de Varahran), *vohia* ווחיא « l'excellent » sur quelques pièces d'Hormidas II et de Sapor II, *afku*, excellent, *vdrid*, grandissant, crescens, *râdi*, *râti* brave (grand prêtre راد d'après Dorn), *farukhû*, heureux, *pirudj*, victorieux, *raba*, puissant, *Kavan*, royal, *Kadi*, prince etc., *âturi* (*âtûr*, *atû*, et *âtruni*) l'adorateur du feu (à partir des monnaies de Sapor III) et tous les composés de *âtur*. On sait que ce mot, ainsi que *âtesh*, désigne « le feu », sur les monnaies et dans les inscriptions perses : *âtars putra ahurahê mazdao*, « le feu est le fils d'Ormuzd », dit l'Avesta. Le génie qui préside au feu est l'*amescha çpenta* ; le prêtre du feu est l'âthrâvâ אתראוא, le πυραιθος, pyraethe des Grecs.

Les mots formés avec *âtesh* (ou *âtesch*) ou *âtûr*, sont nombreux sur les monnaies et principalement sur les pierres gravées sassanides ; je citerai les plus fréquents de ces composés [2]. Ce sont :

1. M. Ed. Thomas traduit نووازى, *nouvdsî* par « temple du feu. » V. *Early Sass. Coins*, p. 134. Ce mot se rattache à *nivid*, dont le sens primitif est « exposer ».

2. Les mots persans modernes *atesh-gah* (autel du feu) et *atesh-perest* adorateur du feu) sont particulièrement usités en Perse, Turquie et Hin-

Atûrferen, âteshferen « gloire du feu » (M. Mordtmann, *Z.*, 1877, p. 592, rapproche avec raison le mot *feren*, فرن, de la terminaison des noms propres Tissaphernes, Phrataphernes, Dataphernes, Holophernes, etc.) ; âtursâm, « expiation du feu » ; âtarmihen, « patrie du feu », ᾿Αδερμαχάνης, n. pr. ; âturtahmi, « qui engendre le feu ou fils du feu » ; âteshmahist, « adorateur du feu » ; *mahist* ou *mahischti*, מהישתי, a le même sens que mazdaisn et se trouve employé seul, mais très rarement, par exemple sur l'intaille de la reine Dincki (*ZDMG.*, 1875, p. 204) ; âtrotakht, « trône du feu ; » âturdusti, « ami du feu » ; âturdûkhti, « fille du feu » n. pr. ; âturpât, אתרפאת, Atropates, n. pr., et les formes grecques ᾿Ατροπάτης, Ατροπάτιος (Strabon XI) [1].

A côté du nom du feu on rencontre aussi, mais rarement, sur les monnaies et sur les pierres gravées, le nom de Mithra מתרי, et de ses composés : Mithra mâhi, מאהי, « force de M. » (mod. Mihrevmah) ; mithra atesch « feu de M. » ; mithra ferna, « gloire de M. » ; mitratcheni, Mythracenes, n. pr. « né de M. » ; Vohumithra et son dérivé Vahumisra, « M. bon » ; apast ver Mithra, « confiance en M. »

XXXIII. En dehors des épithètes s'appliquant au souverain régnant, il existe encore sur les monnaies, des formules exclamatoires en l'honneur du roi, comme :

Gadmin afzûd, afzûd, afid.

Afid, que l'on rencontre assez fréqûemmet à partir de la onzième année du règne de Chosroès II, sur la marge extérieure de l'avers, a le sens de « louange ». Sur les monnaies pehlvi-arabes il prend le sens de « louange à Dieu » à côté de la formule arabe *el hamd lillah*. M. Stickel, à cause de l'analogie de *s* avec *a* dans l'écriture pehlvie de cette époque, a cru devoir lire *safid*

doustan. V. le grand *Dictionnaire persan* de F. Johnson, in-4, 1852 ; le *New-Hindustani Dict.* de S. W. Fallon, 1879, et le *Dict. Turc* de Bianchi.

1. Le sens de ces mots est « chef, protecteur du feu ». L'origine du nom de pays Atropatène (Aderbaidjan actuel) est incertaine. Spiegel la rattache au nom d'un certain satrape Atropatès. M. J. Darmesteter (*Etud. Iran.*, II, p. 85) a proposé Atarpâtâkân « berceau de la descente du feu ». C'est en effet là le berceau du magisme.

« blanc, pièce d'argent »; Mordtmann repousse avec raison cette fausse lecture (*ZDMG.*, 1880, p. 132)[1].

Afzûd, *afzût* (pehlvi אפזוח, persan *afzûd*) que M. J. Olshausen (1799-1882) a lu le premier (*Die Pehlewi Legenden*, etc., 1843, p. 25) et traduit par « augeatur, crescat, qu'il soit augmenté, qu'il vive, » traduction la seule vraie acceptée aujourd'hui par tous les savants. M. Dorn. (*Bulletin Histor.* 1843) et M. A. de Longpérier (*Essai sur les médailles Sassan.*, 1840), avaient lu auparavant *apiti* et *apestan*; on trouve les variantes *afzû*, *afzûni* et *afzûn* qui appartiennent toutes (impératif, adjectif, *afzûd* est le prétérit) au même verbe pehlvi *afzûtano*, persan *afzûdan*[2]. Le mot apparaît pour la première fois sous la forme *afzûni* sur les monnaies de Kobad I à partir de la seizième année de son règne (504 de J.-C.) *kavat afzuni*; on le trouve sous la forme *afzû* sur les pièces de Chosroès I, successeur de Kobad, à partir de la cinquième année (535 de J.-C.) du règne et enfin *afzût* encore rare, sur les monnaies des dernières années du même souverain; mais à partir de cette époque la formule *afzût* est employée sur toutes les monnaies sassanides, pehlvi-arabes et indo-sassanides.

Un monogramme qui accompagne très fréquemment le mot *afzûd* a fait l'objet des interprétations les plus diverses, depuis Tornberg, Olshausen, Stickel et Dorn jusqu'à Mordtmann[3]. On est d'accord aujourd'hui pour le lire *gadmin* ou *gadman* « gloire, bonheur, majesté »; *gadmin afzût* signifiait donc « majestas augeatur, vive Sa Majesté. » Ce signe apparaît pour la première fois sur les monnaies de Hormisdas IV (579-590,) mais surtout à partir de Chosroès II jusqu'à la fin du monnayage pehlvi.

1. Sur *afid* et ses formes diverses, v. Dorn dans les *Mélang. asiatiq.*, t. III, 1859, p. 511 et sq.

2. V. Dorn (*Mél. Asiat.*, tome III, 1857, p. 302 et 1859, p. 529). Il compare la forme *afzû* au kurde et à l'afghan qui perdent, en pareil cas, le *d* final. Afzud ou afzu avec le sens littéral de *augere*, peut être comparé au latin *augustus*. Dans le pehlvi des livres on trouve la forme dérivée afzâyad. V. J. Darmesteter, I, p. 194.

3. On peut lire sur ces variations Dorn. (mém. cité dans la note précédente); Stickel, *Handbuch*, etc., 1870, p. 98 et sq.; Mordtmann (*ZDMG*, VIII, XII et XXXIV, p. 129). M. Mordtmann lisait Zamân afzûd, *tempus augeatur*.

XXXIV. On trouve encore sur les gemmes, les épithètes suivantes :

Vohudin « vrai croyant », magotakir « puissant », bukhtari « sauveur », Βόχρης, n. pr., râsti et râstikhi « juste », shapir « bon », tagi « brave », dagpur « écrivain », Zirvan « éternité » et Zirvandât n. pr. ; Vohûnâm « le bien nommé », iezdati « Dieudonné », iezdân-dukht « fille de Dieu », raphi » serviteur », âirbât « prêtre » (je reviendrai plus loin sur ce mot) ; minûdineshn « sectateur de la loi » ; apestân ver iezdan, apestân ver iezd « confiance en Dieu » ou simplement apestanam « ma confiance ». C'est la formule pieuse arabe si fréquente sur les pierres gravées et sceaux musulmans, توكلى على صمد, toukeli ala Samd. M. Dorn [1] lisait afistân « louange ». M. de Sacy qui le premier a tenté de déchiffrer cette légende sur les intailles qu'il a publiées dans son second mémoire sur la Perse [2], faisait de *apestân* un nom propre et joignait la particule *ver* (ور, ור, à lui qu'il lisait *al*) au mot suivant ; il transcrivait donc *apestân ielizedan* « A. fils de Ielized ». Il traduisait de même par « Ménotchitr fils de Ielized » la formule ordinaire minotchetri men iezdân [3].

M. Mordtmann a aussi trouvé sur les sceaux des derniers Sassanides le titre *khadivi*, חדיוי, khédive dont le sens est « seigneur, possesseur » persan خدیو, *khédiv*. C'est un mot relativement moderne qui correspond au pehlvi Khutâï « dieu et seigneur » (zend hvadhâta, scrit. svadhâvan ou svadatta qui a sa loi, svatva indépendant ?). Nous retrouverons ce titre sur les monnaies indo-sassanides.

1. *Ueber eine Pehlevi-Inschrift*, etc. dans le tome III des *Mélanges asiatiques* (1859), p. 506 à 531. On trouve aussi les mots *afid*, *afidsitân*, *aftid*, etc. qui, en effet, ont le sens de *laudare* mais qui n'appartiennent évidemment pas à la même racine.

2. *Mémoire sur les Inscript. de Behistoun* (1809), dans le tome II des *Mémoires de l'Acad. des Inscript.* (1815), p. 162 à 242.

3. M. de Harlez lit *avastân* et traduit par « recours, supplication ; » (*ava-çtâ* « aller vers » en zend) ; M. Spiegel rattache ce mot à l'arménien *apaçtan* « refuge » ; M. Justi, au verbe pehlvi *afsûtan* « consacrer ». Si l'étymologie est incertaine, le sens ne l'est pas. On ne trouve *apestân* que sur les intailles sassanides, mais non sur les monnaies.

XXXV. Nous avons déjà dit que les Perses n'avaient pas à proprement parler de temple; le feu était entretenu sur un autel, lequel était lui-même, souvent accouplé par deux (v. par exemple la planche 180 de l'ouvrage de Flandin et la planche 114 du recueil d'Andreas), situé sur une éminence et en plein air. La fumée intense que produisent les matières combustibles du pays n'auraient pas permis d'entretenir et de conserver le feu à l'intérieur. Le mot grec πυρεῖον signifie littéralement objet qui sert à allumer le feu (πυρεῖα, les bois) et par extension brasier; c'est dans ce dernier sens qu'il faut comprendre le mot *pyrée* tel que les langues modernes s'en servent pour désigner l'autel du feu chez les Perses, et non dans le sens de *temple* que l'on emploie généralement par analogie avec les autres religions [1]. On ne trouve même pas dans l'Avesta le nom de cet autel sur lequel brûlait le feu sacré. Les mots âtesch gah, آتشگاه, âtesch gadeh, آتشكده, âtesch dân, آتشدان (lieu du feu, place ou vase à feu) sont des mots modernes; en zend avestique, âthrô-dakhstem désigne une sorte d'outil pour le feu. (V. Spiegel, *Avesta, Einleitung* du II[e] vol., p. LXV et p. 331 du commentaire.) Ainsi les textes avestiques n'ont rien de précis pour exprimer ce que nous rendons par le mot grec *pyrée* [2]. Ils sont plus explicites pour les noms sacerdotaux. Le *moghu-pati*, chef des mages est une sorte de pontife, ce mot est devenu *magôpat* dans le pehlvi des inscriptions sassanides (V. notamment à Nakshi Rustam), maupat מאופת dans les textes huzvaresh, moghbad maubet en persan, môpet en arménien, μαυπτας dans les martyrologes grecs, moibad dans Neriosengh, etc. (V. Spiegel, *Einleitung*, p. XV.) Au-dessous du *mobed* est le *herbed* qui est le prêtre ordinaire, *aêthra paiti* en zend « serviteur du feu » *hirbât* ou *airbât* en pehlvi des monnaies et gemmes אירבאת; aêharpat sur la grande inscription de Nakshi

1. En fait de ruines, on ne trouve aujourd'hui que des ruines d'ateschgah et rien de ce qui ressemble à un temple ouvert. Les médailles donnent pourtant (v. *suprà* § XII) la forme d'un temple grec hypostyle.

2. On trouve cependant dans le *Old Zend pehlavi Glossary de Hoshendji* (Bombay, 1867, édit. Haug) des mots comme âtare-kereta (persan âtesch kerdâr) « vessel in which fire is placed » et autres composés. (V. p. 61.)

Rustam. Le mot est devenu ايربذ, *irbed* en persan [1], en grec ἀζαραπατεῖς et ἀζαραβίτης. C'est l'herbed que l'on trouve sur le revers des monnaies sassanides à droite du pyrée, assistant le roi habillé en pontife et remplissant les fonctions de mobed. Quand les rois de Perse entraient en campagne, ils emportaient le feu sacré. Maçoudi [2] consacre un chapitre particulier à l'énumération des temples du feu (بيوت لنيران, *baiout ennirân*) dont plusieurs existaient encore en ruines de son temps (en 332 de l'hég.). L'historien arabe est loin d'être toujours exact; il cite, par exemple, dix temples qui auraient été construits à une époque antérieure à Zoroastre; mais il donne des renseignements intéressants sur les précautions que prenaient les mages pour la conservation du feu sacré [3]. « Parmi les pyrées les plus vénérés des Guèbres était celui d'Istakhar. C'était primitivement un temple consacré aux idoles; la reine Houmayeh, fille de Bahman, le convertit en temple du feu, après avoir détruit les idoles. Plus tard le feu fut enlevé et l'édifice tomba en ruine. » Maçoudi dit qu'il visita ces ruines que l'on appelait de son temps, *mesdjid Soleimân* (mosquée de Salomon) et qu'elles étaient imposantes et couvertes de bas-reliefs d'une exécution très habile, il ne parle pas d'inscriptions [4]. D'après les descriptions de nos voyageurs modernes il est possible d'identifier le monument dont parle Maçoudi avec les bas-reliefs de Nakshi Radjeb qui sont en effet à Istakhar, ou même avec ceux de Nakshi Rustam qui sont voisins quoique sur l'autre rive

1. Maçoudi semble faire dériver ce mot de *ir* « bon, excellent », c'est pour cela, dit-il, que le chef d'un pyrée se nomme *irbed*, c'est-à-dire « le chef de gens bons et vertueux ». (V. les observations de M. de Sacy dans le tome IX, p. 315 de l'édition Barbier de Meynard.)

2. V. le chap. LXVIII dans le tome IV de la même édition, p. 72 et sq.

3. D'après la légende arabe, le feu sacré des Perses, qui brûlait depuis mille ans, s'éteignit tout à coup dans la nuit de la naissance de Mahomet. V. Tabari, édit. Noeldeke, p. 253.

4. V. p. 77 du tome IV la description de ces ruines. M. Dieulafoy que j'ai consulté, m'a dit qu'il ne pouvait reconnaître le temple dont parle Maçoudi; que du reste en Perse toutes les ruines étaient pour le peuple des *atesh-gah*, et qu'il était possible que, même déjà au IVe siècle de l'hégire, les habitants de la Perse prissent toutes les ruines antiques pour des temples du feu. Ce qui expliquerait la quantité de pyrées que mentionne l'écrivain arabe.

du Polvar, mais en tous cas il ne s'agit pas d'un temple du feu, mais bien d'un palais ou tout autre monument triomphal [1].

XXXVI. Enfin les monnaies sassanides nous font connaître un grand nombre d'ateliers monétaires dont la plupart n'existent plus sous la domination des gouverneurs arabes. L'indication de ces lieux de fabrication est rare avant Bahram IV (388 de J.-C.); il n'en existe que quelques traces sur les monnaies de Sapor II, mais sur les pièces de Bahram, son fils, associé à l'empire, on en relève de suite quatorze [2] parmi lesquels : Ispahan, Akhmadan (Hamadan, Ecbatane), Darabgird, Rud ou Hecatompyles (v. § VII), Khorassân, Herat et Babâ באבא « la Porte » c'est-à-dire la résidence, la capitale. Ce nom générique désignerait, d'après Mordtmann [3] Istakhar (Persépolis) qui était la capitale antique des Perses et des Sassanides. Lorsque le Ardai Virâf Nameh dit que « Alexandre détruisit la babâ et l'empire », il entend évidemment parler de Persépolis qui, au IVe siècle avant J.-C., était la seule ville pouvant mériter le nom de capitale; mais sous les Sassanides, si Istakhar était la ville des traditions nationales, en réalité la capitale officielle, le centre des relations politiques et de chancellerie avec le monde byzantin, était Ctésiphon en face Séleucie, sur le Tigre. C'est donc dans l'atelier monétaire de Ctésiphon qu'ont été frappées les pièces sassanides portant l'indication *Babâ* [4].

A partir de Bahram IV les ateliers monétaires sont fréquents [5];

1. A Mourghab il y a le monument appelé *Maderè Soleiman* dont M. Dieulafoy a fait une description si complète dans la première partie de son récent ouvrage; peut-être y a-t-il là encore une confusion de la part de Maçoudi. Du temps de Niebuhr il y avait encore à Persépolis une ruine qui s'appelait le palais de la reine Humaï (ou Houmayeh).

2. V. la liste dans Mordtmann, *ZDMG*, 1880, p. 84.

3. Même recueil, 1879, p. 115. — J'ai mentionné ci-dessus l'étymologie du mot *istakhar* qui serait une abréviation de *Perstakhar* « palais des Perses ». Istakhar était la ville proprement dite, la *Parsa* antique et Persépolis était la partie sud où se trouvaient les palais. Aujourd'hui Persépolis est appelé par les habitants Takhté Djemchid et Istakhar, Nakshi Radjeb. (M. Dieulafoy.)

4. Noeldeke dans *ZDMG*, 1879, p. 691.

5. Je rappelle que c'est seulement près d'un siècle plus tard qu'apparaît

M. Mordtmann les a tous relevés pour la période pehlvi-sassanide comme pour l'époque pehlvi-arabe ; ils sont au nombre de cent treize dont trente-trois seulement ont survécu au monnayage pehlvi et ont été adoptés par les Ommiades et les Abbassides. Il n'y en a que quatre-vingt-sept qui appartiennent à l'époque sassanide. La lecture de tous ces noms géographiques n'est pas encore absolument certaine; cela tient, comme toujours, aux difficultés graphiques que présente l'écriture pehlvie. Les identifications ne sont pas non plus toujours possibles ; aussi malgré les attaques dont il a été l'objet de la part de M. Dorn et de Bartholomaei, doit-on rendre hommage et justice à M. Mordtmann pour ses savantes recherches et ses efforts persistants en vue de débrouiller la lecture de ces ateliers monétaires. Les plus intéressantes de ces villes où les rois Sassanides frappaient leurs monnaies, sont en dehors de celles ci-dessus indiquées : Irân אירן pris comme capitale et non comme nom de pays; il s'agit probablement de Persépolis[1] ; Bag, la fameuse Behistoun (Βαγιστάνη), qui était une résidence royale ; Ar, l'Ardéchir Khurre des khalifes, dont le nom moderne est Firouzâbâd au sud de Schiraz, qui était lui-même un atelier monétaire et est désigné par les initales Schi ; Ragu, l'ancienne Ragha de Zoroastre, la « ville des trois jouissances » en Médie (v. Spiegel *ZDMG*, 1881, p. 635) ; Iezd, une des villes que l'on trouve le plus fréquemment désignées sur les monnaies sassanides et musulmanes ; Amul, le chef-lieu du Taberistan; Mar, initiale de Maru, Merv, la capitale du Khorassân, ville antique déjà indiquée dans l'Avesta sous la forme Mouru, ancien perse Margush, la Μαργιανή des Grecs, elle est mentionnée dès Bahram V (420 de J.-C.)[2]. Bishapour où

la date. Sur la liste des ateliers monétaires, v. Ed. Thomas dans *Journ. R. As. Soc.*, 1852 et Mordtmann dans *ZDMG*, 1879, p. 113-136.

1. Ou Istakhar; v. pourtant Noeldeke, *ZDMG*, 1879, p. 691. Cet exemple du nom de pays appliqué à la capitale est fréquent dans le monnayage musulman.

2. Il n'existe pas de monnaies sassanides frappées à Balkh, la Bâkhdhi de l'Avesta, Bâkhtris des inscriptions perses, Βακτρία des Grecs. La plus ancienne mention de cette ville comme atelier monétaire, est sur une monnaie pehlvi-arabe de l'an 63 de l'ère de Yezdegerd.

se trouvent encore aujourd'hui des ruines importantes sassanides; Zerendj dans la Drangiane (Afghan); Arm qui est ou l'Arménie ou la ville d'Urmiah près du lac de ce nom dans l'Atropatène. La confusion qui est possible sur les monnaies sassanides, ne l'est plus sur les pièces des khalifes où les noms sont écrits en toutes lettres. J'arrête ici cette nomenclature qui m'entraînerait dans des discussions d'attributions hors de mon sujet[1].

XXXVII. On a vu ci-dessus que la pièce d'argent des Arsacides avait été frappée sur le modèle et d'après le type des Séleucides et que le poids de la drachme parthe variait entre 2 gr. 75 et 4 gr. 35. Le poids moyen de la drachme sassanide est plus élevé, il se trouve entre 3 gr. 65 et 3 gr. 94; il y a quelques pièces de Yezdegerd I, Ardéchir II, Hormuzd II qui pèsent jusqu'à 4 gr. 04. Les différences entre ces diverses valeurs proviennent soit des époques, soit de la situation des ateliers monétaires. Mordtmann a remarqué[2] que les villes du nord et de l'orient de l'empire, comme Iezd, Amul, Hekatompyles, Kirman avaient frappé les pièces au titre le plus élevé (de 3 gr. 95 à 4 gr. 04) tandis que les monnaies émanant des autres ateliers monétaires étaient d'un poids inférieur. Il a constaté en outre que les pièces qui ont été frappées à la résidence, *Babd* (Istakhar ou Ctésiphon), avaient la moyenne élevée de 3 gr. 943.

Il y avait les sous-multiples de la drachme : hemidrachme, di-obole, obole; mais il ne nous en est parvenu que de très rares spécimens usés et illisibles.

Les monnaies d'or sont en très petit nombre; leur poids moyen est de 7 gr. 20 à 7 gr. 35[3]. Il est possible que les spécimens que nous avons n'aient pas été à proprement parler des

1. V. notamment les Recherches de Mordtmann dans *ZDMG*, 1879, p. 113, *Die Prægestætten der Sassaniden Münzen*.

2. ZDMG, 1880, p. 148.

3. C'est juste le poids de la livre d'or turque actuelle (7 gr. 21). On a vu ci-dessus que le statère d'or attique avait le poids légal de 8 gr. 93; il existe des statères perses qui n'ont que 8 gr. 15.

monnaies, mais simplement des médailles dans le genre des médaillons romains[1]. M. Bartholomaei pense de même que l'aureus de Byzance continua d'avoir seul cours en Asie jusqu'à la conquête arabe, en sorte que les quelques pièces d'or frappées par les Sassanides ne sont que des essais de numéraire sans résultat[2].

XXXVIII. Nous savons que les documents de l'époque sassanide sont multiples et consistent en inscriptions monumentales, pierres gravées et médailles. J'ai terminé tout ce que j'avais à dire sur les monnaies proprement dites. Avant de quitter la Perse et de mentionner les imitations du numéraire sassanide par les peuples voisins, je dois dire quelques mots des inscriptions pehlvies que nous offrent les monuments sur pierre de l'Asie antérieure.

Pour l'époque arsacide, il ne nous est resté rien ou presque rien. Le seul vestige de la période parthe qui soit parvenu jusqu'à nous, se trouve dans les rochers de Béhistoun. C'est un bas-relief comprenant plusieurs personnages debout et surmonté d'une inscription grecque en deux lignes; le sujet a été entamé par une trouée faite postérieurement et qui est comme une entrée de tombe royale[3]. L'inscription est presque inintelligible, malgré les efforts des savants, depuis Anse de Villoison jusqu'à H. Rawlinson. On suppose que ce monument a été élevé par le roi parthe Gotarzès, fils d'Artaban, en souvenir de la victoire remportée par lui sur le rebelle Meherdates, vers l'an 45 de J.-C. Le nom de Γωταρζης est très lisible (sur les monnaies, il est écrit

1. Mordtmann, p. 150.

2. *Lettres numism. sur la Transcaucasie*, p. 30. — D'après Procope (*Bello goth.*, III, 33, édit. Dindorf), les rois de Perse, pas plus que les autres rois barbares, n'auraient osé faire placer leur effigie sur les monnaies d'or, car celles-ci n'auraient pas été acceptées dans le commerce, même chez les Barbares.

3. V. dans le mémoire cité de M. de Sacy sur les monuments de Kirmanshah (*Acad. des Inscr.*, t. II, 1815, p. 189 et sq.) la description du monument d'après Bembo (XVII[e] s.), Morelli, et l'essai de restitution par Anse de Villoison. Le voyageur anglais Ker Porter, en 1818 (*Travels in Persia*, in-4, 1821, t. II, p. 151), Flandin, pl. XIX et H. Rawlinson (*J. of Geogr. Soc.*, t. IX) ont reproduit le bas-relief de Gotarzès.

Γωτερζης); celui de Μιθραδατης (dont *Meherdates* est la forme persane) a été complété par Rawlinson, qui a cru, en outre, devoir donner au roi parthe, l'épithète de « satrape des satrapes » ce qui est peu admissible ; le texte grec toutefois, se prête à cette restitution[1].

1. V. P. Gardner, *Parthian coinage*, pl. VIII, donnant la reproduction photographique du dessin de Flandin, et p. 13 l'analyse du texte.

Ed. Drouin.

(*A suivre*.)

TÊTE ANTIQUE

DU MUSÉE FOL A GENÈVE

La tête que nous produisons (pl. X) appartient au musée Fol à Genève; elle est cataloguée sous le n° 1313; elle mesure 34 cent. de hauteur. En nous référant au Catalogue, nous voyons qu'elle provient des fouilles de Corneto, et faisait partie d'une statue couchée sur l'un des tombeaux de la ville que les Latins appelaient Tarquinii[1].

Nous acceptons la provenance; c'est bien, en effet, un échantillon de la plus brillante période de l'art étrusque hellénisé. On peut rapprocher ce type fier et élégant de certaines statues recueillies dans les nécropoles des villes d'Étrurie[2].

Malheureusement, nous ne saurions tomber d'accord avec M. Fol qui l'attribue à *la plus belle époque grecque avant Phidias*. On ne peut établir aucun rapport, ce nous semble, entre notre fragment et les productions antérieures à Phidias[3]. C'est bien incontestablement une de ces figures décorant les sarcophages, dans lesquelles l'artiste avait montré toute l'étendue de son talent et flatté l'amour si connu des Étrusques pour la ressemblance; le reste du corps devait être négligé comme on le remarque dans tous les monuments funéraires de l'Étrurie. La

1. Le catalogue la décrit ainsi :
« *Sculpture grecque*. Tête de femme, fragment d'une statue couchée; la matière employée est la pierre de Bagnorea ; cette sculpture porte des traces de peinture; la chevelure en mèches largement ondulées est entourée de l'*infula*, terminée au-dessus des oreilles par des épingles dont la tête figure des fleurs ouvertes ; de riches pendants d'oreilles passent dans le lobe inférieur de l'oreille. Ce travail est exécuté avec une largeur et une finesse qui ne se retrouvent que dans les sculptures *de la plus belle époque grecque avant Phidias*. »

2. G. Boissier, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1882.

3. M. Helbig a établi que les plus vieilles tombes de Corneto ne sont pas antérieures à la première moitié du v[e] siècle.

facture, dans tous les cas, nous oblige à lui assigner une date très récente, alors que les Étrusques abandonnèrent leur goût de réalisme pour se rapprocher de la Grèce et lui emprunter son style et sa grâce.

En nous reportant à la donnée générale qui a présidé chez chaque peuple à la décoration des chambres funéraires, nous voyons en Étrurie un caractère particulier[1].

Là, le caveau funéraire est encore l'image du foyer domestique; quand on s'étend sur son lit d'éternel repos, ce n'est pas comme plus tard, au Moyen Age chrétien, pour dormir les yeux fermés, les mains jointes, le visage empreint d'une sérénité religieuse, c'est pour participer encore à la vie, dont les souvenirs les plus riants et les plus gais sont rappelés par les poses qu'adopte le sculpteur et qu'il donne à l'image du mort. Ne cherchons donc pas ici, dans l'attitude demi-couchée, le signe des idées de mort et de sommeil. C'est un lit de festin sur lequel le défunt prend part au repas funèbre[2].

Nous signalerons ici un passage du remarquable travail de M. Léon Heuzey sur la question qui nous intéresse. « Je me suis réservé de citer en dernier lieu un peuple chez lequel l'usage des lits funèbres paraît avoir été plus constant et plus populaire que partout ailleurs; je veux parler des Étrusques. Ils ne l'avaient pas emprunté cependant aux peuples occidentaux don ils étaient les voisins; car on n'en rencontre aucun exemple, ni parmi les tribus indigènes de l'Italie, ni parmi les Hellènes de la Grande-Grèce et de la Sicile. Je crois pouvoir donner ce fait, en apparence secondaire, comme une nouvelle et très sérieuse preuve en faveur de l'opinion qui fait venir originairement les Étrusques des régions de l'Asie Mineure qui avoisinaient justement la Phrygie et la Lycie, car il ne s'agit pas simplement ici de la communication d'un type de l'industrie et de l'art, mais de

1. D'après M. Heuzey, il ne serait pas impossible que l'usage des lits funèbres, de ce mode de sépulture fastueux, ne fût venu de l'Etrurie aux Macédoniens par l'Adriatique et l'Epire.

2. L. Heuzey, *Recherches sur les lits antiques considérés particulièrement comme forme de sépulture.*

la transmission ancienne d'un usage religieux qui touche à la partie la plus intime des mœurs nationales. »

C'était donc sur une de ces couches funèbres que reposait la belle figure dont nous avons la tête, qui reproduit peut-être jusqu'à un certain point les traits de la femme ensevelie dans cette tombe. Quelque regrettables que puissent être les mutilations que le nez et le menton ont subies, on ne peut s'empêcher d'en admirer le grand caractère et l'allure; aussi est-ce avec un réel plaisir que nous la signalons aujourd'hui, d'une manière plus spéciale, à l'attention du public.

EMILE DUVAL.



LES ANTIQUITÉS DE BORDEAUX

La question des musées de Bordeaux[1] ne semble pas, au premier abord, une question d'intérêt bien général : elle a le tort de s'adresser surtout aux administrateurs d'une ville de province. Peut-être, cependant, nos lecteurs ne nous sauront-ils pas mauvais gré de les en entretenir : la manière dont s'est formée et dont est conservée aujourd'hui une de nos plus belles collections municipales, peut demeurer une chose indifférente à ceux qui regardent les monuments recueillis et exposés dans les musées de la France comme servant à la fois d'ornements à notre pays et d'instruments à notre patriotisme.

Le dépôt d'antiques que possède la ville de Bordeaux est la plus ancienne, la plus précieuse et la moins connue de ses collections. Elle commence avec la Renaissance même : peu de musées ont une aussi lointaine origine. Ses destinées, qui ont été diverses et tourmentées, sont intimement liées à l'histoire politique et littéraire de la province : les monuments qu'elle renferme viennent singulièrement éclairer la période la plus reculée et la plus obscure de cette histoire. Mais il faudrait, pour cela, qu'on vînt les consulter et les admirer plus souvent ; par malheur, les Bordelais d'aujourd'hui oublient trop volontiers les richesses dont la vue eût inspiré à leurs ancêtres du XVIe siècle un saint et savant enthousiasme.

1. Cf. *Revue archéologique*, première série, t. X (1853-54), p. 268 et s. : *Notice sur le Musée des Antiques de la ville de Bordeaux*, par *Gustave Brunet* ; première série, t. XVI, p. 316 ; t. VIII, p. 265 et s. ; nouvelle série, t. XIX, p. 99 et s. ; janvier 1881, p. 34 et s. Voyez enfin et surtout, les beaux travaux de M. Robert, *Soc. arch. de Bordeaux*, t. IV et t. VIII, de M. Dezeimeris, *id.* t. VI, de M. Allmer dans la *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, n° 12.

I

Il est certain que, dès les premières années du règne de François I[er], les jurats de Bordeaux s'appliquaient avec un soin jaloux à conserver et à rassembler dans leur hôtel de ville tous les monuments qui pouvaient confirmer l'antiquité ou rehausser la gloire de leur patrie. L'amour du sol natal les inspirait aussi bien que l'amour de la science; ils étaient convaincus, bien mieux qu'on ne l'est aujourd'hui, que le patriotisme ne va pas sans un peu d'archéologie. Leur zèle nous est attesté par un témoignage qu'on ne saurait révoquer en doute : c'est celui d'un savant venu d'Allemagne, qui visita Bordeaux dans le premier quart du xvi[e] siècle, et transcrivit soigneusement les inscriptions latines qu'il y trouva; or, il copia l'une d'entre elles sur une pierre que les jurats avaient soigneusement placée dans la cour de leur hôtel[1]. Pendant tout ce siècle, le Conseil municipal de Bordeaux fut véritablement à l'affût des monuments que la pioche des démolisseurs faisait sortir du sol de la cité. Ils considéraient comme un devoir, j'allais même dire comme un devoir administratif, de les conserver pieusement. Le plus ancien des chroniqueurs de Bordeaux, Gabriel de Lurbe, qui lui-même, en qualité de procureur-syndic, fit partie du Conseil de la ville, a nettement et fortement indiqué la ligne de conduite que les jurats s'étaient tracée, comment et pourquoi ils voulaient conserver les moindres débris des temps passés. Il dit quelque part, au sujet de statues et d'inscriptions récemment découvertes : « Le tout ayant esté recüeilli avec grand soing et curiosité par Messieurs les Maire et Jurats Gouverneurs de la Ville, et porté en l'Hôtel d'icelle, ayans jugé que la garde de telles pièces leur appartenoit, plutôt qu'à un particulier, ils *ont, en mémoire de l'antiquité et grandeur de cette dite Ville*, fait dresser lesdites statües en lieu éminent, avec lesdites inscriptions, en la forme et estat qu'elles ont esté trouvées ». Le même chroniqueur dit, à un autre endroit : « Les Jurats de cette

1. Apianus et Amantius, *Inscriptiones sacrosanctæ vetustatis*, 1534, p. 488.

année [1590] ont *estimé de leur devoir* de retirer du Château-Trompette un grand marbre gris, tout couvert de poussière, lequel cy-devant a esté descrit par Vinet, et l'inscription duquel est recommandée par toute l'Europe ». Les statues étaient placées « dans des niches richement élabourées, avec les armoiries du Roy et de ladite Ville ». Au-dessous ou à côté du monument, les jurats faisaient graver, avec des plaques de marbre, l'année et le lieu de la découverte; du reste, ils ne s'oubliaient pas eux-mêmes, et faisaient aussi inscrire leurs noms, leurs titres et l'expression de leurs sentiments patriotiques. L'une de ces dédicaces se termine par ces mots : « Les Jurats ont fait placer ici ces statues en souvenir de l'antiquité et pour la gloire éternelle de leur cité », *Hic in memoriam antiquitatis et ad perpetuam Burdigalæ gloriam ponendas curarunt*[1].

Cette belle ardeur ne devait pas durer. Le zèle s'éteignit sous Henri IV, comme s'il avait eu besoin, pour se soutenir, de l'exaltation politique et littéraire de la Renaissance. Les règnes de Louis XIV et de Louis XV furent désastreux pour les antiquités de Bordeaux. En 1677, Louis XIV ordonna la démolition du monument qu'on appelait les *Piliers-de-Tutelle* : c'était un temple romain que la tradition disait consacré à la déesse tutélaire de la cité. De l'aveu de tous les artistes et de tous les archéologues qui l'ont décrit ou dessiné, et comme on peut en juger par les dessins qui nous en ont été conservés, le temple de Tutelle était un des plus beaux et des plus somptueux spécimens laissés en Gaule par l'architecture gallo-romaine. Perrault était venu l'étudier et en dresser le plan. L'acte de vandalisme de Louis XIV, que rien de sérieux ne justifiait, ne suscita que de faibles protestations : encore trouva-t-on le moyen d'y unir l'éloge du grand roi. Le *Mercure galant*, par exemple, publia dans son numéro de mars 1702 les mauvais vers suivants :

Pourquoi démolit-on ces Colonnes des Dieux ?
Ouvrages des Césars, Monument Tutélaire,

1. *Chronique Bourdeloise*, éd. de 1672, p. 36, 37, 43.

Depuis plus de mille ans que le Temps les révère,
Elles s'élevoient jusqu'aux Cieux.
Il faut que leur orgueil cede à la Forteresse
Où Mars pour nous veille sans cesse ;
Son redoutable Mur, Edifice Royal,
Ne doit point souffrir de rival.

Ce qui veut dire que ce temple gênait le Château-Trompette, qui était chargé de contenir et de surveiller les habitants de Bordeaux, toujours prêts alors à se mutiner. D'informes débris de chapiteaux et de bases de colonnes sont tout ce qui reste aujourd'hui des Piliers-de-Tutelle.

L'exemple donné par Louis XIV fut contagieux. Les statues et les inscriptions furent reléguées dans la cour de l'hôtel de ville. Presque tout se perdit; ce qui subsista nous est parvenu brisé ou dégradé. La plus célèbre des statues était celle où l'on croyait voir l'impératrice Messaline, et qui fit dire à Brantôme : « Qui a veu la statue de ladite Messaline, trouvée ces jours passez en la ville de Bourdeaux, avouera qu'elle avoit bien la vraye mine de faire une telle vie ». En 1686, Louis XIV ayant manifesté le désir de posséder quelques statues antiques « afin d'ajouter aux ornemens de Versailles », la ville lui fit présent de celle de Messaline. Il arriva, par malheur, que le vaisseau qui la transportait fit naufrage dans la Gironde ; ce qui a fait remarquer avec raison à M. Tamizey de Larroque, qui vient d'écrire l'histoire de cette statue : « Il ne faut jamais faire voyager des objets d'art dont la perte serait irréparable, même quand on destinerait ces objets d'art à un palais aussi splendide que celui de Versailles, et à un roi aussi grand que Louis XIV[1]. »

A la fin du xviiie siècle, le plus intelligent et le plus actif de tous les intendants qui ont gouverné la Guyenne, Dupré de Saint-Maur, songea à reconstituer le musée de Bordeaux, à rassembler les débris épars des anciennes collections. Par une délicatesse qu'il est bon de signaler, ce n'est point comme représentant du roi qu'il voulut agir, mais en qualité de membre de

1. *Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII.

l'Académie de Bordeaux. La lettre qu'il écrivit, à ce titre, aux jurats de la ville, nous a été conservée : l'intendant du roi ne parle pas autrement que ne l'a fait le chroniqueur de la Renaissance. Les lignes suivantes méritent d'être reproduites : « Messieurs, je crois m'apercevoir que malheureusement on a connu bien tard dans cette province la valeur de ces précieux restes de l'antiquité, et qu'on n'a pris nul soin pour les conserver, ni pour les rassembler. Il me semble que le projet d'une collection de cette espèce honoreroit votre administration ainsi que la mienne, et que ce dépôt ne pourroit être confié en meilleures mains que dans celles de l'Académie des sciences et belles-lettres, qui se chargeroit de l'établir dans un local convenable, d'y mettre l'ordre nécessaire, de veiller sur sa conservation et de procurer aux savants et aux étrangers la facilité de le consulter au besoin [1] ». Sur les conseils de Dupré de Saint-Maur et sous les auspices de l'Académie, un nouveau musée d'antiques fut fondé en 1781.

Il est demeuré dans le local où on l'installa, dans l'hôtel légué à l'Académie par Jean-Jacques Bel : seulement, il a changé de maître. En 1793, l'État le confisqua, ainsi que la bibliothèque et les autres collections possédées par cette compagnie. Quinze ans après, il le rétrocéda à la ville; et le 10 octobre 1810, un arrêté du maire de Bordeaux annonça l'ouverture et l'organisation définitive d'un musée municipal d'archéologie.

II

Les fouilles entreprises à Bordeaux, de 1826 à 1845, sous la surveillance de Jouannet, de 1863 à 1869, sous celle de Sansas, ont singulièrement enrichi le Musée d'antiques; il possède aujourd'hui plus de six cents pièces, statues, bas-reliefs, autels, tombeaux, fragments d'architecture, sans parler des moindres objets, tels que les statuettes, les lampes, les poteries ou les petits

1. Lettre du 28 janvier 1781, publiée par M. Gaullieur, *Soc. arch. de Bord.*, tome V.

bronzes. Deux cent cinquante de ces monuments portent des inscriptions ; une demi-douzaine d'entre elles seulement ont quelque valeur pour l'histoire générale. L'ensemble offre un très grand intérêt à tous ceux qui s'occupent de la civilisation de l'Aquitaine sous la domination romaine.

Mais ce qui fait avant tout et surtout la richesse de ce musée, ce qui en fait une galerie unique en France, ce sont les sculptures et les bas-reliefs qui ornent les autels et les tombeaux. Il y a, entre cette collection et celles d'Arles, de Nîmes, de Narbonne et de Lyon, une différence essentielle. Les monuments que renferment ces dernières rappellent entièrement ceux des musées d'Italie : ce sont des autels, des cippes, artistement sculptés, mais simplement ornés, dépourvus presque toujours de représentations figurées. S'il se rencontre quelque bas-relief, il reproduit d'ordinaire une des scènes mythologiques consacrées par l'art grec et adoptées par la statuaire romaine : le combat des Centaures et des Amazones, Bacchus et Ariadne, Diane et Endymion, Apollon et Marsyas. A Nîmes, à Arles (je ne parle pas des sarcophages chrétiens), nous sommes toujours en présence des mêmes personnages, d'un art traditionnel et convenu, et qui ne laisse guère au sculpteur que le mérite de l'exécution ; il est vrai qu'elle est toujours parfaite.

Nous ne trouvons rien de pareil dans le musée de Bordeaux : il n'eût jamais pu posséder que deux spécimens de cet art classique : deux magnifiques sarcophages de marbre, trouvés dans les environs de la ville et qui étaient couverts de bas-reliefs mythologiques. Le Louvre les disputa à Bordeaux, et, plus heureux ou plus riche, sut les acquérir.

Aujourd'hui, l'archéologue qui, en arrivant de Nîmes ou de Narbonne, vient visiter les musées de Bordeaux, semble pénétrer dans un monde entièrement nouveau ; il croit quitter l'Italie, dont la Gaule narbonnaise était comme le prolongement, dont elle avait adopté la langue, l'art et les coutumes, pour entrer dans la vraie Gaule, celle qui se laissa conquérir si lentement. Il n'est plus en présence de la civilisation gréco-romaine, mais

de la civilisation gallo-romaine, et gauloise plus que tout autre chose.

Il a paru, il y a deux ans, dans une revue d'histoire rhénane, un article de M. Hettner, directeur du *Musée provincial* de Trèves, qui fit une certaine sensation[1]. Dans cette étude, contribution, comme disait le titre « à la connaissance de la civilisation de la Gaule et de la Germanie », l'auteur établissait un parallèle entre les monuments de la Germanie et ceux de la Gaule des bords de la Moselle, la Gaule Belgique. Les premiers, élevés par les colons ou les soldats des provinces romaines du Rhin, rappellent, comme ceux de la Gaule narbonnaise, les monuments de l'Italie; les autres révèlent une civilisation toute différente : « En Italie, les scènes mythologiques font l'ornement presque exclusif des tombeaux et des cippes funéraires. Or, les Gaulois n'avaient guère de goût pour les aventures des dieux romains : le pays qu'ils habitaient était un sol mûr pour l'art réaliste. Les bas-reliefs qu'on y rencontre nous montrent avant tout la préférence qu'ils avaient pour le portrait », et l'auteur ajoute : « préférence qui vient de la vanité propre aux Celtes ». Les artistes de Trèves ne s'en tenaient pas, du reste, au portrait ; ils représentaient aussi, avec amour et succès, des scènes empruntées à la vie de chaque jour. Ici, ce sont des matelots conduisant une barque; là, des paysans qui se rendent au marché; plus loin, on les voit débitant leur volaille ou leurs légumes, et payant les droits dus au contrôleur municipal; « et ces représentations », ajoute M. Hettner, « sont si fréquentes, qu'on peut y voir comme la caractéristique la plus marquée de l'art de la Gaule Belgique ».

Il faut dire, d'une façon plus générale, « de l'art gaulois ». Tous les musées du centre et de l'ouest de la France ressemblent à celui de Trèves : l'art gaulois est le même en Aquitaine, en Armorique et en Belgique. Partout, à Auxerre, à Autun, à Bourges, comme à Bordeaux, nous rencontrons le même amour

1. *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, II.

du portrait et des scènes de genre, les mêmes tendances réalistes. Or, le musée de Bordeaux, plus riche, sans contredit, qu'aucun de ceux que nous venons de citer, l'est au moins autant, n'en déplaise à M. Hettner, que celui qu'il dirige, nous sommes heureux de le dire, avec une aussi parfaite compétence.

Les bas-reliefs représentent des scènes analogues : l'un, une discussion de marché; l'autre, un sacrifice; un troisième, des hommes transportant péniblement un mât de navire; toutes les figures sont pleines de vie et d'expression; l'ensemble forme un tableau toujours mouvementé. A certains égards, la supériorité est acquise aux artistes d'Aquitaine sur ceux de Trèves.

Les tombeaux sont toujours accompagnés de quelque sculpture; on trouve peu, comme dans le midi de la France, de ces plaques de marbre ou de ces autels de pierre dont une épitaphe gravée est le seul ornement. Sur les trois quarts des monuments funéraires de Bordeaux, on voit le buste ou le portrait en pied du défunt. Les traits sont si vivants, la physionomie de chaque tête est si particulière, si nettement caractérisée, que le doute n'est point possible au sujet des personnages représentés: nous n'avons là que des portraits, et des plus exacts, des plus fidèles. Les bustes sont aussi grands que nature; il en est aussi de même, parfois, des portraits en pied, si bien que le monument atteint jusqu'à 2 ou 3 mètres de haut : car les sculptures sont toujours encadrées dans des niches. Le costume que portent les personnages est le costume traditionnel des Gaulois. La coiffure des femmes présente les plus étonnantes bizarreries : il suffirait de réunir toutes les variétés qu'offre le musée de Bordeaux pour avoir une histoire complète de l'art de la coiffure chez les Gallo-Romains. Tantôt, les cheveux sont simplement séparés par une raie qui part du milieu du front; tantôt ils sont ramenés en boucles qui tombent sur les tempes; tantôt encore, ils sont noués et tordus en tresses qui, repliées sur elles-mêmes, s'amoncellent sur la tête et forment un véritable diadème: c'est la coiffure favorite des matrones.

Le mort est figuré avec les objets qu'il a le plus aimés. Les

femmes tiennent à la main des corbeilles de fleurs ou de fruits, des peignes ou des miroirs, ou même des fioles à parfum. Les enfants ont des jouets; souvent, ils portent dans leurs bras des animaux domestiques, un chat, un chien, quelquefois aussi un lapin. *Laetus,* un gros garçon qui doit être âgé de six à sept ans, presse sur son cœur, de ses deux mains, un chat qui se débat en vain et dont un coq, posé au pied de l'enfant, s'amuse à becqueter la queue. Un autre, cramponné à la crinière d'un cheval, s'évertue à traîner une petite charrue. Les hommes ont les instruments de leur profession : un tailleur de pierre tient un ciseau et un burin, sur lequel des marques de division sont même indiquées, si grande était la recherche de l'exactitude chez les premiers artistes gaulois! Un sculpteur est représenté dans une niche, entre deux colonnes : et, debout « dans une attitude théâtrale [1] », il sculpte lui-même le chapiteau d'une des colonnes qui ornent son monument.

Il serait trop long d'énumérer les variétés infinies que présentent ces sculptures. Il importe seulement de faire bien remarquer que ce ne sont pas des ébauches. Les têtes sont parfaitement dessinées; et, si les artistes n'ont pas toujours été servis par les modèles, ils ne leur ont jamais fait tort. Quelques-unes sont fort belles : toutes sont expressives. Il y a sans doute, çà et là, des traces de négligence : elles sont infiniment plus rares que sur les monuments des bords de la Moselle. Ceux-ci semblent trahir les tâtonnements et les incertitudes d'un art qui était déjà arrivé à la perfection dans les provinces du sud-ouest. Nous sommes convaincus que la collection d'antiques que possède Bordeaux est la plus riche et la plus précieuse des collections analogues : par le nombre de ses pièces, par la variété des sujets, par le fini des sculptures, elle est, sans contredit, la plus belle galerie d'art gallo-romain qui existe en France.

1. Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, nº 12. C'est M. Allmer qui a véritablement, le premier, indiqué le caractère et signalé l'importance du musée de Bordeaux.

III

Cependant, à part quelques épigraphistes, qui connaît les salles du Musée de Bordeaux? Les habitants de cette ville n'en savent guère le chemin; les gardiens se morfondent deux fois par semaine, en attendant les visiteurs qui n'arrivent point. Les plus autorisés de nos Guides ne consacrent à ce Musée qu'une notice à la fois incomplète, inexacte et insignifiante.

Il est vrai qu'il en a été ainsi de tout temps. Le premier qui ait signalé l'existence, à Bordeaux, d'antiquités romaines, fut, nous l'avons vu, un savant venu d'Allemagne. Au dix-septième siècle, ce sont les *Itinéraires* écrits par les étrangers qui nous donnent les plus précieux renseignements sur les curiosités archéologiques de la cité. Aujourd'hui, si par hasard un épigraphiste français laisse échapper quelque erreur de lecture en publiant une inscription de Bordeaux, c'est à Vienne ou à Berlin qu'elle sera tout d'abord relevée.

La faute en est sans doute en partie à notre manque de curiosité scientifique. Elle en est aussi, et surtout, à la manière dont on a conservé les antiquités de Bordeaux depuis le commencement de ce siècle.

Lorsque le Congrès scientifique se réunit à Bordeaux, en 1861, il fut aussi surpris et enthousiasmé des richesses archéologiques qui s'y trouvaient, qu'indigné de la manière dont elles étaient entretenues. Le rapporteur du Congrès écrivit même, à ce sujet, qu'on avait été fort étonné de ne trouver « ni conservateur ni catalogue[1] ». Les choses ont un peu changé depuis. Il y a un conservateur actif et intelligent, et, grâce à son amour du travail, il y aura bientôt un catalogue. Mais il manque ce qui est indispensable à toutes les collections, même aux plus humbles, un local et un abri.

La petite salle qui, en 1810, fut donnée au Musée des Antiques, située à l'entresol de l'hôtel Jean-Jacques Bel, peut servir à toute chose, sauf à abriter une collection publique :

1. *Bulletin monumental* de 1861, t. XXVII, p. 657.

elle est aussi obscure qu'on saurait le désirer, ne recevant le jour que de deux cours étroites, humides et malpropres. La salle devint insuffisante il y a quarante ans, les fouilles amenant sans cesse la découverte de nouveaux objets. Les monuments furent alors entassés les uns sur les autres; les inscriptions les plus difficiles à déchiffrer se trouvèrent reléguées dans les coins les plus sombres, ce dont la poussière et les araignées ont amplement profité, au grand désespoir des épigraphistes qui s'y aventurent parfois. Quand la salle fut comble, et qu'il devint matériellement impossible d'y caser le moindre fragment, les nouvelles pièces furent déposées dans une cour, — celle où l'on conduisait les voitures mises en fourrière, — exposées à toutes les injures du temps et des hommes. Un beau jour, on se décida à créer un hangar en planches, dans une rue écartée : ce qu'était ce musée, ceux-là seuls peuvent le dire qui y ont travaillé. Aujourd'hui, on a établi, à l'ombre des arcades du Colisée, un hangar plus vaste, plus éclairé, plus aéré, mais aussi plus froid et plus humide. Là aussi, il faut que les pierres s'entassent, et le local est déjà devenu insuffisant.

Ces deux collections, celle du Colisée et celle de l'hôtel Jean-Jacques Bel, forment ce qui s'appelle officiellement, d'un nom trop modeste, le *Dépôt d'antiques* de la ville de Bordeaux.

Ajoutons que la ville possède deux autres musées historiques : le *Musée d'armes*, le *Musée préhistorique*, tous deux extrêmement riches en antiquités et monuments de la région.

C'est dire que, si ces quatre collections se trouvaient réunies, elles formeraient une admirable galerie historique. Les villes d'Allemagne sont fières, et à juste titre, de leurs *musées provinciaux* ou *germaniques* : musées où l'on voit rassemblées toutes les antiquités du pays, depuis la hache en silex des premiers habitants jusqu'aux souliers en satin des dernières danseuses de l'opéra municipal. Bordeaux pourrait, si on le voulait bien, n'avoir rien à leur envier. Il faudrait seulement qu'on prît la peine de faire valoir les collections qu'il possède. A une galerie qui serait une des plus belles de toute la France, il importe de

donner un monument digne d'elle, de la science qu'elle représente, et de la ville qui la possède.

On a parlé, il y a quelques mois [1], d'affecter aux musées municipaux un ancien couvent qui rappelle des souvenirs chers entre tous aux Bordelais : celui où se réunit dans les premières années de la révolution cette *Société des Amis de la constitution* d'où devait sortir le groupe des Girondins; on y montre encore la salle où Vergniaud prononça ses premiers discours politiques. Il serait piquant de faire, dans ce monument historique, le musée historique de la Guyenne. Ce serait en outre un choix excellent : c'est dans les couvents que sont le plus aisément installées les collections d'antiques.

Si cet édifice ne convient pas, il faut en chercher un autre : il faut en chercher un en tout cas, et le plus tôt possible. Les locaux actuels ne suffisent pas : les monuments s'y dégradent de jour en jour. « Les amis des arts », écrivait Jouanet en 1829 [2], « regretteront toujours que des raisons d'économie laissent disséminer ainsi les Antiquités d'une grande ville ». Je ne sais si ces raisons subsistent encore : mais il ne faudrait pas que, pour conserver les richesses de nos musées à peu de frais, on risquât de les perdre : et c'est ce qui pourrait arriver plus tôt qu'on ne croit. Le musée d'antiques de Bordeaux a subi, comme nous l'avons vu, bien des vicissitudes : il faut que son sort soit enfin fixé. Il faut que l'on se décide entre les deux politiques que nous a rappelées l'histoire de cette collection : celle de Louis XIV, détruisant les derniers vestiges d'un peuple dont il semblait envier la gloire, celle des jurats de la Renaissance conservant à une place d'honneur les moindres débris du passé, « en mémoire de l'antiquité et pour la gloire éternelle de leur patrie ».

CAMILLE JULLIAN.

1. Dans la *Gironde* des 22 et 23 juillet 1884.
2. *Recueil académique*, 1829, p. 184.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 23 JANVIER 1885

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres des quatre candidats à la place de membre ordinaire, laissée vacante par la mort de M. Louis Quicherat : MM. Léon Gautier, Abel Bergaigne, Auguste Longnon et Héron de Villefosse.

M. le Ministre de l'instruction publique invite par lettres l'Académie à présenter deux candidats pour la chaire de langues et littératures slaves qui est vacante au Collège de France. La question est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport semestriel sur les travaux de l'Académie.

M. Gaston Paris communique un passage d'une lettre écrite de Louqsor, le 6 janvier, à M. Miller, par M. Maspero. On n'a trouvé, dans ces derniers temps, que peu d'inscriptions grecques; mais on doit signaler une découverte dont l'importance ne peut être exactement appréciée pour le moment : c'est celle d'un manuscrit copte d'une trentaine de feuillets, formés chacun par la réunion de deux fragments de papyrus collés l'un sur l'autre. M. Maspero a constaté que le papyrus employé à former ces feuillets porte un texte écrit en grec, et il a cru déchiffrer quelques fragments de poésie en style homérique. Pour s'assurer du contenu exact de ce palimpseste, il faudra décoller soigneusement chaque feuillet; M. Maspero ne pourra s'occuper de ce travail qu'à son retour au Caire; il ne le fera commencer, du reste, qu'après avoir pris une photographie complète du manuscrit dans son état actuel. A Louqsor, le déblaiement est commencé, cent cinquante ouvriers y travaillent. La partie méridionale sera déblayée jusqu'au sol d'ici à deux mois; on ne peut s'occuper pour le moment des autres parties du temple, occupées par une mosquée et d'autres édifices dont l'expropriation s'obtiendrait difficilement. Le voisinage du Nil inspire de sérieuses inquiétudes : le fleuve emporte parfois des parties considérables de ses rives et Louqsor tout entier pourrait un jour périr dans un accident de ce genre. C'est une raison de plus de hâter le déblaiement, afin de savoir au moins exactement ce que contiennent ces ruines qu'on n'est pas sûr de conserver.

L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats au fauteuil de M. Quicherat.

JULIEN HAVET.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1885

M. Clermont-Ganneau présente le moulage d'une stèle découverte par lui, il y a une quinzaine d'années, auprès de Jérusalem. C'est une des stèles dont parle Flavius Josèphe, sur lesquelles était gravée, soit en grec, soit en latin,

la loi qui interdisait aux païens l'accès des enceintes du temple d'Hérode le Grand. Celle-ci porte le texte de cette loi en grec. Quand M. Clermont-Ganneau la découvrit, il ne put, comme il le désirait, l'acquérir pour les collections nationales. Bientôt après, le monument disparut, et longtemps on ne sut ce qu'il était devenu. Enfin, on apprit qu'il avait été saisi par l'autorité ottomane et qu'il était conservé dans les caves du musée impérial, de Tchinili-Kieuchk, à Constantinople. Par l'entremise de M. Sorlin-Dorigny, M. Clermont-Ganneau a pu en faire exécuter un moulage complet, qu'il met aujourd'hui sous les yeux des membres de l'Académie et qu'il se propose d'offrir au musée du Louvre.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire de langues et littératures slaves au Collège de France. M. Louis Léger est présenté en première ligne, M. Dozon en seconde ligne.

Ouvrages présentés par M. Alexandre Bertrand : Vouga (E.), *les Helvètes à la Tène* (Neuchâtel, in-4) ; — par M. Barbier de Meynard : Halévy (Joseph), *Aperçu grammatical de l'allographie assyro-babylonienne* (Leide, in-8) ; — par M. de Rozière : Tamizey de Larroque (Philippe), *Les correspondants de Peiresc*, VIII : *le cardinal Bichi etc.* ; — par M. Delisle : Rossi (G.-B. de), *la Biblioteca della sede apostolica ed i cataloghi dei suoi manoscritti* ; — par M. Deloche : *Revue numismatique*, 3e série, vol. II.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1885

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Louis Quicherat. Deux tours de scrutin ont lieu et donnent le résultat suivant :

MM. Abel Bergaigne	11	27
Léon Gautier	8	3
Héron de Villefosse	7	2
Auguste Longnon	6	»
	32	32

M. Bergaigne est élu. L'élection sera soumise à l'approbation de M. le président de la République.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Frédéric Baudry. L'examen des titres des candidats est fixé au 27 février.

L'Académie procède au renouvellement de la commission des impressions. Sont élus membres de cette commission : MM. Delisle, Miller, Hauréau, Jules Girard et Barbier de Meynard.

M. Desjardins communique une note qui lui a été transmise par M. Ch. Joyant, ingénieur en chef à la compagnie du chemin de fer de l'Est, sur un groupe romain trouvé dans les travaux au chemin de fer, près de Naix (*Nasium*), entre les stations de Ménaucourt et de Tréveray. Ce groupe se compose d'une

figure de divinité féminine, assise, vêtue d'une longue tunique qui descend jusqu'aux pieds, avec des manches courtes et une ceinture, et de deux enfants debout à ses côtés, également vêtus de tuniques. Les têtes des enfants sont cassées. La déesse tient des fruits dans son giron; un petit chien est placé entre ses pieds. M. Desjardins reconnait dans cette figure la déesse *Nehalennia*, dont il a parlé dans sa *Géographie de la Gaule à l'époque romaine*, t. I, p. 396.

M. Barbier de Meynard dépose, de la part de M. Spiro, professeur au collège Sadiki, à Tunis, une collection de vingt-deux estampages d'inscriptions phéniciennes. M. Spiro a joint à son envoi un mémoire dans lequel il a donné la transcription hébraïque et la traduction des inscriptions.

M. P.-Charles Robert présente à l'Académie, de la part de M. Maxe-Werly, une bague d'or, octogone, de petit diamètre, trouvée, dit-on, dans un de nos départements de l'Est. Cette bague est de l'époque romaine, mais elle porte une inscription gauloise, ainsi conçue :

ADIA | NTVN | NENI | EXVE | RTIN | INAP | PISET | V

M. Maxe-Werly rapproche le mot ADIANTVNNENI, qui occupe les trois premières faces, d'*Adietuanus*, inscrit sur une monnaie gauloise, et d'*Adiantunnus*, dérivé lui-même d'*Adianto*, dont le datif, *Adiantoni*, se retrouve, si l'on s'en rapporte à Creuly, sur une stèle découverte à Aoste. Il remarque en outre que, sur la quatrième face, les lettres qui suivent EX semblent être liées; on aurait donc *Exuterti* ou même *Exunerti*, qui se rapprocherait d'*Esunertus*, donné par un monument trouvé dans les environs de Genève (Orelli, 298). Il reconnait toutefois que EX pour ES ne serait pas très correct et que l'N serait retourné. Il admettrait alors EX VERTINI, à rapprocher du nom connu *Vertico*. Il ne fait aucune hypothèse sur le sens des lettres suivantes; toutefois, si SETV ne se trouvait pas réuni dans divers textes au nom connu *Bogios* ou *Bokios*, il serait disposé à trouver dans la finale de l'inscription un verbe à la troisième personne du singulier du prétérit, comme *ieuru*, *karnitu*. Mais il reconnait qu'il faudrait alors un nominatif, qui paraît ne pas se trouver dans le texte.

M. d'Arbois de Jubainville propose d'expliquer l'inscription ainsi : ADIANTVNNENI, datif d'*Adiantunnena*, nom de femme (la bague parait trop petite pour avoir appartenu à un homme) ; EXVERTINAPPI, génitif d'un nom d'homme, qui serait celui du père d'Adiantunnena; SETV, nom du donateur, au nominatif. « Setu (a donné cette bague) à Adiantunnena (fille) d'Exvertinappius. » On trouve dans *Exvertinappius* le préfixe *ex* et la racine *vert; Setu* serait le nominatif singulier d'un nom propre gaulois qui fait *Setunos* au génitif et qu'on latiniserait en écrivant *Seto, Setonis* (comp. le nom gaulois *Setubogius*).

Ouvrages présentés : — par M. Desjardins : Tissot (Charles), *Fastes de la province romaine d'Afrique;* — par M. Deloche : Neynarck (Alfred), *Turgot et ses doctrines;* — par M. Oppert : Pognon (Henri), *Inscription de Nerou-Nerar, roi d'Assyrie;* — par M. P.-Ch. Robert : Evans (John), *a Gold Solidus of Louis le Débonnaire* (extrait du *Numismatic Chronicle*, 1884).

SÉANCE DU 13 FÉVRIER

L'Académie reçoit l'ampliation d'un décret du président de la République, qui porte approbation de l'élection de M. Bergaigne à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Louis Quicherat. M. Bergaigne est introduit et prend place.

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à présenter deux candidats pour la chaire de diplomatique, actuellement vacante à l'École des chartes. La question est mise à l'ordre du jour de la séance du 20 février.

Une lettre de M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, contient diverses nouvelles archéologiques. L'une des petites cloches de Sainte-Marie-Majeure s'étant brisée, on a eu l'occasion de l'examiner de près et on y a remarqué une inscription du XIIIe siècle, en deux lignes, ainsi conçue :

AD HONOREM DEI ET BEATE MARIE VIRGINIS ISTA CAMPANA FACTA FVIT PER ALFANVM. POSTMODVM IN ANNO DOMINI MCCLXXXIX RENOVATA.

EST PER DOMINVM PANDVLFVM DE SABELLO PRO REDEMPTIONE ANIME SVE. GVIDOCTVS PISANVS ET ANDREAS EIVS FILIVS ME FECERVNT.

Alfanus, mentionné dans la première partie de ce texte, fut camerlingue du pape Calixte II (1119-1124); il restaura l'église de Sainte-Marie *in Cosmedin* et y fut enterré (Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, IV, nos 743, 744, 745). Pandolphe Savelli, dont il est question ensuite, fut sénateur de Rome en 1279 et mourut en 1306 (Forcella, I, no 425); son frère Jacques fut pape, de 1285 à 1287, sous le nom d'Honorius IV.

Dans la catacombe de Domitille, M. de Rossi a relevé un grand nombre de *graffiti*, tracés par d'anciens pèlerins, près de l'hypogée où se trouve l'épitaphe antique d'un chrétien nommé *Ampliatus*. La présence de ces inscriptions prouve que ce point de la catacombe contenait des sépultures particulièrement vénérées. Le nom d'Ampliatus fait penser à un passage d'une épître de saint Paul (Rom., XVI, 2).

A Palestrina, M. Marucchi a découvert un cadran solaire antique, qui pourrait bien être celui que mentionne Varron (*De lingua Latina*, VI, 4) : Meridies eo quod medius dies. In hoc loco D antiqui, non R, dixerunt, ut Præneste incisum in solario vidi. » Le cadran solaire trouvé par M. Marrucchi est gravé sur le mur d'un très ancien édifice, bâti en *opus quadratum*, qui forme le soubassement de la cathédrale de Saint-Agathon. En ôtant un enduit moderne qui couvrait ce mur, on a mis à découvert quatre rainures obliques, de $0^{m},25$ de largeur chacune, disposées en éventail, deux à droite et deux à gauche, et surmontées chacune d'une tige métallique. On a calculé que la direction de ces rainures répond à celle de l'ombre des tiges à la 3e, à la 4e, à la 8e et à la 9e heure, selon le compte des anciens; grâce à la largeur donnée à chaque rainure, l'ombre devait y passer à la même heure dans toutes les saisons de l'année. On suppose qu'une rainure analogue, dirigée verticalement, devait être

placée au milieu, pour marquer la sixième heure ou midi, et qu'elle aura disparu dans les remaniements qu'a subis l'édifice depuis l'antiquité.

M. Ravaisson commence la seconde lecture de son mémoire intitulé : l'*Hercule* ἐπιτραπέζιος *de Lysippe*.

M. Désiré Charnay continue ses communications sur l'histoire de la civilisation toltèque en Amérique. Il s'attache, avant tout, à établir l'existence du peuple toltèque, que plusieurs historiens modernes ont niée, et il retrace dans ses traits essentiels l'histoire de ce peuple. Elle ne commence qu'au VII[e] ou au VIII[e] siècle, car pour les temps antérieurs on n'a que des traditions peu dignes de foi. A cette époque, les Toltecs s'établissent à Tula et en font la capitale de leur empire. Des témoignages et des monuments divers permettent d'apprécier leur civilisation, qui paraît avoir été très avancée. On trouve chez eux, dit M. Charnay, « en industrie, les produits les plus divers : le travail des métaux poussé jusqu'à la perfection dans les instruments agricoles, les armes, les bijoux et les statues ; en morale comme en religion, les idées les plus pures et les conceptions les plus élevées ; en astronomie, la science assez avancée pour amener la création d'un système chronologique des plus simples et des plus ingénieux ; en architecture, des instincts des plus remarquables, qui feront du Toltec un être à part, un grand bâtisseur de palais et de temples, dont il transportera plus tard le modèle dans l'Amérique centrale. » L'empire toltèque dura près de quatre siècles ; il s'étendait d'un océan à l'autre, sur un espace de plus de mille lieues de circuit ; il était arrivé à un tel degré de prospérité que la terre était cultivée jusque sur les plus hautes montagnes. Une longue période de guerre, de famine et de peste mit fin à cette prospérité et amena l'abandon du pays. Le peuple toltèque émigra le long des côtes du golfe et de celles du Pacifique, et alla peupler et civiliser le Teibasco, le Chiapas, le Yucatan et le Guatémala. La suite des communications de M. Charnay sera consacrée à l'étude de la civilisation toltèque dans ces divers pays.

SEANCE DU 20 FÉVRIER 1885

M. le Blant, directeur de l'Ecole française de Rome, annonce par lettres la découverte d'une statue de bronze, de 2[m],30 de hauteur, trouvée auprès de la *via Nazionale*. Elle représente un homme nu. Sur le visage, entièrement lisse, est figurée une barbe gravée au burin.

L'Académie procède à la désignation de deux candidats pour la chaire de diplomatique vacante à l'École des chartes. M. Arthur Giry, secrétaire de la même école, est présenté en première ligne. M. Elie Berger, archiviste aux Archives nationales, est présenté en seconde ligne.

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire sur l'*Hercule* ἐπιτραπέζιος *de Lysippe*.

M. Hauréau commence la seconde lecture de son *Mémoire sur la vie et sur quelques ouvrages d'Alain de Lille*.

Ouvrages présentés : — par M. Barbier de Meynard : 1° *les Illustres Captifs*, manuscrit du P. Dan, analysé par V. Piesse et H.-D. de Grammont ; 2° Sau-

vaire, *Arab Metrology V : Ez-Zahrâwy*, translated and annotated (extrait du *Journal of the Royal Asiatic Society*); — par M. Egger : Favé I. (général), *l'Empire des Francs depuis sa fondation jusqu'à son démembrement*, I. *les Francs avant le règne de Clovis*; 2° Garcia Ayuso (F.), *l'Etude de la philologie dans ses rapports avec le sanscrit*, traduit par J. de Castro ; 3° Stéphanos (Clon), *la Grèce au point de vue naturel, ethnologique, anthropologique, démographique et médical* (extrait du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* du Dr Dechambre) ; — par M. Charles Nisard : 1° [Leader (G.-Temple)], *Un Mercante fiorentino e la sua famiglia nel secolo* XV ; 2° *Libro dei nobili veneti*, ora per la prima volta messo in luce da G. Temple Leader ; 3° *Un' Ambasciata*, diario dell' abate G. Fr. Ruccellai, pubblicato da G. temple Leader e G. Marcotti ; — par M. de Boislisle : Jal (A.), *Abraham du Quesne et la marine de son temps*, tables analytiques et alphabétiques ; — par M. Bréal : Bladé (J.-F.), *Epigraphie antique de la Gascogne* ; — par M. Schefer : Derenbourg (Hartwig) et Spiro (Jean), *Chrestomathie élémentaire de l'arabe littéral*, avec un glossaire.

Julien Havet.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 7 JANVIER

M. Guillaume, président sortant, prononce le discours d'usage dans leque il résume les travaux de la Société pendant l'année écoulée, rend un dernier hommage aux membres et aux associés correspondants décédés et rappelle les noms de ceux qui ont été nouvellement admis.

On procède à l'élection de deux membres résidants : après cinq épreuves successives, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, le scrutin de ballottage est ajourné à la première séance du mois suivant.

SÉANCE DU 14 JANVIER

Lecture est donnée de nouvelles lettres d'adhésion au pétitionnement institué pour la conservation des monuments antiques, la Société d'études scientifiques d'Angers, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, la Société d'Émulation d'Abbeville, la Société des Antiquaires du Centre, la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

M. Daiguzon est élu associé correspondant à Châteauroux (Indre).

M. Palustre présente des photographies de belles miniatures de manuscrits du XVIe siècle provenant de la cathédrale de Mirepoix, et appartenant aujourd'hui à la Société archéologique de Toulouse. Elles paraissent devoir être attribuées à Antoine Nyort qui travailla pour Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix. Il donne ensuite des détails sur un ancien calendrier orné de sujets empruntés aux événements ordinaires de la vie humaine dans leur ordre chro-

nologique. Il termine en faisant connaître le déchiffrement qu'il propose pour une devise gravée sur un verre historié du XVIe siècle, conservé au musée de Poitiers : *Vous sçavez bien que j'escartes tout.*

M. de Lasteyrie lit une notice sur la nef de l'église de Saint-Ouen.

M. Ramée communique une photographie de l'inscription sur plaque de plomb trouvée en 1875 dans le tombeau de Guillaume de Ros à Fécamp.

M. C. Port présente un vase de bronze en forme de petite marmite à trois pieds et avec anse mobile en fer, découverte au milieu d'autres objets antiques près de l'ancien bourg de Vivy, entre La Flèche et Saumur.

M. Max Verly communique le dessin d'une molène en terre cuite avec monture en bronze destinée à mouler en relief la frise d'oves qui caractérise les vases rouges pseudo-samiens de grand modèle. L'original fait partie de la collection d'antiquités de M. Bellon, à Saint-Nicolas, près Arras.

SÉANCE DU 21 JANVIER

Lecture est donnée de deux lettres par lesquelles la Société libre d'agriculture, des sciences, des arts et des belles-lettres du département de l'Eure et la Société Algérienne déclarent adhérer au vœu formulé par la Société des Antiquaires de France pour la conservation des monuments anciens.

M. Berthelet est élu associé correspondant à Arlay (Jura).

M. Mowat donne suite à sa précédente communication sur les groupes statuaires qui représentent un cavalier romain foulant aux pieds de son cheval un ennemi terrassé; il signale dans les papiers de Peyresc conservés à la Bibliothèque nationale un passage concernant une mosaïque de Riez, dans laquelle le même sujet se trouvait figuré et accompagné de deux vers hexamètres léonins relatifs au baptême de Constantin. M. Muntz dit qu'il est question du même monument dans une autre lettre de Peyresc, celle-ci publiée dans les *Annales encyclopédiques* de Millin.

M. l'abbé Thédenat fait quelques observations relatives aux milliaires de Constantine sur lesquelles la mention de Maximien Hercule a été martelée. Il constate que la restitution *M. Aurelii Valerii Maximiani nepoti* proposée il y a quelques années par M. Allmer et dans son travail récent, par M. Révillat pour rétablir les lignes martelées, est pleinement confirmée par les milliaires de Cabasse (Var) et par un autre milliaire du Musée de Vienne (Isère) sous le martelage desquels on retrouve des restes de l'inscription primitive. Il donne un texte rectifié de ces deux milliaires et termine en adhérant à l'opinion de M. Allmer qui croit que l'ordre de marteler fut donné par Constantin au plus tard en l'an 310.

SÉANCE DU 28 JANVIER

L'Académie de Nîmes et la Société des sciences historiques et naturelles de Semur envoient des lettres d'adhésion au vœu formulé par la Société des Antiquaires de France pour la conservation des monuments anciens.

M. de Barthélemy communique, au nom de M. l'abbé Julien-Laferrière, l'estampage d'une inscription commémorant la destruction de l'abbaye de Mardion en 1677.

M. de Villefosse présente plusieurs objets faisant partie des collections léguées au Louvre par feu le baron Davillier, notamment deux ivoires antiques représentant, l'un une bacchanale d'Amour, l'autre une tête de Mercure; des bagues en or avec sujets mythologiques, des bagues avec monogrammes mérovingiens. Il communique, de la part de M. Guigue, le frottis noir d'une inscription romaine trouvée dans le Rhône, à Lyon, relative à une Viennoise.

Il communique enfin, de la part du R. P. de la Croix des détails sur les fouilles du cimetière mérovingien d'Antigny.

M. Guillaume annonce que la Porte Tournisienne, à Valenciennes, vient d'être classée parmi les monuments historiques. Il lit ensuite une lettre de M. Caffiaux, rendant compte des fouilles exécutées à Valenciennes.

M. Mowat présente l'estampage et la photographie d'une stèle romaine découverte le 8 janvier à South Shields (Angleterre). C'est l'épitaphe d'un jeune Maure, affranchi d'un cavalier de l'*ala I*[a] *Asturum;* l'inscription est surmontée d'un beau bas-relief représentant le sujet connu sous le nom de *repas funèbre.*

M. Schlumberger présente une tête de bronze creuse portant une espèce de coiffure cylindrique basse dont le pourtour et le fond sont percés de trous circulaires. Elle offre quelque analogie avec une tête chypriote que M. de Villefosse communique en même temps.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1885

M. Michelant, membre résidant, est élu membre honoraire. M. Germain Bapst est élu membre résidant en remplacement de M. Albert Dumont, décédé; M. Emile Molinier, membre résidant, en remplacement de M. Ernest Renan, promu à l'honorariat. M. le marquis de Ripert-Monclar est élu associé correspondant.

M. Eug. Muntz communique la première partie d'un travail intitulé : *La légende de Charlemagne dans l'art du Moyen âge.* Il signale de nombreux monuments inédits conservés en France, en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Espagne.

M. de Laurière communique, d'après un estampage envoyé de Rome par M. l'abbé Le Louet, la copie d'une inscription étrusque sur le ventre d'un vase en forme de coq; elle se compose de trois mots : *Larilezili mimula mlaph,* qu'il faut peut-être lire à rebours.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1885

M. de Ripert-Monclar attire l'attention des archéologues sur des bas-reliefs représentant un amoncellement de têtes coupées comparables aux monuments d'Entremont (Bouches-du-Rhône), publiés par Rouard et découverts dans la même localité en 1882. Ils ont été recueillis par M. d'Aubergue à Aix.

M. Mowat fait remarquer que ces bas-reliefs offrent de curieux rapproche-

ments à faire avec ceux du même genre qui sont conservés au musée de Cluny et au musée Carnavalet.

M. de Marsy présente une petite affique en argent du XVI[e] siècle, portant une légende allemande en caractères gothiques, *Mein ♡ und dein ♡ est ein ♡*, un cœur après chacun des mots *Mein dein ein.*

M. de Rougé lit un rapport sur le mémoire de M. Robiou, relatif au syncrétisme gréco-égyptien.

M. de Villefosse communique des observations sur une inscription de Bourges dans laquelle les dénominations de Galigula offrent des particularités explicables par un passage de Dion Cassius (LIX, 3)

M. Mowat lit, au nom de M. Jadart, une notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Remi, aujourd'hui l'Hôtel-Dieu de Reims.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER

M. Rayet présente le moulage en plâtre d'une pierre gravée portant la signature d'Aspasios et représentant le buste d'Athéné Parthénos.

M. de Lasteyrie communique des photographies qu'il a reçues de M. Delort, professeur à Auxerre, et qui représentent des bijoux recueillis dans des sépultures burgondes découvertes à Auxerre ; des fibules, des boucles d'oreilles d'un modèle particulier, une pierre antique sur laquelle on voit un personnage, vraisemblablement Silène armé d'un thyrse.

M. l'abbé Thédenat présente un fragment de vase de bronze découvert par M. Bulliot au Mont Breuvray. On y reconnaît des traces de lettres burinées, d'une lecture difficile.

M. Mowat communique de la part de M. Taillebois : 1° l'empreinte d'un fragment de poterie pseudo-samienne orné de sujets en relief avec une inscription; 2° l'empreinte d'un jeton trouvé entre Pau et Lescar, pesant 2[k],150 et représentant un buste dans lequel M. Taillebois croit reconnaître Mithra. M. Sag doute de cette attribution.

M. de Villefosse présente l'estampage d'une inscription découverte par M. Letaille à Makteur (Tunisie) et faisant connaître le nom d'un cinquième évêque de Mactarias, Germanus.

M. Roman communique le texte d'une inscription gravée sur le tympan de la porte de l'église de Ville-vieille-en-Queyras détruite en 1574 pendant les guerres de religion. Elle contient un passage, *MISSAQUE SEPULTA*, qui donne lieu à des observations.

M. l'abbé Duchesne produit une liste des évêques francs qui assistèrent au concile romain de 769. Cette liste, plus correcte que celles qui avaient été publiées jusqu'ici, permet de reconnaître que l'évêque Bernwulf de Würtzbourg était déjà en fonction au temps du concile, et par conséquent, que la *Vie de saint Boniface* par Willibald, dédiée à son prédécesseur Megingoz, a été écrite avant 769, moins de quinze ans après la mort du célèbre missionnaire.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

— *Le Courrier de l'Art*, du 6 février 1885, contient une lettre de M. J.-A. Durighello, datée de Sayda, annonçant la découverte *sur les confins de la Phénicie, près d'un hameau habité par quelques chrétiens, de nombreux monuments druidiques élevés dans un site tout à fait remarquable. Le hameau s'appelle* Ocmata, *propriété de Chékib Bey Djomblat, chef druse; il est situé à quinze minutes de Nébs-Sedjoûd et à cinquante minutes de Nébs-Safi. Ces monuments sont de gigantesques blocs de rocher en forme de table tout à fait semblables à nos dolmens.* Ce renseignement nous a semblé bon à relever.

— Nous recevons la lettre suivante, qui nous est adressée par le secrétaire de la Société d'archéologie biblique, dont nous recevons et analysons les intéressantes publications :

« 12 décembre 1884.

« Monsieur,

« Dans le numéro de septembre de la *Revue archéologique*, p. 182, dans le compte rendu de la séance de l'Académie des inscriptions, je remarque que le professeur Oppert indique certaines listes de rois, que donnent les inscriptions cunéiformes, comme ayant été publiées « par une Revue anglaise. » Ce renseignement étant un peu vague, nous croyons rendre service à quelques-uns de vos lecteurs en leur faisant savoir que ces listes ont été publiées pour la première fois par M. Théo. G. Pinches, dans le nº de mai 1884 des *Proceedings* de la *Society of Biblical archæology*; elles n'ont été données, à notre connaissance, dans aucune revue anglaise.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« W. Hawy Rylands. »

— L'Amérique ne se refuse plus rien; elle a déjà un *Institut archéologique* et, à Athènes, une école savante fondée par les soins de cet Institut ; mais le *Bulletin* que publie cette société ne lui suffit plus, et voilà qu'on annonce la publication prochaine d'un recueil périodique qui portera le titre de *The American journal of archæology* ; nous en avons le prospectus sous les yeux.

Le recueil paraîtra par cahiers trimestriels ; il se propose de cultiver tout le domaine de l'archéologie, dans le sens le plus étendu du mot ; on s'y occupera des antiquités orientales, classiques, des premiers temps du christianisme, et aussi de celle du moyen âge en Europe et en Amérique. A côté de la publication de mémoires originaux, les éditeurs feront une large part aux nouvelles des fouilles et des sociétés savantes, ainsi qu'à l'analyse et à la critique des ouvrages et articles de quelque importance. Voici les noms des membres du bureau de rédaction :

Professeur Charles Eliot Norton (collège de Harwart) ; docteur A.-L. Frothingham (John Hopkins university) ; docteur A. Emerson (John Hopkins university) ; M. T. W. Ludlow (de New-York) ; prof. Allan Marquand (Prin-

ceton college); M. A. R. Marsh (collège de Harward); M. Ch. Perkins (de Boston).

Le prix de l'abonnement est, avec les frais de poste, de 3 dollars 50.

On s'abonne, à Paris, chez l'éditeur de la *Revue archéologique*, E. Leroux.

— *Zeitschrift des deutschen Palaestina-Vereins*. Vol. VII, fascicule IV. — J. Gildemeister, *Contribution à la connaissance de la Palestine, d'après les sources arabes* (Extraits de la Géographie d'El-Moqaddesi). — Socin, *Publications nouvelles relatives à la Palestine*. — K. Schnabl, *Les établissements catholiques latins en Terre-Sainte*. — Gatt, *Liste des localités du district de Gaza*. — Guthe, *La Société de Palestine récemment fondée en Russie*. — Nestle, *Note sur le prétendu mont Sinaï de l'Itinéraire du Pèlerin de Bordeaux*. — Hartmann, *Latroun et Amwâs*[1]. (Je ferai remarquer que le nom de *Djindâs* ne peut pas être, comme le pense M. Hartmann, une faute pour *Amwâs*, attendu qu'il existe réellement une localité appelée *Djindâs* et une vallée du même nom dans les environs immédiats de Lydda.) — C. C. G.

— *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, vol. XXXVIII, fascicule IV (avec 4 planches). — A. von Kremer, *Poésies philosophiques d'Abou'l-Ala Ma'arri*. — P. Schroeder, *Épigraphie de Syrie* (l'inscription gréco-arabe de Harran; fragments nabatéens de Salkhat, Kanawat et Soueida; fragment d'une inscription phénicienne des environs de Sidon[2]). — Sachau, *Inscription nabatéenne de D'meir* (cf. les rectifications qui seront apportées ici même à la lecture et à la traduction de ce texte). — Du même, *Inscriptions syriaques de Qarietein*. — Hultzsch, *Inscription bouddhique en sanscrit, provenant de Kota*. — Du même, *Inscription de Baroda relative aux Râshtrakutas de Gujarât* (vers 835, J.-C.). — Vollers, *Sur quelques manuscrits orientaux récemment entrés à la bibliothèque royale de Berlin*. — Trumpp, *Sur la valeur réelle des IXe et XIe formes du verbe arabe*. — Mordtmann, *Remarques sur les inscriptions palmyréniennes* (conservées au musée de Tchinili Kieuchk; rectifications de quelques-unes des lectures de M. de Vogüé, notamment pour le n° 95). — H. Jacobi, *Sur le développement de la métrique indienne à l'époque post-védique*. — W. Bacher, *Rectifications à l'édition du Kitâbel-ousoul de M. Neubauer*. — A. Bastian, *Inscription siamoise de Kampeng-Phet*. — De Harlez, *Miroir de la langue mandchoue* (lexique publié en Chine). — G. Roesch, *Fête nocturne célébrée à Pétra par les Nabatéens*. — *Bibliographie*. — C. C. G.

— *Revue historique*, 1885, n° 1 (janvier-février). — H. D. de Grammont, *Études algériennes. La course, l'esclavage et la Rédemption à Alger*. III. *La Rédemption*. — G. Fagniez, *Le Père Joseph à la diète de Ratisbonne en* 1630; premier article. — F. Puaux, *La dernière requête adressée par les protestants français à Louis XIV, en janvier* 1685. — A. D., *Le dernier mot sur la charge de Sedan : le rapport du général de Gallifet*. — *Bulletin historique : France*, par G. Monod. *Allemagne et Autriche* (*publications relatives à l'histoire romaine*) *en* 1882 *et*

1. Cf. mes *Notes d'Archéologie orientale* (*Revue critique*, 29 sept. 1884, n° XIV).
2. Présente de singulières ressemblances avec le fragment que j'ai publié dans mon *Cinquième rapport sur une mission en Palestine et en Phénicie* (n° 94, section II de mon catalogue; pl. V, A. — *Archives des miss. sc. et litt.*, t. XI, p. 228).

1883, par H. Haupt. — *Correspondance* : M. Falletti-Fossati et M. P., à propos du tumulte des Ciompi. — M. Sautereau, à propos du général de Wimpfen. — Comptes rendus critiques. — Publications périodiques et Sociétés savantes. — Chronique et bibliographie.

— Nous signalerons, dans le numéro de décembre 1884 des *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, un article intéressant de M. Ed. Piette, intitulé : *Exploration de quelques tumulus situés sur les territoires de Pontacq et de Lourdes.*

— *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 19, 1884 : Liste générale des membres et Sociétés correspondantes de l'Académie d'Hippone. — Notice épigraphique sur Béja et ses environs, par le capitaine Vincent. — Notice sur la vallée de l'Oued-el-Aerb et sa végétation, par le docteur V. Reboud. — Insectes coléoptères du nord de l'Afrique, nouveaux ou peu connus, 2e mémoire, par M. Desbrochers des Loges. — Chronique. — Comptes rendus des réunions du bureau et des assemblées générales. — Liste des ouvrages reçus en don ou en échange pendant les 1er et 2e semestres 1883. — Errata.

Comme supplément à ce fascicule du *Bulletin*, l'Académie a donné, sous la forme d'un cahier séparé de 28 pages, une *Table générale des documents épigraphiques publiés par l'Académie d'Hippone, de 1865 à 1884 et des localités qui les ont fournis.*

— *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. VIe, fascicules 1 et 2. — Urbain Bouriant, *La stèle 5576 du musée de Boulaq et l'inscription de Rosette* (planche). — *Grande inscription de Stabel-Antar (Spéos Artemidos), texte* (planche). — G. Maspéro, *Découverte d'un petit temple à Karnak.* — De Rochemonteix, *le temple d'Apet*, suite (planche). — G. Maspéro, *Fragments des Actes des apôtres et des Épitres de saint Paul et de saint Pierre aux Romains, en dialecte thébain.* — L. Vassalli, *Rapport sur les fouilles du Fayoum adressé à Aug. Mariette.* — U. Bouriant, *A Thèbes* (planche). — J. Krall, *Der Kalender des Papyrus Ebers.* — J. Krall, *Neue Koptische und griechische Papyrus.* — J. Krall, *Ueber einige demotische Gruppen.* — A. Aurès, *Essai sur le système métrique assyrien* (suite).

— *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen*, t. IX, 3e cahier de 1884. — B. Latischew, *les Inscriptions grecques qui se trouvent en Russie.* — Th. Schreiber, *le Krobylos chez les Athéniens des premiers temps*, II. Kallimachos et Pasitelès (deux planches). — E. Fabricius, *les Antiquités de l'île de Samos* (suite). — R. Koldewey, *le Portique des Athéniens à Delphes* (deux planches). — U. Kœhler, *Liste de proxènes de Céos* (avec un facsimilé). — W. Doerpfeld, *un Bâtiment antique au Pirée* (deux planches). — U. Kœhler, *le Collège des Dionysiastes au Pirée* (le contenu de ces inscriptions et la place où elles ont été trouvées permettent de croire que le bâtiment décrit et figuré par Dœrpfeld dans l'article précédent était le lieu même où se réunissait ce collège des Dionysiastes). — Mélanges : Th. Schreiber, *Note additionnelle au mémoire sur le Krobylos.* — H. G. Lolling, *Inscriptions de Gonnos.* — U. Kœhler, *Stèle funéraire d'une prêtresse d'Athéné-Polias.* — *Inscription bilingue grecque et latine, d'Athènes.* — *Bibliographie et découvertes.*

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1884, n° XII, décembre. — Nouvelles nominations de membres ordinaires et d'associés correspondants faites à propos de l'anniversaire de la naissance de Winckelmann. — A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). — Bibliographie. — Compte rendu, par M. Heuzey, des deux premiers volumes du vaste recueil qui a été entrepris sous les auspices de l'Institut, par les soins de M. Reinhard Kékulé. Le premier volume publié contient *les Terres cuites de Pompéi*, décrites par M. Hermann von Rohden, et le second *les Terres cuites de la Sicile*, qu'a étudiées M. Kékulé. Les dessins qui remplissent les planches gravées à l'eau-forte des deux volumes sont de Ludwig Otto et méritent les éloges qui leur sont accordés. — *Fables*.

— *Bulletin de Correspondance hellénique*, 8e année, décembre 1884 : I. *M. Dumont*, par M. Homolle (notice attachante, écrite avec beaucoup de délicatesse et d'émotion). — II. *Fouilles de Délos*, par M. P. Paris. (pl. XX, XXI). — III. *Inscription d'Ormelle de Phrygie*, par M. G. Cousin. — IV. *Vase antique trouvé dans la nécropole de Myrina*, par M. O. Rayet (article important sur un groupe de vases encore peu connu). Pl. VII. — *Fouilles au temple d'Apollon Ptoos*, par M. Holleaux. — Table alphabétique par noms d'auteur. — Table analytique des matières. — Table des planches.

— *Bulletin épigraphique*, par Robert Mowat, 4e année, n° 6. — C. Jullian, *Inscriptions transportées au musée de Marseille*. — G. Loustau, *Découvertes épigraphiques à Aix-les-Bains (Savoie)*. — J.-P. Revellat, *Les Adunicates, peuple gaulois emplacé dans la région d'Andor* (Alpes-Maritimes). — C. Jullian, *Deux inscriptions de Comillon*. — G. Lafaye, *Quelques inscriptions des Bouches-du-Rhône* (suite). — G. Lafaye, *Inscriptions inédites de la Corse* (fin). — R. Mowat, *Déchiffrements rectifiés* (suite). — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — A.-L. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (suite). — *Correspondance :* MM. Thompson, Walkin, R. Cagnat, A.-L. Delattre. — *Bibliographie*, par R. Mowat et R. Cagnat. — *Académies et corps savants*, par R. Mowat et R. Cagnat. — Revues et journaux périodiques, par C. Jullian, R. Cagnat et R. Mowat. — *Chronique*, par R. Mowat. — *Errata et addenda*. Table des matières. — Table analytique.

BIBLIOGRAPHIE

G. Schlumberger, **Sigillographie de l'empire byzantin**, 1 vol. in-4°, 700 pages et 1,100 dessins, Paris, Ernest Leroux, 1884. Prix : 100 fr.

L'histoire byzantine n'est guère en honneur chez nous aujourd'hui ou du moins, si elle n'est plus aussi indûment dédaignée, le compte est vite fait de ceux qui s'en occupent : encore en est-il, comme M. Rambaud, qui après les plus belles promesses, l'ont trop vite abandonnée. Peut-être bénéficiera-t-elle d'un retour de faveur depuis qu'elle fournit au théâtre des sujets de drame et que ses adeptes entrent à l'Institut. On peut assurer en tout cas que ceux qui voudraient tourner de ce côté leurs recherches y trouveront matière soit à

d'intéressants récits, soit à de fortes études d'institutions. Ce grand empire qui s'est maintenu pendant dix siècles, souvent avec éclat, au milieu d'attaques incessantes, qui a eu une civilisation brillante et dont l'influence se faisait sentir au loin devait contenir en lui des principes de vitalité et de puissance; les écrivains qui l'ont représenté comme un état pourri, condamné à une interminable agonie, ont évidemment fait fausse route. A ces paroles creuses on doit substituer des enquêtes approfondies, et si les documents sont incomplets et ne nous renseignent qu'assez mal sur des questions fort importantes, on n'aura que plus de mérite à savoir en tirer bon parti.

M. Schlumberger l'a fort bien compris. Tout récemment dans un petit volume sur les *Iles des princes* il a fait connaître quelques-uns de ces épisodes dramatiques, presque romanesques, qui abondent dans l'histoire byzantine, mais dont on ne s'avisait pas assez en lisant la compilation conciencieuse mais roide de l'honnête Lebeau. Le beau et vaste recueil qu'il publie aujourd'hui a une toute autre importance et il fournira de riches matériaux à l'histoire des institutions byzantines. Quiconque s'en occupera devra tout d'abord lui rendre grâce et recourir sans cesse à son livre.

Le savant qui étudie l'histoire des institutions grecques ou romaines peut contrôler les textes des auteurs ou suppléer à leur silence grâce aux grands recueils épigraphiques. Il n'en va pas de même pour Byzance. En effet il n'existe pas de *Corpus inscriptionum byzantinarum* (l'essai tenté dans le t. IV du *Corpus* de Bœckh est tout à fait insuffisant), et, s'il existait, il faut bien convenir qu'on n'y trouverait des renseignements ni aussi nombreux ni aussi précis, et surtout point de ces états de services régulièrement énumérés, de ces *cursus honorum*, qui sont la gloire de l'épigraphie latine. La sigillographie byzantine, dont M. Schlumberger vient de constituer la science, si elle ne console point tout à fait de cette indigence, offre cependant de précieuses ressources, et l'auteur en a fort bien indiqué la valeur (p. 4-7). Toute pièce officielle, tout acte dans l'empire byzantin était accompagné du sceau de l'empereur, du fonctionnaire ou même du particulier dont il émanait. Sur un des côtés du sceau se trouvent ordinairement des effigies sacrées, sur l'autre des légendes invoquant la protection de Dieu, de la Vierge ou des saints en faveur du signataire dont on indique la situation ou la fonction. Toutes les classes, toutes les charges figurent ainsi sur ces petits monuments; il en est même qu'on ne connaît que par eux et dont les textes ne disent rien. Ces sceaux sont très nombreux et on en avait déjà souvent publié; mais jamais on ne les avait réunis et on n'avait ainsi montré quel parti on en peut tirer pour la connaissance générale de l'administration byzantine. Comme ils sont fort disséminés, la tâche n'était point aisée, mais M. Schlumberger a le feu sacré. Afin de mieux connaître la sigillographie byzantine, il s'est formé une collection, la plus riche qui existe. Le savant se double donc chez lui d'un amateur qui parle avec émotion de ses trésors : il est tels et tels sceaux qu'il n'hésite pas à déclarer « charmants, fort olis » et auxquels le vulgaire ne reconnaîtrait sans doute d'autre mérite que d'être plus lisibles que leurs congénères. Mais on juge par l'ardeur même de ces convictions qu'il n'a épargné ni peine ni patience pour être bien rensei-

gné. Or il faut une obstination méritoire pour venir à bout de légendes souvent inextricables, dont les lettres sont à demi effacées ou confuses et empatées. J'avais essayé, il y a quelques années, de dresser le catalogue des sceaux byzantins de la Société archéologique d'Athènes, que j'ai eu le plaisir de retrouver en grande partie ici; aussi puis-je vanter en connaissance de cause l'habileté avec laquelle l'auteur a mené à bien ces déchiffrements ardus.

L'introduction est très complète. Il n'est guère qu'un point sur lequel M. Schlumberger ne me paraît pas dissiper tous les doutes. Le grand défaut de ces sceaux est qu'ils ne portent point de date : une série de sceaux de commerciaires (p. 472) fait seule exception. Ceux qui appartiennent à des empereurs ou à des personnages connus par d'autres documents ne forment qu'une faible minorité. Comment classer chronologiquement les autres? M. Mordtmann, dont M. Schlumberger cite et adopte ici l'opinion, propose de les répartir en trois catégories. 1° *Période antérieure aux iconoclastes.* Ce groupe « par le dessin des figures représentées, surtout par celles de la Vierge, comme par la forme ancienne et le manque de régularité des légendes, se rapproche le plus des sceaux impériaux que nous connaissons de l'époque écoulée entre le règne de Justinien et celui du dernier descendant de la famille d'Héraclius. — 2° *Période des iconoclastes.* Signes distinctifs : lettres plus allongées, légendes plus détaillées, substitution de la croix aux effigies du Christ, de la Vierge et des saints. — 3° *Période de la famille macédonienne, puis des Comnènes*, etc. Signes distinctifs : réapparition des effigies saintes, lettres plus belles et plus égales, grènetis plus régulier. Ici cependant on distingue des subdivisions : d'abord, après les inconoclastes, des croix plus ornées, puis, plus tard des effigies mieux dessinées, qui « appartiennent sans doute à cette période de l'art byzantin où le peintre Pansélinos, contemporain des Comnènes, fixa définitivement les types et la manière de représenter les images byzantines. »

J'avoue que cette classification me semble sur certains points vague et qu'il me paraît prudent de se restreindre presque exclusivement aux comparaisons que permet la numismatique, car entre les sceaux et les monnaies existe une parenté évidente. S'appuyer sur Pansélinos, dont on ignore la date, c'est bâtir sur le sable; au contraire d'après le dessin, l'ornementation, la paléographie des monnaies on peut distinguer des divisions qu'on aura quelque raison de vouloir retrouver sur les sceaux. Or elles ne concorderaient pas toujours avec les trois périodes proposées part M. Mordtmann. Ainsi la croix simple apparaît fréquemment sur les monnaies dès le ve siècle ; je ne crois pas qu'on puisse la considérer comme un indice spécial à une époque suivante. M. Mordtmann suppose que les arts ont eu fort à souffrir des iconoclastes et qu'après eux il y a eu toute une période de transition et d'assez lent relèvement. Il attribue à cette période « tous les sceaux, fort nombreux, qui présentent une ornementation de la croix plus ou moins riche, principalement caractérisée par la présence d'une seconde traverse horizontale et d'un pied d'où s'élèvent deux fleurons en forme de rameaux de feuillages plus ou moins contournés. » Mais les inconoclastes, s'ils ont proscrit les images sacrées, n'ont pas défendu tout exercice de l'art ; d'ailleurs il s'est épanoui avec beaucoup d'éclat aussitôt après eux, ainsi que le té-

moignent les miniatures et les croix. Les types qui figurent sur les monnaies de leurs successeurs ne sont pas inférieurs à ceux des monnaies du VII[e] siècle, ils valent plutôt mieux. La croix sur un pied était depuis longtemps en usage; quand à la croix à double branche, elle se retrouve sur des monnaies de date bien plus basse. C'est par acquit de conscience que je présente ces remarques, car, dans le cours de l'ouvrage, il est évident que M. Schlumberger, qui est un numismate consommé, s'est surtout servi des monnaies pour dater approximativement les sceaux. Il a tiré aussi grand parti des formules, des titres. Dans bien des cas, l'histoire même permet de fixer les périodes chronologiques : on sait à partir de quelle époque l'empire a été divisé en thèmes, quand telle province d'Orient a été perdue, quand telle fonction est tombée en désuétude, etc.

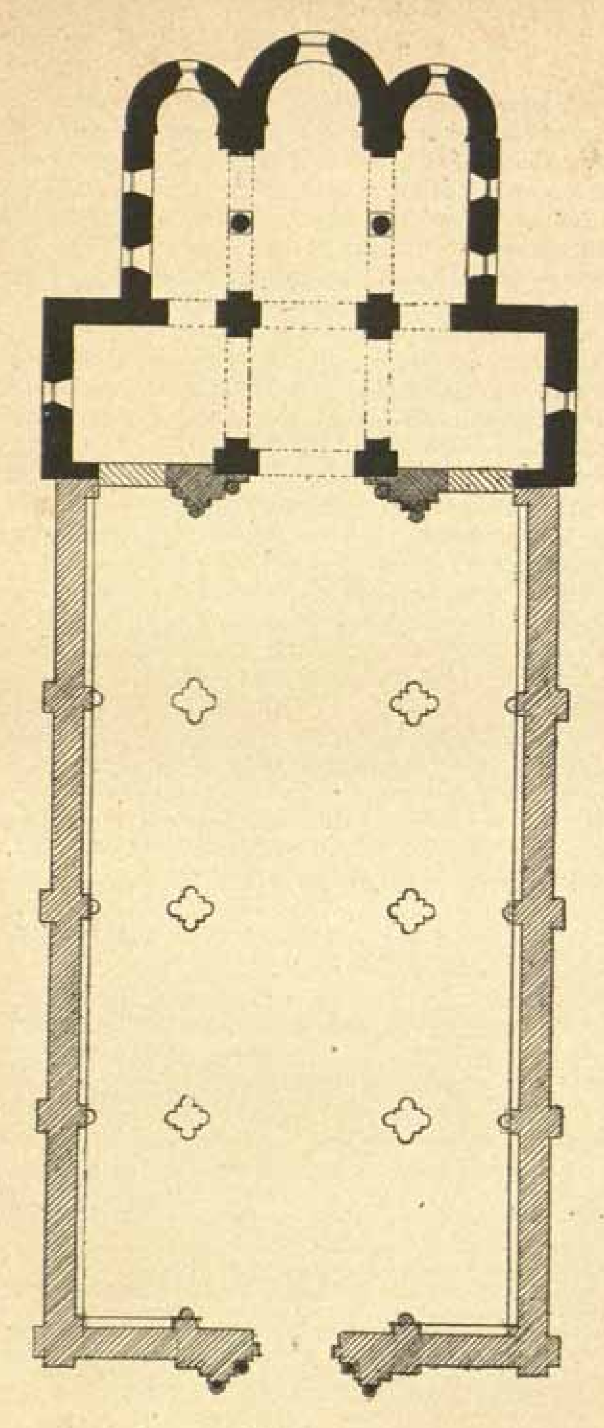
Au sujet des procédés employés pour la confection des sceaux, je signalerai à M. Schlumberger l'existence au musée de la Société archéologique d'Athènes d'une feuille de plomb, de forme très irrégulière, brisée et tordue en plusieurs endroits, et qui porte plusieurs empreintes des mêmes monogrammes. Cette feuille était probablement destinée soit à la confection des sceaux, soit à des essais qui pouvaient faire juger de la netteté de l'image.

Le recueil même comprend cinq grandes divisions : 1. Les thèmes, série géographique. — 2. L'armée. — 3. Le clergé. — 4. Titres, fonctions, dignités. — 5. Les familles byzantines. — Un même sceau pouvait également être rangé dans l'une ou l'autre de ces divisions, M. Schlumberger a eu soin d'établir des raccords qui permettent de se retrouver aisément. Ces commentaires sont excellents et très bien conçus. En tête de chaque subdivision se trouve ordinairement une notice ou introduction. Si un sceau se rapporte à un personnage connu, M. Schlumberger en indique l'histoire. Il est toujours difficile en pareil cas de n'en dire ni trop ni trop peu; l'auteur garde la mesure; il fait preuve d'une érudition solide et de bon aloi, mais qui ne cherche pas à s'étaler, ni à briller aux dépens du prochain : au cours de ce long volume, l'auteur des *Monnaies byzantines*, Sabatier, est le seul qui soit maltraité. Toutes ces petites dissertations réunies formeraient le tableau le meilleur qu'on ait encore tracé de l'administration byzantine.

Sans doute le recueil n'est pas complet, M. Schlumberger a soin de le déclarer, et il ne pouvait pas l'être [1]. Souhaitons à l'auteur de publier de nombreux suppléments. L'œuvre qu'il a menée à bien fait honneur à la science française, elle se rattache à la tradition de Ducange qui fit tant pour la connaissance de l'Orient byzantin. Pourquoi M. Schlumberger ne nous donnerait-il pas aussi un *Corpus inscriptionum byzantinarum?* Nul ne serait mieux préparé que lui à cette entreprise par ses études, par ses relations et par la situation qu'il occupe.

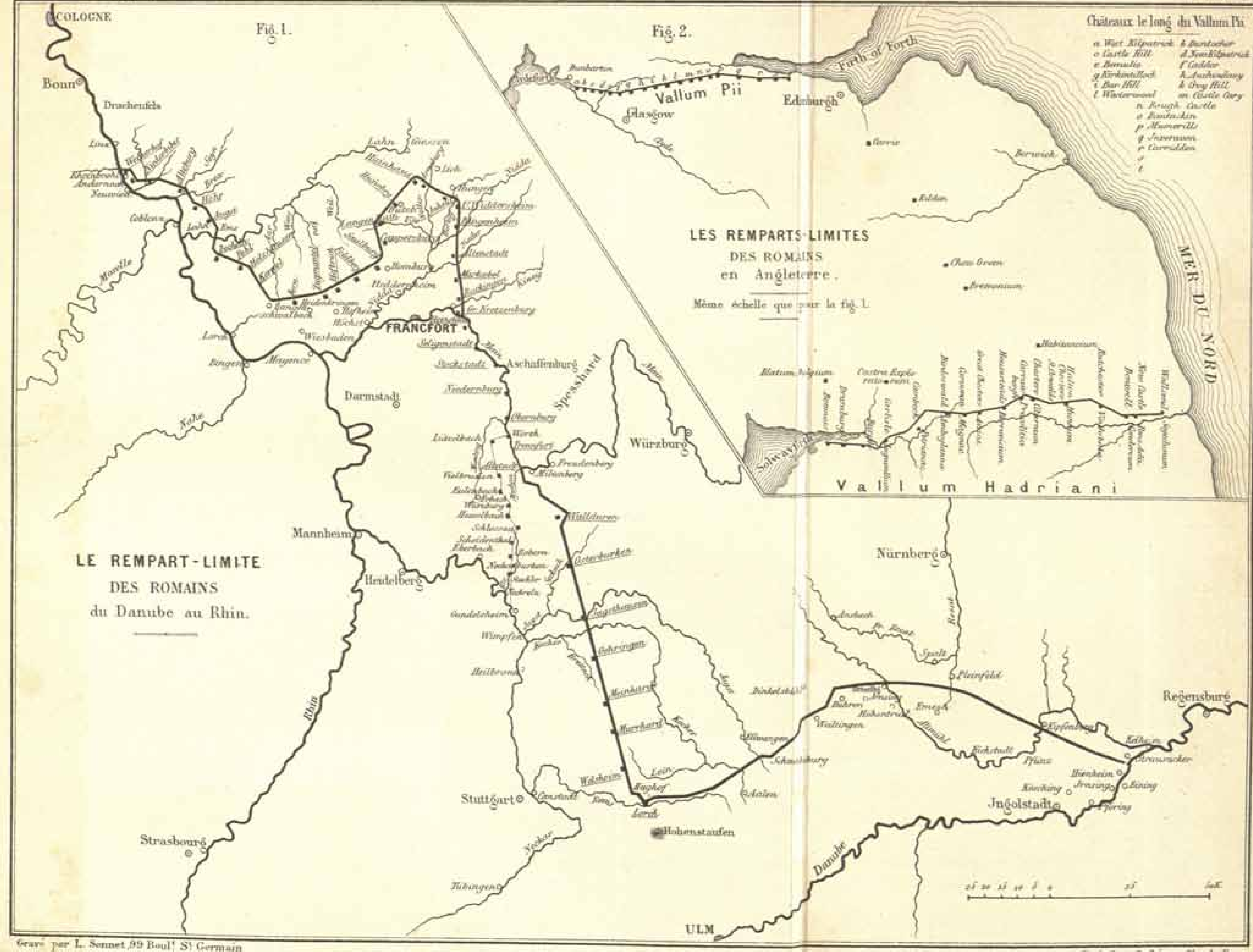
C. BAYET.

1. Je signalerai un sceau très curieux d'un Étienne, patrice et duc, qui a été présenté par M. Gamurrini à une des séances de la Société d'archéologie chrétienne que dirige à Rome M. de Rossi. Ce sceau me paraît appartenir au dernier duc byzantin de Rome dont il est question dans le *Liber Pontificalis*. Je ne sais si c'est le même personnage dont M. Schlumberger signale un sceau à la page 342.



Église de Champvoux (Nièvre).

Echelle de 0,005.



Gravé par L. Sonnet, 99 Boul.d St Germain
Paris, Imp. Dufrénoy, 34 r. du Four.

PLAN ET PROFILS DES CASTELLA ROMAINS

Fig. 7 _ Castellum de Wiesbaden

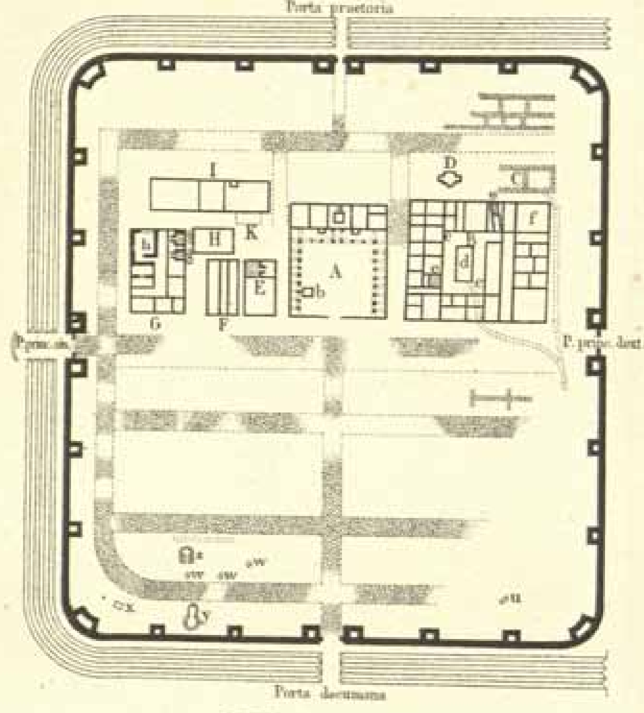


Fig. 9 _ Profil de l'enceinte du Castellum de Holzhausen

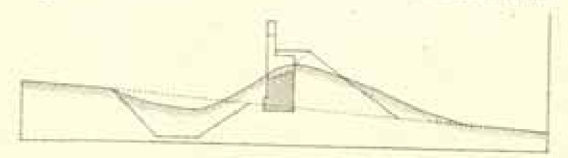
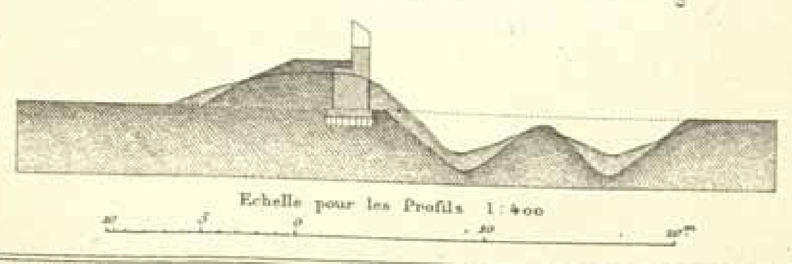


Fig. 8 _ Profil normal de l'enceinte du Castellum de Saalburg



Gravé par L. Sonnet

Paris Imp. Dufrénoy

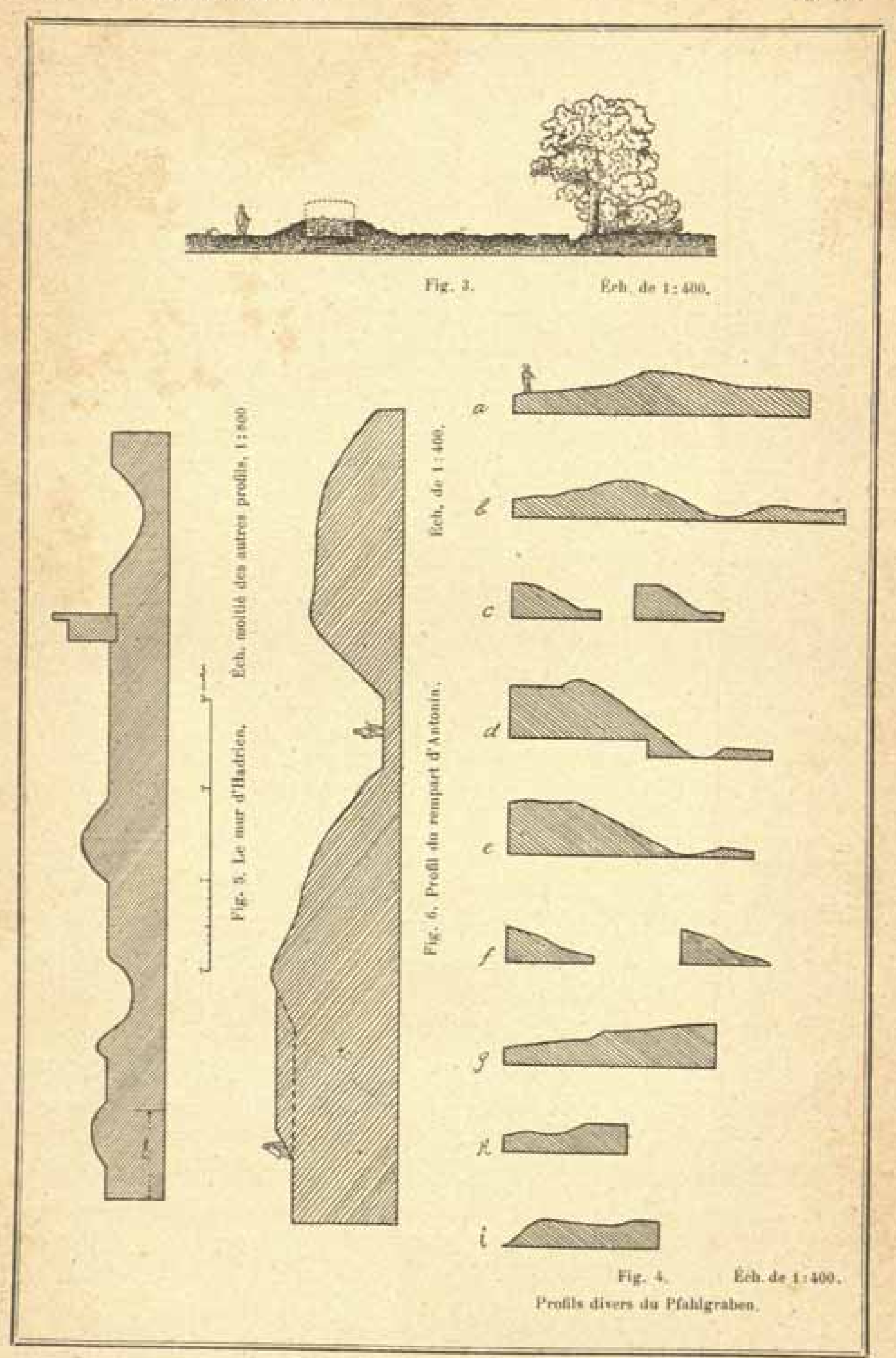


Fig. 3. Éch. de 1 : 400.

Fig. 5. Le mur d'Hadrien. Éch. moitié des autres profils, 1 : 800

Fig. 6. Profil du rempart d'Antonin. Éch. de 1 : 400.

Fig. 4. Éch. de 1 : 400.
Profils divers du Pfahlgraben.

PROFILS DE REMPARTS ROMAINS



TÊTE ANTIQUE
du Musée Fol à Genève

Héliog. Dujardin. Imp. L. Eudes

LE MONUMENT D'EFLATOUN

EN LYCAONIE

ET

UNE INSCRIPTION HITTITE

LETTRE DE M. LE Dr MARYAN SOKOLOWSKI

Parmi ces monuments primitifs de l'Asie Mineure qui ne révèlent aucune trace des influences de l'art grec et qui semblent au contraire inspirés des exemples et des traditions de la plastique orientale, il en est un dont l'existence a été signalée, depuis plus de quarante ans, par Hamilton[1]; il se trouve près de la ville de *Bey-Sheïr*, au lieu appelé *Eflatoun*, dans le bassin du lac Caralis, c'est-à-dire au sud-ouest de l'ancienne Lycaonie. Hamilton n'en donne qu'un mauvais croquis, et la courte description suivante : « A neuf milles au nord de Bey-Sheïr nous atteignimes les sources d'Eflatoun, où il y a un monument curieux et très ancien, bâti sur le côté d'un creux circulaire qui s'ouvre dans la montagne calcaire; tout autour de ce creux jaillissent en grande abondance des sources d'une eau très fraîche, qui forment un étang, d'où sort un courant considérable et très rapide qui se jette dans le lac de Bey-Sheïr. Le monument, par son aspect, rappelle les monuments de Persépolis; il est bâti en blocs gigantesques, dont le croquis ci-joint permettra de se faire une idée. La pierre d'en haut a 22 pieds 5 pouces de long et 2 pieds 6 pouces d'épaisseur, la hauteur du bâtiment étant d'environ 11 pieds. Il n'en subsiste plus que cette façade, mais il était autrefois relié à la colline; aujourd'hui, un chemin passe entre ces débris et le massif du roc calcaire. Il regarde presque exactement le sud; à l'extrémité est de la ruine, on distingue les restes d'un mur, qui

1. Hamilton, *Researches in Asia Minor*, t. II, p. 350-351.

se prolonge en arrière; les pierres en sont dressées avec un grand soin et ornées sur le bord d'une ciselure. Tout le caractère du bâtiment est très particulier et diffère de tout ce que j'ai vu en Asie Mineure. L'édifice peut avoir été érigé en témoignage de reconnaissance pour l'abondance et le bienfait des sources qui sortent de terre en cet endroit, sources qui de tout temps ont dû être singulièrement appréciées, dans un district si sec et si stérile. »

Je n'avais pu pousser jusque-là l'exploration de l'intérieur de la péninsule, en 1860; mais, depuis lors, je n'avais cessé de signaler ce passage d'Hamilton aux voyageurs qui entreprenaient des recherches dans cette contrée. Par malheur, le monument n'était sur aucune des routes le plus généralement suivies; il fallut donc attendre longtemps avant d'avoir de nouveaux renseignements. M. Ramsay, le premier, en juin 1882, au cours d'une tournée rapide entreprise avec sir Charles Wilson, revit ces ruines, mais il n'eut pas le loisir de s'arrêter dans cet endroit autant que l'aurait mérité l'intérêt qu'elles présentent, et les croquis qu'il voulut bien me communiquer, pris à la hâte, n'étaient pas beaucoup plus explicites que l'esquisse donnée par Hamilton[1]. Je craignais donc d'être bien insuffisamment renseigné, au sujet de cet édifice, pour le chapitre que je me préparais à écrire pour mon *Histoire de l'art dans l'antiquité*, sur ces monuments dont j'avais jadis essayé de déterminer les traits communs et que caractérise l'emploi qui y est fait des signes de ce système d'écriture hiéroglyphique qu'on appelle aujourd'hui hittite[2]. J'en étais là, quand j'eus le plaisir de recevoir

1. Au moment de mettre sous presse, j'ai reçu le *Preliminary report of an archæological journey made in Asia Minor during the summer of* 1884, par J.-R.-S. Sterrett, membre de l'Ecole américaine récemment établie à Athènes. Dans cette relation, publiée par les soins de l'Institut archéologique américain, je lis (p. 14-15) que MM. Sterrett et Haynes ont visité, en 1884, *Eflatoun-Bounar*, et ont pris des photographies du monument. Si ces lignes leur tombent sous les yeux, je leur serais très reconnaissant de vouloir bien m'en communiquer des épreuves.

2. *L'art de l'Asie Mineure, ses origines, son influence*, dans mes *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire*, Paris, Didier, 1875, in-8.

une lettre qui comblait une des lacunes du travail dont j'avais tracé déjà le cadre; elle était accompagnée de deux dessins à la sépia, exécutés avec beaucoup de soin. Avec l'autorisation de l'auteur, je reproduis ici, dès maintenant, la lettre et les dessins :

« Cracovie, le 30 janvier 1885.

« Monsieur,

« Quoique inconnu, je prends la liberté de vous écrire, pour vous faire une communication qui, je l'espère, ne manquera pas de vous intéresser. En poursuivant votre grande entreprise de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, vous vous occupez cette année, si je ne me trompe, des monuments de l'Asie Mineure, c'est-à-dire de cette partie du monde que je viens de quitter il y a quelques semaines à peine. J'ai eu l'honneur de participer à une expédition scientifique, entreprise aux frais et sous les auspices du comte Charles Lanckoron'ski, qui, composée exclusivement d'Autrichiens, avait pour but spécial l'exploration de l'ancienne Pamphylie. Une fois achevées nos études générales concernant cette province, nous avons profité de l'occasion avec le Comte et quelques-uns de nos amis, pour faire une course de quelques semaines en Pisidie et en Lycaonie, jusqu'à Iconium. Comme les résultats de ce dernier voyage ne doivent pas faire partie de notre publication spéciale, je me permets de vous soumettre deux dessins, pris sur place, et représentant les monuments de ce pays, mal connus ou tout à fait inconnus, et qui rentrent dans le domaine de vos études. C'est d'abord le monument d'Yflatoun, que je crois devoir vous décrire, pour rendre mon dessin plus lucide.

« Nous avons quitté Kirili au bord du lac de Beyscheher, indiqué sur la carte de Kiepert, le 10 du mois de novembre dernier, vers les neuf heures du matin, en nous dirigeant vers le nord-est, dans la direction d'Ilgun. En passant par un pauvre village du nom d'Ak-burun, qui n'est pas indiqué sur la carte, nous avons pris un guide, qui nous a conduits en quelques heures au monument en question. Le pays a le caractère d'une vaste plaine, accidentée de larges pentes. En descendant un de ces monticules ou

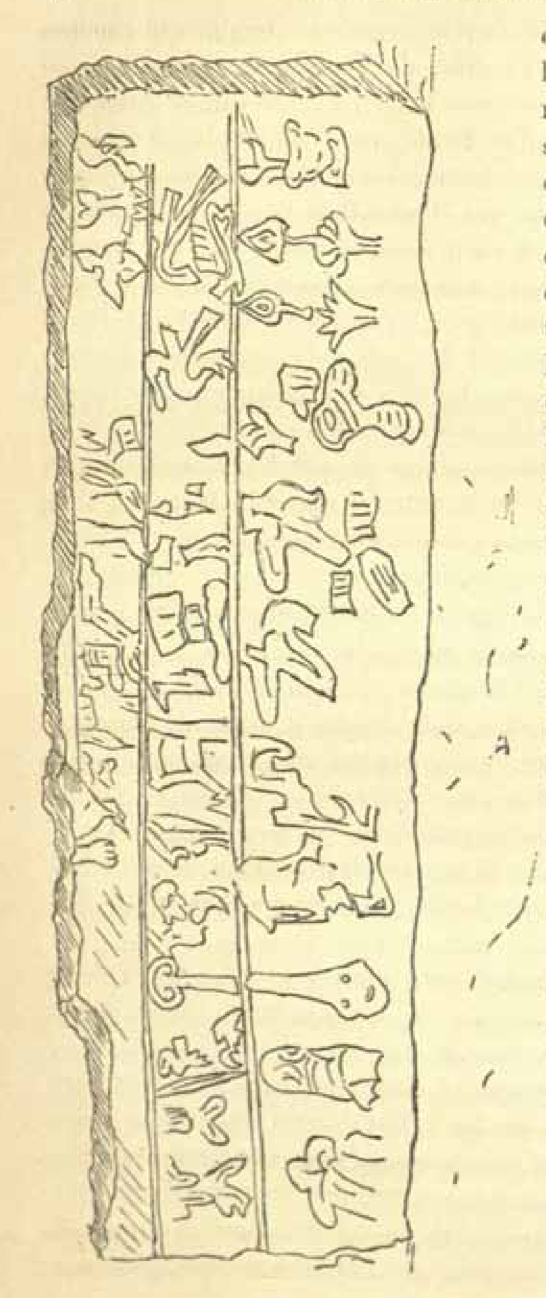
plutôt un de ces mamelons, nous avons aperçu au-devant de nous une masse sombre, dont la crête se détachait fortement du sol, au pied de la colline. C'était le monument connu depuis le voyage d'Hamilton. Situé au bord d'un petit lac, d'un étang, ou plutôt d'une vaste mare d'eau, qu'alimentent les ruisseaux des champs en formant une petite cascade; il a, dans les restes qui en subsistent, la forme d'une façade rectangulaire plutôt large que haute. Les eaux claires et peu profondes de l'étang le baignent en soubassement. La hauteur en est à peu près de sept mètres et les proportions générales de sa largeur, que j'ai eu la maladresse de ne pas mesurer exactement, sont suffisamment indiquées dans mon dessin (pl. X)[1]. Il est tourné vers le nord et se noie dans les flots. Quatorze blocs de trachyte, couleur brun-fauve, de grandeur inégale, mais bien taillés et superposés, le composent. Chaque bloc est orné d'une représentation sculptée en relief. Sur le bloc principal, beaucoup plus grand que les autres et qui surmonte horizontalement le tout, on voit un disque ou un globe ailé, dont la forme est assez caractéristique et les ailes un peu baissées. Le bloc de dessous, horizontal aussi, mais plus petit, est couvert de deux disques ailés, placés sur la même ligne, d'une forme différente et aux ailes levées. Ces deux blocs forment ensemble comme un entablement horizontal, que supportent deux énormes piliers, monolithes et verticaux, avec des colosses mâles, à la taille élancée, qui semblent étendre leurs bras raidis, pour soutenir ce fardeau. Ces dernières figures sont disposées de manière que les disques ailés du bloc extérieur paraissent couronner leurs têtes. Les dix blocs qui restent, d'une dimension moins imposante et superposés par deux, remplissent le vide ou l'écartement entre ces colosses et complètent la façade. Ils sont couverts, dans toute leur étendue, de figures d'hommes en costume collant, qui ont les bras levés, mais pas raidis comme les colosses, et qui aident ces derniers à soutenir l'entablement. Le

1. Les deux planches XI et XII ont été exécutées pour le quatrième volume de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, de MM. Perrot et Chipiez. Nous devons à l'obligeance de MM. Hachette et Cie d'avoir pu nous en servir. (*Réd.*)

colosse de gauche a sur la tête un casque pointu, qui rappelle un peu la coiffure du guerrier de Nymphi et d'une figure de Boghaz-Keui. L'autre colosse paraît ne pas avoir de casque du tout, ou peut-être a-t-il un bonnet rond sur la tête. Parmi les figures d'hommes, qui couvrent les petits blocs, deux, disposées symétriquement en haut, aux deux extrémités de la façade, se distinguent des autres par leurs costumes. Un long pan de jupe couvre leur jambe gauche en laissant à découvert la jambe droite et une ceinture avec une épée courte leur serre les reins, ce qui rappelle aussi Boghaz-Keui. Le relief du monument est fort bombé, mais détérioré dans les contours, ce qui rend les formes difficiles à distinguer. L'humidité et le temps en ont tellement gâté la surface, qu'aucune photographie ne peut les reproduire avec exactitude. Pour se rendre compte des détails, il faut changer de place et de point de vue à plusieurs reprises. L'ensemble néanmoins, avec son caractère lapidaire, au milieu de ce désert, dans ce silence, avec le bruit régulier de cette eau cristalline et murmurante, a quelque chose de saisissant.

« L'autre dessin (pl. XII) donne l'idée du côté latéral à droite du monument, qui forme un angle droit avec sa façade ; l'appareil est très soigné ; les faces apparentes des blocs sont ornées d'un bossage. Derrière, sur la pente de la colline, d'autres blocs aux formes indistinctes et chaotiques gisent par terre, comme ruines de l'édifice détruit. Tel est le monument d'Yflatoun. Je pense qu'il sera difficile, dans son état actuel, d'en tirer des observations plus précises.

« Un second monument, dont l'image ci-jointe est calquée sur mes notes, a un caractère beaucoup moins imposant et tout différent, comme vous voyez. En revenant d'Iconium, nous avons quitté le 22 novembre Kadün-Hané, indiqué sur la carte de Kiépert, pour nous rendre à Ilgün, mais avertis par l'ingénieur du gouvernement, que le hasard nous a fait rencontrer en chemin, nous nous sommes fait conduire par un paysan, en faisant un détour de quelques heures, au monument calqué. A une grande distance du plus proche village du nom de Koclitolu, qu'aucune



carte ne connaît, dans l'enfoncement du terrain d'une plaine déserte et parfaitement ouverte à tous les vents de l'horizon, est plantée cette pierre calcaire, couverte des inscriptions figurées en relief. Elle a $0^m,80$ de hauteur et $1^m,79$ de largeur. Deux lignes se divisent en trois bandes horizontales et parallèles. Chaque bande est remplie de figures, que j'ai copiées aussi fidèlement que possible, avec le concours du Dr Luschan, privat-docent à l'Université de Vienne. Ce sont des fleurs, des feuilles, des oiseaux volants et marchants, des têtes et des pieds d'hommes et d'oiseaux, des oiseaux de proie qui s'abattent sur d'autres oiseaux ou animaux et d'autres signes incompréhensibles et à moitié effacés par l'humidité et l'air. La hâte du voyage ne m'a pas permis de

refaire mon croquis, qui, tout en étant exact au point de vue des détails figurés et vérifié à plusieurs reprises, pèche un peu par ses proportions. Toutes les trois bandes de l'inscription sont d'une largeur égale sur l'original. Les figures n'empiètent pas tant sur les lignes de démarcation et l'inscription de la bande supérieure occupe un peu moins de place, puisque la pierre est plus détériorée de ce côté. Est-ce un monument hittite? Vous le saurez, monsieur, mieux que moi, mais en tout cas je me berce de l'illusion qu'il vous intéressera........

« Dr Maryan Sokolowski,

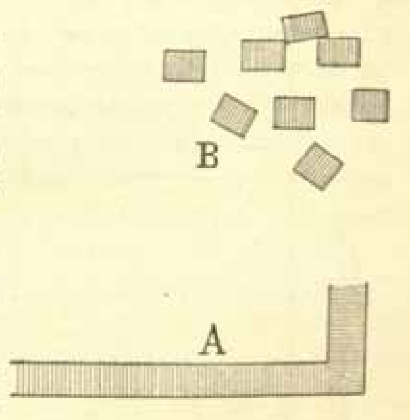
« Professeur d'histoire de l'art à l'Université de Cracovie. »

En réponse à quelques questions que je lui adressais au sujet du monument, M. Sokolowski m'écrivait une seconde lettre d'où je tire encore les éclaircissements suivants :

« Cracovie, le 9 février 1885.

« Le plan du monument d'Yflatoun est très facile à tracer. Le voilà en quelques traits :

« A représente la façade avec les bas-reliefs et le coin du mur rompu à l'angle droit, B la masse à moitié informe des blocs superposés derrière cette muraille. Je ne doute pas que l'ensemble formait une espèce de salle comme vous le présumez du reste, et l'idée même que j'avais sur place était que les restes B et surtout le bloc le plus considérable de la masse qu'ils forment, provenait d'un portail monumental, orné de colosses. Mais comme toutes les pierres sont tout à fait détériorées sur les surfaces, on ne peut rien dire de sûr là-dessus, et toute supposition ou hypothèse est plus que conjecturale. C'est pourquoi,



pour être prudent, je me suis abstenu de l'avancer dans ma lettre.

« Nous avons exploré toute la Pamphylie aussi bien que le chemin du Taurus jusqu'à Iconium avec ses environs, sans avoir trouvé d'autres monuments, datant de l'époque anté-hellénique, que ceux que j'ai eu l'honneur de vous communiquer. Je peux l'affirmer non seulement en mon nom, mais au nom de tous mes compagnons de voyage, qui visitaient souvent des parties du pays différentes. L'expédition va être continuée encore deux ans de suite, et l'ouvrage ne paraîtra que dans trois années, vu les travaux d'architectes qui relèveront les plans de tous les monuments et de toutes les villes pamphyliennes. Il y aura simultanément deux publications, une allemande et l'autre polonaise, et toute notre expédition vous sera très reconnaissante si vous vouliez bien en faire un compte rendu.

« MARYAN SOKOLOWSKI. »

Nous ne pouvons qu'applaudir ici à l'initiative prise si généreusement par le comte Lanckoron'ski ; le peu que nous savons des résultats obtenus par cette mission témoigne de la curiosité et de la compétence des savants qui font partie de l'expédition.

Pourquoi faut-il aller jusqu'en Pologne pour trouver des grands seigneurs qui fassent un pareil emploi de leur fortune ? Combien des dépenses de ce genre sont plus intelligentes, comme elles profitent plus à la science et même à l'art que cette folle et ruineuse manie du bibelot, plus ou moins authentique, qui règne en Occident et où passent les économies de nos millionnaires !

G. PERROT.

LA SECONDE STÈLE

DES

GUÉRISONS MIRACULEUSES

DÉCOUVERTE A ÉPIDAURE

On sait que M. Cavvadias, chargé par le gouvernement hellénique de déblayer l'enceinte du temple d'Esculape à Épidaure, a découvert en 1883 deux grandes stèles avec inscriptions indiquant les noms des malades traités dans l'Asclépiéion et les merveilleuses guérisons opérées par le dieu. L'une de ces stèles, la mieux conservée, a été publiée dans l'*Ephemeris archéologique* de 1883 (p. 199 et suiv.); nous en avons donné ici-même une traduction française (1884, II, p. 78). La publication, impatiemment attendue, de la seconde stèle, a été retardée, par suite des difficultés qu'elle présentait, vu l'état de mutilation du texte qui n'a pu être reconstitué qu'en partie à l'aide de nombreux fragments. Elle sera reproduite en fac-similé et en transcription dans le prochain fascicule de l'*Ephemeris.* M. Cavvadias a bien voulu nous en communiquer des épreuves, d'après lesquelles nous avons rédigé l'essai de traduction que l'on trouvera ci-dessous. L'inscription se compose de cent trente-quatre lignes, dont quarante environ sont trop mutilées pour qu'il soit possible de les restituer avec certitude. Il est fâcheux que les lacunes les plus graves portent sur quelques récits de guérisons qui semblaient présenter un intérêt particulier. Nous avons cru devoir, autant que possible, traduire ces fragments de lignes, qui piquent la curiosité sans la satisfaire, mais qui laissent du moins entrevoir les traits généraux de la légende. Les suppléments proposés par M. Cavvadias paraissent en général plausibles; nous en avons tenu compte dans la traduction. Cette stèle, comme la première, contient plusieurs mots qu'on ne trouve pas dans les

lexiques, et cette circonstance, jointe au mauvais état du texte, nous oblige à ne proposer qu'à titre d'hypothèses bien des détails de notre interprétation.

(1-6.) « *Arata, femme de Lacédémone, hydropique.* — La mère de cette femme vint à Épidaure, laissant sa fille à Lacédémone; elle s'endormit dans l'*abaton* (dortoir) et eut une vision. Il lui sembla que le dieu coupait la tête de sa fille, et suspendait son corps le cou en bas; l'eau s'en échappait en abondance, et le dieu, détachant le corps, rajustait la tête sur le cou. Après avoir eu cette vision, la mère retourna à Lacédémone; elle y trouva sa fille guérie et apprit qu'elle avait eu la même vision.

(7-9.) « *Hermon de Thasos.* — Cet homme était aveugle, et fut guéri par le dieu; puis, comme il ne payait pas le prix de sa guérison, le dieu le rendit aveugle de nouveau. L'homme revint en suppliant, s'endormit une seconde fois, et le dieu lui rendit la vue.

(10-19.) « *Aristagora de Trézène.* — Cette femme, affligée d'un ver intestinal, s'endormit à Trézène dans l'enceinte d'Esculape et eut une vision. Il lui sembla que les fils du dieu — le dieu lui-même n'était pas venu, mais était resté à Épidaure — lui coupaient la tête; puis, comme ils ne pouvaient la rajuster, ils envoyaient quelqu'un à Épidaure, pour prier Esculape de venir. Entre temps, le jour paraît et le prêtre voit la tête d'Aristagora détachée de son corps. La nuit suivante, Aristagora eut une vision : il lui sembla que le dieu, étant venu d'Épidaure, rajustait sa tête sur son cou, puis lui ouvrait le ventre, en retirait le ver et le recousait à nouveau. Dès lors elle se trouva guérie.

(19-26.) « *Aristocrite, enfant d'Haliké, sous un rocher.* — Cet enfant, s'étant jeté à l'eau pour se baigner (?), finit par arriver en un endroit sec, entouré d'un cercle de rochers, et il ne pouvait trouver d'issue pour en sortir. Alors son père, qui le cherchait partout sans le trouver, alla s'endormir dans le dortoir d'Esculape pour être renseigné sur son enfant. Il eut une vision : il lui sembla que le dieu le conduisait en un certain endroit et lui montrait que son fils était là. Le père sortit du dortoir, fendit

le rocher et retrouva son fils qui était enfermé depuis sept jours.

(26-35.) « *Sostrata de Phères fut enceinte pendant un an.* — Cette femme, se trouvant au plus mal (?), se fit porter au temple sur une litière et s'y endormit. N'ayant eu aucune vision distincte, elle ordonna qu'on la ramenât chez elle. Sur la route, près de Kornoi (?), il lui sembla qu'elle rencontrait un homme de belle apparence, qui demanda aux gens de son escorte la cause de leur ennui. Il leur commanda alors de déposer la litière sur laquelle ils portaient Sostrata ; puis il lui ouvrit le ventre et en retira une quantité de vers intestinaux (?), de quoi remplir deux cuvettes. Là-dessus, il recousit le ventre de la femme, et l'ayant ainsi guérie, il lui révéla qu'il était Esculape, et lui ordonna d'envoyer à Épidaure le prix de sa guérison.

(35-38.) « *Un chien guérit un enfant d'Égine.* — Cet enfant, affligé d'une tumeur au cou, se rendit auprès du dieu ; un des chiens sacrés lécha la partie malade et la guérit.

(38-45.) « *Un homme ayant un ulcère dans le ventre.* — Cet homme s'endormit et eut une vision. Il lui sembla que le dieu ordonnait aux serviteurs qui l'accompagnaient de le saisir et de le tenir fortement pendant qu'il lui ouvrirait le ventre. L'homme commença par s'enfuir, mais les serviteurs le rattrapèrent et l'attachèrent. Alors Esculape lui ouvrit le ventre, pratiqua l'excision de l'ulcère, recousit le ventre et délivra l'homme de ses liens. Aussitôt il sortit guéri, et le pavé du dortoir était couvert de sang [1].

(45-50.) « *Kleinatas de Thèbes et ses poux.* — Cet homme avait sur le corps une énorme quantité de poux ; il se rendit au temple, s'endormit et eut une vision. Il lui sembla que le dieu le déshabillait, le plaçait tout nu et droit debout devant lui et nettoyait son corps de la vermine qui le couvrait à l'aide d'une sorte de balai. Quand le jour parut, il sortit guéri du dortoir.

1. Cette historiette est très remarquable, parce qu'elle prouve que les prêtres d'Esculape, après avoir endormi les malades, pratiquaient sur eux de véritables opérations chirurgicales et ne se contentaient pas de frapper leur imagination.

(40-55.) « *Agestratos et ses maux de tête.* — Cet homme était affligé d'insomnies continuelles à cause de ses maux de tête. Dès qu'il fut arrivé dans le dortoir, il s'endormit et eut une vision. Il lui sembla que le dieu, après avoir guéri son mal de tête, le faisait lever et lui enseignait les exercices du pancrace. Quand le jour parut, il sortit guéri, et peu après, il remporta le prix du Pancrace aux jeux Néméens[1].

(55-60.) « *Gorgias d'Héraclée et ses humeurs.* — Cet homme avait été blessé en certain combat par une flèche qui atteignit son poumon. Pendant un an et six mois il fut si malade, qu'il remplit soixante-sept cuvettes de pus. S'étant endormi dans le dortoir sacré, il eut un songe : il lui sembla que le dieu retirait de son poumon la pointe de la flèche. Quand le jour parut, il sortit guéri, portant dans ses mains la pointe de flèche.

(60-63.) « *Andromaque d'Épire au sujet de ses enfants.* — Cette femme s'endormit et eut une vision : il lui sembla que le dieu découvrait sa poitrine (?) et lui touchait les ... Après cela, elle eut un fils d'Arybbas.

(63-68.) « (*Un tel*). *Guérison de ses yeux.* — Cet homme, frappé d'un coup de lance dans certain combat, était devenu aveugle des deux yeux et portait depuis un an la pointe de la lance dans son front. S'étant endormi, il eut une vision. Il lui sembla que le dieu, ayant retiré la pointe vers ses paupières, rajustait de nouveau les parties atteintes nommées (*un mot manque*). Le jour venu, il sortit guéri.

(69-82). « *Thersandre d'Haliké, phtisique.* — Cet homme s'endormit et eut un songe... (*Huit lignes dont il ne reste que peu de mots*)... il parut bon à la ville d'envoyer consulter l'oracle de Delphes... le dieu rendit l'oracle... l'enceinte sacrée d'Esculape. ... elle (?) construisit un temple à Esculape... elle (?) accomplit ce qui était ordonné[2].

1. Moralité : l'exercice physique guérit de la migraine. C'est encore le meilleur remède que l'on connaisse.

2. Il nous semble qu'il y a là deux histoires, et que le titre de la seconde est perdu. La première paraît avoir été relative à la guérison d'un phtisique ; la seconde, dont la perte est bien regrettable, à quelque ville qui se sera adressée

(82-86.) « (*Une telle*) *au sujet de ses enfants.* — Cette femme, s'étant endormie, eut une vision ; il lui sembla que le dieu lui disait qu'elle aurait une postérité et qu'il lui demandait... Alors elle répondait... Bientôt après, il lui naquit un fils.

(86-95.) « *Un homme d'Épidaure, boiteux.* — Cet homme, étant boiteux, se fit porter au temple en litière, s'endormit et eut une vision. Il lui sembla que le dieu lui ordonnait [de monter sur?] une échelle... sur le toit du temple... et en haut sur le trône... et il descendit un peu l'échelle... indigné d'abord de la chose... d'avoir de l'audace étant boiteux[1]. Le jour venu, il sortit guéri du dortoir.

(95-110.) « *Kaphisias* (?)... raillant (?) les guérisons d'Esculape ... disant que s'il avait la puissance... portant la peine de son insolence... de la tête de bœuf sculptée sur le siège (?)... le pied immédiatement, et... mais plus tard le dieu écouta ses fréquentes prières et le guérit.

(102-110.) « *Climène d'Argos, impotent du corps.* — Cet homme vint en suppliant s'endormir dans le dortoir et eut une vision ; il lui sembla que le dieu (sous la forme d'un serpent), enlaçait son corps de ses replis... et le conduisait à un lac dont l'eau... pendant qu'il était étendu là... beaucoup d'hommes, dit le dieu, viennent pour cela (?) dans l'enceinte sacrée... mais qu'il ne ferait rien de tel et le renverrait guéri. Et quand le jour parut, il sortit en bonne santé.

(110-116). « *Diaitos de Cyrène.* — Cet homme était bancal ; s'étant endormi, il eut une vision. Il lui sembla que le dieu donnait ordre aux serviteurs de l'enlever, de le porter hors du sanctuaire et de le déposer devant le temple. Lorsque les serviteurs l'eurent déposé dehors, le dieu monta sur un char et lui fit décrire des cercles devant le temple, en ayant soin que Diaitos fût foulé aux pieds de ses chevaux. Aussitôt ses jambes se redressèrent et, le jour étant venu, il sortit guéri.

au dieu d'Épidaure pour obtenir la cessation d'une épidémie. *Quaeque latent meliora putat*, dit Ovide.

1. Il paraît que le dieu s'indigne d'abord, puis félicite l'homme de montrer tant de courage, quoique boiteux, et le récompense en le guérissant.

(116-119.) « *Andromède de Céos.* — Cette femme, désireuse de devenir mère, s'endormit dans le temple et eut une vision ; il lui sembla voir en songe un serpent qui rampait sur son ventre. A la suite de quoi, elle mit au monde cinq enfants.

(119-122.) « *Timon..... blessé d'un coup de lance sous l'œil.* — Cet homme, s'étant endormi, eut une vision. Il lui sembla que le dieu lui frottait l'œil et y versait ensuite un remède. Timon fut guéri.

(122-129.) « *Érasippa de Kaphyes.* — Cette femme.... avait le ventre (ballonné ?), se sentait toute brûlante (?) et ne pouvait pas marcher (?). S'étant endormie, elle eut une vision. Il lui sembla que le dieu lui frottait le ventre, l'embrassait, puis lui donnait une fiole contenant un remède en lui ordonnant de boire et de vomir ensuite..... (puis de recommencer ?) jusqu'à ce qu'elle eût rempli sa serviette (?). Quand le jour parut, elle vit sa serviette (?) pleine des matières peccantes qu'elle avait vomies, et dès lors elle recouvra la santé.

(129-132.) « *Nicasiboula de Méthane au sujet d'un enfant.* — Cette femme s'endormit et eut une vision. Il lui sembla que le dieu portait auprès d'elle (?) un grand serpent, et qu'elle avait commerce avec lui ; cette année même, elle mit au monde deux garçons.

(132-134.) « *Un tel, goutteux.* — Comme cet homme approchait (du sanctuaire ?) à l'état de veille, une oie se jeta sur ses pieds les ensanglanta et le guérit ainsi de la goutte[1]. »

SALOMON REINACH.

1. L'épreuve communiquée par M. Cavvadias porte : Τούτου ὑπαρχὰν ποτιπορευομένου......... αὐτοῦ τοὺς-πόδας καὶ ἐξαιμάσσων ὑγιῆ ἐπόησε. Nous proposons de décomposer le second mot, qui est inintelligible, en ὕπαρ et χάν (dorien pour χήν).

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — COURS D'ARCHÉOLOGIE

LEÇON D'OUVERTURE

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ARCHAÏSME GREC

Par M. MAXIME COLLIGNON
Professeur suppléant.

Messieurs,

Ceux d'entre vous qui m'ont accordé jusqu'au bout leur attention l'année dernière se souviennent peut-être que cette série de leçons avait pour objet de préparer l'étude de l'art hellénique. Il me semblait utile de vous montrer les théories qui se sont succédé, les découvertes qui les ont provoquées, et de dresser en quelque sorte le bilan du passé avant d'aborder notre étude avec les ressources dont dispose la science contemporaine. Cette année, en effet, je me propose d'entrer dans le vif de la question, et de consacrer ces leçons à l'histoire de l'art en Grèce. J'espère ainsi rester fidèle à l'esprit de l'enseignement archéologique tel qu'il doit être donné en Sorbonne. Son domaine, c'est l'étude de l'art classique, des formes matérielles et palpables par lesquelles les artistes ont traduit les pensées et les sentiments dont la littérature s'est inspirée de son côté. C'est par là qu'il a conquis droit de cité dans l'ensemble des hautes études universitaires.

L'histoire de l'art grec offre un vaste programme; pour le remplir, il est possible d'imaginer plusieurs méthodes. L'une, la plus simple en apparence, consisterait à présenter le tableau de tous les arts plastiques pour une même époque; on mènerait ainsi de front l'histoire de la sculpture, de l'architecture, de la peinture, de la céramique aussi bien dans la peinture de vases que dans l'art de la terre cuite; on vous montrerait le lien étroit qui unit toutes ces manifestations de l'activité artistique des

Grecs ; on rattacherait enfin à cette étude l'histoire des changements que la civilisation grecque a subis au cours des siècles. Les avantages de cette méthode, qui a souvent été suivie par les maîtres de l'archéologie moderne, sont incontestables. Elle respecte l'ordre historique, et permet de faire pour une même époque une sorte de synthèse des faits.

Une autre méthode consiste à suivre le développement de chacun des grands arts plastiques, à en étudier les conventions, à faire une large place à l'histoire des artistes qui ont laissé leur trace dans ces différentes provinces de l'art, en un mot, à procéder d'une façon plus analytique. C'est pour cette seconde méthode que je me suis décidé, en choisissant pour sujet la sculpture grecque pendant la période de l'archaïsme : je dois vous donner la raison de mes préférences.

Tout d'abord, il semble que la sculpture, par les conditions particulières où elle s'exerce, se prête à être étudiée isolément. Si elle est, au début surtout, étroitement unie à l'architecture dans les grands ensembles décoratifs, elle s'affranchit peu à peu de cette dépendance ; elle ne tarde pas à exister en elle-même et pour elle-même ; l'art des Polyclète et des Lysippe est bien un art qui a ses lois, ses règles particulières. — En outre, l'histoire des artistes ne nous laissera pas indifférents ; or, elle présente encore des obscurités qui ne peuvent être éclaircies que par une étude très précise, par un examen attentif des textes et des inscriptions. En pareille matière, la science gagne à limiter le champ de ses recherches. — Enfin, Messieurs, est-il besoin de dire que je ne m'interdirai pas d'étudier avec vous les rapports de la sculpture décorative et de l'architecture, et d'essayer, par exemple, de remettre en place dans le tympan du fronton qui les encadre, les marbres d'Égine et ceux d'Olympie ? Telles sont les principales raisons qui m'ont décidé.

J'aurai donc à étudier avec vous les principaux types de la sculpture jusqu'au milieu du v[e] siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'art va prendre une direction nouvelle, et s'élargir sous l'influence de Phidias. J'aurai à vous décrire ces œuvres

d'un style robuste et jeune, qui nous donnent une idée de la manière des vieux maîtres, des Agéladas, des Kanakhos, des Kalamis et des Myron. Combien ma tâche serait plus facile s'il m'était donné de vous mettre sous les yeux les moulages de ces monuments! Combien la démonstration serait plus claire et plus saisissante! C'est là un regret que je puis exprimer devant vous en toute liberté, car je ne suis pas seul à l'éprouver. Cette vérité simple, que l'archéologie s'enseigne par la vue des monuments, et que la parole du professeur ne supplée qu'imparfaitement à l'absence d'une reproduction exacte, cette vérité de bon sens est acceptée par tout le monde; si elle n'est pas encore passée dans le domaine des faits, il ne faut accuser que l'exiguïté de l'espace dont nous disposons. J'essaierai de vous faire oublier les moulages absents, en vous présentant des photographies, des planches gravées [1]. En attendant que la Sorbonne rajeunie vous donne ample satisfaction, il faut s'armer de patience, et accepter avec confiance la promesse d'avenir dont les ruines qui nous entourent aujourd'hui sont le gage.

I

Il est facile de tracer la limite à laquelle devra s'arrêter le cours de cette année. Il est plus difficile de dire où il doit commencer. L'art proprement dit, la sculpture, n'apparaît guère en Grèce avant la fin du VIIe siècle, ou les premières années du VIe. C'est le moment où les artistes de la Grèce orientale, Glaukos de Chio et les maîtres de Samos, perfectionnent les procédés techniques, et coulant le métal, ou sculptant le marbre, s'efforcent de reproduire la nature vivante. Les plus anciens marbres qui portent la trace d'un ciseau hellénique ne sont pas antérieurs aux dernières années du VIIe siècle; et si nous consultons les témoignages anciens, nous y voyons clairement que dans les

1. Depuis que cette leçon a été prononcée, la libérale intervention de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur m'a permis de faire exécuter des dessins à grande échelle, spécialement destinés au cours d'archéologie.

traditions grecques, la sculpture était considérée comme le dernier né des arts. Il semble bien qu'en cela les écrivains grecs soient d'accord avec la réalité des faits, et d'ailleurs les causes de cette éclosion tardive d'un des arts principaux sont facilement appréciables.

Il ne faut pas oublier qu'à ses origines la sculpture est en relation étroite avec le culte. Les premières œuvres que signalent les textes, ou que les fouilles nous aient révélées, sont des statues de divinités, ou des monuments votifs, comme l'Artémis de Délos, ou cette série de statues votives qui décorait l'avenue du Didymæon. Or, avant qu'un sentiment plus vif de l'art crée les exigences qui déterminent un progrès dans la plastique, la piété populaire s'accommode fort bien des grossiers simulacres désignés dans les textes sous le nom de *xoana*. Des idoles taillées dans l'épaisseur d'une planche, ou dans une poutre arrondie en forme de colonne paraissaient aux fidèles des représentations très suffisantes d'Héra ou d'Athéna. Faut-il rappeler que ces images informes, aux beaux temps de la sculpture, jouissaient encore auprès de la foule d'une faveur singulière ? On connaît l'attachement des Athéniens pour leur vieille statue de bois d'Athéna Polias; les chefs-d'œuvre du v[e] siècle ne parvinrent pas à la leur faire oublier. En Grèce, comme partout, les premiers monuments du culte sont des fétiches, et cet état se prolonge alors même que l'industrie n'en est plus à ses débuts. Chose curieuse : dans les poèmes homériques où les descriptions du poète nous font connaître un art industriel déjà caractérisé, où nous voyons que les objets de parure, les armes, les vêtements témoignent d'un certain luxe, il n'est fait mention que d'une seule statue destinée au culte ; c'est l'idole troyenne d'Athéna.

Dans l'*Odyssée*, il ne semble pas que les sanctuaires célèbres soient décorés d'images; le sanctuaire d'Apollon à Ithaque n'est qu'un bois sacré; lorsqu'Ulysse parle de celui d'Apollon à Délos, il se borne à en mentionner l'autel. On est en droit de conclure qu'à la date de IX[e] siècle la plastique n'existe pas, alors que les Grecs Ioniens sont déjà en contact avec l'Orient, et que l'épopée

jette un si vif éclat. C'est que la poésie élabore seulement ces types divins que le ciseau du sculpteur et le pinceau du peintre traduiront plus tard : c'est que ces formes doivent être fortement arrêtées dans l'esprit de tous, et avoir une sorte de réalité poétique, avant que l'art cherche à son tour à leur donner une réalité matérielle. Il est dans l'ordre naturel des choses que la sculpture se développe en dernier lieu, et seulement lorsque s'éveillent les besoins d'ordre supérieur auxquels elle est appelée à répondre.

Vous le voyez, Messieurs, il serait possible de ne commencer l'histoire de la sculpture qu'à une date relativement récente; lorsqu'on voit poindre les premiers efforts de l'art naissant pour accomplir ce progrès que la tradition attribuait au légendaire Dédale, pour donner l'apparence de la vie aux idoles primitives, c'est-à-dire pour ouvrir les yeux qui paraissaient fermés, délier les membres collés au corps, et donner aux statues l'aspect d'un homme en marche. Mais ne faut-il pas au préalable vous retracer le tableau sommaire de la civilisation où cet art est né, vous montrer sous quelles influences il s'est développé, et surtout rechercher quelle part il convient de faire, dans la première éducation du génie grec, aux civilisations étrangères, à l'Égypte et à l'Orient asiatique? Ce sont là des questions qu'il n'est pas permis de négliger.

II

Pour les premiers historiens de l'art antique, comme Winckelmann, l'art de la Grèce était né spontanément, par le libre exercice de facultés naturellement tournées vers le beau. Cette théorie, qui supprime le difficile problème des origines de l'art grec, a été acceptée jusqu'au jour où l'accès de l'Égypte a été ouvert aux savants; on a admis alors qu'il ait pu y avoir d'un pays à l'autre une sorte de transmission des formes, et l'on a fait à l'influence égyptienne une large place. Quand l'art assyrien a été révélé par les premières fouilles de Botta, en 1843, la surprise n'a pas été moindre. A mesure que les œuvres des artistes ninivites

étaient mieux connues, on y retrouvait des types, des procédés décoratifs qui semblaient expliquer en partie l'art grec archaïque. Les savants ont été amenés à conclure qu'au moment où le génie grec s'éveillait, il n'avait pu échapper à ces influences qui l'enveloppaient pour ainsi dire de tous côtés, et qu'il avait subi la loi naturelle; naissant après l'Égypte et l'Assyrie à la vie des arts, la Grèce avait d'abord vécu d'emprunts; on réduisait d'autant son originalité, et par une sorte de réaction, on en faisait l'élève docile de ces grandes civilisations qui ont fleuri sur les bords du Nil, et dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate. Cependant pouvait-on supposer que le contact s'était produit directement entre les populations helléniques et l'Assyrie si lointaine, et l'Égypte si jalousement fermée aux étrangers? L'intermédiaire a été facile à trouver : c'étaient les Phéniciens, dont la marine transportait dans les colonies grecques de l'Asie Mineure, dans les îles, sur les côtes de l'Hellade, des œuvres de style phénicien, premiers modèles offerts à l'imitation des Grecs encore inhabiles. Mais voici que les fouilles de Chypre font sortir du sol des statues dont plusieurs offrent d'étranges rapports avec les vieilles sculptures helléniques, tandis que d'autres sont par le style ou égyptiennes ou assyriennes. N'était-ce pas à Chypre qu'avaient pu se combiner des influences qui, portées ensuite comme par un courant unique, auraient agi sur l'art des colonies grecques et de là sur celui de la Grèce propre? Vous le voyez, Messieurs, par cette revue sommaire des théories qui se sont succédé, chaque découverte faite en Orient changeait les conditions du problème. A mesure que nos connaissances s'étendaient, et qu'on découvrait une nouvelle province de l'art oriental, il semblait que l'histoire des origines de l'art grec s'éclairât d'un jour nouveau. Aujourd'hui encore la question est à l'étude; il en est peu qui provoquent plus de recherches et qui soient plus propres à piquer la curiosité des érudits.

Il y a quelques années, un élément nouveau est venu s'ajouter à ceux qu'on possédait déjà. Des découvertes récentes, faites en Grèce, ont fourni des séries de monuments, qui en multipliant

les termes de comparaison, ont permis d'entrevoir une solution. Il a été possible de tracer avec plus de certitude le tableau chronologique, pour ainsi dire, des influences qui ont agi sur la Grèce primitive. Les fouilles d'Hissarlik, de Mycènes, de Spata, de Rhodes nous ont appris ce qu'était l'industrie des pays grecs à une époque qui autrefois paraissait légendaire, et qui désormais est entrée dans l'histoire. J'aurai, messieurs, à vous indiquer les principaux résultats dont ces trouvailles ont enrichi la science ; j'aurai surtout à insister sur ce curieux art de Mycènes, auquel nous devons les plus anciens monuments de la plastique trouvés sur le sol grec, les sculptures de la Porte des Lions, et ces stèles qui ne trouvent plus d'analogues dans les monuments purement helléniques.

Il n'est aujourd'hui douteux pour personne que les influences orientales entrent pour une large part dans le développement de l'industrie mycénienne. Je ne parle pas seulement des objets qui trahissent nettement une importation étrangère, comme les plaques d'or, travaillées au repoussé, représentant le temple d'Astarté ou des divinités araméennes ; comme ces beaux poignards, ornés de riches incrustations en or représentant des scènes de chasse, et dont le style décoratif rappelle certains motifs usités en Égypte, sans qu'on puisse avec certitude leur attribuer une origine égyptienne. Mais les Mycéniens sont, par leur civilisation même, plus semblables à des Orientaux qu'aux Grecs de l'époque homérique. Le mobilier des sépultures qu'on est convenu d'appeler les tombes royales nous révèle des usages qui sont orientaux. L'habitude de recouvrir de masques d'or le visage des morts, tout à fait inconnue des Hellènes à l'époque classique, se retrouve en Égypte, et les tombeaux phéniciens ou carthaginois renferment des masques analogues. C'est aussi un usage oriental de poser sur la poitrine des morts de riches plastrons d'or ; les sépultures égyptiennes nous ont livré des cuirasses de même métal, armes de parade funéraire, enrichies de pierres précieuses. Enfin la forme des tombeaux à coupole, avec une avenue ou *dromos*, telle que nous la font connaître le prétendu trésor d'Atrée, et les tombeaux

découverts à Argos et en Attique, témoignent d'une conception architecturale qui disparaît après les invasions doriennes, et qui n'a d'analogue que dans certains monuments de l'Asie Mineure. D'une manière générale, la civilisation de Mycènes est plus riche que celle des Grecs homériques. Elle accuse de longs et fréquents rapports avec l'Orient, et ne se comprend guère si l'on n'admet pas qu'elle ait été préparée par des relations commerciales déjà fort étendues. Bien que l'auteur d'un livre récemment publié en Allemagne, M. Milchhoefer[1] ait prétendu réduire au minimum la part de l'influence sémitique, il faut bien reconnaître que cette part est réelle. Mais voici, Messieurs, un point de vue digne d'attention. Dans cet art primitif dont les objets trouvés à Mycènes nous offrent les spécimens les plus riches et les plus abondants, tout n'est pas dû aux influences orientales ; il y a les marques d'un génie national, capable déjà d'inventer un style décoratif riche et varié, dont on entrevoit les phases diverses, et qui sera quelque jour encore mieux connu. Il y a donc, à ces époques reculées, chez les populations de la Grèce primitive, un sentiment particulier de la décoration, une ornementation qui leur est propre, en un mot un style original. Vous le voyez, messieurs, un élément inattendu entre dans la question, et cet élément n'est pas autre chose que l'hellénisme, avec des caractères encore mal définis, dans un état d'infériorité très grand, eu égard aux civilisations orientales ; mais c'est déjà l'hellénisme. Quel en a été le foyer primitif? Où faut-il chercher les origines de l'art de Mycènes ? Une théorie récente, fondée sur la comparaison des objets de Mycènes avec des pierres gravées de style archaïque trouvées dans l'Archipel, place en Crète le berceau de cet art indigène. C'est dans cette île, dans les fertiles vallées qu'enserrent les contreforts de l'Ida, sur ces plages où s'ouvrent des ports magnifiques, que la race grecque aurait pris conscience d'elle-même ; c'est là que se serait organisée la première puissance grecque, avec cette thalasso-

1. *Die Anfänge der Kunst in Griechenland*, 1883.

cratie crétoise, dont les historiens, comme Thucydide, avaient conservé le souvenir. Et les Hellènes eux-mêmes ne semblent-ils pas avoir compris le rôle de la Crète dans leurs traditions, lorsqu'ils plaçaient, suivant le mot de M. E. Curtius, la majestueuse figure de Minos au seuil de leur histoire nationale[1]?

Toutefois, Messieurs, il ne faudrait pas conclure à un développement régulier et ininterrompu de l'art dans les pays grecs. Entre la civilisation de Mycènes et celle dont les poèmes homériques nous ont conservé le souvenir, il y a des différences profondes qui s'expliquent par des causes historiques. Pendant toute la période qui précède l'éclosion de la poésie épique au IXe siècle, la Grèce est bouleversée; des migrations venues du Nord refoulent sur la côte d'Asie Ioniens et Achéens. Il se produit alors un fait dont il faut tenir grand compte dans l'histoire de l'art primitif, et qui explique dans quelque mesure l'incertitude des traditions grecques et leurs contradictions : c'est un véritable arrêt de développement. Tandis que le sol de la Grèce propre est occupé par les Doriens, nouveaux venus attardés dans une civilisation inférieure, arrivant des régions de l'Olympe où les influences orientales n'ont pu pénétrer, les Hellènes qui émigrent en Asie Mineure se trouvent dans des conditions très défavorables. Il leur faut conquérir le sol à main armée, et pendant cette période de luttes, alors que retentissent les premiers chants de l'épopée homérique, la civilisation subit une sorte de recul. Les nouveaux habitants de la côte d'Asie ont bientôt oublié les procédés techniques qu'ils avaient appris; ils oublient jusqu'à cette architecture massive et puissante, dont les ruines de Mycènes nous offrent d'imposants spécimens; il leur faut rapprendre beaucoup. C'est alors que commence pour l'industrie grecque une seconde période d'imitation orientale, qui va donner naissance à l'art purement hellénique. L'industrie naissante s'inspire des modèles orientaux que répand sur la côte d'Asie et dans les îles le commerce phénicien. Tapis brodés, coupes de métal tra-

1. E. Curtius, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 83.

vaillées au repoussé, et décorées de zones d'animaux ou de personnages, armes de luxe comme la cuirasse d'Agamemnon, présent du Chypriote Kinyras; tous ces objets que décrit Homère sont des produits de l'industrie phénicienne. C'est de Sidon, « la ville riche en bronze, » que viennent les œuvres les plus précieuses travaillées en métal. La civilisation homérique est tout imprégnée d'influences orientales. Voulez-vous rapprocher du texte d'Homère des monuments qui l'expliquent et l'éclairent par une sorte de commentaire figuré? Il faut les chercher en partie, comme l'a fait l'auteur d'un livre récent, M. Helbig[1], parmi les bas-reliefs ninivites, ou dans les objets phéniciens. Le style décoratif, en particulier, est composé d'éléments étrangers, et jusque vers la fin du VI[e] siècle, on va retrouver sur les poteries helléniques des motifs qui n'ont rien de grec, comme la palmette, la tresse, l'arbre sacré, et qui sont directement empruntés à l'Assyrie.

Est-ce à dire, toutefois, que le génie de la race sommeille pendant cette nouvelle période d'initiation? Ce serait mal connaître l'esprit grec, toujours en quête du mieux, ouvert à tous les progrès, et doué de deux qualités qui semblent s'exclure : une rare faculté d'assimilation et une originalité puissante. Même au cours de cette éducation technique qu'ils reçoivent de leurs voisins orientaux, les artistes, ou plutôt les artisans grecs font déjà œuvre personnelle, et le génie de la race, qui éclate si brillamment dans l'épopée, commence à se faire jour dans l'ordre de la production artistique. Si la partie de pure décoration est empruntée à l'Orient, les scènes qui s'y encadrent sont de bonne heure inspirées par la vie nationale. Dans l'épopée homérique, Hélène brode un voile de pourpre qu'elle décore à la façon des femmes asiatiques; mais son aiguille y retrace une scène qui est bien grecque : un combat entre Achéens et Troyens. Voici un curieux exemple qui montrera mieux encore à quel point l'art naissant vise de bonne heure à ne relever que de lui-même, au moins pour la représentation de la forme vivante. Il y a dans les

1. *Das Homerische Epos, aus den Denkmälern erläutert*, Leipzig, 1884.

musées d'Athènes et dans les principaux musées d'Europe toute une série de vases de très ancien style, décorés de zones géométriques et de zones de personnages représentant des scènes de la vie ordinaire; par leur date, ces peintures sont un peu postérieures à l'âge homérique; elles retracent cependant des sujets auxquels conviennent certaines descriptions de l'*Iliade*. On ne saurait imaginer rien de plus primitif que ces figures; les personnages qui se détachent en zones sur le fond terreux du vase, ressemblent, avec leurs cuisses démesurées, leurs profils aigus, leurs tailles minces et leurs épaules carrées, aux dessins que pourrait tracer la main d'un enfant[1]. Et pourtant ces grossières images marquent le point de départ de l'art qui se développera dans les îles et sur la côte d'Asie. Le potier ignorant qui les a exécutées est Grec par l'esprit. Il a inventé, sans se laisser guider par une imitation trop servile. Son pinceau a reproduit des scènes qui avaient frappé ses yeux : des femmes et des guerriers pleurant un mort, des combattants montés sur un char de guerre, des vaisseaux armés de leur éperon, des danses de femmes. Il a vu et observé, et, dans sa sphère modeste, il a suivi la voie où s'engageront plus tard les maîtres de l'art.

III

Cette rapide revue des influences orientales, telles qu'elles ont pu s'exercer sur l'industrie et sur l'art de la Grèce, comprend nécessairement toutes les formes de l'activité artistique des Hellènes. On peut arriver à des conclusions générales, qui sont vraies dans leur ensemble et qui expliquent le développement de la civilisation grecque. Les difficultés que comporte cette étude ne vous ont pas échappé. Elles ne sont pas moindres si l'on entre dans le détail, et si, dans chaque ordre de productions artistiques, on prétend faire la part de l'Orient, et celle du génie

1. Voir A. Dumont, *Les Céramiques de la Grèce propre*, 2e fascicule, c. VIII : *Type ancien d'Athènes*.

national. Pour la sculpture en particulier, le problème est complexe et délicat. Si les Grecs affirmaient hautement que la sculpture était née chez eux par une sorte d'éclosion spontanée, s'ils en nommaient les inventeurs avec une assurance imperturbable, nous ne sommes pas tenus de les croire sur parole. La critique moderne ne saurait prendre au sérieux les fables charmantes par lesquelles ils expliquaient ce subit développement. Au contraire, à mesure que les monuments sont connus en plus grand nombre, on y retrouve, comme on l'a dit, plus de ces *survivances*, qui laissent soupçonner une parenté lointaine avec les arts orientaux. J'aurai à vous exposer les théories qui ont été successivement émises sur ce point, à en faire la critique. Aujourd'hui je voudrais seulement vous indiquer celle qui me semble la plus vraisemblable, et qui explique le mieux certains caractères de la sculpture archaïque.

Tout d'abord, il est clair qu'il faut tenir compte de la situation géographique des pays où la plastique s'est développée. Rappelez-vous à quel point les îles de Samos, de Chio et de Naxos sont voisines de la côte asiatique ; or, c'est là que les maîtres primitifs commencent à fondre le bronze et à travailler le marbre. A la date où se placent leurs débuts, vers la fin du VIIe siècle, l'Asie Mineure subit avec une grande intensité un courant de civilisation dont il faut reporter l'origine à la vallée de l'Euphrate. Les travaux de M. Perrot ont montré quelle part il convient de faire à ces peuples intermédiaires entre l'Assyrie et la Grèce, aux Lydo-Phrygiens, à ces populations de race mêlée, dont les artistes ont décoré de bas-reliefs les rochers d'Euïuk et de Boghaz Keuï : art à la fois original et d'imitation, qui interprète à sa façon les modèles ninivites, et qui fait revivre dans les montagnes de l'Asie Mineure les traditions des sculpteurs du royaume d'Assour. La Lydie, dont l'art est encore à découvrir, ne peut pas avoir échappé non plus aux influences de la vallée de l'Euphrate. Ainsi, dans la Grèce orientale, dans cette Grèce ionienne habitée par une race à l'esprit curieux, à l'imagination vive, les formes plastiques qui ont dû frapper les yeux des premiers sculpteurs se rattachaient à

l'art assyrien. Si la question est délicate, comme toutes les questions d'origine, on admettra facilement que cette hypothèse a pour elle le mérite de la vraisemblance.

Mais faut-il conclure que la sculpture grecque n'est, au début, qu'un art d'imitation? En étudiant les œuvres archaïques, aurons-nous sans cesse à en rechercher le prototype dans des œuvres orientales? Serons-nous toujours hantés par la préoccupation de restituer à tel ou tel art des emprunts que nous aurons à dénoncer et à mettre en quelque sorte au passif de l'artiste grec? Il y a quelques années, on se croyait en droit de le faire. On n'hésitait pas à faire honneur aux Phéniciens de ce rôle d'éducateurs des premiers maîtres grecs. On se fondait sur des rapprochements qui paraissaient décisifs, sur le témoignage des terres-cuites découvertes sur plusieurs points de la Phénicie, à Amrit, à Tortose, et reproduisant des types qu'on retrouve à profusion sur presque tout le littoral de la Méditerranée orientale. Ces types sont ceux mêmes de l'archaïsme. Ce sont tantôt des figures féminines, debout, dans une attitude hiératique et solennelle, les cheveux séparés en mèches distinctes et retombant sur les épaules; tantôt des divinités assises, coiffées d'une haute tiare cylindrique, vêtues de robes à plis symétriques, et rappelant, par leur immobilité majestueuse, l'épithète de εὔθρονος, que les Grecs donnaient à certaines déesses. Vous reconnaîtrez là, Messieurs, plusieurs des caractères de l'archaïsme grec; il n'est personne de vous qui, visitant un musée d'antiques, n'ait été frappé par ce style d'une saveur si originale. Or, si ces figurines sont phéniciennes, n'était-il pas naturel d'y reconnaître le prototype des anciennes sculptures helléniques; ne touchait-on pas du doigt, en quelque façon, les modèles qui s'imposaient à l'imitation de l'archaïsme naissant?

Des travaux tout récents, qui font le plus grand honneur à la science française[1], ont montré les points faibles de cette théorie

1. L. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, 1882. Cf. Albert Dumont, *Terres-cuites orientales et gréco-orientales*. (Paris, 1884, extrait du *Journal des Savants*.)

longtemps acceptée. Bien loin d'avoir été les maîtres de l'archaïsme grec, les Phéniciens l'ont imité, comme ils avaient imité l'art égyptien et l'art assyrien. Dans toute la série des œuvres de la plastique phénicienne, il est impossible d'en trouver qui montrent une direction assez personnelle pour que les Grecs aient pu s'y engager à leur tour. L'art phénicien est un art composite, véritable art de marchands, qui répugne à l'observation directe de la nature, et qui, par là même, est condamné à chercher ses modèles, suivant les circonstances, dans les productions d'un art étranger. Il paraît certain qu'il a cédé à l'attraction qu'exerçait sur lui l'archaïsme grec, et qu'il a subi l'influence du style robuste et jeune qui se développait dans les villes helléniques de l'Asie.

Ainsi, aux débuts mêmes de la plastique, nous trouvons un phénomène bien inattendu : un art, éclos de la veille et cependant doué d'une vitalité assez grande, d'une force d'expansion assez puissante pour franchir les limites étroites du monde grec oriental, s'imposer aux ateliers phéniciens et chypriotes, et faire école, en quelque sorte, dans des régions jusque-là exclusivement ouvertes aux influences de l'Orient. Ce fait, qui dérange bien des idées reçues, n'est-il pas d'ailleurs conforme à l'ordre naturel des choses? Qu'on veuille bien y réfléchir : un art tel que celui de la Grèce, qui, dans le domaine de la sculpture, a créé et épuisé toutes les combinaisons de formes, au point de rendre la tâche difficile aux artistes modernes, aurait-il pu s'asservir docilement à l'enseignement d'un art secondaire, presque impersonnel? Il y aurait eu là quelque chose d'inexplicable, à savoir la rapidité surprenante avec laquelle l'art grec aurait passé de l'imitation des modèles phéniciens à des œuvres qui, non seulement ne doivent rien à une influence étrangère, mais laissent si loin derrière elles tout ce qu'a produit l'Orient asiatique.

IV

Il me reste, dans le court espace de temps dont je dispose encore, à vous exposer sommairement les principaux caractères de l'art grec archaïque, et, sans entrer dans le détail, à vous montrer par quelles qualités il s'oppose aux arts qui avaient déjà fourni une si longue carrière sur les bords du Nil ou en Assyrie. Je n'ai pas à insister sur les conventions qui sont propres à la sculpture égyptienne. Vous n'avez pas oublié les leçons où M. Perrot les analysait ici même[1], vous énumérant les causes qui, d'un art réaliste au début, ont fait un art généralisateur, se contentant d'une « sorte d'ébauche abréviative » du corps humain, ébauche élégante, il est vrai, d'une rare justesse de proportions, mais qui sacrifie la vérité particulière. En Assyrie, la sculpture est surtout décorative. Les figures en ronde bosse, que les anciens artistes chaldéens traitaient avec un art si naïf et si robuste, deviennent rares et ne sont que l'exception; par là même le sculpteur assyrien est privé d'un puissant moyen d'étude. Dans les bas-reliefs mêmes, le corps, toujours vêtu, caché sous des vêtements épais, n'apparaît pas dans la variété et la réalité de ses attitudes. Avec toutes ses qualités de rendu et d'exécution, le sculpteur assyrien est voué à une sorte de routine; il répète indéfiniment des formules toutes faites, qui semblent se transmettre d'âge en âge.

Opposez à ces conventions qui pèsent si lourdement sur les deux grands arts orientaux, celles que l'art grec accepte à ses débuts. Sans doute, dans les premières œuvres de la plastique, vous trouverez des formes hiératiques, consacrées par une sorte de tradition religieuse, et qu'on respecte pendant plusieurs générations. Mais, loin d'entraver le progrès, ces conventions le pro-

1. *De l'art égyptien et de l'art assyrien*, leçon d'ouverture du cours d'archéologie en 1877-78. *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1879. Cf. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I, pages 776 et suivantes.

voquent; elles n'excluent pas la recherche, et n'imposent pas à l'art une sorte de type hiératique qu'il lui est interdit de modifier. Si les artistes primitifs reproduisent des sujets souvent traités par leurs devanciers, c'est pour faire mieux qu'eux; c'est pour marquer un progrès, si faible qu'il soit. L'art avance ainsi avec une lenteur relative au début, mais sa marche est sûre, et elle devient plus rapide à mesure qu'il prend conscience de sa force et que son audace grandit. Ainsi, si timides qu'ils paraissent, ses premiers essais contiennent déjà les promesses des qualités supérieures qui se donneront bientôt libre carrière.

Vous le savez, Messieurs, dans tous les pays, un art primitif adopte une sorte d'alphabet de l'art, une série de conventions acceptées d'un commun accord, et qui doivent être facilement intelligibles pour tous. L'art grec archaïque a les siennes, et elles sont en grande partie son œuvre. Tel geste, qu'on retrouve dans les plus anciennes sculptures, a un sens particulier. Il est admis, par exemple, qu'une figure dont les jambes sont fléchies, avec un genou posant sur le sol, comme la Gorgone de l'une des métopes de Sélinonte, est représentée dans l'attitude de la course rapide. L'élégance, la grâce féminine, sont aussi naïvement traduites par certains signes extérieurs qui sont si peu empruntés aux arts étrangers, qu'on peut les voir apparaître graduellement dans une série de statues bien classées. L'artiste a-t-il à représenter une divinité debout, dans une pose solennelle et immobile? Il commence, dans les plus anciennes statues, comme l'Artémis de Délos, par laisser pendre les bras le long du corps. Puis, peu à peu, cette rigidité paraît choquante; l'un des bras se relève; une main, posée sur la poitrine, tient un attribut, ou se porte simplement en avant, tenant une fleur ou un oiseau. Mais l'autre main est encore inoccupée. L'artiste fait un nouveau progrès en l'écartant légèrement du corps, et en plaçant entre les doigts quelques plis de la robe; ainsi, voilà un type féminin qui devient classique et qui est bien grec, avec sa grâce sévère, rehaussée par un grand charme de naïveté. Ce type, nous le rencontrerons souvent, aussi bien sur les bas-reliefs que dans

les statues et les statuettes de marbre des anciennes écoles grecques.

Voici encore une de ces conventions particulières à l'art grec archaïque. Vous connaissez ce qu'on a appelé longtemps le *sourire éginétique*, parce qu'on l'a observé d'abord sur les marbres des frontons d'Égine. C'est une tradition constante dans toutes les écoles archaïques de la Grèce de faire sourire le visage, de retrousser les coins de la bouche, et de prétendre ainsi, par une sorte d'affectation « d'euphémisme, » imprimer à la figure humaine une expression bienveillante. Comme l'a fait finement observer le savant auteur du récent catalogue des terres-cuites du Louvre, cette convention en entraîne une autre, à savoir l'obliquité des yeux, dont les lignes se redressent et se mettent ainsi d'accord avec celles des lèvres. Ainsi s'explique très simplement une tradition dont on avait en vain cherché l'origine dans l'art asiatique, et qui appartient bien en propre à l'art hellénique.

Je ne puis vous indiquer ces conventions qu'en passant, pour ainsi dire. J'aurai bientôt l'occasion de les étudier plus longuement, d'une manière moins générale, en les notant d'après les œuvres conservées. Mais je ne puis négliger de vous signaler une qualité qui nous donne la raison de l'originalité de l'art archaïque : c'est le goût pour l'observation précise et exacte de la forme. Que n'a-t-on pas dit et écrit sur le caractère idéaliste de l'art grec? Il semble que ces mots, l'art grec et l'idéal, s'appellent réciproquement. Eh bien! la sculpture archaïque, loin de se vouer à la recherche de je ne sais quel idéal, est au contraire réaliste; elle l'est au bon sens du mot, si c'est être réaliste que de s'appliquer à observer la nature, de serrer de près l'étude de la réalité vivante, et d'en marquer toutes les particularités. C'est là tout le secret de ces progrès réguliers et continus qui nous frappent aux origines de la plastique hellénique. C'est là ce qui distingue si profondément l'artiste grec du sculpteur de la vallée du Nil ou de la Mésopotamie. Cette volonté de se former par une étude patiente et acharnée, de

ne pas se contenter d'une caractéristique sommaire de la forme, mais de s'efforcer au contraire de rendre l'aspect du corps humain dans toute la souplesse de ses attitudes et de ses mouvements, cette préoccupation constante apparaît de bonne heure, et explique l'état florissant de la sculpture dès le milieu du VIe siècle. Voici, par exemple, toute une suite de statues, représentant des personnages masculins, appartenant à différentes époques, et offrant, par là même, l'avantage de former une série continue. Je veux parler des statues dont vous pouvez voir des spécimens, provenant d'Actium, dans une des salles du Louvre; elles sont reconnaissables à l'uniformité du type, qui est celui d'un homme debout prêt à marcher, dépouillé de tout vêtement. Que ces statues, auxquelles on attribue d'habitude le nom d'Apollon, représentent réellement Apollon, ou bien, comme on l'a prétendu récemment, soient des statues funéraires, peu nous importe pour le moment : c'est une question que j'aurai à examiner plus tard. Je ne veux pas non plus rechercher s'il faut en reconnaître le prototype dans de vieilles idoles phéniciennes de style égyptisant, ou dans des figurines directement importées d'Égypte. Il me suffira de vous rappeler que ce type a été adopté par la Grèce, que nous l'y trouvons à l'état rudimentaire, et qu'il s'y est développé. D'abord exécutées en bois, ces représentations sont ensuite traduites dans le marbre, et c'est alors que commencent les efforts pour les amener aussi près que possible de la vérité. Il y a un véritable intérêt à suivre ces tentatives. On imite d'abord la technique du bois; on procède par plans coupés, durement établis; puis ces plans sont rendus avec plus de souplesse. Une étude attentive du modèle vivant révèle aux vieux maîtres bien des détails qui les frappent, et qu'ils s'appliquent à reproduire avec une fidélité scrupuleuse. Bientôt les bras perdent leur pose rigide, se détachent du corps et se relèvent. Nous arrivons alors à l'Apollon Didyméen de Kanakhos, dont le beau bronze du Louvre nous offre, semble-t-il, une copie exacte. Sans cesser d'observer la nature, les sculpteurs se risquent alors à concevoir des attitudes plus compliquées que

celles de l'homme debout et marchant. Ils s'attaquent à la représentation du corps incliné, avec les membres pliés ou tendus par un mouvement énergique, et ils exécutent des statues comme celles des frontons d'Égine, telles que l'Héraklès agenouillé ou les guerriers se baissant pour ramasser un blessé. Le discobole de Myron marque un nouveau progrès, en montrant combien la sculpture est déjà maîtresse de la science du corps humain, et ainsi l'art, affermi par une longue étude, pourra prétendre à des ambitions plus hautes, aborder avec aisance de vastes sujets d'ensemble, et prendre ce merveilleux essor que nous voyons se produire dans la seconde moitié du ve siècle.

Tout le monde sait à quel point les artistes grecs étaient heureusement servis par les matériaux qu'ils mettaient en œuvre. Vous parler des marbres qu'on tirait des carrières de Grèce, vous dire combien ils étaient supérieurs à l'albâtre que travaillait le sculpteur assyrien, serait fort superflu. Mais l'art archaïque ne s'est pas borné à tailler le marbre; il a même manifesté de très bonne heure une prédilection marquée pour une autre matière, dont l'usage n'a pas peu contribué à développer les qualités de précision que je vous signalais tout à l'heure : je veux parler du bronze. L'art du métal est en effet celui des maîtres primitifs de la Grèce orientale: c'est à la technique du métal que se rapportent les procédés dont la légende leur attribuait l'invention, et, au cours du vi^e siècle, on voit se former en Grèce des écoles florissantes d'artistes vouées par un goût particulier au travail du bronze. A Sparte, à Sicyone, ces artistes exécutent des œuvres que nous ne connaissons malheureusement que par les textes : ce que nous en savons semble indiquer un art déjà fort avancé. A Argos, le maître de Phidias et de Polyclète, Agéladas, travaille également le métal. Phidias lui-même a suivi cette voie, et la statuaire chryséléphantine qui lui doit ses deux chefs-d'œuvre relève, on le sait, de la même technique. Or, la sculpture en bronze commande des qualités qui sont bien celles dont nous trouvons le germe dans l'archaïsme grec. Mieux que je ne saurais le faire, un maître de la

sculpture contemporaine a montré comment la beauté de l'œuvre coulée en bronze réside surtout dans la parfaite justesse des proportions et des lignes, dans l'exactitude des contours, et comment l'art du métal permet des évidements qui dépouillent pour ainsi dire la forme de tout accessoire inutile[1]. Les anciens maîtres grecs trouvaient là matière à exercer leurs aptitudes les plus originales; nul doute qu'ils ne soient en partie redevables de leurs progrès à la pratique d'un art aussi sévère.

Je ne veux plus, messieurs, ajouter qu'une dernière remarque. On a trop souvent considéré l'art grec comme un art uniforme présentant à peu près dans toutes les régions du monde hellénique le même caractère. Si cela est vrai pour l'époque qui suit les successeurs d'Alexandre, alors que l'art incline vers ce style généralisé qui sera sous l'Empire romain celui de la plastique gréco-romaine, combien cela est faux pour la période des belles écoles grecques! Depuis que les monuments trouvés sur le sol même de la Grèce se sont multipliés, on s'est attaché à mettre en lumière les différences qui accusent, au sein des diverses écoles, des directions variées. On a pu reconnaître que l'art, comme la littérature, a ses dialectes, et ainsi, sur un fond commun qui est celui du génie hellénique, se dessinent les aptitudes particulières des deux grandes races dorienne et ionienne. Il est aujourd'hui possible de faire ce qui aurait paru chimérique au commencement de ce siècle, de grouper par écoles les monuments que nous connaissons, et cela même pour une époque reculée. Les différences que je vous signalais apparaissent en effet de bonne heure. La sculpture dorienne, dont les métopes de Sélinonte et les curieux bas-reliefs de Laconie nous offrent de frappants spécimens, révèle, dès la période archaïque, son goût pour les proportions robustes, pour la vigueur et la solidité. Entre les principes de l'architecture des Doriens et ceux de leur sculpture, l'analogie est saisissante. On peut prévoir, dès le VIe siècle, que c'est dans le Péloponnèse que se développeront

1. E. Guillaume, *La sculpture en bronze*, conférence faite à l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie (1868).

les écoles dont les maîtres formuleront, avec une précision mathématique, les lois de la beauté et des proportions dans le corps humain. En Attique, au contraire, et dans la Grèce orientale, c'est l'esprit ionien qui domine, avec ses qualités de grâce et de délicatesse. Nous le verrons imprimer aux œuvres de la première école attique un caractère d'élégance d'autant plus remarquable qu'il n'exclut pas la gaucherie et la naïveté dans l'exécution. Des bas-reliefs comme celui de l'éphèbe lançant le disque, des statues comme les figures assises et drapées de l'Acropole d'Athènes, nous diront bien comment, au temps de Solon et de Pisistrate, l'atticisme a déjà quelques-uns de ses traits les plus originaux : comment l'esprit ionien s'est déjà transformé à Athènes, et, sans rien perdre de sa délicatesse, y a pris cette finesse et cette énergie qui font défaut aux Ioniens d'Asie Mineure. Nous y trouverons l'origine de cette tradition attique qui se continue alors même qu'un maître illustre résume en lui les plus hautes qualités du génie grec, et dépasse les limites où s'enferme la pure école athénienne. L'art ionien nous offrira de son côté des œuvres qui ont cet intérêt d'avoir été exécutées dans les régions même où l'art grec a pris naissance, et d'avoir inspiré en partie cet art de la Grèce du Nord dont on a cherché tout récemment à établir la filiation. Ainsi, dès le début, nous pourrons constater dans les diverses écoles de sculpture des différences essentielles, qui s'accuseront aussi bien par les défauts que par les qualités. Or, si le but de cet enseignement est de vous faire saisir l'esprit même de la civilisation grecque, est-il indifférent de retrouver, aux origines mêmes de l'art, ces influences de race qui, chez un même peuple, se font sentir dans les mœurs, dans la vie sociale et dans la littérature, et qui, dans l'histoire de la Grèce, jouent un rôle capital? Nous ne saurions les négliger ici sans méconnaître une des causes qui ont été pour l'activité hellénique le plus puissant stimulant, et qui, dans le domaine de l'art, ont le plus contribué à provoquer le mouvement et la vie.

Messieurs, ce rapide aperçu des conditions où s'est développé l'art grec vous montrera peut-être qu'une semblable étude est

loin d'être ingrate. Si les œuvres qui en feront l'objet n'ont pas encore la perfection des formes qu'amènera le v° siècle, si les traces d'inexpérience y sont encore sensibles, elles ont pourtant leur grandeur et leur noblesse. Qu'on les examine d'un œil attentif : on se sentira gagné par la sincérité et la franchise qui y éclatent; on évoquera plus facilement, semble-t-il, le souvenir de ces époques lointaines où l'âme hellénique avait encore toute sa fleur de jeunesse, toutes ses facultés créatrices. C'est mon excuse pour vous retenir si longtemps dans la période des débuts, et pour ainsi dire de l'enfance, alors que l'âge suivant nous offre une si riche floraison. Mais cette enfance est celle de la Grèce, et c'est encore un grand charme que de découvrir, sous la gaucherie de ses premiers essais, les qualités naissantes du génie le plus original et le plus libre qui fût jamais.

LES BRONZES DE TETI

ET

LE FER EN SARDAIGNE

I

A M. Georges Perrot, Directeur de la REVUE ARCHÉOLOGIQUE

Marseille, 15 février 1885.

Monsieur,

Vous voulez bien donner asile dans votre *Revue* à la lettre que j'adressais en novembre dernier à M. le professeur Crespi à Cagliari. Cette lettre était destinée à paraître dans le *Bulletino archeologico de Sardaigne* (nouvelle série), où sa place était indiquée. Malheureusement cette Revue cesse de paraître.

Vous jugez convenable de faire précéder ma lettre de quelques détails, qui puissent mettre vos lecteurs au courant de la question ; les voici :

En avril 1884, M. Léon Gouin de Cagliari et moi avons publié dans la 3ᵉ série, t. Iᵉʳ de la revue : *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, un mémoire intitulé : *Essai sur les Nouragues et sur les Bronzes de Sardaigne*.

Dans ce travail, étudiant d'une manière générale la topographie des nouragues de la Sardaigne, nous avons essayé d'établir à quelle fin ils ont été construits, et à quel peuple ils doivent leur origine.

Cet examen nous a conduit à l'hypothèse d'un peuple envahisseur abordant en Sardaigne par l'Ouest, peuple de pasteurs, s'élevant graduellement sur les plateaux du centre de l'île, s'y établissant, refoulant devant lui les peuplades primitives et les enfermant dans les hautes montagnes de la partie orientale au moyen d'un cercle de nuragues. Ces monuments servant de tours de signaux, des feux allumés au sommet annonçaient les retours offensifs des habitants primitifs, les razzia qu'ils se préparaient à

opérer sur les plateaux; en même temps, c'étaient des lieux de refuge momentanés.

Nous avons signalé en particulier la localité de *Teti Abini* avec son nourague s'éloignant de la ligne stratégique, placé en avant sur la route qui permettait aux habitants de descendre sur le plateau. Ce point, planté en pays ennemi, nous a paru une sentinelle avancée, qui aurait été chargée de donner l'alarme à tous les habitants des plateaux.

Le nom même de la localité, la *Ville de la Vedette* (sa Bidda de sa Bade), nous a paru confirmer notre hypothèse sur la destination des nouragues.

Dans cette localité d'*Abini*, les fouilles ont amené la découverte dans le nourague d'un caveau soigneusement caché, contenant une quantité d'épées, d'instruments et de statuettes en bronze. Ces objets avaient été plantés dans des socles en pierre; puis on les avait arrachés violemment en les brisant.

Nous avons cherché quelle pouvait être la signification de ces étranges statuettes; elles ont la main droite tendue en avant et de dimension plus forte que ne le voudrait la proportion normale des parties du corps; les yeux sont énormes; il y en a quelquefois quatre et jusqu'a six.

Nous avons pensé que ces armes et ces statues étaient des monuments commémoratifs soit de traités de paix, soit de chasses fructueuses, et nous avons vu dans ces statuettes, ayant toutes le même caractère et les armes au repos, une signification à la fois pacifique, par la grandeur de la main tendue, et une indication de vigilance. Dans la « ville de la védette », le symbole signifiait: « Je fais la paix, mais prenez garde, je suis armé, je veille. »

Vous avez publié dans votre *Revue* du mois de janvier 1885 (p. 64-68) une note sur les débris de poteries trouvées à Abini autour des nouragues. Ces poteries indiquent par leur travail, leur couleur et la nature de la pâte un travail très ancien, très primitif. Rien ne permet d'y trouver l'influence d'une civilisation étrangère plus avancée, ces poteries ne ressemblant qu'à celles des cavernes de Sardaigne de l'âge de la pierre.

M. le professeur Pais a publié dans le *Bulletino sardo*, 2e série, année I, 1884, une suite d'articles dans lesquels il s'attache à démontrer qu'Abini a été un sanctuaire et que les statuettes sont en acte d'adoration. Il cherche, en s'appuyant sur une savante étude des auteurs anciens, à prouver que les statuettes sont des ex-voto de soldats sardes au retour d'expéditions lointaines, qu'ils avaient faites en qualité de mercenaires, ce qui conduirait à penser qu'elles sont d'un âge historique.

Pour appuyer sa thèse, il assimile ce dépôt d'Abini à celui découvert à Foraxi. Ce dernier, véritable cachette ou atelier de fondeur, contenait dans un creuset des instruments en bronze plus ou moins brisés, une fibule de forme romaine, du minerai d'étain et des instruments en fer, pas de statues. Malheureusement pour M. Pais, il est aujourd'hui prouvé, lui-même l'a à peu près reconnu, que le fer manque absolument à Abini. Dès lors, les trouvailles d'Abini et de Foraxi ne sont point contemporaines, et la thèse de M. Pais pèche par sa base. M. Crespi, interpellé sur la question, de la présence du fer à Abini, lui qui seul a visité la localité, doit publier dans le *Bulletino* une lettre qu'il adresse à M. L. Gouin. Ne pouvant affirmer qu'il a trouvé du fer à Abini, il a essayé de soutenir qu'il y avait du fer oligiste (minerai), ou une matte ferrugineuse. En fait, le prétendu fer est simplement un morceau de trachyte recouvert de cristaux de fer comme les terrains volcaniques en fournissent fréquemment; c'est une matte de cuivre ferrugineuse.

La discussion entre M. Pais et nous roule donc sur ce point: Qu'étaient les statues d'Abini? Abini, qui est pour nous d'un âge du bronze pur, est-il contemporain de Foraxi, qui est seul de l'âge du fer?

Veuillez excuser la longueur de ces détails qui aideront à comprendre ma lettre à M. Crespi.

Agréez l'assurance de ma considération.

ALPH. BAUX.

II

A M. le Professeur Vincenzo Crespi, de Cagliari.

Marseille, 28 novembre 1884.

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'envoyer la lettre que vous avez adressée à notre ami commun, M. Léon Gouin, relativement aux bronzes de Sardaigne; je tiens à vous en remercier; je l'ai lue avec l'intérêt qu'elle mérite.

M. Gouin et moi ne sommes pas des savants; nous n'en avons pas la prétention, nous sommes des gens d'affaires passionnés pour l'archéologie, et en particulier pour l'archéologie de Sardaigne.

En publiant notre modeste travail, nous n'avons pas eu l'ambition d'instruire le public, mais de pousser à de nouvelles recherches et à de nouvelles études, en disant simplement ce que nous avons vu et les réflexions nées dans notre esprit à la suite de nos études.

A ce titre nous pouvions espérer des encouragements et tout au moins un accueil sympathique de la part de nos maîtres en archéologie.

Vous seul avez paru accorder quelque attention à notre travail; je tiens à vous en remercier et je vous demande la permission de vous adresser les réflexions qui m'ont été inspirées par votre lettre; je les soumets à votre bienveillante attention.

Nous sommes d'accord sur ce point que les fouilles faites à Abini offrent peu de garanties dans l'exactitude des détails; mais il n'en est pas de même de celles faites à Interroga par l'agent de M. Gouin; il est intelligent; je l'ai vu à l'œuvre; il a ce qu'il faut pour bien diriger des fouilles. Or, le résultat de ses fouilles à Interroga est si important qu'il serait regrettable de ne pas en tenir compte. Ces fouilles ont démontré :

1° L'existence de centres d'habitations autour des nouragues, prouvée par d'abondants dépôts de débris de poterie mêlés de bronze et de très nombreux ossements, débris de cuisine, traces évidentes d'un long séjour des habitants.

2° Que ces habitations sont contemporaines des nouragues, ce qui est prouvé par ce fait que ces poteries, ces bronzes trouvés à Interroga, sont identiques à ceux des nouragues voisins.

Voici, pour moi, deux faits hors de doute, pourquoi ne pas en tenir compte?

Quant au fer, vous savez comme moi qu'il n'existe absolument pas à Abini.

On semble ne pas avoir compris l'importance capitale qui se rattache à la présence ou à l'absence du fer à Abini.

Or, après avoir affirmé sa présence à Abini, on l'a transformé d'abord en fer oligiste afin de ne pas contredire trop ouvertement une affirmation trop légère, et enfin on arrive à votre version plus probable, à une matte de cuivre ferrugineuse, et il faut reconnaître que l'on s'est trompé. Dès lors les conséquences de ce fait sont la destruction de l'hypothèse qu'Abini et Foraxi sont des dépôts contemporains. Quant à moi j'ai eu l'avantage de voir chez M. le professeur Vivanet sa collection d'Abini; je l'ai examinée très attentivement; je n'y ai vu ni fer ni cassitérite, ni ambre.

Il ne reste donc plus en faveur de l'hypothèse que la question de la présence de l'ambre et de la cassitérite.

Comme je l'ai dit, je ne les ai pas trouvées dans la collection Vivanet. C'était un point trop intéressant pour qu'il ne me l'eut pas signalé et que je ne l'aie pas constaté.

Votre lettre est peu affirmative sur ce point; vous paraissez hésiter. L'ambre semble avoir été trouvé en certaine quantité. Était-ce bien l'ambre, l'encens ou toute autre résine? vous hésitez, je le comprends. L'ambre a pu certainement être transporté aussi bien que la cassitérite; mais les témoignages de leur présence à Abini me paraissent bien incertains; j'hésite à croire; ce point me paraît douteux. Il en est tout autrement pour Foraxi qui, pour moi, est d'une époque plus récente.

Contrairement à ce que vous pensez, je suis moins convaincu que jamais que ces statues d'Abini représentent un acte d'adoration. Répéter souvent une opinion n'est pas un argument sérieux,

il faut plus que cela. Voyons ce que vaut l'argument qui s'appuie sur les monuments anciens pour prouver que l'acte d'adoration s'y formule par les mains tendues, présentées à la divinité.

Ouvrons le bel ouvrage de M. Perrot sur l'art ancien, volume de l'Égypte :

Page 67. Proscynème à Apis. Le principal personnage tend *les deux* mains en l'air.

P. 127. Karnac. Seti frappe des prisonniers qui demandent grâce en tendant les *deux* mains.

P. 144. Stèle de Nepher Oun. Le principal personnage présente *les deux* mains.

P. 307. Stèle de Boulac
P. 232. Stèle de Pinashsi } toujours *les deux* mains.
P. 789. Portrait d'une reine

Mais voici autre chose :

P. 45. Amenophis présenté par Fré à Amon-Ra. Les deux divinités placées en face l'une de l'autre se présentent mutuellement la main, une *seule main*. Ce geste entre deux divinités ne peut donc pas être un geste d'adoration, mais plutôt comme une salutation.

Je me crois donc autorisé d'après cela à penser que dans ces peintures anciennes, l'acte d'adoration se traduit par les *deux* mains tendues, et non pas par *une seule*.

Or, à Abini les statues tendent une seule main, la main droite. Pourquoi cette main est-elle d'une grandeur disproportionnée? Pourquoi l'autre main tient-elle une arme offensive ou défensive? Pourquoi ces guerriers dont les yeux sont démesurés comme la main? Pourquoi ont-ils quatre et même six yeux?

Pourquoi ces guerriers tendant l'arc, présentant le bouclier sans avancer la main? Pourquoi cette quantité d'épées dont quelques-unes surmontées de trophées de chasse?

A toutes ces questions, se borner à répondre : acte d'adoration, ne peut me satisfaire.

Dans une question aussi délicate que celle que nous posent les statues d'Abini, ne s'attacher qu'à un seul détail de la statue

et négliger tous les autres aussi importants, ne me paraît point être la marque d'un véritable esprit critique. En réalité, il faut prendre ces statues pour ce qu'elles sont, essayer de comprendre leur destination par les détails qu'elles présentent, mais ne pas chercher dans l'accumulation des textes anciens ce qu'ils ne peuvent pas nous apprendre.

Une dernière remarque. Si vous examinez les figures égyptiennes citées plus haut, vous remarquerez que les deux bras des personnages, entièrement détachés du corps, se projettent en l'air, les mains à la hauteur du front. Dans les statues d'Abini, le bras reste soudé au corps, c'est l'avant-bras seul qui s'en détache, la main reste à la hauteur de la poitrine. Si les statues d'Abini ne représentent pas un acte d'adoration, l'idée d'Abini *sanctuaire* tombe d'elle-même. Vous le voyez, je suis loin d'être convaincu.

Il reste la question d'Abini fonderie.

Dans l'essai publié par nous, vous remarquerez que nous avons cherché à établir quel pouvait avoir été le premier but, la première pensée des constructeurs de nouragues; nous avons cru l'avoir trouvé dans la nécessité de la défense, les nouragues servant primitivement de tours à signaux et de refuge; mais nous avons admis la modification de la destination première dans la suite des temps et, suivant certaines circonstances locales, transformant certains nouragues en centres politiques ou même religieux.

Nous avons admis certains bronzes, tels que les statues et les épées d'un travail grossier, d'un métal impur, comme pouvant être le produit d'une industrie locale. L'ouvrier qui a fondu ces bronzes n'est évidemment pas celui qui a, pour ainsi dire, laminé les bandes de cuivre pur qui liaient les épées.

Dès lors, je ne repousse pas l'idée d'une fonderie à Abini; on a pu y fondre des bronzes comme on a pu y fabriquer des poteries. Je suis d'autant plus disposé à admettre qu'on a fondu à Abini que l'examen attentif de la substance noire me démontre qu'elle n'est ni un lignite, ni un bitume, mais certainement une matière fondue par le feu. On a dû fondre à Abini, sans que l'on

puisse qualifier cette localité de fonderie. Il en est autrement de Foraxi, où l'on n'a rien trouvé jusqu'à présent qui ne puisse provenir d'un atelier de fondeur.

En examinant avec soin la substance noire qui couvrait le caveau d'Abini, on constate qu'une partie est vitrifiée, semblable à de l'obsidienne; c'est évidemment de la silice fondue par un feu violent; elle contient des vides comme ceux produits par l'air dans les scories et les laves, et des grains de silice incomplètement fondus. Entre ces couches formées par la vitrification se trouvent des parties brunes et ternes, un peu friables, qui semblent être des parties calcaires converties en chaux. L'examen de la localité pourrait seul donner une solution complète de la question. Sommes-nous réellement en présence d'un résidu de fusion, laitier ou scorie d'une nature particulière? ou la substance noire pourrait-elle être le résultat de la fusion d'une couche de sable étendue sur le caveau par un bûcher allumé au-dessus?

En résumé, vous le voyez, Monsieur, le travail publié sur Abini dans le *Bulletin archéologique* ne m'a nullement converti; j'y ai trouvé une grande richesse d'érudition, mais insuffisance d'observation. J'admire cette érudition, mais ce n'est pas dans les auteurs anciens qu'il faut étudier les antiquités de la Sardaigne; c'est sur place qu'il faut apprendre à lire dans ces monuments précieux d'une civilisation éteinte. Il faut le faire avec un véritable esprit critique, en se méfiant des appréciations faites à la légère et sans se laisser entraîner par l'imagination.

Plus heureux que moi, vous êtes à portée pour étudier plus que je n'ai pu le faire; mais, de loin, je suivrai avec un bien vif intérêt le résultat des recherches sérieuses.

Excusez la longueur de cette lettre et agréez mes salutations distinguées,

ALPH. BAUX.

Il va sans dire qu'en faisant mention dans notre essai de la découverte de C. Forte nous n'avons jamais pensé qu'elle pût être de l'époque des nouragues; il vous suffira pour vous en convaincre de relire le IIIe paragraphe de la page 203 de notre mémoire.

DEUX NOUVELLES INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES
DE SIDON

J'ai publié dans le *Catalogue sommaire* des objets provenant de ma mission de 1881, sous le n° 14 de la section II [1], un fragment d'inscription phénicienne que j'avais remarqué dans la collection de M. Pérétié, à Beyrouth, et dont j'avais rapporté une photographie. Ce fragment avait été trouvé à Sidon, plusieurs années auparavant.



C'est un gros bloc de calcaire poreux, dont je ne puis malheureusement pas donner les dimensions, parce que les cotes inscrites sur la photographie ont été oblitérées dans les manipulations qu'elle a dû subir pour être transformée en gravure héliographique. Les caractères, grands et profonds, sont répartis en deux lignes, dont nous devons avoir seulement le commencement, à en juger par le vide qui précède la première lettre de la première ligne. Le reste a disparu, la pierre originelle ayant dû être débitée en moellons.

Plusieurs caractères affectent, il faut l'avouer, une forme singulière, qui ne laissera pas de surprendre les épigraphistes sé-

1. *Rapports sur une mission en Palestine et en Phénicie, entreprise en 1881*; V[e] rapport. (*Archives des miss. scient. et litt.*, t. XI, p. 228, et pl. V, A.)

mitiques et qui pourrait, *a priori*, éveiller quelques soupçons sur l'authenticité de ce débris. Cependant l'on aurait tort, je crois, de s'arrêter à cette première impression. Abstraction faite de toute autre considération, l'on ne voit pas ce qu'aurait gagné un faussaire à graver péniblement sur une matière ingrate quelques lettres phéniciennes qui ne prétendent même pas former un sens complet.

Le troisième caractère de la première ligne est difficile à identifier. Il est suivi d'un petit trait appartenant à une quatrième lettre disparue dans le dépècement du bloc.

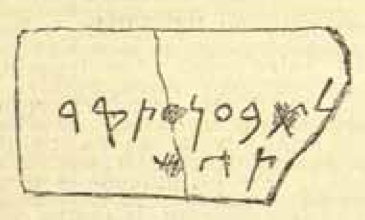
Le déchiffrement donne :

לא??......
בתיש......

Il serait téméraire d'essayer de tirer quelque chose d'un si mince lambeau d'inscription. Tout au plus, peut-on supposer, d'après le *lamed* initial (= *à*), qu'il s'agissait d'une dédicace.

Je ne serais pas revenu sur ce fragment, si je n'avais pas eu à lui comparer un autre fragment découvert depuis, et qui me semble présenter avec lui de frappantes affinités.

Ce nouveau fragment provient également de Sidon, ou plutôt des environs immédiats de la ville. Il a été publié par M. Schrœder, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenlaendischen Gesellschaft*[1], avec un dessin que je reproduis ici en fac-similé.



C'est le 12 novembre 1883, qu'on a montré ce fragment à M. Schrœder, dans le village de Maghdoûché, situé sur une hauteur, à environ trois quarts d'heure de marche dans le sud de Saïda. D'après le dire des habitants, il aurait été trouvé, une di-

1. XXXVIII, Heft IV, Tafel II, 6, et p. 533.

zaine de jours auparavant, dans une des citernes creusées dans le roc, à une centaine de pas au nord de la vieille grotte phénicienne transformée en chapelle de la Vierge, sous le vocable de *Seyidet el-Mantara*[1].

D'après la description de M. Schrœder, c'est un bloc calcaire grossièrement taillé, mesurant $1^m \times 0^m,56$, sur $0^m,30$ d'épaisseur; il est brisé en deux morceaux. Il porte une inscription phénicienne de deux lignes, incomplète à droite et dont, par conséquent, le commencement manque. Les caractères sont grands, mais assez difficiles à déchiffrer sur l'original, la surface de la pierre ayant beaucoup souffert de l'humidité. M. Schrœder les transcrit ainsi :

??
. . . . ליגבענ? תקר
. . . . . . תיש

Il ajoute qu'on pourrait admettre aussi que ce qu'il a pris pour deux lettres : גי, après le *lamed*, ne fût qu'une lettre, un *çadé*; l'on aurait alors le mot צבען, qu'il compare au nom propre biblique צבעון, *Çibeon*. Quant à la quatrième avant-dernière lettre, presque entièrement enlevée par la cassure, ce devait être un *aïn*. M. Schrœder s'abstient, d'ailleurs, sagement, d'interpréter ce texte mutilé et douteux.

Le fragment de la collection Pérétié me paraît devoir être rapproché de celui-ci à divers égards. Même provenance, même matière, mêmes proportions massives, même grandeur de caractères, et enfin même teneur, au moins en partie.

Ce dernier point est très remarquable. Le fragment de M. Schrœder se termine par un groupe de lettres énigmatiques : תיש, qui sont la fin de l'inscription. Or, nous retrouvons ce groupe identique à la seconde ligne du fragment de M. Pérétié. Un tel accord ne saurait être que difficilement l'effet du hasard.

1. Voir, sur les restes intéressants de cette localité antique, E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 517 et sq. On avait parlé à M. Renan de l'existence d'inscriptions à Maghdoûchè, mais cette indication ne se confirma pas. Ces bruits reposaient peut-être sur la découverte du fragment passé depuis dans la collection de M. Pérétié.

Les deux inscriptions paraissent se compléter l'une et l'autre; en les combinant, l'on voit qu'il ne doit manquer à celle de M. Schrœder qu'une lettre à la seconde ligne, avant le ת : probablement un ב. Les deux inscriptions débutaient l'une et l'autre par le *lamed*, de la dédicace : *à*; l'accord cesse avec la lettre suivante ou, du moins, il paraît cesser, car le caractère fruste pris par M. Schrœder pour un *çadé*, ou pour le groupe גי, pourrait être un *aleph*, comme dans l'inscription de M. Pérétié. Quant au *beth* certain qui le suit, il est difficile, je le reconnais, de s'appuyer, pour prêter la même valeur au caractère embarrassant qui lui correspond dans l'inscription de M. Pérétié; de plus, dans cette dernière inscription, le quatrième caractère, presque entièrement disparu, ne devait pas être un *aïn*, à en juger par le trait qui en reste.

Je conclus de ce rapprochement que nous avons affaire à deux dédicaces qui se faisaient pendant, dont le début pouvait être différent, mais dont la fin était identique. En empruntant à l'inscription de M. Pérétié, les éléments et les indications qui manquent à celles de M. Schrœder, l'on obtiendrait pour celle-ci la restitution suivante :

? ? ד
לאבענעתקר
[ב]תיש

Bien que cette transcription offre une base plus large à la discussion, je n'ose pas non plus m'engager dans la voie des conjectures. Ces treize lettres peuvent se couper de bien des façons :

לאב ען עת קרב תיש (p.-ê. רבת?)
לאבען עתק רב תיש etc., etc., etc.

Il se pourrait aussi que תיש fût la fin d'un nom grec terminé en αιος (cf. Πτολεμαῖος, transcrit dans une inscription phénicienne de Cypre par פתלמיש [1]), ou même en τιος, τεος, τεας, τιας, θεος, θεας, θυας, θηις, etc.

CLERMONT-GANNEAU.

1. A Lapithos (*Corp. inscr. sem.*, n° 95), à côté de פתלמים (*id.*, n° 93).

ÉTUDES

SUR QUELQUES CACHETS

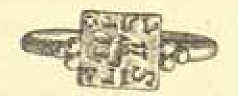
ET

ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

VI

ANNEAU SIGILLAIRE DE TRASILDUS



Parmi les bijoux compris dans la belle collection léguée à l'État par M. le baron Davilliers, et actuellement exposée au Musée du Louvre, se trouve la bague reproduite en tête de cette notice.

Elle est en or fin et d'une conservation parfaite; elle a 16 millimètres d'ouverture, et, au pourtour, une épaisseur de 3 millimètres. Elle est ornée d'un chaton carré, de 9 millimètres de côté, dans lequel pénètrent les branches de l'anneau; aux deux points de jonction, trois globules ou cabochons également en or, disposés en feuilles de trèfle, qui, ainsi que nous l'avons fait observer dans nos précédentes études, sont une des marques distinctives de la fabrique mérovingienne [2].

Au centre du chaton, est assez inhabilement gravé en creux un oiseau vu de trois quarts, et tourné à droite [3]. En deux lignes, accostant cet oiseau, se lit le nom du propriétaire du bijou, précédé d'une petite croix grecque :

+ TRA — ∽ILVI

1. Voir *Revue archéologique*, 3ᵉ série, année 1884, t. I, p. 141-146; t. II, p. 1-6, 193-196, 257-259; année 1885, t. I, p. 168.

2. Voir nos Études nᵒˢ III et IV; in *Rev. archéol.*, année 1884, t. II, p. 194 et 258.

3. La queue en éventail de cet oiseau donnerait à penser que c'est un paon,

TRASILDI, avec un A non barré, un S couché, et un D triangulaire en forme de delta renversé.

D'après le génitif *Trasildi*, il y a un sujet sous-entendu, tel que *signum* ou *sigillum*.

Nous n'avons pas d'exemple du nom de *Trasildus*, que nous puissions citer ici; mais nous connaissons un certain nombre de vocables, comme *Trasilane*, affranchie par le testament d'Erminetrudis[1]; *Trasibrictus*, témoin au testament d'Irmina, abbesse d'Oereen (province de Trèves)[2]; et *Trasimirus*, personnage laïque, qualifié *procer*, et assistant au XIIIe concile de Tolède, tenu en l'an 681[3]. Ces vocables sont formés sur un thème qui leur est commun avec *Trasildus*[4].

VII

ANNEAU SIGILLAIRE DE LA COLLECTION DE FEU LE BARON DAVILLIERS



Ce bijou inédit fait partie, comme le précédent, de la collection léguée par M. le baron Davilliers au musée du Louvre.

Il est en or pur, très bien conservé; il a 18 millimètres d'ouverture; le pourtour a 3 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, de forme ovale et ménagé à même le métal a 17 millimètres dans sa longueur sur 10 millim. de hauteur au

si l'absence d'aigrette ne devait faire écarter cette idée. Il est peut-être plus vraisemblable qu'on a voulu figurer un coq; mais l'absence de crête est une objection à cette explication.

1. Ann. 700; dans Pardessus, *Diplômes et Chartes*, t. II, p. 258.

2. Ann. 698; *ibid.*, p. 252. Les chartes attribuées à Irmina sont généralement regardées comme fausses ou gravement interpolées; mais elles sont anciennes et conservent une certaine valeur.

3. Dans Ph. Labbe, *Collect. maxim. concilior.*, t. VI, p. 1270.

4. On peut encore rapprocher de ce mot les suivants : *Trasamundus* ou *Trasemundus*, roi des Vandales (496-523), et les noms de trois monnayers de la période gallo-franque : *Trasemundus*, *Trasoaldus* et *Tradulfus*. Cf. Anat. de Barthélemy, *Liste des Monnayers*, etc.; in *Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, année 1881.

centre, et présente, gravés en creux sur deux lignes, les caractères suivants :

S Ꟊ Ǝ
S I X

Les 2[e] et 3[e] lettres de la première ligne sont, je crois, inscrites dans le sens rétrograde et doivent être lues SFE : au commencement de la deuxième ligne, il y a un caractère de forme étrange et dont la signification est difficile à déterminer [1]. Nous sommes porté à penser que le graveur l'a exécuté avec l'intention de lui donner une double valeur : 1° celle d'un L dont la barre inférieure se prolongerait obliquement au-dessous de la portée, comme cela se voit fréquemment dans les inscriptions du Bas-Empire et de la période gallo-franque ; 2° la valeur d'un C semblable à un V très ouvert et renversé <, ainsi qu'on le rencontre parfois dans des légendes de monnaies de la première race [2]. Les deux dernières lettres sont un I et un S.

Dans cet ordre d'idées et sauf meilleur avis, je proposerais la leçon suivante :

S (*Signum* ou *Sigillum*) FELICIS.

J'ai à peine besoin de rappeler que le vocable de Félix était fort répandu dans tout l'Occident et particulièrement en Gaule, et qu'il y eut, à l'époque mérovingienne, un grand nombre de saints et de personnages célèbres de ce nom [3].

M. Deloche.

1. On serait, à première vue, tenté de considérer ce caractère comme un X ; mais d'une part, il s'éloigne beaucoup de la forme de cette lettre, et d'autre part, le graveur ayant tout l'espace nécessaire pour figurer un X ordinaire, on ne s'expliquerait pas qu'il lui eût donné une forme aussi bizarre, tandis que le besoin de symétrie a pu l'engager à user de ce procédé pour avoir le même nombre de lettres sur les deux lignes de l'inscription.

2. Voir notamment nos *Études sur des Monn. mérov. inédites*, n° V ; in *Rev. num.*, 3[e] série, t. II, p. 303.

3. Nous citerons : 1° Saint Félix, évêque de Trèves, mort en 400 (*Bolland. Acta SS.*, mens. mart., t. III, p. 621) ; saint Félix, prêtre, au VI[e] siècle (Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened.*, VI, II, p. 670) ; et saint Félix en Gaule, au VII[e] siècle (*Bolland. Acta SS.*, mens. octobr., t. VIII, p. 350) ; 2° Félix de Narbonne, patrice et préfet du prétoire, troisième tiers du V[e] siècle (*Hist. littér. de la France*, t. II, p. 658) ; le poète africain Félix, fin du VI[e] siècle (Ebert, *Geschichte. Liter. Mittel.*, t. I, p. 410) ; Félix, célèbre rhéteur de Clermont-Ferrand, en 534 (*Hist. littér. de la France*, t. III, p. 173) ; Félix, évêque d'Urgel, en 783, *ibid.*, t. IV, p. 428.

NÉCROLOGIE

LE COMTE ALEXIS OUVAROV

L'archéologie a fait récemment une perte irréparable dans la personne du comte Alexis Ouvarov. Il avait soixante ans à peine, et malgré l'affaiblissement de sa santé dans ces dernières années, ses amis se plaisaient à croire qu'il pourrait rendre encore de longs services à la science dont il avait été depuis sa jeunesse le Mécène libéral et l'infatigable propagateur. Le comte Alexis Sergievitch portait un nom plusieurs fois illustré dans les annales de son pays; sa famille était d'origine tatare; son père, Serge Simonovitch, avait été, de 1833 à 1848, ministre de l'instruction publique. Président pendant de longues années de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, il a écrit dans notre langue un *Essai sur les mystères d'Eleusis* (1812), un recueil d'*Esquisses politiques et littéraires*, publiées à Paris en 1848. Le jeune comte eût pu faire une brillante carrière dans la diplomatie ou dans l'administration; mais les études archéologiques s'emparèrent de lui au sortir même de l'Université, et il n'eut qu'une ambition, celle de leur consacrer les loisirs que lui assurait une fortune indépendante. Secrétaire d'ambassade à Naples, il s'absorba dans l'étude des antiquités classiques; attaché au comte Perovsky, gouverneur d'Orenbourg, il profita de son séjour dans la Russie méridionale pour entreprendre des fouilles et des explorations auxquelles personne n'avait encore songé jusqu'à lui. Un instant il eut l'idée de se consacrer à l'enseignement de l'histoire dans une chaire d'Université; mais il comprit qu'il servirait mieux la science en conservant une liberté absolue, et il se livra tout entier à ses études, à ses fouilles, à ses voyages. En 1846, il avait été l'un des fondateurs et l'un des membres les plus actifs de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg. En 1864 il fonda celle de Moscou, il en fut l'âme et la vie; il mit à son service son activité et sa fortune. « Peu de Sociétés peuvent se vanter d'avoir eu un pareil président, dit l'un de ses confrères russes dans une notice que j'ai sous les yeux. » Mais cette fondation ne suffisait pas à l'inquiète ardeur du comte Ouvarov; les Sociétés savantes, si nombreuses chez nous, sont rares dans la province russe, et cette province possède des richesses inconnues en antiquités scythes, grecques, byzantines, slaves, tatares, finnoises. Toutes les races qui ont passé dans ces

vastes plaines y ont laissé quelque trace de leur vie historique. Le comte Ouvarov eut l'idée de créer des congrès périodiques qui se rassembleraient tous les trois ans dans les villes principales. A partir de 1869, ces congrès se sont succédé régulièrement et ont eu lieu tour à tour à Moscou, à Saint-Pétersbourg, à Kiev, à Kazan, à Tiflis, à Odessa. Tous ont été, sauf le dernier, présidé par le comte Ouvarov; j'ai eu l'occasion d'assister à celui de Kiev comme délégué du ministère de l'instruction publique; rien ne saurait donner une idée de l'entrain avec lequel le comte provoquait les discussions, du tact avec lequel il les dirigeait, de l'activité juvénile avec laquelle il organisait les fouilles et les excursions. Aucun coin de la Russie n'avait échappé à ses recherches; il se vantait d'avoir fouillé personnellement plus de douze mille *tumuli*. C'est à lui qu'appartient également l'idée de créer un musée historique à Moscou. Le travail qu'il s'imposa pour mener à bien cette création contribua, disent ses amis, à ébranler sa santé. Il dut aller passer à Rome l'hiver de 1884 et il ne joua qu'un rôle secondaire au congrès d'Odessa; mais l'œuvre était fondée; elle survivra au comte Ouvarov et suffirait, à défaut d'autres titres, à conserver son nom. Comme archéologue, le comte était un des hommes les plus érudits qu'il m'ait été donné de rencontrer; rien ne lui échappait, depuis les périodes les plus reculées des âges préhistoriques, jusqu'aux productions les plus récentes des siècles antérieurs à Pierre le Grand, dont le règne marque pour les Russes la fin de leur moyen âge. Ses publications sont considérables; il avait commencé une *Archéologie de la Russie*, dont il n'a rédigé que l'âge de pierre; il laisse en manuscrit une *Symbolique chrétienne* qui, nous l'espérons, ne tardera pas à être publiée. Outre un nombre considérable de mémoires édités par la Société archéologique de Moscou, ou par les congrès, il a publié des *Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale* (2 vol., Saint-Pétersbourg, 1851-56), une monographie considérable sur *les Mériens*, d'après les fouilles des tumuli (traduit en français par M. Malaqué, Saint-Pétersbourg, 1875). Il serait vivement à désirer que ses héritiers publient une édition complète de ses mémoires, analogue à celle qui a été donnée récemment des œuvres de Longpérier.

Louis Léger.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1885

L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats à la place de membre libre, laissée vacante par la mort de M. Baudry. Ces candidats sont au nombre de sept : MM. Benlœw, Castan, de Mas Latrie, Ménant, de Ponton d'Amécourt, C. Port et Saglio. Julien Havet.

SÉANCE DU 6 MARS 1885

L'Académie procède à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. Frédéric Baudry, décédé. MM. Benlœw et Castan ayant fait connaître leur désistement, le nombre des candidats est réduit à cinq. Deux tours de scrutin ont lieu et donnent le résultat suivant :

M. de Mas Latrie	15 voix.	23 voix.
M. Célestin Port.	8 —	2 —
M. Joachim Menant	7 —	6 —
M. Saglio.	6 —	7 —
M. de Ponton d'Amécourt.	2 —	» —
	38 voix.	38 voix.

M. de Mas Latrie est élu. L'élection sera soumise à l'approbation de M. le président de la République.

MM. Hauréau et Schefer sont élus membres de la commission chargée de vérifier l'état des publications de l'Académie.

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire sur l'*Hercule ἐπιτραπέζιος de Lysippe.*

Ouvrages présentés : — par M. Schlumberger : Mordtmann (A.), *Constantinople au moyen âge* (plan dressé pour la Société de l'Orient latin) ; — par M. Bergaigne : Charencey (H. de), *Une légende cosmogonique; De la forme des mots dans la langue mâyâ ; la Tula Votanide ; Textes en langue tarasque ;* — par M. P.-Ch. Robert : Caron, *les Monnaies féodales françaises*, dernier fascicule ; — par M. Georges Perrot : Burckhardt (J.), *le Cicérone, guide de l'art antique et de l'art moderne en Italie,* traduit par Aug. Gérard : première partie, *Art ancien ;* — par M. Renan : Clermont-Ganneau, *Matériaux inédits pour servir à l'histoire des croisades*, 5e fascicule.

(Extrait de la *Revue critique.*) Julien Havet.

SEANCE DU 13 MARS 1885

L'Académie reçoit ampliation d'un décret du président de la République, portant approbation de l'élection de M. de Mas Latrie à la place de membre

libre laissée vacante par la mort de M. Baudry. M. de Mas Latrie est introduit et prend place.

M. le Ministre de l'Instruction publique invite par lettres l'Académie à présenter des candidats pour les chaires de philologie latine et de langues et littératures de la Perse, actuellement vacantes au Collège de France. L'assemblée des professeurs du Collège de France a présenté, pour la chaire d'éloquence latine, en première ligne, M. Louis Havet, et en seconde ligne, M. Émile Chatelain; pour la chaire de langues et littératures de la Perse, en première ligne, M. James Darmesteter, et en seconde ligne, M. Clément Huart. La question est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Ravaisson termine la seconde lecture de son mémoire sur l'*Hercule ἐπιτραπέζιος de Lysippe*. Puis il communique une notice sur un vase grec qui a fait partie de la collection Campana et qui appartient aujourd'hui au musée du Louvre. Ce vase est décoré de deux tableaux qui ont été expliqués jusqu'à présent comme représentant l'un la colère d'Achille, qu'Ulysse et Diomède s'efforcent de calmer, l'autre la Mort et le Sommeil transportant le corps de Memnon. Selon M. Ravaisson, Achille, dans le premier de ces tableaux, est habillé en femme; dans le second, c'est encore lui que portent le Sommeil et la Mort : il pense donc que le tableau représente Achille à Scyros, au moment où cédant aux exhortations d'Ulysse et de Diomède, il va les suivre à Troie, et le second le même héros transporté, après sa mort, au séjour éternel. Ces deux tableaux, dit-il, offrent un exemple frappant de la pensée qu'il a souvent signalée comme présidant à la décoration des monuments funéraires et en particulier des vases qu'on déposait auprès des morts, celle de la vertu héroïque récompensée par la félicité éternelle et couronnée par l'apothéose.

L'Académie se forme en comité secret.

Ouvrages présentés : — par M. Desjardins : Mariette (Auguste), *Identification des dieux d'Hérodote avec les dieux égyptiens* (extrait de la *Revue archéologique*); — par M. Ravaisson : Uzielli, *Ricerche intorno a Lionardo da Vinci*, seconda serie (Rome, 1884); — par M. Bergaigne : Henry (Victor), *Trente Stances du Bhâmini-Vilâsa, accompagnées de fragments du commentaire de Manirâma*; — par M. Sénart : Colinet, *la Théologie de la Bhagavad-Gîtâ*; — par M. Bréal : Bréal (Michel) et Bailly (Anatole) : *Dictionnaire d'étymologie latine*; — par M. Delisle : 1° Caillemer, *Lettres de divers savants à l'abbé Cl. Nicaise*; 2° *Anonyme de Cordoue, chronique rimée des derniers rois de Tolède*, etc., publiée par le P. J. Tailhan.

(*Extrait de la Revue critique.*) Julien Havet.

SÉANCE DU 20 MARS 1885

L'Académie procède aux scrutins pour la présentation des candidats aux deux chaires vacantes du Collège de France. Sont présentés : pour la chaire de philologie latine, en première ligne M. Louis Havet, en seconde ligne M. Émile Châtelain; pour la chaire de langues et littératures de la Perse, en première ligne M. James Darmesteter, en seconde ligne M. Clément Huart.

M. Julien Havet communique une notice sur l'emploi de la formule *rex Fran-*

corum vir inluster, dans les diplômes royaux. On lit dans les traités de diplomatie que les souverains mérovingiens ajoutaient à leur titre de roi celui de *vir inluster* (pour *illustris*) ; qu'ils avaient emprunté ce titre aux grands dignitaires de l'empire romain, et qu'ils entendaient, en le prenant, rappeler la dignité consulaire jadis conférée à Clovis par l'empereur Anastase. Dans les éditions des diplômes mérovingiens, qui ont été données à plusieurs reprises depuis un siècle, on lit en effet en tête de la plupart des actes : *N. rex Francorum vir inluster*. Mais, si l'on se reporte aux originaux, on trouve, au lieu de ces deux mots, une abréviation : *v. inl.* Il n'y a pas un seul acte royal original et authentique, de l'époque mérovingienne, où l'on lise en toutes lettres *vir inluster*; mais il y en a un assez bon nombre où l'on lit expressément *viris inlustribus*, formule d'adresse par laquelle le roi désignait les fonctionnaires chargés de l'exécution du diplôme. L'analogie commande de lire ainsi l'abréviation *v. inl.;* il serait étrange que les rois mérovingiens eussent pris pour eux le même titre qu'ils donnaient aux fonctionnaires de leurs subordonnés et d'ailleurs le titre de *vir inluster* ou *illustris*, qui appartenait sous l'empire à un grand nombre de fonctionnaires divers, était au-dessous de la dignité d'un roi. Les éditeurs des diplômes se sont donc trompés, quand ils ont lu dans les actes mérovingiens *vir inluster*, et il faut rétablir uniformément dans tous ces textes *viris inlustribus*.

Il y a eu un temps où le titre de *vir inluster* a été associé à celui des rois, mais ce n'est pas sous la première race, c'est au commencement de la seconde. Les maires du palais, sous les Mérovingiens, portaient, en qualité de fonctionnaires, le titre de *vir inluster;* l'accroissement de la puissance des maires du palais, à la fin de la première race, accrut l'importance de ce qui devint peu à peu le monopole de ces hauts fonctionnaires. Quand Pépin devint roi, il ne renonça pas à cette qualification honorifique, qui avait été l'expression de son rang quasi-royal. A partir de son avènement, on trouve dans les diplômes, en toutes lettres, *rex Francorum vir inluster*. Après lui, Carloman et Charlemagne firent usage de la même formule; mais Charlemagne l'abandonna au bout de quelques années de règne pour remplacer le titre de *vir inluster* par celui de *patricius Romanorum*. Le titre de *rex Francorum vir inluster* est donc carlovingien et non mérovingien ; il renferme une allusion, non à la dignité consulaire conférée à Clovis par l'empereur de Constantinople, mais à la dignité de maire du palais, revêtue par Pépin le Bref avant son avènement à la couronne.

M. Philippe Berger lit une note de M. de Vogüé sur une stèle nabatéenne récemment découverte, sur laquelle on voit des bustes sculptés et plusieurs inscriptions. M. de Vogüé examine et rectifie sur plusieurs points l'explication que des savants allemands ont donnée de ces inscriptions. Certains mots, qui se voient au-dessous des bustes, ont été expliqués comme faisant corps avec le texte principal ; il faut les lire à part et y reconnaître les noms des personnages représentés dans les sculptures. L'inscription principale se traduit ainsi :

« Ceci est la stèle qu'a érigée Hanâou, l'affranchi de Gadilou, fille de Begrath, mère d'Adramou le stratège et de Nequdou le..., fils d'Abdmalikou le stratège, dans le mois d'Iqar de l'année 410 suivant le comput des Romains, qui est l'année 24 de Dabêl le roi. »

Selon M. de Vogüé, le terme de comput des Romains désigne l'ère des Séleucides. Le monument est de l'an 99 de notre ère. Le synchronisme de l'an 410 des Séleucides avec l'an 24 de Dabêl confirme les conclusions auxquelles M. de Vogüé était arrivé antérieurement sur la chronologie des rois nabatéens.

M. Paul Meyer commence une communication sur deux ouvrages français du moyen âge, qui nous ont été conservés par un grand nombre de manuscrits, mais qui ont été peu étudiés jusqu'ici. L'un est une histoire générale de l'antiquité, l'autre une histoire de Jules César. Ils ne portent pas de nom d'auteur. On les a crus composés l'un et l'autre au xive siècle, et M. Meyer a longtemps partagé cette opinion; ses dernières recherches l'ont amené à reconnaître qu'il faut reculer cette date d'un siècle. Dans l'ouvrage sur l'histoire de l'antiquité, l'auteur anonyme nomme son seigneur, le châtelain de Lille, Roger : or, le seul seigneur auquel cette désignation puisse convenir est mort en 1230. Comme, d'autre part, il est fait mention de la mort de Philippe-Auguste, qui régna de 1180 à 1223, on voit que cet ouvrage doit avoir été écrit ou au moins commencé entre 1223 et 1230.

Ouvrages présentés : — par M. Desjardins : Lasteyrie (R. de), *Notice sur une croix du* xiiie *siècle conservée à Gorre (Haute-Vienne)* (extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*) ; — par M. de Boislisle : Chamillart (Michel), contrôleur général des finances, etc., *Correspondance et papiers inédits*, publiés par l'abbé G. Esnault ; — par M. G. Perrot : 1° Lenormant (François), *Histoire ancienne de l'Orient*, t. IV, continuée par Babelon ; 2° Guhl et Koner, *La vie antique*, traduit par O. Riemann ; — par M. Bergaigne : Reynaud (P.), *La Rhétorique sanscrite* ; — par M. Delisle, de la part de M. Riant : *Archives de l'Orient latin*, t. II.

(*Extrait de la Revue critique.*) Julien Havet.

SÉANCE DU 27 MARS

M. Paul Meyer continue sa communication sur deux ouvrages historiques français du moyen âge, dont l'un est une histoire de l'antiquité et l'autre une histoire de Jules César. L'histoire de l'antiquité a été écrite, comme M. Meyer l'a prouvé à la dernière séance, avant 1230, et dédiée au châtelain de Lille, Roger. C'est un ouvrage à demi populaire, destiné à être lu ou récité devant des auditoires composés d'hommes médiocrement instruits ; on possède un autre échantillon du même genre littéraire dans les *Récits d'un ménestrel de Reims*, publié par M. de Wailly en 1876. L'auteur a débarrassé son récit des détails qui lui ont paru trop obscurs ou trop peu intéressants ; il a intercalé, de temps à autre, des réflexions morales, en vers, tirées des événements racontés dans l'histoire. Mais, dans la plupart des manuscrits, on a supprimé ces vers, ce qui a changé notablement le caractère de l'ouvrage. Une autre modification grave a été faite vers le temps de Charles V : on a supprimé toute la partie du livre qui concerne l'histoire sainte, et l'on a substitué au récit de la guerre de Troie, traduit de l'ouvrage connu sous le nom de Darès, un récit beaucoup plus développé, tiré en majeure partie du poème français de Benoît de Sainte-More, avec quelques ad-

ditions originales qui témoignent que l'auteur de ce remaniement avait visité la Grèce.

M. Héron de Villefosse adresse à l'Académie une lettre dans laquelle il justifie, au moyen d'une inscription nouvellement découverte, la lecture adoptée dans un passage du dernier volume des œuvres de Borghesi, publiées par l'Académie.

M. Delaunay lit, au nom de M. Deloche, une notice sur un poids de cuivre conservé au musée royal d'antiquités de Bruxelles. Ce poids est en forme de disque, de 0m,047 de diamètre et 0m,019 de hauteur. La face supérieure est ornée de grénetis et de points diversement disposés. La tranche porte la légende : RODULFUS NEGOTIENS. Plusieurs archéologues et épigraphistes, consultés par M. Deloche, se sont accordés pour fixer avec lui la date de ce petit monument au xe siècle de notre ère. Il pèse exactement 327gr,10, ce qui se rapproche beaucoup du chiffre de 327gr,361 fixé par Letronne pour la livre romaine. Il y a donc là un argument en faveur de l'évaluation de Letronne. D'autre part, c'est une raison de plus de rejeter une hypothèse sans fondement de Benjamin Guérard, qui voulait qu'en 779, Charlemagne eût élevé d'un quart l'étalon légal de la livre pesant, conservé intact pendant toute la durée de l'antiquité et du moyen âge.

M. P.-Ch. Robert rappelle à l'Académie qu'elle a, l'an dernier, sur sa proposition, signalé au ministre de l'instruction publique, la nécessité d'arrêter par une loi la destruction des monuments antiques et des inscriptions qui abondent dans nos possessions d'Afrique. Il vient d'être informé par M. Julien Poinssot, représentant à Paris des sociétés archéologiques d'Oran et de Constantine, que les ruines de Seriana, à 8 kilomètres de cette dernière ville, viennent à leur tour d'être mises en exploitation régulière. Beaucoup d'inscriptions, dont plusieurs, à ce qu'on croit, n'avaient pas encore été copiées, ont disparu ; un fortin byzantin a seul résisté par sa masse. Parmi les pierres détruites, M. Poinssot signale un texte publié par M. Léon Renier, puis relevé de nouveau par Willmanns, et reproduit dans le t. VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*. Ce texte mentionnait la patrie d'un vétéran qui se dit DOMO LAMIGO ; il avait, par conséquent, dit M. Robert, un intérêt ethnique réel. Des protestations ont eu lieu, mais on a considéré les ruines de Seriana comme n'ayant pas d'importance. On envisage trop souvent, en effet, les antiquités de notre terre d'Afrique au point de vue exclusif de l'art. Or, s'il convient, ajoute M. Robert, de ne conserver en France que les églises romanes ou gothiques d'un certain mérite architectural, il ne faut pas oublier que, dans notre colonie, l'inscription la plus modeste a parfois un intérêt capital au point de vue de l'histoire, de la géographie et de la connaissance des races diverses qui vivaient dans cette partie du monde romain ou qui peuplaient la *legio III Augusta* et ses cohortes auxiliaires.

Ouvrage présenté par M. Gaston Paris : Paris (Paulin), *Études sur François Ier, sa vie privée et son règne.*

(Extrait de la *Revue critique.*) JULIEN HAVET.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1885

Une lettre de M. Le Blant, directeur de l'école française de Rome, contient diverses nouvelles archéologiques. On continue de découvrir de beaux sarcophages sculptés dans la partie des terrains de la villa Bonaparte qui répond à la région appelée par Pline *conditorium hortorum Sallustianorum*. A Cività Lavinia, on a trouvé deux curieuses petites figurines de terre cuite, de 0m,20 et 0m,15 de hauteur, qui représentent chacune un corps humain, sans tête, sans bras et sans jambes, à la hauteur de la poitrine est une large ouverture, et l'on voit les poumons et le cœur grossièrement figurés. On pense que ce sont des ex-votos. Près de la basilique de Sainte-Agnès, on a mis au jour une inscription grecque qui se lit ainsi : Σπίνθηρος Τυανέος ἐπιτάφιος ὃν κατέθηκεν αὐτῷ ὁ θρεψάμενος καὶ τὸ ἐπίγραμμα ἐχάραξε.

M. Castan, correspondant de l'Académie à Besançon, lit un mémoire intitulé : *Capitole de Carthage ;* c'est un chapitre détaché d'un travail d'ensemble sur les capitoles de l'empire romain, dont l'auteur a été amené à s'occuper à l'occasion du capitole antique de Besançon. La colonie romaine de Carthage fut fondée par Auguste, en l'an 13 ou 14 avant notre ère ; une première tentative de fondation d'une colonie, dirigée par Gaius Gracchus, n'avait pas eu de suite. Comme beaucoup d'autres colonies romaines, celle-ci eut un capitole, c'est-à-dire un temple réunissant sous un même toit trois sanctuaires dédiés à Jupiter, à Junon et à Minerve. Ce capitole est mentionné expressément dans une inscription de l'époque impériale, dans un passage de Tertullien, dans une constitution impériale de l'an 429. M. Castan le reconnaît aussi dans le temple de Juno Caelestis, dont parle une description due à un Africain du IVe siècle de notre ère ; en effet, des trois sanctuaires réunis dans le capitole, celui de Junon devait être le principal aux yeux de la population carthaginoise, pour qui cette déesse représentait la grande divinité tutélaire indigène, Baal-Tanit. Or, le texte qui parle du temple de Junon prouve qu'il était situé sur l'acropole de Byrsa : c'était donc là l'emplacement du capitole de Carthage. Il est vrai que d'autres textes mentionnent au même endroit un sanctuaire d'Esculape ; mais la colline de Byrsa est assez grande pour que plusieurs temples y aient pu trouver place. Les débris de l'époque romaine qu'on y a trouvés paraissent être les restes du capitole. La chapelle qui y a été construite par la France occupe probablement la place du sanctuaire de Juno Caelestis, et non, comme on l'a cru, celle du temple d'Esculape.

M. Louis Havet lit un travail sur le classement et la valeur critique des manuscrits de Nonius Marcellus, grammairien latin de la fin du IIIe siècle. L'obscurité dont cette question est entourée vient de ce qu'on a méconnu l'hétérogénéité de certains recueils et l'origine complexe de certaines des principales copies. Ainsi, trois des manuscrits les plus importants sont conservés respectivement au Musée britannique de Londres, à la Bibliothèque nationale de Paris et à la bibliothèque de Leyde. Or, M. Louis Havet établit que le manuscrit de Londres est un recueil factice de deux copies partielles, celui de Paris un recueil factice

de trois copies partielles ; la copie de Leyde est la fusion de deux textes de famille différente. La première des deux copies partielles de Londres représente trois textes : l'un est celui de la seconde main, les deux autres sont fondus dans le texte de la première main. Par suite de ces complications, un fait bizarre se présente : la première main de la copie partielle de Londres, toujours fautive quand son témoignage concorde avec celui de la copie de Leyde, est d'ordinaire très digne de foi quand elle témoigne seule. La valeur critique de chaque copie se déduit de la place qu'on est amené à lui assigner dans un tableau généalogique, dressé d'après l'examen des variantes, et qui doit comprendre, non seulement les copies subsistantes, mais aussi les manuscrits perdus dont on démontre qu'elles dérivent. Pour la première partie de l'ouvrage de Nonius (les 140 premières pages de l'édition de Josias Mercier), il subsiste six copies de date carolingienne, celle de Paris, de Leyde, de Wolfenbüttel, de Florence, et les deux mains successives de la copie de Londres ; l'existence de dix manuscrits perdus s'établit avec certitude, celle de deux autres avec vraisemblance ; en somme, le tableau généalogique contient dix-huit articles. Dans ce classement, les manuscrits de basse date sont provisoirement laissés en dehors, ainsi que les manuscrits d'extraits.

Ouvrage présenté par M. Gaston Paris : Roehrich (Edouard), *la Chanson de Roland*, traduction nouvelle à l'usage des écoles.

(Extrait de la *Revue critique*.) Julien Havet.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1885

Une lettre de M. le Blant, directeur de l'école française de Rome, annonce la découverte de plusieurs sépultures très anciennes dans un terrain appartenant à M. Spithœver, auprès de l'enceinte de Servius Tullius. Les cadavres, non incinérés, étaient placés entre des fragments de grands vases de terre.

M. Duruy annonce qu'un certain nombre de membres des diverses sociétés savantes des départements réunies à Paris pour le congrès de la Sorbonne, ainsi que de la Société des amis des monuments parisiens, ont visité, le matin même, avec les délégués de l'Académie, les restes des arènes de la rue Monge. Une pétition a été adressée séance tenante au conseil municipal pour demander qu'on ne se borne pas à conserver l'emplacement exact des arènes et qu'on ménage autour des ruines un espace libre d'une étendue suffisante.

M. Pavet de Courteille lit une note de M. Egger sur une inscription grecque qui vient d'être trouvée dans l'île des Serpents ou Phidonisi, l'ancienne Leucé, en face des bouches du Danube. Cette inscription, malheureusement très mutilée, était gravée, à ce qu'il semble, sur la base d'une statue. Quarante à cinquante mots ont pu être déchiffrés. On y reconnaît le texte d'un décret rendu par les citoyens de la ville voisine d'Olbia ou Olbiopolis, située sur le continent, pour honorer un personnage, celui sans doute que représentait la statue. On doit présumer que celui à qui était rendu cet honneur était originaire de Leucé. Il faudrait en conclure que cette île, inhabitée aujourd'hui, a pu avoir à une époque ancienne une population d'une certaine importance.

M. Paul Meyer, continuant sa communication sur deux ouvrages historiques français du XIII[e] siècle, entretient l'Académie du second de ces ouvrages, qui contient une histoire de Jules César. L'auteur paraît avoir eu l'intention d'y raconter la vie des douze Césars, mais il n'a pu achever son œuvre. Ses sources principales ont été Salluste, César, Suétone et Lucain. Cet ouvrage se recommande, au point de vue littéraire, par plusieurs qualités assez rares chez les écrivains du moyen âge. L'auteur montre un sentiment poétique qui manquait à beaucoup de ses contemporains. Il rend assez heureusement plusieurs des passages de Lucain qu'il imite et ajoute parfois de son chef quelques détails pittoresques. D'ailleurs, il cherche à la fois à être en général exact dans ses récits et à les présenter sous une forme facilement accessible au public de son temps. Il remplace les noms des lieux et des peuples anciens par des équivalents français, dont la détermination a dû quelquefois lui coûter un certain travail. Il dit, d'après César, que la *France* (c'est-à-dire la Gaule), est partagée en trois peuples, les Belges, les Celtes et les *Poitevins* ou Aquitains. Il traduit *in vico Veragrerum qui appellatur Octodurus* par : « en Chablais, là où saint Maurice gît en terre », ce qui est bien près de la vérité, car on admet qu'Octodurus est Martigny, en Valais, non loin de Saint-Maurice. On sait que Jules Quicherat a soutenu, par des arguments fondés sur l'examen attentif du texte de César, que le lieu de la bataille entre Labiénus et Camulogène, auprès de Paris, doit être cherché du côté d'Athis : l'auteur du XIII[e] siècle dit qu'elle fut livrée à Juvisy, ce qui revient à peu près au même ; lui et Quicherat sont donc arrivés chacun de leur côté, et sans doute par des raisonnements semblables, à un même résultat. Il mentionne les arènes romaines de Paris, mais, comme Grégoire de Tours, il en attribue la construction à Chilpéric I[er], petit-fils de Clovis ; des termes dont il se sert, il résulte que ces arènes n'ont été détruites qu'au moment de la construction du mur d'enceinte de Philippe-Auguste, en 1211. Pour donner de la vie à son récit, l'auteur fait parfois des rapprochements entre le temps dont il parle et celui où il a vécu : il compare Jules César, que Sylla, selon Suétone, appelait « mal ceint, » *male percinctum puerum*, à Philippe-Auguste, qu'on aurait pu à bon droit, selon lui, surnommer « le mal peigné » mais qui n'avait pas moins d'intelligence que César ; s'il était moins lettré que le dictateur romain, il avait sur lui une supériorité morale, c'est qu'il était « sans malice. » Il est regrettable que l'auteur de cet ouvrage remarquable ne nous ait pas fait connaître son nom. Quant à l'époque où il a écrit, elle peut être déterminée avec assez de précision : c'est après la mort de Philippe-Auguste, en 1223, et avant la rédaction du *Trésor* de Brunetto Latini, en 1266. En effet, plusieurs passages de Tacite, que Brunetto cite en français et qu'on croyait traduits directement par lui du latin, sont simplement empruntés à l'ouvrage dont parle M. Meyer. Cet ouvrage eut d'ailleurs un grand succès au moyen âge, tant en France qu'à l'étranger. On le trouve dans une trentaine de manuscrits ; Charles V en avait plusieurs exemplaires dans sa bibliothèque ; il fut imprimé en 1490 ; enfin, on en connaît jusqu'à trois traductions italiennes, dont l'une se rencontre dans un manuscrit daté de l'an 1314.

Ouvrages présentés : — par M. Deloche : Drapeyron (Ludovic), *Institutions*

géographiques nécessaires ; — par M. Bréal : Reynaud (Paul), *De primigenia vocis kshatriya vi ;* — par M. Georges Perrot : 1° Wagnon (Adrien), *Traité d'archéologie comparée : la sculpture antique ; origines, description, classification des monuments de l'Égypte et de la Grèce ;* 2° Dieulafoy (Marcel), *l'Art antique de la Perse*, 3e partie, *la Sculpture persépolitaine ;* — par M. Delisle : 1° Henry (Charles), *Pierre de Carcavy* (extrait du *Bulletino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche*) ; 2° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France* (par Robert de Lasteyrie), 1re livraison.

(Extrait de la *Revue critique*.) Julien Havet.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1885

M. Bergaigne rend compte d'une nouvelle série d'inscriptions, recueillies au Cambodge par M. Aymonier, dont les estampages lui sont parvenus récemment. Les précédentes recherches de M. Aymonier avaient permis d'établir plusieurs points importants : 1° tandis que la seule religion aujourd'hui pratiquée au Cambodge est le bouddhisme, les inscriptions prouvent que les divers cultes brahmaniques y étaient jadis très répandus ; 2° la langue sacrée du Cambodge était autrefois le sanscrit, et non comme aujourd'hui le pâli ; 3° à l'aide des inscriptions, on peut dresser la liste chronologique des rois du Cambodge, au moins depuis le VIe siècle de notre ère jusqu'au XIIe, et fixer les dates précises de chaque règne ; 4° ces mêmes textes fournissent des données certaines pour déterminer les dates des monuments si importants de l'architecture khmère, conservés à Angkor et ailleurs. Le nouvel envoi de M. Aymonier présente un intérêt d'un autre genre. Ses recherches se sont étendues sur des régions qu'il n'avait pas exploitées encore, le cours supérieur du Mékong et le cours inférieur du Ménam, au nord et à l'ouest des limites actuelles du Cambodge. Il résulte des nouveaux textes recueillis par lui que la domination cambodgienne s'est étendue, autrefois et durant plusieurs siècles, au nord jusqu'au 15e degré de latitude, à Bassak, Sourén, Korat, etc., dans le pays de Siam et le Laos siamois, à l'ouest jusqu'à Bangkok et aux environs. Quelques inscriptions prêtent à des rapprochements. Une d'entre elles, relevée dans la province de Bassak, mentionne un roi Mahendravarman, qu'on sait avoir été le prédécesseur d'Içanavarman, qui régnait en 626 ; elle dit que Mahendravarman, avant son avènement, portait le nom de Citrasena. Or, les annales chinoises rapportent qu'en 616 et 617 la Chine reçut des ambassadeurs envoyés par un roi du Tchin-la, appelé Chi-to-se-na. On admettait jusqu'ici, mais avec quelque doute, que le Tchin-la des Chinois était le Cambodge ; cette identification devient maintenant certaine, et de plus on voit que la chronologie chinoise et la chronologie cambodgienne se confirment ici mutuellement. Un autre monument, trouvé aux environs de Bangkok, aux confins de l'ancien Cambodge et de Siam, porte une date qui répond à peu près à l'an 1360 de notre ère et cite deux rois, nommés, l'un Râma, l'autre Sûryanamça et dit qu'il régnait en même temps que Râma, roi de Siam. Beaucoup d'inscriptions se rapportent au règne de Jayavarman VII, de 1162 à 1186 de notre ère : elles prouvent qu'à cette époque le Cambodge,

loin d'être déjà en décadence, comme quelques indices l'avaient fait supposer, était à l'apogée de sa puissance et à l'époque la plus brillante de sa civilisation.

M. Delaunay lit, au nom de M. Félix Robiou, une *Note sur une double date égypto-macédonienne contenue dans une stèle récemment acquise par le musée de Boulaq*. La stèle en question contient une nouvelle édition du décret de Memphis, dit de Rosette, postérieure de quatorze ans à la première. Elle porte une date ainsi conçue : « L'an 23, mois Gorpiaios, jour 24e, correspondant au mois des Egyptiens Pharmouthi, 24e jour. » Quelques-uns des éléments de cette date semblent contredire les théories émises autrefois par M. Robiou sur certains détails de la chronologie égyptienne. M. Robiou s'attache à établir que cette contradiction apparente est due à une erreur du lapicide, et qu'ainsi le nouveau texte n'ébranle en rien son système.

M. Casati commence une communication sur la numismatique étrusque. Il étudie successivement les monnaies des différentes villes étrusques : *Netathri*, Volterra, *Pupluna*, Populonia, *Hat*, Adria, *Tla*, Telamon, *Vatl*, Vetulonia, *Ka*, Camars ou Chiusi, *Tutere*, Todi, *Ikuvin*, Gubbio, etc., et il s'efforce de déterminer l'attribution de diverses monnaies qualifiées incertaines. Il insiste particulièrement sur une monnaie qui n'a été considérée comme inconnue, selon lui, que par une erreur de lecture : au lieu de *Peithesa*, qu'on a lu sur cette monnaie, il faut lire *Peiresa*, qui est sans doute la forme étrusque de *Perusia*, Pérouse. Dans une prochaine lecture, M. Casati doit étudier les monnaies d'or et d'argent et établir le rapport de ces monnaies avec celles de bronze.

Ouvrages présentés : — par M. Egger : Houssaye (Henry), *La Loi agraire à Sparte* (extrait de l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*) ; — par M. Oppert : Haerdtl (Ed. von), *Astronomische Beitræge zur assyrischen Chronologie*.

(Extrait de la *Revue critique*.) Julien HAVET.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1885.

Une lettre de M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, fait connaître diverses nouvelles archéologiques. D'après une communication de M. Stevenson à l'Académie d'archéologie chrétienne, M. Le Blant donne des détails sur la découverte d'une habitation du IVe siècle de notre ère, *via dello Statuto*. On a trouvé deux chambres, l'une triangulaire, l'autre carrée, celle-ci ornée de stucs avec des médaillons, probablement les portraits des principaux philosophes, d'après cette inscription gravée sous l'un d'entre eux : *Apolonius Thyaneus*. Au-dessous sont deux chambres souterraines. L'une est une salle de bains ; on y a trouvé une tuile qui porte cette inscription : *Crispiniane vivas cum omnibus tuis*. L'autre paraît avoir été un lieu consacré au culte de Mithra. On y voit une table de marbre, avec l'image bien connue du jeune homme égorgeant un taureau, des lampes à ornements perlés, une règle de bois percée de trous pour placer des cierges, etc. Tous ces objets sont en place ; le sanctuaire paraît avoir été fermé et abandonné brusquement, sans doute dans la

crainte d'une persécution chrétienne. On a remarqué la même particularité, dit M. Le Blant, au *Mithræum* d'Ostie, et aussi, ajoute M. Renan, dans un autre *Mithræum* trouvé il y a quatre ans à Saïda. — Dans la catacombe de Sainte-Priscille, M. de Rossi a commencé des fouilles qui ont mis à jour plusieurs épitaphes primitives, masquées par un mur antique. — A Pompéi, on a trouvé une nouvelle trace de la présence d'une population chrétienne ou juive : M. Mau a communiqué une inscription grossièrement tracée où l'on lit les noms de Sodome et de Gomorre.

L'Académie procède à l'élection d'une commission chargée d'examiner la question de l'attribution du prix Jean Reynaud, que l'Institut doit décerner cette année sur la proposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette commission est composée des membres du bureau de l'Académie, MM. Ernest Desjardins, président; Gaston Paris, vice-président; Wallon, secrétaire perpétuel; et de MM. Delisle, Renan, Hauréau, Georges Perrot, Bréal et d'Arbois de Jubainville.

M. Sénart commence une communication sur les inscriptions du roi Piyadasi. Les textes épigraphiques, aujourd'hui réunis en assez grand nombre, offrent une série d'édits d'un roi indien nommé Piyadasi, depuis la 13e jusqu'à la 27e année de son règne. Lassen a montré que ce roi est le même qui est mentionné dans les chroniques singhalaises sous le nom d'Açoka. Il résulte à la fois des inscriptions et des chroniques qu'il embrassa la religion bouddhique dans la 9e année de son règne, et qu'à partir de la 11e il fit preuve, pour cette foi nouvelle, d'une grande ferveur, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il était petit-fils d'un roi Tchandragoupta, dans lequel on reconnait aisément le Sandrocottos des Grecs, contemporain de Séleucus Nicator (fin du IVe et commencement du IIIe siècle avant notre ère). Dans un de ses édits, Açoka Pyadasi donne les noms de plusieurs rois grecs ses contemporains : Antiochus de Syrie, Antigone de Macédoine, Alexandre d'Épire, etc. Ces noms fixent la date de l'édit où on les trouve aux années 270 à 268 avant notre ère : or cet édit est de la 13e année du règne d'Açoka ; son avènement eut donc lieu en 273 ou environ.

M. P.-Charles Robert, en offrant à l'Académie une brochure dans laquelle il a réuni la description de plusieurs médaillons contorniates relatifs au culte de Cybèle et d'Atys, donne quelques détails sur ces monuments. Il rappelle que les objets contorniates sont des tessères du IVe ou du Ve siècle, relatives aux représentations hippiques ou théâtrales qui accompagnaient les fêtes de diverses divinités; on y voit représentés, non ces divinités elles-mêmes, mais les acteurs qui en jouaient le rôle sur le théâtre. Les médaillons, dont M. Robert entretient l'Académie, montrent :

Le premier, Atys dans les bois de la Phrygie; c'est le prologue de son histoire;

Le second, Cybèle rencontrant Atys et posant la main sur l'épaule du berger, en signe d'adoption;

Le troisième un pin, arbre au pied duquel Atys, qui avait violé son vœu de chasteté, avait trouvé la mort, et dont l'exposition le 22 mars, à Rome, dans le temple de Cybèle, était le signal des pleurs et du deuil;

Le quatrième rappelle l'expiation sanglante à laquelle des fanatiques se soumettaient, le 24 mars, à l'exemple d'Atys;

Le cinquième représente Atys ressuscité, le pin mystique, et Cybèle sur un trône soutenu par des lions. C'est le commencement des fêtes.

Enfin, le 27 mars, Atys et Cybèle se montraient sur un char traîné par des lions et une immense procession se déroulait sur leurs pas. C'est le triomphe de Cybèle et d'Atys, traînés par des lions, qui forme le dernier sujet. Des signes du zodiaque, imprimés dans le champ, semblent indiquer l'époque où avaient lieu jadis les fêtes de la grande déesse ou bien celle des représentations et des pompes qui en rappelaient le souvenir.

M. Casati continue sa communication sur la numismatique étrusque. Il passe à l'examen des inscriptions des monnaies d'argent et d'or.

Les monnaies d'argent étrusques sont beaucoup moins nombreuses que les monnaies de bronze.

Les inscriptions qu'elles portent ne permettent de fixer que deux attributions certaines, l'une à la ville de Populonia, l'autre à la ville de Fæsulæ (Fiesole). Les pièces de Populonia présentent une particularité unique, elles sont à revers lisse. M. Casati en fait passer plusieurs sous les yeux des membres de l'Académie: elles portent la marque de leur valeur et correspondent au denier romain.

Les monnaies d'or étrusques sont très rares. Les unes appartiennent à Populonia; il en existe cinq ou six spécimens. Les autres appartiennent, d'après M. Casati, à la ville de Vulsinii; elles portent l'inscription *Velsu*; il en existe deux exemplaires. M. Casati attribue la même provenance à une pièce du Musée britannique, qui porte, selon lui, l'inscription *Velsnani*; il établit en terminant le rapport qui existait entre la valeur des monnaies d'or et celle des monnaies d'argent.

M. Salomon Reinach commence une communication sur les fouilles exécutées par lui et M. Ernest Babelon, en 1884, à Bou-Ghrara (Gighthis) et à Ziân (Tunisie).

Ouvrages présentés : — par l'auteur (voy. ci-dessus : Robert (P.-Ch.), *les Phases du mythe de Cybèle et d'Atys rappelées par les médaillons contorniates* (extrait de la *Revue numismatique*); — par M. Gaston Paris : *li Romans de carité et Miserere du Renclut de Moiliens, poèmes du* XII*e siècle*, édition critique par A.-G. Van Hamel (fasc. 61 et 62 de la *Bibliothèque de l'école pratique des hautes études*, section des sciences historiques et philologiques).

(Extrait de la *Revue critique*.) Julien HAVET.

SÉANCE DU 1er MAI 1885

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, envoie les photographies de sept sarcophages sculptés trouvés par M. Maraini dans les terrains de la villa Bonaparte, et donne la description de quelques autres sarcophages récemment découverts.

M. Bergaigne donne lecture d'une lettre de M. Aymonier, datée de Binh-Tuam, chef-lieu de la province de ce nom, au sud de l'Annam, le 16 mars 1885. Le Binh-Tuam correspond à l'ancien Tchampa, dont le nom figure sur les inscriptions du Cambodge comme celui d'un royaume ennemi. M. Aymonier y a recueilli un certain nombre d'inscriptions sanscrites et quelques inscriptions en langue tchame. Il va continuer l'exploration de l'Annam, et il ne croit pas

impossible que le domaine de l'épigraphie indienne en Indo-Chine s'étende jusqu'au Tonkin.

MM. Schefer et de Mas Latrie sont nommés membres de la commission chargée de publier les historiens arméniens des croisades.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Senart, continuant sa communication sur les inscriptions d'Açoka-Piyadasi, résume les renseignements que nous fournissent ces monuments : 1° sur la famille et l'empire de Piyadasi ; 2° sur son administration intérieure ; 3° sur les idées religieuses qui avaient cours de son temps. Comparant, autant que possible, ces données avec les souvenirs conservés par la tradition littéraire, M. Senart montre comment des idées postérieures à l'époque de Piyadasi ont altéré, sur son compte, les souvenirs de la tradition, en y faisant pénétrer des exagérations inadmissibles et une couleur monastique beaucoup trop accentuée. Il s'attache surtout à montrer que les inscriptions conservent le témoignage d'un état du bouddhisme plus populaire, moins développé dans le sens de la spéculation, moins figé dans ses écritures canoniques, que celui dont les écritures singhalaises nous ont transmis et ont généralement fait accepter l'image. Il termine en protestant contre certaines accusations excessives et injustes dont Piyadasi a, dit-il, été l'objet, et en faisant valoir les services qu'il a rendus à la culture générale de l'Inde.

Ouvrages présentés : par l'auteur : Paris (Gaston), *la Poésie du moyen âge, leçons et lectures* ; — par M. de Rozière : Willems, *le Sénat de la république romaine*, nouvelle édition ; — par M. Oppert : Quentin (l'abbé Aurèle), *Du prétendu parallélisme entre les inscriptions cunéiformes et la Genèse*, 1re partie, *de la création au déluge*, — par M. Bréal : Chodzkiewicz, *Archéologie scandinave* (extrait de la *Revue archéologique*) ; — par M. Renan : Sabatier (Paul), *la Didaché ou l'Enseignement des apôtres* ; — par M. Desjardins : Charnay (Désiré) *les Anciennes Villes du nouveau monde.*

(Extrait de la *Revue critique*.) Julien Havet.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 25 FÉVRIER

Une commission est nommée pour examiner les réponses faites par les diverses Sociétés savantes de France à l'appel que la Société leur a adressé pour la conservation des monuments de France et d'Algérie.

MM. Müntz et de Laurière communiquent une série de reproductions de dessins exécutés au xve siècle par l'architecte San-Gallo, d'après des monuments antiques. On peut reconnaître dans ces dessins des croquis de l'arc et du théâtre d'Orange, et d'un monument romain qui exista à Aix en Provence, jusqu'à la fin du siècle dernier.

M. l'abbé Bernard communique le texte de l'épitaphe de Sinibaldi de Lavan, neveu du pape Innocent IV, enterré dans le couvent des Jacobins de Paris.

M. l'abbé Thédenat rend compte des fouilles récemment exécutées à Pioule, près le Lac (Var), par M. Aube, et qui ont amené la découverte de sources thermales, et d'un assez grand nombre de débris antiques, poteries, fibules émaillées, etc.

M. Charles Read communique un beau médaillon en bronze émaillé, représentant le roi Louis XII. MM. Courajod et Müntz le rapprochent de diverses pièces analogues.

SÉANCE DU 4 MARS

M. Léon Palustre adresse une note sur une inscription qui se lit sur un chapiteau du XIIe siècle dans l'église de Châtillon-sur-Indre, et qui donne le nom d'un sculpteur inconnu jusqu'ici. Elle est ainsi conçue : *Petrus Janitor capitellum istud fecit primum*.

M. l'abbé Thédenat fait circuler une inscription sur plaque de bronze, trouvée à Rome et faisant partie de la collection de M. Dutuit. Ce bronze a été érigé en l'an 198 par le peuple des *vici* de la XIe région, en l'honneur de *P. Septimius* Géta, récemment élevé à la dignité de César.

SÉANCE DU 11 MARS

La Société française d'archéologie à Caen et la Société d'émulation de Montbéliard envoient leur adhésion aux demandes faites par la Société pour obtenir des pouvoirs publics des mesures législatives pour la conservation des monuments et antiquités.

M. l'abbé Thédenat communique le texte d'une inscription votive à Mercure récemment découverte à Charleville, et d'une autre inscription trouvée à Reims.

M. Courajod communique une petite figure en terre de pipe représentant sainte Barbe, et qui vient d'être donnée au musée du Louvre par M. H. Havard.

M. Guillaume lit une note sur la découverte d'une médaille à l'effigie d'Hélène, mère de Constantin, qui vient d'être faite à Valenciennes.

M. Héron de Villefosse communique de la part de M. Berthelé le texte d'une inscription récemment découverte à Aulnay (Charente-Inférieure) et relative à un soldat de la XIVe légion.

SÉANCE DU 18 MARS

M. d'Arbois de Jubainville présente des observations sur le nom gaulois *Lituccus*, dans lequel il reconnaît un thème *litu* « fête » comparable à *lugu* dans Lugudunum. Il pense que *lugu* donne le nom indigène du Mercure gaulois, et que le nom des dieux *Lugoves* n'en est que la forme partielle.

M. Gaidoz combat cette hypothèse de la pluralité appliquée à Mercure, bien que l'on connaisse des dieux Mars collectivement désignés dans une inscription. Par suite, il conteste que *Lug* soit le nom proprement dit du Mercure gau-

lois; pour lui, le mot *Iugoves* est un simple appellatif générique, comme *Matres*, *Genii*, etc. Les divers cultes locaux de Mercure s'adressaient à un seul et même dieu. De même, personne ne croit qu'il y ait plusieurs *Vierges Marie*, bien qu'il y ait une Notre-Dame de Lourdes, une Notre-Dame de la Salette, une Notre-Dame de Lorette, etc.

M. Engel donne lecture d'une notice sur des objets en bronze, fibules, torques, poignards, découverts il y a une quarantaine d'années dans les grottes de Saint-Antoine, près Ajaccio, et appartenant à M. Peraldi.

M. Mowat fait remarquer que la récente création du camel-corps anglais destiné à opérer dans le Soudan est une innovation imitée de l'armée romaine d'Orient. Par une curieuse coïncidence, il y avait précisément en haute Égypte, à Thèbes, une troupe créée par Dioclétien et pourvue du même genre de monture, l'*Ala prima Valeria dromedariorum*. M. Waddington a vu à Rimet-el-Lohf, en Syrie, la tombe d'un vétéran de ce corps, nommé Julius Candidus. A Admatha, en Palestine, il y avait aussi une *Ala Antoniniana dromedariorum*.

SÉANCE DU 25 MARS

M. Saglio lit une note dans laquelle il résume les passages d'auteurs anciens et signale quelques monuments relatifs à l'emploi des chameaux comme monture de combat.

M. le Président communique, de la part de M. Gaidoz, l'ouvrage du général Carbuccia sur le régiment de dromadaires organisé en Égypte par le général Bonaparte en 1798.

M. de Laigue envoie en communication les photographies de deux sujets en bronze, une femme et une lionne, provenant de fouilles exécutées en 1706 dans la commune de Cereçara, province de Milan, et appartenant à M. le Dr Martin, médecin du consulat de Livourne.

M. de Barthélemy présente, au nom de MM. Richard et de la Broisse, un coffret d'ivoire paraissant être de fabrication persane du XIIIe ou du XIVe siècle, et ayant contenu de longue date des reliques de saint Iugdual, évêque de Tréguier. Ce coffret appartient au président du conseil de fabrique de l'église de la Trinité, à Laval.

M. de Marsy annonce que M. de Laurière, en ce moment à Aix, a découvert dans la bibliothèque de cette ville la preuve que le dessin de San-Gallo, communiqué par lui dans une précédente séance, s'applique à Aix; le mot Tempio, qui y figure, désigne l'église des Templiers.

M. l'abbé Thédenat présente, de la part de M. l'abbé Cères, des objets antiques trouvés à Grosfessenque, près de Rodez (Aveyron), entre autres des terres-cuites en forme de bobèches, ainsi qu'une petite lamelle se terminant en fil de bronze replié en nœud coulant et portant une estampille imprimée en relief.

M. le baron de Geymuller présente un recueil de dessins d'architecture d'Antonio da San-Gallo l'ancien et de son neveu Francesco.

M. de Boislisle présente de la part de M. le marquis de Nicolaï deux statuettes de bronze représentant Henri IV et Marie de Médicis avec les attributs

de Jupiter Tonnant et de Junon. Il rappelle qu'une commande de ce genre est mentionnée dans la correspondance du cardinal de Richelieu qui, en outre, avait fait exécuter deux grandes statues de ces mêmes personnages en dieux de l'antiquité pour orner le portail de Limours.

M. Courajod développe les motifs pour lesquels il croit que ces statuettes étaient destinées à décorer des chenets de dimensions colossales, probablement pour la chambre du roi au Louvre ou dans quelque château royal. Il les compare à certains petits bustes de Henri IV et de Marie de Médicis dont il existe plusieurs variantes au musée du Louvre et qui ne sont que des copies ou des imitations des statuettes appartenant à M. de Nicolaï.

SÉANCES DES 1er ET 8 AVRIL

La Société archéologique de l'Orléanais adresse une lettre d'adhésion au vœu formulé par la Société des Antiquaires de France pour la préservation des monuments anciens.

Élection d'un membre résidant en remplacement de M. Michelant, passé dans la classe des membres honoraires. Les candidats sont MM. Collignon et Lecoy de la Marche.

Après cinq tours de scrutin aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des 2/3 des suffrages exprimés, le scrutin de ballotage est ajourné à la première séance du mois suivant, 6 mai.

M. Palustre présente une suite de photographies des bas-reliefs en marbre blanc disposés extérieurement autour de l'abside dans l'église de Saint Paul-les-Dax; peut-être proviennent-ils de l'ancienne église bâtie dans le courant du xe siècle. Les sujets sont tirés de la Passion, sauf un seul qui reproduit des animaux fantastiques décrits dans les anciens bestiaires : ces bas-reliefs sont comparables à ceux de Saint-Sernin de Toulouse.

M. Julliot annonce que le trésor de la cathédrale de Sens s'est enrichi d'une collection d'ornements pontificaux de diverses époques donnés par la famille Auguste de Bastard. Il en fait circuler de très beaux dessins coloriés de son exécution. On y remarque une chasuble attribuée à saint Clon, évêque de Sens, et une mitre ornée de sujets représentant le martyre de saint Etienne et celui de saint Thomas de Cantorbery.

M. Roman communique la copie d'une lettre de Crozat relative à la collection d'antiquités du cardinal de Richelieu. Cette lettre se trouve aux archives du ministère des affaires étrangères.

M. Pilloy présente un choix d'objets retirés de sépultures franques à Hombiières (Aisne).

M. Buhot de Kersers présente une plaque de bronze trouvée à la croix Moultejoie, près Bourges; cet objet anciennement émaillé est orné d'un sujet représentant une femme agenouillée; au-dessus, en minuscules gothiques du xive siècle la devise *Espera en Deo*.

M. de Geymuller dit que le volume de Giuliano de San Gallo à la bibliothèque Barberine a subi un remmargement qui a agrandi son format, San Gallo ayant

dessiné dans ce volume depuis l'année 1465 jusqu'en 1514, les dessins de sa jeunesse sont d'une main plus légère que les suivants et ont pu être attribués à son fils Francesco qui a ajouté des annotations manuscrites au volume.

M. Müntz ajoute que, grâce à l'obligeance de M. de Geymuller, il peut fixer la date d'un des voyages de Giuliano en France, au mois d'avril 1496. Le célèbre architecte italien quitta Avignon pour se rendre à Grasse en passant par Arles, Saint-Maximin et Draguignan.

M. Nicard demande si quelqu'un de ses confrères peut indiquer dans quel dépôt se trouve le manuscrit de Dolomieu relatif à l'emploi du marbre par les statuaires anciens.

SÉANCE DU 15 AVRIL

M. Gréau conteste que la plaque de bronze portant l'inscription *Espera en Deo* et communiquée dans la séance précédente ait jamais été émaillée; il n'y voit qu'un travail de burin sur un fonds doré. L'objet n'en est pas moins très intéressant.

M. de Boislisle lit un travail sur la grande fonte des objets d'orfèvrerie en 1690; elle a eu pour conséquence de développer l'industrie de la faïence à Moustiers et à Marseille. M. Nicard dit que c'est aux époques les plus tristes de notre histoire qu'on a fabriqué le plus d'argenterie, pendant la guerre de cent ans, par exemple.

M. Bapst annonce que M. le baron Pichon a recueilli des notes sur toutes les fontes exécutées à l'hôtel de la Monnaie et rappelle que, suivant l'opinion de M. Darcel, l'argenterie tenait lieu de numéraire au moyen âge.

M. l'abbé Beurlier présente des observations sur une inscription publiée récemment par M. Clermont-Ganneau et relatives à un *comes primi ordinis Notitia Dignitatum* et conclut que l'annotation, *et dux et comes rei militaris*, se rapporte à l'Arabie, à l'Isaurie, comme le pense Boecking.

M. Courajod lit un mémoire sur le buste de Jean de Bologne, conservé au musée du Louvre. Il démontre qu'il a été sculpté par Pietro Tacca, attribution qui a été dernièrement contestée par M. Abel Desjardins.

SÉANCES DES 22 ET 29 AVRIL 1885

M. Saglio présente une faïence acquise pour le musée du Louvre à la vente de la collection Dupont-Aubertville et représentant une statue équestre de Louis XIII dans sa jeunesse.

M. Courajod dit que cet objet a pu être fabriqué pour servir de jouet au royal enfant et cite à ce propos quelques passages du journal du médecin Heroard.

M. de Witte communique l'épreuve d'une planche en héliogravure d'une figurine de bronze provenant d'Asie Mineure et appartenant à M. de la Redorte. C'est une Vénus Genitrix reproduisant le type de la statue sculptée par Praxitèle pour les habitants de Cos et représentée vêtue par opposition à la Vénus *nue* qu'il fit pour Chido.

M. Molinier présente divers fragments de poterie italienne du genre dit à la

Castellana très répandu dans toute l'Italie pendant plusieurs siècles; il décrit ensuite les faïences du XIV[e] siècle qui décorent l'extérieur de la cathédrale de Lucques.

M. l'abbé Thédenat communique, d'après un estampage et des renseignements fournis par M. l'abbé Dupuy, curé de Vallauris, une inscription votive dédiée à un dieu nouveau, Pipius, et trouvée au lieu dit le Pioulet près Vallauris (Alpes-Maritimes).

M. Germain Bapst fait une communication sur un des joyaux de la couronne de France connu sous le nom de Cote de Bretagne.

M. Gaidoz lit, sur épreuves, un travail relatif aux rouelles celtiques qu'il considère comme des amulettes.

M. Ramé a la parole pour présenter des observations sur les inscriptions de la crypte de l'église Saint-Savinien à Sens; il les croit antérieures à l'an 857.

M. de Lasteyrie conteste ces conclusions; il regarde les inscriptions comme postérieures à l'an 1068.

M. Gaidoz établit un rapprochement entre le bas-relief d'Esus conservé au musée de Cluny et un sujet analogue figuré parmi les bas-reliefs de la Porte-Noire à Besançon.

M. de Ripert Monclar présente un fragment de brique en terre grise découvert à Mazan (Vaucluse) et portant en creux l'empreinte d'une marque qui a la forme d'un D de grande dimension.

M. Gréau exhibe une roue de bronze, ainsi qu'un beau choix de rouelles en bronze et en plomb de sa collection. Les roues sont pourvues de rais, comme des roues, les autres dépourvues de rais ont la forme de simples anneaux caractérisés par des échancrures sur leur pourtour.

M. Flouest pense qu'en raison de l'absence de rais, ces anneaux ne doivent pas être qualifiés de *rouelles*; quant à la roue de bronze, il s'accorde avec M. Mowat pour y voir le débris d'un quadrige triomphal ayant fait partie du groupe statuaire.

M. Mowat présente le moulage en plâtre du peson de bronze avec lest de plomb signalé par M. Taillebois comme provenant des environs de Pau et comme représentant un buste de Mithra caractérisé par la coiffure asiatique.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante [1] :

« Y avait-il une architecture métallique chez les anciens et quel était le rôle du métal dans cette architecture? Telle est la question que M. Charles Normand a posée, il y a déjà quelque temps, dans l'*Encyclopédie d'architecture*. Cette question, dont l'originalité et la nouveauté n'ont échappé à personne, ne

1. A propos de l'étude de M. Charles Normand sur l'existence d'une architecture métallique chez les anciens, sous le titre : *Essai sur l'existence d'une architecture métallique antique. Encyclopédie d'architecture*, 1883, Paris, Morel.

doit pas rester sans solution comme sans réponse; à notre avis, elle vaut la peine d'être sérieusement étudiée. Permettez-moi, monsieur le Directeur, de vous adresser, sans autre dessein que de faire peut-être un peu de lumière, certaines remarques personnelles que je fis lors de mon séjour assez long en Grèce, particulièrement à Olympie.

« A Olympie, les éclats de bronze sont si nombreux que le sol en est pour ainsi dire couvert. Pourquoi cette si grande quantité de fragments qui ne paraissent appartenir ni à des statues, ni à des vases, casques ou épées, ni à aucun des objets auxquels on s'est habitué d'attribuer les fragments de métal ?

« En outre, sous le rapport des bronzes, le musée d'Olympie est des plus curieux; il possède une quantité de fragments de métal de formes architectoniques : ce sont des rosaces, des palmettes, des entrelacs, des fragments de moulures, de bas-reliefs ou d'inscriptions.

« Depuis longtemps déjà poursuivi par ces souvenirs, nous nous sommes demandé si M. Charles Normand n'avait pas eu raison de soupçonner chez les anciens cet emploi du métal plus étendu et plus complet que celui qu'on a l'habitude de leur accorder.

« Que les statues, vases, boucliers décoratifs, bas-reliefs, etc., aient été très souvent en métal, recouverts de peintures, d'émaux ou d'or, que les portes ou fenêtres de certains sanctuaires aient été de même en métal, cela est admis, cela est certain, et ne constitue pas le caractère particulier du sujet curieusement entrevu et de la thèse nouvelle soutenue par M. Ch. Normand.

« Le point nouveau et intéressant de son étude, c'est que l'auteur croit à un emploi du métal pour l'architecture proprement dite : il a trouvé en Suisse un fragment d'architrave métallique; dans l'*Encyclopédie d'architecture*, il nous en donne le dessin ainsi que celui d'une crète également en métal; tout le monde sait qu'à Rome la charpente du portique du Panthéon était en métal; que les caissons de la coupole étaient décorés de moulures appliquées et de revêtements également en métal; il attire l'attention sur certains passages d'auteurs anciens qui sont passés inaperçus : tels sont ceux dans lesquels Vitruve parle de la construction des charpentes en métal comme d'une chose habituelle et détaille la construction d'une salle avec fermes, pannes, chevrons, *le tout de métal avec remplissage en carreaux de terre cuite*. M. Ch. Normand signale d'autres faits mentionnés par des auteurs anciens ou des relations de voyageurs modernes qui montrent l'étude que mérite la question.

« S'il nous était permis d'ajouter quelques renseignements ou quelques remarques, nous dirions qu'à Olympie le trésor des Sicyoniens avait, d'après Pausanias, des revêtements de cuivre; qu'il y avait à l'intérieur deux niches ou plutôt deux édicules, l'un *d'ordre dorique*, l'autre *d'ordre ionique* en métal.

« Les dernières fouilles de Délos, par MM. Nenot et Homolle, ont montré une chose fort nouvelle au temple d'Apollon; le larmier et la petite moulure en cimaise qui le couronne étaient interrompus sur la façade principale d'une façon inusitée par une applique métallique, inscription ou bas-relief.

« Pour citer un exemple personnel, dans notre restauration de l'entablement du grand temple de Zeus à Olympie, c'est bien plutôt pour ne pas tran-

cher sans preuve avec la tradition que nous avons supposé la moulure surmontant le larmier (dont on n'a trouvé aucune trace dans les fouilles) en pierre recouverte de stuc.

« Cette moulure en métal doré se retournant au fronton aurait cependant produit un effet très heureux et le prix du métal expliquerait, encore dans ce cas, plus facilement la disparition d'un membre d'architecture qui existait vraisemblablement aussi au temple de Zeus, puisqu'il existe à tous les autres temples doriques de l'altis *sans exception*.

« Pour dire en somme ce que nous pensons de l'étude de M. Ch. Normand sur le rôle du métal dans l'architecture antique, cette étude nous paraît digne de fixer l'attention des architectes et des archéologues; elle est autre chose qu'une fantaisie ou un caprice; nous désirons vivement que, fidèle à sa promesse, M. Ch. Normand continue ses recherches et publie les renseignements qu'il pourra recueillir sur ce sujet si intéressant.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

« V. LALOUX, *architecte*,
« Ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome. »

— La cinquante-deuxième session du *Congrès archéologique de France*, sous la direction de la Société d'archéologie, se tiendra cette année à Montbrison (Loire). Cette session s'ouvrira le jeudi 25 juin, à trois heures, dans la salle de *La Diana*, qu'a mise à la disposition du congrès la Société archéologique du Forez.

La souscription, qui donne droit au volume renfermant le compte-rendu des séances est de dix francs. Elle donne le droit de participer aux excursions.

Les bulletins d'adhésion devront être adressés à M. Rochigneux, trésorier des congrès, bibliothécaire de la Société archéologique La Diana.

Un programme, qui est en distribution, indique les principales questions qui seront mises en discussion au congrès.

— *Les découvertes archéologiques de Lyon. Le premier canut lyonnais.* — Les travaux de construction du chemin de fer de Saint-Just à Mornant, dans le Rhône, viennent de mettre à jour, près de la place de Trion, des ruines gallo-romaines d'une certaine importance : cinq tombes monumentales en pierre de Seyssel et un cippe du IIe siècle qui présente, au point de vue de l'épigraphie lyonnaise, un intérêt particulier. Ce cippe, surmonté d'une frise composée de bucranes d'une hauteur de 1m,65, contient une inscription au sujet de laquelle un savant, M. Allmer, a fait une communication intéressante à l'Académie de Lyon. Voici la traduction de cette inscription, où il est fait mention de la profession de *barbaricarius*, ou brodeur d'or ou brodeur de soie :

« Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Constantinius Aequalis, homme plein de bonté, exerçant la profession de *barbaricarius*, sévir augustal de la colonie *Copia Claudia Augusta* de Lyon, citoyen de Germanicia, mort à l'âge de quarante-six ans, trois mois et douze jours; Pacatia Servanda à son époux très cher et incomparable et de son vivant pour elle-même; et leurs enfants : Constantinius Servatus, Constantinius Aequalis et Constantinius Constantius, à leur excellent père ont élevé ce tombeau et l'ont dédié sous l'*ascia*. »

L'*ars barbaricaria* est nettement définie par un commentateur de Virgile, le grammairien Claudius Donatus, expliquant un vers de l'Énéide (XI, 777), où il parle de tuniques brodées à l'aiguille et de chausses à la mode des barbares. Les *barbaricarii* étaient des brodeurs à l'aiguille, qui, avec de l'or et des fils de couleurs variées, traçaient sur de l'étoffe des figures d'hommes et d'animaux divers, reproduites avec une fidélité d'imitation qui atteignait à la vérité. Ce qui confirme pleinement cette définition, c'est que dans l'édit de l'empereur Dioclétien de l'an 301, établissant un tarif général des marchandises, les *barbaricarii* sont inscrits deux fois, comme brodeurs d'or et brodeurs en soie, dans un chapitre, à ce qu'il semble, spécial à la soierie, et en compagnie d'ouvriers appartenant à différentes branches de ce somptueux article de commerce.

La nouvelle inscription de la place de Trion est, avec une inscription de Rome, la seule qui, avant le ve siècle, fasse mention d'un *barbaricarius*. Ainsi, voilà l'industrie lyonnaise de la broderie en possession d'un ancêtre bien lointain, qui, au IIe siècle, exerçait à Lyon la profession de fabricant d'étoffes façonnées, rehaussées de broderies d'or, et dont le riche tombeau indique l'état de fortune et l'honorable situation sociale. Constantinius Aequalis est donc le premier « canut » lyonnais.

La municipalité se propose de faire reconstruire sur la place de Choulans un des monuments funéraires découverts à Trion. Ce sont de véritables édicules, de forme cubique, faits de larges pierres d'appareil, avec socles, bases à moulures, frises sculptées d'ordre dorique et corniches à angles ornés.

Ces tombeaux — dont le monument de Saint-Rémy, près Arles, est le spécimen le plus intéressant en France — dans leur état primitif, se composaient de deux ou même trois corps d'architecture superposés : un soubassement en maçonnerie pleine, renfermant un réduit sépulcral; au-dessus, une salle carrée à jour, si ce n'est sur les quatre faces, au moins par devant et partiellement sur les côtés; puis, au-dessus encore, une lanterne circulaire, formée de colonnes soutenant une coupole hémisphérique. Une sorte de cône sculpté, recueilli dans le déblai, était l'ornement de faîte de la coupole d'un de ces tombeaux, de même que de grands masques, ramassés également parmi les débris, formaient les ornements d'angle de la corniche du massif cubique qui servait de base aux deux étages. Au milieu de la salle carrée du premier étage devait être placé un autel, et, au milieu de la lanterne de l'étage supérieur, une statue du défunt.

— Nous lisons dans le *Mot d'ordre* :

« *Les Arènes de Lutèce*. — Le vendredi 10 avril, vers neuf heures, le comité des Arènes a reçu sur son champ de bataille (le mot est exact) la visite attendue de la Société des Amis des monuments de Paris et des Sociétés savantes en ce moment réunies en leur Congrès annuel. Trois cents personnes au moins, dont quelques dames, s'étaient rendues à l'intéressante convocation du comité. Parmi elles nous avons remarqué MM. Albert Lenoir et Alexandre Bertrand, de l'Institut; Charles Read, le doyen de la Faculté des lettres de Lyon; M. Courajod, conservateur au Louvre; les architectes MM. Hardy et Deslignières.

« D'amples explications ont été fournies aux visiteurs par MM. Duseigneur

et Menorval, conseiller municipal, et nous connaissons aujourd'hui l'exceptionnelle valeur des Arènes de Lutèce. Là fut un cirque à double fin, d'espèce très rare, servant aux combats ordinaires et aussi à des représentations théâtrales, à des mimodrames s'entend. Là fut en somme le premier édifice municipal de Lutèce, et les débris superbes que l'on a transportés au musée Carnavalet en signalent toute l'importance au double point de vue de l'histoire et de la curiosité artistique, importance si bien établie déjà par tant d'excellents travaux comme celui de M. Ruprich Robert. Il y a vingt-cinq ans, ces ruines étaient encore intactes, mais l'on s'est aperçu si tardivement de leur existence, alors que les maçons de la Compagnie des Omnibus y avaient impunément porté un tel dommage!

« Dans un discours très humoristique et semé de traits heureux, M. Duruy a rappelé avec insistance que la vie municipale de Paris a commencé aux Arènes de Lutèce et que par ce seul titre déjà elles ont droit à une bienveillance, sinon à une tendresse toute particulière de la municipalité actuelle. Leur permanence est assurée, mais les travaux sont interrompus par les interminables discussions entre l'État et la Ville sur la question d'adjudication. A la Ville, on voudrait l'adjudication sans limites, justifiable quand il s'agit d'une gare de chemin de fer. L'administration des beaux-arts, tout au contraire, voudrait avec raison qu'il n'y eût de concurrence qu'entre personnes compétentes et admissibles en pareille matière. Enfin espérons toujours que cela finira par s'arranger, mais ne faut-il pas laisser aux nouveaux ministres le temps de s'installer d'abord et puis d'approfondir mûrement la question?

« En attendant, deux projets sont en présence, la prolongation de la rue de Navarre en ligne droite qui aboutirait à une belle perspective et ne gênerait en rien les Arènes — et une rue bizarrement sinueuse qui mangerait une petite part du terrain des arènes et étoufferait le square projeté autour des ruines. Quelques habitants du quartier se démenèrent beaucoup en faveur de ce dernier projet qui servirait peut-être certains intérêts privés. C'est contre celui-là qu'il faut protester auprès du Conseil municipal. Et, aussitôt, une adresse a été rédigée et signée par tous les assistants sur une table improvisée. Si nous l'avons signée de bon cœur, vous n'en doutez pas.

« La suite de l'adresse, la voici :

« Les soussignés, délégués des Sociétés savantes des départements, réunis « aux membres de la Société des Amis des monuments parisiens et au comité « des Arènes de Lutèce;

« Considérant la haute importance historique et archéologique qu'il y a pour « la France entière à conserver dans la capitale un monument qui existe depuis « près de dix-huit siècles et qui a été le siège de la vie municipale de l'antique « Lutèce;

« Appellent le plus bienveillant intérêt du Conseil municipal de la ville de « Paris sur l'achèvement des déblais et des fouilles, la conservation du monument « et la nécessité impérieuse d'éloigner de ces ruines la voie nouvelle proposée, « laquelle couvrirait les ruines d'ombre et d'humidité et surtout leur ôterait « l'espace nécessaire pour la vue du monument. »

« L'intérêt qu'il y a pour la France entière à conserver dans la capitale » est une phrase excellente et d'un intelligent patriotisme. Elle a été demandée par les membres des Sociétés savantes de province dont l'entrain à signer nous a particulièrement touché.

« Au sortir des Arènes, tous les visiteurs se sont rendus chez un propriétaire de la rue de Navarre, M. Martin, dont la maison occupe l'emplacement de l'hôtel d'Effiat. Il nous a gracieusement montré quelques vestiges remarquables de cet hôtel conservé dans un beau jardin et prêté sa plus vaste chambre pour une importante réunion qu'a présidée M. Duruy.

« Dans cette réunion, M. Charles Normand, secrétaire général de la Société des Amis des monuments parisiens, a marqué en quelques paroles vibrantes et nettes le double but visé par cette Société si jeune et déjà si forte : préserver contre le vandalisme régnant le peu qui reste du passé historique de Paris et donner, autant que possible, un caractère d'art à ce qui se construit. Il a invité les Sociétés savantes à créer dans tous les départements des Sociétés analogues dont la fédération constituerait une force bientôt irrésistible.

« Parmi les exemples récents de vandalisme cités par M. Ch. Normand, n'oublions jamais le récent vandalisme municipal dont vient d'être frappé ce bel édifice de Toulouse qui s'appelait, si je ne me trompe, la Commutation ou Permutation (?). Pendant que la commission des monuments historiques, dont la protection nous paraît décidément peu efficace et souvent méconnue, se hâtait lentement au secours de cet édifice depuis longtemps classé, la municipalité l'abattait.

« Déjà la Société des Amis des monuments parisiens a trouvé des imitatrices dans l'Aube et dans l'Yonne, notamment, et grâce à cette bienheureuse entrevue, le mouvement se propagera vite et loin.

« M. Duruy a appuyé vivement la motion de M. Ch. Normand. Faisant appel à sa riche mémoire, il a cité maint fait criant au dossier si chargé des entrepreneurs et ingénieurs de toute sorte. Enfin, a-t-il dit simplement, n'oublions pas que le patriotisme est fait de souvenirs et d'espérances. Avec M. Duruy, nous estimons qu'il faut conserver les uns pour garder les autres.

« Et cette bonne matinée s'est terminée par un vœu unanime et ardent dont voici la teneur, ou peu s'en faut : « Les Sociétés savantes des départements chargent la Société des Amis des monuments parisiens d'organiser la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, souvenirs historiques ou archéologiques, et là s'entendre avec elles pour la plus prompte réalisation de cette œuvre patriotique. »

« Parisiens et provinciaux se sont donné rendez-vous aux Pâques prochaines sur le terrain des Arènes. D'ici là, bien de la besogne sera faite, car la Société des Amis des monuments parisiens n'a point l'air de chômer.

— On a annoncé, il y a quelque temps, qu'on avait découvert à Capri les restes de l'ancien palais de Tibère. Cette nouvelle intéressante a produit une vive sensation parmi les érudits et les archéologues. Nous recevons aujourd'hui du savant M. Ruggiero, directeur des fouilles archéologiques pour le district de

Naples, une communication intéressante sur les circonstances et l'importance précise de cette découverte.

La découverte a eu lieu dans une commune appelée Fragora, où l'on croit qu'était bâtie une des douze villas de Tibère mentionnées dans les *Annales de Tacite*, et dont un archéologue, Hadrava, qui fouilla à Capri en 1700, fait mention explicite. Un paysan, en creusant un fossé pour l'irrigation de ses terres, mit à jour plusieurs chambres construites à mi-côte d'une colline. Ces chambres sont placées sur le même plan; un large couloir voûté les sépare des terres de la colline et les protège ainsi contre l'humidité. La construction est en pierres et en briques de l'époque impériale. Les murs ont jusqu'à deux mètres de hauteur; ils sont crépis et recouverts d'un enduit coloré en fort mauvais état. On a trouvé des pavés en mosaïque blanche; l'un d'eux, en marbre colorié, mesure $4^{m},60$ sur $4^{m},20$. Il sera très vraisemblablement acheté par le gouvernement et placé dans le musée des antiquités à Naples. .

Dans un côté d'une chambre qui n'a point été encore déblayée et qui a la forme d'une abside, on a découvert des fragments de marbre blanc, de corniches, quelques tuiles portant la marque TONNEI-DEΓICILINIS-VICCANIS. Dans les archives de la direction des fouilles du district de Naples, M. Ruggiero a constaté qu'en octobre 1831 il fut trouvé dans ce même endroit environ cent kilos de tuyaux de plomb, ce qui confirmerait la thèse que les constructions de Fragora sont des thermes. L'ingénieur-architecte que la direction des fouilles a envoyé à Capri pour diriger les fouilles continue les travaux.

(*Temps*, du 11 mai.)

— Les *Actes* (πρακτικά) *de la Société archéologique d'Athènes* pour l'année 1883, qui viennent d'être publiés avec la date de 1884, sont particulièrement intéressants. On y lit d'abord le rapport où le zélé et savant secrétaire de la Société, M. Ét. Koumanoudis, résume avec sa compétence ordinaire les travaux de la dernière campagne. Les trois principales fouilles qu'ait entreprises ou poursuivies, en 1883, la Société, sont celles de l'acropole d'Athènes, du Hiéron d'Épidaure et du temple de Déméter à Éleusis. A l'acropole, on a achevé le déblaiement jusqu'au ras de tout le terrain situé entre la face orientale du Parthénon, le mur nord du musée et le bord du plateau; ces travaux ont fait découvrir nombre de monuments archaïques dont les plus importants ont été publiés dans le *Journal archéologique*. Les résultats des fouilles d'Épidaure sont exposés dans un rapport de M. Cavvadias qui est accompagné de quatre planches dessinées par M. Dœrpfeld; deux autres nous sont promises pour l'année prochaine. L'exécution de ces gravures est aussi satisfaisante que le permet l'insuffisance des ressources dont on dispose à Athènes pour cet objet. Un rapport de M. Philios rend compte des découvertes faites à Éleusis; un plan du temple, aussi dessiné par M. Dœrpfeld, y est joint. La Société a dépensé, sur ces trois points, plus de 25,000 drachmes, et son argent a été bien employé.

On annonce, pour l'année suivante, des fouilles à Olympie, destinées à continuer celle des Allemands, d'autres qui seront faites par des plongeurs dans le golfe de Salamine, le déblaiement, à Athènes même, d'un grand édifice de style ionique dont l'existence était connue depuis longtemps. Quelques centaines de

drachmes ont été employées à des travaux de consolidation, soit à Mycènes, soit à Athènes.

— La Société qui porte le titre de *Egypt Exploration fund* vient de publier, avec un luxe de bon aloi, un remarquable mémoire de M. E. Naville, intitulé *The store-city of Pithom and the route of the Exodus*, 32 pages, 13 planches, 2 cartes, in-4°. Londres, Trübner, 1885.

M. Naville, dans cette dissertation, expose les résultats des premières fouilles qui aient été exécutées en Égypte aux frais de la Société qu'il représentait. Les travaux ont été faits au printemps de 1883, sous la direction de M. Naville, à l'endroit appelé *Tell-el-Maskhutah*, au sud du canal d'eau douce qui va du Caire à Suez par le *Ouadi Tumilât*. Il décrit d'abord le site et il indique les monuments qui en avaient été tirés à plusieurs reprises; il dresse la liste de ceux que lui-même a recueillis, et, d'après le témoignage de ceux-ci, il prouve qu'il faut chercher ici la ville de Pithom, fondée par Ramsès, qui garda, jusqu'à l'époque romaine, une grande importance, comme l'une des portes de l'Égypte vers l'Orient, comme forteresse et lieu de dépôt pour les approvisionnements des armées qui marchaient à l'est ou couvraient la frontière; Pithom, sous les Ptolémées, aurait pris le nom d'Heroopolis, qui s'abrégea en Ero sous les Romains. Vient ensuite une description de la ville et des édifices dont la trace y a été reconnue, puis son histoire, et le catalogue détaillé des monuments déterrés dans les fouilles de M. Naville, monuments dont la plupart sont entrés au musée de Boulaq, tandis que quelques autres, donnés en cadeau à la Société, ont été offerts par elle au Musée britannique. Le plus important est une longue inscription de Ptolémée Philadelphe, qui, malheureusement, est mal gravée et d'une lecture difficile; on y trouve pourtant certains renseignements qui prendront leur place dans l'histoire de ce règne. L'auteur se sert ensuite, soit des images, soit des textes gravés sur ces divers monuments pour éclaircir certains points douteux de la géographie du Delta; il discute la question de la route que les Hébreux, d'après les documents conservés par la Bible, ont dû suivre pour sortir d'Égypte, et il se prononce formellement contre la théorie de Brugsch, qui veut les faire passer entre la Méditerranée et le lac Serbonite.

Le mémoire se termine par deux appendices, le premier consacré à réfuter l'opinion de Lepsius, qui persiste à assigner une autre position à Pithom, et le second à la reproduction de deux courtes inscriptions hiéroglyphiques de *Tell-el-Maskhutah*, qui ont été communiquées à M. Naville au dernier moment.

Les cartes et planches sont d'une exécution très soignée.

— Nous signalerons à ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Égypte sous la domination romaine une thèse récemment soutenue à Berlin par M. Wilcken. Elle a pour titre : *Observationes ad historiam Ægypti provinciæ romanæ depromptæ e papyris græcis Berolinensibus ineditis*. Comme on le voit, ces recherches mettent en œuvre des documents inédits, ce qui permet à l'auteur de compléter et de rectifier sur plusieurs points les opinions émises sur l'organisation donnée par les empereurs à cette riche province. Letronne, Amédée Peyron, Lumbroso avaient déjà jeté beaucoup de jour sur ce curieux régime. Nous ne voyons pas

sans plaisir que, dans plusieurs des questions que discute M. Wilcken, c'est, d'après lui, Letronne qui avait deviné la vérité, sans arriver à pouvoir l'établir, faute d'avoir en main les preuves que fournissent aujourd'hui les papyrus, et notamment un papyrus daté du règne de Caracalla, auquel M. Wilcken a emprunté de précieux renseignements.

La seconde partie de la dissertation, qui n'est qu'autographiée, renferme des observations sur l'écriture des papyrus et s'adresse surtout aux paléographes; on y trouvera un utile supplément à l'un des chapitres de l'ouvrage classique de Gardthausen, *Griechische Palæographie*.

— *Gazette Archéologique*, 1885, n° 1-2 : E. Babelon, *Tête d'aveugle du musée d'Orléans* (Pl. I). — G. Schlumberger, *Bandeaux d'or estampés trouvés près de Cacérès* (Pl. II). (Ces monuments, d'un style très particulier, méritent tout à fait l'attention. Sont-ils de travail ibérique, comme l'auteur de l'article paraît incliner à le croire, ou faut-il y voir un ouvrage phénicien? c'est ce que de nouvelles découvertes pourront seules nous dire, surtout si par bonheur la provenance de nouveaux objets exécutés dans ce style se trouvait être bien établie; on n'a, pour les bandeaux décrits par M. Schlumberger, que des indications assez vagues). — S. Reinach, *Fêtes chypriotes du musée de Constantinople* (Pl. III). — Hauser, *Note sur un miroir grec du cabinet des médailles*. Lasteyrie, *Miniatures inédites de l'Hortus deliciarum, suite* (Pl. IV, V, VI). — Ravaisson, *L'Hercule épitrapézios* (Pl. VII, VIII).

— *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*. 4e année, fascicule V, décembre 1884 : P. de Nolhac, *Les peintures des manuscrits de Virgile* (pl. V-XII). — R. Grousset, *Le bœuf et l'âne à la nativité du Christ*. — M. Prou, *Statuts d'un chapitre général bénédictin tenu à Angers en* 1220. — Ch. Lécrivain, *Le mode de nomination des* Curatores rei publicæ. — E. Le Blant, *De quelques types païens reproduits par les premiers fidèles* (pl. XIII-XIV). — P. Fabre, *Le patrimoine de l'église romaine dans les Alpes Cottiennes*.

BIBLIOGRAPHIE

Le quatrième fascicule de l'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική (Nouvelle série, 2e année, 1884), a récemment paru. Il renferme les articles suivants :

Koumanoudis, *Décret attique*. (Pl. X.)

Tsoudas, *Inscription de l'Acropole*. (Pl. XI.)

Tassos Meroutzos, *Observations sur dix momies de l'époque romaine et byzantine*. (Pl. XII.)

Philios, *Sculptures d'Éleusis*. (Pl. VIII.)

Dragatsis, *Inscriptions du Pirée*.

Karapanos, *Le temple d'Apollon hypertéléate*. (Avec 3 planches de fac-similés.)

Pantazidis, *Courtes observations sur quelques inscriptions d'Éleusis*.

Mélanges (Nikitskis, Dragatsis, Mylonas.)

L'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογικὴ compte seulement trois années d'existence et nous lui devons déjà la connaissance d'un grand nombre de textes et de monuments de la plus haute importance. A la différence de l'Ἀθήναιον où les antiquités grecques ne tenaient pas toujours la plus grande place, le nouveau journal d'Athènes est, comme l'indique son titre, exclusivement réservé à l'archéologie, textes épigraphiques et monuments figurés. Il a eu la bonne fortune de recueillir, dès son apparition, les résultats des fouilles heureuses faites à Éleusis, à Épidaure et à l'Amphiaraon d'Oropos. C'étaient les découvertes faites à l'Asclépiéion d'Athènes qui avaient en quelque sorte soutenu l'Ἀθήναιον dans ses dernières années et l'avaient fait vivre : c'est en dehors d'Athènes que l'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογικὴ a récolté la plus ample moisson de textes nouveaux. On connaît les inscriptions si curieuses d'Épidaure, où sont relatées les guérisons miraculeuses opérées par le dieu : M. S. Reinach en a traduit dans cette *Revue* des fragments considérables. On connaît également les comptes découverts à Éleusis, et qui ont fourni à M. Foucart un si intéressant commentaire sur l'inscription relative aux prémices dues à Déméter et à Koré (*Bull. de Corr. Hell.*, VIII (1884), p. 194 et suiv.). Rappelons encore les lettres des consuls aux Oropiens.

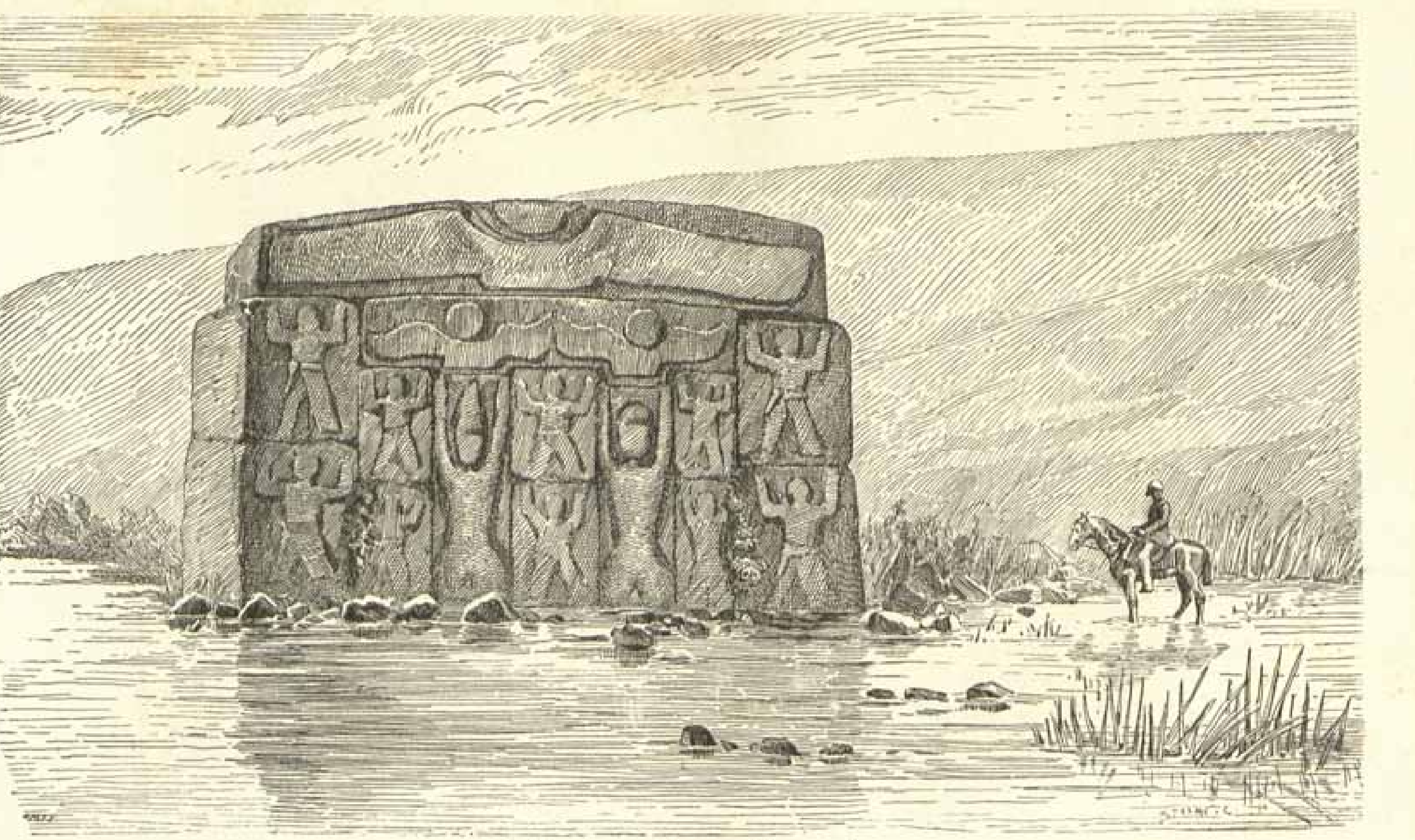
Les monuments figurés n'étaient, pour ainsi dire, pas représentés dans l'Ἀθήναιον, qui ne renfermait de planches que par exception. Il n'en est plus de même dans le *Journal Archéologique*, qui contient de nombreuses planches. Parmi les monuments les plus importants, nous rappellerons une série de statues et fragments archaïques découverts sur l'Acropole d'Athènes : la *Société Archéologique* leur a reconnu, à bon droit, assez d'importance pour en faire l'objet d'une publication spéciale avec grandes planches coloriées, qui en feront mieux ressortir l'intérêt. La plupart des articles consacrés aux monuments figurés sont dus à l'archéologue grec le plus compétent en ces matières, à M. Mylonas.

Les belles découvertes que nous venons de rappeler ne suffiraient pas à assurer le succès du *Journal Archéologique* : il est dû en bonne partie au zèle dévoué des membres du comité de direction, MM. Eustratiadis, Koumanoudis et Mylonas, trois noms bien connus de tous ceux qui s'occupent de près des antiquités grecques et ne peuvent manquer de s'intéresser aux travaux des savants qui les représentent en Grèce. M. Mylonas, qui n'est encore que maître de conférences à l'Université d'Athènes, est spécialement chargé de l'édition de l'Ἐφημερίς : c'est dire que la plus lourde tâche lui revient, et les savants éminents qui font avec lui partie du comité de direction, sont certainement les premiers à le reconnaître. M. Koumanoudis, qui a si longtemps dirigé l'Ἀθήναιον, sait bien ce que de temps et d'efforts coûte un pareil travail; nous le savons aussi.

En acceptant cette lourde charge, sans renoncer à ses travaux personnels que nous avons eu déjà l'occasion d'apprécier dans cette *Revue*, sans cesser d'écrire des articles où nous retrouvons les qualités que nous avons déjà signalées, M. Mylonas s'est créé de nouveaux titres à la reconnaissance du monde savant, en même temps qu'il a marqué sa place en Grèce.

G. Perrot.

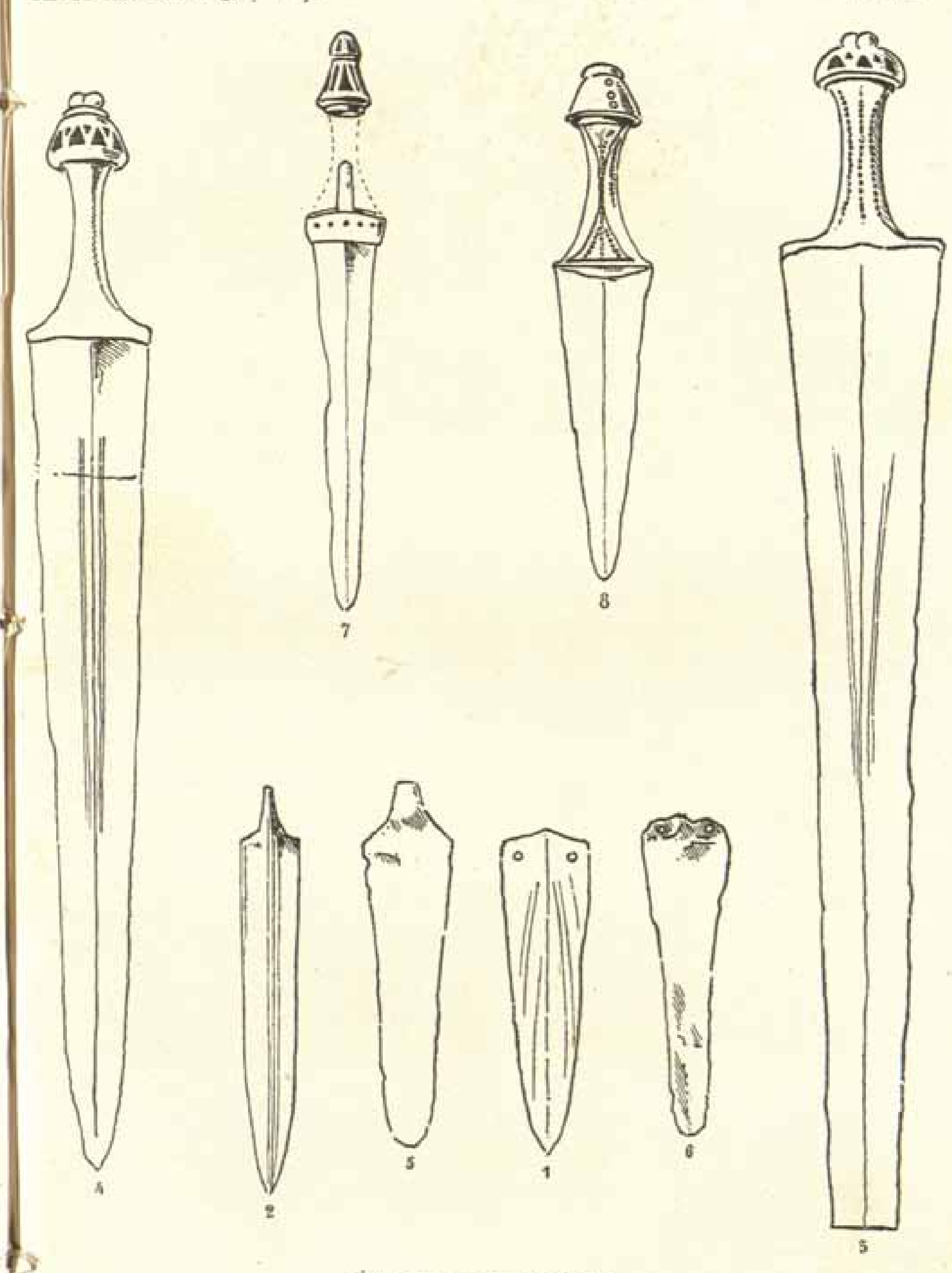
Angers, imp. Burdin et Cie.



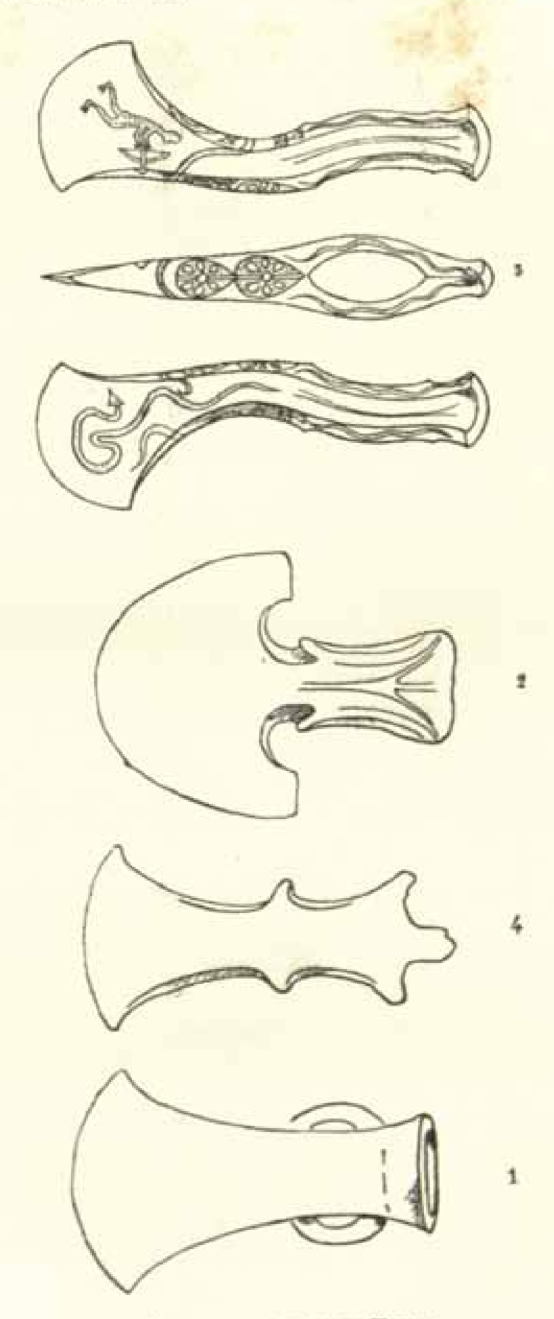
Le Monument d'Eflatoun (Lycaonie).
Vue de la face principale.

Le Monument d'Eflatoun (Lycaonie).

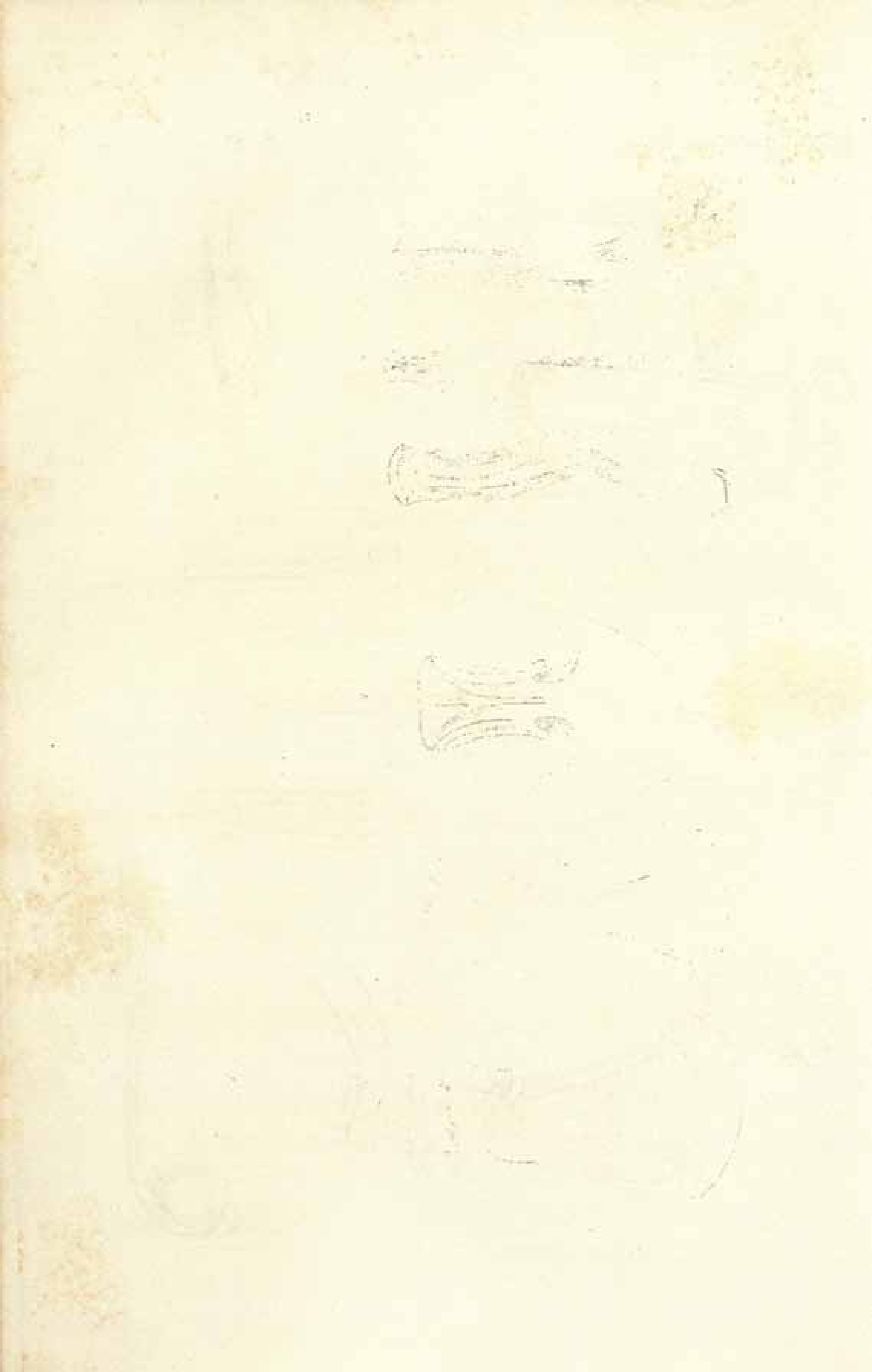
Face latérale.

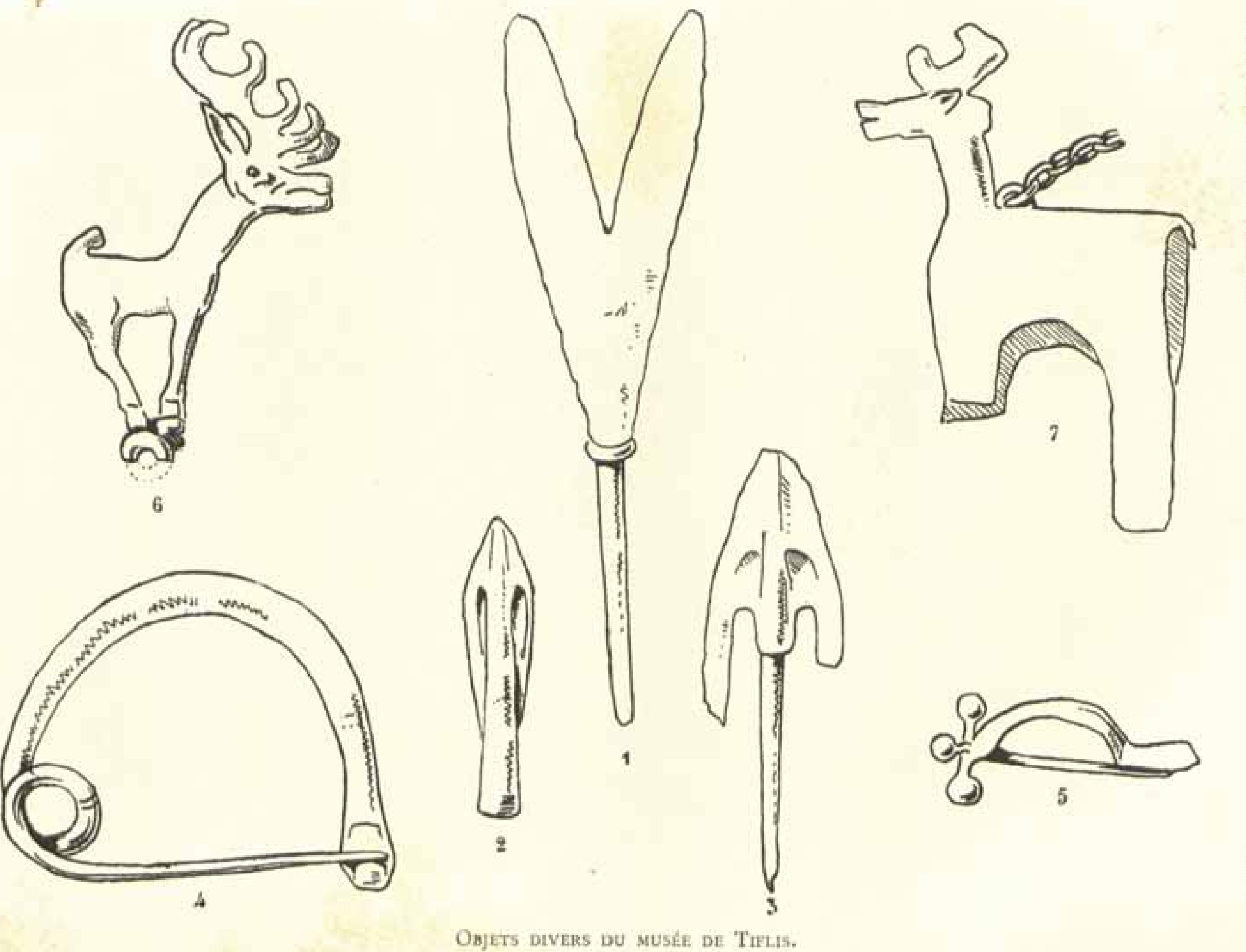


Épées du musée de Tiflis.

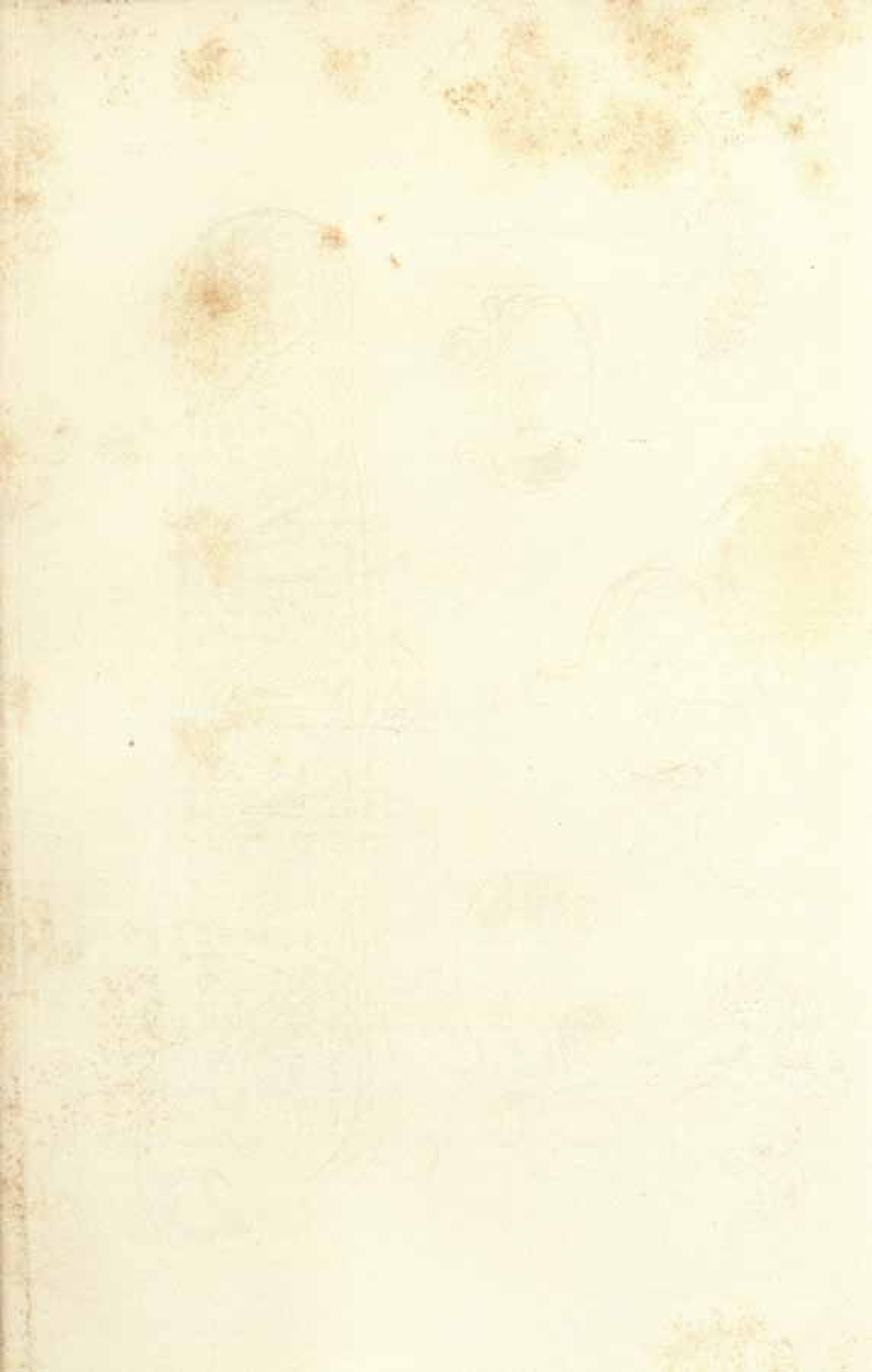


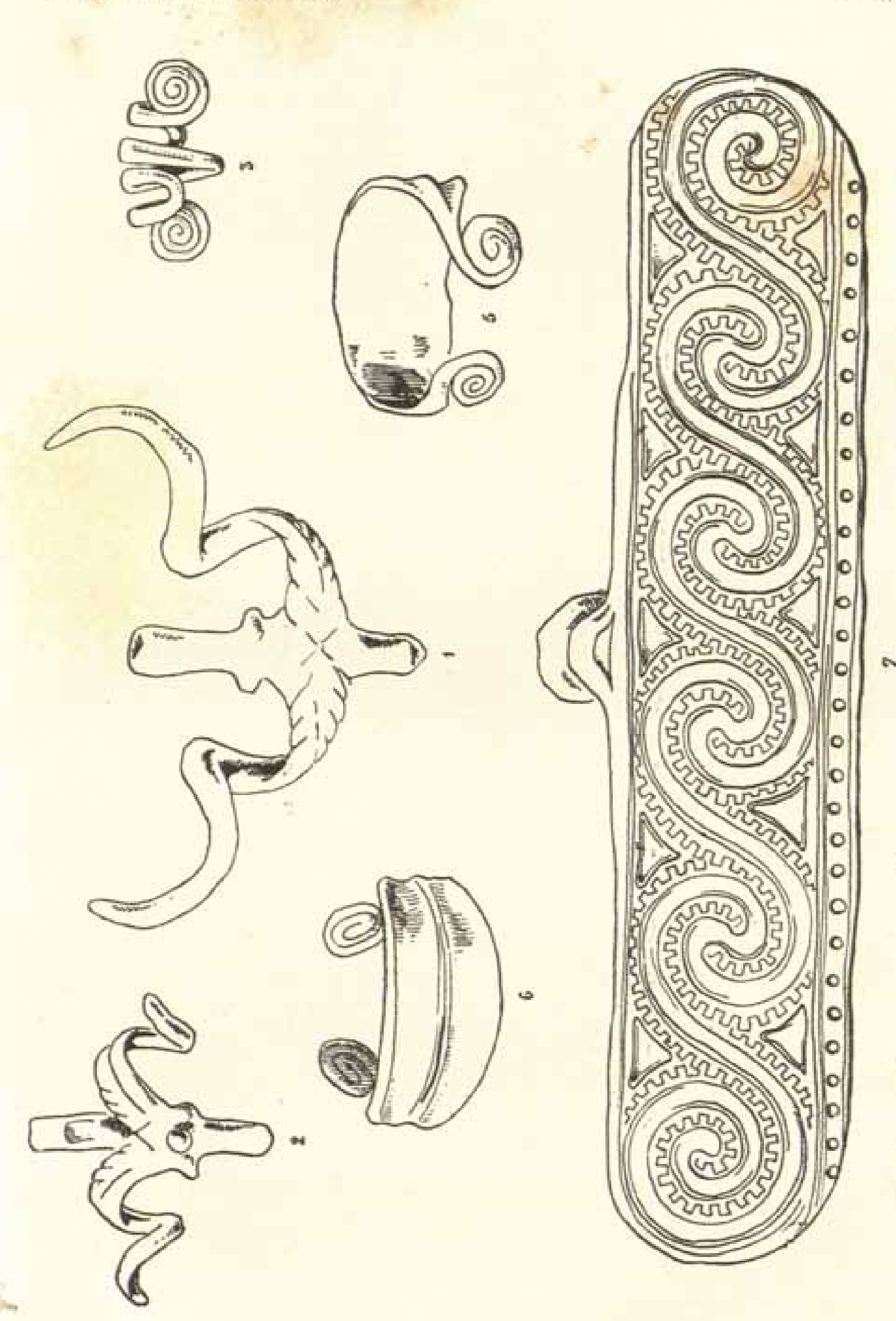
Haches du musée de Tiflis.





Objets divers du musée de Tiflis.





Objets divers du musée de Tiflis.



INSCRIPTION PHÉNICIENNE DE MA'SOUB

d'après l'estampage de M. Loytved

QUELQUES BRONZES

DU

MUSÉE DE TIFLIS

Le musée de Tiflis contient des séries diverses de minéralogie, d'histoire naturelle, d'ethnologie, d'industrie et surtout d'archéologie, dont nous allons entretenir le lecteur.

Dans les quelques indications que nous donnerons sur les antiquités caucasiennes, nous ne nous arrêterons pas seulement aux objets du musée de Tiflis; nous indiquerons aussi les pièces des différents musées de Berlin cataloguées par M. Virchow, de Vienne, par M. Héger, et de Saint-Germain par M. Alex. Bertrand.

Au premier abord, on peut dire que les antiquités trouvées sur les bords de la mer Noire procèdent de l'art grec, tandis que celles de l'Arménie dérivent du chaldéen.

Dans d'autres contrées, celles des montagnes surtout, on trouve des objets barbares dont la vue seule éloigne toute idée d'art et de style. On a trouvé successivement des antiquités de bronze de ce dernier ordre sur toute la grande chaîne, chez les Svanes, les Ossètes, les Kabardes, les Kewsoures, les Touches et dans les tribus Lesghiennes. La partie de la Géorgie s'étendant de Tiflis à Delijane, a produit des objets du même genre.

Nous ne saurions trop mettre les archéologues en garde contre tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur les antiquités du Caucase. On a souvent fait remonter l'existence de certains objets à des dates fort reculées lorsqu'il était impossible d'en donner un motif à l'appui. On a été jusqu'à attribuer à l'art scythique ou assyrien des productions byzantines du XIe ou du XIIe siècle, ou géorgiennes du XIIIe ou XIVe [1].

1. Voir J. Mourier, l'*Art au Caucase*, Odessa, 1883, planche XVII, ainsi que l'explication des figures de l'objet, 4e livraison; planche XIX, 5e livraison; et planche XXVI, même livraison.

Enfin, il est nécessaire de porter à la connaissance des savants que presque tous les objets rapportés en Europe proviennent de la nécropole de Koban, dont la découverte a eu lieu dans les circonstances suivantes.

A la suite d'un orage, l'éboulement de l'une des collines qui avoisinent le village de Koban mit à jour un cimetière fort ancien et inconnu jusqu'alors des habitants actuels du village. M. Kanoukoff, propriétaire de la colline, recueillit ce qui sortit du sol. Deux amateurs, M. Dolbecheff, maître d'école, et M. Olchefski, ingénieur, eurent bientôt connaissance de ces faits et achetèrent de M. Kanoukoff un grand nombre de ces objets. Lorsque MM. Virchow et Héger vinrent à Vladikavkaz, ils s'abouchèrent avec M. Dolbechef[1], et c'est ce dernier qui leur procura la plus grande partie des collections qu'ils ont rapportées en Europe[2].

M. Virchow fouilla ensuite un tombeau à Samtavro et une quinzaine de tombes à Sartatchalo; il était accompagné de M. Bayern.

M. Héger ne paraît point avoir fait personnellement de fouilles.

On voit, à la façon dont ont été formées les collections intéressantes et curieuses de Berlin et de Vienne, qu'elles ne peuvent pas donner des renseignements bien précis ni être d'une grande utilité pour un travail archéologique, puisque, si l'on sait qu'elles viennent de Koban, on ne connaît pas exactement le détail de la découverte des tombeaux, ni ce qu'ils contenaient, ni les circonstances dans lesquelles les objets qui les composent ont été trouvés.

Ce sont les épées qui nous ont paru les plus curieux de tous ces objets, parce qu'elles sont d'un type particulier.

Celles trouvées à Koban (pl. XIII, n°s 1 et 2, 5 et 6) n'ont plus leur poignée, mais leur lame est semblable à celles trouvées à Samtavro, près Mtzket, au confluent de la Koura et de l'Aragwa.

1. A l'heure qu'il est, je crois pouvoir être en mesure de dire que M. Mourier, envoyé avec une mission payée au Caucase par le ministère de l'instruction publique, vient encore d'acheter à ce même M. Dolbechef des séries d'objets qui doivent être rapportées à l'État d'après l'arrêté qui l'envoie en mission.

2. La presque totalité des objets rapportés par ces deux savants n'a donc pas été découverte par eux, mais seulement achetée, classée et cataloguée par eux.

Ces dernières (pl. XIII, nos 3 et 4, 7 et 8), à l'encontre de celles de Koban, sont intactes : un certain nombre d'entre elles sont conservées au musée de Tiflis; les lames ont leur plus grande largeur auprès de la poignée, elles vont toujours en s'effilant en pointe. L'extrémité en est très mince, et, comme toutes les armes orientales, ces épées paraissent destinées à des mains fort petites.

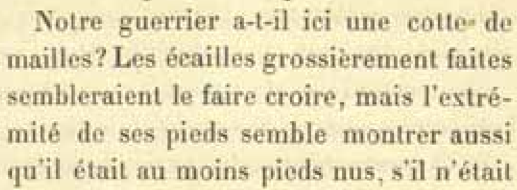
Le prince Serge Troubetzkoï possède un poignard de bronze du même modèle que ceux-ci; il nous faisait observer, en nous le montrant, combien les porteurs de ces armes devaient avoir les extrémités délicates pour pouvoir s'en servir. « Et, ajoutait le prince, probablement assez fier de la petitesse de sa propre main qu'il nous montrait, je n'ai pourtant pas la main grosse, mais il m'est impossible de la placer entre la garde et le pommeau. »

La garde de ces armes n'existe pour ainsi dire pas; l'extrémité de la poignée en tient lieu, la lame est emmanchée dans la fusée à laquelle elle est fixée par deux rivets, le pommeau est un bouton évidé dans sa partie centrale et décoré de dessins à jour en forme de triangle : deux petites boules accotées couronnent l'extrémité supérieure. Samtavro et Koban sont, croyons-nous, les deux seuls endroits du Caucase ayant jusqu'à présent fourni des armes en bronze. Nous avons trouvé des poignards dans nos fouilles au Daghestan, mais ils étaient en fer et beaucoup trop oxydés pour qu'on pût en faire une étude.

Les haches se rencontrent en plus grand nombre que les épées et les poignards. On en a surtout trouvé de trois formes différentes. Celles de Koban sont très particulières, sans aucun type similaire, croyons-nous, avec deux rainures évidées à la partie de l'emmanchement, décorées de gravures très fines, assez longues et élégantes; un grand nombre de ces haches sont exposées aux musées de Saint-Germain, de Vienne et de Berlin.

Celle que nous reproduisons (pl. XIV, no 3) est très finement gravée; des serpents courent sur les plats et à la partie la plus large on distingue un archer tendant son arc; ce qui nous frappe surtout dans la figure de ce guerrier, c'est la dissem-

blance qui existe entre son type et celui des personnages ciselés sur les objets de Kertch et en particulier dans le magnifique vase de l'Ermitage, sur un petit bas-relief d'or que nous reproduisons ici.



Notre guerrier a-t-il ici une cotte de mailles? Les écailles grossièrement faites sembleraient le faire croire, mais l'extrémité de ses pieds semble montrer aussi qu'il était au moins pieds nus, s'il n'était pas entièrement nu. Nous verrons plus loin quelques figures de guerriers découvertes dans le Caucase occidental, et le type de ces guerriers est le même que celui de Kertch, le costume (?) est identique.

Les haches découvertes à Samtavro sont toutes différentes, la première est d'une forme qui paraît être très rare (pl. XIV, n° 2). Elle est symétrique, le contour de l'emmanchement est formé de filets très simples; le tranchant est en demi-ellipse.

On a découvert dans la même nécropole une autre hache sans douille, sans ornementation, qui devait s'emmancher dans un bâton, elle a les contours irréguliers (pl. XIV, n° 4).

A ces types, nous en ajouterons un dernier, celui d'une hache régulière (pl. XIV, n° 1), assez longue, ayant, à l'extrémité opposée au tranchant, la douille droite en prolongement de l'instrument, et, de chaque côté, deux demi-anneaux; la duplicité des anneaux nous a paru fort rare. J'ignore la provenance de cette dernière, mais, au dire du directeur du musée de Tiflis, elle aurait été probablement trouvée à Koban.

Je ne parle pas ici des haches de pierre; il en existe en silex, provenant, paraît-il, de plusieurs points du Caucase; ce sujet est hors de notre compétence.

Les pointes de lances et de flèches sont aussi nombreuses; il en existe en fer et en bronze. On a trouvé à différentes reprises, près de Tiflis, Moukran et en Ossethie, près de Récome, des ailettes de fer d'une forme particulière. (Voir pl. XV, n° 1.)

On les a décrites comme des fers de lances.

Cette attribution nous paraît invraisemblable et peu sérieuse : car une arme de haste doit avant tout avoir son extrémité en pointe et aller en s'élargissant, afin de pouvoir pénétrer plus facilement; un fer de lance ainsi fait n'aurait pu qu'infliger des blessures relativement légères, empêché qu'il aurait été de pénétrer très avant par la réunion des deux pointes.

En second lieu, la tige en fer qui termine les deux ailettes devait être enfoncée dans un bois de lance.

Cet emmanchement n'aurait jamais pu être assez solide pour une lance.

Le comte Ouvaroff avait du reste déjà donné une attribution à ces ailettes [1]. En 1853, on en découvrit deux de tout point semblables à celles que nous décrivons, dans un des tombeaux mériens de Veskovo, et il les désigna sous le nom de pennes de flèches.

Cette attribution parait devoir être aussi juste que la première paraissait invraisemblable, car les raisons pour faire repousser la première opinion viennent toutes à l'appui de la deuxième.

Ces pennes de flèches sont singulières : celles de Veskovo et celles du Caucase sont semblables; il serait difficile de n'en point faire le rapprochement, et, sans en tirer aucune conclusion, il nous est impossible de ne pas les croire de la même époque.

L'on sait d'une manière certaine que les tombeaux Mériens de Veskovo sont du IXe au XIIe siècle ; les fers caucasiens seraient donc à peu près de la même époque. Ce détail tendrait donc à démontrer qu'on a été beaucoup trop loin en donnant à tous les objets du Caucase une antiquité de plus de vingt siècles.

Les pointes de flèches ont des formes différentes qui se retrouvent à peu de chose près en Europe (pl. XV, nos 2 et 3), mais toutes ont un petit détail particulier : sur chaque plan de la pointe de la flèche sont deux petits creux dont nous n'avons pu retrouver l'utilité [2].

1. Voir *Étude sur les peuples primitifs de la Russie*. — *Les Mériens*, par le comte A. Ouvaroff, Saint-Pétersbourg, 1875, p. 174 et 210, pl. VI, n° 24.

2. Les deux pointes de lances reproduites sous les nos 2 et 3 de la planche III proviennent de Samtavro.

Les fibules du Caucase sont nombreuses; celles de Koban forment un demi-cercle dont le diamètre est la queue de l'épingle; la courbe est la partie ornementée : quelquefois elle est en torsade, d'autres fois décorée en gravures à dessins géométriques, brochures ou barres transversales. (Pl. XV, fig. 4.)

Une fibule d'un type semblable a été découvert à Hallstaldt et, paraît-il, en Amérique; une, provenant de Kilian, est du même genre[1]. On voit que le modèle en est répandu.

A Samtavro apparaît au contraire une fibule tout à fait différente (pl. XV, n° 5); la base de l'épingle où se trouve la charnière est une barre terminée par deux boules. Une petite tige, perpendiculaire à cette barre, terminée aussi par une boule, s'applique au centre de la fibule. La partie supérieure est courbée et vient se terminer à l'endroit où s'accroche la pointe de l'épingle. Des exemplaires de cette fibule ont été trouvés en grande quantité à Samtavro et ne paraissent point avoir été rencontrés ailleurs. Il en existe une, la rappelant de loin, qui a été reproduite par M. Franks dans les *Horæ ferales* et conservée au Musée Britannique[2].

On a trouvé avec les fibules, dans les tombeaux du Caucase, des plaques d'ornementation (?) dont on a n'a pu encore exactement définir l'usage. Ce sont des animaux en bronze représentés de profil; on croit y reconnaître des mouflons, des cerfs ou autres animaux des montagnes. Quelquefois ces animaux semblent être représentés dans leur position naturelle, se tenant sur leurs quatre pattes; d'autres fois, les quatre pieds sont réunis sur un même point (pl. XV, n° 6). Ils ont toujours des cornes très proéminentes; on leur a percé des trous destinés probablement à recevoir des clous pour fixer l'objet.

On a dû donner la forme d'animal à des objets particuliers et d'un usage constant; telle serait la fig. 7 de la pl. XV qui devait couvrir quelque objet et qu'une chaîne rattachait après un des vêtements.

1. Voir Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. III, p. 831, f. 595.
2. Voir Augustus W. Franks, *Description of the plates to accompany Kemble's horæ ferales*, planche XXI, n° 6.

La représentation de ces animaux à cornes a dû amener les fondeurs barbares à faire une autre série d'objets, aussi en bronze, représentant généralement une tête de cerf vue de face, les deux cornes formant à droite et à gauche un double enroulement. (Pl. XVI, fig. 1 et 2.) Cette pièce a dû probablement servir de coiffure.

Les mêmes ornements de bronze se retrouvent encore, mais très dégénérés, dans le Caucase; la tête de l'animal n'existe plus (pl. XVI, fig. 1 et 3); c'est un simple motif servant de point de départ à des enroulements en forme de cornes.

Cependant le numéro 3 de notre planche n'est qu'un dérivé des cornes de cerf; il paraît même provenir bien plus des ornements de Cypre [1] et de Phénicie [2], et même se rapprocher beaucoup des fibules trouvées en Hongrie [3].

Les mêmes enroulements de fil de bronze terminent aussi les bracelets en demi-cercle. (Pl. XVI, fig. 5 et 6.) Quel peut être le principe de cet enroulement? Nous avons nous-même écrit autrefois qu'il n'était que la reproduction de coquilles retrouvées dans les roches; ne serait-il pas plus naturel de n'y voir que l'enroulement simple d'un fil de métal quelconque, forme sous laquelle les fils de cuivre étaient mis dans le commerce?

Ces antiquités proviennent en grande partie de Samtavro et de Koban, c'est-à-dire du Caucase proprement dit.

Le lieutenant général Alexandre Komaroff a, paraît-il, trouvé un grand nombre de pièces de ce genre au Daghestan; mais, comme il est depuis deux ans gouverneur de l'Akal-Tekke à Askabad et dernièrement à Merv, nous n'avons pu voir sa collection [4].

Koban a mis au jour des plaques d'un genre tout à fait particulier dont l'usage est inconnu, mais dont la fabrication mérite

1. Voir *Cyprus*, par le général di Cesnola, planche XXVIII.
2. Voir Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, III[e] volume, page 817, figures 570 et 572.
3. Voir Ingvald Undsett, *Études sur l'âge de bronze de la Hongrie*, Christiania, 1880, planches I, II, III et suivantes, et p. 55 et suivantes.
4. Pour notre part, nous avons trouvé un objet de cet ordre au Daghestan; nous l'avons reproduit dans un article antérieur.

d'être signalée. Des plaques de bronze sont ornées de dessins géométriques en fer incrusté dans le bronze. La gravure en creux a dû être exécutée en premier lieu; puis le fer a dû être forgé et ciselé ensuite pour être du même dessin que la gravure, et, enfin, il a dû être appliqué et enfoncé à coups de marteau dans les creux de la gravure. (Pl. XVI, fig. 7.)

Si l'on fouille en Mingrélie ou sur la côte de la mer Noire, d'Anapa à Batoum, on trouve quelquefois des bronzes du même ordre, mais surtout des objets grecs, ou plutôt de style grec; par exemple, des plaques d'or rondes ornées de granulés très fins et de filigranes, des pierres rouges qui nous ont paru être des grenats. Des boucles d'oreilles en granulés et quelques bijoux d'or sont conservés au musée de Tiflis et dans quelques collections particulières.

Telles sont les pièces qui nous ont le plus frappé; nous avons autant que possible indiqué les provenances de chacune d'elles; quant à leur date, nous ne voulons ni repousser, ni accepter toutes les opinions émises jusqu'à ce jour, surtout pour les objets purement barbares. L'absence de fer dans les tombeaux, la présence d'armes en bronze prouvent suffisamment que ces objets remontent à une époque éloignée. L'absence de croix et de croissants dans les cercueils démontre aussi que ces pays n'étaient encore ni chrétiens ni musulmans, au moment de la fabrication de ces objets, ce qui reporte sûrement ces antiquités à plus de dix siècles.

Peut-être un jour trouvera-t-on quelques pièces de monnaie ou quelques détails qui nous fixeront définitivement sur ceux de ces objets qui datent d'une époque où les habitudes et la religion étaient évidemment différentes de celles de nos jours. La découverte d'épées et de haches de bronze démontre clairement, néanmoins, l'antiquité assez reculée des différents tombeaux trouvés jusqu'à ce jour.

Les objets de style grec, en raison de leur infériorité de travail, seraient un peu postérieurs à ceux découverts dans les fouilles de Kertch.

Signalons en passant, parmi les pièces de style grec ou bosphorien les plus remarquables, provenant du littoral de la mer Noire : un collier en torsades d'or terminé par deux cavaliers scythes se regardant face à face, semblable en tout point au collier de Kertch; puis des appliques en or, en forme de têtes de taureau, de cheval ou de bélier, des boucles d'oreilles en or granulé, des épingles nombreuses et enfin des vasques en bronze à forme archaïque, au pied massif, et ayant comme anse, à leur partie supérieure, des animaux des montagnes. On se rappelle forcément, en voyant ces objets, ceux du Musée archéologique de Vienne, découverts à Halstadt. Nous signalons tout particulièrement le nº 11 de cette collection pour être mis en parallèle avec les vasques du Caucase.

Une plaque en or, ronde, sans indication de provenance, mesurant 5 centimètres de diamètre, nous a paru se rapprocher beaucoup des objets dits mérovingiens dans notre pays et dont bon nombre de spécimens ont été trouvés à Kertch, dans des tombeaux du IIIe siècle de notre ère. Cette plaque est décorée au centre par des pierres enchâssées, probablement des turquoises décomposées dans le genre de celles du casque d'Amfreville; à la partie extérieure sont des grenats cabochons; des filigranes décorent les parties intermédiaires.

De tout ce que nous venons de dire, nous ne croyons guère que la critique la plus rigoureuse pourra tirer une conclusion quelconque. Mais, d'un autre côté, si nous ne pouvons rien affirmer, il nous paraît indispensable de considérer comme sans base solide toutes les théories émises depuis quelque temps sur l'origine des races aryennes, sur l'existence d'un art géométrique qui leur aurait été propre et dont le berceau aurait été le Caucase. Quelque vraisemblables et savantes qu'elles soient, ces théories ne sauraient être considérées que comme de simples hypothèses qu'aucune preuve n'a confirmées.

GERMAIN BAPST.

MOUCHES ET FILETS

Hérodote, après nous avoir dit comment, en Égypte, les habitants des régions élevées se défendent des attaques des moustiques (κώνωπες), nous apprend le moyen assez singulier qu'emploient ceux qui habitent près des marécages[1] :

Πᾶς ἀνὴρ αὐτῶν ἀμφίβληστρον ἔκτηται, τῷ τῆς μὲν ἡμέρης ἰχθῦς ἀγρεύει, τὴν δὲ νύκτα τάδε αὐτῷ χρᾶται · ἐν τῇ ἀναπαύεται κοίτῃ, περὶ ταύτην ἵστησι τὸ ἀμφίβληστρον, καὶ ἔπειτεν ἐνδὺς ὑπ' αὐτῷ καθεύδει. Οἱ δὲ κώνωπες, ἢν μὲν ἱματίῳ ἐνελιξάμενος εὕδῃ ἢ σινδόνι, διὰ τούτων δάκνουσι, διὰ δὲ τοῦ δικτύου οὐδὲ πειρῶνται ἀρχήν.

« Chacun d'eux possède un filet avec lequel il pêche pendant le jour et dont il se sert, pendant la nuit, de la façon suivante : il en enveloppe sa couche, puis se glisse dessous pour dormir. Les moustiques le piqueraient même à travers la couverture ou la tunique[2] dans laquelle il serait roulé, mais ils ne se risquent pas à le faire à travers le filet. »

Je ne sais si ce passage d'Hérodote a été déjà rapproché d'un usage que j'ai constaté pour la première fois à Carpentras en 1878 et qui existe, paraît-il, dans beaucoup de villes méridionales.

C'était au cœur de l'été, au plus fort des chaleurs du mois d'août. En parcourant les rues de la ville, je fus frappé de voir que la plupart des portes des boutiques et des maisons, donnant sur la rues et laissées ouvertes, étaient garnies de grands filets à larges mailles, tout à fait semblables à des filets de pêche.

1. Hérodote, II, 95.

2. Tous ceux qui ont voyagé en Orient savent, par expérience, combien ce détail est vrai.

Les habitants, que j'interrogeai sur la destination de ces filets, me dirent qu'ils avaient pour but d'empêcher les mouches, cette plaie du Midi, d'envahir l'intérieur des maisons.

Je manifestai quelque incrédulité sur l'efficacité de ce moyen, objectant la largeur des mailles qui pouvaient facilement chacune livrer passage à des essaims entiers.

L'on me répondit que ces rêts n'étaient pas un obstacle matériel, mais qu'ils agissaient à la manière d'un épouvantail, les mouches les prenant pour des *toiles d'araignée* et s'en tenant prudemment à l'écart.

Je donne l'explication pour ce qu'elle vaut, sans prétendre en soutenir le bien-fondé et chercher à défendre ces moustiquaires primitifs contre les objections qu'on pourrait être tenté de leur faire. Mais je crois qu'on ne peut s'empêcher d'être frappé de la ressemblance qui existe entre cet usage et celui observé par Hérodote en Égypte. L'un et l'autre doivent reposer sur le même principe, ou, si l'on aime mieux, la même croyance populaire.

Clermont-Ganneau.

ÉTUDES

SUR QUELQUES CACHETS

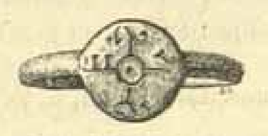
ET

ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

VIII

ANNEAU-CACHET DE ROSA



Voilà une troisième bague de la période gallo-franque, comprise dans la collection de feu le baron Davilliers, actuellement exposée au musée du Louvre.

Elle est en or, comme les deux précédentes, et d'une conservation parfaite. Elle n'a que 16 à 17 millimètres d'ouverture, ce qui donne lieu de présumer qu'elle a dû appartenir à une femme. Le pourtour a 2 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, de forme ronde, et de 11 millimètres de diamètre, est soudé aux deux branches de l'anneau; il est orné, au centre, d'un petit cercle, renfermant un point, et de la circonférence duquel se détachent, à distances égales, quatre traits droits, portant chacun une lettre à son extrémité.

Ces lettres, gravées tout au bord du chaton, sont, en allant de droite à gauche :

SRSE.

On distingue, de plus, entre le R et le second S, également à la

1. Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141-146; t. II, p. 1-6, 193-196, 257-259; année 1885, t. I, p. 168.

bordure du chaton, la courbe inférieure d'un O en partie effacé, ce qui procure, pour l'inscription entière, la leçon suivante :

S (*Signum* ou *Sigillum*) ROSE.

Nous avons donc ici la bague d'une femme et probablement d'une matrone de condition élevée, appelée *Rosa*, qui se servait de ce bijou pour souscrire les missives et les actes où elle figurait en qualité de témoin ou de partie intéressée.

Ce nom était, comme on sait, assez usité dans le monde romain ; plusieurs saintes l'ont porté, notamment une femme qui fut martyrisée, avec son fils Platanus, sous le règne de l'empereur Trajan[1].

M. Deloche.

1. *Acta SS. Bolland.*, mens. septemb., t. I, p. 107.

LES

MONUMENTS ANTIQUES DE ROME

A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

NOUVELLES RECHERCHES

(*Suite*[1])

LE CHATEAU SAINT-ANGE

Mox primo adventu Gallorum nuper in urbem,
Mœnibus et fossis atque aggere munivit alto
Sextus Alexander, fossis majoribus illam
Duxit, et aggeribus circum munivit Iulus,
Et Vaticanum campum cum colle propinquo
Mœnibus amplecti cum decrevisset, et horum
Quæ prius incepit plura imperfecta reliquit.

(Fulvio, *Antiquaria*, éd. de 1513, fol. 35.)

Les travaux entrepris par Alexandre VI dans l'ancien mausolée d'Adrien forment comme le commentaire des événements politiques qui ont signalé ce règne si agité. Les premières en date des restaurations précèdent de quelques mois l'expédition de Charles VIII (13 novembre 1493); puis viennent les mesures hâtives destinées à protéger le pape pendant l'occupation française (documents du 30 décembre 1494 et du 22 janvier 1495), enfin, les envahisseurs partis, on procède avec ardeur et méthode à la mise en état de la citadelle. En même temps le pape charge son peintre favori, Pinturicchio, d'orner de fresques les salles aménagées dans l'intérieur du monument[2].

Le corridor reliant le Vatican au château Saint-Ange existait

1. Voy. la *Revue* du mois de juillet 1884, p. 38 et suiv.

2. Dans un travail ingénieux et savant, M. Schmarsow a essayé de restituer ces peintures depuis longtemps détruites; *Bernardino Pinturicchio in Rom.*, Stuttgard; 1882, p. 62-74.

bien avant Alexandre VI[1]. Au mois de janvier 1495 Alexandre VI s'en servit pour se réfugier dans le château : « His diebus, et si recte memini, sexta hujus post prandium SS. D. N. per deambulatorium sive corridorium de palatio suo apud Sanctum Petrum ivit, seu portatus est ad castrum S. Angeli, ubi pro majore sua securitate commoratus est[2]. » Cependant les nombreux écussons d'Alexandre VI apposés en maint endroit du corridor font connaître l'étendue des travaux de restauration entrepris sous ses auspices. L'ange doré surmontant la tour fut également renouvelé par les soins de ce pape, auquel le môle doit en réalité sa forme actuelle[3].

Deux médailles perpétuent le souvenir des travaux entrepris par Alexandre VI au château Saint-Ange. L'une porte au droit l'inscription ALEXANDER VI PONT. MAX. JVST. PACISQ. CVLTOR et au revers, celle de ARCEM IN MOLE DIVI. HADR. INSTAUR. FOSSIS AC PROPVGNACVLIS MVN. La seconde a pour épigraphe : ALEXANDER VI PONT. MAX. JVST. PAQ. C. ℞ MO. AD. VAL. FO. S. PROP. COR. Q. C.[4]. J'ignore où M. Ferri a relevé la date de 1492, qu'il affirme se trouver sur une de ces médailles[5].

1. Burchard, *Diarium*, éd. Thuasne, t. II, p. 220.

2. Voy. les *Arts à la cour des Papes*, t. III, p. 172.

3. « (Alexander VI) Adriani molem opere quo nunc cernit urrestituit, angeloque supremo reposito, cujus similis paulo ante fulmine dejectus fuerat. » (Raphael Maffei de Volterra, *Rerum urbanarum commentarii*, liv. XXII). « Angelus ligneus inauratus turri arcis Adrianæ molis superstans, de cœlo tactus est; cujus frusta etiam in Exquiliis sunt inventa. » (Sigismondo dei Conti, *le Storie de suoi tempi*, t. II, p. 271.)

4. Armand, les *Médailleurs italiens*, t. II, p. 63. Un voyageur allemand qui visita Rome sous le règne d'Alexandre VI, en 1497, nous a laissé la description suivante du fort Saint-Ange à cette époque : « Item an deser Engelbrucken, off disijtz der Tyber lijcht die Engelburch, dat gar lustich gebouwet is van dem payse Eugenio off eyn alt gemuyrss dat die paffen gar sterk maichen dae en wil ich hie nyet van schrijuen ; sij en verstaint sich der saichen nyet. jae idt is starck, want idt lijcht bynnen Rome! off deser Engelburch steyt eyn gulden engel mit eyme wss gerueckten swerde. Item hait ouch der pays eyn starke muyr laissen maichen van sijnem pallais bys in dese Engelburch, dar off man verdecktz maich gayn van sijme pallais bys in dese Engelburch. » (*Die Pilgerfahrt des Ritters Arnold von Harff*; Cologne, 1860, p. 36.)

5. *L'architettura in Roma nei secoli XV e XVI*, t. II, p. 45.

Pendant le pontificat de Jules II et de Léon X on semble n'avoir pas entrepris de travaux de quelque importance. Les registres conservés soit aux archives d'État de Rome, soit aux archives du Vatican, ne nous entretiennent en effet que de menues dépenses (30 mai et 4 novembre 1504, 8 avril et 23 juin 1505, 27 février 1506, 20 août 1507, 8 juin 1510, 6 juin et 13 juillet 1511, octobre 1513, 30 octobre 1516, 30 novembre 1519, 30 avril 1520, etc.). Une seule fois, en 1506, il est question de réparations plus considérables.

En 1514 Antonio da San Gallo dirige quelques travaux, sur lesquels je n'ai pu me procurer que ce fragment de compte : « Lavori di muro facti in chastel S° Agnolo per m° Antonio da San Ghallo e comp[i], et prima... »

Les travaux sont enfin repris avec une activité nouvelle sous Clément VII et Paul III.

1423... août. « Pro ducentis tegulis pro libris quatuor pro quolibet centinario et pro rotulis pro planis tecti pro bol. viginti septem et pro acutis parvis pro bol. XII et pro uno rubro calcis pro bol. XXIIII emptis per manus magistri Henrici Theutonici operatis pro quadam stantia facta pro dicto magistro Henrico in primo claustro castri Sancti Angeli et pro magisterio dictarum rerum in totum flor. quinque de bol. quinquaginta ut supra et bol. unum » — *A. S. V.* Intr. et Exit. 1423-1424, fol. 158 v° (n° 381).

1434. 9 janvier. « Pro munitionibus et reparatione castri S. Angeli. » — fl. 1470. — 30 avril. « Pro fabrica castri S. Angeli fl. LXXXX. » — *A. S. V.*, Intr. et Exit. 1433-1434, ff. 91 v°, 97.

1450. 11 juin. « Sine retentione solvatis discreto viro Beltramo... (*sic*) de... (*sic*) muratori seu egregio viro domino Petro de Moxeto Sanct. d. n. pape secretario pro eo recipienti pro reparatione murament(orum) et laborerio castri Sancti Angeli de Urbe flor. auri de camera mille. » — Divers. N. V., 1447-1452, fol. 161 v°. Cf. fol. 162. — 4 novembre « Item florenos mille pro totidem solutis magistro Beltramo de Varesco muratori de mandato d. n. pape pro castro S. Angeli. » — *Ibid.*, fol. 178.

1488, 20 avril. « Lavoro fato (*sic*), maist° Gratiedio in castello santo Angelo per commissione de lo arcivescovo de Benevento, misurato per me Lorenzo da Pietrasancta, presente messer Ambrosio scudieri di Sua R^{ma} S. et primo... (long détail de travaux de maçonnerie; murs, fenêtres, portes, cuisine, etc., pour la somme totale de 488 florins). » — M. 1488-1490, fol. 41.

— 30 novembre. « Magistro Gratiadei muratori flor. quadringintos octuaginta octo pro diversis fabricis ac laboreriis per eum de mandato s^{mi}. d. n. pape in arce Sancti Angeli alme urbis factis et per dominum Silvestrem Juvenal(is) ac magistrum Laurentium de Petra Sancta mensuratis et apreciatis... » (Suit le même détail que ci-dessus). — *Ibid.*

1489, 8 juillet. « De mandato per introitum et exitum facto die ultima junii flor. mille octingentos triginta octo de Karl. X pro duc. s^{mi}. d. nro pape pro expensis extraordinariis et sunt ad introitum a R^{do} dno B. Patriarcha Jerosolimitano pro restitutione eorum quos exposuit in reparatione castri Sancti Angeli dum esset ejusdem Castellanus, in presenti libro fol. 84. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1488-1489, fol. 220 v° (n° 518).

— 22 juillet. « De mandato facto XVIII julii per introitum et exitum flor. mille sexcentos triginta octo de Karl. X (?) pro flor. R. D. Bartholomeo Episcopo ferrariensi olim castellano Castri S. Angeli de Urbe pro residuo flor. 1838 similium de quibus erat creditor Camere apostolice pro certis laboreriis in dicto castro factis, prout patet per patentes manu d. Ste. de Narnia. Ad introitum a Laurentio de Medicis in presenti libro fol. 90. » — *Ibid.*, fol. 223 v°.

1490, 8 mars. « Flor. quingentos tresdecim de Karl. X pro flor. de mandato facto 28 januarii R̃mo L. Cardinali Beneventano pro totidem quos Sua R. D. exposuerat pro diversis reparationibus et munitionibus et aliis rebus factis in castro sancti Angeli tempore quo Sua R^{ma} D. erat Castellanus, prout apparet in uno folio presentato in Camera apostolica. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1489-1490, fol. 197.

1493, 13 novembre. « Duc. ducentos quadraginta tres et bol.

LVIII de carl. X pro duc. pro mandato facto sub die XXX mensis preteriti R[do] dño patri Episcopo Agrigentino Castellano sancti Angeli pro expensis per eum factis in reparatione et bonificatione dicti castri. » — *Arch. Secr. Vat.* Intr. et Ex. Cam., 1493-1494, fol. 136 v° (n° 526).

1494, 30 décembre. « Ducatos ducentos de camera per mandatum factum sub presenti die magro Gratiadey muratori pro valore lignaminum et aliarum rerum pro munitione castri sancti Angeli. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1494-1495, fol. 160 v°.

« Feria secunda, 22 decembris [1494], incepta fuit ruina domus Jacobi aurificis et aliorum circa castrum S. Angeli sitarum, et designatus fossatus qui castrum ipsum circumdare debet. » — *Diarium* de Burchard, édition Thuasne, volume II, p. 211.

« In nocte sequenti (10 janvier 1495) cecidit ex se magna pars muri superioris castri S. Angeli, longitudinis viginti vel circa cubitorum, videlicet a capella usque ad ostium sive ad scalam descensus et cum muro ipso ceciderunt tres personæ, custodiam ejus tum facientes, qui omnes ex casu ipso mortui et muro sunt oppressi. » — *Ibid.*, p. 220.

« ... Pontifex... in arcem sancti Angeli se recepit... ecce autem aliud prodigium : magna pars superiorum pinnarum arcis, quasi vi convulsa, prolapsa est... » — Sigismondo de' Conti, *le Storie de suoi tempi*, t. II, p. 86.

(Janvier 1495).

« Durant le temps ung grant pan de murailles,
Sans violence cheut du chasteau Sainct-Ange.
Lequel est fait à grans pierres de taille,
Par artifice merveilleux et estrange.
Ce néantmoins de soy mesmes en la fenge,
Dans les fossez en cheut grant quantité,
Dont fut le pape grandement irrité;
Car pas asseur n'estoit en cest ostacle,
Puis les Rommains d'ung et d'aultre costé,
Grans et petis cuydoient estre miracle. »

1495. 22 janvier. « Duc. de Camera centum septuaginta per mandatum factum sub die prima presentis mensis Leonardo de Sano pro valore tabularum ab eo emptarum pro castro sancti Angeli. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1494-1495, fol. 163.

— 18 mars. « Flor. auri de camera centum septuaginta quinque de carlenis X pro quolibet floreno per mandatum factum die XIIII presentis Colutio de Calvis pro valore trium petiarum unius sue vinee cum turri, vasca et puteo posita (*sic*) retro castrum sancti Angeli alme urbis. » — *Ibid.*, fol. 176.

— 19 mars. « Flor. septingentos sexaginta sex et bol. L de carlenis X pro quolibet floreno, per mandatum factum die XVI presentis magistris Antiquo et Philippo pro parte eorum salarii et mercedis ratione laborerii facti in faciendis fossis circum circa castrum sancti Angeli. » — *Ibid.*, fol. 176 v°.

— 20 mars. « Flor. centum de carlenis X pro quolibet floreno per mandatum factum die XVII presentis magro Petro de Senis et Romulo scarpellinis pro pro (*sic*) parte eorum salarii et mercedis laborerii per (eos) facti in castro sancti Angeli alme urbis. » — *Ibid.*, fol. 176 v°.

— 31 mars. « Flor. auri de camera quatuor milia per mandatum factum die XIII presentis s^{mo} dño nro dño Alexandro pape quos voluit pro fabrica castri sancti Angeli, et sunt hedem (*sic*) pecunie quas solvit Antonius Altoviti et sotii, posite in presenti libro ad introitum eidem Antonio fol. 42. » — *Ibid.*, fol. 178.

— 6 mai. « Flor. auri de camera quingentos per mandatum factum die XXVIII mensis preteriti magistro Antonio florentino pro mercede laboris per eum facti in castro sancti Angeli (différents autres paiements analogues). » — *Ibid.*, fol. 186 v°.

— 1er juillet. « La Sta de N. S. papa Alexandro per la divina providentia papa VI de una parte, et mastro Jacomino de Marchon et mastro Antonio de Johanni de Marcon lombardi dal altra parte : sopra una parte de fossi et muri de dicti fossi intorno a castel de Sancto Angelo de Roma, cioe cominciando dal canto del Balvardo cominciato da mastro Antiquo verso S. Maria del Popolo fino ala porta del castello sotto al correturo verso la

nostra donna, dove se ha da fare uno altro balvardo simile ad quello de mastro Antiquo, lo quale balvardo et muri de dicti fossi ha da fare dicti magistri, devennero ali infrascripti capitoli, promissioni, pacti et conventioni, cioe :

« Imprima dicti magistri se obligano fare dicti fossi, cioe cavare et voitare per spatio, cioe el vano canne diece, et alti canne quatro ad mesura romana dal primo dela terra per carlini sei la canna ad sue spese, cioe mesurando voito per pieno.

« Item dicti magr̄i promettono et obliganse che se in dicti fossi se trovassono marmi, tivertini, statue, ferro, piombo et ogni altra cosa, excepto piperigni et pietra da murare, siano tucti dela Sta de N. S. et ipsi siano obligati cavarli fora, et quello fosso che se fara per cavarli non se computi al dicti magr̄i : et dicti piperigni et pietra da murare siano de dicti magistri.

« Et piu che se in dicti fossi se trovassono muri o volte che ipsi magr̄i siano obligati cavarli ale spese sue, et le pietre siano de ipsi magr̄i.

« Item che dicti magr̄i habiano da tirare el terreno fora del fosso, cioe dala ripa del fosso insino ala fine discosto vinti o trenta canne, secundo che largene (*sic*) sia al proposto del primo revellino del castello, secundo e stato ragionato cola Sta de N. S. et fare tanto quanto quella ordinara in questo. Et piu che dicti magr̄i promettono fare muri in dicti fossi dentro et fare dela grossezza che li sara ordinato dalá prefata Sta de N. S. ad tutte sue spese per carlini XII la canna ad mesura romana : et se la Sua Sta deliberasse fare la crosta de mattoni de dicti muri promettono farli per carlini XIIII la canna. Item promettono fare dicti fossi, cioe cavare terreno, fundare, et murare lo balvardo fino ad voltare le volte, et fundate et murate le mure intorno alo fosso per la parte li tocca, almanco una canna sopra el piano del fosso per spatio de tre mesi proximi futuri, cioe julio, augusto, et septembre, sub pena de ducati cinquecento, et di poi seguitando el lavoro ad perfectione de mano in mano.

« Et piu che dicti magr̄i se obligano et promettono donare sufficiente promessa che observaranno quanto di sopra se contiene,

et far tanto lavoro per quanto li saran dati denari. Et versa vice la prefata Sta de N. S. promette ali predicti magri donarli carlini sei per ciascuna canna del terreno, cioe del vano de dicti fossi cioe voito per pieno et carlini XII per canna del muro de dicti fossi, come di sopra e dicto et carlini XIIII essendo la crosta de mattoni. Item la prefata Sta promette a dicti magri darli denari, cioe ducati mille de carlini X per ducato, cioe cinquecento per tenere in munitione, et cinquecento per fabricare inanzi che cominzino a lavorare, et dipoi tanto quanto bisognara : per li quali ipsi magri promettono dare sufficiente cautione che faranno tanto quanto montano dicti denari, et cosi seguitare de mano in mano. Et piu la prefata Sta li concede possano cavare breccia nela cava vecchia dove cava mastro Gratiadei nela vigna liberamente per uso de dicta fabrica : Intendendo misticare puzzulana con dicta breccia almanco lo terzo, et fare bona calcina secundo parera ad quelli sara ordinato per la prefata Sta de N. S. » — *A. S. V.*, Instrumenta cameralia, 1464-1502, fol. 226.

« .... La Sta de N. S. Alexandro per la divina providentia papa VI da una parte et mastro Sancto de Johanni fiorentino muratore dal altra parte sopra una parte de fossi et muri de dicti fossi intorno a castello de s. Angelo de Roma, cioe cominciando dal canto del Bolvardo che hanno ad fare mastro Jacomino de Marchon et compagni verso la porta de castello socto el correcturo verso la nostra donna, cioe la quarta parte verso el borgo de sancto Pietro fine (*sic*) al cantone del comestabile, dove se ha da fare uno altro balvardo simile ad quello de mastro Antiquo verso sancta Maria del Popolo. El quale balvardo et muri de dicti fossi ha da fare dicto mastro Sancto, devennero ai infrascripti capitoli, promissioni, pacti et conventioni, cioe :

« In prima dicto magistro se obliga fare dicti fossi, cioe cavare et voitare per spatio, cioe el vano canne diece, et altre canne quactro ad mesura Romana dal piano de la terra per carlini sei la canna, ad sue spese, cioe mesurando voito per pieno... » (Suivant des conventions analogues à celles du précédent contrat.) — *Ibid.*, fol. 222.

1495. 24 juillet. « Flor. auri de camera centum sexaginta de mandato facto die prima junii Johanni Paulo Argenti pro quingentis tabulis abietis ad eo emptis pro castro sancti Angeli. — *A. S. V.* Intr. et Ex Cam., 1494-1495, fol. 201 (n° 527).

1497. 1er avril. « Duc. mille centum et viginti et bol. 22 de carl. X pro duc. vigore mandati facti die ultima martii preteriti d. Antonio de Sancto Martino solvendos per eum infrascriptis, videlicet mº Antonio Melani duc. 400, mº Jacobo et sotiis duc. 334, mº Romulo et mº Petro scarpellinis duc. 60, mº Christofano fabro duc. 96, bo. 22, et mº Thome duc. 100 fabricatoribus castri S. Angeli. » — *Arch. secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam. 1496-1497, fol. 191 (n° 529).

— 22 juin. « Alexander papa VI. Motu proprio, etc. Solvi faciatis dilecto filio Antonio de Sancto Martino preceptori preceptoria (*sic*) de Tortosa ordinis Jerosolimitarum, presidenti fabrice castri sancti Angeli, duc. quadringentos de carlenis X pro duc. exponendos in fabrica pontis qui edificatur supra fossam dicti castri, mandataque et scripturas oportunas et consuetas desuper expediri faciatis » — *Ibid.*, fol. 213.

1498. 23 juillet. « De mandato facto die xxi presentis flor. centum quinquaginta novem de Karl. X pro duc. dño Antonio de Sancto Martino prefecto fabrice castri sancti Angeli pro duobus burchis emptis pro munitione dicti castri que mutentur in aliis impensis » — *Arch. secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1497-1498, fol. 1850.

— 17 septembre. « De mandato facto die XI presentis flor. centum sexaginta unum de Karl. X pro flor. et bol. 60 dño Antonio de Sanctomartino (*sic*) prefecto fabrice arcis S. Angeli pro pretio porte pontis dicte arcis, videlicet pro lignamine, ferro, trabibus, numeratos Schavarzello. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1498-1499, fol. 149 v°.

1503. 17 août. « Ducatos mille triginta unum et Karlenos novem de Karl. X pro quolibet ducato ponit ad exitum suum dictus Episcopus pro totidem per eum in diversis vicibus expositis et solutis diversis magr̃is muratoribus, scarpelinis, fabris, videliceta

die XI octobris 1502 usque in presentem XVI augusti 1503 pro diversis laboreriis in castro sancti Angeli factis, videlicet pro quinque puteis ad conservandum triticum?, et quinque cameris subteraneis ad detinendum captivos, et pro amatonato platee supra mola (*sic*) dicti castri versus sanctam Mariam de Populo, et pro cisterna, videlicet lapidibus marmoreis in dicta platea pro bucca dicte cisterne positis, et aliis diversis expensis in dicta dicto tempore occursis, prout de omnibus particulariter potest videri computum in libro expensarum dicti castri, et quitantias illorum qui hujusmodi pecunias receperunt, constituunt auri de camera ducatos septingentos nonaginta tres et carlenos decem[1] » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam.. 1501-1502., fol. 152.

1504. 30 mai. « Duc. viginti quinque auri de Cam. de mandato sub dicta die Mag^ro Juliano Sangallo architecto pro residuo majoris summe pro nonnullis operibus factis in castro S. Angeli ad usum S. D. N. numeratos eidem. fl. 33, 62. » — *Arch. Secr. Vatic.*, Intr. et Exit. C., 1503-1504, fol. 189 v°.

— 31 octobre. « Dilecto, etc. Magro Guillelmo de Monte ferrato urbis habitatori, salutem, etc. Cum tu sicut nobis exposuisti creditor existas Camere apostolice ex facto certorum laboreriorum per te factorum in arce sancti Angeli de Urbe ac diversarum aliarum personarum legitimis de causis in duc. XL^ta et ultra... (on lui accorde un *moratorium*). — *Arch. Secr. Vat.*, Divers. Cam. 1503-1505, fol. 127.

— 4 novembre. « Duc. septuaginta de Karl. X pro duc. de mandato, etc., dño Johanni Baptiste Corbano cancellario castri s. Angeli pro reparationibus factis in dicta arce ut patet, etc. Fl. 72, f. 66. » — *Arch. Secr. Vat.*, Int. et Ex. C., 1503-1504, fol. 235 v°.

1505. 8 avril. « Florenos octuaginta novem similes, carlenos octo cum dimidio vigore mandati sub die XI martii d. Joanni Baptiste Corbano cancellario arcis S^ti Angeli pro nonnullis labo-

1. Nous omettons à dessein, comme ne présentant pas un intérêt suffisant, les paiements effectués les 24 juillet 1495 (160 flor.), 1er avril 1497 (1120 fl.; 22 fol.) 23 juillet 1498 (159 flor.) et 17 septembre 1498 (161 flor.).

reriis per ipsum factis in dicta arce, ut distincte et de partita in partitam per dictum introitum apparet. » (Fl. 93, 43.) — *A. S. V.*, Intr. et Exit. 1504-1505, fol. 174 v°

1505. 23 juin. « Florenos decem et octo similes vigore mandati sub die III presentis m^ro Leonardo fabrolignario pro residuo certarum portarum, gelosiarum et tellariorum pro impannatis per eum factis in arce S^ti Angeli, numeratos ipsi = Fl. 18, 54. » — *Ibid.*, fol. 193.

— 30 juin. « Duc. octuaginta septem, carl. quattuor et sol. 1 1/2 de carl. X pro ducato... pro expensis factis in reparatione dicte arcis = Fl. 91,5. » — *Ibid.*, fol. 194.

1506. 27 février. « Duc. sexaginta septem de Karl. X pro duc., bol. 47 de mandato... Rmo dño Marco cardinali Senogalliensi castellano arcis sancti Angeli de Urbe pro diversis expensis per eum factis in reparatione dicte arcis... Fl. 70, 37. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1506, fol. 181.

— 1er otobre. « ...Die prima octobris 1506 magistro Bartholomeo de Laude[1] architecto duc. ducentos viginti quatuor de carl. X pro testudine, cameris et aliis reparationibus factis in arce sci Angeli, videlicet in turrione in quo est tabula marmorea cum epitaphio inundationis Tib., juxta convenciones et pacta facta cum eo per Bramantem architectum et Ranerium de Pisis mensuratorem fabricarum S^mi Dñi ñri, ut patet in eodem loco. « Item duc. quadraginta septem solutos prefato magistro Barth° die ultima octobris 1506 pro diversis reparationibus tectorum et aliis reparationibus in eadem arce factis, visis et examinatis per Bramantem, Ranerium de Pisis supradictos ac Perinum de Caravagio architectorem. »

1507. 20 août. « Duc. triginta unum similes, vigore similis mandati sub die XIII presentis m° Francisco alias Gelpho architectori pro expensis factis in reparatione castri S^ti Angeli, numeratos sibi = Fl. 39, 19. » — *A. S. V.*, Intr. et Exit., 1506-1507, fol. 209 v°.

1. Il s'agit sans doute d'un membre de la famille de Laude, famille établie à Verceil. Voy. Colombo, *Artisti Vercellesi*, p. 343 et suiv. Un Martinus de Laude murator, figure dans les *Diversorum* de Sixte IV, liv. VI, fol. 37, 1482.

1510. 8 juin. « Duc. septuaginta duos, bol. 22 de carl. X monete veteris pro duc. de mandato... dño Garzie de Heredia vice castellano Castri Sti Angeli pro diversis laboriis (*sic*) solutis diversis artificibus pro... (*sic*) dicte arcis factis, numeratos sibi = Fl. 55, 12. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1509-1510; fol. 191 v°.

1511, 6 juin. « Duc. centum quinquaginta sex de carl. X veteribus pro duc. de mandato die XVIII maii facto R. dño Johanni Francisco de Ruere castellano Sti Angeli pro diversis expensis factis in dicta arce, numeratos eidem = Fl. 120. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1510-1511, fol. 196 v°.

— 13 juillet. « Duc. centum sexaginta de carl. de mandato... castellano arcis Sti Angeli pro barcha lignorum pro munitione dicte arcis, numeratos Christofori (*sic*) ejus nepoti = Fl. 123,2. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C. 1515-1516, fol. 166.

1513. 1er octobre. « Flor. duodecim de carl. vigore mandati... magro Gervasio lapicide ad bonum computum amatonati ante portam arcis s. Angeli de Urbe, sibi numeratos = Fl. 9, 4. » — *Arch. Secr. Vat.* Intr. et Ex. C., 1513-1514, fol. 204. Cf. fol. 213.

1516, 30 octobre. « Duc. quindecim auri de Cam. de mandato... R. d. Raphaeli Episcopo Grossetano pro tegulis causa coperiendi tectum arcis sti Angeli. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1516, fol. 198.

1519. 30 novembre. « Duc. sexaginta octo similes de mandato... D. Chro (en marge Chriso Christophoro) Barotio clerico Camere pro lateribus, tegulis et tabulis ac aliis munitionibus pro restauratione Castri s. Angeli = Fl. 68. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1519-1520, fol. 209 v°.

1520. 30 avril. « Duc. viginti auri de Cam. de mandato... Cervasio Baptiste scarpellino pro residuo majoris laborerii facto per ipsum in arce Sti Angeli de Urbe usque in presentem diem. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1520-1521, fol. 164.

1524. 15 août. « Duc. trigintatres similes de mandato... dño Joanni Rucellaio Castellano sancti Angeli pro pluribus expensis

factis in reparatione viridarii = Fl. 33. » — *A. S. V.* Intr. et Ex. C., 1523-1524, fol. 192 v°. Cf. fol. 213.

1527. Janvier. « Pro magistro Antonio de San Gallo mandatur domino Dominico Boninsegnio ut solvat eidem ducatos centum viginti tres de jul. X pro ducato pro fabrica per ipsum Antonium facta in cast° s. Angeli urbis sub dat. 12 janvier 1527. »

». « Pro Guglielmo de Pilis Ro : mandatur Dominico Boninsegni ut ei solvat quia est creditor Antonii de San Gallo pro infrascriptis rebus (chaux, pouzzolane, etc.) in totum de juliis X pro duc. [duc.] ducentos viginti unum per p^{tum} Antonium in fabrica castri s. Angeli exposit. ad bonum computum ipsius Antonii sub dat. 12 januarii 1527. » — M. 1527 A., fol. 20 v°.

— 12 mars. « Pro m° Antonio de San Gallo mandatur Dominico Boninsegni ut ei pro eo solvat Baccio vel Bart. Marinario ducatos quinquaginta de juliis X pro ducato pro fabrica castri sancti Angeli, ad bonum computum. » — *Ibid.*, fol. 198 *bis*.

1529. 22 juillet. « Magistro Perino architectori castri sancti Angeli ducatos sex auri de camera de juliis X pro quolibet ducato pro ejus provisione unius [mensis] hodie incepti. »

— 22 septembre. « Magistro Perino florentino architectori castri sancti Angeli ducatos decem auri de camera de juliis X pro quolibet ducato, videlicet pro aptatura tectorum dicti castri et purgatione putei et cisterne et aptatura pontis porte maschii. »

1538. 10 avril. « Dñi de Strozzis pagate a m. Stephano Tarusi scuti quattrocento, videlicet sc. 400 ı a cunto delli 12^{m} da imprestarse... Et sonno per le fabriche del castello s. Angelo et altri lochi particulari di Roma et fore (fuori) et d'artegliarie fornimenti. » — M. 1533-1539, fol. 37 v°. Cf. 1537-1541, ff. 143, 144.

1542. 4 février. « M° Sebastiano muratori et Arcis s. Angeli bonbarderio ducatos auri de Camera duodecim cum dimidio de juliis X pro ducato sine aliqua retentione pro expensis per eum sexdecim cannarum, mattonato ac reputatione (*sic*, pour reparatione), duorum camerorum (*sic*) super porticum sive porta pontis s. Angeli de ordine Sanctitatis sue facien(dis). » — M. 1539-1542, fol. 224 v°.

1544. 3 juillet. « Scudi cento dieci... a M. Tomaso sottoproveditore di Castello per bisogno delle fabriche di detto Castello come per lui si rendera buon conto. » — Fortif. di Borgo, 1544, fol. 27 a. Nombreux autres paiements aux ff. 50, 66, 68, 69, 94, 101, 109, 116, 163 du registre Fortif. di Borgo, 1545-1549).

Eugène Muntz.

(A suivre.)

LE DIEU GAULOIS DU SOLEIL

ET

LE SYMBOLISME DE LA ROUE

(*Suite*[1])

XVIII

LES MONNAIES A LA ROUE; LES MONNAIES A LA CROIX.

Nous ne pouvons négliger de dire que la roue se trouve sur les monnaies de la Gaule et cela sous plusieurs formes, et qu'au moins par parenté collatérale un type de ces monnaies a fait souche d'une longue descendance, et s'est maintenu presque jusqu'à notre siècle. Nous le disons pour être complets et peut-être parce que la fortune de ces monnaies a été influencée et augmentée par le symbolisme de la roue, comme elle l'a été plus tard d'une façon incontestable par le symbolisme de la foi chrétienne.

Mais les monnaies, si précieuses pour l'histoire et pour l'archéologie figurée, n'apportent qu'un bien faible appui à la Mythologie. Sans doute, elles représentent souvent des divinités et des symboles religieux, mais seulement *à l'origine*. Le symbole devient emblème, l'emblème devient ornement, épisème, marque d'atelier monétaire. Il peut y avoir encore une indication de provenance, on peut y reconnaître une filière de transformations successives; mais il n'y a plus d'idées religieuses. Il n'y en a plus du moins dans la monnaie elle-même, au point de vue *objectif*, pour ainsi dire; il y en a au point de vue *subjectif*, quand la croyance populaire attribue une signification religieuse à un de ces types, comme elle en attribue si souvent aux monuments figurés qu'elle essaie de comprendre.

Un épisode de la vie de sainte Geneviève va nous en fournir

1. Voyez la Revue de juillet-août-septembre 1884 et mars-avril 1885.

un exemple. Saint Germain et saint Loup se rendent en Grande-Bretagne en 429 pour y combattre le Pélagianisme. En traversant Nanterre, saint Germain remarque dans la foule une enfant, et une inspiration divine lui apprend que cette enfant doit être une sainte. Il lui demande si elle veut consacrer à Dieu sa virginité. Sur la promesse solennelle de la pieuse enfant (sainte Geneviève, d'après les hagiographes, avait alors environ sept ans), saint Germain ramassant à terre une monnaie de bronze marquée du signe de la croix, qui se trouvait apportée là par la volonté de Dieu, la lui donna comme un grand présent, lui disant : « Perce-la et porte-la toujours suspendue au cou en mémoire de moi[1]. » Il s'agissait sans doute là d'une de ces monnaies antérieures à la conversion de la Gaule au christianisme, que les numismatistes appellent « monnaies à la croix » parce qu'une des faces de ces monnaies est couverte par une grande croix équilatérale, aussi grande, ou peu s'en faut, que la monnaie elle-même, reste d'une roue à quatre rais dont la jante s'est confondue avec la circonférence de la monnaie[2].

Dans ce cas, la monnaie ramassée par saint Germain avait bien une valeur religieuse, mais c'est parce qu'on y voyait le symbole de la croix : c'est ce que nous appelons un symbole *subjectif*.

L'explication symbolique des monnaies gauloises présente la plus grande difficulté parce que ces monnaies ont été originairement la simple imitation, on pourrait dire la contrefaçon de monnaies grecques. Elles nous présentent donc des symboles grecs, symboles dont le sens n'était sans doute pas compris des

1. « Cui sanctus Germanus nummum ereum, dei nutu allatum, habentem signum crucis, a tellure colligens. » Bollandistes, 3 janvier, p. 138, et Ch. Kohler, *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève*, p. 8 et LXXI.

2. M. de Rossi (*Bulletino* 1869, p. 43), suppose que c'est une des monnaies si nombreuses « de la fin du IVe siècle ou du Ve, au revers desquelles domine la croix. » M. Kohler (*loc. cit.*, p. LXXI, n.) cite comme monnaies qui pouvaient avoir eu cours en Gaule à cette époque (et qui portaient une croix) 1° des pièces des derniers empereurs d'Occident ; 2° des pièces des empereurs d'Orient ; 3° quelques pièces des fils de Clovis. M. Kohler n'oublie dans cette énumération que les pièces gauloises à la croix, dont on connaît de si nombreux types et qui se rencontrent encore si souvent dans le sol, quatorze siècles après sainte Geneviève.

Gaulois, à moins qu'ils ne les interprétassent par leurs propres croyances, comme saint Germain interprétait une monnaie non-chrétienne par le christianisme. Puis, entre les mains des artisans gaulois, ces types s'altérèrent; un détail conservé par accident ou démesurément agrandi devint type monétaire à son tour. Nous n'ignorons pas que plus tard les Gaulois créèrent des types originaux (au moins par certains détails), certaines figures qu'on voit apparaître sur des monnaies plus récentes; mais rien ne prouve que ces figures et ces signes soient alors des symboles religieux; ils peuvent n'être simplement que des épisèmes, des armes parlantes, un commencement de blason, ou des marques purement conventionnelles. La contre-épreuve des textes écrits fait défaut; celle des monuments figurés proprement dits manque aussi le plus souvent. Il n'y a pas de certitude parce qu'il n'y a pas de critérium, et la science de la numismatique qui paraît la plus certaine de toutes parce qu'elle s'appuie sur des monuments datés et non-adultérés, est pourtant la plus problématique, du moins quand elle veut expliquer nos monnaies gauloises.

L'histoire de la numismatique gauloise pourrait se comparer à une caricature de Philipon, célèbre sous le règne du roi Louis-Philippe. Ce dessin représentait le portrait du roi et une poire, séparés par une série de dégradations successives si bien qu'il était difficile de voir où finissait le portrait, où commençait la poire. Cette caricature a été l'origine d'un *symbole*, celui de la poire, usité encore dans nos caricatures politiques pour désigner ou ridiculiser la famille d'Orléans. Le point de départ est la monnaie grecque — ou le portrait de Louis-Philippe; le point d'arrivée est la monnaie gauloise — ou la poire, qui ne ressemble plus du tout au modèle, mais qui le fait oublier [1].

1. Nous sommes heureux de pouvoir nous appuyer ici de l'autorité d'un des maîtres de la numismatique gauloise :

« Aujourd'hui que les connaissances acquises permettent de se faire une idée exacte de l'aptitude des Gaulois à s'assimiler les usages du milieu dans lequel ils se trouvaient et à imiter ce qui frappait leurs yeux, on ne saurait trop étudier, sur leurs monnaies, toutes les modifications apportées, de copie en copie, dans les types. Trop longtemps on a cherché à y créer des symboles de conceptions scientifiques ou religieuses; s'il y en a quelques

Les monnaies qui rentrent dans notre enquête, sous les réserves indiquées, sont de deux sortes :

1° Celles où l'on voit figurer une roue avec d'autres emblèmes et comme accessoire de ces emblèmes ;

2° Celles où une face entière de la monnaie est occupée par une grande roue à quatre rais; le plus souvent le cercle de la roue a disparu; il se confondait naturellement avec la circonférence de la monnaie elle-même. Il reste alors une grande croix équilatérale. C'est ce que les numismatistes nomment « monnaies à la

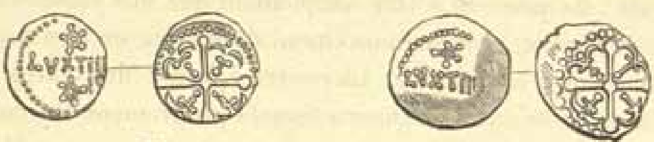


Fig. 18 et 19. Monnaies de Luctérios.

croix. » En voici comme exemple (fig. 18 et 19) deux monnaies gauloises de Lucterios, chef cadurque, un des lieutenants de Vercingétorix[1].

Dans le premier cas, on a, par exemple, la roue (à quatre rais) sur un trépied[2]. Ce sont des monnaies de Marseille. Une autre monnaie de Marseille nous présente une tête d'homme casquée

exemples, ce que je me garde bien de nier, c'est encore pour nous lettre close. Il ne faut pas perdre de vue un fait : c'est que nous ignorons presque complètement la religion des Gaulois; renonçons donc à deviner des mythes et des rites hypothétiques, des systèmes astronomiques; évitons de chercher, sur les monnaies gauloises, des faits dans lesquels l'imagination seule prête à ceux qui les ont fabriquées des idées qu'ils n'avaient pas. Il est très utile que l'on réunisse, en les groupant méthodiquement, tous les symboles éparpillés sur les monnaies gauloises; la plupart d'entre eux s'expliqueront les uns par les autres. » (A. de Barthélemy, *Étude sur les monnaies gauloises découvertes à Jersey en* 1875 dans la *Revue Numismatique*, 3e série, t. II, 2e trim. 1884, p. 201.

1. Elles ont été publiées par M. A. de Barthélemy dans la *Revue Celtique*, t. IV, p. 317, et voici en quels termes notre savant confrère en parle :

« Ces deux pièces en argent sont identiques, bien que sorties de coins différents; au droit elles portent, dans le champ entouré d'un grénetis, le mot LUXTHRIOS, gravé horizontalement entre deux étoiles à cinq pointes ; au revers, une croix cantonnée de quatre symboles que je ne puis assimiler qu'à des sceptres fleuronnés. »

2. De la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, pl. IX, nos 377, 382, 385.

avec une rouelle (à quatre rayons) sur le casque[1]. Ce sont simplement des imitations de monnaies grecques du type d'Apollon; cette roue est simplement le *κύκλος μαντικός* de Delphes. — Il y a des monnaies avec une roue isolée derrière un cheval[2]; mais cette roue est le reste d'un bige que le graveur gaulois était incapable de reproduire fidèlement d'après la monnaie grecque qu'il copiait. D'autres fois on voit une roue sous le cheval ou près de sa tête, en un mot sur l'emplacement laissé libre sur le champ de la monnaie; mais alors on a le droit de penser que cette roue ne figure là que parce que l'artisan, copiant des modèles déjà altérés d'où l'idée de bige avait disparu, disposait comme il pouvait les figures qu'il copiait. Une petite roue paraît bien ensuite autrement qu'avec un cheval, par exemple inscrite dans les cantons d'une croix[3]. Mais rien n'indique qu'elle ait là une valeur symbolique : elle peut n'être qu'une marque d'atelier monétaire.

Après dix-huit siècles, les monnaies à la croix se rencontrent encore par milliers, surtout dans le Midi, car elles étaient à l'origine et furent longtemps le type particulier des peuples du midi de la Gaule. « Les pièces d'argent dites à la croix, forment, isolées et en nombre, le fond des trouvailles du Languedoc; elles se rencontrent même, mais moins fréquemment, dans une partie de l'Aquitaine, et, à l'est, au delà du Rhône. La quantité des monnaies à la croix recueillies depuis quelques années paraît prodigieuse, lorsque l'on considère depuis combien de siècles le sol est remué. Cette abondance avait déjà été constatée au dernier siècle, et l'abbé Audibert rapporte que les paysans demandaient à travailler pour rien à Vieille-Toulouse, certains qu'ils étaient de se dédommager par les monnaies qu'ils recueillaient[4]. »

1. De la Saussaye, pl. I, nos 11-17.

2. Par exemple no 2 de la pl. V de Ch. Robert : *Monnaies gauloises.*

3. Par exemple dans Ch. Robert : *Numismatique de la province de Languedoc*, pl. II, nos 26, 29, 30 et pl. III, nos 3, 4, 18.

4. Ch. Robert, *Num. de la prov. du Languedoc*, p. 16. — Sur cette classe de monnaies gauloises voir ce travail de M. Robert, et précédemment : De Saulcy, *Les Monnaies à la croix* dans la *Revue Numismatique* de 1867 et Chaudruc de Crazannes, *Dissertation sur les monnaies gauloises au type de la roue et*

Ces monnaies « à la croix » dérivent encore de types grecs. Les numismatistes les expliquent par la drachme de Rhoda, colonie rhodienne établie sur la côte ibérique, aux portes mêmes de la Gaule, et cette monnaie originale, bien vite modifiée dans les types intermédiaires, représentait une rose, arme parlante de Rhodes (ῥόδον signifie rose). Ce type original de Rhodes, que nous connaissons par une gravure de M. Ch. Robert [1], représente une rose, nous disent les numismatistes; mais à un œil moins exercé que celui d'un numismatiste, elle représenterait plutôt une croix formée de quatre épines réunies et élargies à la base. Voici comment M. Robert définit cette face de la monnaie : « Rose épanouie vue en dessous, tige coupée et figurée par un petit cercle; les pétales sont séparés en quatre par les folioles barbues. » Nous nous permettons de soumettre aux numismatistes l'opinion que sur les monnaies de ce type il y a eu, en Grèce même, confusion entre la rose et la roue; on a cherché à ramener le type de la rose au type de la roue dans cet intermédiaire de forme si disgracieuse. Il y a, en effet, des monnaies grecques au type de la roue; souvent même la roue est simplement celle du trépied d'Apollon, une roue à quatre rais, c'est-à-dire simplement une croix équilatérale inscrite dans un cercle.

C'est par des déformations inintelligentes que s'expliquent nombre de prétendus symboles des monnaies gauloises; ainsi les croissants figurés dans les cantons des pièces à la croix sont pour nous, pour ainsi dire, des morceaux de jante, c'est-à-dire les débris mutilés du cercle qui enfermait la croix, et ces débris de jante à leur tour, par leurs modifications et par une disposition différente sont devenus — entre les mains de graveurs qui copiaient gauchement ou bien qui interprétaient leur modèle déjà corrompu — des figures nouvelles. Peut-être est-ce là l'origine des marteaux et des haches qu'on voit dans les cantons de plusieurs pièces à la croix.

de la croix dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, t. IV (1839), p. 75-99.

1. Ch. Robert, *Monnaies gauloises*, pl. V, n° 1; cf. p. 23.

Le type de la croix équilatérale occupant toute une face de la monnaie paraît sur nos monnaies françaises dès les fils de Clovis et dès ce moment on peut dire que la croix paraît sur les monnaies de tous les peuples chrétiens. Les numismatistes font procéder ces monnaies des monnaies impériales de Byzance. Mais comme la croix de ces monnaies est la croix équilatérale absolument identique à celle des monnaies pré-chrétiennes à la croix, il est évident qu'il y a eu là seulement appropriation par les chrétiens d'un type et d'un symbole antérieurs au christianisme.

Le type de ces monnaies à la croix s'est conservé jusqu'aux environs de la Révolution Française dans presque tous les pays de l'Europe occidentale. Ce qu'elles représentaient (qu'on le remarque bien!), ce n'était pas notre croix latine, instrument de la Passion, mais la croix équilatérale, celle que depuis le christianisme on appelle la croix grecque. On n'y voyait plus, bien entendu, que la croix chrétienne et des superstitions ou des locutions proverbiales s'y attachèrent bientôt. On croyait qu'avoir une de ces pièces de monnaie dans son escarcelle ou dans sa poche empêchait le diable de s'y mettre. On appelait du nom de « croix ou pile » ce jeu de hasard que nous appelons aujourd'hui « pile ou face », et qui consiste à jeter en l'air une pièce de monnaie et de voir si en retombant elle montre croix ou pile.

Cette croix ne paraît pas seulement sur les monnaies : elle figure aussi sur des méreaux ou jetons en plomb du moyen âge, dont l'emploi et la signification ne sont pas mentionnés dans les anciens textes, mais qui paraissent avoir été des amulettes, et nous ne serions pas étonné qu'on les trouvât encore portés à ce titre dans quelque village isolé. Ces méreaux ont été trouvés en assez grande quantité dans la Seine, à Paris. Sur une face on voit la croix équilatérale des monnaies de l'antiquité et du moyen âge; sur l'autre, une image obscène, l'organe de l'un ou de l'autre sexe[1]. Le plus curieux est qu'on y retrouve des

1. Ces méreaux ont été publiés par Forgeais dans le supplément secret qu'il a donné à sa série d'ouvrages sur les objets en plomb retirés de la

types connus de l'art de l'antiquité, le phallus ailé et le phallus à sonnettes, ce qui indique que ces méreaux continuent un type ancien et une tradition qui remonte sans aucun doute à l'antiquité même. C'est un fait bien établi en archéologie et en mythologie que ces images obscènes étaient regardées comme écartant le mauvais œil, et cette croyance existe encore dans l'Italie du Sud et en Orient. La croix, de son côté, éloigne les maléfices. Ces méreaux étaient donc des amulettes — à un double titre. — C'est à cette série d'amulettes qu'appartient une *crux ansata* d'un genre tout particulier, et qui indique ou un grand raffinement d'imagination ou, ce qui est plus probable, ce mélange de dévotion et de superstition qui se rencontre si souvent chez les peuples méridionaux. C'est un objet en or trouvé à San-Agatha di Gaeti, près de Naples, et il porte un anneau de suspension, ce qui indique un amulette : c'est une croix équilatérale formée par quatre phalli, et un cercle d'organes correspondants entoure le centre ou point d'intersection ; l'anneau par lequel se termine le phallus supérieur en fait une croix pectorale du modèle le plus étrange[1].

Pour résumer, nous croyons avoir établi que la croix équilatérale des monnaies qui, en chemin, est devenue une croix chrétienne, était à l'origine sur les monnaies de la Grèce une roue à quatre rais et que cette roue était à l'origine un symbole solaire. Nous allons voir que la roue à six rais forme un antécédent analogue au monogramme du Christ ; de même la roue à quatre rais en forme un au célèbre Labarum.

H. Gaidoz.

(*A suivre.*)

Seine. — Ils ont été gravés de nouveau dans la pl. XXXIII de l'édition très augmentée et améliorée que des savants anglais, sous le voile de l'anonyme, ont publiée en 1865 à Londres du célèbre ouvrage de Payne Knight : *A Discourse on the Worship of Priapus*. Une traduction française de cet ouvrage, accompagné d'un nouveau tirage des planches de l'édition anglaise, a été publiée à Bruxelles.

1. Elle est figurée sous le n° 4 de la pl. XXXV de l'ouvrage de Payne Knight éd. de 1865 (et trad. française).

OBSERVATIONS

SUR

LES MONNAIES A LÉGENDES EN PEHLVI

ET PEHLVI-ARABE

(*Suite*[1])

XXXIX. Quant aux monuments de l'époque sassanide, ils sont considérables tant au point de vue de la langue qu'en ce qui concerne la sculpture, la richesse et le grandiose des bas-reliefs et des édifices. On trouve à Murghab, Pasargade, Firouzabad et dans tout le sol encore imparfaitement exploré de la Perse (le Fars actuel) à la fois des ruines achéménides et sassanides ; c'est là que sont les monuments les plus riches en inscriptions pehlvies. Il existe cependant encore en Suziane, à Chouster, Avas, Disfoul, Kengavar, etc., et en Babylonie, à Ctésiphon, des ruines importantes sassanides, encore imparfaitement visitées et qui nous réservent sans doute, pour l'avenir, d'autres recherches linguistiques et épigraphiques[2]. Ces merveilles de l'art sassanide ont fait l'objet de diverses publications depuis Niebuhr (1776) et Ker-Porter (1818) jusqu'à Flandin (1841), Andreas-Nœldeke (1880) et Dieulafoy (1882). Les textes de l'époque achéménide ont été facilement traduits; c'est grâce à eux que l'on connaît aujourd'hui la langue perse des vi[e] au iii[e] siècles av. J.-C.; mais la lecture des textes sassanides laisse encore bien à désirer. Ils sont rédigés en plusieurs langues : pehlvi, grec, chaldéo-pehlvi, et j'ai déjà fait remarquer combien avaient été difficiles les essais de déchiffrement du texte pehlvi et chaldéo-pehlvi de ces inscrip-

1. Voyez la Revue des mois de septembre, octobre 1884, mars-avril 1885
2. V. les planches I et II de la première partie de l'ouvrage de M. Dieulafoy, pour la géographie monumentale.

tions dont quelques-unes sont très longues et malheureusement très mutilées. La grande inscription unilingue de Naksh-i-Rustam, par exemple, comprenait environ soixante-dix-sept lignes contenant près de sept mille lettres[1]. Les trente-quatre premières lignes seules permettent une traduction, le reste ne présente que des fragments. Copiée pour la première fois par Westergaard en avril 1843, puis par Flandin en 1849[2], elle a été l'objet d'un travail sérieux de la part de M. E. West sur l'original de la copie de Westergaard qui est conservé à l'université de Copenhague[3]. Trois noms de rois sont cités dans la partie qui a pu être déchiffrée, ceux d'Ardechir I, Sapor I et Bahram, comme étant les prédécesseurs du monarque auteur de l'inscription; on en a conclu qu'elle pouvait être de Narsès (283-300 de J.-C.) le successeur de Bahram II. M. West y a relevé des expressions et des particularités intéressantes au point de vue de la langue pehlvie : ainsi l'ī long final dans Auharmazdī, âtûrī, Gâsī, Kamkârī, Sipasī, Kîhī, etc., qui n'existe pas dans les manuscrits; l'izâfet n'est pas exprimé, pas plus que dans les autres inscriptions sassanides; l'idée de relation est rendue par le relatif araméen *zi*. On sait au contraire que l'izâfet est le plus souvent employé dans le pehlvi des manuscrits; on le trouve, mais rarement, sur quelques monnaies, par exemple « minotchetri i Ar-

1. Le sens de ces mots est « tableau, représentation, de Rustam » nom donné par les habitants à ces magnifiques bas-reliefs de Sapor ou Narsès qu'ils croient représenter les faits et gestes du héros Rustam. Du temps de Chardin (1680) et de Niebuhr (1765), on donnait à ces mêmes ruines le nom de *Gabrestan ghiauran*, « cimetière des ghèbres. » (V. de Sacy, *Antiq. de la Perse*, p. 10.) Nakshi-Rustam est à quelques kilomètres d'Istakhar dont il est séparé par la rivière du Polvar; contre Istakhar est la ruine appelée Nakshi Radjeb, nom d'un héros populaire. V. le compte-rendu de l'ouvrage de M. Dieulafoy dans le *Muséon*, janvier 1885.

2. *Voyage en Perse*, Paris, 1851, in-fol., planches 181, 181 *bis*, 181 *ter*.

3. *Indian antiquary*, tome X (1881), p. 29 à 34. — V. aussi Haug, *Essay on Pahlvi*, Stuttgart, 1870, in-8, p. 75. Ed. Thomas, *Early Sassanian coins*, etc., p. 63, a donné un essai de transcription. Cette inscription avait été copiée en partie par Niebuhr (pl. 34), et par Ker-Porter (pl. 21). — A Nakshi-Rustam se trouvent également des ruines achéménides et notamment le tombeau et l'inscription trilingue de Darius (en cunéiformes). V. Oppert, *Expédition de Mésopotamie*, in-4, 1859, t. II, p. 164 à 191.

takhchetri, de la race céleste d'Ardéchir » sur une pièce de Bahram I (Mordtmann, *Z.*, 1880, n[os] 80, 84); « barman i mazdaiasn, fils de mazdéen », etc. Parmi les locutions nouvelles que nous fait connaître la grande inscription de Nakshi-Rustam, j'ai déjà cité : satarî âtûrî « le feu de la contrée » épithète de Sapor; Kabîr âtûrî va Airân « le grand feu d'Irân; » Kabîr âtûrân âtûrî « le grand feu des feux; » malkân zî iazdân hamgûnakî kâmkârîtarî « le roi qui était semblable aux anges. »

XL. L'autre inscription sassanide que l'on a trouvée à Nakshi-Rustam est beaucoup plus courte, elle est en trois langues et a été gravée par Ardéchir I en pehlvi (3 lignes), chaldeo-pelvi (3 lignes) et grec (4 lignes); elle a été lue pour la première fois par de Sacy, grâce au texte grec [1], et cette lecture a été le point de départ du déchiffrement des monnaies sassanides. Le texte pehlvi qui se rapporte au bas-relief sur lequel il figure, est ainsi conçu : « Patkalî zanman mazdaiasn bagî Artakhshatr, malkân malkâ Airân, minutchetrî men iaztân, barman bagî Pâpakî malkâ, ceci est l'image (πρόσωπον) du mazdéen le divin Ardéchir, roi des rois de l'Irân, germe céleste des dieux, fils du divin Pâpek roi. » C'est à peu de choses près la formule des légendes monétaires, sauf la filiation qui n'est jamais indiquée sur les monnaies. Le texte grec et le texte chaldéo-pehlvi ne sont que la traduction littérale de l'inscription pehlvie. Ce monument est le plus ancien de l'époque sassanide, puisqu'il remonte au fondateur même de la dynastie, Ardéchir I Bâbekân, 225-240 de J.-C. [2]; il offre ceci de particulier que le souverain ne prend encore que

1. *Mém. sur l'antiquité de la Perse*, Paris, 1793, in-4, p. 31, 62 et 106; Haug, *op. l.*, p. 4; West, *J. R. A. S.*, 1870, p. 362; Mordtmann, *Z. D. M. G.*, 1880, p. 14. — Il existe encore à Nakshi-Rustam, un fragment d'inscription trilingue qui ne contient que ces mots « ceci est l'image d'Ahuramazda Dieu » dans les trois langues. V. West, p. 362.

2. Bâbekân ou Pâpakân est la forme patronymique en *ân* comme dans Kavâtân, Arshakân, Artakhshatrân (fils de Kobad, d'Arsace, d'Artaxercès). On remarquera que dans les inscriptions comme sur les monnaies de Bâbek frappées par Ardéchir son fils, le nom est écrit Pâpakî פאפכי : ce sont les historiens arabes et persans qui nous ont donné la forme Bâbek.

le titre de roi de l'Irân, comme du reste sur ses monnaies qui ont conservé le type arsacide. Les monnaies de Sapor I, son fils, n'ont également que le titre de *malkân malkâ irân*; l'addition *v Anîrân* « roi des rois de l'Irân et de l'Anirân » ne commence qu'à Hormisdas I : c'est ce qui me fait croire que le bas-relief de Sapor I sur lequel se trouve l'inscription trilingue de Nakshi Radjeb [1] a peut-être été élevé par le successeur de ce roi. Sapor prend en effet sur ce bas-relief, les épithètes de « malkân malkâ Airân v Anîrân ... barman bagî Artakhshatr malkân malkâ Airân ... napi bagî Pâpakî malkâ, » roi des rois de l'Irân et de l'Anirân, fils du divin Ardéchir, roi des rois de l'Irân, petit-fils de Papek roi. Ainsi on aperçoit la gradation : Sapor I est souverain de tous les pays iraniens et anariens, son père Ardéchir n'est que roi de l'Irân, et Pâpek, son aïeul, est simplement roi. Sur une très belle gemme en grenat oriental du cabinet de Gotha, publiée par W. Pertsch en 1865, on voit également autour du buste de Sapor I la légende : « mazdaiasn bagî shâhpûhrî malkân malkâ Airân v Anirân barman Mazd [2], » roi des rois de l'Irân et de l'Anirân, fils de mazdéen. Si cette intaille, comme le monument de Nakshi Radjeb, sont bien de l'époque de Sapor lui-même, ils ne peuvent être que de la fin de son règne; en tous cas, il y a lieu de constater, comme je l'ai fait remarquer, que sur ses monnaies, Sapor I s'intitule simplement roi de l'Irân. Mais à partir de Hormisdas I la formule « malkân malkâ Airân v Anirân » est invariable pendant environ un siècle et demi; les mots *Airân* et *v Anirân* disparaissent ensuite successivement sous Bahram IV (380) et sous Bahram V (420), ainsi que *mazdaisn*. A partir de Chosroès I l'ancien protocole monétaire est réduit le plus souvent à *malkâ*, avec le mot *afzût*.

1. V. Flandin, pl. 190 A et B; l'inscription est sur le poitrail et à côté du cheval au nord : le texte pehlvi a cinq lignes, le chaldéo-pehlvi quatre lignes et le grec six lignes. V. de Sacy, p. 106 ; Thomas, n° IV, p. 60 ; West, p. 363 ; Mordtmann, Z., 1880, p. 22 (ce dernier pour le texte grec seulement : il place à tort l'inscription à Nakshi-Rustam); Noeldeke et Andreas, pl. 103.

2. *Z. D. M. G.* XXXII (1883) p. 281 ; cf. Mordtmann, même recueil, XXXIV (1880), p. 21.

XLI. La plus importante des inscriptions de Nakshi-Radjeb est l'inscription unilingue en pehlvi qui se trouve à côté du bas-relief de l'est[1]. Elle comprend trente et une lignes dont Ed. Thomas a donné une simple transcription. Haug a essayé la traduction de quelques mots et des noms propres. On y trouve mentionnés les rois Sapor, Hormisdas et les deux Bahram, ce qui ferait croire qu'elle est du règne de Bahram II (275 à 283 de J.-C.).

L'inscription bilingue de Hâdji-âbâd[2] est plus ancienne puisqu'elle est datée du règne de Sapor Ier « roi des rois de l'Irân et de l'Anirân, fils du divin Ardéchir, roi des rois de l'Irân, d'origine divine, petit-fils du divin Pâpek, roi ; » c'est la même formule que dans l'inscription trilingue de Nakshi-Radjeb. Le monument de Hâdji-âbad est en deux langues, pehlvi et chaldéo-pehlvi, et les deux textes se serrent d'assez près. C'est la seule longue inscription que l'on soit parvenu à déchiffrer à peu près complètement, et cependant il reste encore bien des mots douteux et des phrases qui sont de véritables énigmes comme en offre la littérature pehlvie[3]. L'intérêt de tous ces textes est surtout philologique, car, en dehors du protocole royal et des formules religieuses ordinaires, on n'aperçoit pas qu'il soit ques-

1. Flandin, pl. 190, C; Thomas p. 30 à 37; Haug, p. 65 à 75; Noeldeke et Andreas, pl. 104.

2. Hâdji-âbâd est à quatre kilomètres à l'est de Nakshi-Rustam, c'est la même vallée qui conduit à Istakhar. — V. Noeldeke et Andreas, *Persepolis*, etc., 1883, Berlin, in-fol., pl. 126; la reproduction photographique est presque illisible. Flandin en a fait une copie, pl. 193 *bis*; c'est celle qu'il appelle l'inscription de la grotte du Sheikh-Ali, à Istakar. Elle a été copiée par Ker Porter (1818) et p. Westergaard (1843). La lecture la plus récente est celle de Haug (p. 46 et sq.), elle diffère très peu de celle de West (p. 368 et sq.). Le premier essai est de Ed. Thomas (1867) qui tout en découvrant la signification de plusieurs mots nouveaux, est arrivé à un sens impossible à justifier, que le savant numismate anglais serait le premier à répudier aujourd'hui. (V. *Sassanian inscriptions*, p. 70 à 101.) Norris, en 1849 et Westergaard en 1851 avaient présenté des observations sur le monument de Hâdji-âbâd. Le voyageur Dupré signale un autre Hâdji-âbâd près de Mianeh en Atropatène, où sont des ruines importantes mais plus récentes. (*Voy. en Perse* en 1809, t. II, p. 238; pour les ruines de Persépolis, v. t. I, p. 310 sq.)

3. V. Sachau dans *Z. D. M. G.*, 1870, p. 716 à 720; Mordtmann, même recueil, 1880, p. 23.

tion d'événements historiques C'est malheureusement le sort de la plupart des inscriptions asiatiques, en dehors des cunéiformes. Les trente-deux fragments de textes bilingues qui ont été copiés en 1844 à Pâi-Kûli, par Henry Rawlinson et dont M. Ed. Thomas a donné la transcription semblent cependant rentrer dans la classe des exceptions, car, si l'on peut en juger par cette transcription (à défaut du texte original qui est encore conservé par Rawlinson), on trouverait un assez grand nombre de noms géographiques tels que Pârsî (avec le sens de Perses), Sakân (les Sakes, Sedjestân, Bokhara), Abirân, Durtân, Pardân (peuples inconnus), Assûr, Pârs, Arminar, Surin (les Syriens). L'énumération de ces peuples fait regretter de ne pas posséder l'inscription tout entière, qui nous apprendrait peut-être quelque événement historique intéressant [1].

Les deux inscriptions de Tâki-Bostân (la Montagne du jardin) nom de l'extrémité de la montagne de Bisoutoun à Kirmanshah, sont deux textes unilingues en pehlvi, l'un de neuf lignes gravées par ordre de Sapor II « petit-fils de l'excellent Narsès » (309-379) et l'autre, de treize lignes en l'honneur de Sapor III « petit-fils de l'excellent Hormisdas » (383-388) : ils ne contiennent que la généalogie ordinaire royale [2]. Il existe des deux mêmes souverains deux autres inscriptions pehlvies que sir W. Ouseley a copiées à Persépolis en 1798 et qui sont presque illisibles. Vu la défectuosité des copies, on ne peut lire d'une manière certaine que les noms des souverains [3].

Enfin je dois mentionner l'inscription unilingue gravée sur un des bas-reliefs des rochers de Shahpûr. Elle est intéressante parce qu'elle donne la vraie généalogie de Narsès (283-300) « Nershi fils de Sapor, petit-fils d'Ardéchir [4]. »

1. V. Ed. Thomas, p. 38 sq.; Haug, p. 17; West, p. 319. Haug place la date de cette inscription entre Sapor I et Bahram II. L'inscription se compose de vingt-deux fragments en pehlvi et dix en chaldéo-pehlvi. Pâi-Kûli est près de Suleimanieh, dans le sud du Kurdistan, sur la frontière perso-turque.

2. V. de Sacy, Mémoire de 1809, p. 176 et 188; Dubeux, *Journ. Asiat.*, févr. 1843; Thomas, p. 104; Mordtmann, *Z.*, 1880. p. 66 et 74.

3. Ed. Thomas en a tenté (p. 115 et 116) un déchiffrement.

4. L'inscription de Narsès a onze lignes. Elle a été copiée en 1810 par

XLII. En résumé, au point de vue chronologique, on peut classer de la manière suivante les inscriptions de l'époque sassanide :

Ardéchir I (225-240 de J.-C.) : inscription trilingue de Nakshi-Rustam; texte pehlvi en trois lignes.

Sapor I : (240-272) : inscription trilingue de Nakshi-Radjeb; texte pehlvi, cinq lignes; Inscription bilingue de Hâdji-âbâd, texte pehlvi, seize lignes.

Hormisdas I (273) ou Bahram II (276-283) : inscriptions de Pâi-Kûli (vingt-deux fragments pehlvis) bilingue; inscription unilingue en trente-une lignes, de Nakshi-Radjeb.

Narsès (283-300) : la grande inscription unilingue en soixante-dix-sept lignes de Nakshi-Rustam; inscription unilingue en onze lignes des ruines de Shahpûr.

Sapor II (309-379) : inscription unilingue en neuf lignes de Tâki-Bostân.

Sapor III (383-388) : inscription unilingue en treize lignes de Tâki-Bostân.

XLIII. En dehors des inscriptions monumentales, les intailles et gemmes sassanides offrent par leur nombre relativement considérable et leur variété, un appoint important dans la lecture du déchiffrement des caractères pehlvis comme dans la connaissance de la langue et de l'onomastique perse[1]. Outre les sceaux d'un grand nombre de particuliers dont quelques-uns ont des noms de rois comme Ardéchir, Sapor, Hormuzd, Piruz, il existe des pierres gravées très remarquables par la grandeur du sujet

Morier et plus tard par Flandin, pl. 45, E. — V. Thomas, p. 102 et les *Observations* de Mordtmann sur la généalogie du souverain, *op. l.*, p. 45. Les ruines de Shahpûr sont à deux farsengs au nord de Kazerûn. V. A. Dupré, *Voy. en Perse*, t. II, p. 22; Buckingham, *Travels in Persia*, etc., London, 1830, t. II, p. 78 à 98, et les beaux bas-reliefs dessinés par Flandrin, t. I, pl. 45, et sq. et leur description dans le second volume de la Relation du voyage, p. 270. Il existe aussi à Salmas, près le lac d'Ourmiah, un bas-relief de Narsès, mais sans inscription (v. Ker-Porter, II, p. 597 et pl. 82).

1. C'est encore à M. de Sacy qu'est dû le déchiffrement des premières pierres gravées sassanides. (V. son Mémoire de 1793.)

et la finesse de l'exécution et qui sont très vraisemblablement les sceaux des souverains eux-mêmes dont ils portent la légende. On pourrait citer le sceau d'un Bahram ou d'un Sapor (améthyste du duc de Devonshire)[1], le sceau en cornaline (au British Museum) d'un Sapor[2], ceux de Bahram I, Bahram III fils de Bahram, de Kobad, d'Hormuzd I[er] et enfin le sceau de « de la reine des reines, Dineki, adoratrice d'Hormuzd, qui croit à la résurrection » l'épouse de Yezdegerd-Kadi[3]. Les rois, sur ces intailles, prennent simplement le titre de malkâ avec une épithète élogieuse comme *gi aturfern* « qui glorifie le feu, » *malkuradj* « vainqueur de royaume, » etc. Les particuliers ont souvent la formule que nous connaissons : *apestânam*, « ma confiance, » *apestân ver iestân*, etc., ou des sentences morales et des proverbes, et la langue de ces sceaux est plutôt du persan que du pehlvi. On a vu du reste ci-dessus par les quelques extraits que j'en ai donnés, combien sont intéressantes les légendes des pierres gravées de l'époque sassanide.

E. DROUIN.

(A suivre.)

1. La lecture est incertaine, v. Thomas, p. 110; Mordtmann, *Z. D. M. G.*, 1875, p. 200. Je crois cependant qu'il s'agit de Bahram IV, fils de Sapor III (388-399).

2. La lecture est également incertaine, d'après la gravure que donne Thomas, p. 117; il faudrait de nouvelles empreintes. (V. Mordtmann, p. 204.)

3. C'est la seule reine dont on ait la pierre gravée. Les autres reines sassanides, dont les noms nous ont été conservés, sont au nombre de quatre : la célèbre Schirin, femme de Chosroès II; les deux filles de ce dernier Azermiducht, et Puranducht (ou Borân, en 630-631 de J.-C.), et la femme de Bahram II dont le nom est resté inconnu; on connaît les portraits de ces deux dernières par leurs monnaies. — V. Mordtmann, Z., 1875, p. 203 et 1877, p. 582 à 597.

L'INSCRIPTION PHÉNICIENNE DE MA'SOUB

ערפת כברת מצא ש[מ]ש וצ	1	Portique du côté du levant et du septen-
פלי אש בן האלם מלאך מלך	2	trion (?), qu'ont construit les *elim*, envoyés de Moloch-
עשתרת ועבדי בעל חמן	3	Astarté et de son serviteur Baal-Hammon,
לעשתרת באשרת אל חמן	4	pour l'Astarté en Achera, divinité de Hammon ;
בשתא ////// לפתלמים אדן	5	en l'an 26 de Ptolémée, seigneur
מלכם האדר פעל נעם בן פת	6	des basilies, l'illustre, Evergète, fils de Pto-
למים וארסנאם אלן א[ח]	7	lémée et d'Arsinoé, dieux f[rè]-
ים שלש חמשם שת לעם [צר]	8	res, cinquante-troisième année du peuple de [Tyr.]
כמאש בן אית כל אחרי[1] . . . ?	9	..... ont également construit tout le reste . . . . .
. . [2][3] אש בארץ לכן לם ל . . .	10	.....qui (*sont*) dans le pays, pour que ce leur soit (*en souvenir*
. . . . [עלם]	11	*et bon renom* ?) (éternellement).

La belle inscription phénicienne que je publie aujourd'hui (Pl. XVII) a été tout récemment découverte à Bassa, par M. J. Löytved, vice-consul de Danemarck à Beyrouth, dont le nom est bien connu des lecteurs de la *Revue archéologique*. Elle provient, en réalité, d'une localité contiguë à Bassa, Ma'soub, située entre Ptolémaïs, ou Saint-Jean d'Acre, et Oumm el-'Awâmîd, en plein pays de Tyr. Elle se rattache étroitement, comme l'on verra, par différents côtés, à deux inscriptions phéniciennes trouvées à Oumm el-'Awâmîd par M. Renan.

J'ai communiqué à l'Académie des Inscriptions[4] les premiers résultats du déchiffrement de ce texte précieux dont M. Löytved avait bien voulu aussitôt me faire tenir l'estampage ; je l'ai pris pour sujet d'étude dans trois de mes conférences d'archéologie orientale à l'École des Hautes Études[5], et M. Renan, à qui j'avais transmis l'estampage pour la commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, lui a consacré au Collège de France[6] deux

1. Restes d'une lettre douteuse ; peut-être un *khet* ? Il y a place, à la rigueur, pour quatre lettres au lieu de trois, dans la lacune.

2 et 3. Restes des lettres מ ou ש.

4. Séance du 15 mai 1885.

5. 18 mai, 6 et 13 juin.

6. 23 et 30 mai.

leçons magistrales. Je me propose de reprendre en détail, dans mon *Recueil d'archéologie orientale*[1], et dans les *Annales du musée Guimet*, l'examen de ce document qui résout ou soulève des questions du plus haut intérêt pour la philologie, l'histoire, la chronologie et la mythologie phéniciennes. Je me borne pour l'instant à transcrire le texte et à en déterminer autant que possible le sens général.

I. — Il s'agit, comme l'a parfaitement reconnu M. Renan, de la construction partielle d'une enceinte sacrée. Je comparerai, dans cet ordre d'idées, deux inscriptions grecques copiées par Pococke à Cheikh Berekat (*C. I. G.*, nº 4449-4450). Le sanctuaire d'Astarté à Ma'soub devait consister en un *haram* ou ἱερόν quadrangulaire, régulièrement orienté, entouré d'un péribole, doublé lui-même de portiques intérieurs, comme le temple de Jérusalem et d'autres sanctuaires sémitiques. Le *naos*, ou temple proprement dit, et l'autel devaient s'élever au centre. — Le premier mot, *orphat*, que je traduis par *portique*, est, je crois, le même qu'on lisait jusqu'ici *arakat*[2] sur la stèle de Byblos, et qui y désigne certainement une στοά ou galerie couverte, composée de « colonnes, de « chapiteaux » et d'une « toiture » ; cf. l'arabe غرفة, *ghorfa*, « galerie, balcon. » — *Kibrat*, dans le sens de *plaga*, région céleste, région orientée, nous est expliqué par l'assyrien[3] (les *quatre kibrat*, c'est-à-dire des quatre points cardinaux). — צפלי = צפני, *nord*, comme le pense M. Renan ; ou bien = *et son...?* — Les *elim* ou *oulim*[4] sont des personnage d'un rang élevé, *optimates*, *primores* (Gesenius, s. v.); envoyés (cf. Wadd., nº 1890) de Moloch-Astarté, divinité complexe qui s'est déjà révélée à nous dans une des inscriptions d'Oumm el-'Awâmid, et de Baal-Hammon, divinité essentiellement carthaginoise, ils appar-

1. Fascicule II, sous presse.
2. A corriger en *orphat*.
3. Cet excellent rapprochement est dû à M. Beaumont, élève de la Conférence d'archéologie orientale à l'École des Hautes-Études. J'ajouterai que notre inscription tranche la question de la prononciation et de l'étymologie du mot assyrien, qu'on transcrit quelquefois *kiprat*, et qu'on avait voulu, en conséquence, rapprocher de *kafr*.
4. Cf. les *elim*, dont il est question sur une intaille phénicienne (de Vogüé, *Mél. d'arch. or.*, 81).

tenaient peut-être à l'une de ces théories sacrées envoyées par Carthage à la métropole tyrienne, théories régulières ou extraordinaires dont nous parlent les auteurs anciens. La façon curieuse dont le Baal-Hammon de Carthage est ici inféodé au Moloch-Astarté, au Moloch tyrien identique à Melkarth (*Moloch de la cité*), semble être un indice de la suzeraineté de la métropole reconnue par la colonie. — Le vocable *Astarté en Achera*[1], ou *dans l'Achera*, prête à diverses interprétations que je ne puis aborder ici ; Astarté, comme Moloch-Astarté lui-même à Oumm el-'Awâmîd (*C. I. S.*, n° 8), est qualifiée, en outre, de *el-Hammon* « divinité de Hammon ».

II. — Les lignes 5-8 sont la reproduction littérale du protocole ptolémaïque tel qu'il nous est connu par les inscriptions grecques ; on peut le restituer mot pour mot : ἐν ἔτει κϝ' Πτολεμαίου, κυρίου βασιλειῶν, μεγαλοδόξου[2], Εὐεργέτου[3], υἱοῦ Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης[4], θεῶν Ἀδελφῶν[5].

L'an 26 de Ptolémée III Evergète correspond à l'an 221 avant J. C. Généralement on ne lui attribue que 25 années de règne ; quelques auteurs anciens lui en accordent cependant 26 : notre inscription leur donne raison. D'ailleurs, l'inscription d'Adoulis nous a même révélé l'existence d'une 27e année d'Evergète.

La 53e du peuple de Tyr correspondant à l'an 26 d'Evergète = 221 avant J.-C., cette ère, inconnue dans l'histoire, a donc pour point de départ l'an 274 av. J.-C. ; ce qui vient concorder de la façon la plus heureuse avec les indications contenues dans l'une des inscriptions d'Oumm el-'Awâmîd (*C. I. S.*, n° 7).

1. P.-é. dans les *acherot?* Cf. l'Ἀφροδίτη ἐν Κήποις, et aussi l'Aphrodite représentée par un *myrte vert taillé* (?) en ἄγαλμα. Il y a à tenir compte du rapprochement de *hamman* et d'*achera*, d'une part ; d'autre part, de *Baal-Hammon* et *el-Hammon*, et, également de celui de *maleak(é)* et de *Molech* (étant données les théories émises au sujet de cette dernière entité divine). Cf. aussi pour *Acherat*, le nom de la tribu d'Acher, au territoire de laquelle appartenait cette région, et p.-é. l'*Istar-Assurite* des inscriptions assyriennes.

2. Inscription de Rosette ; cf. aussi le titre de ἐπιφανής.

3. פעל נעם, *faisant le bien*. Cf. stèle de Byblos, l. 8.

4. Le phénicien a transcrit servilement la forme du génitif, Ἀρσινόης, avec la flexion, comme dans l'inscription d'Idalium (*C. I. S.*, n° 93).

5. Le texte phénicien porte *aloné-akhaim*, « dieux des frères » ; peut-être faut-il corriger אלן en אלם. L'orthographe אחים est un fait grammatical curieux qui s'explique probablement par le thème primitif de *akh*, qui est *akhou*, *akhu*, *akhi* (cf. l'état construit du *singulier* : *akhi*, en hébreu).

III. — כבמ אשר=כבמאש, *de même que, également* (Cf. inscr. de Byblos = כי באשר). Ici se présente une grosse difficulté : quel est le sujet du verbe *banou*, « ont construit »? Sont-ce encore les *elim?* : *Ce sont eux également qui ont construit tout le.....?* Ou bien faut-il chercher ce sujet, après le verbe, dans les lacunes finale de la ligne 9 et initiale de la ligne 10? *ont également construit tout le..., les... qui sont dans la terre?* M. Renan, discutant cette seconde conjecture, se demande s'il ne s'agirait pas d'un autre groupe de personnes opposé à celui des *elim* ou notables, les *habitants de la campagne*, par exemple, ayant achevé la construction, en bâtissant *tout le côté ouest* (אחרי). J'aimerais mieux, dans ce système, entendre par את כל אחרי, *tout le reste*, c'est-à-dire non seulement le côté ouest, mais aussi le côté sud du quadrilatère sacré; l'opposition entre les *elim* et les habitants du *pays* ne serait pas une différence de situation sociale, mais d'origine : les uns venus du dehors, les autres indigènes. Mais plus d'une objection peut être faite à cette seconde façon de concevoir l'inscription. Aussi suis-je plutôt tenté de m'en tenir à la première, et de supposer que les *elim*, après avoir relaté et daté avec précision les travaux partiels qu'ils avaient fait exécuter dans le sanctuaire de Ma'soub, ajoutent d'une façon générale, par voie de rappel, qu'ils ont également construit, c'est-à-dire *réparé* (*bana* a les deux sens dans le lexique sémitique) *tout le reste*[1] des sanctuaires qui sont dans le *pays* (ארץ=χώρα) de Tyr. Cette œuvre pie constituait peut-être la mission dont ils avaient été chargés. Tout dépend de la manière dont on doit restituer les mots si malheureusement disparus à la fin de la ligne 9 et au commencement de la ligne 10. Plusieurs hypothèses que je discuterai ailleurs se présentent à l'esprit.

Limité par l'espace et par le temps, je ne saurais traiter ici, ni même indiquer les questions extrêmement variées que soulève ce document nouveau. J'y reviendrai. Je ne puis cependant négliger de signaler d'un mot la plus importante de toutes peut-être, la solution d'un problème capital : la date du magnifique sarcophage d'Echmounazar, roi de Sidon, conservé au Louvre. J'a-

1. Cf. l'inscription de Marseille : אחרי השאר, *le reste de la chair.*

vais émis, il y a plusieurs années, une idée qui pouvait alors passer pour téméraire, en proposant de faire descendre jusqu'à la période ptolémaïque la date de cette inscription qu'on attribuait tout au moins à l'époque perse. Je m'appuyais alors sur deux faits principaux : je reconnaissais dans l'*Adon Melakim* innommé, dont Echmounazar parle à la fin de l'inscription comme ayant donné aux Sidoniens les territoires de Dor et de Joppé, non pas le roi de Perse comme on l'admettait, mais un des successeurs d'Alexandre, sinon Alexandre lui-même; je montrais, en effet, que ce titre *Adon Melakim*, regardé à tort comme l'équivalent du protocole perse, *roi des rois*, n'était que la traduction du protocole ptolémaïque κύριος βασιλειῶν[1]; 2° j'invoquais un passage de Diodore de Sicile demeuré inaperçu, parlant formellement de l'existence de rois phéniciens après Alexandre. Quelques années plus tard je relevais une première confirmation de ma thèse dans une inscription grecque de Délos, mentionnant un *Philoclès fils d'Apollodore, roi des Sidoniens, contemporain d'un des Ptolémées*. L'inscription de Ma'soub apporte à cette thèse une confirmation décisive, confirmation touchant divers points, dont je ne noterai aujourd'hui qu'un seul : le titre royal *Addir* se retrouve dans l'inscription d'Echmounazar, dans le passage où le roi de Sidon supplie les dieux de livrer les profanateurs de sa tombe à la justice du roi *Addir* = βασιλεῖ μεγαλοδόξῳ[2]. L'inscription d'Echmounazar change singulièrement d'aspect selon qu'on la place avant ou après Alexandre; c'est plus qu'un simple changement de date, c'est un changement d'époque et de milieu historique. Il convient désormais de ne se servir qu'avec la plus grande réserve de ce document auquel on a fait jouer naguère un rôle si important dans le débat mémorable sur les idées des Sémites relatives à la vie future.

CLERMONT-GANNEAU.

1. *Seigneur des basilies* (royautés ou diadèmes).

2. Le suzerain d'Echmounazar est peut-être bien Ptolémée II, dont Théocrite dit (17, 110) : Il a donné beaucoup *aux rois valeureux* (= agrandissement du territoire sidonien en récompense des exploits dont se vante Echmounazar), beaucoup *aux villes* (= autonomie de Tyr). Il est frappant de voir que les territoires concédés à Sidon ne comprennent pas le territoire de Tyr qui était cependant contigu, mais sont situés au delà de Ptolémaïs.

INTRODUCTION DE LA MÉDECINE

DANS LE LATIUM ET A ROME

L'histoire nous apprend que toutes les sociétés primitives, familles, tribus, cités, ont été constituées et fondées sur la religion[1]. Il ne faut donc point s'étonner qu'un art aussi éminemment social que la médecine ait eu à son tour ses racines profondément enfoncées dans cet élément civilisateur, qui donne tant de consolation aux hommes dans leurs maux physiques et moraux. Dès lors on comprend bien que les premiers médecins aient été des ministres de la divinité, ou du moins des hommes qui pratiquaient d'abord et avant tout des actes religieux préalablement à la pensée de recourir au traitement des maladies par des moyens naturels, faisant ainsi une médecine théurgique avant de procéder à la médecine scientifique ou empirique. Il y a plus : chez toutes les nations civilisées et à toutes les époques de l'histoire, on a invoqué l'aide des interventions surnaturelles concurremment avec l'appel aux secours naturels. C'est ainsi que le livre de *Suçruta*[2] nous apprend que les médecins indiens étaient dans l'usage « d'invoquer hautement les dieux, et de faire jouir les malades des bienfaits du sacrifice, des vœux et des bénédictions suivant les rites. » C'est également ainsi que les Asclépiades mêlaient d'abord des actes religieux à leurs pratiques médicales.

On peut donc être assuré qu'il en fut de même chez les peuples italiotes au moment de leurs premiers établissements dans la péninsule, et à cet égard, il y a une petite distinction à faire, c'est que les maladies générales, les pestes, les endémies et les épidémies, si fréquentes et si meurtrières à ces époques reculées,

1. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*.
2. *Sucrutas Ayurveda*. Traité sanscrit de médecine.

étaient principalement mises au compte des dieux et attribuées à leur colère; par conséquent c'était à eux qu'il devenait nécessaire de s'adresser pour les apaiser et obtenir, par toutes les pratiques du culte, le désarmement de leur ressentiment. C'est ce que Homère fait particulièrement ressortir au commencement de son *Iliade*. Dans ces grandes catastrophes, le recours aux dieux primait tout et l'on attendait peu d'aide des interventions humaines. Mais, quant aux maladies individuelles, qu'elle qu'en fût la cause, on a cru partout qu'elles étaient accessibles à l'art des hommes, et c'est ainsi que l'on peut faire remonter la médecine au berceau même de l'humanité, et que l'on peut affirmer qu'elle est aussi antique que le monde.

Les historiens anciens nous apportent de nombreux témoignages de ces deux faits; ici encore nous devons faire une autre distinction : c'est que ces dernières remarques s'appliquent principalement et presque exclusivement à la médecine proprement dite et intéressent beaucoup moins la partie de l'art que nous appelons la chirurgie, bien que ces deux branches d'une seule et même science ne doivent jamais être doctrinalement séparées. Mais il survient des cas où les nécessités de la pratique sont plus puissantes que les enseignements scientifiques et rationnels. En effet, les accidents chirurgicaux qui ont sans doute précédé les observations des maladies internes sont presque toujours des lésions visibles et qui rendent souvent les applications mécaniques indispensables et immédiates; aussi les prières et lesinvocations à la divinité, qui étaient les choses principales dans le cas de maladies internes, ne pouvaient plus être qu'accessoires dans le cas de maladies externes qui réclamait pardessus tout l'intervention de la main ou des instruments, c'est-à-dire l'art du chirurgien.

En ce qui concerne l'Italie, des traditions persistantes ont toujours considéré Circé comme une magicienne adonnée à l'exercice de la médecine. De même, dans tout ce que nous racontent les écrivains anciens des haruspices, et notamment de ceux de l'Étrurie qui furent les maîtres de l'art, nous voyons qu'ils se livraient à l'étude de l'histoire naturelle et qu'ils avaient ac-

quis des connaissances précises et assez étendues sur l'anatomie, tant du squelette que des grands viscères intérieurs; leur profession d'ailleurs leur faisait une nécessité de cette étude, comme nous le verrons plus loin.

Il est donc vrai qu'en Italie comme dans les autres contrées, la médecine fut tout à fait théurgique et, pendant de longs siècles, se borna presque exclusivement à des actes religieux accompagnés plus ou moins de pratiques magiques et de l'emploi de quelques plantes indiquées par l'usage ou par des essais multipliés. Du reste, ce mélange de pratiques religieuses et magiques n'était point de nature à nuire aux progrès des connaissances et des découvertes scientifiques qui sont, en définitive, le fruit de l'observation et de l'examen répété des faits dans tout le domaine des besoins humains. On peut ajouter qu'en général les Romains n'ont jamais cessé, surtout pendant le gouvernement de la République libre, de mêler la religion à tous leurs actes publics et privés, et, par conséquent, à l'exercice de la médecine.

Chez ce peuple, en effet, comme d'ailleurs chez tous les peuples anciens que nous connaissons, toute action quelconque était précédée ou accompagnée d'un appareil religieux. Chez lui, la religion intervenait en tout, partout et toujours; elle présidait à toutes les affaires et était elle-même l'affaire principale de chaque citoyen. Les dieux domestiques étaient aussi honorés et vénérés que les dieux de la cité; et leur culte était l'affaire principale du père de famille.

Nous ne devons pas omettre de dire que, à ces époques reculées, il y avait dans le centre de la péninsule italique des populations qui furent particulièrement renommées comme se livrant spécialement à l'étude de la magie et de la science des plantes; les Marses et les Marrubiens, c'est le nom sous lequel ces populations sont désignées, furent à cause de cela appelés communément médecins sorciers. Le commentaire de Servius sur l'*Énéide* de Virgile, dit qu'ils furent instruits dans ces connaissances par Médée[1]. Nous savons d'ailleurs par divers

1. Servius, *ad Eneid.*, lib. VII, v. 751.

auteurs anciens, que dans les temps appelés héroïques, on cultivait l'art de guérir, et on étudiait les vertus des plantes ; ainsi, lorsque Énée est blessé au XII[e] livre de l'*Énéide*, Iapis, homme inspiré et instruit par les dieux, se présente pour adoucir son mal et extraire le fer de sa blessure. Aussi Servius à ce propos ne manque-t-il pas de dire : *heroicis temporibus etiam medicina valde fuerat in honore*[1].

Homère lui-même, dans l'*Iliade*, constate les mêmes faits[2] et on pourrait citer beaucoup d'autres exemples. Toutefois, par les progrès naturels et successifs que font toujours naître et grandir les agglomérations et les institutions humaines, les arts, après être restés plus ou moins longtemps à l'état d'enfance et de tâtonnements empiriques, finissent nécessairement par s'élever peu à peu à des connaissances plus précises, plus pratiques et plus variées. Ces degrés de plus en plus élevés sont surtout atteints assez promptement par l'exercice continuel, incessant d'un art comme la médecine, qui intéresse particulièrement la vie des hommes, c'est-à-dire ce que l'homme a de plus cher et de plus précieux.

Aussi cette science embryonnaire et mêlée d'erreurs que les peuples du centre de l'Italie se faisaient gloire d'appliquer s'enrichit bientôt au contact d'autres peuples, et notamment des Étrusques leurs conquérants, de diverses connaissances qui agrandirent le domaine de la médecine et lui donnèrent une forme beaucoup moins barbare. Mais ce n'est point à la manière dont les historiens de la médecine l'ont prétendu et proclamé que les choses se passèrent en Italie. En effet, tous ceux qui jusqu'à présent se sont occupés de près ou de loin des origines de la médecine à Rome et dans le Latium, et même dans l'Italie en général, n'ont pas manqué d'admettre et de soutenir, à peu près

1. *Ad Eneid.*, lib. XII, v. 397.

2. XI[e] chant. Ἰητρὸς γὰρ ἀνὴρ πολλῶν ἀντάξιος ἄλλων
Ἰούς τ' ἐκτάμνειν, ἐπί τ' ἤπια φάρμακα πάσσειν.

« Car le médecin est un homme qui en vaut plusieurs, lui qui retire les traits et qui applique sur les blessures des remèdes adoucissants. »

sans exception, que cette science avait été introduite dans ces contrées par les diverses écoles qui florissaient depuis quelque temps déjà dans la Grande-Grèce et en Sicile. Quelques-uns même, sans songer à l'anachronisme qu'ils commettaient, ont admis que le roi Numa avait eu des entretiens avec le philosophe Pythagore de Samos qui vécut longtemps après que Numa eut gouverné Rome.

Ces opinions si unanimes et fondées sur une simple possibilité, assez vraisemblable au premier abord, nous en convenons, mais absolument dénuées de toute preuve, n'ont pas laissé de nous causer quelque peu d'étonnement. Ceux qui ont voulu préciser davantage ont avancé que les écoles de Crotone et d'Agrigente avaient surtout fourni les premiers médecins au reste de l'Italie. Ils ne se sont pas demandés comment et pourquoi, les choses étant ainsi qu'ils le prétendaient, les mots qui dénomment en latin la science et la profession médicales, c'est-à-dire : *medicus, mederi, medicina*, qui ne sont nullement grecs, avaient été acceptés par tous les peuples latins et étaient restés dans leur langue et même dans les langues dérivées, ce qui implique une véritable contradiction avec l'origine prétendue hellénique de la science qu'ils désignent. Aucun auteur, que nous sachions, n'a relevé cette contradiction et ne s'est préoccupé de la possibilité d'une autre provenance ; aucun ne fait cette observation pourtant bien simple, que si la médecine avait été importée à Rome et dans le Latium par les peuples de la Grande-Grèce, elle y aurait été dénommée par les désignations de *iater* ou *iatrus* et *iatria*. Cette juste réflexion, d'une vérité presque évidente, les eût certainement arrêtés dans les développements de leur hypothèse.

Cette hypothèse se présentait d'ailleurs naturellement à l'esprit, il faut bien le reconnaître, quand on considérait que, à l'époque de la fondation de Rome, la médecine était déjà très florissante et scientifiquement exercée dans les colonies grecques du midi de l'Italie et dans la Sicile où les Asclépiades des temples d'Esculape faisaient de nombreux et brillants élèves ; et on com-

prend bien qu'elle ait séduit des auteurs superficiels et qui aiment à trouver des solutions faciles, sans chercher à creuser les questions. Nous n'insistons à cet égard qu'à cause de l'unanimité des historiens qui l'ont admise, sans se demander s'il n'y avait pas d'autre solution possible du problème.

Cette difficulté d'expliquer l'adoption des mots de langue latine pour dénommer les choses de la médecine, jointe aux observations que nous venons de présenter, suffirait certainement à elle seule pour jeter le doute et l'incertitude sur des affirmations trop facilement et trop généralement acceptées. Mais nous sommes en mesure de détruire entièrement cette hypothèse, en déterminant et en précisant la source qui a fourni à la langue latine toute cette famille de vocables médicaux; les documents épigraphiques et même des textes extraits des auteurs classiques ne laissent guère de place au doute sur cette question.

D'abord aucun document italique ne nous fournit des expressions d'origine hellénique pour désigner les choses afférentes à la science médicale et à la pratique de l'art. Ce sont toujours des mots appartenant à la grande famille osque ou latine qui sont employés par les auteurs les plus anciens, tels qu'Ennius, Lucilius et Plaute. D'autre part, il faut remarquer que dans l'Italie centrale, chez les Samnites principalement, le magistrat qui était chargé du gouvernement des villes ainsi que celui qui commandait les armées recevait le titre de *meddix tuticus*, qui signifie littéralement *curator publicus*; du moins c'est le sens établi par tous les auteurs. Nous connaissons ce fait par plusieurs témoignages absolument authentiques. Nous avons d'abord Ennius qui s'exprime ainsi : *Summus ibi capitur meddix occiditur alter* [1], en parlant d'une bataille contre les Samnites; nous avons ensuite celui de Tite-Live qui, en plusieurs endroits de son histoire, nomme également ces magistrats, il dit notamment : *ne procul inde in occulto Marius Alfius, meddix tuticus (summus magistratus erat Campanis)* [2]. Il dit encore dans un autre passage : *qui eo*

1. *Ann.*, v. 296.
2. Tite-Live, *Hist.*, lib. XXIII, cap. xxxv.

anno meddix tuticus erat[1]. Ailleurs encore : *meddix tuticus eo anno Peppius Lesius erat*[2].

Enfin plusieurs inscriptions en langue osque que l'on trouve dans le savant et précieux recueil de M. Ariodante Fabretti[3], complètent ces textes des auteurs classiques. Parmi ces inscriptions, celle connue sous le nom d'inscription de Bantia[4], donne une grande partie de la déclinaison du substantif *meddix*, génitif *medikei*, datif *medikei*, accusatif *medikim*, ablatif *medikatud* (*meddixud*). Ces vocables nous sont tous donnés par la table de Bantia; les autres cas de cette déclinaison se trouvent dans d'autres inscriptions du même recueil. Ainsi pluriel nominatif *meddis, meddices*. En analysant les documents épigraphiques assez nombreux qui nous restent de la langue osque, nous pouvons reconstituer avec certitude la déclinaison de *meddix* tout entière et démontrer ainsi qu'elle est semblable ou du moins tout à fait analogue à la déclinaison latine du mot *medicus*, avec les modifications générales exigées par la différence des temps et des peuples.

Il résulte de ces faits que le mot *medicus* et tous ceux de cette famille en langue latine sont indubitablement dérivés du substantif osque; et toutefois nous devons parler d'une petite difficulté qui ne saurait arrêter les hommes versés dans ces études difficiles, mais qui mérite cependant qu'on la mentionne et qu'on la résolve autant que possible.

1. Tite-Live, lib. XXIV, cap. XIX.
2. *Ibid.*, lib. XXVI, cap. VI.
3. *Corp. inscript. italic. antiquioris ævi*. Turin, 1867.
4. Bantia, ancienne ville de Lucanie, aujourd'hui Oppido. L'inscription très importante dont il est ici question a été découverte en 1790; elle a été magistralement interprétée et analysée par M. Michel Bréal, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Voyez aussi dans le même lexique les inscriptions suivantes :
N° 2736. *Tabula veluterna*.
N° 2768. Tab. Nolet.
N° 2873 *bis*. Tab. Pompei.
N° 2786. *Id*.
N° 2787. *Id*.
N° 2784. Tab. Hercul.

Dans la plupart des exemples que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, et notamment dans les textes des auteurs classiques, l'expression de *meddix* est toujours suivie du qualificatif *tuticus* et ne s'applique qu'aux magistrats supérieurs des peuples qui parlaient la langue osque et notamment des Samnites. C'étaient des *curatores publici*, c'est-à-dire ceux qui prenaient soin de la chose publique; on ne trouve nulle part que cette expression soit appliquée à des professions privées; tandis qu'au contraire, on voit que le terme qui y correspond dans la langue latine ne s'emploie qu'à propos des actes privés, c'est-à-dire des soins donnés aux malades, aux infirmes ou aux mineurs (curatelie, cura, curare, curator). Est-ce que ce fait remarquable ne permet pas de considérer comme une induction légitime la conclusion qu'il existait chez les peuples de la langue osque un *curator privatus*, comme il y avait le *curator publicus*?

D

Dr René Briau.

(A suivre.)

SÉANCE DU 8 MAI 1885.

Le P. Delattre adresse à l'Académie le dessin d'un petit objet antique de terre cuite, de 0m,19 de hauteur, qui vient d'être trouvé près de Carthage, et qui représente un orgue complet, très exactement figuré dans toutes ses parties. Cette communication, qui intéresse l'histoire de la musique, sera transmise à l'Académie des beaux-arts.

M. Schlumberger est adjoint à la commission des écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Après une délibération en comité secret, l'Académie procède au vote pour l'attribution des prix fondés par le baron Gobert. Le premier prix est décerné à M. Achille Luchaire, pour son *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* et ses *Études sur les actes de Louis VII*, le second prix à M. René de Maulde, pour sa publication relative au *Procès du maréchal de Gyé*.

M. Desjardins communique une inscription qui vient d'être découverte dans les restes de l'enceinte romaine de Bourges et dont la copie lui a été envoyée par M. Boyer, archiviste du Cher :

NVM — AVG
ET MARTI
MOGETIO
GRACCHVS
ATEGNVTIS·FIL
V·S·L·M

Mogetius est sans doute un surnom local de Mars : M. d'Arbois de Jubainville y reconnaît un mot gaulois qui signifie grand.

M. Alexandre Bertrand communique une notice de M. Gozzadini sur *les Fouilles archéologiques et les Stèles funéraires du Bolonais*. Entre la ville de Bologne et la *Certosa*, auprès de cette ville, on a mis au jour une quantité de sépultures antérieures à l'époque romaine, dont le nombre s'élève à plus de deux mille. La plupart sont étrusques, et remontent, selon M. Gozzadini, à la période comprise entre le ve et le IIIe siècle avant notre ère. Ce qui distingue cette nécropole des autres cimetières de l'ancienne Étrurie, c'est qu'on y a trouvé un grand nombre de stèles funéraires, sculptées en bas-relief, dont M. Gozzadini décrit les variétés principales. Le plus souvent ces sculptures représentent des combats de fantassins ou de cavaliers, des chars attelés de chevaux ailés, parfois un Mercure psychopompe, etc. Quelques-unes présentent des sujets qui ne se rencontrent qu'une fois : un enfant tétant une louve, un grand navire entouré de vagues, une sirène à queue de poisson tenant de

ses mains un gros bloc de pierre posé sur sa tête. Le mérite artistique des sculptures est très inégal : les unes sont tout à fait grossières, dans les autres l'artisan a fait preuve d'un véritable talent.

M. Salomon Reinach termine sa communication relative aux fouilles archéologiques qu'il a exécutées avec M. Babelon sur les emplacements de *Gightis* et de *Ziza* dans le Sud tunisien, aux mois de janvier et février 1884. Les ruines fort étendues de Gighthis, sur la côte opposée à l'île de Djerba, sont aujourd'hui désertes et portent le nom de *Henchir Sidi Salem Bou-Ghrara*. Découvertes en 1860 par M. Guérin, elles n'avaient encore été l'objet d'aucune étude prolongée, à cause du manque de sécurité qui en rendait le séjour fort dangereux. Grâce à l'obligeance de M. le colonel de la Roque, qui voulut bien leur fournir une escorte de 30 hommes, MM. Reinach et Babelon ont pu passer cinq jours à Gighthis et déblayer presque entièrement le *forum* de l'ancienne ville. Outre de nombreuses inscriptions, ils ont découvert une belle tête d'Auguste voilée en pontife, qu'ils ont rapportée à la Bibliothèque nationale, et trois grandes statues de marbre blanc, représentant sans doute des magistrats municipaux de Gightis, que leur poids n'a pas permis d'enlever. Quant aux ruines de Zian, situées à 15 kil. de la mer, dans une presqu'île qui fait place à l'île de Djerba et à 8 kil. de Zarzis, elles ont été visitées pour la première fois en 1846, par E. Pellissier, qui y découvrit une douzaine de statues de marbre blanc « jetées pêle-mêle dans une fosse commune, comme des cadavres après une bataille. » Pellissier obtint du bey de Tunis que ces statues fussent données à notre pays, et des mesures furent prises pour les transporter en France. Dans une lettre de M. Mattei, vice-consul de France à Sfax, à feu Charles Tissot, M. Reinach a lu ce qui suit : « Vous devez vous rappeler qu'en 1851, je fus désigné pour accompagner la *Sentinelle* à Zarzis, d'où je me rendis avec Saint-Quentin dans l'intérieur pour retirer douze statues qui furent embarquées sur la *Sentinelle*, commandant Dupré. Nous prîmes ces statues dans l'ancienne ville de Ziza, aujourd'hui Ziân. » Or, ces douze statues ont été vainement cherchées dans les magasins du Louvre ; personne ne sait ce qu'elles sont devenues, et tout porte à croire, dit M. Reinach, qu'elles se trouvent encore, à l'heure qu'il est, dans quelque arsenal maritime où la *Sentinelle* aura désarmé. M. Reinach espère, en signalant la disparition de ces œuvres d'art, provoquer quelque communication qui puisse nous éclairer sur leur sort. Le terrain occupé par les ruines de Ziân avait été acheté en 1881 par M. Tissot, ce qui a permis d'y pratiquer des fouilles en toute liberté. Avec le concours d'une compagnie franche, commandée par M. le capitaine Rebillet, on a pu, en dix jours, déblayer tout le *forum* et lever le plan des édifices qui le bordaient. Cinq grandes statues de marbre, toutes privées de leur tête, étaient étendues à la surface du sol. On a découvert et rapporté à la Bibliothèque nationale une grande tête de Claude, d'un bon travail, une tête de l'impératrice Lucille et une amulette d'or, fort curieuse, couverte de caractères énigmatiques, qui a été recueillie au fond d'un puits. Les inscriptions provenant du portique qui entoure le *forum* ont fait connaître qu'il avait été construit par Q. Marcius Barea, consul en l'an 18 de notre ère, proconsul d'Afrique en 42, et par M. Pompéius

Silvanus, consul en 45, proconsul d'Afrique en 57. Les monuments et les inscriptions du haut empire sont fort rares en Afrique : il est remarquable que les ruines voisines de Gighthis et de Ziza aient fourni, l'une une tête d'Auguste, l'autre une tête de Claude, sous le règne duquel les grands monuments de Ziza ont été construits.

Ouvrages présentés : — par M. Barbier de Meynard : Grammont (H. de), *la Course, l'Esclavage et la Rédemption à Alger* (extrait de la *Revue historique*) ; — par M. Bergaigne : Bhavabhouti, *Mâdhava et Mâlatî, drame en dix actes*, traduit du sanscrit et du prâcrit par G. Strehly ; par M. Siméon Luce : Musset (Georges), *la Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende*.

(*Extrait de la Revue critique.*) Julien Havet.

SÉANCE DU 15 MAI 1885.

Une lettre de M. Le Blant, directeur de l'école française de Rome, donne l'analyse d'une communication de M. Gamurrini, faite à l'Académie d'archéologie chrétienne, sur un manuscrit d'Arezzo. On a annoncé, il y a quelque temps déjà, la découverte de ce manuscrit, due à M. Gamurrini ; il contient plusieurs ouvrages inédits, le *De mysteriis* de saint Hilaire de Poitiers, deux hymnes et le récit d'un voyage en Orient, écrit par une femme à la fin du IVe siècle. M. Ch. Kohler a eu communication de ce dernier texte et en a donné une analyse dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Dans le travail qu'il a lu à l'Académie d'archéologie chrétienne, M. Gamurrini s'est attaché à établir, par diverses considérations, que l'auteur de cet ouvrage doit être Sylvie, sœur de Flavius Rufus, qui fut consul en 392 et préfet d'Orient sous Théodose et Arcadius. — M. le Blant annonce, en outre, que les fouilles faites dans les terrains voisins de l'*atrium* des Vestales, du côté du Capitole, ont amené la découverte d'une série de médaillons peints au Xe siècle, qui représentent des bustes de saints.

On sait que la Société centrale des architectes décerne chaque année une médaille à un membre de l'une des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, qui lui est désigné par l'Académie des inscriptions comme s'étant particulièrement distingué par ses travaux archéologiques. L'Académie, sur la proposition de la commission des deux écoles, présente cette année à la Société, pour cette récompense, M. Pierre Paris, membre de l'École française d'Athènes. M. Paris a dirigé, pendant l'automne de l'année 1884, des fouilles importantes à Elatée (Phocide).

M. Clermont-Ganneau communique les estampages de trois monuments phéniciens recueillis par M. Lœytved, vice-consul de Danemark à Beyrouth. Le premier est un sceau, de forme scarabéoïde, où l'on lit un simple nom propre, Abd-Hadad, c'est-à-dire serviteur du dieu Hadad. Les deux autres monuments sont des textes lapidaires, qui viennent enrichir la série peu nombreuse des inscriptions phéniciennes trouvées en Phénicie même : on n'en connaît encore, sans compter celles-ci, que douze, dont neuf ont été insérées dans le *Corpus inscriptionum Semiticarum*, et trois doivent trouver place dans le supplément

de ce recueil. Les deux inscriptions trouvées par M. Lœytved n'ont pu encore être lues en entier ni l'une ni l'autre. Dans la première, gravée sur un fragment de marbre qu'on a trouvé dans la ville même de Tyr, on distingue seulement un passage relatif au paiement d'une somme de quatre-vingt-dix sicles de monnaie tyrienne, une liste de suffètes, et ces mots qui reviennent à trois reprises : « ..... a fait la moitié de ce..... » L'autre contient une mention chronologique précise : « En l'an 26 de Ptolémée, seigneur des royautés, illustre, Evergète, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux frères, l'an 53 du peuple de Tyr. » L'année ainsi désignée est l'an 221 avant notre ère, et l'on a ici une double confirmation du calcul des années du règne d'Evergète et de celui des années de l'ère tyrienne. Les titres donnés à Ptolémée sont exactement ceux qu'il prenait dans les documents écrits en grec. Le titre d'*adôn melakim*, qu'on traduit ordinairement par seigneur des rois, mais qui signifie plutôt, selon M. Clermont-Ganneau, seigneur des royautés (on le trouve rendu en grec par κύριος βασιλειῶν), n'a été porté que par les successeurs d'Alexandre et probablement par Alexandre lui-même. Aussi M. Clermont-Ganneau pense qu'il faut rapporter à l'époque des diadoques le tombeau d'Eschmounazar, où on lit ce même titre. Il trouve dans l'inscription découverte par M. Lœytveld une nouvelle confirmation de cette opinion.

M. Benlœw commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Des peuples et des langues du Caucase*.

M. Abel des Michels commence la lecture d'une note sur le sens du nom de *Giaochi*, donné par les Chinois aux ancêtres du peuple annamite. On a prétendu que ce mot signifiait, soit : « Qui a les orteils écartés, » soit : « Qui a les orteils croisés l'un sur l'autre, » et l'on a dit que les hommes de quelques tribus indigènes de l'Annam présentaient une conformation qui justifiait de pareils noms. M. des Michels repousse ces hypothèses sans fondement et soutient que le mot *Giao-chi* ne signifie autre chose que « jonction, » « frontière » : il désigne les habitants des confins de l'empire chinois.

M. le Dr G. Lagneau lit un mémoire intitulé : *Des anesthésiques chirurgicaux dans l'antiquité et au moyen âge*. M. Hauréau a fait remarquer, dans un ouvrage d'Abélard, un passage où ce théologien attribue à des anesthésiques, analogues à ceux qu'emploient les chirurgiens, le profond sommeil d'Adam durant l'ablation de la côte qui devait servir à la création de la femme. M. Lagneau s'est demandé quels pouvaient être au XIIe siècle les anesthésiques chirurgicaux auxquels Abélard faisait allusion. Rapportant des textes de Pline, de Dioscoride, de Hugues de Lucque, de Théodoric, de Matthiole, de Gui de Chauliac, de des Moulins, de Dodoens, de Canappe, de Laurent Jaubert, d'Ambroise Paré, de Bodin, de Porta, de Deusing, il montre que dans l'antiquité et au moyen âge les auteurs parlent de trois sortes d'anesthésiques usités par les chirurgiens ; des anesthésiques locaux, employées par application, et des anesthésiques généraux, employés de deux façons différentes : les uns, préparés de diverses manières avec la mandragore et l'opium, étaient ingérés avant les opérations ; les autres, plus complexes, préparés avec ces mêmes substances et beaucoup d'autres, auraient agi, dit-on, par olfaction, bien que les principes peu volatiles

dont ils sont composés, semblent *à priori* devoir faire douter de leur prétendue efficacité. Aussi est-il permis de croire, selon M. Lagneau, que beaucoup des auteurs cités par lui n'ont parlé des préparations qu'ils décrivent que par ouï-dire, et qu'ils ne les ont jamais mises eux-mêmes ni vu mettre à l'épreuve.

L'Académie se forme en comité secret.

(Extrait de la *Revue critique.*) Julien HAVET.

SÉANCE DU 22 MAI 1885

M. Barbier de Meynard communique quelques passages d'une lettre de M. René Basset, chargé du cours public d'arabe à l'école supérieure d'Alger. M. Basset a reçu de M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, une mission et les subsides nécessaires pour étudier sur place les dialectes berbères parlés par les populations du M'zab, de Ouargla et de Touggourt. Il a voyagé pendant deux mois et demi dans ces régions. En dehors des renseignements qu'il a pu recueillir de vive voix, il rapporte quelques copies d'inscriptions et divers manuscrits, qui éclairent certaines parties de l'histoire du pays berbère.

Après une courte délibération en comité secret, M. le Président fait connaître que l'Académie, ayant reçu la nouvelle de la mort de Victor Hugo, a décidé exceptionnellement, de lever la séance en signe de deuil.

(Extrait de la *Revue critique.*) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 6 MAI

M. Lecoy de la Marche est élu membre résident en remplacement de M. Michelant passé dans la classe des membres honoraires.

M. Germain Bapst donne des indications sur la manière dont a été constituée la donation des diamants de la couronne.

A propos des anneaux perlés en pierre de couleur et d'une seule pièce exhibés dans la séance précédente par M. Gréau, M. Gaidoz émet l'hypothèse que le dispositif de ce type est une imitation des colliers de grains ou de fusaïoles si fréquents à l'époque dite préhistorique.

M. l'abbé Duchesne présente des observations sur un manuscrit du *Liber Pontificalis* en deux parties séparées, mais se raccordant sans aucun doute possible : l'une de ces parties est à la bibliothèque de Poitiers; l'autre, comprenant trois cahiers et provenant de la collection Ashburnham, a été acquise par l'Italie pour la bibliothèque de Florence; il est maintenant prouvé que cette deuxième partie a été frauduleusement détachée du manuscrit de Poitiers.

SÉANCE DU 13 MAI

Lecture d'une lettre de M. de Laigue signalant une urne cinéraire de marbre

blanc vue chez un marchand de curiosités à Lucques; elle porte une inscription funéraire qui fait connaître les noms du défunt, L. Catius Velox, et ceux de sa femme, Iunia Phyllis.

La Société des Études indo-chinoises à Saïgon envoie son adhésion au vœu émis par la Société des Antiquaires pour la conservation des monuments anciens, et insiste particulièrement pour que les restes précieux et grandioses de l'antique civilisation khmer au Cambodge, soient également l'objet de mesures conservatrices.

M. Nicard rappelle que la fameuse mosaïque de Lillebonne sera prochainement mise aux enchères publiques et réclame l'intervention de l'État pour que cet incomparable spécimen de nos antiquités nationales ne sorte pas du territoire français.

M. Molinier présente la chromolithographie d'un triptyque en cuivre émaillé appartenant au musée national de Budapest. Il établit que ce triptyque, qui passe pour une œuvre byzantine du xe siècle, est celle d'un faussaire qui s'est servi d'une gravure de Gori représentant une des mosaïques byzantines conservées au baptistère de Florence.

M. de Kermaingant communique un portrait de Henri IV peint sur cuivre et appartenant à M. le baron d'Hunolstein: d'après certaines particularités, on doit admettre que Henri n'était encore que roi de Navarre quand ce portrait a été exécuté.

M. Gaidoz communique la gravure d'une *situla* en bronze découverte à Bologne, analogue par son travail et par ses sujets figurés à des objets de même usage trouvés à Watsch (Carniole); on y voit des scènes de vie militaire et sportive. M. Gaidoz émet l'hypothèse qu'il s'agit là peut-être de Gaulois et que ces ustensiles sont des monuments de leur migration de l'est à l'ouest de l'Europe.

M. l'abbé Thédenat dit qu'il a eu l'occasion de voir à Saint-Michel d'Euzet une inscription à tort publiée comme milliaire de Constantin; c'est un *titulus* en l'honneur de cet empereur. Il a reconnu la trace d'autres antiquités romaines; en cet endroit, des fouilles y seront bientôt pratiquées.

M. Flouest donne des détails circonstanciés sur une sépulture à char gaulois découverte près de Suippe (Marne), par M. Counhaye; il communique des dessins coloriés de la garniture de bout de timon, consistant en plaques de bronze ciselées à jour et incrustées de cabochons qui paraissent être en corail, ou peut-être en émail analogue à celui qui a été signalé dans les fouilles du Mont-Beuvrey, par M. Bulliot.

M. de Montaiglon exhibe une espèce d'armature en fer forgé qu'il suppose avoir servi à maintenir la fraise dans le costume des femmes à l'époque des Valois.

SÉANCE DU 20 MAI

M. de Villefosse fait, au nom de M. l'abbé Duchesne, hommage de son mémoire intitulé : *Les Sources du Martyrologe hiéronymien*, étude critique d'un précieux document hagiographique dont M. l'abbé Duchesne prépare une édition définitive en collaboration avec M. J.-B. de Rossi.

M. de Bourgade fait circuler des dessins de fragments de poteries rouge lustré ornés de sujets en relief et trouvés à Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme). Il y relève des estampilles de potiers dont quelques-unes avec noms gaulois.

SÉANCE DU 27 MAI 1885

M. de Villefosse exhibe une figurine de Mercure en bronze provenant de Caussade (Tarn-et-Garonne); le dieu est représenté debout. Il montre que c'est une variante d'un type dont le musée du Louvre possède deux spécimens sous les nos 230 et 238.

M. l'abbé Thédenat communique, d'après un manuscrit de Billing, recteur des écoles de Colmar, mort en 1796, le texte d'une inscription qui, vers cette époque, était encastrée dans un montant de porte à Wihr, près Horbourg (Alsace) : IOVI BOVDILLVS POS(*uit*).

M. de Laurière présente les photographies de quelques sarcophages récemment découverts à Rome dans les terrains de la villa Bonaparte; ils servaient de sépulture à des membres de la famille des Calpurnii Pisones. Les faces des sarcophages sont décorées de sculptures en relief dont les sujets représentent des épisodes de la vie de Bacchus. Il présente aussi des photographies de casques de bronze découverts en 1883 dans les tombeaux étrusques de Corneto. Ils se terminent en pointe comme le spécimen conservé au musée du Louvre.

M. Mowat annonce qu'il a été informé par M. Thouroude que dans le courant de l'été dernier, alors que l'on creusait les fondations de la maison qui porte le no 28, dans la rue du Cardinal Lemoine, on découvrit à une profondeur de quatre mètres une substruction en forme de courtine, longue de huit à neuf mètres sur deux mètres d'épaisseur dans une direction parallèle à la rue; à chaque extrémité de ce pan de mur, une demi-tour en saillie. On a supposé que c'était un reste de l'enceinte de Philippe-Auguste.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Découverte d'un mobilier funéraire antique au quartier Saint-Marcel. — On sait que le mobilier funéraire parisien appartenant à l'époque gallo-romaine se composait généralement de poteries de toutes formes et de toutes couleurs, telles que : *scyphus* coupe à boire, *urna* sorte de cruche, *œnochoé* vase à vin, *catinus* sorte de plat, *cortina* chaudron à bouillir la viande, *calix* petite coupe, *cupa* en forme de tonneau, *guttus* bouteille à col étroit, *dolium*, *patina*, etc., etc. Ustensiles de toilette, fourchettes, cuillers, bijoux, perles en terre et en verre de toutes couleurs, biberons servant à l'allaitement des enfants, armes, jouets, etc. Parfois, nous trouvons des objets ayant appartenu ou ayant servi à l'individu reconnu dans la sépulture. Dans les vases se rencontrent soit des

restes d'aliments, tels que des ossements de lapin, de porc [1], de poulet, de mouton, des coquilles d'œufs bien conservées [2] (quartier du Val-de-Grâce et du Panthéon), soit des parfums qui s'exhalent d'un *guttus* au moment de la découverte de la sépulture (Saint-Marcel et Maternité), soit des monnaies de naulage généralement placées dans la bouche du mort, quelquefois déposées pieusement sur les yeux et occupant encore toute la cavité de l'œil (Sainte-Barbe, Saint-Marcel, Carmélite). Dans certaines fosses, mais plus rarement, elles se rencontrent dans un vase (Saint-Marcel, Panthéon, Maternité) ou à même le sol, enfermées et protégées par une sorte de matière spongieuse en poussière indéterminable (rue Nicole 1877-78). Ces monnaies servaient à payer le passage du Styx ; sans elles les mânes erraient éternellement, sur les bords de ces eaux regardées comme très malfaisantes [3]. Ces offrandes votives différaient suivant la fortune ou l'esprit de celui qui les présentait, voilà ce qui explique les découvertes de poteries grossières et de vases précieux contenant des objets de grande valeur.

La coutume de déposer des aliments comme offrande funèbre, auprès des restes aimés, explique assez bien le dépôt de fourchettes, de cuillers et de couteaux.

Il est à remarquer que les quelques cuillers recueillies dans les sépultures appartenant à cette époque se trouvaient déposées généralement dans des vases ne contenant plus rien d'appréciable, ce qui nous fait croire qu'elles avaient été déposées dans des vases renfermant du miel, ou des fruits cuits.

La cuiller en bronze saucé, sorte de *Lingua*, dont nous donnons plus loin les proportions avait été déposée dans un vase contenant très probablement de la confiture. Cette conserve était peut-être le dessert préféré du mort, et la cuiller l'instrument avec lequel il prenait ses repas. Touchante sollicitude de la famille éplorée, voulant que les mânes du mort retrouvassent, au moment de la résurrection, les objets précieux dont il aimait à se servir de son vivant.

La longueur totale est de 0 m. 17; la cuiller proprement dite, ovale de forme, mesure 0 m. 06 de longueur sur 33 millimètres de largeur, la concavité est de 4 millimètres. L'épaisseur du métal est à peu près celle du papier à dessin. Il porte la trace très apparente de l'argenture. Une usure que présente la cuiller vers sa partie concave paraît résulter de son séjour prolongé dans la poterie qui ne la protégeait qu'imparfaitement contre l'humidité du sol.

Cette même partie de notre monument porte la trace fort apparente du grattoir ayant poli ou plutôt régularisé l'épaisseur du métal.

1. « Un petit crabe assaisonné d'une moitié d'œuf, voilà ta part. Un mets, cela! N'est-ce pas plutôt une offrande funèbre ? » (Juvénal, *Satire* V.)

2. « Les Gaulois élèvent d'innombrables bandes de porcs à demi-sauvages, conduites dans les forêts, et non moins dangereuses à rencontrer que des loups. » (Strabon.)

3. « Le père est assis déjà sur les bords du Styx, et, nouveau venu, regarde avec terreur la barque fatale. Peut-il seulement, pour traverser le fleuve bourbeux, espérer une place? Il n'a pas dans la bouche l'obole qu'exige l'horrible Nocher. » (Juvénal, *Satire* III.) — La trousse de médecine découverte par nous dans le treizième arrondissement (Mons Glandiolus) contenait 78 monnaies à l'effigie de Tétricus.

L'extrémité manuelle qui devait recevoir un manche se termine en pointe et porte la trace du martelage, elle mesure deux millimètres de largeur sur trois d'épaisseur, décorée près de sa naissance de petites entailles parallèles gravées au burin.

Disons, pour finir, que cette cuiller avait été déposée dans une poterie gris-perle à col évasé, et à base d'un diamètre fort étroit, d'un type bien connu; que ces deux curiosités composaient le mobilier funéraire d'une sépulture au quartier Saint-Marcel, et que cette dernière appartient il y a lieu de le croire, à la fin de l'époque gallo-romaine ou au commencement de l'époque mérovingienne. (*Opinion*, du 29 avril.) — Eug. Toulouze.

— Fondée en 1882 par des souscriptions volontaires, l'*Ecole américaine d'études classiques à Athènes* n'a pas voulu tarder à prouver qu'elle existait et qu'elle travaillait. Le volume de 262 pages que nous avons sous les yeux représente une partie des recherches qu'ont poursuivies les premiers pensionnaires de l'école et, par le choix des sujets comme par le soin avec lequel ces sujets ont été traités, l'ensemble fait grand honneur à ces jeunes gens et au savant professeur de l'université d'Harvard, M. William W. Goodwin, qui a été le premier directeur de la nouvelle institution et qui a guidé sur le sol grec les premiers pas des débutants. Le volume a été imprimé à Boston, sous ce titre :

Archæological institute of America-Papers of the American school of classical studies at Athens. Volume I. 1882-1883 (in-8°, Cuplles, Upham and C°). Plusieurs planches et beaucoup de figures dans le texte, exécutées avec soin, donnent des fac-similés d'inscriptions ou des plans, des coupes, des détails d'architecture.

Voici le sommaire des mémoires contenus dans le cahier.

1. *Inscriptions d'Assos*, éditées par J. R. Sterrett.
2. *Inscriptions de Tralles*, éditées par J. R. Sterrett.
3. *Le théâtre de Dionysos*, par James R. Wheler.
4. *L'Olympieion d'Athènes*, par Louis Bevier.
5. *L'Erechtheion d'Athènes*, par Harold N. Fowler.
6. *La bataille de Salamine*, par William W. Goodwin.

On nous fait espérer que le second volume, contenant les travaux fournis en 1883-1884, paraîtra avant la fin de l'année. Déjà l'Institut a publié séparément l'intéressant rapport de M. Sterret sur le voyage qu'il a fait l'été dernier dans l'intérieur de l'Asie Mineure. — G. P.

— *Bullettino dell' Instituto di correspondenza archeologica per l'anno* 1885, n° 1, janvier. — *Séances de l'Institut* du 19 décembre 1884, et des 2, 9 et 16 janvier 1885. (Communications diverses, entre autres deux notes intéressantes de M. Kœrte sur un vase à figures rouges trouvé à Orvieto, et sur un scarabée étrusque recueilli dans le voisinage de cette ville.) — G. Henzen, *Inscriptions découvertes dans la villa Bonaparte sur la via Salaria.* (Elles sont relatives à des personnages de la famille des Licinius Crassus, qui appartiennent au premier siècle de notre ère.) — F. Salvatore Dino, *Inscriptions de Liternum.* — Liste des membres et des correspondants de l'Institut à la fin de 1884.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 9e année, n° 1, janvier 1885. — B. Haussoullier, *Inscriptions de Crète*. — *Inscriptions archaïques d'Axos et de Lyttos*. — *Conventions entre villes*. — *Dédicaces*. — *Inscriptions funéraires*. — Ch. Diehl, *La pierre de Cana*. (Curieux renseignements sur une relique chrétienne qu'un pèlerin occidental du VIe siècle avait vue en Galilée et que les fouilles de M. Paris viennent de faire retrouver à Élatée, en Béotie.) — M. Collignon, *bronze grec du musée de Tchinli-kiosk, à Constantinople* (pl. XIV). — Cousin et F. Durbach, *Inscriptions de Lemnos*. — Blavette, *Légende du plan d'Éleusis* (pl. I.). — Paris et Holleaux, *Inscriptions de Carie*. I. *Aphrodisias*.

— *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen*, t. IX, 4e cahier, H. G. Lolling, *Sur la topographie de la Doride*. — F. Halbherr, un *Catalogue inédit de Kéos* (avec deux reproductions en fac-similé). — W. Dœrpfeld, *Le temple de Sunium* (pl. XV et XVI). — E. Fabricius, *Les sculptures du temple de Sunium* (pl. XVII, XVIII et XIX). — U. Kœhler, *Contributions numismatiques*, 1, 2. — F. Fabricius, *Antiquités de la Crète*. I. *Loi de Gortyne* (avec un fac-similé et les planches XXI et XXII). — *Mélanges*. Nouvelles et bibliographies.

— *Bulletin de l'Académie d'Hippone*. Bulletin n° 20. Fascicule 2, 1884. — Ragot, *Note sur les Ouled Sidi Madji de Khenga*. — *Inscriptions arabes de la mosquée de Khenga*, communiquées par M. le docteur Reboud et traduction de M. E. Mercier. — Delattre, *Marques de briques relevées à Carthage*. — Espérandieu, *Inscriptions latines de la Tunisie*. Correspondance. — Compte rendu des réunions du deuxième trimestre de 1884. — Liste des ouvrages reçus en don ou en échange pendant le premier semestre de 1884.

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, 1884-1885. 3e séance, 13 janvier 1885. — Rapport du secrétaire, M. Rylands, sur les publications de la Société pendant l'année courante et sur ses dépenses. Formation du bureau. Theo. G. Pinches, *Les listes des rois babyloniens d'époque très ancienne*.

4e séance, 3 février 1885. — F. G. Hilton Price, *Note sur des antiquités égyptiennes provenant de Bubastis*. — Birch, *Note sur les papyrus du musée d'Édimbourg*. (Ils contiennent des fragments du *Livre des morts*, qui ont leur intérêt.) — Sayce, *Deux ostraka grecs de Karnak*.

5e séance, 3 mars : E. Naville, *Note sur l'inscription qui a trait à la destruction de l'humanité*, dans la tombe de Ramsès III. — E. A. Wallis Budge, *Note sur la passion du martyr copte Isaac de Tiphe*. — Dr Placzek, *La belette et le chat dans l'antiquité* (la belette a précédé le chat dans le rôle aujourd'hui assigné à ce dernier d'animal domestique, destructeur des rats). — Lieblein, *sur une épithète du dieu Seb, assimilé à l'oie*. — Le Page-Renouf, *Le poisson égyptien Silurus et son rôle dans l'écriture hiéroglyphique* — Wiedemann, *Sur deux temples bâtis par des rois de la 29e dynastie à Karnak*. — Cope Whitehouse, *Mar-Mœris, à l'ouest d'Oxyrhyncus-Behnesa*. — Wallis-Budge, *Sur une stèle de la bibliothèque de Queen's college, à Oxford*. — Pinches, *le nom de la ville et du pays que gouvernait Tarkû-Timme*.

— *Annales de la Faculté des lettres de Caen*, 1re année, n° 1 : A Coville,

Recherches sur les états de Normandie pendant la 1re moitié du XIVe siècle. — J. Denis, *Esprit et constitution de la comédie aristophanesque.* — E. Bourgeois, *Hugues l'abbé, Margrave de Neustrie et archichapelain de France à la fin du* IXe siècle. — Documents. *Une gazette manuscrite de 1787.*

— *Bulletino di archeologia cristiana* del commendatore Giovanni Battista De Rossi. 1884-1885, no 1 : *Préface.* (Où l'auteur avertit le lecteur que sa santé et ses occupations l'ayant mis beaucoup en retard, il fondra en une seule les deux années 1884 et 1885). — *Les poèmes de saint Damase.* — *Procès-verbaux des séances de la société d'archéologie chrétienne de Rome.* — *Champ funéraire avec portique et basilique à Carthage.* § I. Indications sur le cimetière, ses édifices et ses monuments. § II. Groupe de la Vierge assise avec son divin fils sur ses genoux, entre un ange et un homme placé derrière la chaise (Pl. I et II). — *Explications de la planche III* (1, verre avec inscription et figure gravées ; 2. brique avec relief et inscription).

— *Gazette archéologique*, 1885, nos 3-4 : — F. Ravaisson, *l'Hercule Epitrazios* (suite et fin). — Courajod, *le David de bronze du château de Bury, par Michel-Ange* (pl. IX). — Collignon, *Stucs de la Farnésine* (pl. X). — De Witte, *Vénus génitrix en bronze* (pl. XI). — Tschudi, *le tombeau des d'Orléans à Saint-Denis* (pl. XII). — Babelon, *la Mosaïque de Lillebonne* (pl. XIII-XIV). — A. de Barthélemy, *Tête de Gaulois du Musée de Bologne* (pl. XV). — L. Palustre, *Vierge du XIVe siècle à la cathédrale de Langres* (pl. XVI). — H. Thédenat et A. Héron de Villefosse, *les Trésors d'argent trouvés en Gaule* (suite). — Chronique. — *Académie des inscriptions et belles-lettres. Société nationale des antiquaires de France, Nouvelles diverses, Bibliographie, Sommaires de recueils périodiques.*

— *American journal of archæology.* Tome I, janvier 1885, no 1 : — Th. Eliot Norton, *Le premier Américain qui se soit occupé d'archéologie classique* (il s'agit de Middleton, qui a publié à Londres, en 1812, un volume in-fol., intitulé *Grecian remains in Italy, a description of cyclopian walls and roman antiquitées, with topographical and picturesque views of ancient Latium.* Les dessins en sont, paraît-il, d'une fidélité remarquable). Ch. Waldstein, *La fête des Panathénies et la plaque centrale de la frise du Parthénon.* — A. C. Merriam, *Vases funéraires avec inscriptions d'Alexandrie*, Pl. I). — A Frothingham, *La Renaissance de la sculpture en Europe au* XIIIe *siècle* (Pl. II, III. — A. R. March, *La construction antique en briques crues et son influence sur le style dorique.* — *Mélanges :* Arnolfo di Lapo et Jacques Forriti à Rome. — Certificat de décès d'Antonio da San Gallo. — Bibliographie : Wright, *l'empire des Hittites.* — Reinach, *Manuel de philologie classique.* — Sommaire des périodiques. — Chronique des fouilles et découvertes.

BIBLIOGRAPHIE

Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains, 43 av. J. C.—330 ap. J. C. Thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de Paris, par CAMILLE JULLIAN. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. XXXVII, Thorin.

Nous féliciterons d'abord M. Jullian du choix de son sujet. Il a cet avantage d'être à la fois très particulier et très général, circonscrit dans des limites très définies avec de larges perspectives au delà. Les changements opérés dans le gouvernement de l'Italie depuis Auguste jusqu'à Constantin nous représentent par un de ses côtés ce grand mouvement qui entraîne le monde romain vers l'unité administrative et politique, car ce mouvement a un aspect double et résulte de deux actions contraires convergeant au même but. Tandis que le droit de cité se répand de l'Italie dans les provinces, l'organisation provinciale s'impose à l'Italie, amenant avec elle la perte des immunités attachées au droit de cité. C'est le premier point de vue qui d'ordinaire frappe le plus. M. Jullian reporte notre attention sur le second qui ne peut guère se séparer du premier. D'autre part, l'Italie dépouillée de ses privilèges, c'est le Sénat dépouillé de son pouvoir, car un des privilèges de l'Italie était de relever des magistrats sénatoriaux. Ainsi, ce qui est en jeu dans cette lente évolution de la Péninsule, c'est ce système dyarchique qui, établi plus ou moins sincèrement par Auguste, reçoit presque à chaque règne une atteinte plus sensible pour aboutir au bout de trois siècles à la monarchie pure. C'est donc encore là comme un fragment d'une histoire plus vaste, un épisode éclairant sous une de ses faces le conflit qui n'a cessé d'exister, latent ou manifeste, entre les empereurs et le Sénat. On voit, par ce simple aperçu, quel est l'intérêt de ce livre et que l'auteur, sans sortir du plan qu'il s'est tracé, touche par le fait même aux deux questions capitales de l'histoire de l'empire.

L'Italie, à l'époque où l'empire fut fondé, occupait, dans les pays soumis à la domination romaine, une situation exceptionnelle et qui peut se résumer d'un mot : elle n'était pas une province. Ce que l'on entendait par ce mot *province* dans le dernier siècle de la république, c'était un pays sujet dont la sujétion s'exprimait par deux faits. En ce qui concerne les personnes, il était soumis à l'*imperium* militaire, et à ce titre obéissait à un magistrat délégué par le peuple romain et investi par lui de cet *imperium*. En ce qui concerne les choses, il était la propriété du peuple romain, de telle sorte que les populations n'avaient que l'usufruit du sol, moyennant une redevance payée au propriétaire. Mais l'Italie, depuis qu'elle ne comptait plus que des citoyens, c'est-à-dire depuis les lois de l'an 89, ne présentait aucun de ces deux caractères. Elle était devenue la cité, une cité agrandie, prolongée depuis le Rubicon jusqu'au détroit de Messine, morcelée en un très grand nombre de centres locaux, de municipes, mais la cité enfin, et cela est si vrai que les mêmes cadres qui avaient été créés autrefois

pour les habitants de la ville de Rome, les mêmes comices par centuries et par tribus, embrassaient maintenant, au risque d'éclater, les habitants de toute l'Italie. Puisqu'il en était ainsi, les Italiens ne pouvaient obéir qu'aux magistrats de la cité, aux consuls, aux préteurs, et sous le bénéfice des mêmes lois imaginées pour restreindre au sein de la cité l'arbitraire de ces magistrats. Il n'y avait donc pas de place en Italie pour un intermédiaire quelconque, proconsul, propréteur ou légat, entre les chefs de la cité et les chefs des municipes, et le gouverneur, qui caractérise avant tout la province, ne peut se rencontrer dans ce pays. On n'y trouvera pas davantage l'impôt foncier destiné à racheter la jouissance du sol, car si l'Italie est au fond une terre conquise, non moins que l'Espagne ou l'Afrique, ce souvenir s'est effacé avec les conséquences qui en découlent du jour où elle a été absorbée par la cité. Dès lors le sol italien a cessé d'être *ager provincialis* pour devenir *ager romanus*. Il y avait, il est vrai, un impôt qui pesait sur les citoyens à l'exclusion des provinciaux. C'était le tribut ou contribution de guerre fixée d'après l'estimation du cens. Mais il avait cessé d'être perçu à la suite de l'accroissement du revenu provincial et, depuis la conquête de la Macédoine, toujours exigible en droit, il n'était plus réclamé en fait. L'immunité financière de l'Italie était donc à peu près complète, et, comme à partir d'Auguste, la loi du recrutement n'y fut plus appliquée qu'à de rares intervalles, on peut dire que ce pays vivait sur le reste de l'empire, ne fournissant pour le défendre ni hommes ni argent.

Il est clair que ces privilèges ne pouvaient durer. L'empire devait y mettre un terme. M. Jullian parle du programme des empereurs, et on lui a reproché cette expression, peut-être parce qu'il n'a pas assez pris soin de l'expliquer. Il serait étrange sans doute que tant de princes, si divers par l'intelligence, par l'humeur, par l'origine, eussent conçu et poursuivi, comme à la suite d'une entente, le même idéal politique. Mais le miracle cesse si cet accord est moins leur œuvre que celle des circonstances, si cet idéal est sorti, non des spéculations de chacun d'entre eux, mais de la force des choses, des désirs et des besoins de tous les sujets de l'empire. Il est toujours facile de montrer que les événements n'ont pas pu être autres que ce qu'ils ont été. Pourtant, du moment où Rome, rompant avec toutes les traditions des cités anciennes, avait ouvert son sein aux vaincus des guerres du Samnium et de la guerre sociale, elle avait posé un principe dont il lui fallait bon gré mal gré épuiser les conséquences. Elle avait de ses propres mains pratiqué une brèche par où le monde entier devait passer. Et lorsque l'évolution fut accomplie et qu'il n'y eut plus sur toute la surface de l'empire que des citoyens, l'idée que l'on se faisait du droit de cité se trouva changée du même coup. Il s'était produit entre l'Italie et les provinces une action et une réaction qu'il vaut la peine d'analyser. L'immunité du sol italien, soustrait à l'impôt foncier et assimilé à l'*ager romanus* primitif, n'était en somme obtenue qu'au moyen d'une fiction, et il n'y avait aucune raison pour que cette fiction s'arrêtât à l'Italie. L'extension du *jus italicum* était donc aussi fatale que celle du droit de cité, mais on comprend qu'elle ne pouvait marcher du même pas, car c'eût été tarir à la longue une des principales sources du revenu public. Ainsi se formèrent en dehors de l'Italie deux conceptions nouvelles, l'une.

d'un droit de cité qui n'impliquait plus l'exemption de l'impôt foncier, l'autre d'un impôt foncier qui n'était plus la redevance prélevée par les maîtres sur les sujets, mais simplement la contribution due à l'État par chacun pour les services qu'il en reçoit, et ce fut cette double conception qui, transportée dans l'Italie, abolit l'exception dont ce pays avait si longtemps joui en matière financière. Ce fut le dernier coup porté à ses privilèges, et, à vrai dire, le seul qui dût lui être sensible, bien qu'il fût singulièrement amorti par la suppression de la taxe des successions (*vicesima hereditatium*), établie depuis Auguste sur les citoyens, c'est-à-dire sur les Italiens, pour servir d'équivalent à l'impôt foncier qu'ils ne payaient pas. Mais auparavant déjà l'Italie avait vu s'effacer l'autre trait qui la distinguait des provinces : elle avait reçu des gouverneurs ; elle avait été divisée en ressorts administrés chacun par un délégué de l'empereur. C'est là le véritable terrain où se livra la bataille, si bataille il y eut, entre les empereurs et le Sénat. Quant à l'Italie, elle put y assister indifférente, ou plutôt se féliciter du résultat de la lutte. M. Jullian montre fort bien qu'elle y eut tout profit. Auguste, timide sur ce point comme sur beaucoup d'autres et toujours porté aux demi-mesures, n'avait touché que d'une main tremblante et par des moyens détournés à ce qu'on appelait la liberté de l'Italie, c'est-à-dire au fond à l'autorité du Sénat sur la Péninsule. M. Jullian ne veut pas qu'il ait éprouvé ce sentiment et croit qu'il pouvait tout oser à n'importe quel moment de son règne. Il se peut, et rien n'est plus aisé que de le prouver aujourd'hui, mais le fait est qu'il n'osa pas. L'empire ne passait pas pour si affermi qu'il le paraît à tant de siècles de distance ; les sénateurs murmuraient et l'on reconnaît bien, aux précautions prises par Auguste dans ses rapports avec eux, que le sort de César obséda longtemps sa pensée. Le partage qu'il fit de l'Italie entre onze régions est une hardiesse qui n'eut pas de suite, peut-être une tentative avortée, car ces districts, diversement groupés en vue de l'évaluation du cens ou de la perception de la taxe récemment décrétée sur les successions, n'avaient pas un fonctionnaire qui leur fût spécialement et régulièrement préposé. S'il créa des curateurs pour les routes, c'est qu'il le fallait bien, puisqu'il avait supprimé la censure et hérité de ses attributions. Mais il laissa intacts les pouvoirs judiciaires des magistratures restées debout, des consuls et des préteurs. Seulement, fidèle à cette politique de bascule dont il avait fait la règle de son gouvernement, il leur opposa des pouvoirs rivaux, organes de sa volonté, le préfet de la ville, le préfet du prétoire, laissant à l'omnipotence impériale le soin de trancher les conflits et de tracer la ligne de démarcation que la loi avait négligé de fixer. A ce système on voit bien ce que l'autorité de l'empereur avait à gagner, mais on voit aussi ce que l'administration de la justice avait à perdre. Il n'était pas déjà très commode pour les Italiens de s'adresser à Rome toutes les fois que la cause dépassait la compétence des duumvirs. Qu'allaient-ils devenir maintenant ballottés de juridiction en juridiction ? C'est exagérer beaucoup que de rappeler à propos de ce désordre, comme le fait M. Jullian, les calamités des guerres civiles. Mais il n'en est pas moins vrai que la division de l'Italie en quatre circonscriptions judiciaires ayant à leur tête chacune un *juridicus* fut un bienfait qui rendit la justice

plus expéditive et moins coûteuse. On n'appréciera pas moins favorablement la création des *curateurs* qui ne porta pas atteinte à l'indépendance des villes, comme on l'a dit trop souvent, mais n'eut d'autre effet que de rapprocher pour le rendre plus efficace le contrôle exercé autrefois de loin par l'empereur. Cette double réforme marqua un pas décisif dans la réduction de l'Italie en province et prépara, pour le troisième siècle, l'avènement des *correcteurs* qui furent de vrais gouverneurs sous un nom déguisé. Mais ce nom même montre assez quels étaient encore à cette époque les ménagements des empereurs, et qu'imprégnés eux aussi de cet esprit profondément conservateur qui est le propre génie de Rome, ils s'appliquèrent longtemps encore à maintenir en apparence, après l'avoir abolie en réalité, l'antique organisation de l'Italie.

Telles sont quelques-unes des vues présentées ou suggérées par M. Jullian. Nous dépasserions les limites d'un compte rendu si nous voulions le suivre de plus près dans ses recherches. Aussi bien la richesse de son érudition et la sûreté de sa méthode laissent-elles peu de prise à la critique. Des lacunes par-ci par-là, des jugements contestables, dans le genre de ceux que nous avons relevés tout à l'heure en passant, voilà les taches bien légères qu'il resterait à signaler dans ce volume de plus de deux cents pages, d'une trame si serrée, et si nourri de faits et d'idées. Par exemple, la partie relative à l'administration militaire de l'Italie nous paraît incomplète. Il n'y est guère question que du recrutement et fort peu du commandement. Et pourtant, s'il est vrai que les pouvoirs militaires de l'empereur fussent dérivés de son *imperium* proconsulaire, c'était le lieu d'examiner comment, à l'aide de quels raisonnements et de quelles combinaisons ils avaient pu être étendus à l'Italie qui, n'étant pas une province, ne relevait pas de cet *imperium*. Il y avait là un problème de droit constitutionnel, déjà posé et discuté par M. Mommsen dans le volume qu'il a consacré au principat, et sur lequel nous aurions aimé avoir l'opinion de M. Jullian. On est surpris à ce propos que, familiarisé comme il l'est avec les travaux du maître allemand, il ait omis de noter, après lui, un détail singulièrement significatif, l'apparition, à partir de Septime-Sévère, du titre de proconsul parmi les titres impériaux mentionnés dans les inscriptions italiennes. Ce n'est qu'un mot, mais qui en dit plus qu'il n'est gros. C'est l'*imperium* proconsulaire prenant ouvertement possession de l'Italie. Au reste il ne semble pas que le caractère de ce règne ait été toujours bien saisi, non plus que celui de la période antérieure. Sur les Antonins la pensée de notre auteur a quelque chose d'indécis qu'on n'est pas habitué à y rencontrer. On dirait qu'elle hésite entre les conclusions qui se dégagent invinciblement des faits et le préjugé classique dont elle n'est pas entièrement affranchie. Car il y a un préjugé, résultant de toute notre éducation, qui nous fait mesurer notre estime pour les empereurs à celle qu'ils ont témoignée pour le Sénat et ne nous permet pas d'admettre qu'un sincère dévouement au bien public ait pu s'allier à une hostilité prononcée contre la vieille assemblée républicaine. Est-ce sous l'empire de cette illusion que M. Jullian, tout en signalant les rudes coups portés à l'autorité du Sénat par les Antonins, leur prête néanmoins pour ce corps des sympathies dont il est bien obligé de convenir qu'elles sont demeurées toutes platoniques? Sans doute

leur apparente déférence pour cet illustre débris, leur sagesse et leur modération peuvent nous donner le change, et d'ailleurs il est bien vrai que le Sénat, délivré de la lourde tyrannie de Domitien, salua l'avènement de la nouvelle dynastie par un cri de joie dont l'écho nous a été renvoyé dans le début de l'*Agricola* et le *Panégyrique* de Pline. Mais la lune de miel dura peu. Dès Hadrien la logique des situations l'emporta et l'antagonisme reparut. La lutte n'eut pas le caractère odieux qu'elle avait eu auparavant et qu'elle reprit plus tard. Elle se traduisit cependant, du côté du Sénat par des complots sévèrement réprimés, du côté de l'empereur par de nouvelles faveurs accordées à l'ordre équestre et par cette institution des *consulares*, devenus plus tard les *juridici*, qui arrachait définitivement aux magistrats du Sénat la juridiction de l'Italie et l'attaquait jusque dans sa citadelle. Le règne de Septime Sévère ne fut donc pas une réaction contre la politique *sénatoriale* des Antonins. Il fut plutôt, sous une forme violente et brutale, la continuation du règne d'Hadrien. Hadrien avait été un empereur cosmopolite. Sévère fut le premier empereur barbare. Ce rude soldat, cet Africain, à l'accent punique, ne ressemble guère assurément au fin lettré, à l'amateur délicat en qui se personnifient tous les raffinements et toutes les corruptions de la civilisation ancienne dans sa décadence, et pourtant il marche dans la voie que celui-ci a ouverte et où il précède les Dioclétien et les Constantin. Nous soumettons ces objections à M. Jullian. Est-il besoin d'ajouter qu'elles n'enlèvent rien, dans notre esprit, à la haute valeur de son livre, un de ceux qui font le plus d'honneur à l'école de Rome dont il est sorti ?

G. Bloch.

TABLES

DU TOME V DE LA TROISIÈME SÉRIE

I.—TABLE DES MATIÈRES

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE DES PLANCHES

ANGERS, IMPRIMERIE A. BURDIN ET Cie.

